

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
F. LE BOUR'HIS-KERBIZIET. — <i>Le bourreau et la guillotine en Bretagne.</i>	1
D' LAURENT. — <i>Peut-on définir la race bretonne ?</i>	12
Pierre JOBIT. — <i>Une amitié de Brizeux.</i>	21
J.-L. DEBAUVE. — <i>Le professeur Alain en Bretagne.</i>	25
HENRI CHATEAU. — <i>Le marché breton 1951.</i>	39
Pierre HÉLIAS. — <i>L'émission en langue bretonne (fin).</i>	41
A. RÉBILLON. — <i>A propos du débarquement de Jean IV.</i>	46
B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. — <i>A propos du débarquement de Jean IV.</i>	48
Paul HAMON. — <i>Jean-Marie de Lamennais.</i>	50
THOMAS-LACROIX. — <i>Le débarquement de Franklin à Auray.</i>	63
Charles CHASSÉ. — <i>Tristan Corbière est-il mort fou ?</i>	65
GOURVIL. — <i>Traduction de noms bretons de famille.</i>	67
Louis OGÈS. — <i>Culte de saint Thomas Becket en Bretagne.</i>	69
KERANGWEN. — <i>L'ancienneté des rites du Gorsedd.</i>	71
<i>Le Coin des Fureteurs.</i>	75

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

Nouvelle Revue de Bretagne

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO

Mgr PIERRE JOBIT, né en 1892. Membre de l'École des Hautes Etudes Hispaniques de Madrid (1931-32). Docteur es-Lettres en 1936. Chargé de Mission en Espagne et au Portugal de 1939 à 1946 et titulaire de la Chaire d'Histoire, de la Pensée et de la Littérature française à l'Institut français de Madrid durant cette période. Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches de l'Institut Catholique de Paris.

A publié : *Les Educateurs de l'Espagne contemporaine*, 2 vol. (1935) ; *Luís Vives pédagogue*, dans *Vives humaniste espagnol* (1940) ; *Espagne et Hispanité* ; *Initiation à l'Espagne* (1948).

Le bourreau et la guillotine en Bretagne

I

AUCUNE profession ne soulève, en notre sensibilité, un sursaut d'horreur, aussi violent que celle du bourreau. Le pharisaïsme officiel a bien essayé de camoufler cette désignation trop brutale. Par un décret en son Conseil, du 12 janvier 1787, Louis XVI en interdit l'emploi ; le titre officiel du bourreau sera désormais : *exécuteur des arrêts criminels*. En réalité, cet euphémisme ne changera rien à l'usage ; qu'on l'appelle, comme aux époques antérieures, *maître des hautes et basses œuvres*, *opérateur*, *commissaire*, etc... ou, comme les sans-culottes, *vengeur du peuple*, ce peuple qui ne se paye pas de mots, continuera à le désigner, de son nom brutal et précis : *le bourreau*.

Cependant cette répulsion instinctive se double d'une ardente curiosité, la même curiosité un peu malsaine qui ouvrait, malgré lui, les yeux de saint Augustin, devant les massacres du cirque. Nous avons l'impression, en sondant la personnalité de ce pourvoyeur de la mort, de nous aventurer dans une zone maudite, dans une faune intermédiaire entre l'homme et la bête féroce. Parfois, cependant, une défaillance, un éclair, révèlent chez le bourreau, quelque trace de sensibilité. N'a-t-on pas vu, à Nantes, le 14 Fructidor an II, l'exécuteur Michel Le Sénéchal, tellement bouleversé par l'exécution de quatre jeunes filles, les quatre sœurs de Métairie, qu'il dut interrompre son service. Il mourut, deux jours après, sans avoir pu se dégager de l'horrible vision (1).

(1) LALLÉ. La guillotine à Nantes. *Revue historique de l'Ouest* 1936.

Cet être maudit est donc, malgré tout, un être humain. Il a femme et enfants, j'allais dire avec Xavier de Maistre « *femelle et petits* ». Comme tout le monde, il a donc droit à la pâtée quotidienne. Mais quelle forme va revêtir cet effroyable salaire ? Il est bien difficile de répondre à cette question, pour la période antérieure au XVIII^e siècle ; nulle trace, dans nos chartes, de cette rémunération. Vraisemblablement, le magistrat ou l'officier chargé de l'exécution, appréciait lui-même le salaire dû et le jetait au bourreau. Celui-ci devait s'en contenter.

En France, nulle trace d'un exécuteur officiel, avant le XIII^e siècle. A cette date, il apparaît dans les baillages, sous le nom généralement adopté, d'*exécuteur de la haute justice*. Encore, pour acquérir ce titre, doit-il justifier d'une certaine compétence dans sa spécialité, sans que nous voyions très bien comment pouvait se passer l'examen ? Un texte du XIII^e siècle spécifie, complaisamment, que le bourreau

doit savoir faire son office par le feu, l'épée, le fouet, l'écartilage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillard ou échafaud, par le carcan et telles autres peines semblables, selon la coutume, mœurs et usages du pays, lesquels la loi ordonne pour la crainte des malfaiteurs.

Voilà, n'est-il pas vrai, une énumération réjouissante des talents exigés et des « gentilleses », au jeu desquelles le candidat devrait prouver son entraînement, pour être admis à ces redoutables fonctions.

Il est évident que le bourreau ne travaillait pas pour la gloire. Il faut arriver à la Révolution française, pour voir émerger des monstres, qui trouveront jouissance à faire couler le sang humain en dehors de toute considération de gain. Il recevait donc un salaire, le difficile est d'en préciser la forme et le montant.

En effet, par une sorte de pudibonderie officielle, les textes anciens évitent de parler du bourreau, tant est vive l'horreur qu'il inspire. Les registres sont muets sur sa rémunération. C'est le prix du sang ; il doit rester dans l'ombre.

La Révolution elle-même, qui marque l'apogée de la profession, ne nous a livré que parcimonieusement des renseignements sur cet indésirable fonctionnaire. Aussi, aucune étude d'ensemble n'a-t-elle pu être édifiée jusqu'à présent, sur ce monde effrayant et inexploré. Lenôtre, le pionnier de la « petite histoire », a bien tenté ce travail, mais il en confesse lui-même, le résultat incomplet. En réalité, chaque province, souvent, chaque tribunal, avait ses usages particuliers, très difficiles à exhumer. Il sera donc nécessaire de faire de chaque juridiction criminelle, une étude particulière ; après quoi, seulement, pourra être dressée la synthèse de ces recherches.

C'est ce travail régional, que nous avons essayé de réaliser pour la Bretagne ; si incomplet qu'il soit, il fournira, tout de même, quelques jalons à ceux que tentera l'aventure d'une vue d'ensemble, sur la condition de l'exécuteur criminel, en France, pendant l'Ancien régime.

A la sortie des obscurités du Moyen âge, la nécessité se fait sentir d'une rémunération moins arbitraire des fonctions du bourreau ; néanmoins, jusqu'à la Révolution, et malgré une tentative de Turgot, elle demeure flottante et locale. Cependant, certains droits inférieurs, ont été de bonne heure, concédés à l'exécuteur. Le plus important est le droit de *havée* ou de *havage* ; nous le retrouvons dans toutes les provinces. Il consistait en un prélèvement en nature accordé au bourreau sur toute marchandise exposée en vente publique à l'exception des céréales. La

mesure ? Tout ce que la large main du collecteur, pouvait saisir de ses doigts rapaces. Inévitablement, c'était le conflit permanent entre la partie prenante et la partie saisie. Les rixes étaient quotidiennes. Aussi voit-on ce prélèvement brutal disparaître au XVIII^e siècle ; il est remplacé par une rétribution fixe, à la charge de la ville. La perte était sensible pour les exécuteurs, à en juger par leurs véhémentes protestations. Au lieu d'une contribution fantaisiste imposée par la force, ils ne recevaient plus qu'une taxe fixe, arbitrée par la Communauté et inexorable dans ses chiffres.

Ils se gardent d'ajouter qu'à cette rétribution de base seule connue, s'ajoutent des petits profits de toutes sortes.

La torture, autrement dit la « *question* », joue un rôle capital dans la procédure criminelle de l'Ancien régime. En principe, elle rentre dans les fonctions du geôlier de la prison, en fait, il se décharge généralement, de cette triste corvée, sur le bourreau, moyennant rétribution, bien entendu (2).

En outre, dans les petites villes, dotées d'un bourreau, mais où les exécutions sont rares, leur produit est insuffisant pour lui permettre de nourrir sa famille, il exerce une profession artisanale complémentaire, celle de charpentier, de serrurier, de jardinier, etc. Il est partout équarisseur, rifleur (écorceur de bêtes mortes). Il se targue de connaissances vétérinaires ; il soigne les bêtes malades.

Au besoin même, dans ces siècles où les médecins sont rares à la campagne, il ne se dérobe pas aux consultations humaines. Le peuple est convaincu que ce pourvoyeur de la mort connaît des secrets souverains pour prolonger la vie. Il passe pour posséder des onguents merveilleux à base de sang humain et de graisse de pendu, et l'on voit parfois la nuit, des ombres se glisser vers sa tanière !

Enfin n'oublions pas les petits profits aux formes diverses, sur lesquels le magistrat ferme les yeux, comme la gratification remise par la famille pour expédier rapidement le patient et lui épargner les horreurs d'une trop longue torture. Il n'est pas jusqu'aux vêtements du supplicié, dont la vente ne lui apporte un nouveau profit. Jusqu'à la fin, le bourreau se cramponnera à ce gain supplémentaire. Bref, dans les grandes villes, tout au moins, sa charge quoiqu'il dise, paraît être assez rémunératrice. La preuve en est dans le souci qu'il a de ne pas la laisser sortir de la famille. Nous verrons, aux sièges des Parlements, se perpétuer de véritables dynasties de bourreaux qui, tout en prenant le ciel à témoin de leur détresse, se gardent bien de laisser cette charge passer en des mains étrangères.

Costume du bourreau

Les romanciers ne pouvaient manquer d'enluminer d'un justaucorps rouge, l'exécuteur des hautes œuvres. L'effet produit est incontestable ; la réalité du costume l'est moins. En tout cas, cette livrée voyante ne semble pas lui avoir jamais été imposée. Mais certains bourreaux — dont Sanson, l'exécuteur parisien — s'avisèrent que le giclement permanent du sang humain corrodait rapidement leurs vêtements, les tachait, tout au moins, de façon indélébile. Aussi trouvèrent-ils pratique, de les recouvrir, pour les exécutions, d'une sorte de sarreau rouge. La précaution parut sage ; elle fut imitée par d'autres exécuteurs ; d'où la conviction populaire que cette sorte d'uniforme leur était imposée

(2) Arch. L-et-V. G. 134.

En réalité, le souci de sauvegarder ses vêtements avait seul, fait adopter au bourreau, ce vêtement d'économie (3).

Il n'est pas douteux, en revanche, contrairement à l'opinion de Lenôtre, que certains parlements imposèrent à l'exécuteur le port, sur ses vêtements, d'emblèmes symboliques, révélateurs de sa profession.

Le Parlement de Bretagne, notamment, par son arrêt du 28 septembre 1607, confirmé à plusieurs reprises, impose au bourreau l'obligation de porter sur ses vêtements, de façon très apparente, l'image d'une potence et d'une échelle, pour le connaître et désavouer du reste du peuple. » L'expression est jolie ; elle exclut cruellement l'exécuteur, de la Communauté honnête. Mais la multiplication des arrêts, montre la mauvaise grâce des exécuteurs à porter ce stigmate d'infamie (4).

Instruments de supplice

Il serait déplaisant et inopportun, d'énumérer les instruments de supplice, dont le bourreau doit posséder la gamme entière. Citons seulement les principaux : la hache ou l'épée, la potence et la roue.

La décollation restait le privilège des nobles ; elle se faisait, soit à l'épée, soit à la hache. L'épée à deux mains, supposait une force herculéenne dont ne disposaient pas toujours les bourreaux (5). Aussi généralement était-elle remplacée par la hache ou plus exactement par la doloire, bien affilée. L'aide la plaçait sur le cou du supplicié et l'exécuteur la frappait à coups violents d'un maillet de fer, jusqu'à la chute de la tête.

C'est ainsi que furent décapités à Nantes, en 1720, les quatre gentils-hommes bretons (6). La pendaison était réservée aux roturiers, la roue aux voleurs de grand chemin. Ce dernier supplice était atroce ; le patient était attaché, bras et jambes écartés, sur une croix de Saint-André. L'exécuteur, à coups de barre de fer, brisait avant-bras, cuisses, jambes et poitrine. Après quoi, la victime était liée sur une roue de charrette, suspendue horizontalement en l'air, sur un pivot, et y agonisait dans d'horribles souffrances, à la grande joie de la populace.

Par la survenance de la guillotine, tous ces instruments de torture allaient se fondre en une machine unique et simplifier l'attirail professionnel du bourreau.

Lieu d'exécution

En principe, c'est toujours la place publique, au milieu de la ville close ; d'abord, pour faciliter l'exécution et empêcher les attentats ; ensuite, pour que la terrible leçon serve d'avertissement aux mauvais garçons, tentés de s'engager sur la route du crime.

Parfois, des gibets supplémentaires étaient dressés aux portes de la ville.

(3) Le gouvernement révolutionnaire songea bien à doter l'exécuteur d'un uniforme. Il chargea David d'en faire le dessin. Bien entendu, le peintre imagina un costume « à l'antique », parfaitement ridicule. Le projet en resta là.

En Espagne, en revanche, la maison du bourreau était peinte en rouge, et lui-même devait porter sur son vêtement l'image très apparente d'une potence.

(4) Arrêts du Parlement de Bretagne. Registre des arrêts de 1607.

(5) Deux de ces redoutables épées sont conservées dans le cabinet du président de la Cour d'Appel de Rennes.

(6) Barthélemy Pocquer, Histoire de Bretagne, t. VI, p. 147.

Logement du bourreau

Où loger cet indésirable auxiliaire de la justice et sa famille ? Gros souci pour le Corps de ville. Il fallait un gîte, à la fois assez écarté, pour ne pas imposer aux habitants l'horreur de son voisinage, ensuite assez protégé et même fortifié pour lui permettre de résister aux émotions populaires. Quand l'apparition du canon rendit inutiles les fortifications des villes, les municipalités furent amenées à loger ce réprouvé dans une tour désaffectée. Dans plusieurs de nos cités bretonnes, cette tour porte encore, actuellement, le nom de Tour du Bourreau (7).

Nous avons maintenant un aperçu, de la place modeste peut-être, mais solide, qu'a su se créer l'exécuteur criminel, dans l'organisation judiciaire française, après des siècles de lente évolution. Parti du néant, ce très bas auxiliaire de la justice est parvenu, en ce XVIII^e siècle finissant, à s'assurer une situation, infâme sans doute, mais officielle, dans l'imposant appareil de la justice. Si sa rémunération n'a point encore bénéficié d'un tarif fixe et légal, malgré les efforts de Turgot, en 1775, sa fonction n'en repose pas moins sur des bases indiscutées. Sa nomination se fait selon les formes établies par l'usage, selon l'importance des juridictions auxquelles il est affecté, ou bien — et ceci est vrai pour les villes importantes, parlementaires, en général — il est en charge d'office, titulaire d'une lettre de provision, apostillée par le roi et munie du grand sceau de France ; ou bien, sa nomination résulte, d'une simple lettre de provision, accordée par la juridiction à laquelle il est attaché. Dans les deux cas, il est renvoyé devant le juge criminel, pour prêter serment.

Désormais, l'exécuteur est propriétaire inamovible de sa charge, sauf faute lourde, bien entendu. Nous verrons qu'il peut en disposer librement par testament, par donation, même par cession anticipée du droit de survivance en faveur de ses enfants.

II

RÉVOLUTION FRANÇAISE ET GUILLOTINE

Ancêtres de la guillotine

Contrairement à la croyance courante, la machine mise au point par le D^r Louis, n'est pas fille exclusive de son ingéniosité. Au contraire, elle peut se targuer d'une lignée très ancienne. S'il faut en croire Lenôtre, des ouvriers auraient mis à jour, en 1865, à Limé, dans l'Aisne, un volumineux couperet en silex, pesant une centaine de kilos. Les archéologues locaux y reconnurent un coupe-tête gaulois. Cette identification ne fut pas accueillie sans quelque scepticisme. Piqués au jeu, nos savants décidèrent d'en faire une démonstration publique. Le couperet fut attaché à une longue tige de fer, puis suspendu comme un pendule, entre deux poteaux ; après quoi le balancier fut mis en mouvement au-dessus du cou de malheureux moutons. L'expérience fut concluante, les têtes tombèrent correctement. L'Archéologie triompha.

D'autre part, l'histoire de France nous apprend qu'en 1632, à Toulouse, le maréchal de Montgomery fut décapité publiquement. Puysségur

(7) Notamment à Vannes.

raconte dans ses *Mémoires*, que, pour cette exécution, une lourde doloire fut suspendue, entre deux poteaux, au-dessus d'un billot de chêne ; sa chute était commandée par une corde, aux mains de l'exécuteur. Quand le condamné eut posé sa tête sur le billot, la corde fut lâchée, la doloire tomba, et la tête du maréchal fut séparée du tronc le plus élégamment du monde. En réalité, c'était déjà la guillotine avant le nom. Ce qui n'empêche pas des guides toulousains de montrer aux touristes, dans un écrin de velours noir « l'épée qui aurait servi à la décapitation du maréchal ! »

Enfin, il est établi que, pendant tout le XVIII^e siècle, un coupe-tête analogue, fonctionna en Angleterre, à la satisfaction générale, réserve faite, bien entendu, de l'opinion des suppliciés !

La Révolution française et le bourreau

La Révolution française va arracher l'exécuteur à son obscurité, et en faire un des organismes les plus en vue et les plus nécessaires du nouveau régime. Sa clientèle change de qualité : Finie la lamentable théorie d'assassins, d'incendiaires, de gueux de toute obédience, qui constituaient sa clientèle habituelle ; désormais on verra apparaître sur l'échafaud, en marche vers la planche fatale, des rois, des reines, des princes, des évêques, la fine fleur d'une civilisation à laquelle on peut faire tous les reproches, sauf celui de n'avoir pas été raffinée. Sanson et ses collègues, auront l'ignoble privilège d'éteindre toutes ces intelligences. Aussi, par un décret de la Justice éternelle Révolution et guillotine apparaissent-elles, comme indissolublement liées devant l'histoire. Et de fait, il paraît certain que cette poignée d'énergumènes qu'étaient les terroristes, n'aurait jamais pu imposer son régime d'asservissement à 27 millions de Français sans cette machine incomparable pour juguler les oppositions.

Mais si la Révolution fut, à certains égards, une époque d'exaltation pour quelques exécuteurs, elle fut, pour beaucoup d'autres, une source de déceptions amères. En effet, la Constituante a supprimé les innombrables juridictions dont la France est couverte, et, avec elles les exécuteurs qui y étaient attachés. D'où une tempête de protestations et de cris de détresse de ces malheureux, à qui la nouvelle loi arrache leur gagne-pain.

Comme d'autre part, la Déclaration des droits de l'homme « proclamé « urbi et orbi », l'égalité de tous les citoyens, elle a fait naître chez ces réprouvés, une immense espérance. Espoir fallacieux, la note d'infamie n'en restera pas moins attachée à l'exécuteur, même après qu'il sera devenu citoyen français. En vain, dans de multiples requêtes, réclame-t-il justice ; il ne voit pas de différence entre sa profession et celle du chirurgien qui ampute un membre gangrené, pour sauver le corps lui-même ; il réclame la même considération ! Il n'hésite pas à évoquer Aristote, dont l'apparition, en ce débat, était bien inattendue, et le souvenir de la république athénienne, où le bourreau siégeait parmi les magistrats. La Constituante reste sourde à ces appels. Il faut attendre la création des tribunaux criminels, et le décret du 13 juin 1793, pour que le législateur s'intéresse au sort du bourreau. Un statut officiel lui est accordé. Chaque tribunal criminel aura son exécuteur et ses appointements sont fixés par un tarif progressif, suivant l'importance des villes. En voici les chiffres essentiels :

Villes de moins de 50.000 habitants	2.400 livres
» 50 à 100.000 habitants	4.000 »
» 100 à 300.000 habitants	6.000 »
» Paris	10.000 »

Il reçoit en plus une prime fixe pour chaque catégorie d'exécution, des salaires pour ses aides, des frais de déplacement et le remboursement de tous les frais accessoires.

Belles promesses qui ne seront pas toujours tenues ; nos archives fourmillent de réclamations d'exécuteurs, dont la rémunération est en retard et qui crient famine.

Ces chiffres, eux-mêmes, subiront des majorations successives, au fur et à mesure que s'accroîtra le nombre des exécutions. Le bourreau joue un rôle trop primordial dans la justice révolutionnaire pour qu'il soit possible de ne pas donner satisfaction, dans une large mesure, à ses perpétuelles doléances.

Et cependant, les dossiers des Archives Nationales prouvent que, pendant la période la plus sanglante de la Révolution, il y eut pénurie d'exécuteurs. En vain le ministre de la justice, a-t-il fait dresser la liste des bourreaux de l'Ancien régime, privés de leur emploi par le décret du 13 juin 1793 (8) et donné l'ordre que les nouveaux exécuteurs seraient pris sur cette liste, par ordre d'inscription, au fur et à mesure des besoins ; beaucoup des appelés se dérobaient à cette promotion. La plupart des nominations se font pour le Midi, où la profession est en horreur ; et l'exécuteur y est traité comme un paria. Aussi les nouveaux promus préfèrent-ils la médiocrité des petites villes où ils sont connus et acceptés, et l'humble artisanat qui leur a permis de vivre, depuis la suppression de leurs offices, aux charges plus rémunératrices que leur propose le ministère de la justice.

Exécuteurs amateurs

Cette pénurie de professionnels allait donner naissance, à un type d'exécuteur inattendu, le bourreau amateur, le bourreau par vocation. Tous les historiens de la Révolution dans l'Ouest, ont cloué au pilori, deux de ces monstres, *Auce* (ou *Hentz*) à Rochefort et à Brest, et *Collet de Charmoy*, à la Rochelle (9). Le premier seul nous intéresse, puisqu'il donne libre cours à sa passion diabolique, dans notre grand port breton, à Brest. Nous y reviendrons.

Ils sont à vrai dire, des exceptions. Dans la plupart des départements, en dehors des grandes villes, où la profession était assez rémunératrice, pour être jalousement transmise, d'une génération à l'autre, le ministère de la justice éprouva la plus grande difficulté nous l'avons vu, à munir chaque tribunal criminel de l'exécuteur exigé par la loi. Il fallut, presque partout, susciter des bourreaux de fortune. Ce furent des occasionnels, parfois des forçats, qui procédèrent à la plupart des exécutions de la Terreur. Après le 9 Thermidor, seulement, toutes les charges des départements se trouvèrent pourvues d'un exécuteur officiel ; mais déjà était en baisse le flot rouge qui avait failli submerger la France.

En tout cas, cette longue expérience consacra l'efficacité de la machine à décapiter ; même, avec des opérateurs inexpérimentés, elle

(8) Archives Nat., Décret du 13 juin 1793, n° 1.023.

(9) WALLON, *Les représentants en mission dans les départements*. — L'ANON, *Histoire de la ville et du port de Brest, pendant la Terreur*.

avait rempli, dans la perfection, sa sinistre besogne. Désormais, son règne est assuré ; assagie et réglementée, elle survivra à la Révolution.

III

CONDITION DE L'EXÉCUTEUR, EN BRETAGNE, AVANT LA RÉVOLUTION

Après ce coup d'œil jeté sur le statut de l'exécuteur en France, pendant l'Ancien régime, nous allons en rechercher les particularités, avant et après l'apparition de la guillotine, dans chacun des cinq départements bretons.

Ille-et-Vilaine

Tout naturellement, nous commencerons par l'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire, par Rennes, car le nouveau chef-lieu a conservé toute l'activité administrative de l'ancienne capitale de la province. Sans doute, la grande ville, est-elle un peu déchue de sa splendeur passée ; elle n'est plus la cité souveraine d'un duché, ni même, d'une province, mais elle est restée, sans conteste, le centre juridique, politique et intellectuel de l'Ouest. La Révolution n'enlèvera rien à son prestige ; par ses délégués, la ville de Rennes restera en contact permanent avec les députés bretons ; elle sera tenue immédiatement au courant des événements politiques. C'est auprès d'elle, enfin que les organisations improvisées et souvent hésitantes, du reste de la Bretagne viendront chercher conseil et directives.

Déjà, sous l'Ancien régime, l'exécuteur criminel de Rennes, jouissait d'un certain privilège d'exterritorialité. Quand le Parlement ordonnait une exécution capitale dans la province, il commettait, le plus souvent, le bourreau rennais pour la réaliser. C'était une amorce de la réforme centralisatrice, projetée par Turgot. Le grand ministre avait conçu le projet, de supprimer les exécuteurs de Nantes, Vannes et Quimper, et d'étendre à la province entière le champ d'action du bourreau rennais. La chute de Turgot empêcha la réalisation du projet, mais il avait suscité de précieuses enquêtes des subdélégués ; c'est dans leur correspondance et dans les rapports annexes, que nous trouverons les seules précisions officielles sur la situation locale des exécuteurs (10).

Nos sources d'information pour Rennes, sont doubles. Tout d'abord la correspondance des subdélégués, avec Paris, et les précisions qu'elle fournit au ministre, sur les salaires de l'exécuteur rennais ; ensuite, une requête adressée au Contrôleur général lui-même par l'intéressé, Joseph Gasnier. Dans cette requête, il donne le détail de ses ressources ; il en implore le relèvement.

Nous reviendrons plus longuement sur la personnalité de cet exécuteur ; dès à présent, examinons le détail avoué par lui, des divers éléments de son salaire. Cette déclaration doit être exacte, puisqu'elle a passé entre les mains du subdélégué, bien placé pour en contrôler l'authenticité.

Jacques-Joseph Gasnier. — C'est ainsi qu'il orthographe son nom —

(10) Arch. L-et-V. C. 34.

expose que la suppression du *habage* a réduit terriblement ses ressources. Il ne perçoit plus désormais, que les redevances suivantes :

1° du Domaine	250 livres
2° de la Ville	300 »
3° de la Vicomte	30 »
Soit	580 »

Il convient d'y ajouter cependant, les 120 livres qu'il reçoit du concierge des prisons « aux fins de l'ordonnance de M. l'Intendant du 6 août 1752 ». Son traitement annuel se trouve aussi porté en apparence, à 700 livres, mais « il a l'honneur d'observer que sur ce total de 700 livres, il lui est fait réduction, par le Domaine, de 20 livres et 2 sols pour livre, pour taxes royales, quoi qu'il y ait un arrêt du Conseil, en sa faveur, qui défend cette retenue. »

D'autre part, l'exécuteur est tenu à verser une somme annuelle de 225 livres, à la veuve de son prédécesseur. Enfin le geôlier des prisons menace de ne plus payer sa redevance annuelle de 120 livres. Il fait remarquer, non sans raison, que ce sont là frais de justice et qu'ils doivent être supportés par le Domaine. Si bien qu'en fin de compte, le total assuré de ses salaires annuels serait réduit à 455 livres. Comment nourrir, avec une somme aussi minime, sa femme, ses quatre enfants, ses deux aides et ses deux servantes ? Il supplie en conséquence, le Contrôleur général, de porter de 250 livres à 1.000 livres, le montant de la redevance du Domaine (11).

La correspondance du subdélégué confirme le bien fondé de cette réclamation. Le 5 août 1782, après avoir rappelé ces chiffres, il fait remarquer que les exécutions sont très rares à Rennes. D'autre part les émoluments de cet exécuteur sont sensiblement inférieurs à ceux de ses collègues dans les autres provinces. Le bourreau de Rouen, cette ville qui est comme Rennes, le siège d'un Parlement, reçoit annuellement, 6.000 livres d'appointements ; ceux d'Orléans, Tours, Angers ou siège cependant, un simple présidial, sont payés chacun 2.400 livres. Il conclut en constatant que « les exécuteurs rennais sont privés de « toute espèce de ressource, et que si on les laissait dans la misère, ce « serait les réduire au brigandage. Il pense qu'il y a lieu de leur procurer une subsistance honnête (12). »

Une autre lettre du subdélégué, en date du 6 avril 1776, avait déjà signalé la rareté des exécutions et l'insuffisante ressource du casuel (13). Et ceci nous renseigne sur le tarif de ces à côté macabres de la justice criminelle.

L'exécuteur touche :	
pour rouer	60 livres
pour pendre	30 »
pour fouetter	10 »
pour marquer	10 »

Il ressort donc de ces renseignements, qu'à la veille de la Révolution, la rémunération officielle de l'exécuteur à Rennes est insuffisante, qu'il ne peut même pas la compléter par l'exercice d'une profession complé-

(11) Arch. L-et-V. C. 134.

(12) Arch. L-et-V. C. 134.

(13) Arch. L-et-V.

mentaire. On comprend, dès lors, qu'il soit contraint de demander à des « à côté » regrettables, les ressources nécessaires à sa subsistance et à celle de sa famille. Sans doute, l'administration ne l'ignorait-elle pas, mais elle fermait les yeux sur des pratiques, auxquelles il lui aurait été difficile de s'opposer et que justifiaient dans une certaine mesure, les nécessités familiales de l'exécuteur.

Logement

Où la Communauté de ville va-t-elle loger cet indésirable ? Toutes les portes des particuliers se refermant devant lui, forcée est aux municipaux de le prendre en charge.

La première indication que nous trouvions, à cet égard, figure dans un arrêté du Parlement de Bretagne, du 4 juillet 1662. A cette date, l'exécuteur Cousinet, habite sur « la place publique du Pré-Botté ». Une sédition populaire l'y a bloqué ; la populace veut empêcher l'exécution d'un condamné sympathique. L'arrêt donne ordre à la force publique d'intervenir, pour assurer l'exécution de sa décision (14).

Au XVIII^e siècle, un local définitif lui est affecté. La ville loge l'exécuteur dans la Tour Meslin, près la Porte Blanche. Cette tour se dressait à l'angle sud-est des remparts de la Cité, au croisement actuel du Boulevard de la Liberté et du boulevard Janvier. Elle touchait l'Hôtel de Kergus, ou Hôtel des Jeunes Gentilshommes, à la vive contrariété de la Direction du Collège. Le supérieur s'en plaint véhémentement, aux Etats de 1753 :

« Les cris de la populace, écrit-il, quand l'exécuteur y passe avec des suppliciés (il s'agit évidemment, des condamnés qu'il menait pendre aux patibulaires du faubourg St-Hélier) effrayent les élèves. Et le voisinage de son logement fait « généralement dire, qu'il serait au moins « convenable que des jeunes gens, n'en eussent, journellement, l'entrée « sous les yeux (15). »

Vaines doléances, la Tour Meslin restera affectée au bourreau jusqu'à la fin de l'Ancien régime, mais l'horreur qu'elle inspire, est tellement forte qu'elle non plus, ne sera jamais nommée dans les actes d'état civil. Le rédacteur des registres paroissiaux se contentera, par un amusant euphémisme, d'indiquer comme domicile, du déclarant, pour ne pas nommer la tour Meslin, de sinistre réputation, soit : « près la Porte Blanche », soit « près la rue St-Thomas ». Ce logement présentait, à vrai dire, de multiples avantages. Il était virtuellement en dehors de la Ville ; il était entouré partiellement par la Vilaine, et se trouvait aussi à l'abri des fureurs populaires. Notons que sur les boues accumulées à sa base, l'exécuteur avait aménagé un jardinet ; et l'on ne peut s'empêcher de frémir à la pensée de la main inconsciente, qui venait se fatiguer d'avoir torturé des hommes, en redressant délicatement la tige des fleurs.

(14) Archives I-et-V, R. C. 2. — Il est vraisemblable que cette indication « place publique du Pré-Botté » n'est qu'un euphémisme pour ne pas avoir à désigner nominativement sa demeure. La place du Pré-Botté touchait les remparts, et une tour désaffectée avait été sans doute abandonnée au bourreau, suivant l'usage courant.

(15) Arch. I-et-V, C. 134. — Il est rappelé, qu'en plus de la potence dressée au haut des Lices, des fourches patibulaires existaient à l'extrémité du faubourg St-Hélier.

(16) Registre paroissial de St-Germain, 1786.

Lieu d'exécution

Pendant tout le Moyen âge, et, jusqu'à l'incendie de 1720, les exécutions se font, à Rennes, au Grand bout de la Cohue. Qu'était-ce donc que la Cohue ? Un marché couvert, de 71 mètres de long. Il englobait l'îlot encadré actuellement, par les rues de Clisson, de Toulouse, de Châteaurenault et Duguesclin. Cette Cohue avait deux entrées : le Grand Bout était ouvert au Nord-Ouest sur une place, à laquelle il donnait son nom. C'est là que se faisaient les exécutions.

Il va sans dire que ce voisinage paraissait odieux aux riverains ; les hurlements des suppliciés se mêlaient aux clameurs de la foule toujours avide de cette distraction gratuite. Et les pétitions de pleuvoir sur la Communauté de Ville, pour obtenir le déplacement de l'échafaud !

En 1703, elles obtiennent satisfaction. La Ville fait transférer sur les Lices, en dehors des remparts, la charpente des exécutions. Mais le Parlement, après avoir d'abord approuvé ce transfert, l'annule par une décision en date du 8 Mars 1704, dont il n'est pas sans intérêt de relater les termes (17) :

La Cour... Attendu que c'est renverser l'usage établi de tout temps, pour le lieu des exécutions, qui se sont toujours faites au grand Bout de la Cohue, qu'un pareil changement est préjudiciable au bien de la justice et à la sûreté des exécutions, qui doivent toujours se faire en lieu sûr, dans l'enceinte de la Ville sans exposer les criminels à être enlevés, et les officiers qui l'escortent, et l'exécuteur, à être insultés. Par ces motifs, rapporte l'arrêt du 13 novembre 1702.

L'incendie de 1720 allait mettre d'accord, riverains et Parlement, en anéantissant la Cohue. L'échafaud et le pilori sont alors transférés au haut des Lices. Louis Desjoberts les y signale à son passage à Rennes, en 1780 (18). Ils y subsisteront jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Nous avons déjà noté, que la Ville disposait encore d'autres patibulaires, à l'extrémité du faubourg Saint-Hélier. Nous la voyons, en 1774, faire procéder à d'importantes réparations, ce qui prouve, qu'en cette fin du XVIII^e siècle, ces potences étaient encore utilisées.

Actuellement, l'emplacement de l'échafaud principal est encore visible, au croisement de la rue du Haut des Lices et de la rue des Innocents. Ce dernier nom, lui-même, en est une réminiscence. La rue conduisait, en effet, du lieu d'exécution à la place Sainte-Anne où se trouvait le cimetière des suppliciés. Et comme chacun de ces malheureux, avant de mourir, clamait son innocence, l'humour populaire a donné ce nom à la rue. Le véritablement nom est « rue des pendus innocents ». L'usage l'a raccourci, mais des contemporains nous ont assuré qu'on l'employait encore, au début du XIX^e siècle.

C'est à la même plaisanterie macabre qu'on doit le nom « d'Hôtel du Bout du Monde », donné à un hôtel voisin, disparu depuis une quinzaine d'années.

(A suivre).

F. LE BOURHIS-KERBIZIT.

(17) Archives du Parlement de Bretagne, Registre des arrêts de 1704.

(18) Nouvelle Revue de Bretagne, Octobre 1949, p. 199.

Peut-on, dès maintenant, définir la race bretonne ?

Lorsque parut l'article de M. P. R. Giot « *Qui sont les Bretons ?* », la direction de la *N. R. B.* reçut plusieurs lettres exprimant l'intérêt des lecteurs, et aussi une lettre de protestation : « Et pourtant il y a bien une race bretonne », disait le correspondant.

Je ne puis lui répondre mieux qu'en recopiant les premières lignes d'un ouvrage paru il y a une quinzaine d'années (1) :

« Parler de *race* française, c'est ne pas savoir ce qu'est une race.

« Il n'y a pas de *race* française.

« Il y a une *ethnie* française, dans la constitution somatique de laquelle entrent les éléments de plusieurs races.

« La *nation* française, population de l'Etat français formé par l'histoire, constitue le gros de l'ethnie française. »

Cette citation répondait à l'avance à la protestation de notre lecteur, car le problème est le même pour la Bretagne, pour la France, pour tous les pays du monde. Si l'on veut s'entendre, il faut donner la même valeur aux termes employés. Race, Ethnie, Nation, ont des sens différents et répondent à des faits de natures diverses. Les confondre est une erreur ancienne et malheureusement toujours en faveur ; l'erreur va même si loin que des atlas par ailleurs fort bien faits nous présentent maintenant encore des cartes de « races » trop souvent basées sur des éléments non raciaux : les unes sont en réalité purement linguistiques, et c'est ainsi que Français, Italiens, Espagnols sont confondus sous le nom de « race latine ». D'autres, comme celles du Proche Orient sont mi-religieuses et mi-linguistiques.

Force est donc de remonter aux définitions. Je les emprunterai encore au même ouvrage.

« 1° Une *race* est un groupement humain qui se détermine uniquement d'après ses caractères somatiques, et cette détermination s'obtient au moyen d'examen de trois ordres : A) mensurations de la charpente osseuse ; B) observations des parties molles ; C) réactions physico-chimiques du sang.

« 2° L'*ethnie* est un groupement naturel pour la détermination duquel

(1) Dr MONTANDON : *L'ethnie française* (1935).

entrent en ligne de compte tous les caractères humains, qu'ils soient somatiques (corporels), linguistiques ou culturels (de civilisation). Tandis que la race est un groupement déterminé par les savants, l'ethnie est le groupement naturel établi par ses membres et ses voisins.

« 3° La *nation* est un groupement politique, créé par l'histoire et contenu dans l'armature de l'Etat. »

J'avoue tout de suite qu'il y a une part de ces définitions qui ne me satisfait pas : la plupart des auteurs ne font entrer en jeu certains facteurs que pour les placer sans discrimination dans l'ethnie.

Tout d'abord il faut tenir compte de l'instabilité relative de tous les facteurs communs à un groupe humain, qu'ils soient anatomiques, physiologiques ou psychologiques. Mais tandis que pour certains d'entre eux l'évolution peut être relativement rapide — quelques générations, voire même une vie humaine — pour d'autres l'évolution sera très lente, et répartie sur de très nombreuses générations.

Les premiers, acquis et modifiables par les circonstances et l'éducation, doivent être laissés à l'ethnie. Mais les seconds, congénitaux et pratiquement immuables, devraient faire partie des caractéristiques raciales (2).

Je reconnais d'ailleurs que si beaucoup de ces facteurs peuvent être aisément rattachés à l'une ou l'autre des définitions, il en est d'autres dont la place est moins nette. Comme au surplus je n'ai pas l'autorité voulue pour modifier ces définitions, je les accepterai telles quelles ici.

A la question posée « Y a-t-il une race bretonne ? » vont donc venir se joindre une seconde « Y a-t-il une ethnie bretonne ? », et même une troisième « Si elles existent, comment race et ethnie bretonnes se sont-elles constituées ? »

Si les recherches de M. Giot nous permettent de répondre, et de répondre négativement, à la première question, les documents nous manquent à peu près complètement pour répondre à la seconde, et a fortiori à la troisième. Aussi le but de cet article sera-t-il simplement d'indiquer quelques-uns des travaux qui devront être faits avant que l'on puisse envisager une synthèse.



Y a-t-il une race bretonne dans le sens restreint et anatomique fixé plus haut ? La thèse de M. Giot « *Armoricains et Bretons. Etude anthropologique* », qui nous donne les plus longues séries de mesures prises jusqu'à présent en Bretagne, nous permet de dire qu'il n'y a pas de race bretonne type, unique et pure : les variations des divers caractères dans l'ensemble du pays sont trop nettes pour qu'on puisse le nier, que l'on en éprouve ou non des regrets. Il est d'ailleurs fâcheux que les dénominations données aux races, soit dans les anciennes nomenclatures (celte, latine, germanique, slave), soit dans les nouvelles (alpine, méditerranéenne, mégalithique, nordique), aient une forme géographique qui peut les faire voir sous un jour sentimental : certains peuvent être vexés

(2) La meilleure définition pourrait être celle donnée par Marc-B. Sauter (*Les races de l'Europe*, 1932) : « Race : variété de l'espèce *Homo Sapiens* représentée par un ensemble d'hommes qui se distinguent d'autres conspécifiques par un complexe de caractères anatomiques et physiologiques (et probablement aussi psychiques) héréditaires et reconnus sur plusieurs générations, à l'exclusion de tout caractère acquis par l'éducation, la tradition ou l'influence du milieu. Encore faudrait-il que l'auteur précise ce qu'il entend par milieu : milieu social ou milieu physico-climatique. »

d'être traités de Dinariques, et d'autres y trouver une vive satisfaction. Il vaudrait mieux, comme certains l'ont proposé, des appellations alphabétiques ou numériques : appartenir à la race B, groupe I, sous-groupe 8, ne fait vraiment plus vibrer cette corde sentimentale, si dangereuse scientifiquement et politiquement parlant.

M. Giot a exécuté le premier une étude systématique de nombreux individus, ce qui l'autorise à émettre des hypothèses qui paraissent solides, et qui ont le très grand mérite de donner des explications logiques et valables à des problèmes qui, jusqu'à présent, n'avaient eu que des réponses parfois plausibles, mais en tous cas sans bases sûres.

Obtiendrait-on des résultats différents en poussant plus loin les recherches ? Certainement pas dans le sens de l'unité raciale actuelle, pour laquelle la question est réglée ; mais elles auraient l'avantage de préciser ce que nous ne faisons encore qu'entrevoir.

L'étude du squelette jointe à celle du coloris de la peau, des yeux et des cheveux, forme la base de l'anthropologie telle qu'elle est constituée actuellement. Mais, grâce à Dieu, l'homme n'est pas constitué que d'os, même recouverts de peau. Pour des raisons variées, l'anthropologie des parties molles n'est malheureusement pas très connue. Le Professeur Edward Loth, de la Faculté de Médecine de Varsovie, a publié en 1931 une « *Anthropologie des parties molles*, excellente synthèse de ce que l'on sait sur cette matière : relativement peu de choses encore, mais suffisamment pour qu'il puisse dire, d'abord « que l'anatomie de l'homme blanc n'est pas l'anatomie de l'humanité entière », ensuite que « les détails phylogéniques (3) sont souvent marqués plus nettement sur les parties molles que sur le squelette, et par conséquent il est permis d'en tirer des conclusions avec plus de certitude ». Le malheur est que si l'on commence à connaître nombre de différences entre l'anatomie des blancs et celle des colorés, on ignore à peu près complètement celles qu'il peut y avoir entre les races blanches, faute d'avoir appliqué l'esprit ethnologique à l'étude pourtant bien avancée de l'anatomie (4).

Outre cette anatomie macroscopique, il y a l'anatomie microscopique, des tissus, ou histologie. Elle aussi, bien que parvenue très loin, n'a pas encore été faite dans le sens de l'ethnologie.

On y ajoutera les constantes biologiques, c'est-à-dire l'étude chimique, non seulement du sang comme le dit le D^r Montandon, mais de tous les éléments, liquides ou solides de l'organisme. Elles sont bien connues en médecine : les dosages de l'urée, des protides, du cholestérol, des sucres, des chlorures, du calcium, du potassium, etc... ne semblent

(3) La phylogénie étudie les transformations subies par l'espèce au cours de son histoire par opposition à l'ontogénie qui étudie les transformations de l'individu pendant son développement de la fécondation à l'être parfait.

(4) Je suis tout à fait d'accord avec M. Giot pour admettre la prédominance en Bretagne des cheveux foncés et des yeux clairs. Jointis au teint également clair, à la saillie marquée des arcades sourcilières faisant presque disparaître la paupière supérieure, aux oreilles se touchant sur la ligne médiane, elle donne la partie physique de ce « regard breton », ou tout au moins bas-breton, assez particulier pour qu'on puisse essayer d'identifier son porteur au milieu d'un groupe d'individus avec un assez notable pourcentage de réussite. Mais il y a dans le texte de M. Giot quelque chose qui m'étonne : il semble présenter les yeux clairs de Bretagne comme des yeux en majorité bleus (pp. 110, 111, 131). Impression n'est évidemment pas statistique, mais j'ai vraiment l'impression que les yeux clairs de Bretagne sont en majorité des yeux verts. Ceci a une certaine importance pour sa théorie de la décoloration, car si je ne me trompe, la constitution histologique des yeux bleus et des yeux bruns n'est pas identique, tandis que le « fond » de l'iris vert est le même que celui de l'iris brun, et n'en diffère que par une moindre surcharge en pigment : le passage semble donc plus aisé du brun au vert que du brun au bleu.

guère varier de race à race (5). Du moins l'ordre des mesures demandées par la médecine ne suffit pas à montrer de différences importantes. Il doit pourtant y avoir des variations ethnologiques amenées par les variations de nourriture ou de climat, permettant sans doute à l'organisme de s'adapter à un genre de vie de préférence à tout autre ; en tous cas, il convient de rechercher s'il y en a ou non.



Il n'y a pas que l'anatomie, c'est-à-dire la description pure et simple des organes : il y a aussi la façon de se servir de ces organes, c'est-à-dire la physiologie. Là aussi nous ne connaissons que peu de choses permettant de différencier les races ; seules les plus évidentes sont notées par les ethnologues : âges d'accession aux diverses époques de la vie (puberté, ménopause, sénilité), sexualité, plus ou moins grande résistance à certaines maladies, aux températures extrêmes, etc... On connaît l'acuité de la vue ou de l'ouïe de certaines peuplades sauvages : il s'agit d'un développement amené par un genre de vie, mais certainement devenu héréditaire au stade actuel de leur civilisation, sans préjuger de leur modification sous l'influence d'un changement d'habitude.

Je ne mets pas en doute qu'en étudiant le fonctionnement des divers appareils, respiratoire, circulatoire, digestif, endocrinien, etc..., nous ne trouvions des variantes qui seront vraisemblablement minimes, mais qui viendront se joindre au faisceau de différentielles que nous possédons par ailleurs.

Parmi elles, on peut d'ores et déjà en citer, qui tiennent d'ailleurs à la fois à l'anatomie, à la physiologie et à la psychologie, mais qui sont assez évidentes pour pouvoir être remarquées par tout le monde. Ce sont, par exemple, la posture, la cambrure vertébrale, la cambrure des pieds, qui varient d'homme de la plaine à homme de la montagne. Ce sont la mimique du visage, la gesticulation, l'accent.

L'accent — c'est-à-dire l'intonation avec laquelle nous parlons, la syllabe où nous plaçons l'accent tonique, l'aspect musical de notre parole — est un caractère suffisamment net pour nous permettre de reconnaître à première audition dans quel groupement un individu a été élevé, ce qui veut dire que le pourcentage de chances qu'il a de lui appartenir est important. Et il est tellement persistant qu'il survit à un changement de la langue locale. On dit plaisamment que tant que l'on parlera français à Landerneau et à Morlaix, la langue bretonne ne sera pas morte. L'accent est évidemment modifiable pour une personne donnée, par l'éducation ou par la contagion : le jeune Marseillais élevé à Brest prend l'accent Brestois, et réciproquement. Mais tout a une cause et quand un phénomène est aussi net, aussi « collé au sol », cette cause peut et doit être recherchée. Les accents sont nombreux et variés en Bretagne : il serait intéressant d'en établir la carte, qui ne serait probablement pas absolument superposable aux cartes linguistiques.

Une bonne partie de ces complexes somato-physiologiques peuvent d'ailleurs être étudiés par la biotypologie : celle-ci peut être biométrique, c'est-à-dire étudier les mensurations et corrélations morphologiques et physiologiques, dont l'une des plus simples est le coefficient de Pignet, bien connu des conscripts, qui met en œuvre la taille, le poids, et la

(5) Il existe au moins un point où des recherches faites sur de très nombreuses séries ont permis d'établir des cartes de répartition géographique : ce sont les groupes sanguins. Mais c'est une étude qui se renouvelle très vite, et les cartes actuelles sont déjà périmées.

capacité respiratoire. Ces mensurations peuvent être représentées graphiquement et donner un profil biotypologique.

La biotypologie peut aussi être vue sous l'angle neuro-endocrinologique, et, pour montrer l'intérêt ethnologique du bilan hormonal, je me permettrai de reproduire une phrase de Buch (*In Simonin, Médecine du Travail, 1950*) : « La biologie du système neuro-endocrinien est soumise d'une part à des facteurs génétiques, d'autre part aux influences du milieu extérieur. Les travaux de Stockard sur les races du chien ont démontré avec précision l'importance du bagage génétique dans la morphologie générale, dans la constitution du système endocrinien et dans le comportement. L'étude de ces problèmes en biologie humaine et leur application pratique ne sont qu'à leurs commencements. Les auteurs de l'école américaine de médecine psycho-somatique ont déjà apporté des données fort intéressantes établissant des rapports entre la constitution somatique et la psychologie profonde d'une part, la pathologie et plus particulièrement la prédisposition aux accidents d'autre part. Les relations entre les goûts d'un individu pour le choix d'un métier (vocation) et son bagage héréditaire, constituent un problème qui a été récemment abordé par Szondi : il a pu montrer, grâce à une technique spéciale, que le choix d'un métier est déterminé par des pulsions profondes qui paraissent être conditionnées elles-mêmes par l'assortiment spécifique de gènes dont tout individu est le porteur. »



Dans notre catéchisme, nous avons appris que l'homme était composé d'un corps et d'une âme. Cette notion de l'être spirituel ne devrait pas être entièrement exclue de la définition de la race, puisque certains de ses facteurs sont constitutionnels, pratiquement immuables pour un individu et communs à la majorité des membres du groupe. Quoiqu'il en soit, et qu'on les fasse appartenir à la race ou à l'ethnie, ils n'en doivent pas moins être étudiés, et probablement sera-ce là, plus encore que dans les composants somatiques, que nous trouverons ce qui différencie le Breton des autres races ou des autres ethnies.

Chaque groupe humain a sa façon de sentir, de penser, de juger, d'agir et de réagir, qui n'est pas la même que celle du voisin. Il peut *a priori* paraître difficile de chiffrer ces facteurs mentaux, et de les utiliser pour des graphiques ou des cartes. Cependant certains d'entre nous ont déjà été utilisés, puisque nous possédons par exemple ces cartes de la pratique religieuse ou des opinions politiques.

Un homme n'est peut-être pas aussi libre qu'il le pense d'être croyant ou incroyant de choisir telle position plutôt que telle autre. Les variations normales dues à l'âge étant mises à part, il a évidemment la possibilité d'une conversion : cependant comme sa capacité d'enthousiasme ou de fanatisme reste la même, il choisira pratiquement une opinion qui sera, mais en sens inverse, à la même distance du juste milieu que celle qu'il avait précédemment : c'est le cas du paysan, bon chrétien dans son village et devenant communiste à la ville. Ou celui du communiste devenant au contraire chrétien. On sait que personne n'est plus fervent qu'un converti.

En tous cas ces mutations individuelles n'affectent pas la majorité d'une population. En comparant les résultats électoraux des communes de l'arrondissement de Morlaix, où il existe des divergences politiques très tranchées, j'avais remarqué l'extraordinaire ressemblance de ceux que l'on trouvait à l'aube de la III^e République et à celle de la IV^e.

soixante-dix ans plus tard. André Siegfried, dans ses études sur la géographie de l'opinion politique, a montré qu'il ne s'agissait pas d'une exception, et que la persistance des tendances de fond sous l'influence du milieu géographique était un phénomène constant. Nous avons donc affaire à un caractère fixe, donc ethnique, pour ne pas dire racial.

Bien d'autres aspects de l'âme humaine n'ont pas eu encore la chance de se manifester en des statistiques aussi voyantes. Pour les étudier, nous disposons de la méthode des tests. Il ne s'agit pas ici de chercher si l'application systématique des tests à la vie courante apporte à l'homme un progrès social indéniable, ou l'un des plus graves dangers qui menacent la liberté de la personne humaine : il s'agit seulement de voir si cette méthode peut nous donner les renseignements ethnologiques que nous désirons.

Ceci est indubitable, bien que, là encore, très peu de recherches aient été faites dans ce sens. Je puis citer un ouvrage des D^{rs} A. Hesnard (de Pontivy), et Aubin, étudiant l'influence de l'origine ethnique sur l'aspect des maladies mentales en France, et dont la guerre a malheureusement empêché la parution, les travaux d'Aubin sur les tests dans les races colorées. Mais pratiquement les tests servent surtout soit à l'orientation professionnelle, soit à la psychiatrie, et les renseignements recueillis ne l'ont pas été avec la pensée de s'en servir pour différencier les ethnies. Je sais pourtant qu'un travail de ce genre est en gestation pour la Bretagne.

Certes, tous les voyageurs ont décrit, avec des variantes singulières, ce qu'ils estimaient être le caractère breton. Je cite pêle-mêle, sans vouloir prendre à mon compte le bien fondé de ces allégations : la mélancolie, la nostalgie — jointe d'ailleurs au goût pour les voyages et l'expatriement — l'amour du ciel gris et des vives couleurs, la loyauté et la franchise souvent brutales ; la tendance à la révolte, qui se transforme en une indéfectible fidélité lorsque le Breton a choisi son chef, son parti ou son opinion ; le choix de ceux-ci sans tenir compte de son intérêt personnel ; l'entêtement ; l'attachement aux causes sacrées (c'est-à-dire aux causes perdues, m'a dit un mauvais plaisant), la puissance de travail, l'absence de sens commercial, la timidité, la difficulté à se mettre en valeur et à percer... Que sais-je encore ? On a même poussé plus loin l'analyse, et proverbes, blasons populaires, ont distingué les défauts plus souvent que les qualités de la paroisse ou de l'évêché voisins. Bien entendu, rien de tout cela n'est précis, chiffrable, vérifiable. On peut faire mieux sans difficulté.

Je crois que, dans le sens ethnologique, on peut diviser les tests en trois groupes : sensoriels, intellectuels, caractériels. Je ne voudrais pas m'étendre outre mesure sur chacune de ces catégories, mais montrer seulement quelques-unes des caractéristiques qu'ils permettent d'apprécier.

Les tests sensoriels étudient des facteurs soit purement physiologiques, soit à cheval sur la physiologie et la psychologie. Les facteurs quantitatifs tels que l'acuité de la vue ou de l'ouïe, l'adaptation à la vision nocturne, etc... sont faciles à mesurer. Dans les facteurs qualitatifs, ceux qui sont analytiques, tels que la différenciation des sons et des couleurs, peuvent être aisément précisés ; mais ceux qui sont synthétiques, qui font le gourmet, l'oreille musicale, l'œil sensible à l'harmonie des formes et des couleurs (6) le sont bien plus difficilement.

(6) Il y a probablement des corrélations entre la forme du corps et la façon de s'habiller. Serais-je dans l'erreur en pensant que l'harmonie plus ou moins grande

Dans les tests sensoriels, nous pourrions classer les tests psychomoteurs mettant en jeu un ou plusieurs sens et une opération mentale coordonnée ; des « batteries de tests » ont été mises au point, permettant d'étudier la dextérité manuelle, la mesure du coup d'œil, la précision, la rapidité du travail, la faculté d'automatisation, le sens de l'organisation et de l'ordre, etc... Pour un peuple à la fois paysan et marin, je suggérerais l'étude du « sens » de la terre, du temps, de la mer ; de l'automatisme des décisions à prendre en fonction de données perçues instinctivement.

Grâce aux tests intellectuels, nous pouvons connaître l'étendue de la mémoire, la faculté de raisonnement, l'aptitude verbale, et bien d'autres éléments encore.

Les tests de personnalité nous permettent l'exploration des aspects non cognitifs de la personnalité : tests de caractères (connaissance morale, honnêteté, coopération...) ; tests de tempérament (persévérance, suggestibilité) ; tests d'attitudes (esthétiques, économiques, politiques, religieuses, sociales...).

Lorsque toutes ces recherches auront été faites, trouvera-t-on pour le Breton un « profil psychométrique » plus constant que le « profil anatomique » ? Et ces éléments joints à d'autres permettront-ils de dégager les caractéristiques d'une ethnie bretonne différente des autres ethnies humaines ? Il est évidemment trop tôt pour l'affirmer ; le faire maintenant serait utiliser cet instrument de mesure primitif et sommaire, mais en qui chacun de nous a si grande confiance, et qu'on appelle le « pifomètre ». Le mien donne une réponse affirmative, mais seul l'avenir dira si j'ai raison ou tort.

Je ne voudrais cependant pas rester sous l'impression décevante qu'il faudra encore attendre de longues années avant qu'une réponse nous soit donnée. En réalité, beaucoup de documents ont déjà été recueillis dans un but soit d'orientation professionnelle et de sélection, soit psychiatrique. Certains d'entre eux sont amassés chaque année en quantité par les Centres d'Orientation Professionnelle, départementaux ou autres. Leur groupement par régions géographiques permettrait de voir si l'on peut différencier à ce point de vue le Breton du Picard ou du Manceau, et même de voir s'il existe des variations entre les différents groupes bretons.



Mais si une race, ou tout au moins une ethnie bretonne existent, comment se sont-elles constituées ? Plus généralement, comment une race se substitue-t-elle ? Nous en sommes réduits aux hypothèses. Mais cependant deux causes me paraissent prédominer. L'une appartient en propre à l'individu, c'est l'hérédité ; l'autre lui est extérieure, et c'est l'influence de tous les agents physiques qui l'enloutent, que l'on peut résumer sous le nom de « Milieu ». Il est difficile d'imaginer la propor-

des lignes, instinctivement perçus, a conduit au long des siècles les femmes de certaines régions à porter des vêtements ajustés, tandis que d'autres plus fourtement harmonisaient entre le type et la vêtue a été brutalement rompue dans ces dernières décades, où journaux et cinémas ont imposé sans pitié à toutes ces costumes dessinés par des citadins — pour des Parisiennes plus exactement — c'est-à-dire pour des femmes, dont le corps, l'attitude et les gestes sont modelés par un milieu spécial, une activité en local clos, une atmosphère physique et une ambiance psychologique particulières. Il serait cruel d'insister sur les résultats ; tout le monde sait que mettre une guépière à la Vénus de Milo ne donnerait rien de bon.

tion dans laquelle chacune d'elle influe, d'autant plus qu'il y a interférences nombreuses entre l'une et l'autre.

L'hérédité d'un homme étend ses racines très loin, infiniment plus loin qu'on ne le pense habituellement, même dans le temps relativement bref que quelques siècles représentent dans l'histoire de l'humanité. Mais, dans un groupe humain, les mariages consanguins sont obligatoires, en prenant le mot consanguin non pas dans son sens légal et étroit, mais dans celui de mariage entre deux individus ayant un ancêtre commun, si éloigné soit-il. Si bien que dans l'arbre généalogique d'un homme nous trouvons des ramuscules amenant la sève de très loin, et surtout de grosses racines plongeant dans son clan et lui apportant le plus important de son essence. Les lois mendéliennes du retour des métis au sang dominant, de l'effacement progressif des apports étrangers et non renouvelés, aident à conserver le type si celui-ci n'est pas modifié par l'implantation du groupe dans un milieu nouveau.

Bien que l'on ait souvent parlé de l'influence du milieu sur la race (et même que Bertillon ait créé pour cette étude le terme de *Mésologie*), il me paraît qu'on la sous-estime au profit de l'hérédité (7). D'autant plus que l'on ne pense même, habituellement, qu'à l'hérédité de mâle en mâle, qui a une importance sociale considérable puisqu'elle nous apporte notre nom, mais certainement une importance génétique beaucoup moindre, sans même tenir compte de ces fâcheux incidents qui surviennent parfois dans les ménages ; il convient de ne pas oublier que notre quadrisaïeul paternel n'est que l'un des 32 ancêtres de notre 6^e génération, et ne nous fournit donc qu'un trente-deuxième de notre hérédité.

On admet pourtant l'influence du sol sur les plantes et sur les animaux. On n'ignore pas que ceux-ci voient varier leur type suivant leurs habitats que l'hortensia rose devient bleu s'il est planté dans un sol ardoisier, que la descendance d'un bovin importé dans un pays sans calcaire adapte sa charpente à ses nouvelles conditions de vie. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'homme ? Il est plongé dans un climat possédant une hygrométrie, une insolation, une ventilation, une composition chimique de l'air qui diffèrent de celles du pays voisin. Il boit une eau qui s'est chargée de matières minérales ou organiques

(7) Il est des lois sociales constatées, mais peu ou pas expliquées jusqu'à présent. Par exemple l'extinction habituelle et relativement rapide, tout au moins en ligne masculine, des familles établies à la ville, quelque soit leur degré de fortune, et, nous l'ancien régime, des branches aînées des familles nobles. Il suffit de feuilleter la dernière édition du *Nobiliaire de Bretagne*, de Paul de Courcy, et de voir combien peu nombreuses sont les étoiles indiquant les familles nobles subsistantes, alors que la population totale a augmenté.

Le malthusianisme, le désir de ne pas scinder l'héritage ne suffisent pas à tout expliquer ; ne peut-on en envisager les causes sur le plan de génétique ? Dans les deux cas nous avons affaire à des familles pratiquant l'exogamie : les unes parce qu'à la ville les relations de proche voisinage avec d'autres humides amènent des mariages entre gens d'ethnies différentes, les autres parce que le droit d'aînesse faisait que les branches aînées étaient les branches riches, et que, pour trouver parité approximative de situation, leurs membres devaient aller chercher épouse d'autant plus loin que leur rang était plus élevé. Dans les deux cas, importation renouvelée à chaque génération de gènes inadaptés au terroir d'établissement, affaiblissement génétique et « dysharmonie » amenant progressivement l'extinction. Somme toute c'est le fait de l'incommodité des métis, bien connu en histoire naturelle, que nous retrouvons ici, mais très étalé dans le temps du fait qu'il s'agit de variétés très rapprochées et non d'espèces différentes.

Cette hypothèse met en jeu beaucoup trop d'inconnues — et en particulier la faculté d'adaptation — pour pouvoir être brutalement appliquée à tous les cas : le peuplement blanc de l'Amérique, par exemple, paraît la contredire. Cependant elle doit expliquer un certain nombre de ces cas, et de toute façon elle mérite de former une hypothèse de travail.

déterminées, qui est acide ou alcaline, calcaire ou non. Il mange des légumes cultivés sur son sol dont les composantes sont fixes — je parle bien entendu du rural, et j'ajoute que l'influence des engrais artificiels mériterait d'être étudiée. Il mange la chair d'animaux nourris sur le même sol que lui. Le pays qu'il habite a des caractéristiques particulières de son électricité tellurique...

Il me paraît que tout ceci influe sur l'individu, et à la longue sur la communauté ; que les modifications et les constantes de la race sont dues à l'inter-réaction du milieu et de l'hérédité ; celle-ci venant freiner les effets de celui-là si des courants d'immigration viennent troubler les composantes héréditaires, ou les multiplier si l'exogamie est peu importante. Mais dans tous les cas la Nature continue à tisser sa toile, et lentement tend à refaire le type qui lui convient ; certains caractères, les psychiques par exemple, s'acquièrent probablement plus vite que les somatiques.

Ceci nous amènerait à penser comme le D^r Kervran sur la tuberculose des Bretons, dans un article de la *Presse Médicale* du 6-1-1942 : « On arriverait donc à cette conclusion assez imprévue qu'une race, loin d'être pure à l'origine et impure dans la suite, tendrait au contraire à se purifier par un véritable phénomène de ségrégation. Disons en passant que ce fait a une grosse importance biologique générale : on a trop tendance à croire en biologie que le complexe dérive toujours du simple, en fait c'est bien souvent le contraire ; la nature ne synthétise pas toujours, elle s'analyse parfois. »

Cette hypothèse nous permettra une conclusion qui, je l'espère, pourra consoler notre lecteur. La Bretagne est un pays de forte émigration et de faible immigration ; elle est donc exportatrice d'hérédité beaucoup plus qu'importatrice ; si son compte créditeur se maintient, et pour le moment il n'a guère de tendance à changer, on peut penser que l'évolution de sa population continuera à se faire, siècle après siècle, non seulement vers l'unité ethnique, mais vers l'unité raciale.

D^r C. LAURENT.

N. B. — Dans une note précédente (*N. R. B.* 1950, p. 49), j'avais conseillé aux tenants de l'origine mongole des Bigoudens de rechercher la tache bleue mongolique sur les nouveaux nés. Mon conseil sous-entendait un peu d'ironie, car j'étais persuadé que le résultat d'une enquête serait négatif. Mais il est toujours dangereux d'avoir des idées préconçues, et j'ai eu la grande surprise d'apprendre qu'un obstétricien quimpérois avait effectivement remarqué une plus grande proportion de taches bleues sur les nouveaux-nés du Cap Caval.

Devrons-nous donc changer notre fusil d'épaule, et nous rallier à une théorie basée jusqu'à présent sur des impressions et non sur des preuves ? Ou, nous souvenant que les mêmes causes produisent les mêmes effets, chercher le facteur commun entre la Bigoudénie et l'Extrême-Orient ? J'ai entendu soutenir que le mongolisme pathologique était lié à une question de champ magnétique du sol ; il serait peut-être hardi de penser qu'il en est de même pour le mongolisme ethnique. De toutes façons, nous n'avons pas le droit de supposer quoique ce soit tant que nous n'avons pas de statistiques précises.

Une amitié de Brizeux

VERS 1850, un vieux savant achevait sa vie, fertile en grands voyages, en découvertes honorables, en aventures, où les duels tiennent une grande place, dans un calme appartement de la paisible rue Cassette. Qu'elle soit restée telle cent ans plus tard, voilà qui est digne de remarque.

Ce savant s'appelait Charles Gaudichaud Beaupré. Il était né à Angoulême en 1789, d'une de ces traditionnelles familles de robe qui n'étaient point accoutumées aux lointains déplacements. Pourtant, la branche des Gaudichaud de Brousse Marteaux, qui émigra sous la Révolution, ne revint jamais et s'éteignit en Amérique. L'aventure naît souvent de drames imprévus ! Il en fut de même pour Charles Gaudichaud Beaupré ; orphelin très jeune, très jeune obligé de travailler, il entra en 1810 dans le corps des Pharmaciens de Marine ; nous le trouvons alors à Anvers. Mais il ira beaucoup plus loin. Sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, il est embarqué sur ces frégates et ces corvettes qui portent par le monde le pavillon français et, en de longs voyages de circumnavigation, cherchent à servir utilement la science : Alfred de Vigny célébrera ces rudes labeurs dans la *Bouteille à la mer*. *L'Uranie*, *L'Herminie*, *La Bonite*, — le conduisent sur toutes les mers du globe : il y visite îles et continents, explore l'un des premiers les « Montagnes bleues », donne son nom à un *Marlin-Chasseur* et à une famille de plantes : les « Gaudichaudiacées » et à une hypothèse, mi-scientifique, mi-ontologique, dite des « Phytons ». Dans le *Lac salé*, Pierre Benoist rappellera « les théories de M. Gaudichaud ».

Après 1838, Charles Gaudichaud, membre de l'Académie des Sciences dans la section de Botanique, pharmacien professeur de la Marine à l'École de Brest, s'installe à Paris, attaché désormais au Muséum d'histoire naturelle : le voici au 8 de la rue Cassette, où il finira ses jours en 1854.

Comment notre botaniste, navigateur et brasseur, va-t-il utiliser ses loisirs ? Ses loisirs, il n'en a guère pourtant, car le grand travailleur n'a pas désarmé ; il multiplie les communications à l'Académie, tient tête à M. de Mirbel sur sa théorie des Phytons, que le journaliste Victor Meunier vulgarise dans *La Presse* ; il écrit la

partie botanique du *Voyage de la Bonite*. Mais enfin cet homme a des heures de détente et d'intimité ? Oui, certes, et il les donne soit aux vieux compagnons de sa carrière, marins et savants, avec lesquels il a burlingué sur toutes les mers, soit à de jeunes hommes dont il est le protecteur et l'ami : le docteur Gubler, alias Goblet, qui sera un jour membre de l'Académie de Médecine, les jeunes poètes Octave Lacroix, Auguste Lacaussade, Leconte de Lisle, dont il a longuement parcouru l'île enchantée et qu'il entretient dans le culte d'une nature tropicale qui deviendra pour eux une source d'inspiration.

Mais il y a là aussi un poète breton, un homme qui connaît déjà le succès, un aîné pour tous ces jeunes et dont je ne saurais dire précisément où et comment il a connu Gaudichaud : c'est Brizeux.

Gaudichaud l'a-t-il rencontré en Bretagne ? C'est possible, mais ce n'est pas très suggéré par les faits. J'aurais tendance à croire que c'est Lacaussade, protégé enthousiaste de Gaudichaud, qui l'a conduit chez celui-ci, comme il a dû y conduire Octave Lacroix et Leconte de Lisle. En effet, Lacaussade a mené campagne politique en Bretagne (1). Est-ce là qu'il a rencontré Auguste Brizeux ? Toujours est-il qu'il lui dédie le troisième de ses *Poèmes et Paysages*, qui vont paraître en 1852, quelques mois avant les *Poèmes antiques*. Tout petit poème, tout juste un quatrain, « écrit sur la dernière page des *Bretons* », nous dit-il, et que lui suggère un vers d'Horace :

...*Multa petentibus
desunt multa.*

Il dit à son ami :

*Tu sais ta force et l'en contentes ;
Comme à la fleur tu tiens au fruit :
Les Muses graves que tu hantes
Aiment la gloire et non le bruit.*

Grand éloge au seuil des époques de poésie et de littérature publicitaire !...

Dans le salon de Gaudichaud, je vois passer Brizeux comme un ami fidèle et discret. Le maître de maison n'aimait lui aussi ni le bruit, ni le faste et il dut apprécier cette simplicité pleine de richesse. Par la préface des *Poèmes et Paysages*, nous apprenons avec quelle bonté le vieux savant accueillait ses visiteurs, laissait s'épancher en eux son âme haute et généreuse, que le christianisme allait reconquérant peu à peu, sous l'influence de la famille Ozanam, qui habitait la même maison. Brizeux a certainement connu ces entretiens intimes : que de choses le chantre de *Marie* et le vieil ami « des arbres et des fleurs », comme écrivait Octave Lacroix, dans ses « *Chansons d'Avril* », ont pu se dire pour leur mutuel enrichissement !

(1) Le N. B. B. nous a appris que Lacaussade fut, à Vannes, rédacteur du journal *La Concordie*. Voir *DEBACQ*, N. B. B. Mai-Juin 1951.

Mais le plus clair de ce que je sais des relations de Brizeux et de Gaudichaud, je le tiens de ma grand'mère paternelle, « nièce bretonne » de Gaudichaud et qui faisait avec sa mère des séjours parisiens chez l'oncle dont elle était l'héritière.

Louis Fougeret, fille d'un magistrat et d'une demoiselle Gaudichaud de Grandchamp, avait dix-huit ans en 1850, quand elle vint pour la première fois à Paris embellir de sa jeune grâce le salon de son parent. Elle devait vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt douze ans, en conservant un souvenir enchanté de ce temps. Je l'ai souvent entendue évoquer le charme de ces réunions, d'une patriarcale simplicité, où le verre d'eau sucrée et le sirop d'orgeat tenaient lieu de cocktails et d'apéritifs savants.

Mais c'est Brizeux qui avait laissé à la jeune provinciale les plus vivants souvenirs. Elle contait que le docteur Gubler, carabin ami du calembour, renouvelait de temps en temps une plaisanterie de goût douteux. Quand Brizeux entra : « Voici, disait-il, le monsieur qui fait toujours des omelettes (2). » Le poète ne s'en offusquait pas. A dire vrai, il avait trouvé dans Louise Fougeret une disciple attentive, une admiratrice naïve et sincère, et je pense qu'en pénétrant dans le salon de Charles Gaudichaud, c'était son gracieux profil qu'il cherchait. L'homme qui vieillit aime ainsi se pencher sur une âme toute fraîche, aux admirations pleines de candeur, qui le consolent des critiques des envieux, tout comme elles le rafraîchissent des louanges officielles.

A sa jeune admiratrice, Brizeux donna une méthode de travail : « Mademoiselle Louise, lui disait-il, regardez autour de vous : c'est une époque, dont vous voyez quelques-uns des plus brillants représentants, qui passe actuellement sous vos yeux. Ecoutez leurs propos ; notez leurs remarques fines ou profondes, et s'il le faut, leurs bévues. Qui donc n'en commet pas ? Vous apprendrez ainsi la vie, qui n'est pas si simple qu'on le croit, Vous garderez pour vous, pour vos descendants, pour votre vieillesse, de belles images et de beaux souvenirs. »

Et Louise, fidèle aux leçons de son affectueux conseiller, notait — avec cette facilité d'écrire des femmes d'autrefois — tout ce qu'elle voyait autour d'elle. Son petit-fils en a bénéficié, et j'ai pu, de ses notes et de ses souvenirs, tirer le premier dessin de mon livre sur les sources des *Poèmes de l'île natale* et des *Poèmes animaliers* du chef du Parnasse : *Leconte de Lisle et le mirage de l'île natale* (3).

J'en remercie, par delà le temps, le doux et profond Auguste Brizeux. Mon aieule, devenue M^{me} Germain Jobit, avait gardé un impérissable souvenir du poète breton : « J'ai été le dernier amour de Brizeux », disait la vieille dame charmante, dont le commerce était si agréable à ses nombreux amis.

(2) Les Bretons apportent tellement de ferveur dans leur admiration pour leur poète qu'ils n'aperçoivent pas toujours très rapidement ce calembour sur « Brise-œufs » !

(3) Editions de Boccard, 1, rue de Médicis, Paris.

Amour très chaste, il va sans dire. Ce mot, qui s'est alourdi à notre époque, de trop de malsains apports, prenait sur ses lèvres le sens que nous aimons à attribuer aux plus nobles affections : celles d'un François de Sales et d'une Jeanne de Chantal par exemple. C'est cette délicieuse amitié d'un poète et d'une jeune pensionnaire, qui « venait d'abandonner la robe du couvent », dans le cadre d'une vieille demeure parisienne peuplée de savants, de marins, de poètes en herbe, que j'ai voulu évoquer pour les amis du cher et grand Brizeux.

Pierre JOURT.

N. B. — L'année 1952 est celle du centenaire des deux premières œuvres de Leconte de Lisle et de Lacaussade : les *Poèmes antiques* du premier, les *Poèmes et Paysages* du second, qui eurent, comme je le démontre dans mon récent ouvrage, une telle influence sur l'orientation exotique de Leconte de Lisle. Le centenaire des deux poètes étant tombé au cours de la première guerre mondiale, c'est au centenaire de leurs premières œuvres qu'on les commémorera. Le Comité qui s'est fondé à cet effet, et que préside l'amiral Lacaze, a son siège 10, rue Oudinot, Paris (7^e). La Bretagne y sera représentée par le Recteur et le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Académie de Rennes. Je signale à mes lecteurs cette commémoration qui rapproche le chef du Parnasse et son émule moins heureux, Lacaussade, du grand poète breton que l'on aime même hors des limites de la Bretagne.

P. J.

Y a-t-il eu des « Vêpres Morlaises » ?

Dans le n° 7 de la revue *Sked* (Rayonnement), p. 237, se trouve un extrait de « *La Bretagne Catholique* » de L. Buron, semblant lui-même se référer aux *Derniers Bretons* d'Emile Souvestre.

Il y est question d'une scène de la Révolution en Bretagne : une procession des Rogations aurait été massacrée de nuit par deux compagnies de la garde nationale de Morlaix, près de la chapelle Sainte-Brigitte (entre Saint-Thégonnec et Guimiliau).

En consultant mon exemplaire de l'ouvrage de Souvestre j'ai été surpris de n'y rien trouver qui rappelle de près ou de loin un tel événement. Dans ces conditions, peut-on me dire 1° si c'est bien à Emile Souvestre qu'a été emprunté ce passage de *la Bretagne Catholique*, et 2° ce qu'il peut y avoir de vrai dans un récit rappelant fâcheusement des scènes de sauvagerie qui ont illustré les derniers mois de l'occupation allemande ?

BAUTO (Angers).

Le Professeur Alain en Bretagne

Ce n'est pas sans quelque hésitation que je me permets d'évoquer ici le souvenir de celui que ses élèves appelaient « l'homme » et qui nous a quittés à 83 ans, le 2 juin 1951.

Mais rassurons-nous : la vie du philosophe Alain est si limpide qu'il n'y a vraiment aucune indiscretion à redouter en parlant des débuts de celui en qui Maurice Toesca voit « un des deux ou trois grands écrivains de la première moitié du xx^e siècle » (1).

Et puis, mon excuse est que le sujet a déjà été magistralement abordé par M. Paul Fauchoux dans *la Liberté du Morbihan* (2), plus spécialement en ce qui concerne la collaboration d'Alain aux journaux lorientais. Il est bon, pour éviter aux biographes futurs des inexactitudes (trop fréquentes, hélas !) de fixer avec précision les rapports d'Alain avec notre Bretagne.

A Pontivy

Le 16 septembre 1892, un jeune maître auxiliaire du Lycée Michelet, à Paris, était nommé professeur de philosophie de 6^e classe au Lycée de Pontivy qui était alors une ville de plus de 9.000 habitants. Il remplaçait le sieur Rigaldès envoyé au collège de Libourne.

Ce n'est pas sans quelque appréhension, sans doute, que le 4 octobre il signait, avec ses collègues Prat et Rivot le procès-verbal d'installation des nouveaux professeurs et recevait à remplir l'imprimé administratif que tout membre du corps enseignant est tenu de remettre chaque année aux autorités académiques.

Ouvrons le mince dossier du professeur pontyvien et parcourons ce document rempli à l'encre noire de la belle écriture de celui qu'on n'appelaient pas encore Alain. Nous y apprenons qu'Emile-Auguste Chartier est né dans l'Orne à Mortagne, le 3 mars 1868. Bachelier ès-lettres à Caen, en 1886. Licencié à Paris en 1890 et bachelier ès-sciences, également à Paris en 1891. Il a été troisième à l'agrégation de philosophie en 1892.

Nous y voyons aussi que son traitement s'élève à 3.200 francs pour quatorze heures de cours par semaine, non compris les heures supplémentaires et une indemnité spéciale d'agrégation de 100 francs (3).

Aux questions imprimées : avantages accessoires, fonctions rétribuées

(1) Visite à Alain dans sa retraite du Vésinet (*Figaro littéraire* du 19 mai 1951).

(2) Au temps où le *Journalisme lorientais* était l'antichambre de la gloire : *Alain Dieu de Bretagne* (*Liberté du Morbihan*, 22 à 25 août 1951).

(3) Portée à 500 fr. en 1895.

au dehors, Chartier a écrit : néant, se contentant d'une barre pour les distinctions honorifiques, titres et travaux, années de service et interruptions.

Nul autre que l'intéressé ne pouvant être plus qualifié pour nous parler de ses débuts, laissons ici la parole à Alain (4) :

« Le métier m'attendait et je n'en soupçonnais rien. Je versai d'abord tout mon paquet qui contenait Platon et Aristote surtout, et je crus avoir traité toutes les questions du programme quand j'eus fait revenir des enfers ces deux ombres vénérables. Cela se passait à Pontivy et j'enseignais à deux classes réunies ce qui faisait trois élèves en tout dont l'un approuvait de la tête et ne comprenait rien. Tous furent bacheliers et cela ne m'étonna point... »

« Je me remis avec Aristote à gratter la terre comme un paysan. Je trouvais à la bibliothèque une édition convenable. L'entrepris un commentaire (après tant d'autres) ligne à ligne de ces textes mutilés... Mais quels poèmes... Je tentais donc de tout comprendre et de tout savoir. Mon Aristote et mon grand cahier étaient ouverts sur ma table. La peinture était mon seul repos. Je courais avec un camarade retrouvé là. Nous gâchions des couleurs et de la toile... Revenu dans ma chambre, j'ajoutais page sur page, et de là je m'en allais enseigner à toute voix et à toute éloquence à mes trois élèves. C'est alors que je sentis, environ après six mois de ce régime, les premières atteintes de la fatigue. Je m' crus mort. J'eus un mois de maladie et trois mois de congé. Je ne savais pas vivre. »

Les rapports hebdomadaires adressés à l'inspecteur d'académie nous fournissent des détails sur cette maladie.

28 mai 1893 : « M. Chartier, atteint de la fièvre scarlatine, est absent depuis lundi matin ».

4 juin : « M. Chartier absent ».

10 juin : « M. Chartier est maintenant guéri de sa scarlatine, il sort et se promène depuis plusieurs jours ; je n'ai pas encore entendu parler de son remplaçant. Il paraît désirable cependant qu'il ne se fit pas trop attendre (5) ». Le proviseur avait d'ailleurs écrit au recteur pour hâter l'arrivée de ce remplaçant, afin que les élèves n'échouent pas au baccalauréat. Le 13 juin, le rapport annonce l'arrivée du remplaçant qui fit aussitôt des heures supplémentaires pour rattraper le temps perdu.

Malgré ce rapide séjour, le jeune Alain avait toutefois été remarqué par le proviseur qui le jugeait en ces termes : « Professeur convaincu. Aime la science qu'il est chargé d'enseigner et lui consacre tout son temps. Parle avec netteté. Mais sa parole n'est pas toujours à la portée de ses auditeurs (6). » L'imprimé administratif traduit curieusement les espérances du jeune professeur ; à la question vœux il répond : « Demande Chartres ou un Lycée de l'Ouest. »

Le 12 juin, il était mis en congé d'inactivité avec traitement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Son passage à Pontivy n'avait duré que sept mois. Doit-on le regretter ? Je ne le pense pas, car il allait être envoyé, selon ses désirs, dans un « Lycée de l'Ouest ».

Le 30 août 1893, il était nommé professeur de philosophie au Lycée de Lorient. Là, il remplaçait un jeune universitaire qui eut une carrière également brillante : Léon Brunschvicg.

(4) Histoire de mes pensées (1936).

(5) Ce remplacement était nécessaire par l'obligation de laisser l'ancien malade en quarantaine avant son retour au Lycée. Le successeur fut M. Pouzet.

(6) Cette dernière particularité a également été relevée par l'élève anonyme auteur de la brochure : *Alain Professeur* (1922) qui ajoute même que souvent il était impossible de prendre une note.

A Lorient, successeur de Léon Brunschvicg

Quittant un moment l'auteur des *Propos*, ouvrons ici une parenthèse pour parler du futur éditeur des pensées de Pascal.

Léon Brunschvicg (7) sortait de Normale Supérieure quand il fut nommé, le 7 septembre 1891, professeur de philosophie à titre provisoire au Lycée de Lorient.

Brunschvicg avait été fort apprécié à Lorient, comme en témoignent ces élogieuses appréciations du principal :

1892 : « Jeune professeur à la parole élégante et précise, très écouté de ses élèves, il leur est aussi fort dévoué. »

1893 : « M. Brunschvicg est un jeune professeur des plus distingués et des plus sympathiques. Son enseignement est fort goûté des élèves et, par là même, son autorité sur eux se trouve bien établie. Il laissera de vifs regrets lorsqu'il nous quittera. »

L'intéressé ne tenait donc nullement à rester à Lorient. Chaque année, il demandait à être nommé « dans un lycée de l'Académie de Paris ou rapproché de Paris pour raison de famille et travaux personnels ».

Le 30 septembre 1893, il était nommé à Tours (8).

Trois jours plus tard, Emile Chartier était installé dans la chaire de philosophie. Il devait y rester sept ans.

Nous pouvons suivre, grâce aux rapports hebdomadaires du proviseur, les quelques événements de la « vie sans mystère » du jeune professeur :

7 octobre 1893 : « M. Chartier, appelé à Nice par la mort de son père, a quitté Lorient le 3 octobre par un train du matin. »

14 octobre : « M. Chartier, professeur de philosophie, a repris ses fonctions lundi dernier 9. »

Le 18 juin 1894, l'inspecteur d'académie inspecte la classe de philosophie de 8 h. 30 à midi.

Le 13 mai 1895, des prières officielles sont dites à l'église Saint-Louis pour le succès des armées françaises à Madagascar. Y assistent : le sous-préfet, les autorités civiles et militaires et les professeurs du Lycée (9).

16 novembre 1895 : « M. Chartier, appelé à Cressé (Sarthe) par suite du décès de son oncle, est absent depuis le mercredi soir 13 novembre. Il m'a écrit qu'il serait de retour à Lorient demain dimanche 17. »

22 novembre : M. Chartier, atteint de douleurs rhumatismales, est absent depuis hier. »

30 novembre : « ...Atteint de douleurs rhumatismales, a été absent toute la semaine. Il espère reprendre son service prochainement. »

(7) Né à Paris le 10 novembre 1869. Mort à Aix en 1944. Agrégé de philosophie avec le n° 1 (1891). Il avait le même traitement qu'Alain (même classe).

(8) Voici quelques notes sur Brunschvicg d'après les rapports hebdomadaires : 22 janvier 1893 : « M. Brunschvicg absent du lundi matin 16 au samedi matin 21 janvier par suite d'absence à la tête ». 25 juillet : « M. Brunschvicg a quitté Lorient le 23 juillet pour se rendre à Paris auprès de sa mère malade ».

M. René Maurice, qui est l'obligé même, m'écrivit qu'il se souvient avoir entendu Brunschvicg lui dire que de son temps le *Nouveliste* n'était pas tendre pour l'enseignement officiel.

(9) L'allocution fut donnée par un professeur du Petit Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray, l'abbé Adolphe Duparc, qui, quatre mois plus tard, devenait curé de Lorient et qui est mort évêque de Quimper.

7 décembre : « ...A repris ses cours le vendredi 6 décembre. »
 Le 30 avril 1896, inspection de la classe de philosophie par l'inspecteur général Adrien Dupuy.
 29 janvier 1898 : « ...Appelé par sa mère malade, est parti aujourd'hui. Une demande d'autorisation d'absence a été transmise. »
 5 février : « ...Absent par suite de la maladie de sa mère, a repris ses cours. »
 Du 15 au 21 mai, inspection générale des classes de lettres par l'inspecteur général Lachelier.
 28 et 29 octobre : L'inspecteur général Combette visite le Lycée.
 18 mars 1899 : « Absence autorisée de M. Chartier du 12 au 16, par suite du décès de sa grand'mère. »
 Arrêtons là ces citations ; aucun événement sensationnel n'est venu troubler l'existence calme et tranquille du professeur.
 Mais la vie lorientaise n'était pas monotone, et Alain devait y trouver un milieu très différent de Pontivy. Ouvrons encore *l'Histoire de mes Pensées* :

« Je mis le pied dans une ville très gaie et très remuante. J'y retrouvai deux camarades, et ce fut une espèce de fête nocturne pendant six ans qui me guérit de mes humeurs. Alors je connus un peu le monde des colons et des navigateurs. Je me mis à penser navires et canons. Sans aller bien loin c'était toujours mon travail. »

Au reste, il ne se déplaçait pas, car dans ses notices individuelles, il ne formule aucun vœu, sauf en 1893-1894 où il avait d'abord écrit : « Désire se rapprocher de Paris », phrase qu'après réflexion il a rayée.
 En revanche, la tâche universitaire était plus étendue. Voici, par exemple, le détail des heures de cours pour 1893-94 :
 Philosophie : 10 élèves, 6 heures 3/4 de cours.
 Mathématiques élémentaires : 9 élèves, 4 heures 1/2 de cours.
 Quatrième Moderne : 19 élèves, 1 heure de cours (10).
 Et en 1894-95, Philosophie : 12 élèves ; Mathématiques : 8 élèves ; Quatrième : 15 élèves.
 En plus, le professeur de philosophie du Lycée assurait normalement l'enseignement de la Morale au cours secondaire de jeunes filles, à raison d'une heure par semaine. Nous voilà loin des trois élèves de Pontivy !
 Lui-même a avoué que ce surcroît de besogne le fit renoncer à préparer son cours d'une façon étendue :

« A Lorient, où je vins après cette première année d'apprentissage [Pontivy], je trouvais d'abord la même vie de moine avec le jeu d'échecs et la peinture pour distraction ; et un peu plus de travail par le nombre des élèves et la nécessité de maintenir l'ordre, chose qui, pour le dire en passant, m'était facile en apparence, mais en réalité m'irritait continuellement et me rendait soupçonneux en dedans, quoi que j'ai toujours eu ce qu'on nomme autorité ou prestige » (11).

Comme il est regrettable (et c'est aussi l'avis de M. Paul Fauchoux) qu'aucun Lycéen n'ait conservé des souvenirs de son maître lorientais ! Nous avons bien ceux d'un Lycéen de Rouen, et des plus notables, puisqu'il s'agit de M. André Maurois ; mais ils ne sauraient totalement

(10) Traitement de 14.300 fr. y compris l'heure de morale rétribuée 250 fr.
 (11) L'élève anonyme du Lycée Henry IV l'a noté : « Mais attention c'est qu'il n'est pas comode. Nous verrions promptement s'éveiller le préfet de police... Il faut se ranger. »

nous satisfaire, car comme le dit Maurois : « Alain a souvent changé de méthode. Quand je l'ai rencontré au Lycée de Rouen, son cours suivait en somme le programme, mais l'explication précédait toujours l'abstraction qu'une histoire mettait en scène. »

En revanche, nous possédons quelque chose d'intéressant, les appréciations du proviseur Pinaud : « Il n'est très difficile de porter un jugement sur le professeur de philosophie. L'enseignement de M. Chartier me semble très personnel. Les élèves me paraissent suivre le cours sans difficulté. La classe est bien entraînée et l'interrogation animée » (10 mars 1894). « L'enseignement de M. Chartier me paraît très personnel, très réfléchi et bien compris. Le cours intéresse vivement les élèves. L'interrogation est animée et la classe est bien entraînée. La classe de philosophie comprenait l'année dernière sept élèves ; tous ont été reçus à l'examen du baccalauréat » (1^{er} mars 1895).

Et l'inspecteur d'académie Aignon ajoute :
 « M. Chartier est un jeune professeur qui aime ses fonctions, il professe avec autorité, avec originalité, il a grande confiance en lui et sait faire parler cette confiance à ses élèves. Quant aux qualités philosophiques de son cours, c'est aux inspecteurs généraux de philosophie qu'il appartient de le juger » (22 avril 1895).

Parlant de sa période lorientaise, Alain a écrit qu'il inspirait « toujours une extrême défiance à ceux qui ne me connaissaient pas bien ». Il ne faudrait pas prendre à la lettre cette boutade. Il entretenait d'excellentes relations avec ses collègues Deville, interprète pour toutes les langues (12), Bellec, professeur de Cinquième (13), Henry, professeur de Physique (14), Dejean, professeur de Mathématiques, qui était libre-penseur (15), et Bouquet au mariage duquel Alain sera témoin.

Il savait aussi se faire apprécier de ses élèves. L'un d'eux, brillant mathématicien, a particulièrement retenu son attention : « J'eus, en ces années-là, un élève tout simple et modeste, qui était un génie mathématicien. Je lui enseignais, vaillamment, la philosophie de ces choses... Il comprenait aisément et ne faisait jamais d'objections. Il m'apprit beaucoup sur ces méthodes d'Aigle, car j'y observai l'Aigle en petit. Il est mort il y a quelques années, calculateur à l'Observatoire de Paris et auteur d'une thèse qui fut comprise peut-être de deux hommes dans le monde. Il s'appelait Fatou (16). »

Alain géographe

Mais il n'était pas dans le caractère du disciple de Jules Lagueau de se contenter de ses classes.

(12) Deville, né en 1862, était chargé du cours d'allemand depuis 1891. « Professeur d'une rare énergie... qui obtient des résultats remarquables » disent les rapports.
 (13) Bellec J., ancien professeur de rhétorique à Yannes. Elu conseiller municipal de Lorient en 1883. Kerviler dans sa *Bio-Bibliographie* cite plusieurs conférences faites par lui.
 (14) Henry, né à Saint-Servan en 1863, sorti 2^e du concours de l'agrégation spéciale de physique en 1888. « Intelligent, sympathique, dévoué et consciencieux » lit-on à son dossier.
 (15) Dejean, nommé à Lorient en 1888 venant de Tulle. Républicain avancé mais médiocre professeur, il dut quitter Lorient où ses initiatives intempestives gênaient le gouvernement, mais avec avancement. Rédacteur en chef du *Phare de Brogue*, il fut conseiller municipal (Notice dans Kerviler).
 (16) Probablement le neveu du médecin titulaire du Lycée, le docteur Fatou, né à Quimper en 1824. Pierre Fatou fut le second à l'agrégation de Sciences en 1901.

Abordant un peu tous les domaines, il se lança dans la géologie :

« Un congrès de géographie où je figurai en amateur et sans gloire me jeta dans les recherches géologiques. Pétudiai pièce à pièce le terrain breton. Je cherchai et je trouvai des traces d'anciens glaciers dans les sauvages vallons de l'île de Groix. De là je vins comme il était naturel à l'idée de savoir tout. »

Ne prenons pas toujours à la lettre ce que nous dit le maître. L'« amateur » prit plusieurs fois la parole au congrès national de Géographie dont la 17^e session s'ouvrit à Lorient le 2 août 1896, sous les auspices de la locale « Société Bretonne de Géographie » qui était alors en pleine activité. L'assemblée comprenait surtout des délégués des sociétés géographiques de Paris et des départements. Mais on y trouvait aussi des hommes comme Marcel Dubois, de la Société de Géographie de Paris, Anatole Le Braz (17), Joseph Loth, René Kerviler.

Le 3 août, dans l'après-midi, Emile Chartier fit une conférence « succincte » en raison du « temps limité » dans laquelle il exposa les idées principales d'un travail sur la méthode en géographie. Alain définit la géographie, non les rapports de la terre avec l'homme, « *définition trop vaste, mais la science des phénomènes terrestres considérés comme fournissant à l'établissement des sociétés humaines un milieu plus ou moins favorable* ».

Développant cette définition, il dit ensuite : « *La géographie est une science de la nature, une science positive, une science exacte... Par suite, comme toutes les sciences de la nature, elle a dans les mathématiques son idéal et son modèle.* » Il donne des exemples de la rigueur scientifique appliquée à la géographie : la théorie des marées, celle des vents, celle de l'érosion. Et il conclut, citant Auguste Comte et Descartes : « *La géographie n'est pas seulement une science utile ou, pour mieux dire, un art, mais elle peut être aussi et, par suite, elle doit être véritablement une science, c'est-à-dire donner satisfaction à notre curiosité intellectuelle, au besoin impérieux que nous avons d'idées claires, de raisonnements rigoureux.* » Marcel Dubois lui répond qu'il serait, certes, heureux que la géographie fût claire, mais les phénomènes géographiques ne sont pas réguliers ; et, montrant les inconvénients de la géographie abstraite, il dit : « *Nous aimons mieux notre embarras qu'une placidité trop grande.* » Le lendemain 4 août, les congressistes visitent l'île de Groix et son école de pêche ; le 5, nouvelles conférences. Le 6, excursions à Carnac, Plouharnel et Quiberon. Enfin, le 8 août, dernier jour du congrès : « *M. Chartier donne un résumé rapide d'un mémoire de M. Levasseur sur les cartes rurales hypsométriques dont le congrès a voté le compte rendu in-extenso.* »

Une université populaire

Bien qu'un épais volume de compte rendu en ait été publié, ce congrès de géographie fit probablement bien peu de bruit. Et puis, l'attention du public était portée ailleurs : et cela surtout parce que l'« affaire Dreyfus », avec ses passions, ses violences, ses scènes de comédie et de drame, remuait et agitait le pays tout entier. A Lorient, une des conséquences de ce mouvement avait été, vers 1890, la création

(17) Sur ce congrès, Anatole Le Braz écrit deux articles : *Journal des Débats*, 5 août ; *Union Agricole et Maritime*, 7 août. Mais aucune mention n'est faite de l'intervention de Chartier.

d'une sorte d'« université populaire » dénommée « *Société républicaine d'instruction* ». Ces sortes d'établissements étaient alors très à la mode. Dans nombre de villes de France s'étaient fondées des sociétés d'instruction populaires, laïques, qui étaient même parfois, comme à Vannes, complétées par une bibliothèque de prêt.

Mais l'instruction du peuple ne semble pas avoir tenu une grande place dans l'activité de celle de Lorient. Elle se manifestait surtout par des conférences publiques à la salle Fénelon, la salle d'Asile ou l'ancien musée Dousdébès. Le président était le professeur de Cinquième du Lycée, M. Bellec.

Pour la voir à l'œuvre, feuilletons la collection du *Nouvelliste du Morbihan* (18).

C'est le 10 février 1896 qu'Emile Chartier, qui n'avait pas encore pris le pseudonyme d'Alain, inaugura, à 8 heures du soir, à la salle d'asile, la série de conférences pour 1896 par le sujet suivant : « *L'individu et l'Etat* ». Comme on aimerait en connaître le texte ! Sans doute y trouverait-on en germe deux œuvres importantes : *Eléments d'une doctrine radicale* (1925) et *Le Citoyen contre les pouvoirs* (1925).

Nous savons seulement qu'elle fut très appréciée du public. Les conférences suivantes étaient du professeur de physique Henry (*Les Microbes*) et de l'avocat Barberon (*La Solidarité*). Le lundi 23 mars, le philosophe reprenait la parole et traitait de *l'hypnotisme, ses causes, ses effets, ses dangers*. Nous savons seulement que cette conférence fut suivie du tirage d'une tombola destinée à l'achat d'un appareil à projections.

L'année se termina par une seconde conférence d'Henry, le 30 mars. En 1897, le mercredi 20 janvier, à la salle Dousdébès, Alain entretint ses auditeurs de *La responsabilité*. Nous n'avons malheureusement pas non plus de compte rendu de cette conférence certainement très intéressante pour l'étude de l'évolution de la pensée d'Alain. Nous savons seulement qu'il faisait un froid « béni », que le public était nombreux et comprenait même le préfet maritime.

Le diable arrête les conférences...

Le philosophe devait prendre une dernière fois la parole, le 31 mars, avec le sujet suivant : *Le courage et la peur*. Cette fois, la conférence fit, selon l'expression populaire, « du bruit dans Landerneau ». Passons ici la plume au rédacteur du *Nouvelliste* dont l'article a manifestement été retouché par le conférencier lui-même :

« Malgré une pluie torrentielle qui tombait depuis une heure, malgré l'éloignement de la salle de l'ancien musée, où se tenait la réunion, une affluente considérable était venue sans peur des ondées. Le spirituel conférencier si sympathique à tous égards, avait choisi pour sujet : le courage et la peur. Si nous ne connaissions pas la modeste et brillante professeur qui n'a d'égale que sa science éclairée et sûre, nous pourrions dire que la séance parut trop courte aux très nombreux auditeurs et aux auditrices plus nombreuses encore... »

Alain définit d'abord le courage : « *Le courage est une disposition constante*

(18) Fondé par l'imprimeur Alexandre Cathrins, ce journal, paraissant alors trois fois par semaine, n'avait pas grande couleur politique. La rédaction était variée : par exemple on trouve en 1896 des articles de Ernest Hello, de Piuschet, l'ami de Pierre Loti, d'Anatole Le Braz. En 1897, il publiait le début de *La Légende de la Mort*. (A signaler que l'excellente *Bibliographie de Le Braz* par J. Olivier ignore cette collaboration de Le Braz au *Nouvelliste*.)

à faire une action jugée nécessaire mais qui est dangereuse. » Il démontre ensuite à l'aide de nombreux exemples tirés de l'histoire surtout, que le courage est admirable.

Après un court intervalle, il aborde la peur : « La peur est habituellement définie par le sentiment du danger. Rien de plus faux que cette définition, car l'essence de la peur c'est d'être absurde dans ses causes, absurde dans ses effets ». Absurdités que le vertige, la peur de la mort, de la souffrance. Le remède à l'influence du surnaturel est l'explication scientifique du fait qui est encore un mystère pour nous. « Faut-il avoir peur de l'esprit malin, de celui que de son nom vulgaire on appelle le diable ? »

Si l'on s'en rapporte à la théorie rationnelle, il est facile de démontrer que le diable n'existe pas. Il ne saurait même exister. L'existence du démon serait en effet la négation même de la puissance divine, un dieu souverainement puissant ne peut pas avoir créé un être puissant lui-même dont la mission serait de troubler l'œuvre de la création sortis de ses mains » (applaudissements). Il termine par la peur de la mort, et après avoir cité Platon : « L'homme qui a la foi, celui qui croit à l'immortalité de l'âme, celui qui croit à une autre vie est surtout terrifié à la pensée du sort qui l'attend au delà du tombeau. Il redoute les chatiments qui peut-être seront son partage... A celui-là aussi, la mort ne doit pas ressembler à un épouvantail. Qu'il s'en remette au dieu infiniment et bon qui prononcera sa sentence dernière, qu'il cesse d'avoir peur de commencer une vie nouvelle puisque cette vie peut ne pas être pour lui une vie de chatiments éternels dont la crainte injustifiée seule lui inspire tant de terreur. »

Cet article, paru dans le *Nouvelliste* du 6 avril, fut remarqué par Xavier Hostin, directeur de la *Croix du Morbihan*, journal qui s'était déjà signalé par des articles virulents contre le socialiste Dejean, médiocre professeur, mais actif militant républicain. Le 11, paraissait dans cette feuille un éditorial titré : « Examen de conscience à l'usage de quelques-uns qui sont nombreux » et débutant ainsi : « N'en déplaise au jeune homme qui occupe la chaire de philosophie au Lycée de Lorient, l'enfer existe... » Parlant ensuite de la conférence « antichrétienne, absolument de nature à plaire aux pharisiens », il se plaignait que l'âme des enfants n'était pas sauvegardée par la laïcité et terminait ainsi : « Comment voulez-vous, par exemple, que je regarde comme chrétiens des parents qui donnent leur confiance à un Lycée ?... L'enseignement qu'il y reçoit est païen, pire que cela, allé... »

Le proviseur ne dut pas être surpris quand l'aumônier du Lycée vint, en lui remettant les articles de la *Croix* et du *Nouvelliste*, « se plaindre qu'un professeur, dans une conférence publique, eût pu se permettre : 1° de contredire l'enseignement donné par un de ses collègues, l'aumônier catholique ; 2° de froisser les convictions religieuses de la plus grande partie de la population lorientaise et en particulier d'un certain nombre de familles chrétiennes qui persistent à envoyer leurs enfants au Lycée, malgré les attaques acharnées dont il est l'objet ; 3° de donner des armes à ces attaques et de rendre ainsi le recrutement de nos élèves encore plus difficile. Il m'a même semblé erandre — ajoute le proviseur — que l'évêque de Vannes ne pût se décider à venir donner la confirmation, cette année, dans la chapelle du Lycée, s'il était avéré qu'un professeur, par ses imprudences de langage en dehors, fit suspecter la neutralité de l'enseignement qu'il donne au-dedans ».

Embarrassé, le principal répondit que d'abord il n'avait pas assisté à la conférence, que les paroles de l'orateur avaient pu être dénaturées, enfin qu'il n'avait pas qualité pour contrôler ces conférences, et tâchait d'avoir des explications de Chartier.

L'intéressé répondit spontanément « qu'il n'avait pas tenu le langage qui lui était prêté par la *Croix du Morbihan* et qu'il était prêt, si je le jugeai bon, à lui envoyer la lettre justificative que j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli ». Le bon principal eut peur des commentaires que n'aurait pas manqué de faire la *Croix* et n'autorisa pas cet envoi (19).

Il semble bien qu'après cette aventure, Alain cessa de prêter son concours à l'Université Populaire. Je n'ai pas trouvé mention d'autres conférences faites par lui pendant les trois autres années de son séjour à Lorient.

Les débuts d'une belle carrière journalistique

Ces quelques conférences avaient contribué à le faire entrer dans la mêlée politique. Du jour au lendemain Alain se révéla dreyfusard. Mais nous ignorons en quoi consistait la « collaboration toute cordiale » avec le sous-préfet de Lorient dont il entretenait, peu de temps avant sa mort, un de ses anciens élèves, Maurice Toesca (18) et qui lui fit éprouver les difficultés du pouvoir.

Rapidement, en tout cas, un nouveau moyen d'expression vint, pour Alain, prendre la place des conférences publiques. Faisons encore place au maître :

« Il se fonda un journal radical qui aussitôt manqua d'argent et de rédacteurs. Il ne mourut pourtant qu'après que j'eus quitté la ville. C'est peu de dire que je l'aiderai. J'arrivais bientôt à y faire le principal... Le fait est que j'y passais mes soirées, souvent jusqu'à une heure du matin (21). Mais je voulais du sérieux et du brillant. Or je trouvais aussitôt des difficultés qui m'étonnèrent beaucoup... »

Ce journal radical était la *Dépêche de Lorient*, organe des Bleus de Bretagne, que venait de fonder, en mai 1900, sous forme de société anonyme, Paul Guieysse (1841-1914), homme politique lorientais et savant remarquable. Le rédacteur en chef en était Achille Verdhelan qui dirigea plus tard une autre feuille radicale lorientaise, *La Démocratie*. « Homme de café », nous dit Alain.

La *Dépêche de Lorient* avait une rédaction où les signatures les plus variées se répètent depuis le premier numéro du 13 mai : Paul Guieysse naturellement, Charles Guieysse, les critiques d'art Henry Eon et Armand Dayot, le contre-amiral Réveillère, le jeune député du Tarn Gaston Doumergue, Clovis Hugues, Henry Béranger, Pierre Maël, etc.

Mais ce qui est plus intéressant est cette annonce du n° 1 : « Nous publierons demain une chronique d'actualité de M. Alain. » Ainsi, dès sa fondation, le journal avait trouvé un collaborateur de marque en la personne du professeur Chartier. Pourquoi ce pseudonyme d'Alain ? Quelles affinités spirituelles avait-il rencontrées en l'auteur du *Quadril-*

(18) Le censeur faisant fonctions de proviseur à l'inspecteur d'académie, Lorient 11 avril 1897. — Il est curieux de noter que dans *Histoire de mes pensées*, Alain raconte comment, allant par voitures à Guéméné-sur-Scorff, « la jeune université populaire » faisait des conférences aux paysans : « Je leur prouvai que le diable n'existait pas ».

(20) Visite à Alain dans sa retraite du Vésinet par Maurice Toesca (*Figaro Littéraire* du 19 mai 1951).

(21) Ces lignes montrent que la collaboration d'Alain ne se borna pas à son article hebdomadaire.

loge invectif (22) ? Ce pseudonyme, il l'utilise dès son premier article qui paraît le 14 mai 1900 sous le titre banal : *Chronique*. Et à propos d'un accident de chemin de fer, il compare l'homme sans méfiance à celui qui vit en gendarme et ne dort que d'un œil.

Le 17 mai, il reprend la plume sous le titre : « *L'âme de Paris* ». Pour lui, Paris exprime tout : c'est Paris frondeur, Paris libertin, mais c'est aussi la ville-lumière.

Désormais, toutes les semaines, le quotidien lorientais publiera un éditorial d'Alain. Les sujets en sont très divers (on en trouvera en appendice la liste complète). Beaucoup sont empruntés à l'actualité.

Un ivrogne assassine-t-il quelqu'un et c'est « *L'acool meurtrier* », qui se termine ainsi : « Qui que tu sois, quand tu es témoin d'un crime, cherche toujours en quoi tu en es la cause lointaine et le complice, et tu seras bon. »

Les examens et distributions de prix donnent lieu à plusieurs articles. Dans « *Le Parchemin* », il montre que la timidité est surtout un signe d'ignorance. Dans « *Des mots* », il critique les discours officiels de distribution de prix, revus et corrigés par le proviseur : « Qu'il y aurait pourtant de belles choses à dire devant ces papas et mamans rassemblés ! Comme il serait bien de parler de liberté, d'égalité, de fraternité ! Comme il serait utile de parler de raison, de montrer où l'oubli de la raison conduit, de rappeler tous ces hommes à eux-mêmes, et de réveiller tous ces morts ! » Dans « *Le vrai courage* », il nous montre l'officier quittant son bord le dernier et refusant la ceinture de sauvetage qu'on lui tend. Le vrai courage, voilà l'attitude du commandant de Mauduit dont le contre-torpilleur *La Framée* était entré en collision avec le cuirassé *Le Brennus* (23).

Comme elle est touchante aussi cette « *Lettre à un inconnu* » adressée au jeune marouin qu'on envoie combattre en Extrême-Orient ! On m'excusera certainement de la longueur des citations :

« Tu vas voir passer des mers trop bleues, des cieux trop bleus et des villes trop blanches et des hommes de toutes les couleurs, et tu débarqueras sur une terre marécageuse habitée par des gens très laids... Tu leur feras du mal, et ils te feront du mal. Tu les tueras ou ils te tueront et peut-être tu dormiras sur cette terre inconnue, les yeux ouverts sous les étoiles impassibles.

Et tu te demandes sans doute, quand tu es las de penser aux choses familières qui ont fui, aux pardons, aux coiffes blanches et à la lande toute dorée de fleurs jaunes, tu te demandes sans doute... pourquoi les hommes ne restent pas chez eux tranquilles, attachés à leurs dieux et à leur foyer, pourquoi enfin l'on se bat. Tu te diras peut-être que ces chinois-là sont nés libres et maîtres d'eux-mêmes, comme les autres ; qu'ils ont le droit de porter une natte dans le dos et d'adorer des dieux étranges ; qu'ils font chez eux ce que tu ferais chez toi, pour ton pays et pour ta maison.

Eh bien ! mon petit, ça n'est pas vrai... Mais crois-tu que tu pourras être juste, oublier de fourbir tes armes et vivre seulement pour ton travail, tant que ton voisin sera injuste ? Attendras-tu qu'il te frappe et le laisseras-tu frapper les autres ? Si tu permets cela, tu es perdu. Et justement parce que

(22) Il a certainement songé à son compatriote Alain Chartier en adoptant, à Lorient, ce pseudonyme transparent qui allait devenir célèbre, aussi connu — mais dans un autre monde... — que celui d'un éminent savant. En 1900, *La Famille Fenouillet* (parue en 1893) avait déjà valu la plus grande notoriété au pseudonyme *Christophe* pris par Colomb, ancien normalien et professeur de Sciences Naturelles à la Sorbonne ! Qu'on excuse le rapprochement !

(23) Cette rencontre eut lieu dans les eaux lorientaises. Quarante-sept marins et officiers y périrent. Le ministre de la Marine assista à la cérémonie funèbre (août 1900).

tu auras voulu te conserver, tu périras... Ces hommes que tu vas tuer ne sont point tes ennemis, ils sont quelque chose de pis, ils sont les ennemis du droit... Dans la grande cité humaine, ils sont des bandits et des révoltés. Ils ne respectent point la pensée et la parole. Ils ne distinguent point l'innocent et le coupable. Leur force et leur nombre sont leur droit... Sache-le bien, en effet, toutes les fois qu'en un lieu quelconque du globe, un homme est tué ou emprisonné sans jugement, l'humanité recule...

Suis donc ton instinct aventureux et ta colère vaillante... Si pourtant tu peux frapper sans orgueil et sans colère, cela vaudra mieux encore... Frappe comme frappe le médecin pour guérir, pense à l'humanité de demain... Pendant que nous cherchons le vrai et le juste, afin de les apprendre aux hommes, toi tu vas nous conquérir la terre afin que nous puissions penser librement... »

Voici enfin, le 30 août, « *Les irresponsables* » :

« Sans doute nous avons raison d'estimer, d'honorer, d'admirer l'homme compétent, l'homme instruit qui organise, dirige et surveille. Il est très vrai que le bras n'est rien sans la tête et que la force ne peut rien sans l'esprit qui la dirige. Mais ce n'est tout de même pas une raison pour nous lier pieds et poings liés à une aristocratie intellectuelle que des examens, des diplômes et des titres mettent à l'abri de tout contrôle et de toute sanction.

L'employé subalterne a oublié un instant son devoir. Oui. Mais qui a pour mission, pour unique mission de prévoir et d'empêcher les tamponnements ? C'est l'inspecteur, c'est l'ingénieur, c'est le directeur... C'est une tâche écrasante, soit. Mais aussi, vous imaginez-vous qu'on paie ces messieurs pour figurer aux diners officiels et aux solennelles inaugurations ? »

Arrêtons ici ces citations déjà longues, première version des propos sur la politique et dont il serait vraiment intéressant de rééditer au moins une partie.

La jeune et robuste *Dépêche* n'avait pas tardé à entrer en conflit avec d'autres journaux. D'abord avec la *Dépêche de Brest* qui revendiquait la propriété du mot « *Dépêche* ». D'où procès. Procès aussi avec la *Croix du Morbihan* de Xavier Hostin, qui ne se privait guère d'attaquer les rédacteurs de la *Dépêche*.

Naturellement, notre Alain eut sa part dans ces polémiques. C'est ainsi que le 30 septembre, la *Croix* ironisait à propos de l'octroi d'une médaille de bronze (24) au titre des œuvres auxiliaires de l'école à Chartier et d'un diplôme à Bellec, « *Fumisteries officielles* » attribuées selon le journal, uniquement parce que ces professeurs étaient des politiciens qui, dans leurs conférences, « froissent et insultent les croyances des Bretons ; par exemple à Guémené où l'on en a gardé un scandaleux souvenir ».

Le 26 août, il avait été l'objet d'un entrefilet spécial en deuxième page intitulé « *Pauvre Alain* » :

« Nous avons déjà des œuvres prosaïques et poétiques d'un certain « *Alain Chartier* » de la fin du xiv^e siècle. On connaît sa signature. A La *Dépêche* de Lorient un certain Alain qui ne signe pas Chartier, voudrait bien calanimer les officiers de marine et déprécier leurs actes... Même ceux de leurs derniers moments (25)... Mais sans paraphe authentique et en style de gosses qui délire un thème donné.

Il est possible que ce soit là de la bravoure universitaire... C'est dans le

(24) Reçue par Alain en janvier 1901.

(25) A propos de l'article « *Le vrai courage* ».

même journal que l'on reproche à Déroulède d'envoyer les autres se faire couper en morceaux alors que lui-même n'a pas porté l'uniforme. Car c'est ainsi qu'on écrit l'histoire... dans La Dépêche de Lorient. — X. H. »

Ce sont les deux seuls cas où la Croix prit à partie Alain : elle passa sous silence son départ de Lorient.

Voici en quels termes il est annoncé par la Dépêche :

« On connaît trop les opinions et l'action politique de M. Chartier pour que nous fassions son éloge. La Dépêche de Lorient ne saurait être impartiale.

On devra, dans tous les camps, rendre à M. Chartier cette justice qu'il s'est toujours maintenu dans la région même des principes et qu'il n'a jamais fait que de la politique spéculative.

« Il a pu avoir à Lorient beaucoup d'adversaires, mais il n'y laissera pas un ennemi. » Ces lignes sont du 5 octobre 1900. La Dépêche publiera de lui encore deux chroniques le 18 octobre et le 15 novembre. Probablement ces articles étaient-ils déjà écrits avant son départ.

En effet, sur le conseil de ses amis, Chartier avait demandé sa nomination à Rouen, poste qui venait d'être vacant (26).

Sans suivre plus loin Alain dans sa carrière philosophique et universitaire (27), constatons qu'il avait tenu à ne pas perdre le contact avec notre région. Chaque année, il prenait ses vacances au Pouldu et dans sa propriété finistérienne, près de Morgat (28). Et Maurice Toesca a noté qu'aux murs de sa demeure du Vésinet étaient pendues des « pochades » datant de ses années bretonnes dans l'enseignement.

On le voit, la Bretagne a tenu une place dans l'existence de cet homme dont l'action fut et demeurera si profonde. Il ne nous a pas paru inutile de montrer que c'est chez nous qu'Alain fit son apprentissage d'éducateur et d'écrivain. Si après son essai de conférences il renonça à ce mode d'action, c'est bien en Bretagne qu'il commença son importante œuvre pédagogique et qu'il écrivit les premiers de ces articles de journaux dont le succès fut si grand qu'Alain restera l'homme des « Propos ».

Ouvrant une dernière fois « L'histoire de mes pensées », nous verrons qu'il conserva un bon souvenir de Lorient, où il découvrit sa vocation, « cette ville agréable où j'avais de précieux amis. On ne m'y laissa point et l'on fit bien ».

J.-L. DEBAUVE.

(26) Léon Brunschwig avait occupé cette chaire, comme il fut, avant Alain, professeur de philosophie à Henri-IV.

(27) C'est seulement en 1906 qu'Alain redevint journaliste. Le 16 février 1906, la Dépêche de Rouen commençait la publication des « Propos d'un Normand ». Mais ce n'est plus chaque semaine, comme à Lorient, mais tous les jours. Au 1^{er} mars 1925 on comptait déjà plus de 4.000 articles.

En 1908, la Dépêche de Rouen tirait (à 150 ex.) un recueil : Les cent-un propos d'Alain. Chaque année, jusqu'en 1914, il parut une nouvelle série.

(28) Alain venait fréquemment, avant la guerre de 1914, voir son ami et collègue Landormy à Morgat. Il passa les vacances de 1948 et celles de 1950 dans sa villa de Corn au Host.

APPENDICE I

Les articles d'Alain à « La Dépêche de Lorient »

N° 2, 14 mai 1900	: Chronique.
N° 5, 17 mai	: L'âme de Paris.
N° 12, 24 mai	: Impôts et contributions (sur l'Etat pickpocket).
N° 19, 31 mai	: Le devoir présent (formons de bons esprits...).
N° 26, 7 juin	: Le droit des morts (sur la nécessité pour les communes de se charger des inhumations).
N° 33, 14 juin	: Neutralité (aux instituteurs).
N° 40, 21 juin	: La gloire (sur le lancement du croiseur de ce nom).
N° 48, 29 juin	: La tête et la main (sur les ouvriers).
N° 54, 5 juillet	: L'alcool meurtrier.
N° 61, 12 juillet	: Lettre à un inconnu.
N° 67, 19 juillet	: Le parchemin.
N° 74, 26 juillet	: Des mots.
N° 80, 1 ^{er} août	: Pas de politique (contre la neutralité de l'enseignement laïque).
N° 87, 8 août	: La force (sa nécessité contre les criminels).
N° 95, 16 août	: L'ouvrier porte lumière.
N° 102, 23 août	: Le vrai courage.
N° 109, 30 août	: Les irresponsables.
N° 116, 6 septembre	: Nos lycées (sur le rôle des aumôniers).
N° 123, 13 septembre	: Les fauves (contre Vaugeois et l'Action Française).
N° 130, 20 septembre	: L'aiguilleur (à propos des compagnies de chemin de fer gaspillant de l'argent en des dépenses inutiles).
N° 137, 27 septembre	: Lendemain de triomphe (sur les jésuites).
N° 144, 4 octobre	: Naïveté (sur les jeux interdits au Cambodge).
18 octobre	: De la lumière (contre l'ignorance du peuple).
15 novembre	: Le féminisme (1).

Le Bulletin bibliographique de décembre 1951 de la N.R.F., signalant une réédition des Propos de 1906 à 1914, les qualifie de « Premiers Propos » et ajoute : « Ici commence Alain. » Les premiers Propos sont ceux de l'Alain Lorientais de 1900 et dont nous venons de donner la liste.

(1) On trouvera des extraits de tous ces articles dans P. Fauchoux, op. cit.

APPENDICE II

Je reproduis ici le texte d'une lettre autographe d'Alain qui figure dans son dossier académique, au cas où quelqu'un publierait sa correspondance.

Lorient, 17 octobre 1899.

Monsieur l'inspecteur et cher camarade (1), je vous remercie des conseils que vous me faites tenir. J'écris par ce courrier au commandant d'après vos indications.

Pour le certificat de réalisation (sic), il semble résulter d'une lettre des bureaux de l'académie qu'ils me le délivreront sur le dernier certificat du proviseur. Ils doivent avoir les autres à mon dossier. Pour le congé, la question peut être résolue comme il leur plaira puisque mes dix ans sont achevés depuis le 31 décembre dernier ou au plus tard depuis le 31 mars. Du reste ils ne peuvent connaître ce congé à l'académie puisque j'ai fourni mes certificats d'exercice sans interruption.

Veuillez agréer, monsieur et cher camarade, avec tous mes hommages, l'assurance de mes sentiments cordialement respectueux. — CHARTIER.

(2 pages sur double feuille bordée de deuil ; en marge : M. Chartier a obtenu en octobre 99 son certificat de résiliation.)

SOURCES

- 1° imprimées : *Histoire de mes pensées*, par Alain (1936).
Alain, Bleu de Bretagne, par Paul Fauchoux.
Alain professeur, par X..., élève au Lycée Henry-IV.
Bulletin de la Société de Géographie de Lorient (1896).
Alain, par André Maurois (1947).
 Journaux locaux : *Le Nouvelliste*, *La Croix du Morbihan*, *La Dépêche de Lorient*.

- 2° manuscrites : Archives départementales du Morbihan, série T, n° 1023, 1024, 1026, 1032, 1034, etc.

(1) Probablement Aignon qui fut ensuite nommé à La Rochelle et mourut le 6 Juillet 1900.

Le Marché Breton 1951

Nous avons publié dans la N. R. B., n° 4 de juillet-août 1951, les indices de richesse vive du Marché Breton pour 1950.

Les lecteurs qui ont bien voulu suivre cette étude depuis l'origine (N.R.B. de novembre-décembre 1949) sont maintenant assez avertis pour pouvoir se passer de commentaires introductifs.

Nous allons donc reproduire les indices bretons tels que nous les extrayons du *Marché Français* 1951 (1).

Ces indices valent pour le début de 1951 ; les précédents dataient du début 1950.

	POPULATION EN 1.000 HABITANTS	0/0 FRANCE ENTIERE	Richesse vive			
			1948	1950	1951	0/0 FRANCE entière 1951
Ille-et-Vilaine	578,2	1,43	360,4	348,3	345,7	0,85
Côtes-du-Nord	526,9	1,30	258,7	243	237,9	0,59
Finistère	724,7	1,79	333,6	340,2	343,2	0,85
Morbihan	506,9	1,25	182,6	202,5	205,5	0,51
Loire-Inférieure	665,1	1,64	433,9	457,8	457,9	1,13
	3001,8	7,41	1569,2	1591,8	1590,2	3,93

Les développements que fournit M. Nicolas dans son étude du *Marché Français* 1951 valent pour notre province : « Si jusqu'en 1950 les conséquences de la guerre produisaient des soubresauts d'une amplitude assez marquée, nous pouvons observer que nous sommes maintenant entrés dans une période moins chaotique. Les différences d'une année à l'autre sont très loin d'atteindre les pourcentages que nous avons connus. Tout le monde s'en réjouira. »

La richesse vive globale de la Bretagne est pratiquement inchangée entre 1950 et 1951. Régression légère de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, compensée par une augmentation également légère du Finistère et du Morbihan.

Le même numéro de *Vendre* nous fournit encore des statistiques de source officielle que nous reproduisons ici. Les pourcentages par rapport

(1) Revue « *Vendre* » n° 258 d'août 1951, 6, rue de l'Isly, Paris (VIII^e). Le n° 600 tra

à la France entière peuvent se comparer à ceux de la population ou de la richesse vive donnés ci-dessus.

POURCENTAGES PAR RAPPORT A LA FRANCE ENTIÈRE

	Population	Abonnés au téléphone	Taxes sur les transactions	Impôt sur les sociétés	Bénéfices industriels et commerciaux	Bénéfices agricoles	Taxe proportionnelle	Surtaxe progressive	PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	
									Contenance	Revenu cadastral
Ille-et-Vilaine..	1,43	0,85	0,73	0,23	0,77	2,15	0,98	0,60	1,24	1,92
Côtes-du-Nord	1,30	0,58	0,45	0,07	0,57	2,10	0,68	0,31	1,25	1,57
Finistère	1,79	0,85	0,84	0,33	1,06	2,06	0,59	0,30	1,23	1,48
Morbihan	1,25	0,51	0,39	0,06	1,48	1,18	1,16	0,58	1,26	1,04
Loire-Inférieure	1,64	1,13	1,29	0,26	1,11	1,33	1,28	1,11	1,23	1,70

Comparés à la population, tous les chiffres ci-dessus sont inférieurs à la moyenne française, sauf l'impôt des bénéfices agricoles pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Finistère. On ne doit pas oublier cependant que beaucoup de grosses sociétés installées en Bretagne ont leur siège à Paris et paient donc leurs impôts directs en dehors de nos départements.

Henri CHATEAU.

Un Bulletin Officiel régional de Statistique

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le très intéressant Bulletin édité par l'Institut National de la Statistique, Direction régionale de Rennes (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan).

Ce Bulletin paraît tous les trimestres et comprend de nombreuses rubriques très documentées : climatologie, démographie, main-d'œuvre, transports, finances, prix, etc.

Sa présentation est excellente et son abonnement annuel (200 francs) très au-dessous du prix de revient d'une revue technique de cette qualité. Abonnements à la Direction Régionale de l'N.S.E.E., C. C. P. Rennes 9405-43.

Radio-Quimerc'h vous parle ..

L'émission en langue bretonne

II

SES LIMITES - SES PERSPECTIVES

ENCORE une fois, nous mettons l'accent sur le fait que l'émission bretonne est hebdomadaire et unique. On ne peut donc, raisonnablement, lui demander d'aborder tous les sujets que, sur la chaîne nationale, peuvent à peine effleurer des dizaines d'émissions spécialisées. D'autant plus que, classée officiellement dans les « variétés », elle n'a pas à accueillir des rubriques qui appartiennent au domaine du « journal parlé » (informations, etc...). Un élargissement considérable des programmes serait possible si nous obtenions une seconde émission dans la semaine. Mais il nous serait difficile de l'assurer dans les conditions actuelles et nous ne la souhaitons pas encore car nous nous heurtons à de multiples problèmes dont la solution immédiate n'est pas en notre pouvoir, à supposer qu'elle soit au pouvoir de quelqu'un. Considérons quelques-unes de nos limites.

1) *Limites de principe* : Celles-là sont de notre fait et découlent de notre but même. A aucun moment, par exemple, nous n'avons envisagé de faire un cours de breton sur Quimerc'h parce que nous nous adressons, *de parti-pris*, aux seuls bretonnants. Que les néophytes se réfèrent aux excellents cours, écrits et oraux, qui existent. Si l'on veut des raisons supplémentaires, nous dirons que nous avons écouté différentes leçons de langues vivantes qui ont été essayées à la R. D. F. Elles nous ont semblé avoir leur vertu dans la mesure où leurs auteurs savaient s'adapter aux exigences, éminemment subtiles, de l'art radio-phonique, et ne se bornaient pas à lire, chapitre après chapitre, un manuel de grammaire. J'ajouterai que je ne crois à l'efficacité de la Radio dans l'enseignement des langues que comme un adjuvant secondaire de la parole directe et du livre. La tâche d'enseigner est trop délicate. Elle requiert essentiellement des répétitions, des redites sous d'autres formes, des retours en arrière, que progression contrôlée

par des sondages et des exercices, tout un ensemble de méthodes, de procédés et de « trucs » difficilement compatibles avec les exigences d'une émission. Enfin, peut-on demander à l'auditeur une totale assiduité pendant des mois et des mois, à des heures parfois incongrues, quand on sait combien sont rares les gens qui savent exploiter les possibilités de leur poste récepteur et se composer un programme rationnel d'écoute ?

2) *Limites techniques et matérielles* : L'émission bretonne part des studios de Rennes, c'est-à-dire qu'elle est envoyée du dehors sur le pays bretonnant. Une telle situation de fait entraîne de gros inconvénients : difficulté de trouver des interprètes sur place, donc de constituer une équipe stable ; impossibilité d'utiliser les interprètes de Basse-Bretagne les meilleurs et les plus nombreux, en raison du budget trop médiocre alloué à la demi-heure bretonne (1) ; nécessité de rassembler les bonnes volontés au hasard des rencontres et des circonstances, ce qui interdit pratiquement toute émission directe et nous impose des « rabouages » de disques dont souffre l'unité de l'émission. A-t-on pensé aussi que les techniciens ne savent pas obligatoirement le Breton ? Malgré le dévouement dont ils témoignent, leur patience et le sacrifice de leur temps qu'ils ne nous ont jamais marchandé, il ne nous est pas facile d'opérer des montages de quelque ampleur et « minutés » avec précision, dans une langue qui ne leur est pas familière. Une dernière remarque, mais d'importance : il ne nous est guère possible d'utiliser le secrétariat pour taper nos textes bretons. Il nous faut donc le faire nous-mêmes, comme il nous faut répondre nous-mêmes aux lettres de nos auditeurs bretonnants. Toutes ces difficultés n'ont pas échappé au Directeur Régional qui nous a laissé beaucoup d'initiative et une grande latitude dans l'organisation de notre travail.

Nous ne sommes pas dans le secret des Dieux. Nous ignorons à peu près absolument les côtés technique et administratif de la Radio. Cependant, nous sommes persuadés que l'émission en langue bretonne aurait dix fois plus de matière et de vie si elle disposait d'un studio en pays bretonnant, dans le Finistère, nid grouillant du folklore proprement breton, retranchement inexpugnable de la langue et, au surplus, le plus gros département d'écoute. Cela soulève de gros problèmes sur lesquels la Direction s'est assez clairement expliquée. Nous avons suggéré qu'on nous laisse disposer d'une voiture-radio pour deux missions annuelles de quinze jours chacune, au cours desquelles nous prendrions une masse de documents sonores de première main qui alimenteraient nos émissions. On nous a promis de nous confier cette voiture un ou deux jours par mois. En fait, nous avons pu procéder à un seul essai, à Tréboul. La moisson a été assez riche pour que nous désirions renouveler, le plus souvent possible, une telle expérience. Les ressources nouvelles du magnétophone, si elles pouvaient être mises à contribution, simplifieraient beaucoup la question. Nous ne désespérons pas de voir s'ouvrir, dans les mois qui viennent, d'autres perspectives (2).

3) *Limites d'interprétation* : Plus grave encore est la question du personnel artistique. Si les « Jakez » et les « Loullig » sont presque toujours des dialogues, c'est qu'à l'origine nous étions seulement deux

(1) On comprend bien que la Direction Régionale ne peut s'engager, sans audition et contrat préalable, à prendre en charge les frais de voyages et de séjour d'artistes amateurs inconnus dont elle ignore à l'avance ce qu'elle en pourra tirer.

(2) Un deuxième essai a été fait à Poulhaouen.

à pouvoir jouer en breton. Nous restons deux et nous attendons patiemment l'arrivée de la troisième, car c'est une femme qu'il nous faut, pour élargir notre répertoire dramatique. Sans doute avons-nous des collaborateurs dévoués dont on connaît les noms, mais l'ensemble ne constitue pas une troupe, ni même une équipe cohérente. Or, nous croyons, d'une part, que le théâtre est le reflet le plus vivant, le plus convaincant et sans doute le plus fidèle de la vie d'une société. Nous sommes persuadés, d'autre part, que la simple lecture d'un texte, même à deux voix, est difficilement supportable à la Radio, domaine du parlé direct. Les producteurs le savent si bien que lorsqu'ils veulent porter à l'antenne un roman, ils le découpent en séquences dialoguées, ils font parler les personnages. Les textes de liaison et les récitants sont réduits au minimum et souvent supprimés, les descriptions de lieux ou les analyses psychologiques remplacées par des évocations musicales ou des ambiances sonores. Même un conte breton passe difficilement dans sa forme originelle. Nous en avons fait l'expérience avec des textes de Luzel et d'autres auteurs, fort bien écrits et divertissants. Ils n'ont pas eu l'heur de plaire, sauf lorsqu'ils étaient très courts et tiraient vers l'anecdote. Nous en avons conclu qu'il fallait nous en tenir aux scènes dramatiques, aux dialogues ou aux montages. Il nous faut donc des comédiens et des comédiennes. Malgré des appels répétés, il ne nous en est pas venu.

Il est aisé de comprendre qu'une telle situation nous interdit de donner à l'antenne toutes les pièces dont nous avons dressé le catalogue (plus de deux cents) et qui vont du simple sketch au drame et à la tragédie en passant par toutes les formes de la comédie légère. Outre certaines œuvres estimables d'auteurs déjà cités, on a remarqué que nous n'avons joué aucun texte de Youenn Drézen, Jakez Riou, ni même du grand Tanguy Malmanche, pour ne citer que les plus valables. C'est que nous n'en avons pas la « distribution » et que nous ne voulions, à aucun prix, prendre la responsabilité d'une interprétation mauvaise, ou tout simplement médiocre, de textes remarquables. Plus à l'aise avec nos propres œuvres (dont je ne m'exagère pas, croyez-le, l'importance), j'en suis encore à chercher les interprètes de « Planedenn » (Le Jeu de Gradlon) et de « Yann ar Burzudou » (Jean des Merveilles) dont les versions françaises ont été représentées. Même les quatre pièces en un acte, réunies sous le titre général de « Tan ha Luda » (Flammes et Cendres), émises en français sur la Nationale ou Rennes-Thourie, n'ont pu encore passer sur l'antenne bretonnante, à l'exception de « Marq Bihan Tin ar C'holvez » (Le visiteur de la Nuit des Morts) (3).

C'est que l'émission en langue bretonne est assurée (il est presque superflu de le dire) uniquement par des amateurs dont la plupart ne sont armés que de leur seule bonne volonté. Le producteur et le metteur en ondes sont des professeurs surchargés de travail. Les autres, des employés, des ouvriers ou des artisans qui ne disposent que de maigres loisirs et dont le théâtre n'est même pas le violon d'Ingres. Si nous avions un studio en Bretagne bretonnante, nous disposerions de quelques troupes d'amateurs qui jouent le répertoire breton. Encore faut-il admettre qu'une bonne partie de leurs acteurs manquent de formation (c'est le moins qu'on puisse dire), qu'ils s'expriment souvent dans un

(3) Les quatre pièces ont passé sur l'antenne en octobre-novembre, dans un enregistrement réalisé à l'École d'Elé d'Ar Falz (Baud).

sous-dialecte local et que, si leur répertoire est pauvre, c'est qu'ils ne lisent que très difficilement le breton. Une expérience d'enregistrement que nous avons faite récemment s'est soldée par des disques pratiquement inaudibles. Quant aux chanteurs, nous savons qu'il y en a de fort bons, mais à la plupart d'entre eux on peut faire le reproche d'ignorer les notions les plus élémentaires de musique, ce qui les oblige à s'en tenir aux morceaux les plus galvaudés, appris à l'oreille, comme « *Hirvoudou* », « *Va Zi Bihan* » et autres « *Kouk Breiz-Izel* » dont nous avons plusieurs enregistrements commerciaux. Mettons à part les chants de la montagne, d'un accent si original. Mais combien de méthodes vannes, netaises aurions-nous aimé faire entendre sur l'antenne de Quimerc'h !

Y a-t-il un remède à cette carence ? Certainement. Il est aux mains des dirigeants des Cercles Celtiques, de B. A. S., de Kendalc'h et de tous les organismes bretonnants en général. C'est à eux qu'il appartient de former des interprètes. Seuls *Ar Falz* et *Bleun Brug*, par leurs revues, leurs concours et leurs assises annuelles, ont fait un effort méritoire qui a déjà porté des fruits prometteurs d'autres moissons plus riches. Nous n'avons rien d'autre à leur dire que de les prier humblement de continuer. Les Cercles Celtiques se bornent trop souvent à l'étude de la danse, ce qui est une prime à la facilité et, je n'hésite pas à le dire, un brillant camouflage du folklore profond au profit d'exhibitions tassantes par leur monotonie. Il n'y a presque rien pour la langue, rien pour la Radio dans leurs activités (4).

4) *Limites de matière* : Car nous voici maintenant au cœur de la question. Une Radio ne peut pas vivre sans producteurs. Et qu'est-ce qu'un producteur, sinon un écrivain fertile et polygraphe, un touche-à-tout condamné à fournir, inlassablement et à l'heure, des textes voués, quelle que soit leur valeur, à un demi-anonymat, Sacré métier ! Il faudrait être Féval, Souvestre, Voltaire, Lesage ou Victor Hugo. Car la Radio est insatiable. De plus, les genres traditionnels de la littérature ne lui sont pas d'un emploi direct. Le texte radiophonique a ses règles particulières. Non seulement il faut nourrir l'ogre mais il faut lui mâcher sa nourriture.

Nous avons fait le tour de la littérature bretonne, qui hélas ! n'est pas très long à faire. Nous avons recensé les textes et les ouvrages qui peuvent nous être de quelque utilité, moyennant des remaniements plus ou moins importants. Il y en a, surtout dans les cent dernières années. Mais qui fera les remaniements et les adaptations ? En outre, ces textes nous donnent une image de la Bretagne d'hier, qui est dépassée. Qui nous donnera l'image de la Bretagne d'aujourd'hui ? Vous voyez bien qu'il nous faut de jeunes écrivains. Qui nous parlera de l'agriculture et de la pêche, de l'artisanat, de l'industrie, de cent autres sujets que l'on traite quotidiennement en français dans les journaux régionaux. Qui ?

(4) Il nous plaît de reconnaître cependant que certains d'entre eux, sous l'impulsion de leurs responsables et avec l'appui d'organismes influents comme le Comité des Fêtes de Cornouaille, ont eu le mérite de tenter des essais dans le chant choral, le conte et le théâtre en langue bretonne. La vie des Cercles est rendue précaire par leur pullulement même. Ne surnageront, avant peu, que ceux qui se recommanderont, en dehors de la danse, par cette authenticité bretonne que confère seulement une étude sérieuse de la langue et des témoignages les plus originaux de l'esprit breton. C'est d'eux que nous attendons les interprètes futurs de notre théâtre, les choeurs et les solistes de notre micro, et aussi, hélas ! une race d'hommes qui semble en voie de disparition : des écrivains en langue bretonne.

On nous a promis monts et merveilles quand nous avons commencé cette émission. « Vous aurez — nous assurait-on — des concours de qualité en si grand nombre qu'il vous faudra une seconde tranche d'une demi-heure pour en trouver l'emploi. » Effectivement, nous avons reçu des textes d'écrivains chevronnés, dans les genres traditionnels : en cinq ans, vingt-sept manuscrits exactement, qui nous ont fourni la matière de six émissions. Mais il y a cinquante-deux dimanches dans l'année (5).

Il faut se rendre à l'évidence : il n'y a pas assez de bretons à écrire régulièrement dans leur langue maternelle ou, s'il y en a, ils sont retirés dans une tour de granit et ignorent la T. S. F. Question d'argent aussi, peut-être, car Dieu sait si la Radio n'enrichit pas.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer, sans aucun risque d'erreur que ces limites de matière ne peuvent être supprimées que par l'intérêt croissant que prendraient le peuple et les Bretons cultivés pour leur langue, par la disparition du complexe d'infériorité qui la leur fait considérer comme un baragouin (c'est le mot exact) de culs-terreux. En premier lieu, la Radio bretonne vivra dans la mesure où l'enseignement du breton sera officiellement et sérieusement organisé dans les écoles, sanctionné aux examens selon les modalités préconisées par l'U. D. B. C'est le seul moyen de former non seulement des interprètes mais des écrivains et des producteurs, et de maintenir un contact permanent entre la Radio et son public par un abondant courrier des auditeurs. Dès lors, avec le concours des associations bretonnes et des Cercles Celtiques bretonnants, on pourrait se livrer à des enquêtes, à des monographies, à des études de géographie humaine en breton, qui alimenteraient l'antenne et serviraient, d'ailleurs, à beaucoup d'autres fins. Un arsenal incroyable de documents ethnologiques serait ainsi constitué d'année en année. Enfin, il faudrait que les éditeurs s'intéressent aux textes bretons, qu'ils rééditent ceux qui sont maintenant introuvables et qu'ils lancent dans le commerce de nouveaux titres et de nouveaux auteurs. Ils le feront s'ils sont assurés d'un nombre suffisant de lecteurs c'est-à-dire, encore une fois, si l'enseignement du breton arrive à former les quelques milliers de lettrés indispensables à la rentabilité d'une édition, puisque le temps des mécènes est révolu. Là est le salut du breton et, par voie de conséquence, de la Radio bretonnante à son service.



Bornons là ces réflexions en forme de bilan. Nous n'éprouvons aucun orgueil du succès indéniable de notre modeste émission, attesté d'enthousiasme par les marchands de postes récepteurs, aucune amertume des critiques parfois injustes qui nous sont faites, aucun découragement pour l'avenir. Nous attendons la « relève » avec impatience, car nous avons d'autres chats à fouetter. Mais, si personne ne se présente, nous maintiendrons notre effort, vaillle que vaillle, jusqu'à l'extrême limite du possible parce qu'une fête de Breton, et spécialement de Bigouden, est plus dure que les cornes du diable rouge.

Pierre HELLAS.

(5) Un seul de nos collaborateurs, et non des moindres, le docteur Dujardin, s'est donné la peine de monter une émission complète pour la Noël, avec la musique, le minutage et les indications de mise en ondes. A notre grand désespoir, nous n'avons pu la donner encore, faute d'interprètes.

A propos du débarquement de Jean IV

Dinard ou Saint-Servan

M. LE MERCIER D'ERM (*N. R. B.* de septembre-octobre 1951) veut que, dans mon article sur Duguesclin (*N. R. B.* de septembre-octobre 1950), j'ai « rouvert la controverse » sur la question de savoir si, le 3 août 1379, Jean IV, ramené par une flotte anglaise, débarqua dans l'anse du Prieuré de Dinard, ou bien à Solidor, sur la rive opposée. Il me soupçonne même d'avoir, il y a trente ans, inspiré au regretté Jules Haize sa défense de la thèse servannaise.

En fait, comme les lecteurs de la *N. R. B.* ont pu le remarquer, j'ai simplement indiqué Saint-Servan comme lieu du débarquement en question, sans aucun commentaire et sans rien dire des anciennes polémiques sur le sujet. Je l'ai fait comme précédemment mes collègues, le regretté Eugène Déprez dans *l'Histoire du Moyen-Age* de la collection Glotz, et M. Durtelle de Saint-Sauveur dans son *Histoire de Bretagne*, me flant à leurs références aux *Preuves* de Dom Morice. Il n'a jamais été question de Jean IV ni de son débarquement dans les rares conversations que j'ai eues avec M. Haize, dans des rencontres postérieures, du reste, à la publication de son article. La question ne présente d'ailleurs aucun intérêt. Que Jean IV ait atterri à Dinard ou à Saint-Servan, ce fut sans conséquence pour la suite des événements. On peut cependant rappeler :

1° Que « *Quidaleth* » est le seul lieu mentionné dans les écrits du temps à propos de ce débarquement.

2° Qu'il est certain, comme le reconnaît M. Le Mercier d'Erm, que la flotte qui ramena Jean IV mouilla à Solidor.

3° Que le lieu de débarquement prévu par la foule qui se rassembla pour accueillir le duc fut vraisemblablement le seul mouillage où cette flotte pouvait mettre à terre avec assez de sûreté, non

seulement Jean IV, mais aussi son escorte et ses bagages, c'est-à-dire Solidor.

M. Le Mercier invoque l'autorité de Guillaume Le Jean et celle, plus sérieuse, de La Borderie. Il nous dit que tous les deux « devaient avoir de bonnes raisons pour affirmer que le débarquement du duc avait eu lieu à Dinard ». Mais ces bonnes raisons, ni l'un ni l'autre ne les a révélées et l'on ne peut absolument pas savoir à quoi peut tenir la « solidité » de la tradition qu'ils ont adoptée. Tout ce que l'on peut dire, avec M. Haize, c'est qu'il n'est pas impossible que Jean IV ait débarqué dans l'anse du Prieuré ; mais ce ne peut être qu'une hypothèse, moins probable que l'hypothèse servannaise. La question, je le répète, est du reste sans importance.

M. Le Mercier d'Erm, il est vrai, a un motif personnel de prendre l'affaire à cœur. Comme il le rappelle, c'est lui qui prit l'initiative de l'apposition à Dinard, sur la plage du Prieuré, d'un bas-relief commémoratif du débarquement de Jean IV. Il n'admet donc pas volontiers que l'on place ce débarquement sur le rivage d'en face, et pas davantage que l'on rappelle un ensemble d'événements où Jean IV, pour avoir rallié une fois autour de lui les Bretons irrités de l'annexion pure et simple de leur duché au domaine royal, ne fait toutefois pas précisément figure d'un prince sans reproche qui mérite d'être célébré comme un héros national.

Poète et nationaliste, M. Le Mercier d'Erm ne comprend l'histoire que parée des attraits de la légende au bénéfice de la cause qu'il a choisie. Le Jean IV qui lui convient n'est pas celui dont la critique historique a assez sûrement fixé les traits, le Jean IV entêté dans l'alliance anglaise, prince autoritaire et énergique sans doute, mais dont la franchise et la loyauté n'ont jamais passé pour être les vertus capitales. Il s'en tient au Jean IV de La Villemarqué et il veut encore voir dans *Le Cygne*, — un poème que l'auteur du *Barzaz-Breiz* a composé de toutes pièces en français, tout comme *Le Tribut de Nominœ*, et traduit incorrectement dans un breton d'écolier, — un témoignage « chanté par les bardes dans la langue ancestrale », de l'admiration, gardée par le peuple breton à travers les siècles, à un duc qui, en réalité, tomba vite dans l'oubli, comme tous les autres, à l'exception de la duchesse Anne. L'épisode du débarquement du 3 août 1379 n'est qu'un moment dans l'histoire d'un long règne à peu près constamment occupé par des conflits avec des sujets récalcitrants ; moment de popularité, mais d'une popularité éphémère. Après quoi il apparut très vite que Jean IV et ses sujets n'étaient toujours pas d'accord sur leur politique à l'égard de la France. Ce n'était vraiment pas un duc à choisir pour symboliser les sentiments les plus communs du peuple breton.

A. RÉBILLON.

ne s'est arrêtée sur nul point de la côte bretonne avant de venir mouiller à Alet. Que ces navires qui avaient appareillé de Southampton tout exprès pour ramener Jean IV dans son duché, se soient acquittés de leur importante mission en le jetant tout seul sur une plage déserte, après quoi, le cœur léger, ils auraient viré de bord pour s'aller mettre en lieu sûr, il faut être M. Le Mercier d'Erm pour trouver cela « normal ».

Non seulement c'eût été anormal, mais c'est inconciliable avec ce que rapportent les chroniques, d'une foule immense accueillant le duc sur la rive. Comment ce duc, arrivant d'Angleterre par bateau, aurait-il été attendu dans un site dépourvu de port, de village et de route ? Cela aurait convenu à une débarquement clandestin. La réalité est précisément l'inverse.

D'ailleurs, le chroniqueur anglais, témoin oculaire, dit positivement que le navire de Jean IV aborda dans un port, près de Saint-Malo.

Ce port, que le chroniqueur breton, à son tour, place dans l'estuaire de la Rance, le chroniqueur anglais le décrit « si étroit que tous les navires ne purent y entrer à la fois ». Quel est-il, ce port, sinon le port Saint-Père, au pied de la tour Solidor ?

Enfin, la lettre de Du Guesclin montre que le duc, arrivé sur son navire au port d'Alet, en est sorti pour se rendre à Dinan. C'est donc bien à Alet qu'il s'est séparé de son vaisseau.

Tout cela ne paraît guère laisser de place à une autre interprétation.

Reste à chercher pourquoi M. de la Borderie a fait débarquer Jean IV à Dinard (alors que Bertrand d'Argentré le fait descendre à Solidor). Je crois que M. de la Borderie a été trop impressionné par la présence de Du Guesclin à Saint-Malo. « Le débarquement, dit-il, se fit sur le rivage de Dinard, car la ville de Saint-Malo était occupée par les Français » (tome IV, p. 51). Je réponds à cela que notre grand historien croyait que la tour Solidor n'avait été construite par Jean IV qu'après sa restauration, que, par conséquent, en 1379 elle n'existait pas et qu'un débarquement en ce point non défendu eût été trop hasardeux (tome IV, p. 107).

Or, nous savons maintenant que la tour Solidor est plus ancienne ; elle a été élevée par Jean IV avant son exil. Donc, en 1379, elle était debout. Nous savons même que son gouverneur était un partisan de Jean IV.

Alors tout s'explique : la flotte anglaise aborde sans crainte au pied d'une forteresse tenue par un ami et Jean IV débarque sous sa protection, au milieu de ses nombreux partisans.

Ces divers points atteignent un haut degré de probabilité et, sur certains points, la certitude (1).

R.-A. POCQUET DU HAUT-JURSE.

(1) On trouvera les références dans l'article cité du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et dans notre thèse sur les Peupres et les ducs de Bretagne, tome I, p. 379.

II

Le débarquement de Jean IV en 1379

LA Nouvelle Revue de Bretagne, dans sa livraison de septembre dernier, a publié un article de M. Le Mercier d'Erm sur le débarquement de Jean IV en Bretagne, lorsque ce duc revint, en 1379, de son long exil. Il y soutient cette thèse que le navire anglais qui portait Jean IV à son bord l'aurait débarqué dans l'anse du prieuré de Dinard, avant d'aller s'abriter lui-même dans le port d'Alet (Saint-Servan).

A l'appui de son idée il invoque une lettre de mon père qui n'aurait « osé exclure ni même suspecter » l'opinion avancée par M. Le Mercier d'Erm. Cette lettre, on n'en donne pas le texte, mais il est possible de le deviner. Mon père n'a rien publié, que je sache, sur le débarquement de Jean IV, il n'a laissé aucune note sur la question. Il aura poliment renvoyé M. Le Mercier d'Erm au chapitre de l'Histoire de Bretagne où M. de la Borderie avait traité le sujet.

M. de la Borderie est en effet le plus solide appui de M. Le Mercier d'Erm. Mais il y a une autorité devant laquelle M. de la Borderie était le premier à s'incliner, comme tout historien, c'est celle des documents.

Je l'ai fait lorsque j'ai touché l'affaire, dans un article du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (1921, n° 2, page 52).

Ces documents ne sont pas nombreux : une chronique bretonne, une chronique anglaise, une lettre de Du Guesclin.

Cette dernière est un témoignage de premier ordre et ses affirmations ne pourraient être écartées que preuves en main. Que dit le Connétable ?

« Tout le navire des Anglais est encore à Quidalet, à l'ancre, là où ils arrivèrent premièrement ; et ne partent (1) nuls des gens d'armes dudit navire excepté le duc qui fut, qui est à Dinan, et aucuns en sa compagnie. »

Il résulte péremptoirement de ces lignes que la flotte anglaise

(1) Ms. « portent », non-sens.

LE RAYONNEMENT de Jean-Marie de La Mennais en Dauphiné

II

(Suite de la lettre du 11 Juin 1828)

JE m'effraye toujours d'un frère vivant seul à son ménage, n'ayant pour compagnon qu'un petit enfant ; néanmoins, je suis loin de vous blâmer, puisqu'il y a impossibilité réelle pour vous à faire autrement. Les inconvénients d'ailleurs, de cet isolement complet seront moins grands, si vous faites ou faites faire, des visites fréquentes et si les frères sont rapprochés de la maison principale. Plus ils auront de rapports avec elle, et mieux ils se soutiendront. Les miens m'écrivent fréquemment et ils me demandent presque autant de permissions que s'ils étaient au noviciat ; je vais les voir aussi le plus souvent que je peux ; je viens de passer deux mois entiers en voyage pour cet objet et voilà pourquoi je n'ai pas répondu plus tôt à votre dernière lettre ; de Pâques à la Fête-Dieu, je ne suis pas resté 2 jours dans le même endroit ; mon domicile est sur les grands chemins.

Les Constitutions dont vous me parlez ne sont pas encore achevées, je ne suis pas décidé à les publier à la retraite prochaine et cela pour diverses raisons que je ne puis écrire.

Ménagez votre santé ; je crains que vos travaux ne l'épuisent et que vous n'écoutez trop votre zèle. Il est heureux cependant que vous sachiez fixer par votre titre dans l'endroit même où votre noviciat est établi ; et c'est une bonne idée du bon M. Fièvre. Quand vous le verrez veuillez bien me rappeler à son souvenir et lui offrir mes hommages les plus tendres et les plus respectueux.

L'Abbé Perrault ne manquera pas de faire imprimer et distribuer votre petite Analyse des preuves de la religion, si la Société Catholique après l'avoir examinée l'adopte. Ces petits écrits peuvent produire un grand bien, quand ils sont tout à la fois clairs et substantiels. Je vous recommande particulièrement la Société nouvellement formée pour la Défense de la Religion Catholique ; cette œuvre me paraît d'une haute importance, et nous devons tous concourir à son succès. Ah ! que nous serions forts si nous étions unis !

Agréez, Monsieur et respectable ami, la nouvelle assurance de l'inaltérable attachement que vous a voué pour la vie,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

Redon, le 21 janvier 1830.

Monsieur et respectable ami,

Je suis extrêmement sensible à votre bon souvenir et à toutes les marques de confiance que vous voulez bien me donner ; je voudrais pouvoir y mieux répondre, afin de vous témoigner par là les sentiments d'estime, de vénération et d'amitié dont je suis pénétré pour vous.

J'ai maintenant 200 frères et 92 établissements ; au mois de septembre prochain, j'en fonderai dix ou douze nouveaux, qui sont déjà arrêtés par le Conseil général des Côtes-du-Nord, qui paye les premiers frais sur son budget. Quant à l'autre société, elle s'accroît aussi très rapidement ; nous sommes 45 ; c'est, comme vous voyez, plus qu'il ne faut pour faire une académie.

À la retraite prochaine, je donnerai aux frères leurs constitutions définitives, et je vous les communiquerai peu de temps après. Je suis décidé sur le point principal, c'est-à-dire sur la manière de nommer le supérieur général : ce sera toujours un ecclésiastique, et celui qui sera en charge désignera lui-même son successeur, dans un papier cacheté dont l'ouverture se fera à sa mort.

La lecture spirituelle est distincte de l'examen particulier, chacun de ces exercices dure un quart d'heure ; le dernier se fait dans le livre d'examen à l'usage des sœurs de Sainte-Chrétienne.

Quand les frères sont à leur ménage, ils reçoivent ce qu'on donne pour la maison ; mais il n'y a que le Directeur qui ait le droit d'accepter, et aucun ne peut jamais rien recevoir pour son usage personnel ; je n'ai pas cru devoir aller plus loin, et, jusqu'ici, il n'en est résulté aucun inconvénient.

Pour les cheveux, on les coupe ordinairement sur le devant, mais on ne tient point à cela avec une grande rigueur.

Lorsque les frères sont à leur ménage, et que l'école est un compte de la ville, nous ne prenons que 500 francs par chaque frère. C'est assez pour ce pays-ci ; mais le plus souvent, ces sortes d'établissements sont à notre compte et cela coûte beaucoup moins aux communes. Ainsi, j'ai sept frères à Vitre ; la ville leur donne 1.200 francs et ils sont fort à l'aise ; il y a quatre classes, deux gratuites et deux payantes ; nous avons de plus une retenue, c'est-à-dire que les enfants restent sous la surveillance des frères depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir ; quelques-uns sont pensionnaires, et tout cela produit un revenu assez considérable.

À Ploërmel, j'ai consacré une portion de nos vastes bâtiments à un pensionnat qui est déjà nombreux et qui, chaque jour, le deviendra davantage. On nous envoie beaucoup d'enfants de Rennes ; nous montrons en outre des objets ordinaires, le dessin académique et le dessin linéaire ; plusieurs de nos élèves sont déjà forts.

Je prie de tout mon cœur le Bon Dieu de bénir aussi vos travaux ; vous ne cherchez que sa gloire et la sanctification des pauvres petits enfants ; j'ai la douce confiance que vous réussirez de plus en plus et que votre œuvre naissante s'affermira et se développera : *Macte animo !*

En ce moment, je m'occupe de former une autre congrégation de frères, sur le modèle de la mienne, mais distincte, pour la Normandie, de concert avec Mgr l'Evêque de Coutances ; nos arrangements sont pris ; il doit m'envoyer des sujets dans le mois prochain ; comme il ne faudra pas moins de dix-huit mois pour les bien instruire, et les mettre en état d'en

élever d'autres, vous voyez que cette nouvelle œuvre n'est encore que dans son germe, mais enfin nous allons commencer. J'entreprends la même chose pour la Pologne : un charmant jeune homme est venu tout exprès de ce pays-là et j'en attends deux autres, du moins je les ai demandés : un ecclésiastique polonais, mon intime ami, plein de zèle et de talent, reprendra et dirigera ses compatriotes aussitôt qu'ils auront achevé leur noviciat.

Agréez, Monsieur et si respectable ami, la nouvelle assurance du tendre et inviolable attachement avec lequel je suis pour la vie

Votre tout dévoué serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

Je vous écris de Redon, où je suis en passant pour donner une retraite d'hommes.

◇ ◇ ◇

Saint-Méen, le 20 avril 1830.

Monsieur et très honoré confrère (1).

Je vous demande mille pardons de n'avoir pas répondu plus tôt à la si bonne lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le prendre un jour de repos ; je voulais d'ailleurs entrer avec vous dans quelques détails au sujet de la demande que vous me faites des statuts de nos missionnaires.

Et d'abord ces statuts ne sont pas encore définitivement arrêtés, parce que je crois qu'il ne faut pas commencer par là ; on s'exposerait à être forcé d'y faire plus tard des changements, et des modifications successives ont toujours des inconvénients graves, surtout lorsqu'il faut supprimer des choses établies. Il vaut bien mieux, selon moi, se développer peu à peu ; c'est la marche que j'ai suivie : dans les premières années, on ne faisait que le vœu simple d'obéissance pour un, trois ou cinq ans ; maintenant on fait les trois vœux, et ils sont perpétuels au bout de trois ans.

En second lieu, il me paraît impossible qu'une société de quinze ou vingt prêtres seulement, tous missionnaires, se soutienne et soit jamais forte : quel système de recrutement adopter ?... Comment organiser un noviciat ? Quel emploi donner à ceux qui vieillissent ou qui se fatiguent d'un ministère si pénible ? etc., etc. Ces œuvres peuvent être brillantes à l'origine, tandis que vivent ceux qui les ont fondées, mais, peu après, elles s'affaiblissent nécessairement et très vite. Comme elles n'offrent, sous ce rapport, que des espérances fort incertaines, les sujets d'un mérite distingué s'en éloignent, et cependant, vous savez comme moi que des missionnaires, pour être vraiment utiles, doivent réunir une capacité plus qu'ordinaire à une santé vigoureuse et à de grandes vertus.

Il s'ensuit qu'une congrégation, pour avoir une longue durée et être florissante, doit embrasser plusieurs objets et être nombreuse : dès lors, il est facile de monter un noviciat où les sujets s'éprouvent, prennent de bonne heure tous le même esprit, et font connaître leurs talents et leurs goûts : là, on trouve des missionnaires, des professeurs, des hommes d'études, et l'on donne ensuite avec confiance à chacun la direction qui lui convient.

(1) Lettre à l'abbé Fièvre, vicaire général du diocèse de Valence.

Voilà le plan que j'ai adopté : indépendamment des sujets placés, j'en ai de quinze à vingt autres, presque tous jeunes, que j'élève dans mon noviciat ; ils y étudient la théologie, la philosophie, le grec, l'hébreu, l'arabe, et la plupart des langues vivantes ; on s'applique à les former à parler, à écrire, etc., de manière à ce que, leurs cours achevés, ils soient propres à tout, autant que cela peut être : je n'ai pas besoin de vous dire que chacun n'essaye pas d'apprendre tout cela à la fois, car ce serait le moyen de ne rien savoir ; mais enfin, il n'y en a aucun dont l'instruction ne soit forte, et dont, par conséquent, je ne sois sûr de pouvoir tirer parti, pour une œuvre ou pour une autre : celle des missions, par exemple, va recevoir, l'année prochaine, plusieurs sujets nouveaux, et déjà j'ai l'heureuse assurance de la perpétuer dans le diocèse. Je serais enchanté que ce que vous me dites sur son compte vous avoue franchement que ce que vous me dites sur son compte m'effraie beaucoup ; je vous remets, néanmoins, une lettre pour lui : je vous prie, en grâce, de ne pas la lui donner, s'il y a la moindre inquiétude à avoir sous le rapport des mœurs, ou si sa réputation a reçu la moindre tache. Je m'en repose sur vous à cet égard ; dans une société naissante, on ne saurait être ni trop vigilant, ni trop sévère. Un seul homme peut compromettre les plus hauts intérêts et tout perdre.

Je vous remercie du fond du cœur de ce que vous avez fait pour M. de Bonfils : il est ravi de son sort, et je ne pense pas que jamais il consente à le changer ; toutefois, s'il en était autrement, il ne resterait point dans le diocèse de Rennes, et nous n'aurions même aucun motif de chercher à l'y retenir.

A l'occasion, daignez me rappeler au souvenir de l'excellent M. Mazellier, dont je ne me lasse point d'admirer le zèle et l'éminente piété ; après les vacances prochaines, je lui enverrai tout ce que je lui ai annoncé et promis.

Agréez, Monsieur et très cher confrère, l'hommage des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis pour la vie

Votre très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS,
Vicaire général de Rennes.

◇ ◇ ◇

Saint-Méen, le 20 avril 1830.

Monsieur (1).

Des occupations nombreuses et sans cesse renaissantes m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a été transmise par le vénérable M. Fièvre, vic. gén. de Valence. Je suis tout disposé, Monsieur, à vous recevoir parmi nous ; cependant, je dois vous prévenir de trois choses : 1° il est essentiel, avant de prendre aucun engagement, de passer au moins un an dans notre maison de noviciat ; personne n'est exempt de ces premières épreuves ; 2° nous faisons, au bout de trois ans, les vœux perpétuels d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ; on les fait pour deux ans seulement à la fin de la première année de noviciat ; 3° nous sommes unanimes dans nos sentiments de dévouement au Saint-Siège, en ce sens qu'aucune opinion qu'il improuve n'est admise dans notre société.

(1) Billet envoyé à M. Grenier, prêtre missionnaire à Romans.

Je vais joindre mes prières aux vôtres, Monsieur, pour demander au bon Dieu les grâces et les lumières dont vous avez besoin pour connaître sa volonté et pour la suivre. Dans le cas où vous vous décideriez à venir, veuillez bien me marquer l'époque à laquelle vous arriverez ; mais je vous engage à y bien réfléchir et à ne rien précipiter.

Je suis, Monsieur, avec un tendre et respectueux attachement,
Votre très humble et très obéi. serviteur.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

◆ ◆ ◆

Broons, le 11 février 1831.

Monsieur et respectable ami (1).

Votre bon souvenir m'est bien précieux, et je n'aurais pas attendu si longtemps à vous en témoigner ma reconnaissance si, depuis le mois de janvier, je n'avais pas été surchargé d'occupations sans cesse renaissantes : je viens de parcourir le diocèse de Saint-Brieuc pour visiter plusieurs de mes écoles, et c'est d'un petit bourg des Côtes-du-Nord, où je suis en passant, que je vous écris.

Tous mes établissements subsistent, et j'ai tout lieu d'espérer qu'aucun ne sera détruit : un seul jusqu'ici a été ébranlé, le nouveau conseil municipal du lieu où il est placé (Guingamp) ayant rayé du budget de 1831 l'allocation du traitement des frères, et ayant disposé du local où ils faisaient la classe, en faveur de l'enseignement mutuel ; aussitôt les principaux habitants de cette petite ville ont ouvert une souscription qui, en trois jours, a produit onze mille francs ; on a acheté un très joli emplacement, sur lequel on bâtit, en ce moment, une maison de cinquante-cinq pieds de longueur et de dix-neuf pieds de largeur : nous serons beaucoup mieux qu'auparavant, et, au lieu de deux frères, on en aura au moins quatre. Dans deux autres endroits, j'ai éprouvé quelques légères tracasseries, mais qui n'ont point eu de suites fâcheuses ; au reste, je suis fort tranquille là-dessus, car notre population est catholique, et je suis bien certain qu'aucune école ne tombera faute de secours, j'en ai fondé quatre nouvelles depuis le mois d'août.

Le ministre de l'Instruction Publique vient de m'accorder l'exemption de plusieurs de mes jeunes frères qui étaient du tirage de cette année.

Quant à nos constitutions, je me suis borné, à la dernière retraite, à me donner à moi-même un assistant prêtre qui me succéderait de plein droit en cas de mort : j'ai réglé que le supérieur de l'association serait à perpétuité nommé de la même manière : ma position particulière que vous connaissez rend cela très facile.

La foi se réveille partout ; c'est une chose bien consolante, et dont on ne saurait trop remercier le bon Dieu ; dans la Bretagne on n'a pas abattu une seule croix : le peuple ne l'aurait pas souffert. Nous sommes très tranquilles et nous continuerons de l'être, à moins qu'il n'y ait guerre extérieure ; si on se battait à la frontière, on essaierait peut-être de troubler ce pays-ci : ce serait une grande folie et un grand malheur ; mais les passions politiques sont aveugles, comme toutes les autres passions. Je fais des vœux bien sincères et bien ardents pour la paix.

Agréez, Monsieur et cher ami, l'assurance des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis pour la vie

Votre tout dévoué serviteur.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

(1) Cette lettre et les suivantes sont adressées à M. Muzelier.

Ploërmel, le 8 février 1833.

Monsieur et respectable ami,

J'ai reçu avec infiniment de plaisir de vos nouvelles ; j'en étais privé depuis si longtemps ! Et pendant ce temps, il s'est passé tant de choses ! Les siècles d'autrefois sont les années d'aujourd'hui, non pour le bonheur assurément, mais pour la durée.

Je croyais avoir eu déjà l'honneur de vous dire que j'avais pris un prêtre pour premier assistant, et que j'avais fait connaître aux frères qu'il me succéderait de plein droit. Lorsqu'il entrera en charge, il se choisira également un assistant ecclésiastique, et il gouvernera la congrégation de concert avec deux autres assistants élus par les frères, les assistants composeront le conseil, mais la volonté du supérieur sera la loi suprême : rien de plus simple que cette constitution et, dans ma position particulière, je n'en imagine point qui puisse nous mieux convenir quoiqu'elle soit, ou plutôt quoiqu'elle paraisse d'un despotisme presque oriental ; mais si l'autorité du supérieur doit être limitée, je regarde comme un bonheur qu'elle ne le soit pas par les frères eux-mêmes.

Je sais que vous ne pouvez pas suivre la même marche, et que vous n'avez rien de mieux à faire que de donner aux frères un supérieur pris parmi eux : peut-être pourriez-vous adopter sur ce point et sur plusieurs autres une partie des règles et constitutions d'une congrégation de filles que j'ai fondée à Saint-Brieuc, pour l'instruction chrétienne des jeunes personnes du sexe. Ces constitutions forment un volume ; il serait trop long de les copier ; cependant vous les recevrez avant six mois, parce que je ne tarderai pas à les faire imprimer ; je les renvoie et corrige pour la seconde fois, dans ce moment-ci, et j'ai le dessein de vous en offrir un exemplaire.

Les frères dont vous me parlez, et dont les journaux ont raconté les tracasseries, ne dépendent pas de moi, mais de M. Deshayes. Leur chef-lieu est à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ce n'est pas que je n'aie éprouvé aussi des misères dans trois endroits ; quoiqu'il en soit, tout cela n'a point eu de suites graves, au contraire, nos établissements se multiplient avec une rapidité extrême ; nous en avons maintenant 104, et 155 classes, sans compter les classes du soir ; on me demande 48 autres classes. Malheureusement, il ne me reste plus que 24 novices, parce que j'en ai placé 18 depuis quatre mois. Aussitôt que la loi nouvelle sur l'instruction primaire sera publiée, je ferai une espèce de circulaire que j'adresserai à MM. les Curés de Bretagne pour les engager à m'envoyer des sujets ; on les exhortera aussi dans les retraites ecclésiastiques du mois d'août, de sorte que l'année prochaine nous nous étendrons beaucoup, du moins je l'espère, avec l'aide de Dieu.

Le projet de loi dont il s'agit est absurde d'un bout à l'autre, oppressif des communes, hostile aux Congrégations religieuses, et pourtant il me sera très favorable en ce qu'il supprime les autorisations spéciales pour toutes les écoles privées ; et, quant aux écoles publiques, nos communes pour la plupart étant obligées de faire des sacrifices, les feront bien plus volontiers en faveur de mes frères qu'en faveur des instituteurs laïcs.

Il est fort important, dans les circonstances actuelles, de fortifier et d'élever notre enseignement ; déjà partout où il y a eu libre concurrence, nous l'avons emporté, et c'est un avantage qu'il ne faut pas perdre, car, sans cela, nous ne serions pas le bien longtemps. Peu de temps après Paques (sic), nous imprimerons le premier volume d'un cours élémen-

taire de mathématiques appliquées aux arts : nous commencerons par l'algèbre ; viendra immédiatement après la géométrie ; ensuite nous ferons une collection de petits traités spéciaux d'application aux arts et métiers, si bien que l'enfant qui, dans nos grandes écoles, aura appris deux petits volumes de mathématiques pures (l'algèbre et la géométrie) pourra étudier et facilement comprendre celui des autres volumes du cours qui sera relatif à la profession qu'il aura voulu embrasser ; il aura donc sur ces objets des connaissances positives et rigoureuses.

Voilà de grands projets, comme vous le voyez : priez le bon Dieu de venir à mon secours pour les accomplir.

Permettez que je le répète en finissant, il est essentiel que nous attirions dans nos écoles les enfants de la classe moyenne, et, par conséquent, qu'ils y trouvent une instruction supérieure à celle que l'on donne partout ailleurs ; faisons pour sauver les âmes plus encore que d'autres ne font pour les perdre ; ce n'est pas peu dire.

Agrérez, Monsieur et respectable ami, la nouvelle assurance de l'invincible et tendre attachement avec lequel je suis pour la vie

Votre tout dévoué serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.



Dinan, le 20 janvier 1835.

Monsieur et respectable ami,

Je reçois toujours de vos nouvelles avec un nouveau plaisir... plaisir hélas ! trop rare, mais qui n'en est que plus vivement senti. Je vais répondre de mon mieux à vos différentes questions.

1° Ma congrégation étant autorisée à une existence légale ; en conséquence, j'ai obtenu, l'année dernière, l'exemption de mes novices, comme l'obtiennent les frères des Ecoles chrétiennes pour les leurs.

2° Je tiens absolument à ce que mes frères ne lisent aucun journal, et je suis plus résolu que jamais à n'admettre aucune exception à cette règle, si sage, si nécessaire ! J'ai, il est vrai, personnellement la politique à dégoût et presque en horreur ; elle a fait tant de mal !... Pardonnez-moi de ne rien ajouter à ce peu de mots : je ne puis penser à tout ce qui s'y rapporte sans que mon cœur ne se brise, et sans que mes larmes ne coulent en abondance.

3° Les brevets sont, il est vrai, très difficiles à obtenir, cependant, j'en ai arraché sept au premier examen auquel mes frères se sont présentés, et je ne désespère point d'être plus heureux à l'examen du mois de septembre prochain : je n'enverrai qu'un frère ou deux à celui de mars. Mais il a fallu renforcer les études, et pour cela je fais faire les classes de mes novices à Ploërmel par des ecclésiastiques qui se dévouent, comme moi, à cette excellente œuvre, et brevetés eux-mêmes : nous suivons pour l'instruction des frères la marche indiquée par le « Manuel à l'usage des Aspirants aux brevets de capacité du premier et du second degré », gros volumes in-8° que je vous engage à acheter, dans lequel on trouve un mélange informe de choses naïves et de choses vraiment utiles. Que ce soit un ouvrage bien ou mal fait, peu nous importe, puisqu'il s'agit seulement pour nous de préparer nos gens à répondre à ce qu'on leur demandera, à tort ou à raison.

3° Dans le cas que vous me proposez, il n'y a aucun inconvénient à

ce que les frères restent au dessert, ou plutôt, il n'y a point de dessert proprement dit : j'accorde donc largement des permissions.

4° Je n'exige point de mes frères des billets de confession : cette exigence de ma part supposerait qu'ils peuvent manquer à ce point de leur règle, et ils considéreraient avec raison cette supposition comme un outrage. Les pauvres enfants ! oh ! non, je n'ai rien de semblable à craindre d'eux : il en est de même au sujet de l'examen particulier : ils m'en rendent compte en me rendant compte de leur conscience lorsque je les visite, ce qui arrive souvent, et quand je ne les visite pas, en vérité, ils se confessent dans leurs lettres, car c'est un besoin pour eux de m'ouvrir leur cœur. En exigeant plus, j'obtiendrais moins.

Vous avez bien raison de dire que le clergé devrait s'occuper de fonder des écoles normales d'instituteurs primaires : dans vingt ans, le peuple n'aura plus de religion, si on ne le fait pas ; l'avenir m'effraie !...

Agrérez, je vous prie, Monsieur et si excellent ami, la nouvelle assurance des sentiments pleins de respect et de tendresse avec lesquels je suis

Tout vôtre en J.-C., notre bon Maître.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.



Ploërmel, le 26 juillet 1835.

Monsieur et très cher confrère,

Je viens de faire imprimer le Recueil à l'usage de nos frères ; comme j'y ai fait de notables additions, je vous en adresse un exemplaire par la poste parce que je suppose que vous serez bien aise de connaître cette nouvelle édition. Dans le cas où vous y remarqueriez quelques articles à changer ou à réformer, daignez avoir la charité de me le dire.

Ma congrégation va toujours s'accroissant : mes frères entreront en retraite le 20 août prochain, au nombre de 360 ; nous avons fondé, depuis, un an, 18 établissements nouveaux, et on nous en demande beaucoup d'autres.

Je désire de tout mon cœur que le bon Dieu bénisse aussi vos travaux, je prie pour leur succès comme pour celui des miens propres.

Je suis heureux de trouver cette occasion de me rappeler à votre souvenir, et de vous offrir la nouvelle assurance des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis, Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.



Ploërmel, le 21 décembre 1835.

Monsieur et respectable ami,

Une longue absence m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre si cordiale que vous m'avez écrite il y a un mois ; elle m'a fait un plaisir extrême, et j'aurais voulu vous le dire plus tôt ; je suis touché surtout de votre confiance en Dieu : sans lui que pouvons-nous, chétives créatures que nous sommes ? Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificaverunt eam. Il nous a déjà béni, il vous bénira

encore, et de plus en plus, soyez-en sûr : c'est déjà beaucoup que d'avoir dix écoles et vingt-cinq sujets solides ; ce n'est pas le grand nombre qui fait la force, c'est le bon esprit de ceux qu'on a, et trop souvent on pourrait appliquer aux œuvres brillantes cette parole du Prophète : *multiplicasti gentem, sed non magnificasti laetitia*m.

Il n'y a pas de doute que les établissements de deux frères valent mieux que les établissements d'un seul, et aussi, cette année, ai-je profité de quelques circonstances favorables pour placer deux frères là où il n'y en avait qu'un, mais je ne voudrais pas en faire une règle sine qua non, car ce serait s'imposer à soi-même une gêne par trop grande, et rendre impossibles plusieurs établissements très utiles ; il y a d'ailleurs des difficultés en tout et partout ; un ménage à tenir en offre aussi ; on se décide suivant les cas et les circonstances.

La règle du dessert est fort simple : le frère se lève quand on l'apporte ; si on lui offre un fruit, il peut l'accepter, mais il ne le mange pas à table.

Mes frères ne sont à leur ménage que quand ils ont un petit pensionnat ou une retenue dont le produit leur appartient ; nous n'avons donc pas de prix fixe : lorsque les deux frères logent au presbytère, le traitement de chacun est de 200 francs, à moins que je ne juge à propos, par des considérations particulières, de diminuer quelque chose pour le second, ce qui est assez rare.

Nous nous servons des examens particuliers à l'usage des Sœurs de Sainte Chrétienne : nos frères m'ont plusieurs fois demandé de leur en faire un autre ; mais ce serait un long travail et une dépense considérable. Pour les méditations, on se sert ordinairement de celles du P. Médaille ; cependant, on imprime en ce moment-ci un ouvrage en deux volumes, fait tout exprès pour nous ; il a pour titre « La Religion méditée à l'usage des frères de l'Instruction chrétienne et des personnes qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse ». Chaque méditation se compose de trois points : les deux premiers sont le plus souvent historiques ; le troisième renferme une application très ingénieuse des faits cités aux obligations spéciales et aux travaux des frères. On passe en revue toute l'histoire de la Religion, depuis la création du monde jusqu'à la vie des saints de nos derniers temps : ce livre a paru excellent à tous ceux qui ont lu le manuscrit ; l'auteur est actuellement professeur de théologie dogmatique au Séminaire de Nancy.

Il peut arriver qu'il n'y ait pas d'inconvénient à ce qu'un frère fasse appeler le père ou la mère d'un enfant, pour se concerter avec eux sur la conduite de celui-ci.

Je ne garderais que pour l'éprouver un sujet qui aurait de la répugnance à s'engager dans des vœux.

La musique est pleine de dangers pour les frères : elle leur tourne la tête. Je n'ai que très difficilement consenti à ce que quelques-uns l'apprennent, et jamais à ce qu'ils l'enseignassent ; soyez sûr qu'on ne l'exigera pas d'ici longtemps dans les écoles supérieures, parce que cela est absurde, en ce sens du moins que l'instituteur soit tenu de la savoir ; mais on peut faire venir un maître du dehors, et c'est ce que je fais à Dinan, comme vous le verrez par le Prospectus que je vous envoie. L'école du premier degré que j'ai établie dans cette ville, au mois d'octobre dernier, a un succès merveilleux ; si jamais vous en fondez une de ce genre, je pourrais vous donner des renseignements sur son organisation,

mais vous n'avez pas aujourd'hui assez d'hommes formés pour songer à cela.

La Congrégation des frères de Saint-Joseph, dans le Maine, était presque dissoute. Mgr l'Evêque du Mans s'occupe, dans ce moment-ci, de la relever, et j'ai tout lieu d'espérer qu'il y réussira. Le nouveau supérieur, M. l'abbé Moreau, est un homme plein de zèle, de piété et de mérite ; il est venu me voir et il m'a amené un de ses frères les plus capables, que j'ai fait voyager avec moi dans ma dernière visite, et qui va rester ici quelque temps pour voir de ses yeux ce que nous faisons, et comment nous le faisons. Cette congrégation est tombée en ruines parce qu'on avait beaucoup trop dispersé les établissements ; il n'y avait plus liaison entre eux, et la règle était altérée ou mal observée dans presque tous.

Il est vraisemblable qu'au mois de septembre de l'année prochaine, j'entreprendrai une œuvre nouvelle, ou plutôt que j'essaierai de m'établir dans le Berry ; j'ai promis cinq ou six sujets pour un noviciat, que je placerai sous la direction d'un prêtre qui, depuis trois ans, demeure avec moi et qui est breveté ; je n'aurai jamais consenti à envoyer si loin des frères seuls ; je m'effraie de cette espèce de colonisation ; réussira-t-elle ? Cela est fort incertain. Enfin, il en sera ce que le bon Dieu voudra. Il me tiendra toujours compte de l'intention.

Je ne vous parle pas de mes peines personnelles : ô qu'elles sont vives ! Mon pauvre cœur en est déchiré ! Je me recommande à vos prières et à celles aussi de vos saints frères, auxquels je suis si heureux d'avoir pu rendre de loin quelques petits services. Comptez toujours sur le dévouement tendre et respectueux de

Votre très humble et très affectionné serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

◇ ◇ ◇

Dinan, le 30 juin 1837.

Monsieur et respectable ami,

Votre dernière lettre, comme toutes celles que vous m'avez écrites, m'a fait le plus grand plaisir, car je me suis associé à votre excellente œuvre, et je ne me réjouis pas moins vivement de son succès que de celui des miennes propres.

Vous me croyez beaucoup plus riche que je ne le suis ; mes frères ne sont pas encore tout à fait au nombre de 400, et encore tous ne font-ils pas des frères d'école : plusieurs sont employés dans nos maisons comme frères de travail ; à Ploërmel, par exemple, nous avons des menuisiers, des tisserands, des tailleurs, des serruriers, des maçons, des tourneurs, des charrons etc. et nous apprenons même ces divers états à quelques enfants, pour une somme très modique. Je suis donc proportionnellement aussi pauvre de sujets que vous l'êtes, et, dans ce moment-ci, je n'en ai pas un seul en réserve : songez, je vous prie, que j'ai 162 établissements à entretenir, dont 28 sont composés, l'un portant l'autre, de 122 frères, sans parler de l'état-major de notre maison principale. Ayez donc pitié de ma misère et ne me grondez pas si, malgré mon désir sincère de vous obliger, je n'accepte point les propositions que vous me faites d'une manière si propre à me toucher : je me reproche tous les jours d'avoir déjà trop multiplié, trop compliqué mes entreprises, et je crains d'avoir en cela manqué de prudence. Ne pourriez-vous pas trouver

un aide plus près de vous ? Sous votre direction, un autre ecclésiastique s'occuperait des détails de l'œuvre et votre fardeau serait considérablement allégé.

Mes projets pour le Berry ne se sont point encore réalisés, et je ne sais vraiment quand ils pourront l'être, je suis arrêté par le départ de sujets disponibles : on m'accable dans ce pays-ci de demandes d'écoles, je n'en ai pu faire que neuf depuis un an. Or, qu'est-ce que neuf écoles pour une province où il en faudrait deux cents de plus qu'il n'en existe ?

Mon vénérable et saint ami M. Deshayes a été plus hardi et plus heureux : il me racontait dernièrement l'histoire de son voyage à Digne, et j'admire avec lui la Providence qui a béni si merveilleusement son zèle, en cette circonstance : rien sans doute ne serait plus propre à m'encourager et à m'inspirer le désir de lancer aussi quelques-uns de mes frères au loin ; mais je suis retenu par les raisons que je vous ai exposées plus haut : elles sont si fortes, et elles font sur mon esprit une telle impression qu'il m'est impossible de les vaincre. Me convertirai-je plus tard ? Il y a peu d'apparence car j'ai une tête de Bas-Breton, et ces têtes-là sont dures. Pour que je changeasse de résolution, il faudrait que ma position elle-même changeât, ce que je ne puis guère espérer d'ici longtemps.

Vous me parlez d'une autre Congrégation qui aurait voulu s'unir à la vôtre, et dont les frères ne vont que deux à deux ; ceci prouve que partout on sent le besoin de s'opposer aux mauvaises écoles, en en créant de bonnes. Si ce mouvement devient général, on sauvera l'enfance ; autrement elle sera perdue sans ressource, dans peu d'années : prions donc ardemment le bon Dieu d'envoyer des ouvriers à sa vigne pour la cultiver et la défendre.

Un autre danger qui nous menace de près, et auquel presque personne ne pense, c'est celui qui doit résulter de la loi nouvelle sur l'instruction secondaire, qu'on voulait nous donner cette année et à laquelle nous n'échapperons pas l'année prochaine ; le clergé se renfermera-t-il dans ses petits séminaires et abandonnera-t-il aux laïcs tous les autres collèges, où iront étudier tous les enfants que leurs parents ne destinent point à l'état ecclésiastique et d'où il ne sortira que des impies ? Notre état présent est déplorable, mais notre état futur sera plus déplorable encore, parce que nous ne nous serons point préparés à soutenir cette lutte périlleuse ; il faudrait se hâter de faire pour l'instruction secondaire ce que nous avons fait trop tard pour l'instruction primaire, c'est-à-dire former des sujets capables de soutenir l'épreuve des examens ; je m'en occupe, mais hélas ! que de difficultés, que d'obstacles ! J'en suis épouvanté ; cependant, je viens de réussir de la manière la plus inattendue à fonder un petit collège. Ce sera du moins un asile ouvert à ceux de mes enfants à qui on voudra faire apprendre le latin, lorsque leur cours d'instruction primaire sera achevé : en quittant les frères, ils tomberont dans les mains de bons ecclésiastiques, qui affermiront leur foi et seront les gardiens de leur innocence. Chers enfants, que Dieu les protège et les bénisse ! Qu'ils soient à lui, non pour un jour, mais pour toujours !

En finissant, j'ai besoin de vous exprimer de nouveau mes vifs et sincères regrets de ne pouvoir vous donner une preuve de dévouement et d'intérêt que vous me demandez avec tant d'instance et à laquelle vous auriez attaché tant de prix ; j'en éprouve une peine bien plus grande que ne sera la vôtre, soyez-en persuadé, et n'en accueillez pas

avec moins de bonté l'hommage des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis, Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

◆ ◆ ◆

Ploërmel, le 10 février 1847.

Monsieur et respectable Ami (1),

J'ai été on ne peut plus sensible à votre bon souvenir, et je vous en aurais témoigné plus tôt ma vive reconnaissance, si, dans le mois dernier, je n'avais pas été retenu quinze jours sur le lit par la goutte ; c'est une cruelle maladie ! On dit cependant qu'elle est un brevet de longue vie ; mais j'aimerais à vieillir sans brevet.

Dieu bénit sans doute mon humble Congrégation, et je vous prie de vous joindre à moi pour lui en rendre grâces. Dans les colonies nos écoles sont florissantes, et comme on vous l'a dit, elles rendent des services que, chaque jour, le clergé et les colons eux-mêmes apprécient davantage : le Ministre de la Marine voudrait les multiplier et il prend le meilleur moyen pour cela, en m'allouant des secours assez considérables moyennant lesquels j'ai pu rendre plus facile l'entrée au noviciat d'un certain nombre de jeunes gens destinés à cette belle mission. Messieurs les Evêques de Bretagne ont fait un appel pour cette œuvre, et au moment où je vous écris, je suis entouré d'une centaine de novices bien fervents : j'espère donc que l'on ne pourra pas m'appliquer cette parole du Prophète « Multiplicasti gentem, et non magnificasti locum tuum ».

Nos écoles de Bretagne, n'augmentent ni ne diminuent : ce n'est pas que l'on ne m'en demande sans cesse de nouvelles ; mais on nous refuse systématiquement des brevets, c'est-à-dire qu'on ne nous en donne que tout juste le nombre absolument nécessaire pour soutenir les écoles déjà fondées et qu'on n'ose détruire, de peur de trop mécontenter le pays. Livrer les examens à l'université, c'est consacrer le monopole le plus odieux, et le plus ruineux pour nos établissements, dont Madame est si tristement jalouse. Toutefois, je ne me décourage point : Vive la guerre ! Tout mon désir est de pouvoir dire en mourant : « Bonum certamen certavi, cursum consummavi, in reliquo reposita est mihi corona — quam reddet mihi misericors judex ».

L'état du clergé dans les colonies s'améliore un peu, et un meilleur avenir pour elles se prépare, par les soins de Messieurs du Saint-Esprit, dont le Séminaire a beaucoup gagné, depuis que le vénérable M. Leguay en est devenu supérieur ; mais, d'organisation générale et complète il n'y en a point encore : on en parle tous les jours, et on ne se décide à rien. Toutefois, le mal est grand. Quand donc y remédiera-t-on d'une manière efficace ?... Le ministre me fait très bien recueillir, mais qui, jusqu'à ce moment, remis deux mémoires qu'il a très bien reçus, mais qui, jusqu'à ce moment, dorment en paix, d'un sommeil profond, dans ses cartons. Peut-être se réveilleront-ils, si, comme il est probable, je vais à Paris au printemps prochain. En attendant qu'il y ait quelque chose d'arrêté, je vous engage à ne pas donner suite à votre projet, et à ne pas quitter trop vite la position où vous êtes. Attendez que la lumière se fasse !

Mille pardons de ce style coupé et presque impératif : c'est le style

(1) Cette dernière lettre est d'une écriture indécise qui dénote une main tremblante.

bas-breton ! Et le bas-breton était la langue que parlèrent Adam et Eve dans le Paradis terrestre, suivant nos plus savants auteurs.

Vous avez fait un riche cadeau aux frères Maristes, en leur agréant les vôtres : cette réunion me paraît être dans l'intérêt de tous : une congrégation trop peu nombreuse se serait soutenue difficilement, si bonne qu'elle eût été à l'origine.

Je me recommande à vos saints sacrifices, et je suis bien cordialement, Monsieur et respectable Ami,

Votre très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

Paul HAMON.

Le saviez-vous ?

NOUS AVONS UN POLE EN BRETAGNE

Tout le monde connaît le pôle nord et le pôle sud mais combien de Bretons savent que l'île Dumet (1) est également un pôle ?

En 1823 le géographe allemand avait fait remarquer qu'on pourrait diviser le globe par un cercle qui laisserait dans un hémisphère la plus grande masse des terres ; approximativement ce serait l'hémisphère nord. Dans la partie sud, l'hémisphère s'étend sur plus de 85,60 % de mers. (Comme continent il ne comprend que l'Australie et une partie de l'Amérique du Sud).

Le centre de l'hémisphère hypercontinental est notre île Dumet « foyer du monde », vrai pôle terrestre par opposition au pôle maritime.

(1) V. P. CHESSARD, *Le Paradis tranquille des petites îles* (nouvelle édition), pp. 69-70.

Le débarquement de Franklin à Auray en 1776

DANS son récit du voyage de Franklin en France, paru dans cette même revue, M. Le Bourhis-Kerbiziet déplore qu'aucun document public ou privé ne garde le souvenir de l'arrivée du diplomate américain.

A défaut d'une relation officielle, nous possédons cependant trois lettres écrites par le voyageur, le 4 décembre 1776, avant son départ d'Auray pour Nantes (1).

L'une est adressée au docteur Barbeau-Dubourg, botaniste français mort à Paris en 1779 ; elle relate l'embarquement sur le *Reprisal*, le 26 octobre, la traversée aventureuse, avec la prise de deux vaisseaux anglais, et le stationnement en baie de Quiberon occasionné par les vents contraires. Après une attente impatiente, Franklin, quittant ses compagnons, prit place seul sur un bateau qui se rendait à Auray. Ignorant l'adresse de ses compatriotes Silas Deane et Thomas Morris, à Paris, il chargea le docteur Barbeau-Dubourg de leur transmettre les deux missives qu'il leur adressait pour les mettre au courant des décisions du Congrès et leur annoncer sa prochaine arrivée. Il joignit en outre une lettre écrite de Philadelphie, le 22 octobre, par l'Américain Busch à Thomas Morris.

Tout le paquet fut intercepté à la Poste de Paris et la police prit copie des quatre documents avant d'acheminer le courrier. C'est ainsi que nous possédons la traduction des lettres de Franklin.

Il existe aussi d'autres lettres de l'homme d'Etat américain qui font allusion à son débarquement à Auray ; elles ont été en partie publiées par la presse des États-Unis lors des fêtes organisées en 1926 par l'Associated Press of America.

P. THOMAS-LACROIX.

N. D. L. R. — Nous avons détaché des trois lettres de Franklin, signalées par M. Thomas-Lacroix, écrites le même jour et parues dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1927, p. 75), les pas-

(1) Publiées dans le *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1927, p. 75.

sages les plus saillants de celle adressée à Silas Deane. Les deux autres n'en sont que le résumé. Nous les donnons ci-dessous :

Auray, en Bretagne, 4 décembre 1776.

« Je viens d'arriver à bord du *Reprisal*, capitaine Wickes, petit vaisseau de guerre appartenant au Congrès. Nous sommes dans la baie de Quiberon, attendant un vent favorable pour aller à Nantes. Nous quittâmes le Cap le 29 d'octobre et nous n'avons mis que trente jours, de terre à terre. Je restai à bord trois jours après avoir jeté l'ancre, espérant pouvoir aller à Nantes avec le vaisseau, mais le vent continuant à être contraire, je suis venu ici, pour aller par terre à Nantes.

« Notre vaisseau a apporté de l'indigo, pour le compte du Congrès, pour la valeur d'environ 3.000 livres sterling, qui doit être à nos ordres pour payer nos dépenses ; le Congrès nous a de même assigné 7.000 livres pour le même objet, que le Comité nous fera passer le plus tôt possible. Je me trouve ici aussi près de Paris que je le serais à Nantes, mais je suis obligé de m'y rendre pour m'y pourvoir d'argent pour mon voyage.. »

« Nous avons rencontré à la mer deux brigantins, l'un irlandais, l'autre anglais, que nous avons pris et que nous amenons à Nantes. Je ne sais si le capitaine obtiendra la permission de les y vendre, parce que cela pourrait être contraire aux traités qui existent entre les deux couronnes. Ils sont de la valeur d'environ 4.000 livres sterling. Nous avons eu un passage difficile, et je m'en suis affaibli.. »

Qui a prétendu que Tristan Corbière était mort fou ?

(Réponse à la question 304)

C'EST indiscutablement Olivier de Gourcuff.
L'Hermine de Novembre 1889, pages 101 et 102, a publié les lignes suivantes sous la signature de Tiercelin :

« Qui ne connaît cette excellente publication hebdomadaire : La Nouvelle Bibliothèque Populaire à 10 c. ? Elle en est bientôt à sa deux-centième livraison. L'éditeur a pensé qu'une brochure consacrée à nos poètes bretons contemporains serait bien accueillie dans cette collection et c'est à notre compatriote Olivier de Gourcuff qu'il a demandé ce travail. »

Kerviler dans sa *Bio-Bibliographie* fait du reste figurer cette brochure dans les nombreuses publications d'O. de Gourcuff.

D'autre part, dans la préface aux *Amours Jaunes* (Méssein), Le Goffic cite Gourcuff comme un des découvreurs de Tristan Corbière, à la suite de Verlaine en 1884.

« La gloire de Corbière, en 1891 — dit Le Goffic (page IV) — avait pourtant commencé d'émerger à la lumière des vivants mais ce n'était encore qu'une gloire de cénacle. Le public et l'Académie l'ignoraient. Mais Charles Morice, Jules Laforgue, Gustave Geffroy, Léon Bloy, Jean Ajalbert, Sutter-Laumann, Olivier de Gourcuff, d'autres que j'oublie, se rangèrent à l'opinion de Verlaine et parlaient de Corbière avec la plus sincère admiration. »

En réalité, Gourcuff n'avait pas été tellement élogieux pour Corbière ! Ce qui justifie, jusqu'à un certain point, la phrase de Le Goffic, c'est cette déclaration de Gourcuff : « M. Paul Verlaine a vu en lui un des représentants du naturalisme poétique et l'a compris dans ses poètes maudits. » Gourcuff, après sa note biographique, citait douze vers tirés de *Matelots*.

Mentionnons que c'est dans le *Chal Noir* du 3 Mai 1884 que Léon Bloy a parlé de Corbière. *La Plume* a publié deux articles sur Corbière : le 15 Août 1889 (de Vincent Huet) et le 15 Août 1891. Un article d'Ajalbert a paru dans le supplément littéraire du *Figaro*, le 31 Mai 1890. Jules Laforgue parlait de Corbière en Avril 1891 dans les *Entretiens Politiques et Littéraires*.

Sur une couverture d'un des exemplaires de la collection de la Nouvelle bibliothèque populaire, il avait été annoncé en 1890 qu'O. de Gourcuff allait prochainement faire paraître un fascicule intitulé *Anthologie des poètes angevins*, et un résumé de ce futur fascicule figurait sur la même couverture : Je ne sais si cette anthologie a paru ; elle ne figure

pas en tous cas au catalogue de la Bibliothèque Nationale parmi les œuvres de Gourcuff. En revanche, presque aussitôt après cette annonce, une *Anthologie des poètes du Poitou* signée de Gourcuff a été publiée dans la collection.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce que Gourcuff ait fait dans son *Anthologie des Poètes Bretons* un si grand éloge de La Villemarqué : en 1904, c'est lui qui a été le préfacier de la brochure de l'auteur du *Barzaz sur l'Avenir de la Langue Bretonne*, brochure que le *Terroir Breton* a fait imprimer à Nantes. Il y reparle de La Villemarqué « qui voulut bien reporter sur moi l'amitié qu'il avait pour mon père. » « La pratique des vertus chrétiennes — y dit-il encore — lui donnait une douceur angélique et c'est du fond du cœur qu'il remerciait ses adversaires acharnés de l'avoir persécuté... Son âme était celle d'un saint. »

Olivier de Gourcuff est le petit fils d'Auguste de Gourcuff (Quimper 1780 - Paris 1866) le fondateur en France de la première compagnie d'assurances contre l'incendie (Assurances Générales) où il attira de nombreux bretons comme les de Courcy, Le Gonidec, Gestin. Olivier de Gourcuff naquit le 26 Octobre 1853 à Nantes où son père, ancien élève de Polytechnique, était directeur de la Manufacture de Tabacs. A Paris, où il est mort en 1938, je l'ai souvent vu, portant gilet breton, assister à des manifestations bretonnes. Il fut un des promoteurs du Pardon de Montfort-L'Amaury ; Président des Hugophiles, il participait aussi à des manifestations comme celles des Amis de La Fontaine. Il était l'auteur de nombreux à-propos en vers et des informations intéressantes se rencontrent dans ses *Gens de Bretagne* comme dans son *Mouvement poétique en Bretagne de la fin de la Restauration à la Révolution de 1848* (1883). Son indulgente bonhomie avait fait de lui la tête de Turc de Durocher qui ne l'appelait jamais que le Pen-Cuff.

Ici, notre agréable devoir est de rappeler, à l'honneur d'Olivier de Gourcuff, qu'il fut en 1884 l'initiateur d'un premier Coin des Fureteurs. Le 1^{er} Août 1884, en effet et sur la proposition de Paul Eudel, la Société des Bibliophiles Bretons, dans la huitième année d'une très féconde existence, décida d'annexer à chaque bulletin ou mieux aux extraits des procès-verbaux de séance une liste de *Desiderata* historiques, littéraires, bibliographiques, questions et réponses, analogues à celles que publient *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* et la revue anglaise *Notes and Queries*. La Société des Bibliophiles tenait cinq à six séances par an et les procès-verbaux étaient expédiés, à la suite de chaque séance, à tous les membres de l'association. C'est à Olivier de Gourcuff que devaient être adressées questions et réponses. Le Bulletin de 1884-85 a publié cinq questions dont la première et la dernière sont signées O. G.

À la décharge de Gourcuff trop prompt dans l'affaire Corbière à confondre exaltation poétique avec aliénation mentale, indiquons que les gens de formation traditionnelle étaient, alors, portés à traiter de fous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions. Voici comment (on croit rêver !) le journal *La Croix* — il y a 66 ans — a signalé la mort de Victor Hugo :

« Victor Hugo est mort à une heure trente-cinq minutes.

Il fut le plus grand poète de notre siècle.

Il était fon depuis plus de trente ans. Que sa folie lui serve d'excuse devant Dieu.

Plaignons ceux qui vont lui décerner l'apothéose et prions pour lui ».

Charles CHASSÉ.

TRADUCTION EN FRANÇAIS DES NOMS BRETONS DE FAMILLE

(Réponses à la question 288)

J'AI connu à Guingamp un *Le Faucheur* dont le grand-père portait vers 1820 le nom de *Falher*. La traduction dut être faite entre 1840-1850. J. LE R.

◇ ◇ ◇

ANANT soigneusement dépouillé les archives de la petite commune d'Argol (Finistère) je n'ai trouvé aucune traduction en français d'un nom breton. A. K.

◇ ◇ ◇

IL est impossible de fixer une date précise aux traductions — d'ailleurs assez rares — de patronymes bretons. Je dis « assez rares », mais qui seraient fréquentes si le peuple avait suivi la manie de certains scribes qui n'hésitaient pas à transposer dans la langue officielle, latin ou français, les noms de la langue vulgaire dont le sens leur était familier.

Dans les chartes latines et les actes officiels du moyen âge, il est courant de rencontrer des noms d'origine française portés en Bretagne traduits littéralement : un *Judicaël cognomine BIBENS VINUM*, charte LXVII de l'Appendice du *Cartulaire de Redon*, datée de 1112, n'était autre qu'un *Boivin* de l'époque ; un *PARVUS BONUS*, 83^e témoin au procès de saint Yves s'appelait certainement *Petitbon*, nom encore assez commun dans le Trégor. Dans le *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, des surnoms bretons déjà devenus noms de famille se voient fréquemment présentés sous la forme de leur équivalent latin : *Gaufridus Fabri* (1346), *Eudo Albi* (1327), *Evenus Carpentari* (1336), *Tanguidus Natalis* (1379), *Philippus Carnificis* (1323), *Renaldus Porcellus* (id.), etc. désignent des personnages qui s'appelaient en réalité : *Geoffroy Le Goff*, *Yves Le Guen*, *Even Calvez*, *Tanguy Nédélec*, *Philippe Quéré*, *Renald Porhel*. Mais ces traditions, et quantité d'autres du même genre, n'existaient que sur

le parchemin qui servait à la rédaction de l'acte. Dans la pratique tous les intéressés conservèrent intégralement leur dénomination originale.

Au xv^e siècle, lorsque le français se fut partiellement imposé comme langue officielle, c'est dans cette langue que furent traduits ceux des noms qui se prêtaient à une transposition facile ; mais c'est surtout dans la noblesse que cela avait lieu ; et c'est ainsi que des *Penhoat* devinrent des *Chef-du-Bois*, que des *Penfeunteunioù* devinrent des *Cheffontaines*, etc. Dans des montres du xv^e siècle on trouve des membres d'une même famille inscrits indifféremment *An Coat* ou de *la Forest* (Plouzévédé 1426) ; de *Lannay* ou *An Guern* (Ploudalmézeau 1444) ; *Nédélec* ou *Nouël* (Plougasnou 1470), etc., etc...

Chez les roturiers les francisations de ce genre sont exceptionnelles et seuls quelques noms ont payé leur tribut à cette manie. Les cas les plus fréquents se sont produits parmi les *Roué* et les *Yaouanc*, qui, sur le papier, sont souvent devenus des *Le Roy* et des *Le Jeune*, alors que très peu de *Le Coz* sont devenus *Lancien* (toutefois ces derniers ne se disent pas *Ar C'hoz* en breton mais bien *An Ancien*).

Il ne faut pas croire que tels noms gallots soient traduits de synonymes bas-bretons et que tels autres aient nécessairement des équivalents celtiques. Les onomastiques des deux régions ont conservé chacune son autonomie et ont évolué sans s'influencer mutuellement. Les Hauts-Bretons qui s'installaient en Basse-Bretagne conservaient leur nom, et les bretonnants qui passaient à l'est de la frontière linguistique en faisaient autant ; ce qui explique qu'il y ait près de 50 % de noms d'origine romane rien que dans le Finistère, et environ 20 % de noms d'origine celtique dans les parties galloises des Côtes-du-Nord et du Morbihan, même là où la langue bretonne avait disparu lorsque les patronymes devinrent héréditaires.

F. GOURVIL.

Le culte de saint Thomas Becket en Bretagne

(Réponse à la question n° 321)

LES premières manifestations du culte de saint Thomas de Cantorbéry en Basse-Bretagne remontent au début du xiii^e siècle. Rappelons que Thomas Becket, né à Londres en 1117, termina ses études à Paris. De retour en Angleterre, le roi Henri II Plantagenet lui confia l'éducation de son fils aîné. Il devint le compagnon de ses plaisirs et de ses débauches, affichant un luxe scandaleux et menant l'existence la plus fastueuse. Malgré cette vie dissolue, Henri II l'éleva à la dignité d'archevêque de Cantorbéry, ce qui suscita de vives protestations.

En 1162, une métamorphose subite s'opéra en Becket : il mena une vie humble et frugale et se fit le défenseur des opprimés et des malheureux. Dès lors, le roi l'accabla de vexations et il dut se réfugier en France. Revenu dans son pays, il fut massacré sur les marches mêmes de l'autel où il officiait.

Trois ans plus tard, le 21 février 1173, le prélat martyr fut canonisé par le pape Alexandre III.

L'odieux tyran, Henri VIII, fera condamner sa mémoire pour crime de lèse-majesté : son cercueil fut ouvert, ses os furent brûlés publiquement et ses cendres jetées au vent.

En 1218, soit quarante-cinq ans après sa canonisation, l'archevêque de Cantorbéry fut choisi pour patron de l'église Saint-Thomas, en Landerneau, élevée par les vicomtes de Léon, sur la rive cornouaillaise de l'Elorn. Cette église fut érigée en prieuré-cure au profit de l'abbaye de Daoulas.

En 1241, 71 ans après l'assassinat du saint, l'église de Bénodet (Finistère) était construite et placée sous le vocable de saint Thomas Becket. Ce fut l'évêque de Cornouaille, Rainaud, originaire de l'Île-de-France, qui la fit bâtir dans le style gothique, style à peu près inconnu en Bretagne et qui était en faveur dans la région parisienne (1). Il donna la nouvelle église et toute la paroisse de Perguet, dont elle dépendait, à l'abbaye de Daoulas, à condition que ses moines y assurent le service divin.

(1) H. WAQUET, *Vieilles pierres bretonnes*, p. 38.

La dotation de l'église Saint-Thomas de Landerneau à l'abbaye de Daoulas ne figure pas dans la liste des donations ou confirmations faites par Hervé de Léon avant de partir pour la croisade, en 1218, et confirmées par Guillaume, évêque de Cornouaille par acte donné la même année à Lanniron (2).

Guillaume mourut au début de 1218. Son successeur sur le siège de saint Corentin, Rainaud, fut sacré peu de temps après puisqu'on possède de lui un acte de 1218 daté du samedi après la fête de la chaire de saint Pierre, par lequel il faisait diverses dotations aux chanoines de Daoulas. C'est lui qui, vraisemblablement, leur donna l'église de Saint-Thomas de Landerneau. Nous avons vu que, par un acte de 1241, il donna à la même abbaye les dîmes de Perguet et l'église de Bénodet.

Qui a choisi pour ces deux églises cornouaillaises le vocable de saint Thomas Becket ? Il semble difficile d'admettre que des Bretons, chez qui la haine des Anglais était vive, aient choisi pour patron un Anglais dont les titres religieux étaient grands, mais qui passait pour un excellent patriote. Il est à présumer que ce choix a été fait par un étranger à la Bretagne, vraisemblablement par l'évêque Rainaud lui-même.

Ce prélat, avons-nous dit, était originaire de l'Île-de-France où Thomas Becket avait trouvé un asile contre les persécutions de son roi et où son martyre et sa sanctification rapide avaient frappé les esprits. Devenu évêque de Cornouaille, il l'aura donné comme patron à deux églises de son diocèse qui n'avaient pas encore reçu de vocable. Il lui aura suffi d'expliquer aux Bretons que saint Thomas de Cantorbéry avait été persécuté par Henri II, celui-là même qui voulait faire de la Bretagne une province anglaise, pour que tous l'adoptent d'enthousiasme.

Le chanoine Abgrall (3) signale que « saint Thomas de Cantorbéry est représenté dans son église de Bénodet (4) et dans celle de Saint-Thomas de Landerneau, avec bas-relief de son martyre ».

Louis Ogès.

(2) L'abbaye de Daoulas, par le chanoine Pevron, Bulletin de la Société archéologique du Finistère, année 1897, p. 49 et suivantes.

(3) Architecture Bretonne (1904), page 262.

(4) Fourtant actuellement cette église est sous le patronage de Notre-Dame.

L'ancienneté des rites de Gorsedd

(Réponse à la question n° 325)

A mon avis, personne ne serait mieux qualifié que le Grand-Druide pour répondre aux quatre questions posées par Keranglaz au sujet du Gorsedd breton et du serment exigé de ses adeptes ; disposant des éléments indispensables à cet égard, il a, au surplus, tout intérêt à éclairer le public, qui manque de notions précises sur ces points, pour éviter des méprises sur les buts réels et la vraie doctrine de son « Collège ».

Aussi bien, peut-être en a-t-il l'intention ; et c'est pourquoi je limiterai cette réponse à la seule des questions qui touche à l'histoire, chose qui est aussi bien de mon propre ressort que de celui du premier venu aux yeux duquel l'expression « vérité historique » revêt une valeur quelconque.

On sait que le Gorsedd de Bretagne est une « filiale » du Gorsedd de Galles, avec lequel il continue d'entretenir des contacts étroits depuis son introduction en Armorique, au début de ce siècle. Ayant hérité sa doctrine et adopté ses rites, à moins qu'il n'ait (ce que j'ignore) innové dans certains cas, et procédé à des suppressions dans d'autres cas, tout ce qui, historiquement, s'applique à la doctrine et aux rites de l'un ne peut que concerner l'autre. Et c'est pourquoi, en bonne logique, il faut d'abord s'intéresser aux origines de l'aînée des deux organisations, c'est-à-dire : du Gorsedd gallois.

C'est à un Gallois même que je ferai appel pour indiquer ces origines, afin de n'être pas accusé de pratiquer je ne sais quel parti-pris systématique ; à un Gallois patriote, écrivain, poète, membre du conseil de l'Honorable Société des *Cymmrodorion*, président du Comité gallois des Beaux-Arts, conférencier réputé de la Radio britannique en anglais et *Welsh*. Ces renseignements sont donnés au verso de la couverture d'un excellent petit ouvrage publié en 1950 (donc tout récemment) dans la collection anglaise des *Pelican Books*, signé : Wyn Griffith, et qui a pour titre *The Welsh* (Les Gallois).

Il contient un important chapitre consacré à l'*Eisteddfod* ; et comme en Galles, cette institution, inconnue chez nous, et le Gorsedd lui-même, sont en quelque sorte indissociables, il paraît bon de résumer d'abord ce qui en est dit p. 141 :

C'est une institution à la fois ancienne et moderne. Telle que nous la connaissons, elle a à peine un siècle d'existence, mais elle représente en Galles quelque chose vieux de huit cents ans. Il y avait au XII^e siècle des joutes de

poètes et de musiciens annoncées un an d'avance. L'une d'elles eut lieu au château de Cardigan en 1176 et les vainqueurs reçurent des fauteuils en guise de prix. Nous en entendons parler aux *xv^e* et *xv^e* siècles ; il y eut un Eisteddfod à Caerwys, Flintshire, en 1568 ; une harpe d'argent en réduction, qui y fut donnée comme prix au meilleur harpiste, existe encore aujourd'hui. A travers les siècles, et jusqu'au déclin du vieil ordre des bardes, au dix-septième, ces Eisteddfods étaient des réunions d'intérêt professionnel, où se discutaient les principes des arts. Comme poètes et musiciens étaient payés de leurs services par les familles nobles qui les entretenaient, leurs patrons et eux-mêmes avaient intérêt à conserver les règlements et à contrôler les admissions dans la confrérie. La reine Elisabeth dépêcha une commission vers l'aristocratie du Nord de Galles, lui enjoignant de faire passer des examens et de délivrer des certificats aux bardes, ceci à cause des plaintes relatives à la conduite de certains d'entre eux, qui revendiquaient les privilèges attachés à l'ordre sans posséder le talent et observer la discipline indispensable. Les réunions des bardes — le nom s'appliquant aussi bien aux musiciens qu'aux poètes — ne se tenaient point dans le but de distraire le public ou de lancer de nouvelles œuvres ; c'étaient au premier chef des assises professionnelles consacrées à l'étude de la prosodie galloise, ou tenues afin de désigner les maîtres dans la profession et d'établir des degrés dans la maîtrise. Lorsque la confrérie déclina en même temps que la hiérarchie sociale dans le pays, ces Eisteddfods dégénérent en réunions de tavernes, sans influence ni portée ; elles eurent cependant le mérite de conserver vivants les souvenirs de temps meilleurs.

Ce passage est intéressant en ce qu'il montre la persistance en Galles d'une tradition littéraire et artistique entretenue par l'aristocratie du pays, ainsi que le maintien à travers les siècles d'une confrérie poétique grâce à laquelle la langue galloise put se développer, se polir comme les langues européennes de grande culture ; grâce à laquelle également les œuvres produites par cette langue ont atteint une qualité, parfois même une perfection remarquables. Il suffit pour qu'on puisse souligner en passant ce qui a précisément toujours manqué à la Basse-Bretagne, où rien de semblable n'a existé, ce qui explique l'indigence de la littérature bretonne lorsqu'on se reporte au-delà de la période romantique.

Il ne faut cependant pas faire dire à ce passage ce qu'il ne dit pas, et, comme certains ont voulu le faire, tirer argument de la tenue plus ou moins régulière d'Eisteddfods au Moyen âge, pour tenter de rattacher le « bardisme » médiéval au « druidisme » protohistorique. Les bardes, au *xii^e* comme au *xvii^e* siècle, étaient *des poètes ou des musiciens* cultivant leur art, en tirant bénéfice le cas échéant, et défendant au besoin les privilèges qu'il pouvait leur conférer. Mais rien, absolument rien n'indique qu'ils eussent une mystique particulière, ni qu'ils aient jamais pratiqué les « mystères » de la religion druidique. Associé aux dits mystères, la mystique en question est, comme on va le voir, une création de la fin du *xviii^e* siècle, liée à une renaissance littéraire, elle-même issue de l'activité d'une association de lettrés gallois émigrés à Londres (et encore bien vivants au bout de deux siècles d'existence). Cette société dite des *Cymmrodorion* (Compatriotes) devait répandre en Galles le goût des antiquités et des recherches savantes, sans, malheureusement, y développer le sens de la critique historique.

Le mouvement — poursuit Wynn Griffith, p. 142 de son livre — saisit l'imagination d'un des hommes les plus remarquables que le pays de Galles ait jamais produits — un simple maçon du nom de Williams, né en 1747 dans la vallée du Glamorgan, qui avait pris le nom bardique de Iolo Morganwg. C'était une époque romantique, et il y avait alors une certaine magie dans le seul mot de « druidisme ». Iolo se persuada que la tradition bardique, dans sa contrée natale, était d'origine druidique, et fut tellement obsédé par cette idée qu'il

créa de toutes pièces ce qu'il fallait pour le prouver. Son talent incontestable, sa connaissance inégalée des anciens manuscrits le mirent à même, pendant plus d'un siècle, de convaincre ses concitoyens que sa version d'un druidisme bardique, avec ses cérémonies, ses règles et ses rites traditionnels, était authentique. Il écrivit des poèmes et les attribua à d'autres poètes, connus ou inconnus, de la période classique ; et le fait que les érudits gallois n'aient pas établi avant notre époque qu'il s'agissait à d'œuvres « fabriquées » est matière à réflexions. Son cerveau fertile inventa une institution qu'il baptisa : *Gorsedd* (Assise) *des Bardes de l'Île de Bretagne*, et qui se manifestait à ciel ouvert « à la face du soleil et sous l'œil de la lumière (1) ». Chose assez surprenante, c'est à Londres, à Primrose Hill, qu'il dévota le soleil pour la première fois. Le Gorsedd, en relation étroite avec l'Eisteddfod, finit par en prendre la direction ; il lui imposa ses cérémonies, ses cercles de pierres debout, l'usage symbolique de l'épée et de la trompe ; sa hiérarchie de bardes avec leurs surnoms, et, au faite de cette hiérarchie, l'archidruide avec sa puissante académie.

Vers le milieu du *xix^e* siècle, la popularité de l'Eisteddfod en tant qu'institution, et le respect grandissant à l'égard de cette invention d'un maçon au génie débridé, atteignirent un point où il sembla tout naturel de placer l'Eisteddfod national sous l'égide du Gorsedd. Et c'est ainsi que ce festival commença sa carrière. Il connut bien au début quelques difficultés ; mais la part de plus en plus importante qu'y prenait la musique l'affermir dans la faveur du peuple, tout en modifiant son caractère primitif. Dominé par le Gorsedd, qui entendait s'y réserver les droits de proclamation et de gouvernement, il se développa jusqu'à devenir l'énorme machine qu'il est aujourd'hui, qui se met en mouvement toute une semaine durant, alternativement dans le Nord et dans le Sud du Pays.

Ses cérémonies et son rituel ont été réorganisés et rendus plus colorés ; ils ont acquis une certaine dignité, et, dans un pays assez privé de fastes et de manifestations extérieures, il est bon qu'un tel élément de pittoresque puisse se maintenir. Les yeux des Gallois avaient besoin d'être éduqués. *Personne ne croit plus aujourd'hui à l'ancestralité druidique du Gorsedd*, mais cela n'amoindrit pas l'impression qu'il produit. Les érudits ne pardonneront jamais au maçon Iolo Morganwg ses inventions et ses faux ; mais l'homme du commun a ses raisons de lui être reconnaissant.

On trouvera dans le n° de janvier-février 1949 de la *Nouvelle Revue de Bretagne* (p. 54-55), un article : *Bardes d'autrefois et Bardes d'aujourd'hui*, signé de M. Y.-L. Bécot. Un long passage y est inspiré par l'œuvre d'un autre lettré gallois, M. T. Parry ; et bien d'autres détails corroborant ce qu'on vient de lire sous la plume de Wynn Griffith y sont donnés sur Iolo Morganwg, véritable père du Gorsedd, créateur de toutes les fictions qui servent de doctrine à celui-ci, inventeur du nom même de l'institution, du moins dans son acception courante actuelle. Chacun s'y reportera avec fruit, faute d'être à même de consulter directement les sources galloises de son auteur, où l'on doit trouver des appréciations dénuées d'indulgence sur Iolo et ses disciples.

Il semble que ce qu'on vient de lire sous la plume d'un Gallois parfaitement instruit des choses de son pays, confirmé par les opinions de la critique contemporaine, doive suffire pour édifier le public breton sur la véritable « antiquité » du Gorsedd lui-même, et du serment bardique tel qu'il a été reproduit dans la question n° 325.

Mais, me permettra-t-on, pour conclure, de formuler une opinion personnelle ?

— Que le Gorsedd, qui, depuis un siècle au moins, fait partie intégrante de la vie spirituelle du Pays de Galles, poursuive là-bas une

(1) On retrouve ici l'une des formules du serment cause de cette mise au point. Mais je ne saurais dire si un semblable est exigé de la part des nouveaux bardes dans le Gorsedd gallois. En attendant confirmation, j'ai peine à le croire.

œuvre utile et même féconde, en dépit du point de départ que l'on sait, rien de mieux. On ne peut qu'approuver Wyn Griffith, lorsqu'il écrit encore, p. 146 de son livre :

Les deux grandes cérémonies, l'intronisation et le couronnement du barde, se déroulent de nos jours avec dignité et produisent un effet considérable ; personne ne tient à ce qu'elles soient supprimées simplement parce qu'elles ne sont pas anciennes, ainsi qu'on les considérait autrefois. C'est qu'elles sont un hommage à la poésie, quelle que puisse être la valeur individuelle des poètes eux-mêmes.

(D'ailleurs, opportune ou non, la suppression des cérémonies bardiques en Galles ne nous regarde, nous Bretons, en aucune façon).

Mais, la tentative d'acclimatation d'une telle institution en Bretagne, pays où elle n'avait pas la moindre racine spirituelle, où les conditions de réussite sont complètement différentes de ce qu'elles pouvaient être dans n'importe quel pays d'outre-Manche ; où, effectivement, elle n'a pu s'assurer, en un demi-siècle, aucune assise solide et n'a suscité — il faut le constater — aucune vocation poétique digne de mention, ne doit-elle pas être considérée comme une erreur ?

Certes, puisque les choses en sont là, la filiale bretonne du *Gorsedd des Bardes de l'Île de Bretagne* peut continuer à déployer annuellement ses cérémonies en curieuses vêtues dont personne ne saurait jurer qu'elles soient plus réellement druidiques que mahométanes, devant un public qui ne comprend rien à son rituel ni à ses incantations. Cette cérémonie retiendra pendant une heure un nombre plus ou moins grand de Bretons et de touristes friands de pittoresque. Ni les Syndicats d'Initiative, ni les hôteliers, ni les transporteurs en commun ne songeront à s'en plaindre. Mais franchement, qu'en résultera-t-il d'utile pour la langue et les Lettres bretonnes ? On voudrait le savoir. Surtout, on voudrait savoir s'il est indispensable à son existence que cette filiale cherche à introduire dans notre pays une mystique qui frise le grotesque, et exige au surplus de ses nouveaux membres un serment que nul n'est à même d'observer à la lettre.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Ron Peniari. Mais je n'en suis pas moins persuadé d'une chose :

S'il pouvait faire chaque soir le total séparé des mots bretons et des mots français qu'il a prononcés au cours de la journée, il serait obligé d'admettre, devant le « Dieu de Vérité », devant les âmes de ses ancêtres, etc., que le rapport entre les deux serait au moins de 50 à 1 en faveur du français.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faille pour cela requérir contre lui les malédictions énoncées à la fin du serment bardique, vieux ou non « de deux à trois mille ans »...

KERANGWEN.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

330. — L'INSTRUCTION AUTREFOIS EN BRETAGNE.

Le nombre et l'intérêt des réponses faites sur les prénoms m'incitent à demander à vos lecteurs de procéder à une autre enquête et de répondre à ces deux questions :

A) Dans votre commune, combien y eût-il de mariages : 1° de 1686 à 1690 ; 2° de 1786 à 1790 ?

B) Pour ces deux époques : 1° combien d'époux ont signé ? ; 2° combien de femmes ?

R. SANCIER.

331. — GARLANTEZ (OU KARANTEZ).

Mon père me signale un curieux usage qu'il aurait vu dans sa jeunesse. Quand un fiancé (ou une fiancée) était abandonné au profit d'un autre, on suspendait un « mannequin » près de la maison de la victime de cette rupture.

Cette méchante moquerie se désignait par le mot *Garlantez*. (Ne serait-ce pas plutôt, par ironie, *Karantez* qui signifie Amour ?)

Un bretonnant fixé au Haure.

332. — CAP BRETON.

Cap Breton qui se trouvait au XVI^e siècle à l'embouchure de l'Adour dont le lit s'est ensuite établi plus au sud) devait son nom (Louis Lacroix. La Baye de Bretagne, p. 122) « à la quantité des navires de nos régions qui s'y sont perdus ». Est-ce bien exact ?

A rapprocher de ce nom de *Cap Breton* (département des Landes) celui de Pertuis Breton (Ile de Ré). C...

333. — CADILLAN, SIEUR DE CHENUÉ, TRISAIEUL D'ERNEST RENAN.

S'il est avéré que le grand-père maternel d'Ernest Renan, Joseph Fèger, ne fut pas de Bordeaux, comme son illustre petit-fils le croyait, mais de Lannion, il demeure pourtant probable qu'il y eut pour ancêtres des Basques ou des Gascons.

Il eut en effet pour trisaïeul maternel Joseph Cadillan, qui n'était pas originaire de Bretagne ; sa femme (trisaïeule maternelle d'Ernest Renan s'appelait Anne Cassou) n'en était pas originaire non plus. Devenu veuf,

il vint s'y établir et épousa une Bretonne, Elisabeth-Perrine Le Bras. — Il se faisait appeler sieur de Chenué, du nom d'une terre qui ne semble pas exister en Bretagne. (Où pourrait-elle se trouver ?)

Joseph Cadillan est mort à Lannion le 14 août 1761.
On serait désireux de connaître l'origine de cette famille Cadillan.
C...

334. — TRADUCTIONS INCONNUES.

Anatole Le Braz, dans l'Union agricole du 12 octobre 1892, rendait compte de « Ar Batez » traduction en langue bretonne du Pater, de F. Coppée, par Ch. Guennou et il écrivait à ce propos : « Tandis qu'un excellent prêtre de ma connaissance s'attaquait à l'Art Poétique de Boileau, Le Coat, de Morlaix, dotait nos bas-bretons d'une version des Trois-Mousquetaires. »

Connaitrait-on ces traductions qui ont peut-être été conservées en manuscrit car elles n'ont certainement pas été imprimées ?

KLASKER.

335. — CLAUDE MONNET A BELLE-ISLE.

Ce célèbre paysagiste, vers 1886, a travaillé à Belle-Isle. A-t-on publié quelque chose sur son séjour dans l'île ?

Henriette S.

336. — RUMEN AR GOULOU ?

Lorsqu'on visite l'église Saint-Guénolé de Batz (L.-I.), on remarque, à proximité de l'enfeu des prieurs, un vitrail récent (il porte le millésime 1909) au bas duquel on lit : *saint Guénolé conseille au roi Gradlon Mor d'élever un sanctuaire à N.-D. de RUMEN AR GOULOU.*

Une question se présente aussitôt à l'esprit : que signifie l'expression : *N.-D. de Rumen ar Goulou* ?

Un religieux qualifié, consulté par mes soins, m'a répondu : *Rumen ar goulou* veut dire *la pierre aux lumières*, ce qui n'a qu'une valeur toute romantique. Par ailleurs, on pourrait émettre l'hypothèse que *Rumen ar Goulou* dérive de *Rumengol*, altération de *Remède-Oil*, ce qui signifierait N.-D. de Tout Remède. Il nous est difficile d'avoir le sens primitif ; il faudrait retrouver l'orthographe en moyen breton, assez différent du breton moderne.

PIERRE DE LA CONDAMINE.

337. — POINSINET.

La Gazette de France, quand parut le Barzaz-Breiz, en publia un compte rendu dans lequel on parle de « la mystification que l'on fit subir à ce pauvre Poinsinet, le ridicule souffre-douleur des loustics littéraires de ce XVIII^e siècle si mystifiant en tout. Dans l'espoir d'être nommé ambassadeur en Angleterre et croyant sincèrement apprendre la langue anglaise, ne se mit-il pas avec fureur à l'étude... du Bas-Breton ! »

Pourrait-on trouver des précisions sur cette « blague » ?

Docteur S.

338. — CHAMBRES EN ÉGLISES.

Dans un article du « Bulletin de la Société Sciences et Arts, de la Sarthe », sous la signature de M. Paul Cordonnier-Detrie je lis, à propos de la Maison-Dieu de Coëffort fondée au Mans par le roi anglais Henri II, Plantagenet, en expiation du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry :

« En 1552, les femmes malades étaient reléguées dans un dortoir obscur et sans feu, au-dessus des voûtes de l'église... »

Et dans le beau volume sur le Morbihan (Dichem) de la Collection « Les Eglises de France » je lis également (page 188) à propos de la chapelle Saint-Gobrien, en la commune de Saint-Servant :

« Au-dessus de la nef est une chambre haute, jadis destinée, dit-on, aux malades qui venaient prier le Saint... »

Connait-on d'autres sanctuaires où nos ancêtres auraient ainsi réservé au-dessus des voûtes sacrées, un asile, chambre ou dortoir, à l'usage des malades ou des pèlerins ?

D^r François HERPE.

RÉPONSES

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

L'explication de la présence de ces chapelles en Bretagne me semble avoir bien été donnée par M. Gourvil. Mais ne pourrait-on en trouver confirmation dans un cantique en l'honneur de cette dévotion ? Dans le monumental Catalogue Bibliographique de J. Olivier, je vois en effet, n° 222 : *Cantic neve an enor d'an Itron Varia an Aereh patronex Kerbors*. Dans les 33 couplets de ce cantique on doit trouver les précisions voulues sur cette dévotion.

On a déjà signalé ce culte à Kerbors (C.-du-N.).

Une bretonne émigrée (mais pas... exilée).

264. — LE PAIN DES MORTS.

Cette coutume du *Bara an anaon* existait à Plougastel-Daoulas ; Charles Le Goffic la décrit dans sa 4^e série de l'Amé Bretonne (pages 47-51).
Après les vêpres des morts, au bourg, le sacristain va de maison en maison offrir ce pain qu'a commandé la fabrique. Dans les divers hameaux, le dépôt en est fait dans une maison qui, selon un roulement, change chaque année.

PIERRE FOSTEC.

266. — LES ILLETTRÉS EN BRETAGNE.

Ce n'est pas 10 % de conjoints illettrés qu'on lit dans Hanoteaux (Etudes historiques) mais 10 % de conjoints lettrés (sachant signer).
C'est Maggiolo qui a établi les moyennes pour la Bretagne à la suite d'une enquête portant sur plus de 400 communes.

	époux	épouses
Ont signé leur acte de mariage de 1686 à 1690.....	14,06 %	8,85 %
Ont signé leur acte de mariage de 1780 à 1790.....	23,54 %	9,95 %

Je n'ajoute aucun commentaire, me réservant de revenir bientôt sur cette importante question.

PIERRE SANGIER.

305. — DEPUIS QUAND S'ASSEOIT-ON POUR MANGER DEVANT DES TABLES DANS LES FERMES BRETONNES ?

Il me semble que la planche 33 du Breiz-Izel « l'admission à la table » répond à la question, tout au moins pour la paroisse de Kerfeunteun et le début du XIX^e siècle :

Le jeune Corentin vient de faire ses preuves en conduisant pour la première fois la charrette au marché : « Dès que son père le voit arriver, lui adressant la parole d'un ton solennel, il lui indique la place que désormais il occupera pendant les repas : ce ne sera plus sur le coffre-banc, sur une escabelle ou sur le vaste foyer, sièges réservés aux enfants et aux femmes, où nous voyons sa mère elle-même reléguée ; il jouira dorénavant d'un privilège qui n'appartient qu'aux hommes ; il s'assoira à la table, et s'y assoira vis-à-vis de son père, à la place que tout-à-l'heure occupait encore le premier valet, qui vient de descendre d'un cran et ne sera plus que le troisième personnage de la ferme. En l'absence du maître, c'est à présent Corentin qui le remplacera et aura l'honneur de le représenter. On lui a mis entre les mains une écuelle, du pain et des crêpes, et son père lui a dit : *Va map, gra da zouben da-nnan* (mon fils, fais ta soupe tout seul). C'est à une espèce de phrase sacramentelle qui presque toujours se prononce dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire, après qu'un jeune Breton a fait ses preuves comme charretier, et peut se traduire ainsi : le voilà un homme ! »

Il est une chose que le texte ne dit pas, mais que l'on peut déduire de certaines planches (*Le passage de l'enfant au-dessus de la table - La fin du sevrage - L'admission à table*), c'est que le grand-père non plus ne s'assied pas à la table des hommes. Il semble donc que celle-ci soit réservée aux hommes en âge de travailler, excluant par conséquent les enfants, les vieillards et les femmes.

Dans le cas des deux planches signalées par M. Chassé (*Le dîner des hommes et Le dîner des femmes*), la scène se passe à l'occasion du rassemblement communautaire occasionné par l'annonce d'un décès. On commence par un déjeuner préparatoire qui se passe dans une grande pièce : tous les hommes y sont assis sur des bancs le long d'une grande table. Le dîner de midi ressemble plutôt à un casse-croûte : les grandes bassines de bouillie ont été placées devant le foyer, et les hommes, puis les femmes, s'installent tout autour, accroupis ou assis sur des escabeaux. Mais pour le goûter, les hommes se retrouvent encore assis sur des bancs le long d'une table. Partout ailleurs, tout au long de l'ouvrage, les hommes sont assis à table, qu'il s'agisse de repas ordinaires, de festins de baptême, de noces, ou pour la fête du cochon.

Frédéric le Guyader, dans son commentaire du *Bret-Izel*, est quelque peu vexé de voir la femme exclue de la table, et y cherche des excuses : « C'est affaire d'habitude, chez elle, qu'elle s'assoie, pour manger sa soupe, sur un banc du foyer, ou sur la pierre de l'âtre ; et les servantes font comme elle. Ainsi, à Douarnenez, sans qu'il y ait, d'ailleurs, aucun rapport entre les mœurs du marin et celles du paysan, nous prenions plaisir, il y a trente ans, par les belles soirées d'été, à voir, dans toutes les rues, habitées par les pêcheurs, les femmes assises, l'une contre l'autre, au seuil de leurs maisons, mangeant la soupe, dans leurs écuelles, et laissant leurs maris, leurs frères, achever leur repas aux étages supérieurs. »

D^r C. LAURENT.

Si je ne puis rien dire pour ce qui concerne l'usage de manger debout, je crois que celui de rester écarté de la table pour prendre le repas n'a pas disparu. En tous cas, voici le fait dont j'ai été témoin dans un restaurant populaire de Vannes en 1941 ou 42, au plus tard en 43 (au coin de la rue Alain-le-Grand).

Un garçon d'une quinzaine d'années entra dans la salle avec une paysanne à qui je donnerais au plus trente ans, et qui portait la coiffe de la région Redon-Questembert-Dannan. Bien loin de chercher à imiter les autres consommateurs, ils s'assirent côte à côte, prirent sur leurs genoux leur assiette de soupe, sous l'œil donné des voisins de table qui comptaient un certain nombre de réfugiés ou de requis, et mangèrent, les yeux baissés. Ils procédèrent de même pour les plats suivants comme si on leur eût interdit l'accès à la table commune. Leur adresse à découper ou plutôt à déchiqueter la viande du couteau tenu à la verticale, était visible, et me rappelait celle d'autres paysans embarrassés pour apprêter leur poisson, mets qui ne figurait pas sur leur table de ferme.

Simple souventes que le soumet sans commentaire aux chercheurs et aux curieux.

E. LE BOURTIS,
Saint-Georges-d'Otéron.

309. — LA PROFESSION DE MENDIANT.

Je n'ai pas rencontré d'actes de l'état civil où soit mentionnée la mendicité comme une profession, mais j'ai relevé dans les Registres paroissiaux du Port-Louis les actes de sépultures suivants qui reconnaissent du moins la mendicité comme un état :

8 janvier 1686, sépulture « d'un petit pauvre âgé d'environ sept ans, mendiant au vie. »

9 janvier 1709, sépulture « d'un mendiant de Languidic, 14 ans. »

29 mars 1709, sépulture « d'Isabelle, pauvre fille de 12 ans, conduite en ce lieu par la Providence et entretenue par la Charité. »

2 décembre 1760, sépulture « d'un mendiant nommé Joseph, trouvé noyé dans une mare d'eau près de Locmalo. »

NOTA. — Je n'ai pas noté tous les décès de mendiants que j'ai rencontrés au cours de mon dépouillement des registres du Port-Louis. La ville d'ailleurs était réputée pauvre ; on ne devait guère venir y quêter et je suppose qu'on trouverait davantage de mentions dans une paroisse rurale.

H. F. BUFFET.

J'ai le souvenir d'avoir vu dans des états civils mentionner la qualité de « mendiant » mais j'ai négligé de noter les communes morbihannaises et les dates. Sur cette « profession » voici un témoignage de Jules Simon qui répond aussi à la question précédemment posée « *Jour des pauvres* » :

« Le métier de mendiant dans nos pays, s'exerce ou du moins il s'exerçait il y a soixante-dix ans (donc vers 1830) d'une façon régulière. Une bande se formait le mercredi matin, il suivait un itinéraire réglé d'avance qui prenait toute la journée. Non seulement l'itinéraire était tracé, mais les rangs étaient fixes. Les plus anciens dans la profession menaient la tête. » (*Les derniers mémoires des autres* — 1897).

DREANO.

Les statuts du diocèse de Cornouaille de 1710 (réimprimés en 1786) parlent de « ceux qui font profession de mendier » (article LII).

310. — L'IROISE.

Si l'on consulte les cartes, il semble que l'on doive situer l'Iroise d'une façon très précise au sud de la Chaussée des Pierres Noires bien connue de tous les marins. Venant de la Manche, les bateaux qui descendent vers le Sud, en empruntant le Chenal du Four, au large de la Pointe Saint-Mathieu passent nécessairement l'Iroise.

Mais pourquoi ce nom de l'Iroise à cette partie de l'Océan située à la presqu'île de Crozon ? Voici l'opinion de J. de La Passardière dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 1904 :

« Le rocher du Four n'est point à l'entrée d'une rivière mais à une des entrées de la grande baie dite l'Iroise, qui commence à l'entrée de Brest parce qu'on dit-on, les Irlandais ou Irois entrent et sortent par là. Ce nom d'Irois vient de celui de la nation ou de l'île qu'elle habite et l'Irois est le pays d'Ir. (*Note sur l'Occupation militaire de l'Armorique par les Romains*, page 197).

Ceci confirme, si nécessaire était, que l'Iroise désigne nom des terres mais une partie précise de l'Océan au grand large de la presqu'île de Crozon. Il serait intéressant de connaître l'opinion des marins sur la question.

Jos LE D.

Jamais le nom d'Iroise n'a été appliqué à la presqu'île de Crozon. A Douarnenez, nous fêtons l'Iroise ; or on sait la vieille hostilité régnant entre pêcheurs de Crozon et pêcheurs de Douarnenez. Ces derniers n'admiraient pas de fêter Crozon.

HARD.

311. — A PROPOS DU « RECTEUR DE L'ILE DE SEIN ».

Le 14 Messidor an IV (2 juillet 1796), sur la demande de plusieurs paroisses, le ministre de la police, dans une réponse à l'administration centrale des Côtes-du-Nord, autorisait « les habitants des communes privées de ministres du culte à se réunir à l'église pour y chanter l'office et réciter des prières ». Pour tout coordonner, il dut y avoir plusieurs François Le Su.

Mais nous avons un exemple précis. Comme il était interdit, même aux prêtres constitutionnels, de dire la messe dans les chapelles, le « citoyen-curé » de Ploumaguar constitutionnel, rendait compte à son évêque que dans ses chapelles, « les jours (près de Guingamp) rendait compte à son évêque que dans ses chapelles, « les jours de pardon, un laïque y fait des exercices de piété au peuple, comme lectures et cantiques ». (Voir : Abbé Lemasson, *Manuel pour l'étude...*, tome 2, page 162.)

Vue Directrice d'école libre.

Pendant la Révolution on trouvait en Bretagne — et ailleurs — de nombreux exemples de ces « suppléances » faites le plus souvent par des sacristains ou bedeaux. A Plouannec (Finistère), l'ex-sonneur de cloches Le Pauber fut, en 1797, dénommé pour « assembler le peuple tous les dimanches à 10 heures, en l'église de Plouvel, sous prétexte d'y faire l'office divin ».

En 1798, à Lannur (Finistère), hommes et femmes se réunissaient dans les églises et chapelles pour réciter en commun et à haute voix les prières. Ils choisissaient l'un d'eux pour lire l'Évangile.

J. GRUOZ.

Nous avons connu à une date très récente un cas se rapprochant un peu de celui de l'île de Sein, à Loguivy-de-la-Mer, anciennement simple quartier de la paroisse de

Ploubazianec près de Paimpol (C.-du-N.) c'est une femme, Joachime Hamon, qui assurait la direction d'une pratique religieuse populaire (catéchisme, prières du mois de Marie, etc.). On l'appelait « le recteur de Logulvy ». Mais il ne lui serait jamais venu à l'esprit de se substituer au prêtre dans des fonctions cérémonielles, comme le recteur du film *Dieu a besoin des hommes*. Elle fut décorée d'ailleurs en 1939 du Mérite d'écivain par M^{re} Le Bellec (originnaire de Ploubazianec), vicaire général de Saint-Brieuc à l'époque. Ce quartier est devenu parolaise en 1945 ou 1946.

Chose curieuse toute cette population logulviennne, de 1860 à 1914, a été en contact avec celle de Sein, puisque nos langoustiers partaient en mai, avec leur famille, s'installaient dans l'île et n'en revenaient qu'en septembre. C'est ainsi que les femmes de Logulvy ont participé à la construction de l'église de Sein, comme nous le rappelions cette année dans un reportage de radio-Rennes le 28 mars 1951.

J'ai publié un article dans *La Croix du Nord*, à Lille, 18 janvier 1951, à l'occasion de la projection du film.
Abbé KERLEVO, Paimpol.

316. — LA « SONORISATION » DES AIRS A BATTRE.

A la Société Archéologique du Finistère, en avril 1930, M. Delécluze signala que c'était un usage constant d'enfourer dans les airs où on battait au fléau, une cruche ou un vase de poterie quelconque. Ainsi, le « sol » sonnait le creux » et les batteurs estimaient que cet écho souterrain, répondant à leurs coups de fléaux, rendait leur travail moins pénible.
C. L.

Cet usage de rendre les airs sonnantes était courant à Hanvec (Fin.) au temps des fléaux.
GUILLOM.

319. — « MARIE » EN BRETAGNE.

Pendant des siècles, le nom de la Vierge a dû être considéré comme « tabou » dans beaucoup de pays occidentaux. Mais l'interdit qui pesait sur son attribution au baptême semble avoir été levé dans certaines contrées avec un retard d'un bon siècle par rapport à d'autres.

C'est ainsi qu'à Paris il a dû connaître une large diffusion à partir de 1250 au plus tard, car les « Rôles de de la Taille » de la fin du XIII^e et du début du XIV^e dépeuplés par Karl Mikelson, professeur à l'Université d'Upsal (Suède), nous le montrent comme étant le plus fréquent dans la capitale française, après Jehanne, parmi tous les prénoms féminins, avec 128 assujetties à l'impôt en 1292 et 43 en 1313. Par contre, en Bretagne, il est complètement absent des différents documents écrits de la même époque que l'on peut consulter.

Dans les chartes de l'abbaye de Redon, il apparaît à deux reprises seulement, encore ses citations concernent-elles des personnes étrangères à la Bretagne.

C'est en vain qu'on le chercherait dans celles de Sainte-Croix de Quimperlé, de Beauport, de Bon-Repos, de Boquen, et autres, échelonnées du XI^e au XIII^e s., et même dans les *Monuments originaux pour servir à l'histoire de saint Yves*, où les témoins cités au procès de canonisation appartiennent à peu près tous à la Basse-Bretagne et vivaient entre 1290 et 1330 environ.

Il fait une apparition unique dans les pièces du *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, porté par une même personne : « Mary, la femme u Eon Lerehes », en 1321 et 1348, alors que des noms de saintes comme *Marguerite* et *Catherine*, et d'autres comme *Jehanne* et *Méance*, y sont cités à tout instant.

C'est donc de toute évidence après la première moitié du XIV^e siècle que doit se placer en Basse-Bretagne le début de l'extension du nom de la Vierge en tant que nom de baptême féminin. Mais, comme je l'ai signalé ici même (v. N. R. B., 1950, p. 437), une fois l'essor donné, d'abord dans les classes supérieures de la société, ce fut, au XV^e siècle, une véritable ruée vers ce prénom, qui, au siècle suivant, comptait à lui seul autant d'attributaires que trois ou quatre autres ensemble des plus favorisés après lui.
F. GOUVIL.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— MARS - AVRIL 1952 —
N° 2



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. — Arthur de la Borderie.....	81
Charles GLASSÉ. — Le premier état des « Huit jours chez Renan ».....	92
H. CORBES. — Bretagne et Galice.....	97
Louis OGÈS. — Chevelures et Perruques en Bretagne.....	100
PIERRE DE LA CONDAMINE. — Le Croiséats Pierre Bouguer, mathématicien.....	109
D' P. HARDOÛIN. — Journal de voyage d'un Lorientais à Paris en 1800.....	112
H.-P. BUFFET. — Joseph-François Bégard du Dizert.....	120
Léon DUBREUIL. — Claude Rannou (barde Roc'h Allaz).....	122
F. LE BOURHIS-KERNIZIER. — Le bourreau et la guillotine en Bretagne.....	131
F. GOURVIL. — A propos de « Vêpres Morlaistennes ».....	141
Pourquoi Basse et Haute-Bretagne?.....	146
F. GOURVIL. — « Barzas » ou « Barzar » ou... ni l'un ni l'autre.....	148
Le chaudron sonore.....	153
A propos du « Recteur de l'Île de Sein ».....	154
Le Coin du Fureteur.....	157

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courrier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélémy-Amédée-Marie-Joseph), né à Rennes, le 21 novembre 1891. Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, depuis 1941, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Dijon où il a enseigné de 1930 à 1941, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, où il a exercé ses fonctions de 1920 à 1930. Docteur ès Lettres, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste paléographe, licencié en droit, diplômé de l'École pratique des Hautes-Études. Sa thèse a porté sur *Les Papes et les ducs de Bretagne et sur François II, duc de Bretagne et l'Angleterre*. Il a écrit un petit volume : *Deux Féodaux, Bourgogne et Bretagne (1332)* et de nombreux articles.

Il est fils de l'historien auteur des *Origines de la Révolution en Bretagne, Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, à qui l'on doit également la publication des trois derniers volumes de l'*Histoire de Bretagne* commencée par Arthur de la Borderie.

N° 2

6^e ANNÉE

MARS-AVRIL 1952.

Nouvelle Revue de Bretagne

Arthur de La Borderie

Une vocation d'historien ⁽¹⁾

ARTHUR DE LA BORDERIE a laissé une œuvre immense. Sa monumentale *Histoire de Bretagne* a été composée dans les dernières années de sa vie, en un espace de temps si bref que le lecteur en resterait confondu s'il ignorait qu'elle était l'aboutissement et le couronnement d'un très grand nombre d'études préalables : celles-ci avaient semé sur le chantier du bon ouvrier les pierres savamment taillées qui ne demandaient qu'à être assemblées pour former une synthèse poétique. Des plumes autorisées ont depuis longtemps retracé avec exactitude cette carrière totalement adonnée au travail et, par prédilection, au travail historique. On a dressé avec un soin méticuleux la liste des publications du grand érudit. On n'attend pas de moi que je vienne ici donner le résumé sec et banal de notions faciles à atteindre.

Mon but est autre. Je voudrais rechercher les circonstances qui

(1) Voir, entre autres, les notices sur A. de la Borderie dues à René Keruzian, *Bio-Bibliographie bretonne*, t. IV (1896), p. 350 ; Ch. Jouan, membre de l'Institut, Paris, 1902, et Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXIII, 1902, p. 177 ; Louis TARDUIN, dans *l'Hermine*, t. XXIII et XXIV, mars-juillet 1901 ; Barthélemy POCQUET, dans la *Revue de Bretagne*, t. XXV (1901), p. 90 ; R. DE LARZY, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXII, 1901, p. 34 ; et PARIS-JALLOUX, *Journal historique de Vitré*, 1880, et *Anciens registres paroisiaux*.

ont entouré cette grande vocation d'historien, les causes qui l'ont éveillée, les influences qui se sont exercées sur elle et qui en ont déterminé le cours pour la vie entière. « A ma vie », selon la devise bretonne, exprimerait avec fidélité le serment du jeune Breton se consacrant sans réserve et jusqu'à son dernier soupir au culte de la petite patrie et de son histoire.

Arthur de la Borderie est né dans une vieille maison de la pittoresque place du Marchix, à Vitré, le 5 octobre 1827. Qui se doutait, autour de son berceau, que, comme le héros de la légende dont le nom lui fut donné (on ne sait pour quelle raison), il restaurerait en Bretagne le grand royaume de la science historique, lequel depuis près d'un siècle, dépérissait sous les coups de profanateurs variés ?

La famille Le Moyne de la Borderie fut longtemps des plus prolifiques. On y comptait, nous dit-on, plus de vingt branches, distinguées chacune par le nom d'une terre. L'abbé Paris-Jallobert a relevé dans les anciens registres paroissiaux de Vitré quatre branches principales de Le Moyne, toutes les quatre très probablement apparentées entre elles. Les Le Moyne de la Borderie sont un rameau des Le Moyne du Tertre. La Borderie, dont ils tirèrent leur nom dès le xvi^e siècle, était un domaine situé en Etreelles et dont ils se défirent avant le xix^e siècle.

En remontant la lignée d'Arthur, nous rencontrons, entre autres : au xvii^e siècle, un magistrat, lieutenant du sénéchal de Vitré, puis au xviii^e siècle, parmi ses oncles, un vénérable ecclésiastique, docteur en théologie et vicaire général de Rennes. Enfin, nous arrivons au grand-père de l'historien. Mathurin-René de la Borderie fut mousquetaire du roi, aide de camp du commandant en chef qui gouvernait la province, et officier du point d'honneur.

Je suppose que ces fonctions militaires lui valurent la noblesse que ses prédécesseurs ne possédaient certainement pas, car il prenait la qualification d'écuyer et, dans les mauvais jours qui marquèrent la fin du xviii^e siècle, il fut réclamé comme ex-noble par la municipalité de sa bonne ville pour servir d'otage contre les déprédations éventuelles que les Chouans auraient pu faire subir à des Vitréens. Cependant, ce gentilhomme de fraîche date n'était pas hostile aux réformes. A l'époque où la Bretagne avait cessé de voir des représentants du roi, Mathurin-René devint administrateur municipal, président du canton de Vitré sous le Directoire, l'un des quatre-vingt-seize notables d'Ille-et-Vilaine et membre du collège électoral du département sous le Consulat. Par la grâce du grand Empereur, il fut créé maire de Vitré et le resta jusqu'à sa mort en 1815.

De son fils, père d'Arthur, on nous dit seulement qu'un quart de siècle après sa mort, survenue en 1875, ses concitoyens n'avaient oublié ni ses vertus ni ses larges aumônes.

Il faut maintenant savoir quelles étaient la mère et la grand-mère de notre historien. Le mousquetaire Mathurin-René avait épousé, en 1779, Jeanne Rallier des Ourmes, fille d'un conseiller au

présidial de Rennes ; petite-fille d'un conseiller du roi, receveur des décimes de l'évêché de Rennes, famille dont une branche connue sous le nom de Rallier du Baty a fourni, sous Louis XIV, un maire à la ville de Rennes. La mère de M. de la Borderie, Suzanne Hévin, était fille d'un avocat, qui fut successivement l'un des administrateurs du directoire du département, président du canton de Vitré, conseiller d'arrondissement de Vitré et receveur des finances en cette ville. La mère de Suzanne Hévin, Paule de Gennes, appartenait à une tribu encore plus nombreuse que les Le Moyne. Elle était fille d'un avocat et procureur fiscal de la baronnie de Vitré, devenu sous la Révolution commissaire du pouvoir exécutif (nous dirions procureur) près le tribunal de Vitré.

De ce tableau généalogique des conclusions doivent être tirées. Une large aisance régnait dans la famille, sa fortune était surtout foncière. A l'exception du mousquetaire, les ancêtres d'Arthur étaient, la plupart du temps, des hommes de loi et des administrateurs : grands notables, appartenant à une classe sociale qui a fortement marqué de son empreinte le nouveau régime dans ses différentes phases, se laissa quelque temps déborder par une aile trop hardie et finalement se retrouva solide en selle avec le premier empire pour ne plus en descendre de tout le xiv^e siècle. Un incontestable atavisme parlait par la bouche du descendant de ces notables lorsqu'il se déclarait libéral avec une énergie extrême :

« Nous reconnaissons, disait-il en 1847, deux principes sur lesquels roule tout le système féodal : *primo*, le principe d'inégalité civile et politique ; *secondo*, le principe de décentralisation politique et administrative. De ces deux principes, le dernier est bon, c'est à lui que se sont adressées les constantes attaques de la Royauté ; quant à l'autre principe, c'est le mauvais : injuste en lui-même, il devait tomber dès que l'éducation morale des masses faite par le christianisme en rendrait l'application inutile. »

Presqu'au terme de sa carrière, en 1897, dans un congrès réuni à Rennes, les mêmes sentiments respiraient en lui : « Rennes, assurait-il, fut le foyer de la résistance légale au despotisme et à l'arbitraire ministériel qui fut l'honneur de notre province, qui lui assura le double et immense bienfait de la liberté honnête, dans l'ordre civil et politique et du gouvernement du pays par le pays : bienfait qui, en 1789, s'étendit à toute la France. »

Il est clair que la Borderie adopte comme sien le régime parlementaire défini par la constitution de 1791 ainsi que par celle de 1875 (2).

De même qu'il avait recueilli à son foyer le sens de responsabilités alors associées à un certain niveau social et un dévouement

(2) Est-ce le lieu de rappeler que La Borderie n'était pas entiché de noblesse ? Il ne fit pas figurer dans son ex-libris les armes reconnues à sa famille lors de la Réformation de 1696. « Voir à trois chevrons écossés d'azur, au chef de même chargé de trois aléons d'or. CHASSIN DU GUERNY, Armorial général de France, Bretagne, t. II, p. 169-172.

civique très sincère, il avait aussi sucé avec le lait un attachement irréductible à la religion catholique. Certes, on lui a, un jour, jeté à la tête des Le Moyne huguenots : ceux-ci vivaient au temps où les seigneurs de Vitré, protestants eux-mêmes, avaient entraîné dans l'hérésie bon nombre de leurs officiers. Mais, comme l'a observé un bon juge, le coup ne portait pas, car ces Le Moyne là n'étaient pas de la même branche que les la Borderie.

Il est un autre enseignement à glaner en observant les professions favorites exercées par les membres de cette famille. Nul métier ne prépare mieux à l'érudition que celui d'homme de loi. Un esprit entraîné à peser scrupuleusement les termes d'un acte, à en discerner la portée, à instruire une affaire, à classer des dossiers, est prédestiné à la vocation de scrutateur de documents. On peut donc tenir pour certain que tous ces robins, dont descendait la Borderie lui avaient insufflé par avance le goût des recherches dans les vieux livres et dans les vieux papiers.

C'est en effet dès un âge très tendre que se révélèrent indubitablement ses aptitudes. Encore écolier à Vitré, il se mit à rédiger sur de petits cahiers qu'il ornait de gros titres imitant les caractères d'imprimerie, une histoire de sa ville. C'était avant qu'il eût douze ans, car, parvenu à cet âge, il quitta Vitré pour Rennes. On l'y installa dans la pension du Thabor afin de suivre les cours du collège royal. Il y entra en 1839 pour n'en sortir qu'en 1844 bachelier complet (3).

Phase décisive de son existence, car c'est là qu'il reçut les leçons de Julien Le Huérou.

« M. Le Huérou, a dit Le Borderie, a été mon maître. C'est sa parole lucide et savante, pittoresque et animée, qui m'a d'abord inspiré le goût de l'histoire, en m'en faisant pénétrer le sens intime et les profonds enseignements (4).

Le Huérou qui devait disparaître tragiquement en octobre 1843, était alors dans tout l'éclat de sa carrière scientifique : il publia en 1842 son *Histoire des institutions mérovingiennes* et, en 1843, son *Histoire des institutions carolingiennes*. Cette même année, il

(3) Malgré l'obligeance de M. le Proviseur Fabre, je n'ai pu trouver trace, au Lycée de Rennes, du passage de La Borderie. La Bibliothèque municipale possède quelques palmarsès. En 1839, à la fin de sa cinquième, l'élève La Borderie recueillit sept accessits dont le premier d'histoire ; en 1844, à l'issue de sa philosophie (professeur Zévort), il eut le deuxième accessit d'Excellence. Il appartenait alors à la pension Bohéas. Il eut pour condisciple F. Luzel, neveu de Le Huérou, qui quitta le collège royal en 1840, à la fin de sa seconde. Luzel, né en juin 1821, était de six ans l'aîné de La Borderie. Peut-être se rencontrèrent-ils chez Le Huérou, « correspondant » de son neveu (P. BAYANV, Luzel, 1941, p. 27-28).

(4) Le Huérou, par une déclaration semblable, reconnaissait Michelet pour son premier inspirateur : « Nous éprouvons le besoin de placer ici, en quelque sorte pour servir de sauvegarde, quelques-uns des noms que nous avons trouvés à l'entrée de la carrière et qui n'ont jamais cessé d'éclairer notre marche. M. Michelet est le premier de ces génies protecteurs. C'est sa parole qui a décidé, il y a déjà plusieurs années, notre vocation historique. » Cela était écrit en tête des *Institutions mérovingiennes*, publiées en 1842. Le Huérou fut l'élève de Michelet à l'École normale supérieure pendant les deux années scolaires 1826-1827 et 1827-1828 (Notice par F. Laferrère, p. 4 à 6). Ainsi La Borderie fut le petit-fils spirituel de Michelet !

donna à Marteville pour sa réédition du *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* par Ogée, des *Recherches sur les origines celtiques et sur la première colonisation de la Gaule, de la Bretagne, de l'Irlande et de l'Ecosse*. Il est impossible de ne pas remarquer la coïncidence entre ces sujets et ceux par lesquels son élève débuta.

Le Huérou, d'ailleurs, avait remarqué cet élève. Le jeudi, il le recevait chez lui, et c'était des causeries sans fin. Un jour, l'inspecteur en tournée s'inquiéta du niveau fort élevé des cours que faisait le professeur à ses rhétoriciens. « Croyez-vous que vos élèves puissent vous suivre ? demanda-t-il. — Mon Dieu, fit Le Huérou, avec un fort accent breton (il était des environs de la Roche-Derrien), interrogez-les, vous allez voir. » Et l'épreuve fut concluante. La Borderie resta marqué à jamais par les leçons de ce maître (5).

En ces mêmes années, le professeur d'histoire de la Faculté des lettres, Pierre Varin, insérait dans le *Dictionnaire d'Ogée* un exposé des origines bretonnes qui dessinait une évolution remarquable de notre historiographie. Il faut s'y arrêter, car c'est dans ce débat que l'on va voir La Borderie, encore fort jeune, descendre dans la lice avec la fougue du mousquetaire qu'avait été son aïeul et remporter sa première victoire.

Le point en litige, expliquait Varin, était la colonisation de l'Armorique par les Bretons d'outre-mer. Selon la thèse qu'il contredisait, thèse remontant au lointain moyen âge, réfutée au XVIII^e siècle par dom Lobineau dans sa grande *Histoire de Bretagne*, mais resuscitée ensuite par l'abbé Gallet dans un mémoire publié en 1750, en appendice au tome I^{er} de l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice, et soutenue en dernier lieu par Aurélien de Courson dans un *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* paru en 1840, selon tous ces érudits, la colonisation de la Bretagne s'était effectuée en masse par des corps militaires au service de l'empire romain, venus de la Bretagne insulaire dans les Gaules à la suite de l'empereur usurpateur Maxime, puis installés dans l'Armorique sous le gouvernement du roi Conan Mériadec. Cette fondation se serait placée en 383. Au contraire, suivant dom Lobineau et Varin, cette colonisation ne se serait effectuée que successivement, par suite d'émigrations répétées de Bretons fuyant, peut-être, devant les ravages des Pictes et ensuite, certainement, devant les envahisseurs saxons, durant la première moitié du V^e siècle (448).

Aurélien de Courson répondit à Varin, dès 1841, par une *Première lettre à M. De Blois de la Calandé*, puis par *Quelques mots à M. Varin*, et, en décembre de l'année 1842, par une lettre à Marteville qui fut insérée dans la réédition du *Dictionnaire d'Ogée*.

M. de Courson développa sa théorie dans ses ouvrages subsé-

(5) La Bibliothèque de Rennes possède une preuve touchante de l'attachement de La Borderie à son maître : ce sont des exemplaires des deux principaux ouvrages de Le Huérou, sur lesquels le disciple a inscrit son nom et la date : 1843. La même date est gravée sur la reliure qui est semblable pour les deux volumes.

quents : l'*Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule Armorique*, qui date de 1843, et dans son *Histoire des peuples bretons*, parue en 1846.

Contre cet adversaire tenace, Varin trouva un allié inattendu et original en la personne du simple étudiant qu'était alors notre historien. En novembre 1844, Arthur de la Borderie s'était inscrit à la Faculté de droit et y avait commencé, sans enthousiasme et sans assiduité, des études qui le menèrent à la licence (6).

Le seul fait notable de ces années juridiques, c'est qu'au mois de mars 1847, le jeune homme fit transférer son dossier de la Faculté de Rennes à celle de Paris et qu'il séjourna dans la capitale pendant d'assez longs mois jusqu'à l'été de 1848. Précisément dans cette phase de son existence, La Borderie, à l'âge de 19 ans, fit avec quelque fracas son entrée dans l'arène. Dès 1845, son nom figura, avec sa qualité d'étudiant en Droit, sur la première liste des membres de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine récemment fondée.

Le 5 juin 1846, il y prit la parole, affrontant pour la première fois l'opinion du public. Il lut à ses confrères un mémoire sur le lieu où s'était livrée la bataille de Ballon, bataille qui vit la déroute de l'armée franque devant les Bretons. La Borderie critiquait là un article du Dictionnaire d'Ogée-Marteville qui, sous la rubrique de Bains, avait placé cette rencontre dans les parages du Mans. Nous ignorons quel fut le succès de ce premier exercice qui devait être suivi par tant d'autres.

Au mois d'octobre, se tint le congrès de l'Association bretonne à Saint-Brieuc. L'Association bretonne était alors dans l'ardeur de sa jeunesse. Elle s'était fondée en 1843 et la Société d'Ille-et-Vilaine ne fut au début que le groupement des membres de l'Association bretonne résidant en Ille-et-Vilaine. Il était donc indiqué de passer du théâtre départemental au théâtre provincial. Ce fut encore une grande date pour le jeune érudit. « Le voilà, nous raconte Louis Tiercelin, le voilà qui se met en route, tout plein de zèle et tout pénétré de sa mission, ne voyant rien au monde que l'Association bretonne et son congrès. Dans l'intérieur de la diligence qui l'emportait, il regardait ses voisins, brûlant de faire connaissance avec des voyageurs qu'un même objet réunissait déjà et d'entamer quelque docte causerie. Certainement, ils étaient membres de l'Association bretonne, et ils allaient à Saint-Brieuc; on ne pouvait pas aller ailleurs. Mais l'Association avait deux classes : agriculture et archéologie ; à laquelle appartenaient-ils ? Le néophyte n'osait pas les interroger brusquement, et c'était par d'adroits et insidieux préliminaires que sa curiosité pouvait être satisfaite. Hélas ! toutes les amorces historiques restaient sans effet. Ils ne semblaient rien savoir de Conan Mériadec que notre paladin allait combattre. Dom Morice et Gallet leur étaient inconnus. Alors, quoi ! Il fallait parler

(6) La soutenance de ses thèses eut lieu le 24 février 1849, à Rennes. La Bibliothèque de Rennes et la Faculté de Droit possèdent des exemplaires imprimés.

agriculture ! Hélas ! il fallut en rabattre : c'était de simples propriétaires qui n'allaient même pas jusqu'à la ville sainte. »

A Saint-Brieuc, on apprécia d'emblée la flamme de La Borderie et, les secrétaires de la section d'archéologie faisant défaut, La Borderie fut invité à remplir leurs fonctions. Aux deux séances du 31 octobre, il lut un mémoire où il s'attachait à établir l'autorité de la *Vie de Saint-Guénolé* écrite au IX^e siècle par l'abbé de Landévenec, Gurdestin. Il nia énergiquement la conquête de l'Armorique par Maxime et Conan Mériadec. Le comte de Kergariou, en lui jetant des fleurs : *Perge, puer, sic itur ad astra*, y mêla quelques épines. Invitant La Borderie à examiner plus à fond la thèse de Gallet, « il faut avoir, lui dit-il, des preuves très concluantes avant de se prononcer d'une façon absolue contre la tradition ». Se remémorant plus tard cet accueil réfrigérant de ses confrères, La Borderie écrivait « les résistances que je rencontrai dans un auditoire, mieux éclairé et mieux préparé que tout autre à de pareilles discussions, me montrèrent combien était forte encore l'opinion que j'attaquais. » Mais il n'était pas garçon à se décourager. « Je revins à la charge l'année suivante au congrès de Quimper, armé d'un travail plus développé. »

Auparavant, il reçut d'un ami à qui il avait annoncé son prochain départ pour Paris, une lettre fort instructive pour nous. Cet ami était Charles de la Monneraye. Né à Rennes, quinze ans avant La Borderie, élève comme lui du Collège royal, officier, démissionnaire en 1839, pour tenir compagnie à sa mère, veuve, dans le manoir du Cléyo, en Caro (Morbihan), il s'était donné à l'archéologie et avait lu au fameux congrès de Saint-Brieuc un *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne aux XI^e et XII^e siècles*, ouvrage justement estimé et qui fut imprimé quelques années plus tard.

Dans cette lettre (7) qui n'est pas datée, mais qui est de peu postérieure au 10 février 1847 :

Vous allez, dit La Monneraye à son jeune ami, vous allez dévorer la route (en diligence, ne l'oublions pas), sillonner la grande ville sur ces voies qui conduisent à ses bibliothèques incomparables. Vous nous reviendrez avec un riche butin... aimant plus encore la Bretagne, s'il est possible.

Je pars mardi pour Lannion, et en regagnant Rennes, je m'arrêterai, chemin faisant, quelques jours à la Grandville (chez le comte de Kergariou). Vous ne trouverez peut-être pas Kerdrel à Rennes le 27, il part pour Vannes. J'ai donc gardé votre in-folio bénédictin (probablement dom Lobineau ou dom Morice), Barzaz-Breiz, l'extrait du cartulaire de Landoff et les deux parties de votre essai sur l'histoire des institutions centrales de la Bretagne (essai qui avait été lu à la Société archéologique de Rennes, le 13 janvier 1847).

J'ai lu votre dernier travail, continue La Monneraye, à tête reposée et avec beaucoup d'intérêt. Au point de vue historique, je le trouve excellent et destiné à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ceux qui le liront. Pour ma part, j'en accepte toutes les conclusions. Il m'avait semblé en avoir entrepris quelques-unes, mais c'était comme instinctivement et sans démonstration. J'aime beau-

(7) Publiée par Aveneau de la Grandclère dans sa notice sur le comte de la Monneraye parue dans la *Revue de Bretagne* en 1907, p. 79. La lettre que nous utilisons n'est pas datée mais elle mentionne comme récente une séance de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine qui est celle du 10 février 1847.

coup cette abondance de textes dont vous enrichissez votre œuvre. Ils sont le cachet de la conscience et exhalent dans les études historiques un parfum de vérité et d'actualité qui rendent présents les temps anciens.

J'ajouterais maintenant quelques critiques si je n'étais sûr que vous les feriez vous-même : quelques doubles emplois dans les idées, quelques passages un peu prolixes et des périodes souvent trop longues et que vous ne manquez pas de briser en les relisant.

Le mémoire dont parle La Monneraye est celui que La Borderie lut en deux séances du congrès de Quimper, le 23 septembre 1847, contre le fabuleux Conan Mériadec, mémoire qui, cette fois, emporta l'adhésion d'Aurélien de Courson et de M. de Kerdrel. Il parla aussi contre la prétendue existence d'une royauté unique en Bretagne avant le IX^e siècle, ce qui était l'objet de sa communication précédente à la société d'Ille-et-Vilaine.

Il donna encore une notice sur le Léon et intervint, à plusieurs reprises et toujours avec élan, dans les discussions. Comme en 1846, il fut chargé du secrétariat du congrès pour la classe d'archéologie. Ce jeune homme devenait la cheville ouvrière de cette section de l'Association bretonne.

Le séjour de La Borderie à Paris en 1848 (il y habitait 15, rue Jacob), fut loin de ralentir son entrain, même si certains jours imposèrent au citoyen parisien qu'il était devenu des tâches fort différentes. En janvier, son mémoire contre le système de Gallet et contre Conan Mériadec avait été lu par M. de Kerdrel à la Société d'Ille-et-Vilaine. Au congrès de l'Association bretonne, qui se tint à Lorient, il fit part d'un travail sur Nominoë. Il en lut un autre encore plus important sur le *Rôle historique des saints de Bretagne*, qui fit l'objet d'un tiré à part et fut, plus tard, utilisé et cité avec éloge par Montalembert au tome II des *Moines d'Occident*, paru en 1860 (8). A cette même session, La Borderie devint secrétaire en titre et permanent de l'Association bretonne. La vacance du poste s'était en effet produite par l'élection de M. de Kerdrel en qualité de représentant du peuple à l'Assemblée constituante. En 1849, La Borderie assista à trois séances de la Société d'Ille-et-Vilaine, en février, en mars et en mai, puis au congrès de l'Association bretonne à Saint-Malo, au mois de septembre. Il y présenta plusieurs mémoires sur les lois anciennes de la Cambrie d'après Owen, sur l'immigration des Bretons contre l'opinion de Bizeul qui accordait la préférence aux éléments romains sur les bretons, des notes sur les *Corisopiti* et sur une prétendue monnaie de Conan Mériadec.

Dans les derniers mois de 1849, La Borderie fut reçu au concours d'entrée de l'Ecole des Chartes. Il faut ici suspendre notre récit chronologique pour jeter un coup d'œil sur le passé et constater que le jeune érudit avait déjà un solide acquit et un sérieux bagage avant d'aborder le plus célèbre foyer de l'érudition médiévale française.

Mais il convient de faire davantage et de montrer autour de La

(8) T. II, p. 288. *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, vol. II, p. 21-73.

Borderie une pléiade de savants distingués dont il est juste de dire qu'ils lui ont frayé la voie. Certains devinrent pour lui des amis de toute la vie. D'autres étaient d'imposants et assez redoutables burgraves.

Nous avons nommé Charles de la Monneraye, ce bon et avisé conseiller, nous avons nommé M. de Kerdrel. Celui-ci a laissé tous ceux qui l'ont connu sous le charme de sa conversation, de son talent oratoire, de la sympathie unanime qu'il inspirait.

Vincent Audren de Kerdrel était né la même année que Pol Potier de Courcy et La Villemarqué. De ce dernier, La Monneraye, dans la lettre que nous citons plus haut, disait que son *Barzaz-Breiz*, paru en 1838 et aussitôt célèbre, avait été prêté par La Borderie à Kerdrel. Ces trois auteurs étaient de douze ans les aînés de La Borderie. Celui des trois qui l'influença le plus est, à coup sûr, Kerdrel. A sa mort, La Borderie, parlant à la Société d'Ille-et-Vilaine, disait : « C'est lui qui m'initia, qui me présenta à notre Société, et c'est dans notre Société que se nouèrent entre nous les liens d'une vive et fidèle amitié qui devait durer plus d'un demi-siècle. » Ancien élève de l'Ecole des chartes, de la promotion de 1841, M. de Kerdrel était mieux placé que quiconque pour faire connaître l'Ecole à son jeune ami, et l'exhorter à fréquenter les leçons d'une maison pour laquelle il avait conservé un très vif attachement. Il le prouva dès 1848 en la sauvant du naufrage où elle courait le risque de succomber dans les débats de l'Assemblée. Ainsi donc, Kerdrel, même entraîné par la politique à partir de 1848, n'a pas dû cesser d'encourager La Borderie.

Pol de Courcy était, lui aussi, un enjoué compagnon. Après de dures années passées à Paris dans les bureaux des Assurances générales, son mariage depuis 1839 l'avait fixé en Bretagne, et il travaillait d'arrache-pied à son *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, dont la première édition, suivie bientôt de deux autres, allait voir le jour en 1846.

Paul de la Bigne-Villeneuve, un peu plus âgé que La Borderie dont il devint l'oncle par alliance, était un des piliers de la Société d'Ille-et-Vilaine et de l'Association bretonne : il mettait son zèle à prendre des notes qui forment aujourd'hui, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, un fonds précieux de renseignements. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1876, qu'il publia son œuvre principale, le cartulaire de Saint-Georges de Rennes.

Si l'abbé Brune était plus âgé encore, puisqu'il naquit en 1807, néanmoins, chargé d'un cours d'archéologie au Grand Séminaire de Rennes, c'est en 1843 qu'il commença à en réunir les matériaux et c'est en 1846 qu'il le fit imprimer. On voit que les témoignages publics de son activité concordent exactement avec l'époque des débuts de La Borderie.

Très rapprochés de La Borderie par leur âge étaient, au contraire, Alfred Ramé et le comte de Keranflech.

Le premier, né à Rennes en 1826, était un assidu des sociétés

savantes de Bretagne. Il ne tarda pas à se révéler l'un des meilleurs archéologues de l'Ouest. A quelques mois près, Charles de Keranflech était le contemporain de La Borderie. « C'est à cet excellent archéologue, écrit La Borderie dans sa nécrologie, que nous devons tout ce que nous savons des monuments d'origine bretonne antérieur au XI^e siècle existant sur notre sol. M. de Keranflech était, depuis plus de quarante ans, l'un de mes meilleurs amis. Après M. de Kerdrel, M. de Keranflech était mon plus vieil ami. »

Bizeul aurait pu figurer par son âge dans la catégorie des patriarches. Fils de l'ancien archiviste des Rohan au château de Blain, il avait vu le jour à une date où l'ancien régime brillait encore de tout son éclat, mais absorbé, jusqu'en 1835, par ses fonctions notariales et sa magistrature municipale, c'est en 1842 seulement qu'il publia son premier travail important sur les *Voies romaines en Bretagne*, travail suivi de plusieurs autres concernant le même sujet. La Borderie prisait hautement sa science, il aimait aussi ses mots, ses pointes et ses chansons, mais il lui reprochait d'accorder aux influences romaines une place qu'il revendiquait, quant à lui, pour les immigrants bretons.

Armand Maufrais du Châtellier était né sous le Directoire. Son père avait fait campagne dans l'armée girondine qui se flatta, en 1793, de chasser les Montagnards de la Convention. Armand du Châtellier en hérita des sentiments qui n'étaient pas partagés par la plupart des savants que groupait l'Association bretonne. Sa carrière administrative ne le ramena en Bretagne que dans l'année 1832, et définitivement en 1850 quand il vint résider au château de Kernuz, propriété de sa femme. Il a beaucoup écrit, beaucoup agi, mais surtout dans le domaine de l'économie sociale et des œuvres sociales. Il fut cependant des premiers adeptes de l'Association bretonne et son premier secrétaire général dès 1843. Son *Histoire de la Révolution en Bretagne*, écrite en partie grâce aux papiers du représentant en mission Guezno, l'un des modérateurs de la politique de la Convention après le 9 thermidor, parut en 1836 et rencontra un succès mérité.

Restait au sommet de la hiérarchie des patriarches, comme les appelait M. de Kerdrel, le comte de Kergariou et le comte de Blois. M. de Kergariou, né en 1779, avait été chambellan de l'empereur, préfet de divers départements et enfin pair de France de 1826 à 1830. Il avait usé du prestige de ses hautes fonctions pour encourager la restauration des monuments historiques, il conservait dans son château de la Grandville, près de Lannion, une remarquable collection archéologique.

Aymar de Blois de la Calande avait soixante-sept ans de plus que La Borderie. C'était un vieillard toujours vert qui n'hésitait pas à prendre part aux discussions de l'Association bretonne et à collaborer à la *Biographie bretonne* de Levot. Officier de marine, il avait servi sur les vaisseaux du Roi dans la guerre de l'indépendance d'Amérique et combattu à Ouessant sous d'Orvilliers. Sa demeure

était aux environs de Morlaix. Il avait près de Quimper un neveu des mêmes nom et prénom que lui. Cet autre Aymar de Blois, né en 1804, était donc de loin l'aîné de La Borderie. Magistrat jusqu'en 1830, il fut l'un des fondateurs de l'Association bretonne et l'un des présidents les plus assidus de sa classe d'archéologie.

J'attache à cette liste, qu'on aura peut-être trouvée un peu longue, une grande importance. Elle a pour but de rappeler quel brillant arcopage entourait les débuts de La Borderie. L'opposition même qu'il rencontra chez quelques-uns d'entre eux est plus probante, à mon sens, que n'eût été leur indifférence. Elle démontre que les thèses soutenues, choquantes pour certains par leur nouveauté, retenaient l'attention et provoquaient l'examen. Tous s'inclinèrent bientôt sans restriction devant la maîtrise du jeune et bouillant érudit.

(A suivre.)

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

ERRATA

1^o) NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1951, PAGE 456.

Luzel et la Villemarqué.

a) Deuxième ligne du quatrième paragraphe, lire 1^{er} mai 1861 au lieu de 1851.

b) Troisième ligne du sixième paragraphe, lire 11 avril 1868 au lieu de 58.

c) Replacer le septième paragraphe « Le 30 mai 1866... » après le cinquième paragraphe « Mais quatre ans plus tard... confiance dans leur authenticité. »

C'est Luzel — et non le Men, comme il le semblerait — qui écrivait cette lettre à Le Scour.

2) NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1952, PAGES 16 ET 18.

Peut-on définir la race bretonne.

a) Page 16, avant dernier paragraphe, première ligne :

« Un homme n'est peut-être pas aussi libre qu'il le pense d'être croyant ou incroyant de choisir telle position plutôt que telle autre. »

Il faut ajouter le mot « politique » après « position » et une virgule après le mot « incroyant ».

b) Page 18, dernier paragraphe, lire : « comment une race se constitue-t-elle ? » au lieu de « substitue ».

Le premier état des "Huit jours chez Renan" est antérieur au voyage de Barrès en Bretagne

LÉON DUBREUIL, dans les si intéressants articles sur Renan, Barrès et Le Goffic qu'il a publiés dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, ou encore dans les *Annales de Bretagne* (numéro unique de 1951) a très justement signalé qu'avant de publier les *Huit jours chez Renan* dans d'autres périodiques, puis en librairie, Barrès en avait d'abord donné un texte dans les *Chroniques*, cette si curieuse revue régionaliste (consacrée à toutes les régions de la France), que Barrès et Le Goffic avaient fait imprimer par Chevalier à Morlaix.

Mais ce texte des *Chroniques* était-il vraiment le tout premier comme le croit Dubreuil ? Non, car le piquant de l'affaire, c'est que Barrès n'avait pas attendu d'être allé en Bretagne pour rédiger son interview fantaisiste du philosophe ! C'est en effet dans le journal parisien *Le Voltaire*, du 19 mai 1886, que parut pour la première fois l'interview imaginaire de Renan par Barrès, alors que ce sera seulement le 14 juillet de la même année que, rencontrant Le Goffic à la terrasse du Café de la Source, il concevra le projet de se rendre quelques semaines plus tard à Lannion « pour se fixer sur la Bretagne ».

Il est possible que Barrès eût déjà vu Renan sans lui avoir adressé la parole, en particulier à un cours du Collège de France, maison où Barrès fréquentait et les conférences et la personne de cet extraordinaire Jules Soury, athée, clérical et nationaliste, qui exerça sur la pensée barrésienne une influence si considérable. Barrès, comme tout chroniqueur débutant, était à l'affût de tous les sujets d'actualité susceptibles d'intéresser ses lecteurs parisiens déjà mis en goût par les articles où Jules Lemaitre, tant dans les *Débats* que dans la *Revue Bleue*, avait ironiquement dépeint un Renan monologuant avec bonhomie devant un très nombreux public (1).

(1) En janvier 1885, Barrès, dans les *Taches d'Encre* avait engagé ses abonnés à lire l'article de Lemaitre sur Renan dans la *Revue Bleue*.

De l'examen des « papiers » signés par Barrès dans les *Chroniques*, il se dégage d'ailleurs très nettement que Barrès, malade en Lorraine ou voyageant en Italie, s'est presque toujours borné à envoyer des essais qu'il puisait parmi ses contributions à la presse parisienne. Même en ce qui concerne l'interview supposé de Renan qui a paru dans le premier numéro des *Chroniques* (novembre 1886), Barrès n'a pas soutenu qu'il offrait à Le Goffic un document original ; s'excusant de ne pas avoir rédigé pour ce premier numéro la *Chronique de Paris* qu'il avait promise, il déclare : « Il me paraît qu'il serait bon de mettre comme premier article de la revue les feuillets que je vous envoie, précédés de la lettre qui les accompagne. La chose est d'actualité, assez fine et ne peut blesser en rien Renan. Là-dessus, si vous jugez froid, vous n'aurez aucun doute. » Le plus étrange est que Dubreuil, lui, savait qu'une version de l'interview de Renan avait paru dans le *Voltaire*, mais il s'était imaginé que l'article du *Voltaire* était de mai 1887 et non, comme en réalité, de mai 1886, ce qui le conduisit à supposer que, dans le *Voltaire*, Barrès avait « développé » (c'est son expression) l'article des *Chroniques*. En fait, c'est tout le contraire qui s'est passé. Dans sa correspondance, Le Goffic a dû protester à plusieurs reprises contre la nonchalance de Barrès à l'égard des *Chroniques* puisque, dans une lettre de décembre 1886 qu'a publiée Dubreuil, Barrès avoue à Le Goffic : « Il m'est impossible de vous donner de l'inédit sérieux. »

Ce qui a manqué à Dubreuil, c'est de ne pouvoir, étant loin de Paris, se référer aux articles parus dans la presse parisienne de leur époque. Au moment où il écrivait, n'avait pas encore paru non plus l'excellente *Bibliographie barrésienne* de A. Zarach, qui vient d'être publiée par les « Presses Universitaires de France », avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Pour consoler Dubreuil, je lui dirai en confidence que si Zarach a établi un très précieux répertoire des articles concernant Barrès qui ont paru à Paris, il ignore, de son côté, beaucoup de ce qui touche aux brefs séjours de Barrès en Bretagne. J'ajouterai que j'ai peut-être dans tout cela une part de responsabilité car, tout comme Dubreuil, j'ai été persuadé (jusqu'à ces derniers jours où j'ai entrepris les vérifications nécessaires) que l'article des *Chroniques* représentait le tout premier état de l'interview imaginaire de Renan par Barrès. A plusieurs reprises, dans divers articles, j'ai mentionné l'importance considérable à ce point de vue de l'article des *Chroniques* et Le Goffic, tout le premier, était de mon avis. Il avait dû oublier, si jamais il l'a su exactement, que *Voltaire* avait de beaucoup devancé les *Chroniques* à cet égard. Pour lui, l'article des *Chroniques* était bien le tout premier état ; il l'a écrit et, dans les conversations que j'ai eues avec lui sur ses rapports avec Barrès, il ne s'est jamais demandé à aucun moment pas plus que moi-même si, oui ou non, l'essai publié par la revue morlaisienne était un document absolument original.

Dans le numéro des *Chroniques* de décembre 1886, Barrès fusionne en un seul article deux notes du *Voltaire*, celle du 21 mai sur Camille Doucet, et celle du 3 juillet sur « la coquetterie de M. Alexandre Dumas » fils.

En janvier 1887, Barrès donne aux *Chroniques* l'article sur le Werther de Massenet, qui avait paru le 21 juillet 1886 dans le *Voltaire* et avait aussi resservi dans la *Lorraine artiste* du 5 août.

En février 1887, nous retrouvons dans les *Chroniques* l'article paru dans le *Voltaire* le 24 juin 1886 et qui, traitant de M^{me} Rachilde, est intitulé « Mademoiselle Baudelaire ».

Dans les *Chroniques* d'avril 1887, l'article de Barrès est emprunté, cette fois, aux *Taches d'Encre* et il a Leconte de Lisle pour sujet.

Dans les *Chroniques* de juillet 1887, Barrès utilise l'article sur « les Chansons du quatorze juillet » qu'il avait publié dans le *Voltaire* du 15 juillet 1886.

En somme, bien peu d'articles originaux de Barrès dans les *Chroniques* : en mai, un article sur Benjamin Constant qui est surtout composé de citations de cet écrivain sur lequel il allait, un peu plus tard, donner dans *Un homme libre* une « méditation » qui est une sorte d'interview posthume de l'auteur d'*Adolphe* ; en juin, des « Souvenirs de Collège » qui reparaitront dans diverses pages de l'œuvre barrésienne ; en août, un article sur l'« Ecole de Médan » ; un autre en septembre sur « Félicien Champsaur » dont, à plusieurs reprises, il a loué les livres, et enfin, en octobre, un P.P.C. aux lecteurs quand la revue cesse d'exister. Peut-être aussi faudrait-il mentionner l'article intitulé « Nancy » qui, en mars 1887, est signé d'un pseudonyme et que Le Goffic ne publie pas en « leader ».

Mais revenons à l'article des *Chroniques* qui raconte la visite chez Renan. Les différences entre les deux textes sont de minime importance. Dans les *Chroniques*, l'interview est précédé d'une courte note de Barrès commençant par « Mon cher directeur » qui met en cause la maladie l'empêchant de tenir ses promesses ; mais se faisant « lire chaque jour au lit une page ou deux de l'*Abbesse de Jouarre* », il a été conduit à rédiger ces impressions sur Renan. L'article proprement dit débute par : « Voilà M. Renan le plus affiché de nos auteurs dramatiques », tandis que l'article du *Voltaire* était intitulé : « M. Renan, de la Société des auteurs dramatiques ». Mais, à part l'adjonction du mot « donc », les deux textes avaient le même point de départ : « Voilà donc M. Renan le plus affiché... », etc. Dans les *Chroniques*, par contre, un « donc » est placé avant la phrase : « J'écris des dialogues ». En un autre endroit, la périphrase « l'illustre penseur » est substituée dans les *Chroniques* à « M. Renan ». Aux noms des auteurs dramatiques cités dans le dernier paragraphe, les *Chroniques* ajoutent celui de « Busnach ». Quelques lignes du *Voltaire* ont disparu dans les *Chroniques* : « Il les loua de la plus aimable façon du monde tout en déplorant d'avoir

en le grand tort de les connaître si peu jusqu'à cette heure. Alors, je pris congé de l'illustre maître après l'avoir remercié du long plaisir qu'il avait bien voulu me faire. »

Il n'est pas stipulé dans l'article des *Chroniques*, pas plus que dans celui du *Voltaire* que la rencontre avec Renan se soit déroulée en Bretagne. Par contre, dans *Nancy-Artiste*, l'interview de Renan, paru le 14 août 1887, a pour titre : *M. Renan à Perros-Guirec*, et Barrès y introduit des détails sur la visite à Rosmapamon, mentionnant, entre autres choses, la présence à ses côtés de M. Joseph Morand, neveu du philosophe. Je n'insiste pas sur cette version que Dubreuil a reproduite intégralement dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*.

En février 1888, nouvelle mouture encore de l'interview Renan dans la *Revue de Paris et de Saint-Petersbourg* avec, comme titre, « L'Ermitage de M. Renan ». M. Zarnich signale aussi qu'un texte de l'interview a paru en feuilleton dans le *Courrier de l'Est* à partir du 23 janvier 1889.

Notons encore, à propos de l'affirmation par Dubreuil : « Barrès éprouva une sorte de remords inavoué » quand Renan, à la fin d'un dîner celtique, se fût plaint de la désinvolture de son jeune visiteur abusant de son hospitalité à Rosmapamon, que Barrès, à vrai dire, dans le *Voltaire* du 22 mars 1888, a répondu à Renan, dans un post-scriptum faisant suite à l'article : « Une journée en Avignon ». Dans ce post-scriptum assez long, il réplique assez vivement à Renan, tout en se disant peut-être plus nettement son disciple qu'il ne l'a jamais fait ailleurs. « ...J'ai pensé, dit-il, après Sainte-Beuve, que, pour parler convenablement de M. Renan, si complexe et si fuyant quand on le presse et qu'on veut l'embrasser tout entier, c'était moins un article de critique qu'il convenait de faire sur lui qu'un petit dialogue. J'ai donc imaginé quelque conversation entre M. Renan et moi. Comment M. Renan a-t-il pu s'y méprendre ? Evidemment, il se plaint sans m'avoir lu.

« Il a bien raison de ne pas lire ce qu'on écrit sur lui ; mais qu'il me permette de lui dire qu'il a grand tort de se plaindre de ce qu'il ne connaît pas... Voilà bien des affaires pour savoir si M. Renan lit ou non l'œuvre de Cousin. Quant à la forme même de mon étude, je l'ai reçue de M. Renan lui-même.

« Mais oui, nous l'aimons tant, nous tous qui sommes ses vrais fils, que nous l'inventerions plutôt que de nous passer de le connaître. Ainsi fit-il lui-même avec Jésus, avec saint Paul, avec Marc-Aurèle ; il s'est plu, pour notre enchantement, à prêter à ces grands hommes qu'il affectionnait, des discours dont assurément ils ne le firent jamais le confident.

« Cette école historique, plus préoccupée de restituer des façons de sentir que des menus faits, plus confiante dans la légende que dans les secs renseignements précis, M. Renan est un de ceux qui

l'ont ouverte : nous qui sommes jeunes, nous l'en remercions et, toutes proportions gardées, nous le suivons joyeusement. »

Nous ne nous excusons pas d'avoir reproduit presque entier ce post-scriptum à peu près inconnu, car c'est certainement une des plus belles pages renaniennes de Barrès et supérieure même comme style à ses « Huit jours chez Renan ».

◇ ◇ ◇

Quant aux articles sur la Bretagne que Barrès a publiés dans le *Voltaire* en 1887, j'en ai jadis reproduit, en décembre 1922, les passages les plus caractéristiques dans la *Dépêche de Brest*, ce qui me valut un exemplaire du *Voyage de Sparte*, avec dédicace de Barrès « en remerciement d'une belle page qui ravive de chers souvenirs bretons, des images à demi-effacées et qui gardent pourtant leur efficacité ».

Je retrouve aussi une lettre de lui où il me dit :

« Cher Monsieur, je ne me rappelle pas un mot de ces articles ni même les avoir écrits. Mais ils m'amuse. Je ne proteste contre moi qu'au moment où, justifiant la langue bretonne, j'attaque la langue d'Oc. Au moins déjà disais-je de « beaux talents », sans doute en pensant au génie de Mistral.

« J'aimerais mieux que vous eussiez mes idées politiques ; c'en ferait un de plus et de haute qualité, mais c'est bien agréable aussi d'avoir un accueil dans l'esprit d'un adversaire.

« Je vous serre la main, cordialement. »

Ces impressions de Bretagne parues dans le *Voltaire* restent pour moi d'autant plus importantes qu'elles n'ont été reprises par Barrès dans aucun de ses livres et qu'elles sont un exemple beaucoup plus frappant que les articles parus dans les *Chroniques* de la fascination qu'en ces années-là la Bretagne exerçait tant sur les artistes que sur les écrivains en révolte contre la culture gréco-latine.

Charles CHASSÉ.

BRETAGNE ET GALICE

DEPUIS plus d'un siècle, il est de tradition, dans les études celtiques et les fêtes folkloriques bretonnes, de faire une place aux littératures et aux arts des pays celtiques d'Outre-Manche (Pays de Galles, Irlande, Ecosse, île de Man, Cornouailles anglaise).

Par contre, il est un autre Finistère du monde occidental, qui paraît complètement ignoré de nos érudits, de nos écrivains et de nos artistes bretons : je veux parler de l'Armorique espagnole, de la Galice. Seuls nos marins connaissent, pour y avoir fait escale, la Corogne et Vigo, et ont même parfois fait un petit tour à Saint-Jacques de Compostelle.

La Galice (en espagnol Galicia) comprend les quatre provinces de Lugo, Orense, Pontevedra, la Corogne au Nord-Ouest de l'Espagne. Ses villes principales sont les grands ports de commerce de Vigo et de La Corogne, le port militaire du Ferrol (1), les vieilles villes de Pontevedra, Lugo, Orense et la célèbre ville universitaire de Saint-Jacques de Compostelle (Santiago de Compostela) au milieu de laquelle se dresse la célèbre cathédrale dédiée à Saint-Jacques et qui fut, avec Rome et Jérusalem, l'un des trois lieux de pèlerinages les plus fréquentés du Moyen-Age. La population de Galice s'élève actuellement à 2.495.860 habitants (voir : *Geografía de España*, par Augustin Blanquez Fraile).

Sans doute, il ne se trouve en Galice aucun vestige de la langue celtique qui fut certainement parlée dans tout ou partie des quatre provinces par les Galls, avant la conquête romaine, et peut-être aussi à l'époque des migrations bretonnes du ^v siècle. Depuis des siècles, on y parle dans les campagnes — car dans les villes la langue officielle, le castillan domine — un dialecte roman, le galicien, plus proche du portugais que du castillan, et les bonjours traditionnels s'échangent en disant, au lieu de « Buenos dias » : « Bom dia » (2) comme au Portugal. Le type des habitants se rap-

(1) Le Ferrol s'appelle maintenant El Ferrol del Condado, car le général Franco y est né en 1892.

(2) La principale différence entre le galicien et le portugais consiste dans la prononciation du j et du g (devant e, i) qui se prononce comme la jota espagnole et non comme le j français et portugais.

proche de celui des habitants du Nord-Ouest de l'Espagne : Asturie, Léon, province de Santander, et est assez éloigné du type des Espagnols du Centre et du Midi, au teint bronzé.

Mais tout ceci ne nous rapproche pas beaucoup de la Bretagne. Et pourtant, si vous parcourez la campagne de Galice, par exemple, de Santiago à Curtis, dans un car-tortue qui rejoint la ligne de chemin de fer de La Corogne à Madrid — ce qui vous donne le temps de compter les arbres et les maisons — vous ne pouvez manquer d'être frappés par l'abondance des landes parsemées de bruyères, d'ajoncs, de genêts et de fougères, par les champs entourés de talus plantés de chênes (de vrais chênes, pas des chênes-verts), par les chemins creux ombragés, par les petites fermes basses et trapues, par les routes qui serpentent au milieu des collines et par les vastes horizons aux perspectives quasi infinies et aux arrière-plans successifs. On se croirait dans les monts du Menez ou les montagnes d'Arrée, sous cette seule réserve que les montagnes sont plus hautes que nos collines bretonnes et atteignent souvent 500 ou 600 mètres.

Il n'est pas jusqu'au vent venu de la mer et au ciel gris et brumeux qui ne rappellent la Bretagne.

Les côtes, rocheuses, déchiquetées, sont les sœurs de nos côtes de l'Armor, et les *rias*, estuaires où la mer s'enfoncé profondément dans les terres, rappellent nos estuaires bretons, ou mieux les *firths* et les lacs d'Ecosse. La splendide *ria de Vigo* n'est pas sans ressemblance avec le *Loch Lomon* si cher aux bardes écossais.

Les maisons des villes, en granit sévère, contrastent avec les maisons blanches de Séville ou de Cadix, et la vieille ville de Santiago nous offre des rues étroites qui évoquent celles du Saint-Malo d'avant 1944.

Qu'on parvienne en Galice, en remontant du Portugal à la luxuriante végétation méridionale et en franchissant le Minho, ou en traversant les plateaux desséchés du Léon, on est frappé par le brusque changement d'aspect du paysage, et l'on ne peut s'empêcher de s'écrier : « On se dirait en Bretagne ! »

Les mœurs même des habitants des campagnes ne sont pas sans analogie avec celles de chez nous. Faut-il mentionner ici les *romerías*, en l'honneur des saints locaux, sœurs des pardons bretons. Mais c'est surtout dans le folklore musical que la ressemblance entre Bretagne et Galice s'affirme. On sait qu'il existe en Galice une sorte de cornemuse, la *gaita gallega*. Elle a souvent deux ou trois tubes percés de trous pour les mélodies (au lieu d'un seul comme le binou) et deux bourdons donnant l'un une pédale de tonique, l'autre une pédale de dominante.

Aussi n'est-il pas étonnant de trouver dans la musique de gaita une ressemblance certaine avec les airs de binious. La remarque en a été faite il y a déjà une trentaine d'années par le compositeur Raoul Laparra (1876-1943) dans l'*Encyclopédie Musicale de Lavignac et Lionel de la Laurencie* : « Les gens de ces pays du Nord

de l'Espagne, écrivait-il, surtout ceux de la Galice, font penser aux populations de la Bretagne dont ils ont un peu la robustesse et le caractère concentré. On retrouve, du reste, dans la région des traces du même atavisme comme, par exemple, les souvenirs druidiques des dolmens et des menhirs. La paix mélancolique et grave d'ici (plus lumineuse cependant que celle de l'autre Armorique) accuse encore cette ressemblance, et ne passe-t-il pas, en effet, dans le motif suivant, quelque chose de la plainte tranquille du chalumeau de Tristan ? » Il s'agit d'un air de gaita (page 2368 du volume consacré à l'Espagne et au Portugal) : cet air est en dorien avec modulations fréquentes en locrien (le mode de notre ravissant appel des pères de Cornouailles, O lo lé).

Dans son article consacré à la musique populaire de Galice, Raoul Laparra donne également d'autres exemples de mélodies : *Chant de la Vallée de Vivero* (en fa dièse hypodorien), la *Danza prima, à deux voix* (en ré majeur), la *Muncira*, ancienne danse de Galice, etc. On y trouve (sauf dans la *Danza Prima*) de grandes affinités avec les mélodies bretonnes.

Il est à noter que, si l'on s'en rapporte à l'*Encyclopédie musicale* de Lavignac, le domaine de la gaita s'étend bien au-delà de la Galice, dans toutes les provinces du Nord-Ouest de l'Espagne (sauf le pays basque et la Navarre), concurremment avec d'autres instruments plus typiquement espagnols, et maints airs de danse ou de chanson cités dans cet ouvrage rappellent nos airs bretons. Même en Aragon et en Catalogne, on retrouve les modes et les rythmes de nos mélodies bretonnes.

C'est seulement dans le Sud, en Andalousie, en Murcie, etc., que l'on cesse de constater des analogies avec nos mélodies bretonnes. Là-bas, l'influence arabe, orientale, s'est fait sentir trop profondément.

Faut-il en conclure à une influence de la culture et de l'art celtiques dans tout le Nord de l'Espagne ? Ou plutôt n'y a-t-il pas, comme certains musicographes inclinent à le croire, un air de famille entre la plupart des folklores musicaux des peuples occidentaux ?

En tout cas, il a paru intéressant, dans une revue bretonne, d'accorder au moins un souvenir empreint de sympathie à nos cousins de Galice, cousins éloignés si l'on veut, mais qui n'en ont pas moins une parenté certaine avec nous.

H. CORBES.

CHEVELURES ET PERRUQUES

Le trafic des cheveux en Bretagne

AUJOURD'HUI les femmes portent indifféremment les cheveux demi-longs ou courts ; il leur importe peu de faire étalage d'une opulente chevelure. En cette matière comme en matière de vêtements, c'est la mode seule qui compte : aucun raisonnement ne saurait prévaloir contre ses décrets.

Notons que la mode des cheveux courts n'est pas une trouvaille de notre époque : vers 1740, les dames se prirent de passion pour les cheveux courts roulés en boucles autour de la tête ; les plaisants appelaient cette coiffure « le mirliton ». Sa vogue fut éphémère.

Il nous faut faire abstraction de la mode actuelle pour comprendre combien une belle chevelure était appréciée de nos devanciers et combien étaient mortifiées les femmes affligées d'une calvitie précoce. Jusqu'à notre époque, les femmes ont été fières de leur chevelure. Une belle et longue chevelure était considérée comme l'un des plus beaux ornements du corps de la femme. Chateaubriand, traducteur du *Paradis perdu*, de Milton, parle ainsi de notre mère Eve : « Elle porte comme un voile sa chevelure d'or qui descend, épaisse et sans ornements, jusqu'à sa fine ceinture, se roule en capricieux anneaux comme la vigne replie ses attaches. »

L'Olympe était peuplé de dieux et de déesses parés de luxuriantes chevelures. Que de tableaux représentent Vénus vêtue de ses longs cheveux !

En Bretagne, les sirènes sont représentées avec de longues chevelures flottant sur leurs épaules nues qu'elles peignent en se balançant doucement sur les vagues. Nos contes de fées parlent de princesses aux cheveux d'or qui, peignant leurs boucles soyeuses, faisaient tomber autour d'elles des diamants, des rubis, des émeraudes. Dans les *Contes populaires* de Luzel (1), il est question de la recherche d'une princesse aux cheveux d'or retenue captive par un monstre hideux, dans un château suspendu par quatre chaînes au-dessus d'une île.

Postiches et cheveux coupés

L'usage des faux cheveux remonte à la plus haute antiquité. De tout temps les femmes ont cherché les moyens de cacher la calvitie qui les

(1) I, p. 141 ; II, p. 326.

enlaidit. Pour les filles d'Eve, perdre sa chevelure fut toujours chose humiliante. Isaïe menaçait, comme d'une punition exemplaire, de faire couper les cheveux des jeunes filles (2).

Les belles romaines trouvaient que leurs cheveux, noirs et rudes, rendaient leurs traits trop sévères ; elles s'approvisionnaient en opulentes chevelures blondes dans les pays conquis.

Les Bretonnes passaient pour avoir de magnifiques chevelures. Velléda s'adressant à Eudore s'écrie : « Nos cheveux sont si beaux que les romaines nous les empruntent pour en ombrager leurs têtes : mais le feuillage n'a de grâces que sur la cime de l'arbre où il est né. Vois-tu la chevelure que je porte ? Eh bien ! si j'avais voulu la céder, elle serait maintenant sur le front de l'Impératrice : c'est mon diadème, je l'ai gardé pour toi. »

Les Gaulois et les Francs appréciaient les beaux cheveux : c'était pour eux un signe de noblesse et de puissance. Il n'y avait pas chez les Gaulois de serment plus sacré que celui qu'ils faisaient sur leur chevelure. Un souvenir de cet usage est rapporté par Cambry (3). « Dans leurs échanges, les Bretons confirmaient la vente qu'ils venaient de faire en soufflant un cheveu au vent. Ainsi se terminaient, sans signature et sans notaire, les marchés des premiers âges. Le cheveu était la propriété du vendeur ; il y renonçait en le jetant ; c'était déclarer par un acte matériel qu'on ne reviendrait pas sur l'accord puisqu'il était impossible au contractant de rendre le cheveu que le vent avait emporté. De tels cheveux ont été retrouvés sous les sceaux ; ils tenaient lieu de signature. »

An Moyen âge, la peine des cheveux coupés, infligée par les tribunaux, était considérée comme infamante. Le criminel était condamné à être rasé, de même que la femme adultère et le serf qui manquait de respect à son seigneur.

On sait qu'après la Libération, la punition infligée aux jeunes filles qui avaient fréquenté les Allemands, était de les tondre. Les cheveux tondus étaient signe d'infamie.

Ajoutons que les capitulaires de 630 obligeaient les religieuses à faire le sacrifice de leurs cheveux, renonçant par là au moyen de plaire. Cette coutume a persisté jusqu'à nos jours.

Petite histoire des perruques

Si l'on en croit la légende bretonne du roi Marc'h qui rappelle celle du roi Midas, ce monarque fut le premier à porter perruque : il dissimulait ses oreilles de cheval sous une épaisse chevelure postiche.

Dès le début du xvi^e siècle, les françaises montrèrent pour les cheveux postiches un amour effréné. En 1560, les dames ne paraissaient plus à la Cour sans une perruque bien frisée. L'église proscrivit cet usage et fulmina l'anathème contre les hommes et les femmes qui portaient les cheveux d'autrui. La mode disparut un moment et on suppléa à la calvitie par des calottes garnies tout autour, de cheveux ou de poils de divers animaux.

Aujourd'hui encore, les vieilles bigoudennes atteintes de calvitie, attachent des cheveux postiches à l'intérieur de leur *coëf-biéo* (sorte de serre-tête) et les ramènent sur la nuque pour simuler une coiffure naturelle.

(2) Quelques détails de ce chapitre ont été pris dans P. LAROUSSE, *Dictionnaire du xix^e siècle*.

(3) *Voyage dans le Finistère*, p. 109.

En Bretagne, les paysans chauves avaient jadis l'habitude de se couvrir la tête d'une peau de mouton garnie de sa laine et à laquelle on avait donné la forme d'une calotte; c'est ce qu'on appelait *ar vaouten* (de *maout*, béliér). Plus tard on continua à appeler une perruque *eur vaouten* (4).

La mode des perruques, chez les hommes comme chez les femmes, fit fureur jusqu'à la Révolution. En 1656, Louis XIV autorisa les perruquiers à vendre des cheveux et interdit à toutes autres personnes d'en faire le commerce. En 1706, un arrêt du Parlement de Bretagne exigea un droit sur toutes les perruques fabriquées dans la province.

Aujourd'hui, le plus grand soin est apporté à la confection des perruques (3). Il n'en fut pas toujours ainsi : Les cheveux coupés n'étaient ni nettoyés ni convenablement préparés. La teigne, la gale et la gourme se transmettaient par les perruques. Il y avait aussi les perruques d'occasion qui avaient déjà servi et qui pouvaient être imprégnées de pus provenant de pustules syphilitiques ou d'autres maladies.

On raconte la mésaventure d'une dame qui possédait deux perruques qu'elle envoyait tour à tour chez le perruquier chargé de les friser. Celui-ci n'avait qu'une seule tête en bois sur laquelle passaient et repassaient successivement toutes les perruques du quartier. Un jour, la dame en question sentit, après avoir mis une des siennes, une vive démangeaison à la tête. Elle se dit que sa coiffure n'était pas revenue seule de chez le perruquier. Elle s'en débarrassa pour reprendre la seconde. Les démangeaisons continuèrent plus vives encore. En peu de jours, le cuir chevelu se trouva couvert de croûtes douteuses. Le médecin consulté déclara que, depuis un an, il soignait pour le même mal plusieurs dames du voisinage qui, elles aussi envoyaient leurs perruques chez le même perruquier.

Les perruquiers avaient choisi pour patron saint Louis parce que ce roi avait une belle chevelure. En Bretagne, comme ailleurs, ils avaient pour enseigne un bassin blanc (celui des barbiers était jaune).

Un perruquier de Troyes avait pris pour enseigne Absalon pendu par les cheveux à une branche d'arbre et transpercé par la lance de Joad. Sous l'enseigne on lisait ces vers :

*Passants, contemplez la douleur
D'Absalon pendu par la nuque ;
Il eût évité ce malheur
S'il avait porté la perruque.*

L'enseigne et l'inscription firent fortune et furent adoptées dans toutes les provinces (6).

Le commerce des cheveux

D'où provenaient les chevelures que les belles recherchaient pour réparer l'outrage des ans ou de la maladie ? Une grande partie venait de

(4) P. F. GUYONNE DE ROSTREVEN, *Dictionnaire français celtique*.

(5) Les lecteurs qui s'intéressent à cette question trouveront des détails dans l'étude de Ch. LE GOZRIC : « Le commerce des cheveux », paru dans *Les Métiers pittoresques*. Cette étude n'est pas particulière à la Bretagne; elle s'étend à toute la France et s'attache surtout à la technique de la fabrication des perruques et des cheveux postiches. Nous y avons cependant glané quelques renseignements.

(6) AGERLIO, *L'usage des perruques*, p. 161. Dans son *Dictionnaire français celtique*, le P. F. GUYONNE, à l'article « cheveux », nous apprend qu'Absalon possédait une magnifique chevelure blonde du poids de 5 livres. Elle devenait si pesante qu'il devait la couper tous les huit mois.

la Bretagne où les cheveux faisaient autrefois l'objet d'un commerce important.

Alexandre Bouët, qui écrivait vers 1835, affirme que ce commerce avait commencé à une date récente et avait été introduit en Bretagne par les Normands (7). Il est vraisemblable que le commerce des cheveux, d'abord général dans toute la France, s'était cantonné dans les régions pauvres comme la Bretagne et l'Auvergne. Il y aurait à cela une autre raison : lorsque l'usage du chapeau devint presque général en France, les femmes ne purent dissimuler l'absence de cheveux, chose facile lorsque l'on portait la coiffe. En Bretagne, la coiffe continuait à se porter; sous la coiffe, un bonnet emprisonnait complètement les cheveux; ceux-ci pouvaient disparaître sans que l'harmonie de la coiffure en souffrit le moins : un bourrelet de crin ou de laine pouvait remplacer le chignon absent.

« Les bretonnes, écrivait le président Habasque en 1830 (8) vendent leurs cheveux parce qu'on ne les voit pas et que, de la manière dont elles se coiffent, ils leur sont à peu près inutiles. »

Les prêtres tonnaient contre les coquettes qui laissaient voir leurs cheveux, objet de luxure. Une femme sérieuse devait cacher ses friseltes. On comprend, dans ces conditions, que la perte de la chevelure pouvait passer inaperçue.

Cependant, l'opinion publique jugeait sévèrement les femmes qui vendaient leurs cheveux. Dans le Léon, on considérait que vendre ses cheveux c'était vendre son âme parce que l'eau du baptême avait coulé dessus (9). A Pouldreuzic, quand on veut dire qu'une femme est très pauvre, on emploie encore aujourd'hui l'expression : « *paour da verza e bleo* » (pauvre à vendre ses cheveux) (10).

Si l'on en croit Bouët, les Normands, plus industriels que les Bretons, furent les premiers à exploiter, dans nos foires, le commerce des cheveux. « Ils trouvaient un puissant auxiliaire dans la coquetterie des Bretonnes. L'un d'eux ayant calculé qu'il pouvait tirer un excellent parti de leur chevelure, vint un beau jour étaler à leurs yeux toutes les séductions de ses fines percales et les éblouissantes couleurs des mouchoirs bariolés qui brillent à nos pardons, en disant à ces filles d'Eve : « Cela est à vous si vos cheveux sont à moi ! » Et leurs cheveux tombèrent sous les ciseaux normands ! Depuis lors, ce commerce a pris chaque jour une nouvelle extension, et il n'est guère de foire un peu considérable où un certain nombre de jeunes filles ne soient tondues (11). »

Le tondeur était généralement un commerçant en tissus ou un colporteur. La marchandise qu'il avait achetée à bas prix lui servait de troc pour se procurer les chevelures.

La manière dont il procédait était à peu près la même partout. La coupe se faisait d'abord en plein vent, puis les autorités exigèrent qu'elle ait lieu hors des regards du public.

La boutique ? Une tente de toile dressée en plein vent les jours de foire ou de pardon. Une perruque ou une touffe de cheveux placés à l'extérieur, servait d'enseigne.

Devant la foule, le tondeur faisait son boniment : il assurait que les cheveux coupés repoussent plus beaux comme après une typhoïde, et il

(7) *Breiz-Izel ou la vie des Bretons en Armorique*, édition de 1913, p. 386.

(8) HABASQUE, *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. II, p. 193.

(9) A. LE BRAZ, *La Légende de la Mort en Basse-Bretagne*, t. I, p. 321.

(10) Rapporté par P. Hélias.

(11) A. BOUËT, *Breiz-Izel ou la Vie des Bretons en Armorique*, p. 386.

agitait les mouchoirs et les cotonnades multicolores qu'il donnait contre l'abandon d'une chevelure. « Mes compatriotes, écrivait Chateaubriand, se font tondre à certains jours de foire et troquent le voile naturel de leur tête pour un mouchoir des Indes. »

Les femmes s'assemblaient devant le bonimenteur. Après bien des hésitations, une servante de ferme s'avance et tend sa tête blonde aux ciseaux du scalpeur. Elle est suivie d'une femme donnant la main à son jeune enfant. Quelques vieilles à cheveux blancs les suivent sous la tente. Comme mobilier, un tabouret où les patientes s'asseoieront à tour de rôle.

« Décoiffez-vous, cela ira plus vite ! » crie l'opérateur. Chacune enlève sa coiffe et le bonnet de toile noire qui emprisonne les cheveux et attend son tour. Cela ne traînait pas : le tondeur (on *tonze*) prenait à pleine main la toison et, en quelques coups de ciseau, la coupait au ras du crâne. Il la ficelait rapidement et la jetait sur un drap étendu par terre, tandis que la patiente, quelque peu honteuse, se coiffait rapidement et qu'une autre prenait sa place. Elle recevait alors le mouchoir ou le foulard qui lui avait été promis et quittait la tente pour se perdre rapidement dans la foule.

Les plus belles chevelures se payaient un écu. De malheureuses mères, pour nourrir leurs enfants, sacrifiaient la chevelure qui faisait leur orgueil et menaient elles-mêmes au trafiquant leurs filles adolescentes. Qu'on se représente les pauvres brebis humaines, toutes jeunes parfois mises en coupe réglée comme un troupeau de moutons. Les ciseaux impitoyables arrachaient parfois des sanglots aux victimes dépourvues de la parure de leur sexe. Se fait-on une idée aujourd'hui de ce que pouvait avoir de poignant une semblable pratique, exploitation de la misère humaine ?

« La plupart des femmes, écrit Bouët (12), ne présentent leur tête aux ciseaux qu'avec une espèce de remords et en fuyant les regards, autant qu'on peut le faire dans un champ de foire. »

Des drames se cachaient parfois dans le sacrifice que certaines femmes faisaient de leurs cheveux. O. Pradère a publié dans *La Bretagne poétique* (13) une chanson ayant pour titre : « Veux-tu me vendre tes cheveux ? » C'est un dialogue entre un tondeur et une jeune fille. Contre ses beaux cheveux, le trafiquant lui propose de la dentelle, une croix, un anneau d'or. Elle refuse :

*Non, non, non, non, ma chevelure
Est un trésor, m'assure-t-on ;
Je n'eus jamais d'autre parure,
Je ne veux pas la vendre... non !*

Un an plus tard, la jeune fille vint, les larmes aux yeux, offrir ses beaux cheveux au marchand.

*Depuis six mois, sa vieille mère,
Pauvre et malade, souffrait tant
Qu'elle vendait — ô peine amère !
Ses cheveux pour un peu d'argent.*

*.....
O mes cheveux, c'est pour ma mère
Que vous tombez sous les ciseaux,
C'est pour soulager sa misère.
Tombez ! Vous repriendrez plus beaux !*

(12) *Op. cit.*, p. 387.

(13) Paris, Librairie générale, 1872.

Le métier de tondeur n'était pas toujours de tout repos. Il était parfois obligé d'opérer en cachette, à l'insu des hommes qui s'opposaient parfois au marché. On a vu des jeunes gens se liguer contre celui qui venait ravir à leurs belles un de leurs plus beaux attraits et le chasser à coups de bâton et à coups de pierres.

Le tondeur n'opérait qu'au printemps et en été : c'est pendant les mois chauds qu'une abondante chevelure est une gêne pour la tête, ce qui peut inciter à la vendre. Ces deux saisons sont du reste celles des pardons et des foires.

En dehors de ces assemblées qui réunissaient des foules importantes, le tondeur *merc'hed* (tondeur de femmes) passait le dimanche dans les bourgs. Il opérait après la messe et le soir après les vêpres.

Un usage très ancien admettait que les jeunes filles fassent le sacrifice de leurs cheveux en les offrant à la Sainte Vierge ; ce faisant, elles se croyaient assurées de ne pas coiffer sainte Catherine. Dans l'oratoire de N.-D. de Lorette, à Plougastou, au-dessus d'un petit autel, est une élégante statue de la Sainte Vierge à laquelle les jeunes filles de la paroisse offrent leurs cheveux lorsqu'elles désirent se marier dans l'année (14). Les mêmes pratiques avaient lieu à Guingamp où les chevelures étaient déposées aux pieds de N.-D. du Bon-Secours.

En Bretagne, il fallait dix têtes pour fournir un kilo de cheveux, alors qu'il en fallait douze en Belgique et six seulement en Italie. Les plus gros cheveux étaient ceux d'Auvergne ; les plus fins et les plus blonds ceux de Belgique ; les plus longs et les plus noirs, ceux d'Italie ; les plus beaux mais hélas ! les moins soignés étaient ceux de Bretagne (15).

Dans les régions où, par suite d'une mauvaise alimentation, les cheveux étaient moins fournis et moins beaux, les marchands avaient une façon terrible de désigner les cheveux maigres dus à la misère : ils les appelaient *les cheveux de la faim*.

Des courtiers servaient d'intermédiaires entre les tondeurs et les marchands en gros. En 1866 ils payaient les cheveux de 50 à 300 francs le kilo, suivant la qualité. Les provinces qui fournissaient le plus grand nombre de chevelures étaient la Bretagne et l'Auvergne. La Bretagne fournissait environ 8.000 kilos de cheveux soit le quart de la production française, évaluée à 32.000 kilos (16).

Aux chevelures fournies par les tondeurs s'ajoutaient celles qui provenaient des couvents et des chapelles. En ville, les démêlures jetées à la poubelle étaient ramassées par les chiffonniers qui les vendaient de 6 à 10 francs le kilo. On évaluait à 6.000 kilos le total des cheveux qui passaient, après nettoyage, de la poubelle sur la tête des femmes qui en faisaient des faux chignons. On les utilisait également pour confectionner des perruques de poupées.

A la fin du siècle dernier existaient des malfaiteurs connus sous le nom de chasseurs de chevelures. Je me souviens de faits divers publiés dans les journaux et mentionnant que des malandrins avaient saisi à bras le corps une jeune fille ou une vieille femme, non pour satisfaire une passion malsaine, mais pour couper leurs cheveux qu'ils emportaient pour les vendre. D'un coup de ciseau rapide ils coupaient les nattes des fillettes qu'ils attiraient en leur offrant des bonbons.

(14) Chanoine J.-M. ANGBALL, *Libre d'or des églises de Bretagne*, tanc. 6, p. 8.

(15) Paul PARFAIT, « Les chasseurs de chevelures », article paru en 1866 dans la revue *Le Conteur breton*, p. 387 et suivantes.

(16) Id.



A défaut de documents d'archives, nous avons réuni les renseignements fournis par les écrivains et les folkloristes.

Le département des Côtes-du-Nord était le paradis des tondeurs. Il fournissait à lui seul autant de cheveux que le reste de la Bretagne. C'était le département français qui en fournissait le plus.

Décrivant le pardon de Lannion en 1825, Emile Souvestre montre la foule s'agitant au milieu des boutiques, tandis que, plus à l'écart, « les jeunes mères vendaient leurs cheveux pour des mouchoirs de Chollet (sic) que leur distribuait un charlatan (17).

Habasque, qui écrivait vers 1830, nous fournit des renseignements plus circonstanciés (18).

Aux foires et aux marchés de Saint-Brieuc, on exploite une branche d'industrie fort singulière. Voici en quoi elle consiste : les jeunes filles et les femmes de la campagne y vendent leurs cheveux ou, si on l'aime mieux, elles les échantent contre du calicot ou des mouchoirs.

Chaque coupe vaut de 50 centimes à 24 et 25 francs, mais le prix ordinaire d'une chevelure est de 2, 3, 4 et 5 francs. Les perruquiers revendent ces cheveux à la livre, de 4 à 24 francs ; le prix commun est de 7, 8 et 9 francs.

Ce trafic se fait en quelque sorte secrètement dans certaines localités. Il en est d'autres où il a lieu publiquement et en plein air. Souvent, en effet, vous voyez dans les foires 3 ou 4 têtes entièrement dépouillées, autour d'un homme qui tient gravement par la chevelure une jeune fille qu'il tourne, qu'il retourne, et qu'on dirait une victime qu'il immole, tant elle a l'air déconcerté et honteux, tandis que deux ou trois polissons crient sur tous les tons aux regardants : « Vendez vos cheveux les femmes ! On les prend courts et longs, noirs et blonds ! »

Convenablement préparés, ces cheveux s'expédient ensuite pour Paris. On ne se doute guère de l'importance de ce commerce. Des renseignements que j'ai lieu de croire exacts m'ont fait connaître que MM. Le Gambre, père et fils, en expédient chacun pour 60 ou 70.000 francs ; MM. Toutin frères, pour 30.000 ; Danguy pour la même somme ; Bazile Goulet pour 25.000 ; Vallée aîné en vend en détail pour 8 ou 9.000 francs, et les autres marchands réunis en peuvent débiter pour 100.000 francs au moins (ils en vendent, l'un portant l'autre, pour 2.000 francs).

Ainsi ce commerce opère dans les Côtes-du-Nord un assez grand mouvement de fonds. Guingamp, Quintin, Lamballe et Saint-Brieuc sont les villes du département où le commerce des cheveux a le plus d'activité et d'extension. L'Auvergne, l'Anjou, la Saintonge, le Piémont, envoient aussi des cheveux à Paris. La Normandie en donne également un peu.

A la même époque, Bachelot de la Pylaie s'extasiait devant les chevelures des femmes de Plouhalay (Côtes-du-Nord) (19).

Les femmes ont des chevelures de la plus grande beauté, qu'elles relèvent en « bichon », c'est-à-dire en chignon par-dessus la coiffe... Elles ont des cheveux si épais que, réunis en masse, ils égalent la grosseur du poignet ; leur longueur ordinaire est de deux pieds et même encore plus. Aussi sont-ils recherchés par les marchands colporteurs qui obtiennent ces magnifiques chevelures, du prix de 30 à 40 francs, pour un de ces mouchoirs en coton, à carreaux rouges, qu'on appelle *madras*, et dont la valeur n'est, à Paris, que de 15 à 20 sous. Comme les amants ne souffriraient pas que leurs maîtresses fassent le sacrifice de leurs cheveux, surtout à pareil prix, c'est rarement aux foires

(17) *Les derniers Bretons*, t. II, p. 37.

(18) *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, t. II, p. 193.

(19) *Etudes archéologiques et géographiques*, Bruxelles, 1850, p. 397. L'ouvrage a été écrit entre 1820 et 1840.

qu'ils se les procurent, mais en allant de métairies en métairies avec leur ballot de marchandises, éblouissant la simplicité des jeunes filles par le pompeux éloge, le grand prix prétendu et l'éclat du mouchoir qu'ils leur proposent.

Vers 1854, un anglais, E. W. Davies, venu en Bretagne pour faire la chasse aux loups, a fait, dans les Côtes-du-Nord, d'intéressantes constatations (20) :

Ce principal ornement de la femme, les cheveux, est soigneusement caché sous la coiffe et est seulement révélé au perruquier parisien qui visite périodiquement cette contrée (la Basse-Bretagne), et, pour une faible somme, souvent un simple mouchoir de poche en coton, acquiert une tresse de cheveux dorés qui, bientôt après, ornera la tête de quelque fière duchesse et rapportera gros au vendeur. A Lanvollon, près Port-Trieux, il y a une foire annuelle de cheveux à laquelle les servantes de campagne des Côtes-du-Nord et du Finistère viennent en foule. Là viennent des perruquiers de Paris ou leurs agents qui font les marchés et remportent, pour une vile bagatelle, des moissons de cheveux... Avec des ciseaux aiguisés et d'une main habile, trois coups suffisent à rendre une tête complètement rase. La vitesse, dans cette matière, est très importante, car souvent, après marché conclu, les jeunes filles s'en repentent et refusent de se soumettre à l'opération.

Pour le Finistère et le Morbihan, nous trouvons moins de précisions. Alfred de Courcy écrivait en 1840 (21) :

Un commerce particulier à Morlaix est celui des cheveux qui passent des épaules de nos paysannes sur celles des danseuses de l'Opéra et des marquis de la Comédie Française. Il est triste de voir à la foire Haute, marchander comme la laine des brebis, la chevelure des jeunes filles. Un mouchoir est souvent tout le prix qu'elles en retirent ; et pour cette misérable parure d'emprunt, elles sacrifient le plus bel ornement que leur ait donné la nature.

Dans son ouvrage sur *Le théâtre celtique* (22), A. Le Braz cite Yvon Le Roi, surnommé *Luch ar Ponthou* (le louche du Ponthou), du nom de la commune où il avait été maître d'école. *Luch ar Ponthou* avait quitté les ingrates fonctions d'instituteur pour un métier plus lucratif ; il s'était fait « colporteur de tissus colorés et marchand de chevelures de femmes. » Il était en même temps copiste attiré de rôles pour les troupes de la région qui jouaient des « Mystères ».

La revue, *Le conteur breton* a publié en 1866, un intéressant article de Paul Parfait : « Les chasseurs de chevelures. » L'auteur nous fait connaître les habitudes et les façons de procéder de ceux qu'il appelle « les coupeurs ». Nous donnons un substantiel extrait de cet article.

Le retour de chaque printemps fait apparaître des gens d'une allure particulière. A les voir passer, le bâton ferré à la main, portant sur leurs solides épaules de lourdes balles de marchandises, on les prendrait pour de simples colporteurs, mais les marchandises ne sont qu'un accessoire de leur bizarre industrie. Ils sont à la recherche des chevelures. Une rude vie que la leur ! Debout dès l'aube, ils font, peramment chargés, leurs 10 ou 15 lieues par jour, mangeant peu, couchant mal. Le coupeur, muni parfois d'un long bâton d'où pendent des nattes éplorées, traverse les villages, poussant son cri plaintif : *Piau ! Piau !* A ce cri bien connu, les ménagères qui désirent ses colifichets

(20) E. W. DAVIES, *Chasses au loup et autres chasses en Basse-Bretagne*, Traduction du comte René de Beaumont, p. 308.

(21) *Esquisses*, p. 116-117.

(22) p. 460.

(23) p. 387 et suivantes.

lui font signe. Une transaction s'opère ; pendant que la femme tâte l'étoffe, l'homme soupèse les cheveux : la coquette livrera sa tête au coupeur pour un foulard de coton ou pour une jupe d'indienne.

Par une convention tacite, chacun s'interdit de chasser sur les terres d'un confrère : chacun a sa contrée bien délimitée, sauf pour les foires.

A la même foire, une vingtaine de coupeurs se trouvent parfois réunis. Chacun étale ses marchandises et crie à plein gosier : « Qui veut se faire couper les cheveux ? J'ai de beaux fichus et de belles robes. » Et les paysannes regardent avidement. Comment résister à une telle séduction ?

En Cornouaille, le commerce des cheveux était encore pratiqué au *xx^e* siècle. Vers 1905, les jours de foire, à Quimper, le tondeur dressait sa tente dans la rue Royale (aujourd'hui, rue E.-Fréron), à l'endroit où cette rue s'élargit, devant le mur du lycée. Une chevelure de femme pendait au-dessus d'une toile de couleur rouge-vif, destinée à attirer l'attention des passants et qui servait de portière à la tente. A l'intérieur étaient exposés, comme dans un éventaire, les objets convoités par les coquettes décidées à sacrifier leurs cheveux : mouchoirs, foulards, boucles d'oreilles, etc. Tout cela était visible du dehors, par la portière négligemment soulevée (24).

Le Léon avait aussi ses marchands de cheveux. Le dernier opérait encore en 1910 : c'était un marchand de tissus, de Morlaix, nommé Drolon. Il faisait annoncer son arrivée par le crieur public et s'installait dans une grange. Il ménageait la coquetterie des jeunes filles. Se contentant de couper les cheveux au milieu de la tête, il laissait tout autour une couronne de cheveux qui, sortant légèrement de la coiffe, pouvait laisser croire à l'existence de la chevelure entière.

M. Le Bourhis-Kerbiziet signale qu'à la même époque, « à Pontivy, au marché du lundi, les acheteurs de chevelures dressaient en face du théâtre leur tente rudimentaire : quatre toiles et les piquets. A l'un des piquets était attachée l'enseigne, une chevelure de femme ; à l'autre une poignée de foulards écarlates. L'appât devait être tentant, car de temps à autre, la toile du fond livrait passage à une fille de campagne qui venait de troquer son opulente chevelure contre quelques pièces d'argent ou contre un mouchoir éclatant. » En ville, une enseigne de coiffeur (une touffe de cheveux au bout d'une perche), indiquait qu'on y achetait des cheveux. Il en était de même à Ploërmel, il y a 40 ans.

Comme les colporteurs, les vendeurs de complaintes, les boisseliers nomades, etc., les tondeurs ambulants ont aujourd'hui disparu. Il n'était pas sans intérêt de leur consacrer une étude, ne serait-ce que pour conserver aux générations futures le souvenir d'un commerce qui apportait jadis dans les foires et les pardons une note pittoresque.

Louis OÛES.

(24) Rapporté par M. Jules Bargain.

UN GRAND MATHÉMATICIEN DU XVIII^e SIÈCLE Le Croisicais Pierre Bouguer

Nous donnons quelques pages d'un volume de notre collaborateur Pierre de La Condamine, intitulé Presqu'île Guérandaise, qui sera publié début juin sous la firme des Horizons de France.

Au Croisic, sous Louis XIV, il y avait un foyer où l'on révérait les mathématiques : celui de Jean Bouguer, professeur royal d'hydrographie. Venu de Saint-Molf où il est né, il franchit chaque jour le porche de l'école que fréquentent les futurs marins. Auteur d'un *Traité complet de la navigation*, cet excellent ouvrage lui a valu une large et flatteuse renommée. Qu'un jour son fils Pierre poursuive son œuvre, qu'il lui succède : tel est son souhait...

Pierre Bouguer était né au Croisic le 10 février 1698. Un enfant s'étonne de tout. Pierre Bouguer, lui, ébahissait ceux qui croient n'avoir plus à s'étonner de rien ! Esprit d'une précocité extraordinaire, il apprenait avec autant de zèle et de succès que son père éprouvait de joie à l'initier. Négligeant les jeux, il s'instruisait comme les autres bambins s'amusaient.

Elève de cinquième au collège des Jésuites de Vannes, imagine-t-on ce qu'un jour son maître lui demanda ? De lui donner des leçons ! En troisième, il ose contester un exposé de son professeur. Celui-ci, certain de l'emporter, accepte le débat ; il est battu honteusement ! A l'âge où l'on ne compte d'ordinaire que sur les doigts, Pierre Bouguer s'imposait à ceux qui ne comptent que sur leur âge.

Quand ces nouvelles arrivaient au Croisic, Jean Bouguer ne doutait plus qu'un jour ce fils le continuerait avec éclat.

Sa mort devait précipiter l'événement. Pierre Bouguer avait alors quinze ans : allait-on donner à cet enfant une chaire à l'École d'Hydrographie ? Pour tout autre, l'idée aurait eu de quoi faire sourire... En l'occurrence, l'examen de capacité que Bouguer subit devant un professeur chevronné d'abord sceptique, lui mérita les plus grands éloges. Et bientôt on vit un adolescent s'adresser à des disciples presque tous plus âgés que lui.

Dès que l'Académie des Sciences jettera les yeux sur Pierre Bouguer, ce sera pour le couronner en raison de son traité sur la mâture des vaisseaux. Presque aussitôt le même prix lui sera attri-

bué deux autres fois : pour un ouvrage sur la meilleure manière d'observer en mer la hauteur des astres, enfin pour une étude sur l'observation en mer de l'aiguille aimantée.

Spécialisé dans les sciences maritimes, tant comme professeur que comme écrivain, ce fils était digne de son père et l'adage vrai en tous points.

Pierre Bouguer devait aller beaucoup plus loin, au sens propre et au sens figuré. Son *Essai sur la gradation de la lumière* était d'une originalité remarquable. On avait déjà examiné les variations de direction de la lumière (réflexion, réfraction) ; jamais on n'avait étudié ses variations d'intensité selon les différents milieux qu'elle traverse. Bouguer abordait ici un problème neuf ; il le fit bien et y travailla pendant toute sa vie. Ayant découvert que — à l'inverse de la Lune — la lumière du Soleil était plus intense vers le centre que vers la périphérie du disque, il concluait que le Soleil était enveloppé d'une épaisse atmosphère, alors que celle de la Lune était nulle ou très faible.

En 1730, Bouguer quittait Le Croisic pour l'École d'Hydrographie du Havre. Cet avancement le rapprochait de Paris et, l'année suivante, tout en conservant pour un certain temps son professorat du Havre, il entra à l'Académie des Sciences comme associé géomètre : belle consécration pour un jeune homme de 33 ans !

Ecrire, enseigner. Une école, un cabinet de travail et quelques séances académiques... Cette existence studieuse et relativement sédentaire, si conforme aux goûts de Bouguer, allait subir un changement total.

On discutait beaucoup, à l'époque, du problème de la forme et des dimensions de la Terre. Qu'elle fût ronde, on le savait depuis longtemps. Mais encore ? Était-elle allongée selon son axe de rotation ou, au contraire, aplatie aux pôles ? Ressemblait-elle à un citron ou à une pomme ? Voilà qui était à élucider.

Certes, dès la fin du XVII^e siècle, Newton s'était prononcé. Notre globe, énonçait-il, est un sphéroïde de révolution aplati aux pôles. Il rejoignait ainsi par le raisonnement les conclusions dictées auparavant au savant français Richer par ses célèbres expériences sur la pesanteur. Or, le premier tiers du XVIII^e siècle venait de remettre tout cela en question. Jacques Cassini — le fils du grand Cassini — ayant mesuré en France quelques degrés du méridien, croyait pouvoir en déduire, à l'inverse de Richer et de Newton, que la Terre était allongée selon l'axe des pôles.

Le débat passionnait les cercles savants, gagnait l'opinion, suscitait maintes controverses. La France prenant la tête du mouvement, Louis XV décida de confier la solution du problème à deux missions chargées de mesurer le méridien, l'une le plus près possible du pôle Nord, l'autre à l'Équateur. Tandis que Maupertuis, Clairaut et Le Monnier allèrent en Laponie, Godin, Bouguer et La Condamine constituèrent la mission du Pérou qui se mit au travail dans la Cordillère des Andes. C'est ainsi que Bouguer fut associé

à l'entreprise que Condorcet a appelée « la plus grande que les sciences eussent jamais tentée ».

Il serait hors de propos de raconter ici, dans le détail, ce que fut la mission du Pérou, ce qu'elle coûta de labeur, occasionna de peines et d'aventures. La simple mention de son bilan scientifique, indépendamment de son objectif immédiat, demanderait plusieurs pages. Qu'il suffise de dire que ses résultats, en concordance avec ceux de la mission de Laponie, permirent de déterminer avec certitude la véritable figure de la Terre : l'hypothèse de Newton était vérifiée.

Cette entreprise glorieuse venait d'offrir à Pierre Bouguer un théâtre illustre où se révélèrent magistralement ses rares capacités de géomètre et de physicien. Il eut toutefois le tort, à son retour en France, de chercher querelle à son collègue La Condamine : épilogue d'une longue mésentente qui dressa fâcheusement l'un contre l'autre deux hommes faits pour s'estimer. Mais ils étaient si différents : Pierre Bouguer, le savant austère, confiné dans ses spéculations ; Charles-Marie de la Condamine, homme du monde, homme d'esprit, intelligence aux multiples directions. La Condamine accepta la polémique. Il porta la parade avec une habileté, une maîtrise de soi et un art de se concilier le public qu'on ne trouva pas chez son adversaire. En revendiquant le principal mérite d'opérations de géodésie astronomique exécutées en commun pendant près de dix ans, Bouguer s'engageait dans le seul théorème qu'il ne sut jamais démontrer. Par contre, il était avéré que, sans La Condamine, la mission aurait essuyé, dès le début, le plus misérable des échecs. Dans le seul domaine de l'exploration scientifique, La Condamine se signalait par une œuvre d'une portée exceptionnelle. Enfin il avait, en Amérique, assumé toute la charge des intérêts moraux de la mission. Bref, l'opinion se prononça en sa faveur et Bouguer, victime de son agressivité malencontreuse, fut éclipsé.

Il mourut à Paris d'un abcès au foie, le 15 août 1758.

Pierre Bouguer fut trop peu mêlé aux mouvements de son siècle pour que son souvenir soit resté très vivant. « Son cabinet, ses observations, quelquefois un peu de promenade ou la conversation de quelques amis partageaient absolument son temps... Rien n'était plus réglé, plus uniforme que sa vie (1). »

Où, cette destinée fut d'un dessin trop sobre pour retenir. Mais la mémoire de Pierre Bouguer, ensevelie aujourd'hui dans les froids tombeaux des annales académiques, n'aurait-elle pas droit — au moins en Bretagne — à une pensée plus sensible ? Le Croisic a vu naître plusieurs hommes marquants : aucun, en son genre, ne lui fait plus d'honneur que ce mathématicien, l'un des plus grands du XVIII^e siècle (2).

PIERRE DE LA CONDAMINE.

(1) GRANDJEAN DE FOUCHY : *Eloge de M. Bouguer*.

(2) Une rue du Croisic porte le nom de Bouguer ; elle dessert un quartier où beaucoup de maisons anciennes ont été classées, parmi lesquelles, croisons-nous, la demeure natale du savant. Par ailleurs les plaques indicatrices ont été mal orthographiées, de sorte qu'on lit : « Rue Bouguier ». C'est pitoyable !

JOURNAL DE VOYAGE

d'un lorientais à Paris en 1800

M. Joseph-François BÉARD, habitant Port-Louis, dit Port-Liberté sous la Révolution, ayant besoin de se rendre à Paris pour affaires, a noté dans un journal resté inédit, les détails intéressants de son voyage et de son séjour dans la capitale. L'intérêt de ces notes réside dans le fait que notre voyageur écrit ses impressions au jour le jour sans rien emprunter à personne, et ses réflexions sur tout ce qu'il voit à Paris à cette époque de brillante restauration matérielle, politique et sociale, ne procèdent d'aucune partialité.

Sa façon de voyager d'autre part nous donne une narration pleine d'intérêt en montrant les difficultés, au début du siècle, d'effectuer un si long déplacement.

Remarquons enfin que ce journal tout personnel était écrit pour sa femme et naturellement n'était pas destiné à être mis sous les yeux du public. Il semble que M. Béard était un mari très épris, d'après sa correspondance, même en tenant compte des exagérations verbales de l'époque et chaque jour il commence ou finit le récit de sa journée par quelque phrase de tendre et profonde sensibilité, comme on disait alors dans le jargon du temps. « Après l'Être suprême, déclare-t-il au début de son manuscrit, qui m'a donné le jour et à qui je dois mes premières pensées, toutes mes affections se portent vers ma compagne, vers toi ma bonne amie, qui partage mes peines comme mes plaisirs. Je charge les vents de te porter un baiser et un pour notre Eulalie (sa fille)... » (1).

Il part donc de Port-Liberté le 26 floréal an VIII (16 mai 1800) pour se rendre dans la capitale. Les moyens de transport à cette date étaient rares et peu confortables. Il quitte la maison à pied à 7 h. du matin ; il arrive à Landevant à 1 h. de l'après-midi, par des chemins détestables, sous la pluie, trempé jusqu'aux os. Il déjeune sans appétit à l'Auberge de la Croix Verte et se décide à prendre un cheval pour poursuivre sa route vers Auray où il arrive toujours trempé. Là, il est heureusement fort bien reçu par des membres de sa famille et il passe une bonne nuit.

Le lendemain 27 floréal, le temps s'étant un peu amélioré, il gagne

(1) Cela ne l'empêche pas d'être sensible à la beauté féminine qu'il apprécie en tout honneur au cours de son voyage et de cela nous ne saurions le blâmer. Il avait alors 27 ans.

Vannes à pied, se rend chez son frère « fait comme un diable » et loge chez sa bonne maman.

Le 28 floréal il part pour Elven, toujours à pied et par une route affreuse. Le bourg a été ravagé par la guerre civile et il y dine fort mal. Il trouve heureusement un cheval, ce qui lui permet d'atteindre Ploërmel le soir et il descend à l'Auberge du roi d'Espagne, Ploërmel, nous dit-il est un misérable village, les rues sont mal pavées et on est dans l'eau jusqu'aux genoux.

Dès le lendemain matin il se dirige à cheval vers Rennes par Plélan et Mordelles. La veille il avait fait connaissance d'un Vendéen, voyageur comme lui, et qui se rendait aussi à Plélan. Béard suppose qu'il s'agissait d'un grand personnage de l'ancien régime, possédant des propriétés dans la région. Ce compagnon avait eu maille à partir avec un fermier qui le volait, et ce dernier, pour se venger, avait dressé un guet-apens au coin d'un bois pour l'attaquer sur la route, mais ces brigands, voyant qu'il était accompagné, renoncèrent à leur projet. « Grand Dieu, écrit Béard, reçois mes actions de grâces pour m'avoir fait l'instrument de tes décrets. J'ai sauvé la vie à un homme, et ce moment me fait oublier toutes mes peines ».

Il continue sa route. Les chemins sont diaboliques. Il quitte son coursier à Mordelles pour continuer sa route à pied vers Rennes où il arrive à 8 h. du soir, harassé de fatigue. Il loge à l'Hôtel des Courriers.

« Les rues de Rennes, nous dit-il, sont fort étroites et bien pavées. Les maisons en général sont basses et mal bâties ». Cependant, il reconnaît qu'il y a de beaux quartiers dans lesquels les maisons sont très hautes, certaines ont 4 à 5 étages. La maison de ville est fort belle et très bien située. L'intendance est un bâtiment fort simple ; c'est la demeure du préfet. « Je fus aussi me promener au Thabor ; je n'avais encore vu un endroit aussi agréable. Vous y trouvez des charmilles, des allées, des bois, etc., et pour achever, de charmantes femmes, mais, ajoute-t-il, à mes yeux je n'y vis pas une seconde Vincente. »

Le matin, le Général passa la revue de la garnison, il y avait peu d'infanterie, mais un beau corps de cavalerie, surtout le 1^{er} de chasseurs à cheval. Le lendemain 1^{er} prairial, il séjourne encore à Rennes, et le soir il va au théâtre. « La troupe est fort bonne, déclare-t-il, on donnait *Camille ou le Souverain*, et *Le Faux Mage*... »

Ayant manqué l'heure de la diligence de Saint-Malo, notre voyageur est obligé de remettre son départ au lendemain, ne voulant pas, cette fois-ci, aller à pied, et il note « je suis père de famille, et par conséquent fort utile à la société ».

Il monte dans la diligence le 2 prairial à 4 h. du matin, et arrive à Saint-Malo à 5 h. du soir. « La route, déclare-t-il, est fort belle, unie, bien plantée et semée de maisons de campagne très agréables. Déjeuner à Hédé, dîner chez le Maire de Saint-Pierre où il se trouve fort bien. A Saint-Malo il est reçu dans une famille amie, les Camas. Dans la ville, les rues sont bien pavées, très étroites, et les maisons fort élevées. La ville est petite, bien fortifiée, peuplée de 12.000 âmes. Le château est tout en pierre de taille et bien armé. « Je vis jouer le télégraphe, machine ingénieuse, par le moyen de laquelle, dans moins de un quart d'heure, on communique avec Paris. On fait mouvoir cette machine à volonté ; il y en a deux : l'une communique avec Paris et Brest, l'autre avec Paris seulement. »

Béard termine sa visite de Saint-Malo par cette curieuse remarque :

« voilà tout ce qu'il y a à voir à Saint-Malo. On eût pu se contenter d'y bâtir un port et placer la ville à Saint-Servan qui en est à un quart de lieue, mais mieux située ». Le lendemain cependant, il convient « qu'il existe sur les remparts une promenade qui est fort agréable ».

Il part le 6 prairial à 7 h. du matin pour Paris par la poste. Les chemins sont bons. Il traverse Pontorson, célèbre par la dérouté des républicains dans la première chouannerie. Il aperçoit de loin le Mont Saint-Michel et arrive à 11 h. à Dol où il dîne à la *Grande Maison*; puis nouveau départ et arrivée à Avranches à 5 h. du soir, après avoir franchi de très hautes montagnes. Il est descendu à l'*Hôtel des Courriers* où l'on est très bien. Avranches est une grande ville, mal bâtie et mal pavée. Il existe un télégraphe placé sur la tour de la Cathédrale, d'où l'on jouit du plus beau point de vue possible. Les toitures des maisons sont faites avec des morceaux de planches, taillés aux dimensions d'une ardoise.

Le 7, départ pour Vire. Belle route, mais bien montagnueuse. Dîner à Villiedieu à l'*Auberge de la Gloire*, où l'on est très mal; arrivée à Vire à 5 h. du soir et logement à Saint-Pierre, où l'on est fort bien. La ville est mal pavée, mal bâtie. Une jolie promenade dite Le Calvaire, bien plantée, domine la ville. Cette promenade est agrémentée par la présence de charmantes femmes.

Il signale en passant que dans toute la Normandie on ne boit que du cidre, mais il n'en n'a pas encore trouvé de bon.

Le 8 prairial, départ de Vire à 8 h. du matin par la diligence pour Caen par Villiers. Il arrive à 6 h. du soir et loge à l'*Hôtel d'Espagne*. Les rues de la ville sont larges et bien pavées. Les maisons sont belles, à plusieurs étages et beaucoup possèdent des balcons. La place de la maison de ville est carrée, bien plantée et entourée de belles maisons. La ville est fort grande, bien peuplée et très commerçante. Le cours est une jolie promenade, bien plantée, à quatre allées; elle a trois fois la longueur de la rabine de Vannes. Les églises ont l'extérieur très bien sculpté, mais à l'antique. « J'ai entré dans celle des jésuites qui est fort belle. Le maître autel et les colonnes qui l'entourent sont de marbre, dans le genre de la Chartreuse d'Auray. »

Le 10 prairial il part pour Paris par la diligence à 4 h. du matin. Déjeuner à Lizieux. Par de mauvais chemins il arrive à Evreux à 10 h. du soir pour souper. A 11 h. il remonte dans la diligence et il arrive enfin dans la capitale le lendemain à 2 h. de l'après-midi, après avoir passé par Baunier, Passy, Meulan, Poissy et Saint-Germain.

« Nous entrâmes à Paris, écrit-il, par le pont de Neuilly, l'un des plus beaux de France et par les Champs-Élysées... Nous vîmes de près la place où Louis XVI a été mis à mort et le cimetière de la Magdeleine où il a été inhumé. »

Notre Lorientais, après 15 jours de voyage, arrive enfin le 11 prairial chez M. Vitry, où il est reçu à bras ouverts.

D'après son livre sa dépense a été de 165 livres.

Le séjour à Paris

du 12 prairial au 12 thermidor an VIII
(31 mai au 30 juillet 1800)

Béard va séjourner deux mois dans la capitale. Il en profitera pour y voir le plus de choses possibles : monuments divers, églises, théâtres

et palais, etc. Il visitera les promenades, quelques cafés et lieux de réunions publiques du Paris d'alors, et nous donnera enfin des détails intéressants sur les différentes fêtes auxquelles il a pu assister dans cette prestigieuse année 1800.

Dès le lendemain de son arrivée, il va à la grand-messe à l'église des Filles de Saint-Thomas. Les cérémonies du culte sont déjà rétablies et les orgues accompagnent les chants. A la tête de la procession se trouvait un officier de police qui remplaçait les anciens suisses.

Un autre jour il se rend à Saint-Sulpice. C'est un beau monument, nous dit-il, bien sculpté, mais les tours ne sont pas achevées. L'intérieur de l'église est totalement délavé. Elle sert au théophilantropes pour leurs assemblées et aux catholiques pour leur culte.

Il visite Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du roy. C'est, déclare-t-il, un bâtiment fort ordinaire à l'extérieur, mais bien tenu à l'intérieur. Là encore les théophilantropes y exercent la religion nouvelle.

De là il se rend à Notre-Dame dont la beauté ne semble pas le toucher. « L'architecture extérieure est belle, mais fort antique. L'intérieur est totalement dégradé et un autel en bois ordinaire annonce que c'est un temple consacré à la divinité. L'évêque constitutionnel Grégoire en est possesseur. Le chœur des chanoines, ouvrage de menuiserie d'un travail achevé est seul intact. Toutes les statues et tombeaux des grands hommes n'existent plus. »

Le 10 prairial, comme il faisait mauvais temps et qu'il ne pouvait se promener dans Paris, Béard va voir le C^o Danet, membre du Corps Législatif qui le conduit à une séance du Tribunal. Son court récit est suggestif. « J'y vis, dit-il, une salle fort simple et petite où siégeaient nos tribuns. Il y avait peu de spectateurs. Le plus grand silence régnait dans l'assemblée. Parmi les tribuns, les uns dormaient, d'autres lisaient des livres étrangers et d'autres écoutaient un orateur qui ne savait trop ce qu'il disait. Voilà tout ce que je retirai de cette séance. »

Ses promenades dans Paris lui font admirer la capitale et ses avenues grandioses, mais il est obligé de constater que la voirie laisse beaucoup à désirer. Il existe en certains quartiers tellement de boue qu'on en a « par dessus les oreilles ». Remarquons cependant que nous sommes ici en été, mais depuis les temps les plus reculés la réputation de la boue de Paris était solidement établie et passée en proverbe. Notre voyageur revient sur ce point un peu plus tard. « En circulant, dit-il, il faut être occupé de deux objets : le premier de regarder son chemin pour ne pas s'embourber, et le deuxième de prendre garde de ne pas être écrasé par les voitures. Toutes les rues sont sillonnées de fiacres, de cabriolets et de voitures particulières, ces dernières plus nombreuses depuis le Consulat. »

Les Champs-Élysées sont une promenade enchantée au milieu des bois. « Vous y trouverez tous les plaisirs réunis : restaurants, danses, verdure, bosquets, etc. C'est la plus belle entrée de Paris ». Après l'avoir traversée « on passe sur une place sur laquelle sont des chevaux ailés montés sur des piédestaux. Au milieu est placée la statue de la Liberté, morceau de sculpture si mal travaillé qu'il fait encore ressortir la beauté des chevaux. C'est au pied de cette statue, que l'infortuné Louis XVI a péri, ainsi que toutes les autres victimes qui ont été immolées. Le meilleur des rois a été assassiné au lieu où naguère était élevée la statue de Louis XV. »

Le soir du 11 messidor, Béard va visiter divers jardins publics tels

que Frascati, Tortoni, Paphos. « Là l'on passe une soirée délicieuse. On y trouve nombreuse société, de jolies femmes, un jardin bien illuminé, des bosquets, des temples de verdure, des appartements bien propres, bien éclairés, une musique peu nombreuse, mais bonne. Chacun joue son rôle dans ce jardin : d'un côté l'on voit de petits groupes assis près d'une table prendre des rafraîchissements et s'entretenir soit de leurs amours, soit de politique ; de l'autre des gens sages assis des deux côtés de l'allée examiner et critiquer ceux qui se promènent. Les jours de fêtes les amusements se terminent par un feu d'artifice ».

Il va aussi au Palais Royal, célèbre à cette époque dans le monde de la galanterie. Il admire le monument formant un carré avec des galeries pleines de boutiques, remplies de toutes sortes d'objets. « Dans ce lieu enchanté, écrit-il, on trouve tout ce qui est nécessaire », puis il ajoute avec une charmante naïveté, qu'il s'y trouve « beaucoup de filles qui affectent une indécence impardonnable. « Je t'avoue, écrit-il à sa femme qu'aucune ne me fit impression et jusqu'à présent j'ai fui le danger crainte de succomber, car nous sommes faibles et il faut se défier de ses forces. »

Le Jardin des Plantes lui plaît beaucoup. Il admire la ménagerie et tout particulièrement l'ours blanc, les lions, la lionne, le dromadaire, l'autruche, et les deux éléphants, provenant de la ménagerie du statouder.

Béard aime beaucoup le théâtre et ne manque pas d'y aller souvent pendant son séjour à Paris. Le 14 prairial il se rend au *Vaudeville*. On y donnait *Lancemète*, pièce bête et ennuyeuse, *La Guinguette*, moins désagréable et enfin *M. Guillaume*, pièce morale où le portrait du vertueux Malherbes est bien tracé. Tout y respire la vertu et doit rappeler à la France la perte irréparable qu'elle a faite en immolant l'homme juste.

Le lendemain il est à l'*Ambigu-Comique*. Le local est peu de chose, mais les décorations sont charmantes. On y jouait : *Ne jugez pas sur les Apparences*, représentation fort ordinaire et M^{lle} Angot au *Sérail*, vaudeville grossier, pièce de carnaval où il n'y a guère de joli que les décorations et les costumes.

Quelques jours plus tard il va au théâtre de la *Gallé*. Il assiste à trois pièces : 1° *La Dernière Rose* (Vaudeville) ; 2° *Claudine*, de Florian (drame). Ces pièces furent mal jouées et ne valent pas grand chose ; 3° *Les Quatre Parties du Monde*, pantomime à 26 changements de décorations : bien exécuté et bien amusant.

Le 25 de même mois il se rend à l'*Opéra Comique* ; fort jolie salle et orchestre excellent. On y jouait : 1° *La Maitinée de Voltaire* (drame) ; 2° *La Nuit d'Été* ; 3° *Annette et Lubin*. Ces pièces ne lui plaisent guère. Nous suivons encore notre amateur de théâtre le 25 prairial à la Maison de Molière et le 26 au *Théâtre des Arts* où l'on donnait : *Orphée et Eurydice*. « Orphée, dit-il, chantait comme une huître », mais il vit ensuite une jolie pantomime. Il n'a jamais rien admiré de plus beau : « jeu, costumes, fraîcheurs des décorations, tout vous transporte, vous croiriez être dans un palais de fée. »

Au *Théâtre Français*, il assiste à deux pièces interprétées par M^{lle} Contat, la meilleure actrice de Paris. « Il est impossible, nous dit-il, de trouver les comédies de province bien rendues, après avoir entendu M^{lle} Contat. »

Il retourne quelques jours après au même théâtre pour assister à

la représentation des *Deux Pages*, avec l'acteur Fleury qui représentait le roi de Prusse, le grand Frédéric, et il nous raconte à ce sujet l'anecdote suivante : « Le roi de Prusse actuel assistait un peu auparavant à cette comédie. Satisfait et frappé de la manière dont Fleury imitait le monarque, il lui dit qu'il lui manquait pour ressembler entièrement à Frédéric, que de prendre du tabac dans sa tabatière. En conséquence il la lui donna et depuis, quand Fleury joue *Les Deux Pages*, il ne manque pas de prendre sur la scène du tabac dans cette belle tabatière d'or. »

Béard visite aussi les principaux monuments de la capitale ; les Tuileries et le jardin où il y a foule. Le château, dont les murs portent encore les marques de la journée du 10 août, est la résidence de Bonaparte qui occupe le pavillon de Flore. Le Conseil d'Etat y a aussi ses bureaux. Les consuls Lebrun et Cambacérés logent dans deux hôtels du voisinage.

Il voit la Halle aux blés, le musée du Louvre, où il admire particulièrement dans la galerie d'Apollon les dessins, gouaches, pastels, émaux et miniatures. Il ne se sent pas le talent de décrire les beautés de tous ces tableaux.

Il se rend le 20 prairial au Luxembourg où siège le Sénat Conservateur. Bâtiment fort simple et à son avis qui n'a rien de remarquable, derrière lequel on propose de faire un jardin. Il va voir le Panthéon, ancienne église Sainte-Geneviève, destinée à recevoir les grands hommes 10 ans après leur mort. Il y a un tombeau préparé pour le général Dampierre. Les restes de Voltaire et de Rousseau y sont déjà déposés ; par contre les restes de Marat et de Lepelletier, qui souillaient par leur présence ce lieu sacré, ont été enlevés. Il termine sa visite en montant par 300 marches au haut de l'église, d'où l'on découvre Paris et les environs.

Notre voyageur va voir ensuite les Invalides qu'il admire, mais il s'afflige de voir l'église transformée en temple de Mars. « Tous les drapeaux pris sur les ennemis sont suspendus à la voûte et forment le plus beau coup d'œil possible. Encore, ici, il monte en haut du dôme par un escalier de 395 marches. Dans la cour se trouvent les quatre chevaux de bronze conquis à Venise par l'armée française. « Ils ont été fondus à Corinthe, ont habité Constantinople, de là Venise et ne s'attendaient pas à venir en France occuper une place aux Invalides. »

En rentrant chez lui, il passe près de la Samaritaine. « C'est une simple fontaine située sur le Pont-Neuf, au haut de laquelle il y a un carillon qui s'entend les jours de fête nationale. »

Béard visite encore le musée Français, et la bibliothèque nationale avec les millions de livres de toute espèce qui garnissent les salles du haut en bas et le cabinet d'antiquités où il admire le fauteuil du roi Dagobert, les épées de François I^{er} et de Henry IV, etc.

Mais sa plus belle journée, déclare-t-il, est celle qu'il a passée à Versailles. La ville elle-même manque d'intérêt. Elle est aussi triste et aussi déserte que *Port-Liberté*. Depuis la chute de la Royauté elle languit sans ressources et sans commerce. Par contre il admire les anciennes écuries du roi, mais par dessus tout et sans réserve le château avec ses salles immenses, la chambre de la reine, le théâtre, etc. Il est seulement indigné que dans ce palais on ait logé des invalides, « la

troupe la plus difficile à mener et composée de gens qui préfèrent une bouteille aux beautés de l'art.»

Dans une autre partie du palais on a placé le muséum d'histoire naturelle et celui de peinture où se trouvent des œuvres d'art qui pourraient vous tenir des années à considérer. Quant aux jardins on ne peut imaginer quelque chose de plus beau. « Mon âme pouvait à peine suffire aux jouissances que ce paradis terrestre me procurait. » Il y reste à tout admirer jusqu'à 9 h. du soir.

Il va voir enfin l'emplacement de la Bastille, « lieu funeste où naguère des victimes du despotisme royal étaient séquestrées dans d'horribles cachots. »

Mais le séjour de notre voyageur à Paris nous intéresse encore par les manifestations patriotiques auxquelles il a pu assister pendant ces mois de prairial et de messidor de l'an VIII. Il était là, le 2 messidor, quand le canon annonça la victoire complète remportée à Marengo par le Premier Consul le 14 juin 1800, avec 8.000 prisonniers et 40 pièces de canon, le tout couronné par un armistice avec l'Autriche. Depuis ce jour, on attendait Bonaparte à Paris où il arrive le 13 messidor. Coups de canon, mise en marche du carillon de la Samaritaine, etc. Le soir l'illumination des maisons particulières et des monuments publics était magnifique. On remarquait spécialement les Tuileries, l'hôtel de Cambacérès, le palais du Corps Législatif... Jamais il n'y avait eu tant de monde dans les rues.

La journée du 3 messidor (14 juillet 1800) commémorait le souvenir du 14 juillet 1789. « Cette fête, nous dit Bégard, a pris le nom de Fête de la Concorde, car Bonaparte veut jeter un voile sur le passé, et il demande aux Français de se pardonner mutuellement les erreurs d'une grande révolution et de travailler à cicatriser les plaies faites depuis 10 ans. Le canon s'est fait entendre d'heure en heure, pendant toute la journée.

Notre voyageur se rend en voiture à l'endroit où doit être construite la colonne nationale sur laquelle seront inscrits les noms des braves de toute la France qui auront faits des actions d'éclat. Cette colonne sera aussi de granit. Elle sera édifiée sur la place Louis XV, maintenant La Concorde. C'est là que se trouvait cette statue informe appelée Liberté et au pied de laquelle des milliers de Français ont été égorgés. Elle rappelait de tristes époques. Grâces soient rendues à celui qui la fait démolir pour y placer un monument plus digne de notre attention. On avait relevé sur cette place un amphithéâtre pour les autorités constituées. Des hérauts d'armes, un nombre infini de spectateurs garnissaient les environs. On attendait les Consuls pour commencer la cérémonie lorsque des cris de « vive Bonaparte » partis du jardin des Tuileries ont annoncé leur arrivée ; ils ont enfin paru.

Bonaparte, le plus petit des trois, était monté sur un superbe cheval, richement harnaché ; ses collègues étaient aussi montés, mais pas aussi richement. Le Ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, a posé la première pierre de la colonne et a prononcé un discours que je n'ai pas entendu.

Bégard n'a pu assister à la cérémonie qui suivait, à la chapelle des Invalides. Il se rendit alors au Champ de Mars où il devait y avoir des courses à pied et à cheval, mais le public s'y était porté en si grand nombre que les jeux ne purent avoir lieu de crainte d'accidents.

Le soir, illumination générale. Les Tuileries, ainsi que le jardin,

étaient couverts de lampions. La place Vendôme était un bijou digne de la ville de Paris. Les Champs-Élysées étaient pleins de lumière. La fête se termina par un superbe feu d'artifice.

Bégard quitte enfin Paris le 12 thermidor pour rentrer chez lui, heureux de retrouver les siens, mais cependant avec le regret de quitter les bons parents qui l'avaient si cordialement reçu pendant ces deux mois de séjour dans la capitale. Il est de retour à Port-Liberté le 25 thermidor, soit le 12 août 1800.

Certains trouveront peut-être que le récit de ce voyage nous apprend peu de choses nouvelles. Il m'a paru cependant intéressant à rapporter, car celui qui écrit chaque jour ses impressions sur ce qu'il a vu, sans attendre de connaître l'opinion des autres, montre un accent de vérité dans les détails, dont aucun n'est négligeable et comme le dit Ranke : « L'histoire est fondée... sur les relations de témoins ordinaires et sur la documentation... la plus directe... »

D^r P. HARDOÛIN,
Professeur honoraire à l'École de Médecine.
(Oct. 1950).

J'ajoute en terminant une petite biographie de Bégard et de sa famille. Elle m'a été communiquée par M. Buffet, archiviste en chef d'Ille-et-Vilaine, auquel rien de ce qui concerne le Port-Louis n'est étranger et je l'en remercie très vivement. Cette biographie complète heureusement ce que je viens de dire sur le voyage de notre sympathique personnage à Paris.

Joseph-François Béard du Désert

Le personnage parti du Port-Liberté (c'est-à-dire du Port-Louis) le 26 floréal an VIII et qui a rédigé le journal de son voyage à Paris, Joseph-François Béard, appartenait à la famille Béard du Désert.

Cette famille est originaire de Saint-Servan où, à la fin du XVI^e siècle, nous rencontrons Olivier Béard de la Ville ès Roux. La génération suivante émigra à Saint-Malo où l'un des fils, appelé Olivier comme le père, prit le titre de Sieur des Bassières. Cet Olivier des Bassières mourut en 1654. De ses onze enfants, Bernard, le plus jeune, naquit en 1648 (sa mère devait vivre 104 ans). Il fut le premier à porter le nom de Béard du Désert. Il devint, à Saint-Malo, directeur de la Compagnie de navigation de la Vera-Cruz et receveur des galères pour le compte de l'Espagne, puis, en 1697, il se fixa au Port-Louis comme essayeur et contrôleur des ouvrages d'étain. Cette charge ne l'empêcha pas de se livrer au commerce et à l'armement en course, ni d'être le représentant de la Compagnie de Saint-Domingue et le Subdélégué de l'Intendant de Bretagne. En 1697, il épousa Elisabeth Drias, fille et nièce de commerçants port-louisien qui furent activement mêlés aux opérations de la Compagnie des Indes Orientales.

Leur troisième garçon, Gabriel-Joseph, né au Port-Louis en 1705, mourut à Madras en 1746 alors qu'il commandait le *Duc d'Orléans*. De son mariage avec Marie-Anne de Lesquelen il avait eu un fils, Joseph-Louis, en 1744.

Joseph-Louis, après être entré, lui aussi, à la Compagnie des Indes, renonça à la carrière maritime. Il devint avocat au Parlement de Bretagne et épousa en 1771 à Lorient, Louise Fornier de Kermavezen, fille d'un secrétaire général de la Compagnie des Indes.

De cette union, naquit, le 12 novembre 1774, Joseph-François Béard du Désert, l'auteur du « Voyage à Paris ». Cette naissance eut lieu à Lorient, mais la famille Béard, fort nombreuse, n'avait pas entièrement abandonné le Port-Louis, où, au n° 4 de la rue de la Marine, se dressait la maison Béard, dont les habitants étaient doublement parents de Joseph-François par les Béard et par les Lesquelen. C'est bien probablement de cette maison que partit notre voyageur. Sous Charles X, elle appartenait encore à ses parents. C'est là qu'il laissa Vincente Lauzer, sa jeune femme qu'il aimait si tendrement et leur fille Eulalie.

Vincente Lauzer était née en Pluneret, près d'Auray, le 12 mai 1775, au manoir de Kerzo, proche du Champ des Martyrs. Son père, officier

garde-côtes, était Philippe Lauzer de Kerzo. Sa mère, Eulalie Lauzer de Larmor.

La belle-mère de Joseph-François était sans doute la marraine de sa petite fille qui portait son nom.

La « famille d'Auray » dont parle Joseph-François était peut-être la famille Lauzer, mais peut-être aussi la famille Béard du Désert puisque Joseph-Louis, l'avocat au Parlement, avait acheté en 1782 la propriété du Parc près d'Auray, où il devait mourir en 1821.

A Vannes, la « Monique » dont il est question était la sœur et marraine de Vincente Lauzer.

Au cours de son voyage, Joseph-François Béard fit le crochet de Saint-Malo, Saint-Servan pour aller voir un nommé Camas. C'était son cousin issu de germain, l'un des fils de Jeanne Béard des Bassières et d'Ambroise Filhol de Camas, le colonel directeur de l'artillerie au Port-Louis, qu'on avait accusé, en 1792, d'avoir voulu livrer la ville aux Anglais.

Joseph-François Béard du Désert fut maire de Brech en l'an IX. Il mourut à Auray le 16 août 1839. L'un de ses descendants était sous-préfet de Brest il y a fort peu de temps.

H.-F. BUFFET.

Une observation folklorique de Chateaubriand

J'ai voulu, avant de mourir, jeter un regard sur l'Auvergne. Une chose m'a frappé et charmé à la fois : j'ai retrouvé dans l'habit du paysan Auvergnat le vêtement du paysan breton. D'où vient cela ? C'est qu'il y avait autrefois pour ce royaume, et même pour l'Europe entière, un fond d'habillement commun. Les Provinces reculées ont gardé les anciens usages, tandis que les départements voisins de Paris ont perdu leurs vieilles mœurs : de là cette ressemblance entre certains villageois placés aux extrémités opposées de la France, et qui ont été défendus contre les nouveautés par leur indigence et leur solitude.

(Voyage à Clermont-Auvergne 1827).

CLAUDE RANNOU

(Barde Roc'h Allaz)

DANS l'article que sous l'inspiration de Charles Le Goffic, Maurice Barrès (1) donna en août 1886 au journal le *Voltaire sur la Littérature de Basse-Bretagne* (2), il cite parmi les poètes bretons « nourris de l'esprit français », la Villemarqué, Luzel, Proux, Quellien et Rannou.

Rannou, cité auprès des quatre premiers ! Rannou qui, sauf chez les bardes de son époque, n'avait jamais rencontré qu'une assez médiocre audience ! Mais Le Goffic, qui songeait alors à ce livre qu'il n'a jamais écrit sur les bardes de Bretagne errants ou sédentaires (3) n'était pas mal renseigné. Il n'est pas étonnant qu'il en ait parlé à Maurice Barrès qui, on s'en doute, n'avait aucune connaissance de la langue bretonne et n'eut pas le temps, au cours des trois semaines qu'il passa du côté de Lannion et de Morlaix, d'instruire une sérieuse enquête sur l'art, la littérature, le charme des filles de Bretagne et l'ivrognerie de ses hommes (4).

Exception faite d'une sorte de notice publicitaire parue en 1838 et dont il sera incessamment question, se rapportant au temps où Rannou débutait dans les fonctions d'instituteur (5), c'est uniquement à ses « confrères » en bardisme qu'il dut sa réputation. Elle était méritée sans doute puisque le *Journal de Lannion* accueillait volontiers ses productions, et puisque Luzel (6), Le Scour (7), Jean-Marie Le Jean (8),

d'autres encore faisaient cas de son talent. Bien qu'aucun de ses écrits en langue bretonne ne soit venu à notre connaissance antérieurement à la date de 1861, il n'est pas douteux qu'il avait depuis plusieurs années attiré l'attention sur lui, puisque Benjamin Jollivet le cite dès 1859 (9).

Le livre que Le Goffic n'écrivit pas, fut écrit et publié en 1895 par le poète nantais Joseph Roussé (10), qui ne manqua pas de consacrer quelques lignes à Claude Rannou.

Peu d'années avant J.-M. Le Jean, a-t-il écrit (11), était mort à Saint-Michel-en-Grève, près de Lannion, un autre instituteur, Rannou, le barde de Roc'h Allaz, la Roche du Meurtre (12), qui avait moins de talent, mais mérite de ne pas être oublié ; parmi ses poésies on cite une jolie ballade, La Femme du Matelot. Le 3 août 1861, il avait fait paraître dans le journal Le Bas-Breton (13) un chant intitulé : Laouenidigez da holl Varzed Breiz — La joie de tous les poètes de Bretagne — où il disait : « Voici venir les bardes du temps passé ; ils étaient morts ; maintenant ils s'éveillent de leur long sommeil, ils sont

qui dans son *Repred Breizad* (1863) ne réserva ses dédicaces qu'à des écrivains de la langue bretonne, a dédié à Rannou les *Cerises de Saint-Pierre*.

(7) Jean-Pierre-Marie Le Scour — barde Itron Varia Rumengol — est né à Rumengol en 1815. Il est mort à Morlaix en 1876. — Le Scour, qui aura l'occasion de venir en aide à Rannou, le cite dans l'énumération qu'il donne des bardes dans *Koad ar Rannou*. (Le Bois des Séries). Il semble que cette énumération qui comprend vingt-deux noms ait été établie par Le Scour dans l'ordre de valeur qu'il leur attribuait. Rannou n'est au septième rang. (*Teleann-Rumengol* — La Harpe de Rumengol 1867).

(8) Jean-Marie Le Jean dans sa poésie *Barzed-Arvor* — Les Bardes d'Armorique — dédiée à Charles de Gaulle « barde breton à Paris », décrit une réunion d'une trentaine de bardes bretons dans la forêt de Koad an Nod, située en partie dans la commune de Belle-Ile-en-Terre. Il ne consacre à la plupart des bardes qu'une ligne ou deux. Or il en réserve quatre à Rannou.

*Ha te, roc'h ar strobial pe welloc'h Roc'h-Allaz
Digas d'eoamp iwer Rannou, breizad stard a viskouz
Gand he Laouenidigez da holl varzed ar vro.
Ker Kouls hag ar « c'hloc'h-ar-gan » savet a nevez so.*

— Et toi, roche de la sorcellerie, ou mieux Roche du meurtre, — envoies-moi aussi Rannou, ce rude Breton de tout temps ; — il nous dira sa *Chanson sur le Joz de tous les Poètes du pays*. — et l'épître qu'il a nouvellement composée. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1865, p. 470. Jean-Marie Le Jean, barde Eostik Koad-an-Nod — le Bossignol du Bois de la Nuit — est né en 1831 à Plounevin (Côtes-du-Nord). Il est mort à Paris vers 1877. — Il avait été instituteur à Loc-Evel, à Guitamp, à Trélarzec. Il succédait dans cette dernière commune quand, dans son numéro du samedi 26 novembre 1858, le journal *Le Lannionnais* publia un poème de lui en breton. Il l'avait dédié à 1858, le journaliste (François-Marie Le M. Keramanach, curé de Saint-Mathieu de Morlaix, Chevalier de la Légion d'honneur, après un pèlerinage à Notre-Dame-de-Rumengol. Le journaliste (François-Marie Le Goffic, père de Charles Le Goffic) le présentait en ces termes : « Elvez de la Goudeoc, marchant sur les traces de la Villemarqué, Henry, Édouard, Karis, Troude, Milin et tant d'autres bardes bretons, M. Le Jean, sous le nom modeste mais bien poétique de Klobrek Koad-an-Nod, a enrichi notre belle langue qu'il connaît à fond de plusieurs chants qui sont déjà populaires dans la vieille Armorique. » Le poème publié avait pour titre *Marc'hek a Strollad en Enur*.

(9) B. JOLLIVET. — *Les Côtes-du-Nord*, t. IV (article Lanveles, p. 233).

(10) Joseph Roussé est né à La Plaine (Loire-Inférieure) le 12 février 1838. Il est mort à Paris le 10 mai 1909. Il fut successivement avocat, juge et bibliothécaire de la ville de Nantes. Il a écrit plusieurs recueils de vers de très réelle valeur. On connaît d'ailleurs parfois Joseph Roussé et Emile Pédant qui avait été un de ses prédécesseurs à la bibliothèque de Nantes comme les deux meilleurs poètes de Bretagne après Hervez et avant Le Goffic et Le Braz.

(11) *La Poésie bretonne au XIX^e siècle*, in-18^e (Paris) 1894, « Votre livre, a écrit F.-M. Luzel à Joseph Roussé, le 28 décembre 1894, est une œuvre de bonne foi et me paraît surtout remarquable par l'impartialité serriede de vos jugements, exempt de tout esprit de parti. — et aussi par le bien informé de vos renseignements... » Bibliothèque de la ville de Nantes (Lettres adressées à Joseph Roussé, box 1).

(12) Rocher majestueux et imposant qui domine la Ligue de Gervez à mi-chemin de Saint-Michel-en-Grève et de Saint-Efflam.

(13) *Journal de Chateaulin*.

(1) Cf. Léon DUBREUIL. *Maurice Barrès et Charles Le Goffic ensemble en Bretagne*. (*Nouvelle Revue de Bretagne* 1951) et *Lettres de Maurice Barrès à Charles Le Goffic* (*Annales de Bretagne* 1951).

(2) N° 2668, samedi 21 août 1886 : la *Littérature de Basse-Bretagne* en 1886.

(3) Maurice Barrès, vers la fin de son article, a écrit en effet : « M. Charles Le Goffic instruit une sérieuse enquête sur ces façons d'aides. Il publiera les meilleures chansons des bardes, accompagnées de biographies, de détails, de mœurs, de mille faits choisis et exacts. Un tel livre sera un apport considérable à l'étude des littératures comparées... »

(4) Les quatre articles que donna Barrès au *Voltaire* en 1886 sont les suivants : *les Filles de Bretagne* (16 août) ; *La Littérature de Basse-Bretagne en 1886* (21 août) ; *L'Art breton* (28 août) ; *La Bretagne terre* (3 septembre).

(5) *Annuaire des Côtes-du-Nord* 1838, p. 124-125.

(6) F.-M. LUZEL. *Journal de Route*, « Je ne trouve pas Rannou à St-Michel, il faudra encore revenir plus tard (4 mars 1864). *Annales de Bretagne*, novembre 1910, p. 135. — « Je vois Rannou en passant à Saint-Michel » (un dimanche de mai 1865). — *Ibid.*, janvier 1911, p. 442. — Contre-temps, le 25 mars 1864, il y avait « vu Rannou qui se remit le commencement de Louis Rautas » *Ibid.*, novembre 1910, p. 137. Enfin Luzel

dans le pays. » Ses vers, comme ceux de J.-M. Le Jean, n'ont point été réunis en volume (14). Dans les derniers temps de sa vie, il tenait une auberge à Saint-Michel-en-Grève. Il est enterré au pied du clocher de ce bourg (15) dans le cimetière qu'assiègent sans cesse les vagues, si bien que, pendant les tempêtes, elles en ont plusieurs fois arraché les ossements et même des cercueils. Il y a laissé de très bons souvenirs, car, un soir d'automne, j'ai entendu des enfants, qui déchiffraient son épitaphe, en parler avec admiration, tandis qu'assis sur le mur du cimetière, je regardais les goélands planer dans le ciel, et les chariots de varechs traverser la grève de la baie immense, trainés par des chevaux trécorrois qui faisaient tinter au loin leur grosse sonnaïlle.

Si Joseph Rousse, dont les scrupules d'exactitude sont indéniables, a entendu les enfants de Saint-Michel-en-Grève « parler avec admiration » de Rannou, c'est qu'il fit son pèlerinage au cimetière marin de la bourgade très peu de temps après la mort du barde-aubergiste, alors qu'ils pouvaient avoir encore en mémoire quelques-uns des chants populaires composés dans les dernières années de sa vie (16). Car l'oubli s'est étendu rapidement sur cet humble et curieux personnage, qu'il peut être intéressant de faire ou revivre ou plutôt connaître.



Claude Rannou est né à Lanvézéac, le 18 juin 1808 (17). Commune voisine de Lannion, mais du canton de La Roche-Derrien, Lanvézéac était la moins étendue et la moins peuplée de tout le département des Côtes-du-Nord. Le père de Claude Rannou, Jean, qui avait trente ans, exerçait la profession de labourer ; sa mère, Marie-Hyacinthe Le Goff, âgée de vingt-huit ans, était flandrière. C'étaient de très pauvres gens. Quand, en 1848, il posera sa candidature à la députation, il se proclamera « enfant du peuple, sorti des rangs les plus infimes de la société (18) ». Rien de plus exact.

Sans doute appartenait-il à une famille de plusieurs enfants, car il est à présumer que le Guillaume Rannou, instituteur en 1846 à Quemperven et à Lanvézéac était un de ses frères (19).

Comment lui-même était-il devenu un instituteur ? Les dossiers personnels des anciens instituteurs étant, à diverses occasions, détruits en

(14) C'est une erreur. Plusieurs d'entre eux ont été réunis sous le titre *Eunn Neubent Gwerzon Brezonek. Quelques chants bretons. Lannion, A. Anger, broch. in-8° — 33 pages s. d. (vers 1865).*

(15) C'est en vain que je l'ai cherchée. M. Le Bihan, instituteur à Saint-Michel-en-Grève, m'a confirmé que Rannou a bien été inhumé dans le cimetière de cette commune, mais que sa tombe ne s'y retrouve plus.

(16) Joseph Rousse fut nommé au mois d'octobre 1872 juge au tribunal de Lannion. Comme le lui écrivait Guichon, membre de l'Assemblée nationale l'ancien cavalier servant de la duchesse de Berry) qui avait appuyé sa candidature pour entrer dans la magistrature : « C'est bien loin et la résidence est probablement assez triste. » (Biblioth. de la ville de Nantes, dossier : *Lettres adressées à Joseph Rousse.* — C'est cependant ce séjour à Lannion qu'il quittera sept mois après pour celui de Ohteaubriant) qui put lui inspirer l'idée, réalisée plus tard, de consacrer un livre aux *Poètes bretons du XIX^e siècle*. Il est très probable que son attention fut attirée sur Claude Rannou par un ami de celui-ci, Louis Rouxel, Juge de paix à Plestin-les-Grèves — Rannou est mort (v. infra) en 1869.

(17) Communication de M^{me} Guyomard, institutrice à Lanvézéac.

(18) Arch. dép. Côtes-du-Nord. Série M (élections de 1842 à 1848). Le dépouillement méthodique de cette liasse a été effectué par M. A. Besnier, professeur au lycée Anatole Le Braz, à Saint-Brieuc, qui a eu la grande bienveillance de me faire profiter de ses recherches.

(19) Arch. dép. Côtes-du-Nord. Série T (Récompenses et encouragements aux instituteurs et aux institutrices 1837-1850) liasse.

conformité d'ordres ministériels, on est à peu près réduit à des conjectures. On sait seulement qu'à un moment donné, il était l'élève du collège ecclésiastique ou petit séminaire de Tréguier, où, au dire de Fr. Prima (20), il obtint « un deuxième accessit de vers latins dans la classe de Bili (21). » C'est de là qu'il partit vraisemblablement pour exercer les fonctions d'instituteur. Il ne saurait être question de son passage à l'école normale d'instituteurs de Saint-Brieuc qui ne fut créée que beaucoup plus tard.

Fut-il tout de suite nommé à Saint-Michel-en-Grève ? C'est possible. En tout cas, il paraît avoir montré un goût manifeste pour la pédagogie, et assez d'intelligence pour tenter d'améliorer les méthodes d'enseignement, jugées par lui, avec beaucoup d'autres excellents esprits, inefficaces et surannées.

Dès 1832, il imprime chez Jollivet un *Recueil de formules émotives techniques* (22). Il publia ensuite un *Tableau de la conjugaison de tous les verbes en un seul modèle, et d'accord du participe passé et du participe présent, chacun en une seule règle, approuvé par diverses académies*, puis un *Traité du verbe* (23).

Cependant la première indication officielle qui le concerna ne date que de l'année scolaire 1837-1838. Il est instituteur à Saint-Michel-en-Grève, marié, sans enfant (24) et n'exerce pas les fonctions de secrétaire de mairie. L'administration académique juge « bonne » la direction de son école. Il perçoit un traitement fixe annuel de 200 francs auquel s'ajoutent environ 300 francs de rétribution scolaire (25). En 1838, sur la proposition de ses chefs, le préfet lui accorde (26) une subvention de 156 francs « proportionnelle aux services rendus. »

Pour quelles raisons, sous quelle influence, son zèle va-t-il bientôt faiblir ? Est-ce parce qu'il s'est marié ? Est-ce parce qu'il est devenu en plus instituteur à Trédrez et à Tréduder ? Ses appointements fixes sont montés à 600 francs, la rétribution scolaire est de 450 francs. Pour un instituteur rural, c'est la possibilité d'une grande aisance. Dans l'arrondissement de Lannion, seul Prigent, de Pouldouran, gagne plus que lui (600 fr. + 600 fr.). Celui qui vient après lui, Lq Tinevez, de Perros-Guirec, perçoit 800 francs (600 fr. + 200 fr.). Il ne peut être question de proposer Rannou pour une subvention exceptionnelle qui, sauf exception, ne doit être accordée qu'aux instituteurs ruraux recevant moins de 800 francs. Il fait une classe d'adultes qui groupe 29 élèves et qui lui rapporte

(20) *Mablouis. Scènes de la vie bretonne* (1909, p. 206).

(21) M. Bili, né à Tréguier en 1812, entra au petit séminaire de Tréguier en 1821. Bili est le pseudonyme d'un M. Tily, ancien instituteur à Plestin-les-Grèves qui quitta l'enseignement pour tenir un commerce de tissus. Lazel qui lui rendit visite en 1865, le représentait comme un « esprit vif et comédien qui a beaucoup lu, même Renan... » *Journal de route (Annales de Bretagne, janvier 1911, p. 442).*

(22) 1 vol. in-8°.

(23) Ce dernier volume in-12°, est imprimé en 1838 à Saint-Brieuc, chez Guyon frères. — *L'Annuaire des Côtes-du-Nord* (1838), p. 124-125, qui donne ces indications, ajoute que Claude Rannou a encore trois publications sous presse : 1° « *L'orthographe des 40.000 mots de la langue française* » ou la « *Technographie vociférée de M. E. de Puy-Gouzin* ». 1 tableau grand raisin ; — 2° « *L'Orthographe de principes et d'accord* » ; — 3° « *L'Art d'apprendre par soi-même* ».

(24) En 1841, Claude Rannou sera père de deux enfants ; en 1847, de trois ; en 1850, de quatre.

(25) Les instituteurs percevaient, en plus de leur traitement fixe, une rétribution scolaire relative au nombre d'élèves et payée par eux.

(26) Arch. dép. des C.-du-N. Série T. (*ibid.*). Les documents ayant trait à l'enseignement de Claude Rannou jusqu'à la date du 31 janvier 1850 appartiennent à cette liasse.

28 francs (27). Tout semblerait indiquer que sa situation s'est consolidée. Pourtant sa note de mérite a baissé : elle n'est plus que « médiocre ».

C'est le commencement d'une irrémédiable décadence. Le nombre des élèves de Rannou diminue tant à l'école du jour qu'à la classe d'adultes, entraînant une diminution corrélative de ses rétributions. Bien que ses appointements soient désormais inférieurs à 800 francs, on ne songe plus à lui accorder une subvention exceptionnelle. En 1840, la conduite de son école est jugée « mauvaise », et cette note de démerite ne variera plus guère. Puis des annotations défavorables apparaissent. En 1840, on le dit « peu zélé, en guerre avec le comité local » ; en 1841 « brouillon » ; en 1842 « mauvais instituteur » et « mal avec l'autorité. »

Il était déjà grave de se montrer trop indépendant vis-à-vis de « l'autorité ». Mais entrer en conflit avec elle, c'était s'exposer à de nombreux ennuis. Dans un rapport, adressé le 25 janvier 1845 au préfet Thieullen par l'inspecteur des écoles primaires, Montier, pour obtenir que les subventions du Conseil général soient attribuées de préférence aux instituteurs publics, on peut lire (28) :

...Il est rationnel, ce nous semble du moins, que le gouvernement qui impose à ses instituteurs de justes conditions, qui les surveille dans tous leurs actes, publics et privés, qui leur commande telle ou telle ligne de conduite administrative, leur réserve, en échange, ses encouragements, et ne vienne pas rémunérer quiconque se proclame libre, échappe à son action, et travaille en dehors de son intervention immédiate...

Ces encouragements désormais n'étaient plus faits pour Claude Rannou. Même en 1848, alors que le même inspecteur primaire (29) écrivait, encore à propos des subventions votées par le Conseil général : « L'année malheureuse (30) qui s'est écoulée m'a semblé devoir commander moins de rigueur », et proposait de ne « priver de subvention que les instituteurs absolument indignes » (31), Claude Rannou continue à s'en trouver exclu.

Dans cette volonté de l'administration de le priver de toute faveur, on ne peut pas dire qu'elle a agi contre lui en raison de son indépendance et de son opposition — jamais déclarée — au régime de juillet. Il faut admettre que la majorité de la population est du même avis que l'inspecteur, puisque le montant de sa rétribution scolaire, bien qu'il enseigne aux enfants de trois communes, n'atteint qu'une fois 297 francs (en 1847). Ses notes continuent à être « médiocre » ou « mauvaise ». En 1846, il a même dû fermer sa classe d'adultes dont l'effectif des élèves n'a fait que décroître.

Ah ! ce n'est pas lui qui bénéficiera des « billets de satisfaction » que l'inspecteur Montier attribuait aux instituteurs qui, « pendant les conférences... se distinguent par leur bonne tenue, par leur zèle et par leur application (32). » Pas plus qu'auparavant, le projet de répartition

(27) En 1839 il n'existe que quatre classes d'adultes pour tout l'arrondissement de Lannion : à Lannion même, à Plestin-des-Grèves, à Saint-Michel-en-Grève et à Ploumilliau. Sur les 28 francs que Rannou percevait, il y a 14 francs de subvention fixe proposition de L. Campion, inspecteur des écoles primaires, par Thieullen, préfet des Côtes-du-Nord de 1830 à 1848. — A ce moment, le sous-inspecteur des écoles qui visite Claude Rannou s'appelle François Bourguin.

(28) Arch. dép. des C.-du-N. Série T, *ibid.*

(29) En 1847, le sous-inspecteur des écoles primaires s'appelait Rousselot.

(30) On sait que l'hiver de 1847 à 1848 avait été très pénible et que la population avait souffert du ravitaillement et des prix des denrées de première nécessité.

(31) Arch. dép. C.-du-N. Série T, *ibid.* (Lettre du 14 janvier 1848).

des subventions aux instituteurs ruraux méritants, daté du 15 janvier 1848, ne mentionne le nom de Claude Rannou.

Quelles sont donc les raisons qui expliqueraient cette décadence dans le mérite professionnel et dans la confiance de la population ? Se sent-il méconnu parce que ses initiatives pédagogiques n'ont pas rencontré l'agrément de ses chefs ? Caresse-t-il déjà avec excès quelque muse bretonne ? Sa vie familiale l'absorbe-t-elle au point de le détourner de ses obligations ? Eprouve-t-il les efforts de quelque passion peu avouable ? Nulle part ne se voit dans la colonne « observations » l'épithète d'« ivrogne » que les inspecteurs n'hésitent pas à attribuer à quelques autres. Est-ce seulement la politique qui le trouble depuis plusieurs années dans l'accomplissement de sa tâche ? Le socialisme romantique des Saint-Simon et des Fourier a-t-il trouvé un adepte dans Claude Rannou, tellement préoccupé de l'amélioration du genre humain qu'il néglige celle de l'instruction dont ont cependant besoin les enfants de Saint-Michel, de Trédrez et de Tréduder ? On pourrait le croire. Car, mal considéré des autorités et assez peu des parents de ses élèves, il va se porter candidat aux élections de 1848.

Saurait-on mieux préparer un cuisant échec ?

◇ ◇ ◇

Le décret du 5 mars 1848 convoqua pour le 9 avril suivant les assemblées cantonales « pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale qui doit décréter la constitution. » L'élection avait lieu au scrutin de liste et devait être secret. Nul ne pouvait « être nommé représentant du peuple s'il ne réunit par deux mille suffrages. »

Dire que l'autorité supérieure n'intervint pas dans les élections pour les diriger et les rendre favorables aux premiers bénéficiaires de la Révolution de février serait incroyable. Le ministre de l'intérieur Ledru-Rollin, le secrétaire général du ministère Jules Favre, le commissaire général des cinq départements bretons, Michel Rocher (33), le commissaire du département des Côtes-du-Nord, Henri Couard (34), ne s'en firent pas faute.

L'agitation électorale fut très active. A côté de listes complètes, s'offrirent au choix des électeurs de nombreuses candidatures isolées. Il suffisait d'ailleurs pour être éligible d'avoir vingt-cinq ans et de n'être ni privé, ni suspendu de l'exercice de ses droits civiques. Il appartenait aux électeurs d'inscrire sur leur bulletin des noms de candidats de manière à présenter une liste complète.

On se doute bien qu'il y eut parmi ceux-ci bon nombre de politiciens, au sens moderne et presque péjoratif du mot, avides de puissance et peut-être de fortune. Il y eut aussi plus d'un naïf et plus d'un illuminé, transporté d'un enthousiasme verbal, tellement le prestige de certains vocables est susceptible de s'exercer sur l'esprit de ceux pour qui il n'est pas impossible que l'âge d'or puisse sortir des urnes électorales. Il semblerait que Claude Rannou pourrait légitimement figurer au nombre de ces derniers. Sa profession de foi, la plus longue de toutes celles

(32) *Ibid.*

(33) H. DE BERRENGER, Michel Rocher, commissaire général des cinq départements bretons en 1848 (Nouvelle Revue de Bretagne, 1960, p. 411 et suiv.) et Arch. dép. de la Loire-Inférieure, acquisition 367.

(34) KERVILLER, Répertoire de Bio-Bibliographie, t. X, p. 412. — Ch. Le Pécoux, etc. Les élections de 1848 en Bretagne. (Nouvelle Revue de Bretagne, 1945, p. 91 et suiv.).

des candidats qui se présentèrent dans le département des Côtes-du-Nord, ne devrait laisser aucun doute.

Il n'est pas inutile de la reproduire intégralement.

AUX ELECTEURS DU DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Mes chers Concitoyens,

Il m'a semblé qu'à l'aspect de l'ère de bonheur et d'humanité qui s'ouvre devant notre France, si nous savons rester calmes et unis comme la force, sans haines et sans antipathies, qu'en présence d'un avenir aussi consolant, tout homme qui sent vibrer dans son âme la généreuse ambition du dévouement à la cause commune, doit se lever, se manifester publiquement, faire connaître à ses concitoyens, à ses frères, qu'il ne reculerait pas devant l'obligation de sacrifier ses moyens, son cœur, son existence entière, afin de coopérer dans la mesure de ses forces, au salut de tous et de chacun.

Il m'a semblé que c'est là, non seulement un droit, mais son devoir le plus impérieux, maintenant que nous commençons tous à apprécier notre dignité d'homme qui nous est restituée, notre égalité native qui nous est enfin rendue.

Il doit braver les sarcasmes acrimonieux que ne manquera pas de lui décocher l'orgueil égoïste, qui, se complaisant dans la contemplation de ses propres vertus, s'imagine que ses concitoyens sont tenus de connaître, d'apprécier et de récompenser les talents transcendants qu'il se connaît lui-même.

Non que j'approuve, Citoyens compatriotes, non que j'approuve des Courtiers électoraux, qui, désireux sans arrière-pensée, disent-ils, de s'offrir en holocauste à la patrie, traitent de ville en ville, de commune en commune, de bourgade en bourgade, faire pompeusement étalage de leur incommensurable dévouement à la chose publique, cherchant ainsi à s'imposer, autant qu'il est en eux aux populations qui les écoutent, mendiant en quelque sorte les suffrages d'hommes libres de leurs consciences et de leurs votes.

Non, une telle conduite n'attirerait à son auteur que l'indignation publique, que le mépris le plus dégradant, le plus justement mérité, et, s'il se trouvait quelque audacieux assez dépourvu de bon sens pour oser recourir à de tels moyens, nos suffrages en feraient justice, en le laissant contempler à loisir l'importance qu'il se trouve.

Mais à côté de cet excès révoltant se trouve l'obligation rigoureuse qu'a chacun de nous d'exposer avec simplicité ses vues, ses désirs, ses convictions.

Alors les concitoyens de cet homme, qui aura eu le courage d'une profession publique, peuvent discuter, peser le mérite des doctrines qu'il a émises, et, si elles sont trouvées conformes à l'équité naturelle gravée dans le cœur de chacun, les votes librement donnés, loyalement obtenus, viennent faire connaître qu'il a été apprécié, qu'il a été supposé assez de force, assez d'énergie, pour ne point faillir à la haute tâche qui lui serait imposée.

Si les doctrines émises sont désapprouvées, la profession publique qui en aura été faite n'aura rien de vil ni de dégradant pour son auteur, s'il a su se tenir dans les limites de l'honneur, dans les termes d'une probité franche et décente. Au contraire, il aura, selon moi, la gloire d'avoir donné une preuve de dévouement qui, dans une République jeune comme la nôtre, se nommerait civisme.

Telle est ma manière de sentir.

Vous comprenez dès lors, Citoyens compatriotes, qu'en me présentant aux suffrages de mes concitoyens, je suis loin d'élever l'intolérable prétexte de chercher à modifier en rien les convictions de qui que ce soit. J'expose simplement mes idées et ne voudrais pour rien au monde, les imposer à aucun. Je ne veux pas d'autre influence que celle qui me sera acquise par la conviction. Celle-là, je l'accepte; toutes les autres sont indignes de mes fonctions.

Si l'on me demandait quels sont mes titres à la confiance publique, je n'aurais que ces mots à répondre: Enfant du Peuple!

Oui, enfant du peuple; je suis né au milieu du peuple; je connais ses

vœux, ses craintes, ses espérances; je les sais, je les sens, je les partage; j'ai palpé, j'ai savouré toutes ses douleurs, toutes ses misères.

Si maintenant je me trouve dans une position, sinon digne d'envie, au moins plus heureuse, comparée à ma condition passée, je le dois à Dieu qui m'a soutenu dans mes difficiles débuts, je le dois à ma probité persévérante, à la confiance que j'ai su inspirer, mériter autour de moi.

Enfant du peuple, sorti des rangs les plus infimes de la société, mon élection, si elle avait lieu, élèverait le peuple lui-même à ses propres yeux; ce serait un noble stimulant pour tous ceux qui, comme moi, sont privés des dons de la fortune, et placent toutes leurs espérances dans la culture de leur esprit, dans le développement de leur intelligence; ce serait une douce pierre d'attente posée dans la vie de chacun, pierre qui ne contribuerait pas peu à faire supporter plus patiemment les douleurs présentes, à exciter en chacun une généreuse émulation de vertus et de probité.

L'enfant du peuple n'est ni exclusif ni égoïste; il ne prétend point siéger seul avec ceux de sa condition à l'Assemblée Nationale. Seulement, il désire, demande, que toutes les positions sociales y soient représentées, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée.

Voilà, Citoyens compatriotes, à quoi se réduisent mes titres.

Quant à mes opinions politiques, elles pourraient se résumer en ces mots: Bien-être à tous et pour tous.

Dans ma conviction, la forme républicaine du gouvernement est la seule habile à donner la sanction pratique à tout ce qu'il y a de généreux dans ces simples paroles. Des détails plus explicites sont néanmoins nécessaires pour que chacun puisse entrer plus aisément dans le sens de ma pensée. Je commencerai par déclarer que, d'après ma manière de voir, l'Assemblée Nationale ne pourrait être appelée à discuter et à voter que peu de lois particulières, seulement les plus urgentes, et que son œuvre capitale devrait consister à décréter la Constitution française sur les bases les plus larges, les plus démocratiques possibles.

Qu'aussitôt après la promulgation de cette Constitution, l'Assemblée Constituante serait dissoute et remplacée par l'Assemblée législative, chargée d'élaborer des lois qui n'auraient été qu'indiquées dans le décret organique; Qu'aucun membre de l'Assemblée Constituante ne pourrait faire partie de la Législative qui la suivrait immédiatement, ou, durant un temps déterminé, accepter aucun changement individuel quelconque dans la position qu'il occupait avant l'élection.

Ensuite, pour ce qui regarde la Constituante elle-même, je voudrais qu'elle garantît, à tous et à chacun indistinctement, la liberté civile, la liberté politique, la liberté religieuse, dans le sens le plus étendu de ces idées, sans conditions comme sans entraves autres que des lois protectrices de ces libertés elles-mêmes.

Je demanderais donc que la Constitution assurât la liberté individuelle, la liberté des cultes, la liberté de pensée, la liberté de parole, la liberté de la presse, la liberté de discussion, la liberté d'association, en un mot toutes les libertés sans anarchie ni exclusion, sans autre contrainte que la conscience publique.

Qu'elle maintint le principe des élections pour l'obtention de toutes les charges publiques;

Au moyen du suffrage direct et réellement universel pour les fonctions de Président de la République et de ses suppléants, fonctions toujours temporaires, jamais à vie;

Au moyen du suffrage aussi, mais partiel comme aujourd'hui, pour les fonctions législatives et de haute administration;

Au moyen du suffrage plus partiel encore, mais toujours direct, pour les charges locales.

Concours pour toutes les fonctions susceptibles de ce mode d'appréciation, le tout sans autre condition que celle d'un âge déterminé.

Enfin, je désirerais que la Constitution, tout en laissant une porte toujours ouverte aux améliorations que le temps et l'expérience feraient connaître, pro-

clamt l'urgence à l'Assemblée Législative de s'occuper immédiatement de certains points généraux qui touchent les masses et les particuliers.

Au nombre de ces projets généraux, je signalerais les suivants :

Inviolabilité de la famille et de la propriété ;

Abolition de l'impôt sur le sel et de tout monopole ;

Au droit naturel de vivre, joindre la possibilité d'atteindre ce but de l'existence humaine : ce serait la meilleure organisation du travail intellectuel, du travail agricole et du travail industriel ;

Suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, qui nous fait payer l'air introduit dans nos habitations, l'air qui nous est un fluide essentiellement gratuit et commun ;

Taxe uniforme des lettres ;

Révision de la loi des patentes, suppression de certaines classes de patentes ;

Taxe sur les objets de luxe ;

Révision des lois sur les impositions directes, suppression de celles qui sont onéreuses aux masses ;

Répartition équitable des charges de l'Etat ;

Abolition des sinécures ;

Diminution, dans de justes limites, des traitements qui fournissent le superflu ;

Augmentation des traitements qui sont au-dessous des besoins de la famille ;

Abolition de l'autocratie de quelque administration que ce soit ;

Fixation du minimum de travail exigible de chaque subordonné ;

Juste indemnité accordée à tout citoyen à qui l'Etat demande une part quelconque de son temps ;

Et pour consacrer tous ces principes, développement de l'intelligence humaine, au moyen d'un vaste système d'éducation nationale donnée à tous et obligatoire pour tous indistinctement, jusqu'à un certain degré.

Enfin, comme je l'ai dit précédemment,

Bien-être à tous et pour tous !

Tel est le résumé de mes principes, Citoyens compatriotes, s'ils sont conformes aux vôtres, et que vous me supposiez d'ailleurs assez de force et d'énergie de caractère pour les soutenir et les faire triompher, je recevrais vos suffrages avec reconnaissance, avec la ferme volonté de remplir consciencieusement et rigoureusement le haut mandat que vous m'auriez confié,

Salut et fraternité,

Votre dévoué compatriote :

Claude RANNOU,

instituteur public à Saint-Michel-en-Grève,
arrondissement de Lannion (35).

(A suivre).

LÉON DUBREUIL.

(35) Arch. dép. C.-du-N. Série M. élections de 1842 à 1848.

Est-il besoin de faire remarquer que la profession de foi de Rannou, « Breton de toujours » dira J.-M. Le Jean en 1865, ne contient aucune considération, aucune revendication relative à la Bretagne. M. Ogès (N. R. B. Juillet 1949, p. 269) a fait une remarque identique pour la profession de foi du vicomte de la Villemarqué en 1849. L'« unité » et l'« indivisibilité » de la France paraissent avoir été admises chez l'un et chez l'autre comme un fait indiscutable. — Il serait intéressant de rechercher si l'on ne rencontrerait pas cependant dans quelques-unes des professions de foi de très nombreux candidats qui se présentèrent en Bretagne aux élections de 1843 et de 1849 des considérations lui étant particulières. Il serait bon de préciser aussi si ces candidats sont des Bretons d'origine ou d'adoption. — évidemment dans l'affirmative. La question n'est pas sans importance, car elle permettrait d'établir à quelle date l'influence de la littérature revendicatrice s'est manifestée dans la politique.

Le bourreau et la guillotine en Bretagne

(Suite)

Les débuts de la guillotine en Ile-et-Vilaine.

La loi du 25 mars 1792, instituait la décapitation par la guillotine, comme mode unique d'exécution en France. Cette décision ne pouvait manquer d'émouvoir les tribunaux criminels de province. Part de curiosité, sans doute ; mais aussi nécessité de voir mettre à exécution les condamnations à mort, restées en suspens depuis la promulgation de la loi. Et les municipalités de réclamer d'urgence l'envoi de la nouvelle machine !

Dès le 11 mai 1792, les administrateurs d'Ile-et-Vilaine saisissent le Ministre de la Justice, le citoyen Duranthon, de leur demande (1). Le 27 août, le Directoire, avisé de l'envoi prochain, s'inquiète du traitement qui devra être versé à l'exécuteur. Pas de réponse ! Le 1^{er} octobre, sur l'avis que la machine est en route, le même Directoire met en adjudication « l'échaffaut sur lequel elle sera placée ». Les enchères ont lieu le 6 octobre ; André Prieur, entrepreneur à Rennes, est déclaré adjudicataire, sur une mise à prix de 270 livres. Le montage en est précipité ; la guillotine doit entrer en action avant la fin du mois !

La première exécution

Contrairement aux prévisions, ce ne sont pas des condamnés de droit commun, en instance de mort depuis longtemps, qui vont étreindre la coupeuse de têtes, mais deux braves garçons, honorablement connus, sympathiques même à leurs concitoyens, mais qui ont commis la folle imprudence de conspirer. C'est un vilain jeu ; on s'y brûle facilement les doigts.

Mais avant de relater les pénibles détails de leur exécution, il n'est

(1) Arch. municipales de Rennes, 11 mai 1792. « Nous vous prions de nous « faire parvenir le plus tôt possible, la machine adoptée par la loi du 25 mars « dernier, pour l'exécution de la peine de mort. Il existe dans notre département, « plusieurs condamnés dont la punition se trouve retardée. »

pas inutile de rappeler les événements historiques, qui sont à l'origine de leur condamnation.

Nous sommes en 1792, 3^e année de la Révolution. L'enthousiasme du début a fait place à un malaise croissant. Louis XVI a déclaré la guerre à l'Autriche ; les débuts en ont été désastreux. La France est envahie ; l'opinion publique est bouleversée. La Commune parisienne terrorise les conventionnels par les massacres de septembre, s'empare du pouvoir, délègue des représentants dans toute la France pour lui imposer le régime de terreur qu'elle a fait triompher à Paris.

Or, dans le même temps, le marquis de la Rouërie, de retour d'Amérique où il a combattu pour la liberté du nouveau monde, revient en Bretagne, s'indigne du régime d'oppression qu'on prétend lui imposer, et organise un réseau insurrectionnel qui doit se soulever dans l'Ouest, lorsque les Alliés approcheront de Paris.

On sait la fin tragique de cette conjuration. Les Alliés battent en retraite ; la Rouërie meurt en apprenant l'exécution de Louis XVI, les papiers de la conspiration sont livrés par un traître. L'aventure se termine par la chute à Paris de douze têtes bretonnes, sous le couperet de Sanson.

Dans la préparation de ce mouvement, Rennes ne pouvait rester inactive. Les royalistes recrutent, presque ouvertement, des adhérents. Ils leur donnent clandestinement une éducation militaire dans les jardins de la Commune. On leur enseigne le maniement du fusil et du canon. On ne peut se garder de quelques doutes sur le sérieux de ces exercices, quand on saura, qu'à défaut de pièces d'artillerie, la manœuvre leur en était enseignée avec des chaises de bois renversées !

Bien entendu des indiscretions sont commises ; des rassemblements suspects sont signalés aux alentours. Le Directoire s'inquiète. Deux administrateurs sont délégués, avec un détachement de dragons et deux pièces d'artillerie, pour aller surprendre les conjurés dans leurs repaires. Le 3 mai, le château de la Rouërie et le château Charmail sont entourés par la troupe et minutieusement fouillés. Bien entendu, ils sont vides ; les conjurés, avisés en temps voulu, ont déguerpi. Administrateurs, dragons et canons, reviennent assez penauds de leur expédition manquée. Même échec au château de Montmuran, signalé comme le centre de la conjuration. Le Directoire du département hésite.

Mais le 31 août 1792, un canonier du corps d'artillerie, Alexandre Richier, dit « Fleur d'Orange », demande à faire des révélations à la Municipalité. Il déclare qu'un racolage « pour le compte des princes », est en cours, tant à Rennes qu'à Lorient, parmi les soldats et les marins. Plusieurs se sont laissés tenter. Ils se réunissent chaque soir, au nombre d'une vingtaine, chez le citoyen Jean Perrin, dans son jardin de La Commune, pour faire l'exercice. La plupart sont logés à l'Hôtel d'Artois ; la citoyenne Farcy, la sœur de Chateaubriand, fournit les fonds par l'intermédiaire du citoyen Meignan. Un arrivage de 6.000 fusils est assuré (2).

Cette fois, voilà des précisions ; la Municipalité ne peut rester inactive. 31 personnes sont arrêtées et incarcérées tant à la Tour Le Bât qu'à la prison Saint-Michel.

Dans le même temps, le colonel Malcors, commandant l'artillerie

(2) Il ne semble pas que cette dénonciation soit due à un sursaut d'indignation patriotique ; nous voyons, en effet « Fleur d'orange » essayer de la monnayer, en faisant réclamer par le Directoire, comme récompense, son envoi en congé définitif.

coloniale à Lorient, déclare qu'il a reçu le 1^{er} août, la visite du citoyen Charles Elliot, avocat à Rennes. Cet étourneau l'a sollicité, à brûle pourpoint, d'entrer au service des Princes ! Malcors l'a fait immédiatement arrêter.

Ainsi donc, la conjuration se confirme, une instruction est ouverte ; de nombreux témoins sont entendus. Les magistrats hésitent à prendre au sérieux ce complot à ciel ouvert.

Tout-à-coup tombent à Rennes les commissaires de la Commune parisienne que la Convention envoie dans les départements, pour réveiller une ardeur révolutionnaire un peu assoupie. L'effet est immédiat : les statues de Louis XIV et de Louis XV, que la Municipalité s'était contentée de desceller, sont envoyées à la fonte. Le vœu d'argent cher au cœur des Rennais est vendu au juif Autmann. L'instruction du complot de la Commune se ranime. Mais dans la nuit du 5 septembre, onze accusés, les plus compromis, dont « le domestique de Tuffin » et le fils de la Motte Fabelt, s'évadent de la tour Le Bât, avec 14 prisonniers de droit commun.

Restent 24 prévenus de moindre envergure, dont Elliot et Malœuvre. Certains contemporains affirment qu'Elliot, par scrupule juridique et pour ne pas désobéir aux lois de son pays, s'était refusé à l'évasion ? Faute de mieux, sur ceux qui restent s'appesantira la vindicte révolutionnaire. La populace réclame des têtes. Des manifestations, des menaces éclatent au passage des jurés. Des affiches sont apposées, la nuit, sur les murs du Palais de Justice : « Avis aux jurés pour la conspiration ; s'il ne fait pas la justice (sic) on la leur fera » (3).

Les débats durent 8 jours. Le 28 octobre, le jugement est rendu. Le tribunal acquitte 8 accusés, en frappe 12 de peines légères ; mais il condamne Charles Elliot et Malœuvre « à avoir la tête tranchée, sur la place de l'Égalité, au pied du grand escalier du Temple de la Loi. L'exécution se fera dans les 24 heures. » Le jugement ordonne confiscation de tous leurs biens.

En marge du registre, cette note terrible dans son laconisme : « Elliot et Malœuvre ont eu la tête tranchée, le 29 octobre 1792, environ les 2 heures de l'après-midi. »

Cette double exécution souleva dans la population rennaise une émotion profonde. Elliot était connu et populaire. Il paraissait avoir été plus imprudent que coupable.

Marteville, l'historien de Rennes, a pu recueillir l'écho de cette émotion, de la bouche des contemporains. Il nous le transmet dans son « Histoire de Rennes ».

A cette terrible nouvelle, nous dit-il, la ville fut profondément émue en divers sens. Les uns approuvaient un exemple qui devait décourager les tentatives de complot ; les autres disaient que le sang amène le sang et que cette exécution politique serait le prélude de plus grandes calamités. Les femmes surtout s'intéressaient à Charles Elliot, dont les charmants enfants allaient rester à la fois, sans père et sans asile. Enfin l'heure fatale arriva. Une force armée considérable occupa la place et les condamnés parurent, marchant l'un pas ferme. Elliot monta le premier : « Adieu, dit-il, citoyens de Rennes que je ne puis jamais oublier dans mon cœur. J'ai le plaisir de crier une dernière fois avec vous : Vive la nation. » A ces mots des femmes lèvent en l'air les enfants des condamnés et crient : « Grâce ! Grâce ! » Il n'était du pouvoir de personne de l'accorder. Les deux têtes tombèrent (4).

(3) Registre des délibérations du Directoire de Rennes, août 1792.

(4) MARTEVILLE. Histoire de Rennes, t. III, p. 240.

Le journal jacobin se contente de dire : « Ils sont morts avec toute l'audace du crime et en protestant de leur innocence. » (5).

Tels furent les débuts à Rennes de la terrible mangeuse d'hommes. Ils parurent décisifs. La machine était au point ; la Terreur pouvait commencer !

Les victimes de la guillotine à Rennes, pendant la Terreur

Aucun autre nom ne pourrait mieux caractériser cette époque tragique, et l'état d'esprit de la population rennaise, d'un naturel si paisible. La guillotine était en permanence sur la place du Palais ; nul n'était assuré de lui échapper.

Le nombre de ses victimes est difficile à établir de façon précise ; trop de juridictions révolutionnaires s'arrogeaient le droit d'alimenter la buveuse de sang.

La Société populaire, dont le siège était aux Cordeliers, était une de ses pourvoyeuses. De son côté, le Comité de surveillance, devenu Comité révolutionnaire, avait la charge terrible de dresser la liste des suspects, et la différence était minime du suspect au condamné.

Nous sommes mieux renseignés sur le nombre des victimes du Tribunal criminel révolutionnaire. Cette juridiction avait été créée par la Convention, après l'écrasement de l'Armée Vendéenne avec mission « d'en liquider les restes impurs ». Elle était plus connue sous le nom de Commission Brutus Magnier, du nom de son président.

Pendant les 6 mois 1/2 de son existence, du 1^{er} frimaire au 17 prairial, cette commission a prononcé 266 condamnations à mort, 224 ont été exécutées. Dans le même temps, le Tribunal criminel envoyait à l'échafaud 81 condamnés. Il en ressort que, pendant la seule période de la Terreur, par le jeu de ces deux juridictions, la guillotine a fait tomber à Rennes 305 têtes, pour crimes politiques (6).

Aussi comprend-on le souvenir d'horreur que cette période de la révolution a laissé dans l'esprit contemporain (1). L'un d'eux a noté :

(5) Un érudit rennais, disparu il y a quelques années, m'a dit tenir de contemporains de la Révolution, le fait suivant : Le jury avait en pitié de ce garçon, sympathique au demeurant, plus léger que coupable. Après le verdict, il fut laissé seul dans la salle du tribunal criminel, toutes fenêtres ouvertes. Il ne tenait qu'à lui de fuir. Il s'y refusa, déclarant qu'il ne voulait pas faire échec aux lois de son pays. C'est le même sentiment, sans doute, qui lui fit crier « vive la Nation » au moment où tombait sur lui le couperet révolutionnaire.

(6) Trois commissions militaires révolutionnaires avaient été établies en Bretagne, par la Convention, à Rennes, Vitré et Saint-Malo. Chacune d'elles comprenait un président, trois juges, un accusateur, un greffier, tous militaires bien entendu. Pas de jury. La culpabilité pouvait être établie par deux témoignages ou par la simple déclaration d'une autorité constituée. L'exécution suivait immédiatement le jugement. D'une ville à l'autre, la guillotine faisait constamment la navette. Pendant ses déplacements, la fusillade remplaçait le couperet. Quand, par hasard, le nombre des accusés haïssait, la Commission en réclamait aux Commissions sœurs. Le 21 germinal la Commission de Vitré, en déplacement à Fougères demande « une pacotille de guerre ». Le 12 floréal, le président de Rennes, demande au géôlier de la prison « de lui envoyer deux autres gibiers de guillottes et une note quelconque sur leur compte. »

(7) De LA GRANDIÈRE. La Commission Brutus Magnier. Edition Bibliophile bretons, Nantes.

(MANTOUILLER, Histoire de France, T. III, page 264).

Puisage avait envoyé à Rennes quelques personnes, hommes et femmes, messagers ordinaires de sa correspondance. A leur retour, leurs chaussures et le bas de leurs vêtements étaient imprégnés de sang. On avait guillotiné à pleines charrettes ; la pluie n'avait pas discontinué dès le matin et le sang des victimes se mêlait à la boue des rues, à l'eau fangeuse des ruisseaux. Des bandes de chiens venaient savourer le hideux régal que la Révolution leur offrait. Une fois, parmi ces animaux que leur effroyable pâture changeait en bêtes féroces, s'éleva une lutte générale et furieuse. Ils se roulèrent, se vautrèrent dans la mare de sang formée près de l'échafaud, et Rennes épouvantée, les vit parcourir les rues, tout dégoutants de cette horrible liurée. L'impression de ce spectacle fut telle que les autorités ordonnèrent de tenir désormais les chiens à l'attache ; et la guillotine fut dressée sur l'égoût de la place du Palais, afin que, par ce canal, le sang humain disparût immédiatement sous terre (7).

La réalité de ce détail est confirmé par une délibération du Conseil Municipal de Rennes, en date du 20 floréal an II (10 mai 1794), dont voici le texte :

Sur la représentation qui a été faite par le maire qu'il répugnait à la bonne police de voir ruisseler le sang sur la Place d'Armes [place de la Mairie actuelle] où l'échafaud a été élevé, il a été arrêté que le dit échafaud serait transféré sur la place de l'Égalité [place du Palais actuelle] et placé sur la tonque [bouche d'égoût] y existant (8).

Ce fut le dernier déplacement de la hideuse machine ; elle y demeura jusqu'à la fin de la Révolution (9).

Ce même registre nous apprend que le 25 ventôse an II, par suite d'une contestation entre l'exécuteur et ses aides, les corps des suppliciés demeurèrent nus, pendant quatre jours entiers, aux pieds de la guillotine.

(7) M^{re} BRUTÉ. La persécution révolutionnaire à Rennes. Revue de Bretagne et Vendée, 1861.

(8) Archives Municipales. Registre des délibérations du Conseil Municipal de Rennes en l'an II (1794).

(9) Si expéditive qu'elle fût, la guillotine semblait encore trop lente à ces enrages. Les prisons ne suffisaient plus pour loger les suspects. Les colonnes mobiles, instituées par Hoche, battaient sans arrêt les campagnes ; elles ramenaient chaque jour de lamentables troupes de campagnards femmes, enfants, vieillards, dont le grand crime avait été de se laisser prendre. Il fallait liquider rapidement ces coups de filet quotidiens, afin de faire place à ceux du lendemain. A quel bon des jugements dont la sentence était connue d'avance ?

La machine à couper les têtes, ne suffisait pas à cette besogne d'épuration. C'est alors que les sans-culottes eurent l'idée infernale, de recruter les enfants des familles aisées, pour en faire des fusilleurs. Un bataillon est formé avec de jeunes garçons âgés de 16 à 18 ans. On les arme de fusils ; on leur apprend à tirer ; puis on leur confie le soin de liquider, par groupes de 15 à 20, les prisonniers encombrants. Pour battre leur amour-propre, on les désore du nom sans souffrance, car ces jeunes honneurs sont de maladroits tireurs. Les exécutions se font contre le mur du cimetière de l'église Saint-Etienne. Après chaque décharge de ces enfants, il fallait achever les malheureux blessés qui suppliaient qu'on leur laissât la vie. Il y a une vingtaine d'années, des ouvriers en creusant le sol auprès de l'église Saint-Etienne, mirent à jour un amoncellement impressionnant d'ossements humains. C'étaient les restes des victimes fusillées par les enfants.

Par la suite, quelques-uns de ces honneurs inconscients ont pu se ressaisir ; certains mêmes ont occupé des places honorables dans la Cité ! L'un d'eux fut un jurisconsulte réputé, doyen de la Faculté de Droit et son effigie en pierre, décora la façade du Palais de Justice.

Les dynasties de bourreaux à Rennes

Il nous a paru que notre recherche des conditions de vie du bourreau, à Rennes, serait incomplète, sans un regard un peu plus appuyé sur les dynasties d'exécuteurs dont la capitale bretonne a eu le triste privilège, aux XVIII^e et XIX^e siècles, et sur les ramifications qu'elles ont lancées dans tout l'Ouest.

Toute précision nous manque sur les siècles antérieurs. Tout au plus savons-nous par l'arrêt précité du Parlement de Bretagne de 1617, qu'à cette date, le bourreau portait le nom de « *Cousinet* ». Ce nom est sans doute un sobriquet où transparait la gouaillerie populaire, la même gouaillerie qui devait faire donner à Sanson, le bourreau de la Révolution, le surnom de « *sans-farine* » et à la coupeuse de têtes de notre siècle, le sobriquet expressif de « *la veuve* ».

Dynastie des Gasnier

Avec le XVIII^e siècle apparaît à Rennes la dynastie des Gasnier ; leur nom lui-même est orthographié indifféremment par eux : *Ganié*, *Ganier*, *Gasnié* ou *Gasnier*. Nous ne savons rien de leur origine ; sauf que dès le début du siècle ce nom est porté par plusieurs exécuteurs de l'Ouest, notamment à Alençon, Angers, Vannes, Bellevue et Mortagne. En 1736, Pierre Ganier, détenu aux prisons de Vannes, accepte la redoutable fonction. Son fils, Pierre-Marie Ganier, va exécuter la même charge à Alençon. Le petit-fils Jacques-Benjamin Ganié, reparait à Vannes, sous l'euphémisme de *menuisier*. C'est la profession qu'avouait généralement le bourreau dans les actes d'état civil. Ce n'était pas un mensonge ; ses fonctions, en effet, exigeaient qu'il sut dresser les « bois de justice » sur lesquels était édifiée la sinistre machine. L'exécuteur se doublait d'un menuisier. Il faut croire qu'il exerçait cette profession d'apparence anodine parallèlement à l'autre et qu'il y réussissait, car nous le voyons acheter, en 1822 et 1826, les moulins de Mario et de Tressay, puis un jardin en Meucon, enfin, en 1831, une maison à Vannes, rue de la Bouchère. A sa mort en 1839, son frère Jacques-Henri Ganié « ancien militaire et retraité », lui succède. En 1840, sa sœur, Thérèse-Aminthe Ganié, épouse Charles-Louis Le Caille, exécuteur à Saint-Brieuc. Nous l'y retrouverons.

Une autre branche des Gasnier allait venir s'établir à Rennes et y faire souche.

A quelle époque le premier exécuteur de ce nom y a-t-il fait son apparition ? Nous l'ignorons complètement, sans une lettre du subdélégué de Rennes à l'intendant de Bretagne, Caze de la Bove, en date du 30 juillet 1775 (10). Il nous apprend que « *Jacques-Joseph Garnier, le bourreau en charge, est le 3^e exécuteur du nom* ». Nous sommes donc fondés à faire remonter au début du XVIII^e siècle, l'arrivée du premier membre de cette famille dans notre ville de Rennes.

Une deuxième lettre du même subdélégué à l'intendant (10), en date du 18 juin 1782 nous donne des détails précieux sur ce Jacques-Joseph Gasnier. Nous apprenons ainsi qu'il est âgé de 57 ans environ ; qu'il a épousé Marie Férey, sœur de l'exécuteur de Nantes, elle-même fille de bourreau. Quatre enfants sont nés de cette union ; l'aîné n'a que 5 ans et cependant le père, prévoyant, vient de le faire « *recevoir en*

survivance » par le Parlement apitoyé. C'est que ce tortureur professionnel est torturé lui-même par un bourreau inexorable, un cancer de la face. Il en mourra le 8 avril 1786.

Mais il a eu soin de faire donation de sa charge à sa femme, par acte au rapport de M^r Lessart, notaire à Rennes, en date du 24 août 1779. Aussi, après son décès, voyons-nous figurer Marie Férey sur tous les actes officiels « *en qualité de veuve et donatrice de son mari, Jacques-Joseph Gasnier, exécuteur criminel à Rennes* ». Cette charge ne lui sera pas trop lourde ; elle est enfant de la balle. Avec l'assistance de deux valets, elle exercera gaillardement ses rudes fonctions. Nous n'avons trouvé, dans les archives de l'époque, aucune critique de son service. Elle a dû rester en charge jusqu'en 1815, date à laquelle nous voyons apparaître un nouvel exécuteur, Henri Pickler.

Avec les indications éparées dans la correspondance des subdélégués, si précieuse pour définir la personnalité de Jacques-Joseph Gasnier, nous allons essayer de remonter à son père et à son grand-père, dont la réalité nous est attestée par elles.

D'autre part, les Archives Nationales nous ont révélé un document singulièrement pittoresque, un mémoire adressé à la Constituante par Sanson, le bourreau de Paris, agissant comme mandataire de l'ensemble des exécuteurs de France. Tant en cette qualité qu'en son nom personnel, il proteste avec indignation contre l'aversion générale dont sont l'objet, lui et ses collègues, et aussi contre le nom de *bourreau* qui continue à leur être appliqué, malgré les défenses répétées de la loi. A dire vrai, le rédacteur du libellé n'est pas Sanson, mais un avocat parisien M^r Maton de la Varenne, dans les veines duquel, à en juger par la tendance du style, devait couler un peu de sang marseillais. Quoi qu'il en soit, pour justifier la considération à laquelle prétendent avoir droit ces bas auxiliaires de justice, le rédacteur du mémoire exalte les vertus que la profession est susceptible d'engendrer et en donne comme preuve la vénération dont aurait été entourée la mémoire d'un exécuteur rennais. A l'en croire, il aurait laissé dans la capitale bretonne un souvenir impérissable de bonté, de charité et de piété.

Le panégyrique mérite d'être cité :

Quelques vieillards de la ville de Rennes se souviennent encore avec attention, des vertus de Jacques Ganier, mort depuis environ 30 ans, après y avoir exercé l'office d'exécuteur pendant une longue suite d'années. Cet homme humain ne mit jamais à mort un criminel, sans avoir été préalablement communié pour expier, en quelque sorte, l'action qu'il allait commettre. Les magistrats du Parlement venaient jouer à la boule dans sa maison, située à l'une des extrémités de la ville, vis-à-vis du Mail, et quoiqu'il ne fût pas de leurs parties, ils ne lui témoignaient pas moins la plus grande estime et le prenaient pour juge dans tous les différends qu'occasionnait le jeu. Il donnait aux pauvres tout l'excédent de son strict nécessaire. Sa mort fut pour eux une calamité publique ; ils fondaient en larmes et parcouraient les rues en criant, avec l'accent de la plus vive douleur : « Nous n'avons plus de père ! » Pendant plusieurs années, le peuple fréquenta son tombeau comme celui d'un saint.

Quel peut être, dans cette lignée de bourreaux, celui qui a mérité un hommage aussi surprenant ? Le nom de Jacques ne suffit pas pour l'identifier ; il est commun à trop de Gasnier. Essayons d'y parvenir par recoupement.

Le mémoire de Sanson date de 1790 ; il affirme que ce paragone

(10) Archives L-et-V. C. 134.

de toutes les vertus, fleurissait à Rennes « il y a une trentaine d'années », c'est-à-dire vers 1760. Cette date permet d'écartier Jacques-Joseph Gasnier, né en 1728 et mort en 1786, dans l'exercice de ses fonctions. En 1768, nous le voyons procéder à Uzel, à une exécution capitale. Vers 1760, il n'était donc ni vieillard, ni retraité. D'autre part, il n'habitait pas « vis-à-vis du mail », comme le porte le mémoire ; nous avons vu que la Ville lui avait affecté la tour Meslin. Le saint méconnu dont se réclame Sanson, ne peut être que Jacques Gasnier père, le premier exécuteur en chef de la famille et vraisemblablement en retraite vers 1760.

Mais si nous arrivons à identifier, avec quelque vraisemblance, le héros de cette apologie, nous avons le droit de nous montrer sceptique sur l'exactitude des faits énoncés : sans doute y a-t-il vraisemblablement, sous la *truculence* des affirmations, une part de vérité. Il est vraisemblable, en effet, que les députés rennais, auxquels n'avait pu échapper ce mémoire adressé à la Convention, auraient coupé court à ces affirmations si le fond n'en avait pas été exact. On peut donc admettre que Jacques Gasnier, retraité de ses fonctions fatigantes et logé vis-à-vis du mail (vraisemblablement dans la tour Duchesne), a joué parfois aux boules avec ses voisins. Il se peut même que quelque employé subalterne du Parlement, laquais ou porteur de chaise, se soit mêlé à la partie, ce qui aurait donné l'idée au rédacteur du mémoire, de ses extrayantes allégations. L'imagination de M^e Maton a fait le reste : mais il paraît ridicule de prétendre qu'un membre de ce Parlement de Bretagne, si plein de la morgue de ses hautes fonctions, ait consenti à fréquenter un ancien bourreau, ou à lui confier l'arbitrage des coups, dans le noble jeu de boules.

En réalité, nous ne saurons jamais ce qu'il y avait d'exact dans les allégations de cet extraordinaire mémoire.

De ces documents, il ressort donc, tout au moins, que pendant le XVIII^e siècle et la Révolution, une lignée de Gasnier a exercé à Rennes les fonctions d'exécuteur. Ce monopole a même débordé sur les premières années du XIX^e siècle, puisqu'après la mort de Jacques-Joseph Gasnier, nous voyons sa femme procéder ou faire procéder par ses aides, aux innombrables exécutions qui ont ensanglanté le pavé de la capitale bretonne et prolonger son activité jusqu'au Premier Empire.

En 1815 seulement, un nouveau nom d'exécuteur apparaît dans les actes officiels, celui d'Henri Pickler, ou Picler, venu sans doute à Rennes comme aide de la veuve Gasnier, et dont le nom à consonance germanique, révèle la nationalité. Il va rester en fonctions jusqu'en 1863, date à laquelle se fait connaître le premier représentant d'une famille qui devait acquérir, à notre époque, une si triste notoriété, la famille Deibler.

De Pickler lui-même, nous saurions fort peu de chose, si le rennais Louis Hamon, dans son livre « Trente ans après » (11), n'avait évoqué sa silhouette, à propos de la Promenade des Murs, une des attractions du vieux Rennes. A cette époque, les fortifications de la troisième enceinte étaient encore debout et longeaient les douves, comblées aujourd'hui, et devenues les boulevards Janvier et de la Liberté. La promenade des murs en suivait le falte, entre une double allée de tilleuls ; les Rennais y trouvaient calme et fraîcheur.

(11) Louis HAMON : « Trente ans après », Caillière, 1893, p. 51. Ce Louis Hamon était le fils du Commissaire général de la République, à Rennes, en 1848.

Avant de quitter les murs, écrit Louis Hamon, disons qu'en face de la porte principale d'entrée du Lycée actuel, était une maisonnette, moitié planches, moitié plâtre, où étaient remisés les bois de justice... L'exécuteur de Rennes était le sieur Pickler. Ce n'était pas un méchant homme, loin de là. Agé d'environ 58 ans, à l'époque dont nous parlons, il se promenait chaque soir sur les murs, avec son épouse pas plus vieille que lui, muni, qu'il fit de la pluie ou non, d'un parapluie patriarcal. Il était de taille moyenne et un peu corpulent. Il marchait avec dignité, drapé dans sa longue redingote.

Cependant, les Archives municipales de Rennes, gardiennes des comptes de la ville, nous révèlent qu'Henri Pickler a été nommé exécuteur en chef des hautes œuvres le 5 septembre 1815, et qu'il a pris sa retraite en 1852, après 37 ans de service. Il ne semble pas avoir fait fortune dans son métier, car nous le voyons chaque année solliciter de la Ville un secours alimentaire qui lui est toujours accordé. En 1873, sa veuve, Anne Simon, se targuant de 39 ans de service (?), est secourue elle aussi par la Ville, est admise à la Piletière (12) en raison des bons renseignements recueillis sur son compte.

Dynastie des Deibler

Mais depuis 1845, était entré en fonctions, celui dont le nom devait symboliser, pour toute une génération, les fonctions d'exécuteur criminel, Joseph Deibler.

Ici, le terrain est plus solide ; nous connaissons les origines de la famille.

L'aïeul, Louis-Joseph Deibler, est né en 1793, à Altenberg, en Bavière. C'est un aventurier. Il quitte son village et vient en France chercher fortune. Il monte d'abord à Lyon un débit de boissons, sans succès, semble-t-il. En 1820, il apprend par hasard que le bourreau de Dijon, Desmarests, cherche un aide. Il se présente ; il est accepté. Le voilà dans sa vocation. Il est sérieux, devient rapidement exécuteur en chef. Il se fait nommer à Rennes, s'y marie, fait souche.

Il ne pouvait mieux faire que de laisser sa charge à son fils, devenu son aide, Louis-Antoine-Stanislas Deibler, né en 1823. Louis-Antoine, à son tour, se marie. Il épouse Zoé Rasseneuve. Le 29 novembre 1863 naît son fils, Anatole-Joseph-François Deibler. Le registre d'état civil nous révèle qu'à cette date Louis-Antoine est âgé de 40 ans. Parmi les témoins figure son père, Joseph Deibler, propriétaire, âgé de 74 ans, qui habite ruelle de Châtillon, à Rennes, où il est venu prendre sa retraite.

Louis Deibler va bénéficier des circonstances. Le chemin de fer raccourci les distances. A quoi bon plusieurs exécuteurs pour des exécutions qui deviennent de plus en plus rares ? Napoléon III modifie le régime des bourreaux ; leur nombre est réduit à un seul par région. Louis-Joseph devient exécuteur unique pour les cinq départements de l'Ouest. Il en éprouve, paraît-il, une grande fierté. Un nouveau décret du 11 septembre 1871, supprime tous les exécuteurs régionaux, à l'exception de Louis-Joseph Deibler, maintenu comme seul exécuteur pour toute la France continentale.

Mais bientôt le père va recevoir, dans ses exécutions, l'assistance du fils. Anatole, nous l'avons vu, est né à Rennes le 29 novembre 1863. Avec sa famille, il habite avenue de la Gare. Il suit les cours secondaires du

(12) Hospice pour vieillards aux portes de Rennes.

Lycée. Quand le père est contraint par l'extension de ses fonctions à toute la France, d'aller habiter Paris, il l'accompagne. Il y termine ses études, sans les pousser jusqu'au baccalauréat, puis entre, comme employé, aux Grands Magasins de Paris. Simple situation d'attente, qui ne l'empêche pas de se faire la main sous la direction de son père, en vue de l'avenir qu'il s'est déjà fixé (13). Pour la première fois, le 31 mars 1882, il l'assiste en qualité d'aide ; il va l'accompagner désormais dans tous ses déplacements. En réalité, cette assistance va se révéler nécessaire. Louis-Antoine Deibler a fait tomber plus de mille têtes humaines ; c'est un jeu auquel on ne se livre pas impunément. Les morts se vengent parfois. Dans l'antiquité grecque, les Erinnyes, instrument des colères célestes, poursuivaient et déchiraient les mortels qui avaient versé le sang humain. Faut-il croire que ces vengeresses n'ont pas sombré avec les dieux de l'Olympe ? Petit à petit des hallucinations terrifiantes viennent assaillir Deibler, au cours de chaque exécution. Il lui semble que tout le sang jaillissant du pauvre corps sans tête retombe sur lui ! D'un oeil hagard, il interroge ses aides, se demandant si, eux aussi, participent à l'effroyable arrosage.

L'exercice de sa fonction devient pour lui un supplice. Il ne peut plus supporter cette obsession. Il démissionne et fait agréer son fils pour le remplacer. Anatole est officiellement promu le 1^{er} janvier 1899.

Depuis cette date « Monsieur de Paris » — car un décret de novembre 1870 a réduit à 3, puis à 2, dont 1 pour l'Afrique, le nombre des exécuteurs — a parcouru la France dans tous les sens, au hasard des exécutions dont il assumait la charge. Les criminels les plus notoires de notre époque, ont fini entre ses mains. Déjà il pouvait se targuer de 340 exécutions, quand, brusquement, la mort est venue l'exécuter à son tour, le 2 février 1939, alors qu'il se rendait à la gare pour aller à Rennes faire tomber la tête de l'assassin Pilorge. Il s'est effondré dans l'escalier du Métro.

Avec Anatole Deibler a disparu le dernier représentant direct de cette race spécialisée. Il n'avait pas de fils. C'est à un neveu de sa femme, Henri Desfourneaux, qu'est échue la lourde succession.

(A suivre).

F. LE BOURHIS-KERBIZIET.

(13) Le fils devait dépasser le père dans la virtuosité de sa fonction ; Anatole se vantait de ce que, 30 secondes après l'ouverture de la porte de la prison, devant le condamné, la tête était tranchée et le corps allongé dans le panier fatal.

A propos de "Vêpres Morlaisiennes"

(Voir N.R.B., 1952, p. 24.)

Comment on écrit l'histoire

AYANT noté la Question posée par BRITO, je me suis d'abord procuré le numéro incriminé de *Skeel* pour connaître le texte exact de l'article.

Je crois indispensable, pour la compréhension de tout ce qui va suivre, de le reproduire entièrement :

CHRIST INTERDIT

LES VÊPRES MORLAISIENNES

Nulle part peut-être la persécution sous la Révolution ne fut plus continue et plus hargneuse qu'en Bretagne. Il y eut des provinces en France où l'on coupa plus de têtes, mais aucune où l'on aiguillonna davantage les susceptibilités, où l'on aigrit avec plus d'entêtement la colère des masses. Cependant, les attaques ne manquèrent pas, les basses cruautés ne furent pas épargnées. Je vous en citerai un exemple :

« C'était vers le commencement de mai. On apprit à Morlais que plusieurs paroisses devaient se réunir de nuit dans la chapelle de Sainte-Brigitte (entre Saint-Thégonnec et Guimiliau), sous la conduite d'un prêtre réfractaire, pour faire la procession annuelle qui appelle la fécondité sur les campagnes. Aussitôt, tout fut prêt ; deux compagnies de garde nationale prirent les armes, et, au jour désigné, elles se rendirent à la tombée de la nuit, vers un lieu que la procession devait traverser. Les soldats citoyens se rangèrent des deux côtés d'un chemin creux, abrité par de hauts fossés, et attendirent. Une heure environ s'écoula sans que rien parût. Enfin on entendit un bruissement éloigné comme la marche d'une foule ; puis une voix s'éleva au-dessus des brises de la nuit, et un chant sacré se perdit au loin.

— Ce sont eux, dit le capitaine qui commandait le détachement ; à genoux et attention au commandement ! Il y eut encore un silence, puis les chants s'élevèrent de nouveau. La même voix dit :

— Pater de Coelis Deus.

— Miserere nobis ! (répondit la foule).

Les chants approchaient toujours ; ils se firent entendre à quelques pas ; la procession était engagée dans le fossé que bordaient les gardes nationaux. Dans ce moment, la voix du prêtre, les répons de la foule éclatèrent comme un tonnerre :

— Ab subitanea et improvisa morte

— Libera nos, Domine.

— Ab insidiis diaboli.

— Libera nos, Domine.

La tête de la procession était passée ; les croix et les bannières apparaissaient au-dessus des haies et effleuraient les baïonnettes des patriotes.

— *En joue ! marmura le capitaine. Les soldats obéirent.*
 — *Ab ira, et odio, et omni mala voluntate.*
 — *Libera nos, Domine.*
 — *Feu !*

A ce mot, cent cinquante coups de fusil partirent en même temps. Alors ce fut une chose horrible à voir que cette foule désarmée recevant la mort sans pouvoir se défendre ni se venger. Les gardes nationaux, en étendant leur ligne, avaient fermé les deux bouts du chemin et maintenaient ainsi la procession sous le feu des tirailleurs qui, placés des deux côtés, tiraient à bout portant, jusqu'à ce que les plus braves ou les plus désespérés de ceux qu'on parquait ainsi dans la mort, eussent fait une trouée par laquelle ils s'échappèrent. Ils disparurent ainsi dans la nuit avec des cris, des pleurs et des menaces, traînant avec eux leurs morts et leurs blessés (1).

M. L. HURON, *La Bretagne Catholique* (1856).

(1) *Les Derniers Bretons* (E. Souvestre).



« *La Bretagne Catholique* » ainsi mise à contribution par Sked est un gros in-8° illustré (Librairie d'Education de Périsse Frères) du genre des publications romantiques destinées à la jeunesse. Son auteur est M.-L. Buron (et non Huron), sous-bibliothécaire à Sainte-Genève. Si, par devoir professionnel, il manipulait des livres, il ne se faisait pas toujours scrupule d'y puiser quelque chose de plus concret que de simples idées. Aux auteurs qui lui semblaient bien informés, et dont il appréciait le style, il empruntait des passages entiers pour en truffier sa prose, sans les honorer toujours d'une citation, ou sans encadrer de guillemets les alinéas mosaïqués (1).

P. 274 à 276 de cet ouvrage on trouve en effet le passage reproduit ci-dessus, mais toutefois sans le titre : « *Christ interdit* » sans le sous-titre : « *Les Vêpres Morlaisiennes* », et sans les mots mis plus haut en italique : dans la chapelle de Sainte-Brigitte (entre Saint-Thégonnec et Guimiliau) (2).

Nous aidant de la référence à un livre de Souvestre auquel renvoie ici la citation, reportons-nous maintenant aux *Derniers Bretons*.

Dans l'édition définitive de cet ouvrage (Michel Lévy Frères, 1854, puis Calmann-Lévy), en 2 vol. in-12, on ne trouvera aucune trace de ce passage. Pas davantage dans celle qui la précéda (Coquebert, 1843), en un seul volume in-12 de 475 p. Il faut, pour trouver sous la plume de Souvestre, le récit de la procession massacrée, recourir à la première édition des *Derniers Bretons* (Charpentier 1835-1836) en 4 vol. in-8°.

Au § II du Chapitre Troisième de celle-ci (t. II, p. 364-365) se trouve en totalité, à quelques variantes négligeables près, le texte reproduit par Buron (et qui ne contient pas, lui non plus, la précision relative à Sainte-Brigitte, en Saint-Thégonnec).

En confrontant cette édition avec les éditions ultérieures, on constate que s'il n'avait pas été supprimé purement et simplement dans ces dernières, ce passage aurait dû trouver place après l'avant-dernier alinéa de la p. 208 au tome unique de 1843, et après le 3° alinéa de la p. 217 dans le t. I de l'édition définitive.

(1) P. 255-256, entre autres, se trouvent une trentaine de lignes prises mot pour mot sans guillemets ni indicatif de provenance, aux p. 102-103 du t. I des *Derniers Bretons*, édité, 1854.

(2) Cette indication, ajoutée par le rédacteur de Sked, qui l'a prise je ne sais où, est d'ailleurs erronée. La chapelle Sainte-Brigitte se trouve bien en Saint-Thégonnec, mais nullement en direction de Guimiliau.

Mais pourquoi, au fait, a-t-il été « supprimé », sans aucune explication d'ailleurs, de la part de l'écrivain ?

— *C'est qu'il ne contenait pas un mot de vrai*, et que sa lecture avait donné lieu à de véhémentes protestations de la part de Morlaisiens qui avaient servi dans la Garde Nationale sous la Révolution. Ceux-ci furent à bon droit stupéfaits de se voir reprocher un acte de sauvagerie comme celui qui les mettait en cause dans *Les Derniers Bretons* (œuvre d'un de leurs propres concitoyens).

Les tomes I et II de l'ouvrage avaient été annoncés dans le *Journal de la Librairie* (actuellement *Bibliographie de la France*) le 19 décembre 1835, les deux suivants devant sortir seulement en mai 1836.

La ville natale de l'auteur fut sans doute comprise dans la toute première distribution de ces volumes, et l'on se rendra compte de la promptitude avec laquelle il fut jugé bon de mettre les choses au point, en constatant que dès le 26 décembre 1835 (c'est-à-dire : sans doute au plus tard deux ou trois jours après qu'on eut pu avoir connaissance du passage en question) paraissait dans la *Feuille d'Annonces de Morlaix et de l'Arrondissement*, hebdomadaire de l'imprimeur Lédan (p. 3), l'entre-filet suivant :

Les officiers de l'ancienne et de la nouvelle garde nationale de Morlaix viennent d'écrire à plusieurs journaux une lettre qui répond d'une manière énergique à un passage que l'ouvrage que M. Emile Souvestre, de Morlaix, a composé récemment sur la Bretagne, et qui est intitulé Les Derniers Bretons.

On se demande pourquoi, au lieu de signaler de cette façon la protestation des gardes nationaux, Lédan n'avait pas cru devoir insérer la lettre dont il parle, et dont une copie avait dû lui être adressée comme aux autres journaux. Toujours est-il que c'est en vain qu'on feuillette à son sujet les numéros des semaines qui suivent de la *Feuille d'Annonces*.

Je n'ai pu jusqu'à présent mettre la main sur le numéro de tel autre organe finistérien qui aurait publié cette lettre ; et c'est vraiment dommage, car cela nous aurait permis de savoir, peut-être, comment avait pris naissance une légende, ou s'il fallait attribuer le récit à la seule imagination de Souvestre.

Mais, pour suppléer dans une certaine mesure à une telle insuffisance d'information, j'ai heureusement recueilli, dans le même journal de Lédan, un écho éloigné de l'émotion soulevée par la lecture des *Derniers Bretons* en décembre 1835. Il s'agit d'une note en bas de colonne à un feuillet anonyme commencé depuis plusieurs semaines : *Morlaix, Notice Historique* (dont l'auteur était F. Gouin, à l'époque procureur du Roi au Tribunal de Première instance de l'arrondissement). Le 12 mai 1838, la *Feuille d'Annonces* publiait un chapitre qui intéressait la période révolutionnaire, on pouvait y lire ces lignes :

Un Morlaisien, écrivain de talent, a affligé bon nombre de ses compatriotes en racontant qu'une procession avait été lâchement assassinée par la garde nationale. Mais chacun sait que cette histoire est controuvée en tous points, et que M. E. Souvestre a été malheureusement informé. Bien plus, il serait aisé de prouver que les églises s'ouvraient impunément, et qu'à Morlaix même, une fois entre autres, entraînés par l'exemple de M. O. L. G., le peuple entonna des hymnes chrétiennes dans le temple de la Raison. Aussi oisons-nous à espérer que M. Souvestre déchirera cette page dans la prochaine édition de ses Derniers Bretons. C'est une réparation qu'il doit à son pays et à lui-même.

Il suffit de lire avec un peu d'attention le récit de l'écrivain morlaisien pour se rendre compte des invraisemblances qu'il contient. L'intérêt dramatique y est trop savamment gradué pour que les choses se soient réellement passées comme elles sont dites. Au surplus, il n'est pas croyable que deux compagnies d'hommes en armes aient pu parcourir treize kilomètres, arriver sur les lieux d'opération et s'y disposer sans donner l'éveil à quelqu'un sur leur passage. Les « clandestins » de toutes les époques ont su s'astreindre à un minimum de précautions pour ne point laisser la partie trop belle à leurs ennemis... Il ne l'est pas davantage qu'un semblable événement se soit déroulé (à Saint-Thégonnec ou ailleurs) sans laisser dans la population des souvenirs durables, et dans les registres d'état civil, à la rubrique « Décès », des traces irrécusables de sa réalité. (*Je puis en tout cas certifier que les registres de Saint-Thégonnec intéressant la période révolutionnaire ne présentent aucune preuve administrative des centaines de morts consécutives à l'exploit que les gardes nationaux de Morlaix auraient ainsi commis sur le territoire de cette commune.*)

La position de Souvestre devait être d'autant plus critiquable aux yeux de ses concitoyens que l'écrivain prétendait tenir les détails donnés par lui d'un témoin de la scène, et qu'il terminait son récit par ces lignes, de nature à soulever d'horreur contre les « soldats citoyens » de Morlaix, ceux de ses lecteurs qui conservaient la moindre fibre de sensibilité :

Je vis une mère, m'a raconté le témoin de cette scène, passer près de moi, emportant sur chacun de ses bras le cadavre d'un enfant. Elle paraissait folle de douleur. Elle criait, elle bondissait échevelée à travers les sillons. Les deux têtes de ses enfants morts ballottaient sur ses deux épaules, comme les deux extrémités d'un bissac rempli. A la clarté du jour qui commençait, on voyait une trace de sang couler après elle. C'était à glacer le cœur. Je la vis passer en courant, devant les premiers rangs de nos tirailleurs, un coup de fût partit ; elle tomba et ne se releva plus. Je pensai qu'on l'avait tuée, et je m'en réjouis, car c'était pitié de la laisser vivre dans cette douleur. (DERNIERS BRETONS, dit. 1836, t. 2, pp. 369-370).

Dans la copieuse et élogieuse notice que Guillaume Le Jean a consacrée à Souvestre dans la *Bibliographie Bretonne* de Levot (t. II, p. 867-876) on trouve un autre écho des réprobations soulevées non seulement à Morlaix, mais à travers la Bretagne par certains passages des *Derniers Bretons*, et en particulier par celui relatif à la procession des Rogations. Il serait intéressant de savoir à quel critique ou à quel journal s'appliquent, particulièrement ces lignes de Le Jean :

On releva avec une obstination qui devenait de la mauvaise foi, quelques erreurs de fait, et notamment les passages relatifs à Notre-Dame-de-la-Haine et à la procession nocturne fusillée par les gardes nationaux (...) Mais les haines les moins avouables ont tellement abusé de ce simple incident pour diffamer l'honneur de Souvestre que ses amis ont le droit de prouver, pièces en mains, que la pensée atroce dont il s'agit n'exista pas seulement dans la pensée du narrateur.

Et Le Jean de faire allusion à une expédition dirigée en 1791 contre des mineurs insurgés à Poullaouen.

Il avait certes ses raisons pour défendre avec chaleur la mémoire d'un homme qui fut de ses amis, et dont l'honneur proprement dit était

inattaquable. Mais en tant qu'historien lui-même, il semble en l'occurrence faire un peu trop bon marché des rigueurs auxquelles doit s'astreindre le souci de la vérité historique, en réduisant aux proportions d'un « simple incident » le montage en épingle d'une fable qui portait elle-même atteinte à l'honneur de tout un corps, d'un corps dont les survivants pouvaient encore être nombreux dans la région à l'époque où parurent les deux premiers volumes de l'œuvre de Souvestre.

On veut croire que ce dernier n'avait pas inventé lui-même le sujet traité p. 363-369 du second volume. (Le Jean incline à penser que l'écrivain le tenait de son père, « conteur plus spirituel que sûr »). Sa contribution personnelle, pour ce qui en concerne les détails, est cependant aveuglante ; et si la littérature à ses droits, il est dangereux de les laisser empiéter sur ceux de l'Histoire.

S'il en fallait une preuve supplémentaire, on la trouverait précisément dans l'usage, pour ne point dire : l'abus qui a été fait du passage cité.

On sait que le récit a complètement disparu dans les différentes éditions qui se sont succédées après celle de 1835-1836, et en particulier dans celle qui se trouvait en circulation à l'époque où le bibliothécaire, M.-L. Buron, publiait sa *Bretagne Catholique*. Celui-ci ne pouvait pas l'ignorer ; il devait aussi se douter que sa suppression était sérieusement motivée. Malgré cela, par esprit partisan, il n'hésita pas à se servir d'un texte dépourvu de toute valeur documentaire, réfuté dès sa publication par des personnes qualifiées (1).

Or, voilà que près de cent-trente ans après sa réfutation, grâce uniquement à l'usage qui en a été fait par un « légitimiste » du Second Empire, ce texte, abandonné comme on l'a vu par son auteur lui-même, fait encore autorité aux yeux de certains, parmi nos propres contemporains !

Grâce à lui, une fraction de l'opinion bretonne d'après guerre est maintenant convaincue que les SS, de Himmler ont eu de dignes devanciers parmi les Bretons eux-mêmes, et notamment parmi les « citoyens-soldats » de Morlaix au temps de la première République !

Le bon Emile Souvestre pouvait-il se douter, lorsque, imprudemment, mais en toute innocence, il faisait de l'Histoire avec sa propre imagination associée à des bribes de « ragots », qu'un jour sa prose serait utilisée à de telles fins, et servirait à démontrer implicitement qu'après tout les massacreurs de Palerme en 1283 et ceux d'Oradour-sur-Glanne, en 1944, n'étaient guère plus « barbares » que ses propres concitoyens ?

Prolongement inattendu du Romantisme dans l'ère atomique...

F. GOURVIL.

(1) Alors que cet article était déjà composé, j'ai constaté que le passage de Souvestre avait été utilisé par deux journaux étrangers à la Bretagne avant que Buron s'en soit servi à son tour. Le fait motiva une nouvelle protestation dans la presse morlaisienne en 1850.

Ceci fera l'objet d'une courte communication complémentaire dans un prochain numéro.

Pourquoi Basse et Haute-Bretagne

(Réponses à la question 315)

I

DANS ces qualificatifs « Haute » et « Basse » n'y aurait-il pas une notion de supériorité et d'infériorité ? La Basse-Bretagne ne serait-elle pas la Bretagne arriérée dans le sens de lointaine ? Des deux Bretagnes, c'est la plus éloignée du centre de la France ; non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. Lointaine, elle l'est par son origine ethnique, par ses traditions, son esprit et ses mœurs. Et pour la plupart des Français ce genre d'« Eloignement » équivalait à un état arriéré.

Nombreuses sont les provinces où cette distinction en *Haut* et en *Bas* est presque classique. Je constate que souvent le qualificatif de *Haut* est réservée à la partie la plus proche d'un centre d'attraction donné (par ex. Paris pour les provinces à cheval sur le bassin parisien). Pour le massif armoricain je remarque que les régions « hautes » sont toujours celles qui correspondent aux sédimentations du bassin parisien ; les « basses » sont situées dans le massif armoricain (Exemples : Haute et Basse-Bretagne — Haut et Bas Maine — Haut et Bas Poitou).

Cette observation permet une précision qui est peut-être déjà une approximation en donnant au qualificatif « Basse » s'appliquant à une partie de la province, le sens de « plus accentuée » dans son originalité et plus périphérique.

R. DE SAGAZAN.

II

AU cours d'une classe de géographie, mon fils avait poussé cette « colle » à son professeur qui, huit jours après, lui dit : « Je n'ai trouvé qu'une explication et je vous la donne pour ce qu'elle vaut : dans le *Grand Dictionnaire* de Pierre Larousse de 1867, *BAS* est indiqué avec le sens de « *situé en un lieu moins élevé, exemple : Basse Bretagne, Basses Alpes, Bassées Pyrénées.* »

Mon fils ayant fait observer que les plus hauts sommets de la Bretagne sont en Basse Bretagne, le professeur répondit : « Vous avez raison ; mais c'est la seule explication que j'ai vue. Du reste ces termes ne doivent pas être admis par les géographes. J'ai parcouru l'excellent *Tableau de la géographie de la France* de Vidal Lablache (collection Lavis) et il me semble bien qu'il n'emploie pas ces deux épithètes. » Ce professeur ne commettait-il pas une erreur ? Le Lannou, dans sa *Géographie de la*

Bretagne parle de la Basse et de la Haute Bretagne. Et page 59, il dit précisément : « La Basse Bretagne est la plus haute ».

Un receveur des P. T. T.

III

JE ne suis pas géographe mais votre question m'intéresse vivement car ces qualificatifs m'ont toujours intrigué au cours de mes nombreux voyages en France.

Il n'y a pas que la Bretagne et la Normandie à être partagées en *Haute* et *Basse*. Il en est de même pour le Maine, le Poitou, l'Auvergne, le Languedoc, la Picardie, le Quercy, le Berry, le Dauphiné, etc... On parle aussi de la Haute Champagne, de Haut Limousin, de Basse Lorraine. J'avais été frappé de cette division en *Haute* et *Basse*. Jamais je n'ai entendu une explication me satisfaisant. Si parfois elle semble se justifier par la différence d'altitude, il n'en est pas toujours ainsi. Dans le *Larousse du XX^e siècle* j'ai vu une autre explication ; le Haut Maine, la Haute Normandie seraient ainsi désignés parce qu'étant ou ayant été plus riches que la partie Basse correspondante. *Bas* aurait donc un sens péjoratif ?

Je suis incompetent en Géographie (c'est surtout à l'aide de l'indicateur des chemins de fer que j'ai appris à connaître la France pendant plus de 25 ans) : cependant, je risquerai une hypothèse. J'ai été frappé par le fait que souvent la partie *Haute* se trouve à l'est de la capitale de la province ou du moins en est la partie la plus rapprochée, par ex. en Bretagne, en Normandie, en Picardie, dans le Maine, dans le Poitou. L'explication (ou une des explications) ne serait-elle pas dans cette situation géographique par rapport à la capitale ? Ce qui me porterait à le croire c'est le fait que en Basse Bretagne on distingue encore le Bas Léon et le Bas Trégor. Dans la Cornouaille, il en est de même. Au point de vue de la langue, n'oppose-t-on pas le dialecte Bas Vannetais au Haut Vannetais ? Et dans tous ces cas le Bas Pays est à l'ouest de la capitale.

Ne publiez cette hypothèse faite par un « profane » que si vous ne recevez pas une réponse autorisée.

Un ancien voyageur de commerce.

IV

DANS *La France* du professeur D. Foucher qui est en cours de publication, on lit que Basse Bretagne et Haute Bretagne sont des appellations relativement récentes. Cela me semble inexact. Ces termes étaient connus au XVII^e siècle. On les trouve dans le dictionnaire de Dom Le Pelletier, dans Albert Le Grand comme dans Dubuisson-Aubeney. J'ai lu quelque part que depuis le XI^e siècle, sinon avant, on distinguait le Bas Quercy. Il devait en être de même en Bretagne. Mais cette observation ne résout pas la question soulevée et dont je serais heureux d'avoir la solution.

BIBLIO.

V

DANS *En Normandie*, de René Herval (Beaux Pays, Arthaud) l'auteur dit dans son introduction : « Nous éviterons de parler de Haute et Basse Normandie car la race, la langue et l'histoire s'accordent pour condamner ces termes dépourvus de toute signification. Il n'existe qu'une Normandie. » N'est-ce pas excessif ? Je le crois, surtout que le même auteur a publié, chez le même éditeur, une *Haute Normandie*.

Un Bas Breton devenu Bas Normand.

"BARZAS" ou "BARZAZ"

ou...

NI L'UN NI L'AUTRE

(Réponse à la question n° 327)

Pour satisfaire la curiosité du « Breton adoptif » relativement au titre du célèbre ouvrage de La Villemarqué, je crois ne pouvoir mieux faire que de condenser ici le chapitre qui doit lui être consacré dans une étude d'ensemble sur l'auteur de son œuvre.

La première orthographe adoptée pour ce titre a été : BARZAS-BREIZ, en 1839-1840.

Ensuite on a : BARZAZ-BREIZ, avec le signe : placé après ces mots, au haut de la page de titre (1845) ;

BARZAZ-BREIZ, avec un seul point (1846) ;

BARZAZ BREIZ, sans trait-d'union, en 1867 ;

Puis enfin BARZAZ-BREIZ, avec un trait-d'union, de nouveau à partir de 1883.

La réponse aux questions de savoir laquelle des orthographes *Barzas* et *Barzaz* est la meilleure, et si le nom est du singulier ou du pluriel, doit logiquement s'accompagner de la signification réelle du terme lui-même. Et ici nous abordons un point particulier dans l'histoire de l'ouvrage.

◆ ◆ ◆

Barzas ou *Barzaz* (certains ne veulent-ils pas aujourd'hui qu'on écrive : *Barzhaz Breizh* !) n'existe dans le vocabulaire d'aucun dialecte breton et ne se montre dans aucun dictionnaire de la langue bretonne, antérieurement à celui du colonel Troude (1876) ; pas même dans le *Dictionnaire Cello-Breton* ou *Breton-Français* de Le Gonidec (1824), ni, chose plutôt curieuse, dans la réédition de cet ouvrage par La Villemarqué (1850), postérieure cependant de onze ans à la première publication du recueil, et dans laquelle on aurait pu s'attendre à lui trouver une définition complète, entre les mots *barz* « poète, musicien... Barde », et *barzonek* « poésie, poème, morceau de musique. »

Troude traduit *Barzas* (avec un *s*) : « s. m. Poésies populaires », et en fait donc, à défaut d'un pluriel, une sorte de « collectif », Ernault, dans son *Geriadurig brezonek-gallek* (1927), consacre à *barzaz* (avec un *z*)

cette simple définition : « recueil poétique ». Nous allons voir ce qu'il en est du « bretonnisme » de ce terme, et de l'exactitude des définitions ci-dessus.

Son créateur, du moins sous la forme et dans l'acception qu'il revêt sous la plume des lexicographes cités, n'est autre que La Villemarqué lui-même.

Dans l'édition de 1839-1840 des « *Chants populaires de la Bretagne* », p. ij du *Préambule*, on lit cette phrase :

Si ce recueil était complet, il justifierait le titre qu'il porte, et offrirait réellement un BARZAS-BREIZ une *histoire poétique de la Bretagne*.

Un renvoi (2), après le dernier mot de la phrase, correspond à la note suivante, en bas de page :

Barzas, *historia poetica* (Voyez D. Lepelletier, dict. Bret.) ; *Breiz*, Bretagne.

Les mêmes indications se retrouvent dans l'édition de 1845-1846, p. vj.

Dans la refonte de 1867, exactement reproduite par les éditions qui se sont succédées depuis, le *Préambule* a été remplacé par une *Préface*, p. VI de laquelle, parlant des pièces de chaque catégorie contenues dans l'ouvrage, l'auteur s'exprime ainsi :

Si elles contenaient un plus grand nombre d'idées et de souvenirs du passé, elles justifieraient le titre du recueil, qui serait véritablement alors le BARZAZ BREIZ, ou l'*Histoire poétique de la Bretagne*.

Mais la note explicative des deux précédentes impressions a disparu ; de sorte que si l'on veut en savoir davantage au sujet d'un mot inconnu du peuple breton, employé pour la première fois par La Villemarqué, et catalogué seulement *près de quarante ans après sa première apparition*, il faut se reporter au dictionnaire sommairement indiqué dans la note du *Préambule* aux deux premières éditions du *Barzas* ou *Barzaz-Breiz*.

C'est un bel in-folio publié en 1752, bien après la mort de son auteur, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au Mans, qui passa de longues années à l'abbaye de Landévennec. Mais une double surprise nous y attend.

Le mot *barzas* ou *barzaz* ne s'y trouve point. Cependant en dépliant avec soin le contenu du long article consacré à *Barz* « joueur d'instruments de musique, musicien, celui qui fait métier de chanter « publiquement et aux assemblées (...) et qui par là gagne sa vie... on finit par y découvrir parmi d'autres vocables gallois empruntés au Dictionnaire de Davies (1), un mot *barddas* (et non *barzaz*), suivi de *hanes* pour indiquer une synonymie, et glossé en latin : *Historia poetica, ae* (2).

(Notez bien la virgule entre *historia* et *poetica*, ce dernier mot devant être pris comme substantif : la « poétique », et nom comme adjectif, sans quoi on eût trouvé : *poeticus*, - a, - um.)

Barddas n'est, et ne pouvait être donné par Le Pelletier comme un mot breton ; et il n'est en effet cité par lui qu'en tant que dérivé de

(1) John Davies, D. D., recteur de Mallwyd : *Antiquae Linguae britannicae, / nunc communiter dictae / Cambro-Britannicae, / & sae / Cymraecae vel Cambraeae, / ab alijs / Wallicae / Reddimenta* : / . . . / Londini, apud Iohannem Billm, Typographum Regium / 1621. Pet. in-8° XXXII + 224 pp.

(2) *Historia* se rapporte surtout à *hanes* qui, en gallois, signifie : « rapport, relation, récit historique » et *poetica* à *barddas*.

bardd (correspondant gallois de notre *barz*) avec d'autres mots : *bardd-neg*, *barddoni*, *barddoniaidd*, *barddoniaeth*.

La Villemarqué l'ayant cueilli, là ou ailleurs, l'habille à la bretonne en substituant un *z* au *dd* qui représente en gallois un son spirant perdu par notre langue ; puis, s'abritant derrière l'autorité du bénédictin manceau, présente ce *barzas* comme un vocable du cru. De plus, faisant sauter subrepticement la virgule séparant les deux définitions : *historia* et *poetica*, il modifie le sens de la seconde et donne au couple celui d'*histoire poétique* ! Et voilà comment on fabrique des mots ; comment on leur impose une signification, tout en affectant de les authentifier par une référence à laquelle on pense bien que personne ne s'avisera d'aller voir...

Ce « *barzas* » lui trottait d'ailleurs par la tête plusieurs années avant la publication de son ouvrage. Il l'avait employé *pas moins de six fois* dans un même article paru le 15 mars 1836 sous le titre : *Un débris du bardisme*, dans cet *Echo de la Jeune France*, Revue Catholique, qui reçut ses premiers essais en littérature.

P. 266 : ...et comme les échos de nos montagnes durent souvent redire les *barzas* ou les *lès unis* des Arvihan et des Gwinclan, des Thaliessin et des Merdhy, qui donnaient l'immortalité aux gestes de guerre ou d'amour de ces héros de la Cambrie ou de l'Armorique.

P. 267 : ...mais nous ne composons plus guère de *barzas* ou de *lès nouveaux*, à la manière de nos pères.

P. 269 : ...il pourra vous chanter le *Combat des Trente*, ou celui de *Lesambreïs* (...) ou mille autres *barzas* pareils.

Même page : ...les *poésies* qu'ils renferment (...) diffèrent autant des *barzas* et des *lès antiques* que les chants populaires de la Grèce moderne, des hymnes de Pindare ou d'Anacréon.

P. 271 : ...et c'était leur fameux *barzas national* sur la peste qui désola ce pays au sixième siècle (...).

P. 274 : Le *barzas* de la peste d'Elliant a joui d'une telle popularité qu'on en retrouve des couplets entiers.

Seul, *lès*, employé en premier lieu p. 265, a semblé à La Villemarqué mériter une explication dans une note 2, à l'aide des mots « chant d'amour » (en tant sans doute, qu'ancêtre supposé du vieux-français *lai*). Cependant, les contextes ne laissent ici à *barzas* d'autre sens plausible que ceux de « poème », de « chant » ou de « bardit ». C'est donc après coup que celui d'« histoire poétique » lui aura été imposé pour les besoins d'une cause, sans que quiconque ait songé, pendant plus de trente ans, à s'étonner de la présence, en tête d'un recueil de chants « populaires » bretons, d'un mot parfaitement étranger aux bretonnants eux-mêmes.

(Le premier, Guillaume Le Jean, *Revue Celtique*, t. 2, p. 58, dans l'article posthume dont il a été question au sujet de *Luzel et La Villemarqué*, N. R. B., 1951 pp. 455 et suiv. a signalé ainsi cette anomalie :

Le titre même de ce livre est une erreur de plus : *barzas* (...) est un néologisme absolument arbitraire, qui n'est ni breton ni gallois (...).

Le *Barzas Breiz* est l'exemple unique d'un recueil de chants populaires dont le titre soit inintelligible au peuple chez lequel ces chants ont été recueillis.

◆ ◆ ◆

Voyons maintenant ce qu'il en est, en réalité, du *barddas* gallois, son prototype avéré.

Tous les dictionnaires que l'on peut consulter à son sujet en donnent des définitions sensiblement concordantes. Je m'en tiendrai ici aux ouvrages dont je dispose *at home*, mais serais bien étonné qu'un seul de ceux qui me manquent le présentât différemment.

Le plus ancien est l'*Archaeologia Britannica* d'Ed. Lhuyd (pet. in-fol. Oxford, MDCCVII), qui, dans son TIT. V. : *Some Welch Words omitted in Dr. Davie's Dictionary*, p. 214, offre un *Bardhas* défini : « Philosophy », et suivi d'un S pour indiquer que l'addition concerne un dictionnaire manuscrit d'Henry Salisbury (Nous avons vu plus haut, en effet, que le mot *Barddas* se trouvait, avec une nuance, quant au sens, dans *Davies* (1626), mis à contribution par dom Le Pelletier (1752).

Passons ensuite au *Dictionary of the Welsh Language* (...) de William Owen (2 vols. in-8° non paginés, Londres, 1793-1803), réédité en 1832 sous le nom d'Owen Pughe.

L'auteur de cet ouvrage use d'une orthographe particulière qui ne trouva point d'adeptes parmi ses compatriotes ; c'est sous la forme *Barzas* que nous trouverons donc le mot dans son tome I, avec pour définition : « s. f. The system of Bardism ; the learning and maxims of the bards ; philosophy. »

(Soit : *mot féminin*. Le système du Bardisme ; la science et les maxims des bardes ; philosophie).

Le *Pocket Dictionary, Welsh-English* (Geiriadur Llogell Cymraeg a Saesneg) de W. Richards (Wrexham, 1861), très laconique, comme toujours, donne pour explication : « *bardism, lore* », c'est-à-dire : « connaissances bardiques ; doctrine. »

Quant au *Spurrell's Welsh-English Dictionary* (Geiriadur Cymraeg a Saesneg, Carmarthen, 1913, il répète à peu près les précédents avec : « *nf.*, bardism ; bardic lore ».

Grâce à ces différentes autorités, nous devons désormais considérer le *barddas* gallois comme un substantif *féminin* (3) signifiant quelque chose comme : « somme des connaissances bardiques ; doctrine, ou philosophie des bardes. » Rien par conséquent ne le rattache directement au sens de « poème », de « chant » ou de « recueil poétique ». Je n'en veux d'autre preuve supplémentaire qu'un ouvrage précisément intitulé *Barddas*, publié en 1862 par le Rév. WILLIAMS Ab Ithel sous les auspices de *The Welsh Mss. Society* (vol. I, seul paru, in-8°, Llandoverly-Londres), et qui est sous-titré : *The Bardo-Druidic System*.

La table des matières de cet ouvrage nous révèle dès l'abord qu'on y trouve un peu de tout, depuis la signification mystique des symboles de l'alphabet (ou plutôt : du soi-disant alphabet des Bardes) et des signes de la numération, jusqu'à la théogonie druidique ; une théologie particulière aux néo-bardes, de nombreuses triades de portée philosophique, de l'astronomie, de la chronologie, les prières du Gorsedd, etc., etc., un peu de tout, dis-je, *excepté de la poésie proprement dite*, soit sous forme de pièces déterminées, soit sous forme de maxims didactiques. Et la lecture du texte lui-même ne fait que confirmer l'absence totale dans

(3) Le suffixe gallois *as*, sans correspondant dans la dérivation bretonne, mais se retrouvant en irlandais, indique le *féminin* dans tous les noms dont il forme la terminaison : *trigias* « résidence », *cemwynas* « relation », *cydynaethas* « compagnie, mination », *trigias* « résidence », *cemwynas* « relation », *cydynaethas* « compagnie, mination », *trigias* « résidence », *cemwynas* « relation », *cydynaethas* « compagnie, mination », *trigias* « résidence », *cemwynas* « relation », *cydynaethas* « compagnie, mination ». *Barddas* suit donc cette règle, et, pour être logique, si l'emprunt l'était lui-même, on devrait dire en français : *La Barzas-Breiz* et en breton : ar *Varzas* !

L'ouvrage de chants ou de poèmes épiques du genre de ceux qui forment la matière principale du Barzaz-Breiz.



Il ressort de tout cela que le terme *barzas* (modifié en *barzaz* dès 1845), est un mot gallois, n'ayant en breton aucun correspondant (1) ; que La Villemarqué l'a emprunté à cette langue et a essayé de le faire passer, avec référence truquée à l'appui, pour un mot breton ; qu'il n'a point dans sa langue originelle le sens d' « histoire poétique » imposé pour justifier le titre de l'ouvrage ; qu'il ne peut davantage désigner des « Poésies populaires » (Troude) ou un « recueil poétique » (Ernauld).

En conséquence, des titres similaires, comme *Barzaz Taldir*, et autres, dus à l'esprit d'imitation, portent à faux et ne veulent pratiquement rien dire. C'est tellement vrai qu'on serait bien en peine de citer en exemple un seul recueil de vers gallois intitulé par exemple : *Barddas Goronwy Owen* ; *Barddas Ceiriog Hughes* ; *Barddas Islwyn*, etc. (Ce genre d'ouvrages, dans les bibliographies cambriennes s'appelle : *Gwellthian*, *Gwellthiau barddonol* ou *Barddoniaeth Goronwy Owen*, *Ceiriog*, *Islwyn*...)

Tout le reste n'est même pas « littérature ».

F. GOURVIL.

(1) C'est tellement vrai que son « inventeur » va nous en fournir involontairement la preuve :

En 1845, alors que la première réimpression du *Barzaz-Breiz* était en cours, l'auteur imagina, de concert avec l'abbé Henry, d'en donner une édition populaire toute en breton, naturellement dépourvue de notes historiques, et ne comprenant que les chants.

La publication (non datée) devait se faire sous forme de fascicules illustrés de 16 pages, sous couverture, destinés à être vendus aux pardons et dans les foires. (C'est elle, arrêtée au deuxième fascicule à cause de son insuccès total), qui a été prise à tort par certains bibliographes comme étant la « pré-édition » de l'ouvrage). Or, elle est intitulée : *BARZAZ FE GANAOUENNOU BREIZ, dantumet enn enor d'ar vro (...), e Paris e ti Delloye, Levrier ar Vreiziz (...)*.

Si le mot *barzaz* avait été compris du peuple, quel besoin de l'expliquer à l'aide de mots *fe ganaouennou* (*Barzaz* ou chants de Bretagne) ? Et s'il ne l'était pas — et pour cause — quel besoin de s'en servir pour désigner un recueil de chants BRETONS ?

LE CHAUDRON SONORE

Le lorientais L. Dufilhol (Kerardven) a parlé du chaudron sonore dans son *Guyonvac'h* publié en 1835, et par conséquent contemporain des *Derniers Bretons* d'Emile Souvestre (La question de priorité des deux textes ne pourrait être tranchée que par l'étude des pré-originales parues dans la *Revue de Bretagne*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Magasin Pittoresque*). Voici ce qu'il en dit dans une note, p. 368 :

La veille des fêtes solennelles, lorsque la nuit est sereine, on place sur les hauteurs de vastes bassins de cuivre remplis d'eau, sur le bord desquels on presse des joncs. Il en sort des sons continus, monotones, mais qui s'harmonisent agréablement avec les bruits d'une nuit d'été. Sur le bord de la mer, cette musique s'étend à plusieurs lieues, et mêle ses notes aiguës à la base solennelle des vagues.

Le roman de *Guionvac'h* se passe à l'embouchure de la Laita, à Gestel en particulier. Dufilhol semble bien dire que le chaudron sonore servait non seulement pour la Saint-Jean, mais en d'autres occasions.

D^r C. LAURENT.

On a beaucoup parlé ces temps derniers de l'œuvre « folklorique » *Jabadao* d'Anne de Tourville. En fait cette charmante histoire renferme très peu d'observations vraiment folkloriques mais on y trouve le « chaudron sonore », page 181 :

« Le dernier appel des joncs mouillés que Jeli avait envoyé à travers l'air était demeuré sans réponse. Tout le monde dormait. »

Mais j'avoue que sans votre intéressante enquête, je n'aurais pas compris ce qu'était cet « appel des joncs mouillés. »

LE TREUT.

J'ai entendu « tirer le jan » dans ma jeunesse à Saint-Brice-en-Coglès. Mes souvenirs concordent en tous points avec le récit de Dagnet. L'usage s'en était conservé notamment chez les « picotoux » ou granitiers de Baillé, de Saint-Marc-le-Blanc et du Tiercent. (La « cotrie » se réunissait encore, si j'en crois les récits du Père Piron, du Bas-Montéval, autour de civets de chat confectionnés sur le chantier. S'agissait-il là, comme je le pense, d'une tradition issue du compagnonnage si enraciné chez les tailleurs de pierre ?)

J'ajoute qu'organisant en 1948 les fêtes du centenaire de Chateaubriand à Combourg, je voulus faire annoncer le début du spectacle nocturne par l'appel du chaudron sonore. Je trouvai sans peine des gens du crû avoisinant la soixantaine qui avaient fait jadis « chanter la pèle » à l'aide des joncs du lac Tranquille. Mais une modestie excessive les empêcha de se produire dans cet exercice musical (?) que le petit chevalier a certes connu mais dont, à ma connaissance, il n'a parlé nulle part.

Prosper JARDIN.

A propos du "Recteur de l'Île de Sein"

Un bon vieillard de Lanneuffret (Finistère), M. François Kerbaul, né en 1840, me disait avoir très bien connu un vieux paysan nommé Claoda Morvan, ancien chantre de la paroisse, qui, pendant tout le temps que Lanneuffret a été privé de prêtre, c'est-à-dire depuis la Révolution jusqu'à 1850, présidait chaque dimanche l'office des vêpres dans l'église paroissiale.

Le matin, les habitants allaient entendre la messe dans l'une ou l'autre des paroisses voisines ; mais l'après-midi, Claoda Morvan sonnait la cloche à l'heure habituelle ; les fidèles se réunissaient dans l'église. Le chantre entonnait les Psaumes, dont les versets étaient repris en chœur par les assistants, puis il faisait réciter le chapelet ou le Rosaire, et la cérémonie se terminait par le chant d'un cantique breton.

En 1850, le curé de Ploudiry, dans une lettre adressée à l'évêque de Quimper, cite avec éloges le greste des chrétiens de Lanneuffret et supplie l'évêque d'accorder « à ce petit peuple admirablement fidèle » un nouveau recteur en récompense de leur fidélité.

Cet exemple, d'ailleurs, a été encore suivi tout récemment. Pendant les deux dernières guerres 14-18 et 39-44, Lanneuffret a été de nouveau privé de prêtre. Cette fois, ce n'est pas le chantre, mais la « bedaude », M^{me} Olive Kerbaul, aujourd'hui âgée de 80 ans, qui présidait la cérémonie, sonnait la cloche d'appel, entonnant les psaumes, et récitant le chapelet.

L'on pourrait, sans doute, citer beaucoup d'autres paroisses de notre pays de Léon où le même cas s'est produit. M. le chanoine Pérennès, dans sa notice sur Plouvien, dit que « pendant la révolution, dans les rares intervalles de calme, quelques pieux fidèles se réunissaient le dimanche, dans l'église, pour assister aux prières que récitait l'ancien chantre Pierre Pinvidic. »

Quelquefois, pendant la Terreur, lorsque le recteur, traqué par les révolutionnaires, était obligé de changer de cachette et de fuir au loin, le baptême était conféré à domicile par un laïque, ce qui fut fait maintes et maintes fois par Pierre Rucard, maire de la commune de Guicquelleau, comme l'atteste le registre des baptêmes conservé dans les archives de la paroisse du Folgoët.

La tradition de pieux laïcs bretons organisant et présidant ces cérémonies religieuses, en l'absence de prêtre, s'est maintenue parmi nous.

Pendant la grande guerre 14-18, dans maints régiments bretons, au front ou à l'arrière, l'on a souvent vu de simples laïcs, tel Jean-Marie Bégoc, de Plourin-Ploudalmézeau, grouper les soldats le soir, pour la récitation des prières, ou, le dimanche, pour le chant des vêpres.

Mais l'exemple le plus remarquable c'est, sans doute, celui qui fut donné le 8 septembre 1914, jour du grand Pardon de Notre-Dame du Folgoët, par M. Félix Bellec, sacristain-chantre de Lesneven, caporal au 87^e Territorial de Brest.

Ce régiment, presque uniquement composé de Bretons du Léon, se trouvait cantonné à Weysses, canton de Beltz (Oise). Le matin du 8 septembre, Félix Bellec s'en va trouver ses hommes, les gâs de Kerlouan : « Ohé ! *Paotred hirio ema pardon bras Intron-Varia ar Folgoat : ema an dud, ahont, o pedi evidomp* (Ohé ! les gâs ! aujourd'hui c'est le grand Pardon de Notre-Dame du Folgoët ; les gens sont là-bas, en train de prier pour nous). *A ma rafemp ar Pardoun ni, ama, ive ?* (Et si nous faisons le Pardon ici, nous aussi ?) — *Ya, ya*, répondent tous les Kerlouanais, *Greomp ar pardon* (oui, oui, faisons le Pardon !).

Ils se précipitent vers l'église du village. Quatre cloches sont là, quatre cloches grandes et puissantes ; elles sonnent à toute volée. Les soldats, d'abord surpris, accourent ; l'église se remplit de fantassins, artilleurs, tringlots. Les officiers arrivent : « Que se passe-t-il ? — Mon Colonel, dit Félix, nous voulons faire le Pardon du Folgoët : c'est la grande fête de chez nous... »

Félix ouvre le tabernacle, tire le ciboire aux hosties consacrées et le pose respectueusement sur l'autel, puis d'une voix toute vibrante, il entonne le *Kyrie* de la Messe Royale, Le *Gloria* suivit, puis le *Credo*, et tous les chants de la Messe Royale, et dans chants bretons : *Adoromp oll, D'hor Mamm Santez Anna*. Dans l'église archi-bondée, soldats et officiers chantent à pleine voix, à plein cœur ; les voûtes résonnent ; jamais, sans doute, l'église de Weysses n'avait entendu un chant pareil, aussi ardent...

Un officier — c'était le capitaine Magniez, l'auteur de la brochure *Sois bon soldat* — vient trouver Félix Bellec : « Caporal, montez donc en chaire, et dites-leur quelques mots ; il faut leur parler. — Oh ! dit Félix, chanter, je sais, mon capitaine ; prêcher, *awat, je sais pas...* »

Après quelques hésitations, sur le conseil du colonel, le capitaine monte en chaire : « Ce qu'il nous dit, racontait Félix, oh ! jamais je ne l'oublierai ; jamais je n'ai entendu un sermon si poignant : tous les hommes pleuraient d'émotion. »

« Pour finir, dit Félix, je lançai le cantique à la Vierge, *Patronez dou ar Folgoat*, tellement de circonstance, et nous tous, Léonards,

nous chantions, de toute la force de nos poumons, des larmes plein les yeux :

*An dour en hon daoulagad
Ni ho ped a galon
Tenn hag hir eo ar Vrezel,
Ar peoc'h, ô Maria ! La paix, ô Marie !*

« Oui, ce Pardon du Folgoët, le 8 septembre 1914, au son du canon tonnant près de nous, à Nanteuil-le-Haudouin, le plus beau de ma vie ! »

Chanoine GUÉGUEN,
Recteur du Folgoat.

II

IL me semble qu'on pourrait trouver encore de très nombreux exemples de pieux laïcs ayant suppléé à l'absence de prêtres. Cependant, je crois bon de vous citer un cas bien curieux. Vers 1870, un marin breton, Jean-François Even, né à Brest le 2 août 1821, vint échouer à Nonouti, une des îles Gilbert, dans l'Océanie. Pour vivre, il fit le commerce des noix de coco. Il évangélisa les indigènes, en l'absence de tout prêtre. Ayant construit huit sanctuaires, il y faisait l'instruction religieuse et disait les prières. Au bout de quelques années, il réussit à faire venir des Missionnaires du Sacré-Cœur (10 mai 1888) parmi lesquels il fut heureux de découvrir un Breton du diocèse de Nantes.

Un vieux marin.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

339. — UN DIVERTISSEMENT CURIEUX A DOL ET AU CAP SIZUN.

Vers 1900, au Cap-Sizun, j'ai vu pratiquer un jeu bizarre : deux jeunes gens saisissaient une jeune fille, l'un par les pieds, l'autre par la tête : ils la balançaient pendant quelque temps, puis la laissaient tomber un peu lourdement sur le sol. La jeune fille était presque toujours dépitée d'avoir été l'objet de cet amusement que l'on appelait : *Ober eur vacoul*.

J'ignore le sens de cette plaisanterie que personne n'a pu m'expliquer, l'usage ayant disparu. Ce mot breton *Bacoul* (*eur vacoul*, par mutation) ne se trouve dans aucun dictionnaire.

Dans le pays de Dol, le jeu a aussi existé. L'abbé Duine (*Les chansons populaires du pays de Dol, Annales de Bretagne*, t. XIV, p. 80), dit qu'on l'appelait *Grigneter*. « *Grigneter* quelqu'un : se mettre à deux pour le balancer, l'un le prend par la tête, l'autre par les pieds. C'est la plaisanterie courtoise et gaie durant les batteries (pendant les jours où l'on bat le blé) ».

Ce jeu existait-il ailleurs et quel nom lui donnait-on ?

D. BERNARD.

340. — LES IMAGES DU PÈRE MAUNOIR.

Dans la 2^e éd. de son *Histoire des Livres populaires* (Paris, Dentu, 1864), Charles Nisard a reproduit, au t. II, p. 25-32, huit bois très curieux représentant, les uns un cœur surmonté d'une tête, d'autres les tribulations d'un homme en état de péché, en les attribuant, d'après le P. Lacoste, S. J., à Le Nobletz, qui vécut à la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle, et en ajoutant que le P. Maunoir s'en servit au cours de ses missions dans les campagnes bretonnes.

Ces diverses attributions sont-elles exactes ? Et ces images ont-elles donné lieu depuis Nisard à des publications sérieuses, où l'on trouverait l'explication des symboles, cœur, étoile, animaux, etc. inscrits dans les cœurs.

A.-V. G.

341. — LES BRETONNANTS ET LA LECTURE.

En feuilletant la *Revue des Cours Littéraires* pour l'année 1876, je relève ce passage d'un article du membre de l'Institut, spécialiste des

questions slaves, Louis Léger (1843-1923) : *La Cellomanie et les Etudes celtiques* (p. 621, note 1) :

Douze ou quinze cent mille Bretons n'ont qu'un seul journal hebdomadaire *Feiz ha Breiz, Foi et Bretagne*. Un petit peuple slave, qui n'a pas plus d'existence politique que les Bretons, les Vendes de Lusace, n'a pas moins de quatre recueils périodiques. Et ils sont deux cent mille.

L'indication donnée ci-dessus est-elle exacte, et sous le Second Empire, *Feiz ha Breiz* était-il le seul périodique en langue bretonne ? Si oui, à combien d'exemplaires tirait-il ? Sinon quelles étaient les autres publications périodiques en breton, antérieurement au « Réveil » de la fin du XIX^e siècle ?
RAVILX.

342. — L'ÉGLISE ET LA LANGUE BRETONNE.

Un concile tenu à Reims en 813 aurait déclaré la guerre à la langue bretonne en représentant ceux qui persistaient à la parler comme des barbares indignes de remplir des fonctions ecclésiastiques. Est-ce une légende ? Sinon quels sont les textes ?

BIBLIO.

343. — LES MÉMOIRES DU PEINTRE J.-L. HAMON.

A l'occasion de l'inauguration, à Plonha, en 1906, d'un monument au peintre breton J.-L. Hamon, Jules Claretie consacra un article dans *l'Art et les Artistes* à ce « célèbre peintre ». Dans cette étude est cité un passage des *Mémoires* laissés par Hamon. Saurait-on où peuvent se trouver ces *Mémoires* qu'il serait intéressant de connaître ne serait-ce que pour voir ce qu'il dit de ses rencontres à Naples et à Capri avec Tristan Corbière ?
Un corbiériste parisien.

344. — CAMARET ET BINIC.

Louis Lacroix écrit (p. 121 et p. 122) dans son livre *La Baye de Bretagne* :
« Camaret se trouvant à portée et depuis les temps les plus reculés de la navigation au cabotage, les capitaines avaient l'habitude d'y entrer. Si l'on en croit la tradition, chacun d'eux devait y laisser une pierre et ils y vinrent si nombreux au cours des âges que l'amas des cailloux déposés par eux fut suffisant pour construire les ouvrages du port. Ceci est plus vraisemblable que l'histoire connue de tous les marins de mon temps et qui attribue l'assise de cette anse, dont les riverains ont toujours passé pour être friands de porc... »
Que faut-il penser de ces deux traditions ?
C...

345. — ÉPI DE FAITAGE ?

Dans le pays de Tréguier et de Paimpol, j'ai constaté sur les vieilles maisons (du XVIII^e siècle pour la plupart) soit sur le faite du toit soit plus souvent sur le haut des fenêtres, des poteries portant parfois un volatile (un coq ?). Depuis mon enfance je suis intrigué par ces objets. Ont-ils un rôle d'ornementation purement et simplement ou bien n'ont-ils pas une signification nobiliaire ?
Abbé K.

RÉPONSES

3. — USAGE FUNÉRAIRE.

L'usage de heurter le cercueil à la balustrade du chœur avant qu'il ne quitte l'église existe toujours à Saint-Hernin (Finistère).
G. T.

287. — BRÉLEVENEZ ET MERLEVENEZ.

Nous regrettons de ne pouvoir publier une réponse signée des initiales L. F. mais dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, et qui n'a qu'un rapport très lointain avec la question posée.

310. — L'IROISE.

L'aimable M. Jos. Le D. demande l'opinion des marins. Voici la mienne : L'Iroise est l'espace de mer comprise entre les Pierres Noires et la Chaussée de Sein. Il conduit les navires venant du large au « Vestibule du Goulet » de Brest, espace de mer comprise entre la pointe Saint-Mathieu, la pointe du Toulinguet et le Petit Minou. Jamais, depuis 1889, je n'ai entendu un marin donner le nom d'Iroise à une terre quelconque.
Vice-amiral LAURENT.

322. — UNE ÉTRANGE DEVISE.

En 1808, un Kermarkuer était régisseur du Marquis de Beaucours à Saint-Nicolas-du-Pélem. (Voir de Boisboissel. *Histoire de St-Nicolas-du-Pélem*, p. 80).
BIBLIO.

N'y aurait-il pas lieu de faire un rapprochement entre la devise « Keransker sameker, Keransker guhimeker » et la famille qui porta le nom de de Keransker ? En effet il a existé en Bretagne une famille de ce nom. Je livre à l'érudition d'un collaborateur de la N. R. B. les renseignements généalogiques suivants qui servent à mieux connaître cette famille de Keransker, donneraient peut-être la solution du problème.

Rose-Désirée Soymé, née à Vannes le 21 Mai 1786 (d'Alexandre Soymé et d'Anne-Rose Le Gonais) épousa René-Hyacinthe Le Guerne, né en 1783, fils de René Le Guerne et de demoiselle ? de Keransker de vieille souche bretonne. Le 21 Janvier 1837 mourut le Lieutenant de vaisseau R. H. Le Guerne de Keransker, âgé de 54 ans. Ils eurent cinq enfants dont Rose-Désirée-Marie-Anne, née le 31 Juillet 1818 et morte à 91 ans le 10 Janvier 1909. Elle épousa A. J. Hardyau, Greffier en Chef au Tribunal de Pontivy (1811-1871). A la naissance de leur fille, le 5 Août 1848, celle-ci avait pour marraine J. de Keransker, dame Le Guerne sa grand'mère alors fort âgée. Rose Le Guerne morte en 1909 se souvenait bien des Keransker et de son aïeule qui devait se prénommer Anne.
Peut-être y a-t-il liaison entre cette famille et la devise Keransker.
André-J. JOUZET (Lorient).

324. — MARÉCHAL DE TINTÉNIAC.

Hyacinthe-Joseph-Jacques, chevalier, Marquis de Tinténiac et de Quimereh (ou Baunabel), né à Quimper, paroisse Salut-Julien, le 8 octobre 1753, fils aîné de François-Hyacinthe (1726-1781) et d'Anne-Antoinette de Kersaulgon de Kerlozrec, entré de bonne heure au service, était en 1789 colonel du régiment d'Artois-Cavalerie. Il avait été admis aux « honneurs de Cour » en 1788, et avait signé, ainsi que son frère Vincent le fameux chef chouan tué au combat de Coëtlogon le 19 Juillet 1793) la protestation de la noblesse bretonne.

Emigré en Angleterre, il fut promu par Louis XVIII, maréchal de camp (général de brigade) à sa rentrée en France en 1814, puis, en 1819, lieutenant-général et grand-croix de Saint-Louis.

Il avait épousé, le 23 mars 1773, à Brézé-en-Ploumeven, Marie-Yvonne-Xavierine-Guillemette de Kersauson, héritière des titres de Kersauson (ou Guélan) et de Brézal, décédée le 16 septembre 1812, fille de Jean-Jacques-Claude, marquis de Kersauson, et de Marie-Renée de Saisy de Kersanguil.

Il eut un fils, Bonaventure-Marie-Angès, qui suivit, et une fille, Marie-Jeanne-Françoise, mariée en 1810 à Alexis-Jacques de Serre de Saint-Roman, comte de Frégeville, comte-pair héréditaire en 1817, dont quatre filles.

Bonaventure-Marie-Angé, marquis de Tinténac, né le 18 septembre 1780, ép. en 1814 Françoise-Désirée-Marie Briand dont : 1) Henri, marquis de Tinténac, qui n'eut qu'une fille de M^{lle} Rigottier ; 2) Alain-Hippolyte, marquis de Tinténac après son frère, marié vers 1866 à Ernestine-Marie Grislin, dont quatre fils et quatre filles. Les deux plus jeunes fils, Ange et Robert sont morts pour la France dans la guerre de 1914-18.
Y. LE M. DE K.

326. — ANDRÉ BELLESSERT ET LA BRETAGNE.

Il ne peut s'agir que de « Reine-Cœur ». Et pour cause puisque c'est le seul roman qu'il ait publié.

La question me donne en tous cas l'occasion de témoigner de la sympathie profonde du grand critique pour la Bretagne et les Bretons, si on pouvait encore en douter après avoir lu « Le Collège et le Monde ». J'ai été en effet son élève en même temps que Thierry-Maulnier, Maurice Bardeche et Robert Brasillach. Il commençait par nous interroger sur notre origine. Apprenant ainsi que j'étais breton il me témoigna une bienveillance qui ne se démentit jamais et qui, se muant en amitié par la suite, me valut des souvenirs sur son enfance à Lannion dont j'ai retrouvé avec émotion l'écho dans son dernier livre.

En ce qui concerne « Reine-Cœur » je regrette de n'avoir pu découvrir chez aucun libraire ce roman depuis longtemps épuisé et serais reconnaissant à tout lecteur de la N. R. B. qui pourrait d'aventure me le prêter ou mieux me le céder.

Prosper JARDIN.

328. — COQUES D'ŒUFS.

À Quéménéven (Finistère), on dit qu'il ne faut pas jeter les coques d'œufs au feu parce que ce fut le sort réservé à saint Laurent.
G.-M. THOMAS.

L'année dernière, ici, à Madagascar, une dame m'a demandé de ne jamais jeter au feu des coquilles d'œufs, car dans son pays, en Normandie, à la Haye-Saint-Sylvestre, près de Bernay, l'on disait que « cela faisait pleurer » le né saisi quel saint au Paradis.
ANDRÉANAVARADRANO.

331. — GARLANTEZ (OU KARANTEZ).

Cette coutume assez curieuse et surtout méchante existait à Ploñévez-Portzay et à Plogonec, mais est inconnue à Quéménéven (Finistère).

Voici comment la cérémonie de « Garlandez » se déroulait au hameau de Saint-Albin en Plogonec, en 1939.

La semaine qui précède le mariage, la jeunesse confectionnait une guirlande de lierre et une grosse poupée. Chacun écrivait un mot malintentionné sur une feuille de papier laquelle était glissée dans une enveloppe.

Avec la complicité de la nuit, la guirlande, portant la poupée en son milieu (poupée qui tenait en main la fameuse lettre) était fixée à la maison de la (ou des) jeune fille que le futur avait fréquentée avant son mariage. Une guirlande semblable était suspendue contre le logis du jeune homme fréquenté par la future mariée.

G.-M. THOMAS.

333. — CADILLAN, SIEUR DE CHENUÉ, TRISAIEUL D'ERNEST RENAN.

Une famille Cadillan, en Provence, portait comme armoiries : « de gueules à un balais au naturel accompagné en pointe d'un croissant d'argent, au chef d'azur chargé de deux croissants d'argent. »

Ceci pourrait indiquer que c'est en Provence qu'il y a lieu de chercher l'origine de Joseph Cadillan, sieur de Chenué, époux de d^{lle} Anne Casson.

Y. LE M. DE K.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— MAI - JUIN 1952 —
N° 3

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
F. GOURVIL. — <i>Albert Le Grand, cet inconnu</i>	161
A. VAN GENNEP. — <i>Coincidence ou emprunt ?</i>	171
L. KERDRIOU. — <i>En Basse-Bretagne au XVIII^e siècle avec Michel Le Nobletz</i>	174
MOCQUÉ. — <i>Le monnayage armoricain aux temps mérovingiens</i>	184
Daniel BERNARD. — <i>Les Jansénistes relégués à Quimper</i>	188
B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. — <i>Arthur de La Borderie</i>	195
F. LE BOURHIS-KERDIZIET. — <i>Le bourreau et la guillotine en Bretagne</i> ..	201
Léon DUBREUIL. — <i>Claude Rannou</i>	211
Jean SANCHEZ. — <i>José-Maria de Hérédia en Bretagne</i>	219
<i>Prénoms bretons et prénoms de Bretagne</i>	220
<i>La Légion Irlandaise en Bretagne</i>	223
<i>Un divertissement campagnard</i>	229
<i>« Barzaz » ou « Barzaz »</i>	231
<i>Claude Monet à Belle-Ile</i>	234
<i>Le Coin des Fureteurs</i>	236

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courier



Nouvelle Revue de Bretagne

ALBERT LE GRAND

cet inconnu

LE nom du célèbre auteur des *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* n'est, certes, « inconnu » d'aucun lettré breton. Mais, en dépit des études dont cet hagiographe a fait l'objet de la part des annotateurs de son ouvrage et de ce qu'ont pu dire à son sujet quelques autres érudits, on est assez mal renseigné sur l'existence de « frère Albert ». Par ailleurs, il ne semble pas que l'ouvrage lui-même ait été étudié comme il le mérite à certains points de vue, particulièrement en ce qui concerne ses éditions anciennes (1637, 1659, 1680), et leur « contenu » proprement dit au regard de l'hagiographie bretonne.

Dans ce premier chapitre, on s'occupera surtout de la biographie et de la personnalité d'Albert Le Grand, telles qu'elles se dégagent de recherches et d'observations qui, confrontées avec des écrits épars, jamais encore rapprochés les uns des autres, permettront peut-être d'avoir une idée suffisamment exacte des origines, de la vie et de l'œuvre de celui que l'auteur de *Stances* place en tête de son livre unique appelait le « Nourrisson de Morlaix », et qu'un subtil anagramme précédant ces dernières déclarait être « la Perle de Bretagne ».

Autour d'une naissance

Pendant longtemps, si le lieu de sa naissance, inscrit en toutes lettres à la page même du titre, dans les différentes éditions des *Vies* (1), ne pouvait laisser place à aucun doute, on ne sut en quelle

(1) «... par Fr. Albert Le Grand, de Morlaix », etc.

année exactement la placer. Quant à la date et au lieu de sa mort, ils restent encore à préciser.

Son premier biographe, Miorcec de Kerdanet, dans *Les Notices Chronologiques* publiées en 1818, ne souffle mot (p. 135) de la date approximative de sa venue au monde ; et dans la réédition qu'il entreprit du livre d'Albert, sortie des presses brestoises d'Anner en 1837, il dit seulement, en tête de sa « Notice » liminaire, que ce « religieux de l'ordre de saint Dominique vit le jour à Morlaix sur la fin du xvi^e siècle, sans que nous ayons pu savoir l'année, ni le jour de sa naissance ».

Après lui, Le Vot, dans un article de la *Biographie Bretonne* (1857), signé P. L...t (t. II, p. 240, col. II), encore plus imprécis, se contente d'indiquer que cette dernière eut lieu « dans le xvi^e siècle ».

Le chanoine Thomas, auteur d'une autre notice accompagnant la plus récente édition des *Vies* (Quimper, J. Salaün, MCMI), n'ajoute pas grand'chose à ce que l'on savait auparavant sur l'écrivain, et confesse (p. i.) : « à notre grand regret nous ignorons la date de sa naissance ».

◇ ◇ ◇

C'est à mon regretté ami Le Guennec, peut-être le plus sagace dépouilleur d'archives qu'ait produit la Bretagne contemporaine, que devait revenir l'honneur de mettre au jour l'acte précisant la date du baptême et la paroisse natale du bon Dominicain. Il dut pour cela procéder par éliminations, en tenant compte d'un certain nombre de faits parmi lesquels tout autre que lui aurait pu se perdre.

Plusieurs familles *Le Grand* existaient à Morlaix dès la seconde moitié du xvi^e siècle ; à la fin du même siècle, nous n'en notons pas moins de quatre, dont deux roturières et deux de petite noblesse dans la seule paroisse de Saint-Melaine. Le chef de l'une de ces dernières était *Vincent Le Grand*, seigneur de Kerscao et de Kerigonval, époux de *Marie Larmor*, qui présente au baptême cinq enfants, entre 1595 et 1602 (2). Le chef de l'autre était le cadet du surnommé : *Jacques Le Grand*, seigneur de Lotéric, en Guiclan, époux d'*Anne Noblez* ou *Noblet*, lequel, de son côté, déclara également cinq enfants, entre 1599 et 1606.

Ces deux frères avaient pour père *Christophe Le Grand*, époux de *Françoise Le Boursec*, lui-même issu d'*Yves Le Grand* et de *Catherine Talic* (3).

(2) Ce personnage, qui devait exercer les fonctions de Sénéchal à Carhaix, en 1601, est cité à vingt-deux reprises dans les délibérations de la Chambre du Conseil de la Sainte Union de Morlaix, dont le « cayer », conservé aux Archives de cette ville, a été publié en 1887 par A. de Barthélémy. (Le document qui débute le 27 septembre 1587, se termine le 31 juillet 1590). Après avoir été fervent Liguier, dévoué au duc de Mercœur, Vincent Le Grand, délégué aux Etats réunis par celui-ci, se rallia à Henri IV et figura pour le Tiers-Etat aux assemblées royalistes de Rennes (Cf. Bourdaud, *Mémoires de la Société d'Archéologie de Bretagne*, 1925, p. 197).

(3) Ces indications sont prises dans une Table des baptêmes administrés entre 1593 et 1789 en l'église Saint-Melaine de Morlaix, table dressée par Louis-Ignace Le Grand,

◇ ◇ ◇

Disons tout de suite que Vincent Le Grand ne peut être le père d'Albert, car, sans indiquer qu'il s'agit d'un sien oncle, celui-ci le mentionne dans l'édition *princeps* de son ouvrage (« feu escuyer *Vincent Le Grand*, sieur de *Kerscao Kerigonval*, p. 41) comme lui ayant communiqué en mai 1623 « un fort vieil M. SS. » intéressant la Vie de saint Jaoua. Il va de soi qu'il en aurait parlé comme étant son propre père, si tel avait été le cas.

Son ascendant direct ne peut donc être que Jacques Le Grand. Mais comme *Albert* est un nom « imposé » à notre auteur à la suite de sa profession religieuse, il est naturel qu'aucun enfant ainsi prénommé n'apparaisse parmi les rejetons du dit Jacques et d'*Anne Noblez*. Un choix motivé est donc à faire entre les quatre garçons nés de ceux-ci sur la paroisse de Saint-Melaine où résidait la famille.

Les actes en latin de cette paroisse nous font connaître les baptêmes successifs de deux jumeaux pareillement prénommés *Jean*, le 29 août 1599 ; de deux autres garçons : *Jacques*, le 10 août 1601, et *François*, le 31 octobre 1606. Certains détails chronologiques nous empêchent de retenir le dernier pour l'identifier au « frère Albert » ; et il est établi, par ailleurs, que Jacques décéda, âgé de quelques semaines, le 25 novembre 1601. Restent donc en ligne les deux jumeaux *Jean*, dont l'un a dû également mourir en bas âge, car on ne trouve, par la suite, aucune trace de son existence, et dont l'autre, retiré du monde encore jeune, reçut en religion, peut-être par analogie avec son patronyme, le nom d'un illustre scholastique allemand (1206-1280), maître de saint Thomas d'Aquin, gloire de l'ordre de saint Dominique. (Son surnom latin *Magnus*, traduit en français, constituait précisément un homonyme de *Le Grand*.)

Mais ici, un problème se pose qui ne pourra jamais être résolu. Les deux frères furent tenus respectivement sur les fonts baptismaux, le premier par *Ignace Coadic* et *Elisabeth Noblez*, le second par son oncle *Vincent Le Grand*, dont il a été question plus haut,

sr. de Nuneven, descendant au cinquième degré du même Vincent (*Archives municipales de Morlaix*).

Le rédacteur de cette table spécifie qu'*Yves Le Grand* mourut à Lesneven au début de 1590, et il ne remonte pas plus loin dans son ascendance paternelle. Le nom *Le Grand* apparaît cependant bien plus tôt dans l'anthroponymie de la Basse-Bretagne. Albert lui-même parle d'un arrière grand-oncle également prénommé Yves « puisné de la maison de Kerigonval » en Léon « aumônier du duc François II, chanoine de « Léon, et de Foll-coat et recteur des paroisses de Plou-Néventer et depuis de « Plou-Daniel » (cf. éd. 1637, p. 491) ; antérieurement à ce chanoine amateur d'antiquités bretonnes dont les travaux sont malheureusement perdus, je trouve dans les *Preuves de dom Morice*, t. II, col. 456, mention d'un *Hervey Le Grand* « clericus Corisopitensis diocesis » qui, en 1384, signait un acte pour l'envoi en Angleterre d'une ambassade chargée de négocier la restitution du duché de Richemont et du château de Brest. Quelques mois plus tard, le même était chargé de rédiger le testament de Jeanne d'Angleterre, duchesse de Bretagne (id. col. 480).

Le nom *Le Grand* est-il ici une francisation du breton *an Bras* ou *Le Bras* ? Il est difficile d'en décider, car sous le même aspect français il entre en composition dans maints toponymes datant visiblement du xiii^e s. au plus tard : *Kergrand*, en Combrit, *Kergrand*, en Nizon, *Rosgrand*, en Redéné, etc.

et par Louise Dagorne (4). Lequel des deux a survécu pour notre ravissement, et sans doute pour la joie de nos vieux saints ? Est-ce Jean I^{er} ? Est-ce Jean II ?... Mystère ! Mais on se plaît à penser qu'il doit s'agir du filleul de Vincent Le Grand, dépositaire des trésors du chanoine Yves vivant à la fin du xv^e siècle, et qui communiqua à Albert de précieux documents hagiographiques lorsque celui-ci eût décidé de synthétiser en un ouvrage unique la Geste diffuse et impersonnelle de ceux auxquels il devait donner le qualificatif charmant de « saints patriotes ».

L'homme

Grâce à Le Guennec encore (*En Breiz-Izel, autrefois*, p. 211), nous savons que Jacques Le Grand habitait en la paroisse de Saint-Melaine de Morlaix un petit hôtel situé dans la venelle dite de Trohéon, à peu près parallèle aux curieuses maisons des « Lances », qui longeaient autrefois une partie du quai de Tréguier. Cette venelle s'amorce juste là où commence aujourd'hui le quai, et conduit vers des « combots », ou jardins étagés qui occupent, à hauteur du toit des immeubles de la ville basse, les pentes des collines au pied desquelles celle-ci se trouve enserrée.

Entièrement reconstruite au début de ce siècle, la demeure à pignon sur rue où s'écoulèrent les jeunes années d'Albert ne nous a laissé comme souvenir de son existence qu'un écusson gravé en mi-parti aux armes de Jacques Le Grand et d'Anne Noblet. Seules ses pièces sont encore lisibles, les émaux et les métaux s'étant effacés depuis des siècles (5).

Il nous est, et pour cause, impossible de suivre à coup sûr le futur hagiographe dans la période de sa vie qui précéda son entrée en religion. Sans doute acquit-il les premiers rudiments de la lecture et de son instruction générale en ce collège de Créac'hjoly qui, fondé en 1597 et ouvert en 1603 grâce aux libéralités d'un Le Bihan de Pennél, fut le premier établissement scolaire digne de ce nom dont Morlaix, ville de gros négoce, peu soucieuse de haute culture, pût faire profiter sa jeunesse. Les « régents » qui précédèrent les Jésuites dans cet établissement apprirent à Jean Le Grand l'art de former les lettres et d'aligner des phrases. Mais, convient-il d'en croire Albert lorsqu'il affecte à deux reprises de justifier ainsi le manque d'élégance de son style ?

(4) Voici, à titre de curiosité, le texte encore inédit, à ma connaissance, des deux actes de baptême :

« Johannes filius legitimus et naturalis nobilium personarum Jacobi Le Grand et Anne Noblet fuit baptizatus per magistrum Golvinum Goff vicarium die vigesima nona mensis augusti, existerunt autem apud Deum et ecclesiam fidei iussores Ignatius Coadic et domicella Elisabeth Noblet 1599. »
Gorr, vicaire.

« Alter Johannes filius legitimus et naturalis eorundem Jacobi et Annæ fuit baptizatus eadem die et anno Existerunt autem apud Deum et ecclesiam fidei iussores nobilium ac circumspectus vir Vincentius Le Grand dominus temporalis de Kerzean et domicella Ludovica Dagorne. »
Golvinus Gorr.

(5) Guy Le Borgne (*Armorial Breton*, 1667, pp. 301 et 206), donne pour armes aux Le Grand : « d'azur à trois treffles d'argent, 2 et 1 », et aux Noblet : « d'or à une fasce engreslée de sable. »

« S'il demeure court à l'ornement du langage », dit-il dans son « épître » dédicatoire à *Messeigneurs des Etats de Bretagne* (Edit. 1637, p. a ij, verso), « c'est le déplaisir de l'Auteur, & l'infortune de l'ouvrage : cely-là pour luy estre la langue François comme d'emprunt et estrangère ; celuy-cy, de n'avoir rencontré quelque plume plus élégante, & ressentant plus la polissure du siècle de sa naissance ».

« ...ie vous respons — insi-te-t-il dans son *Advertissement au Lecteur* (id., p. e, recto) — ie vous respons pour légitime excuse, que le François m'est d'emprunt & comme estrangier, estant (...) natif de Morlaix, ville située au cœur de la Basse-Bretagne (dont le langage naturel est le Breton) esloignée de la Cour, & de l'habitude & politesse de celuy dont les relevés du temps se servent. »

Je ne le pense pas. La langue française était certainement le moyen d'expression le plus courant dans la famille de Jacques Le Grand, comme dans toutes les maisons nobles et bourgeoises des villes bretonnes au début du xvii^e siècle. On n'y ignorait certes pas le breton, mais celui-ci était réservé pour l'office et les conversations des maîtres avec les tenanciers de leurs terres du Roudour, du Morlén, de Lotéric et autres lieux. L'entendant parler journellement par les domestiques et les gens du peuple, chez lui, sur les quais et dans les rues de Morlaix, le petit Jean s'en assimila l'usage de la façon la plus naturelle du monde ; mais de là à croire qu'il ne connaissait que cette langue lorsqu'on l'envoya en classe, et que le français lui était « d'emprunt, et comme estrangier », un large pas reste à franchir, ce à quoi je ne puis me résoudre.

Il est, de toute façon, vraisemblable que sa formation n'est pas due aux seuls maîtres religieux ou laïcs du collège de Créac'hjoly, encore insuffisamment aménagé et organisé à l'époque où notre auteur pouvait le fréquenter. Est-ce à Quimper, à Tréguier, à Rennes, villes traditionnellement dotées d'écoles dans lesquelles se pressaient les fils de nobles, de bourgeois et de paysans aisés du bas pays, que se poursuivirent, en ce qui le concerne, des humanités dont la force s'impose à ceux qui lisent le premier venu de ses écrits ? Faute d'un panégyriste contemporain de sa mort, nous ne le saurons sans doute jamais.

De rapides progrès dans ses études et des dispositions précoces pour la prédication le signalèrent, j'imagine, à l'attention des religieux du couvent de Saint-Dominique existant depuis le xiv^e siècle, bâti en pleine ville sur le territoire même de sa paroisse, et dont le supérieur fréquentait peut-être sa maison familiale. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à dire qu'il y entra fort jeune, et, par lui-même, nous savons qu'il y fit profession au bout de quelques années de noviciat.

Doit-on en inférer que c'est vers 1620 ou 1622 qu'Albert prononça ses vœux, commença à prêcher en Léon et en Trégor, et lia ainsi une première connaissance superficielle avec des saints obscurs dont, jusque-là, le nom n'était point parvenu jusqu'à lui ?



Ce que nous connaissons de sa personne physique se résume dans quelques lignes des Pères Quéfif et Echard (dans *Scriptores ordinis Praedicatorum*). Ceux-ci, écrivant après sa mort, le dépeignent comme petit de taille et plutôt désavantagé par la nature. Dans un quatrain placé de son vivant parmi d'autres poèmes laudatifs, en tête de l'*Histoire Admirable de saint Budoc* (1640), et dû à l'imprimeur même de cette rarissime brochure, il est dit :

*Ce livre est bien petit, mais son volume est grand ;
Il tient de son auteur, grand et petit ensemble...*

Nous savons donc que la taille d'Albert était en opposition avec son patronyme. Mais, de telles précisions nous intéressent moins que certaines autres, d'un ordre différent, et que nous sommes contraints de chercher ailleurs.

On aurait aimé cependant qu'un graveur ou un peintre aient fixé pour la postérité les traits d'un auteur classé du premier coup par ses contemporains au rang des célébrités littéraires de son pays, et entouré d'une sorte de tendresse par ceux qui lui dédièrent, avant même que le livre fût publié, les *Stances* et *Anagrammes* dont le chœur louangeux prélude au texte proprement dit des *Vies des Saints*.

La genèse d'un livre

Les dates de 1620 à 1622 proposées plus haut comme devant être celles auxquelles « frère Albert » aurait, au plus tard, prononcé ses vœux au couvent morlaisien de Saint-Dominique (connu aujourd'hui sous le nom des « Jacobins ») doivent être proches de la réalité, car, dans l'*Advertissement c. Lecteur*, l'auteur nous dit expressément :

« Je commençay peu de temps après ma profession à recueillir de mes lectures ce que je rencontrais de matière propre à cet effect, pour m'en servir lorsque l'âge, la capacité et le commandement de mes supérieurs le permettoient. »

Or, dès l'année 1622, c'est-à-dire à peine terminé son noviciat, nous le trouvons méditant sans aucun doute un gros ouvrage qui, non content de viser la glorification

« des vertueuses actions de ces Ames héroïques qui ont jadis illustré ceste Province de leur Sainteté, estonné de leurs miracles, & enrichy des précieuses dépouilles de leurs corps »...

serait en plus : « un Epitome de l'Histoire du Pays, divisée par Eveschés » (Epistre, p. a ij, verso).

Cette année-là, en effet, il prenait copie de Mémoires colligés entre 1473 et 1476 par son arrière-grand-oncle Yves Le Grand (v.

plus haut, n. 3), et à lui communiqués par son présumé parrain « Escuyer Vincent Le Grand... Seneschal de Ker-Ahès », qui en avait le précieux dépôt (cf. Edit. 1637, p. 491). En mai de l'année suivante, le même personnage se dessaisissait en sa faveur d'« un fort vieil M. SS. » qui devait être utilisé plus tard pour la rédaction de la Vie de Saint Jaoua, évêque de Léon (Edit. 1637, p. 41, édit. 1901, p. 56).

Dans l'*Advertissement* déjà cité on trouve ces précisions :

« Quelques années de suite, mon obédience reçue pour le Convent de Morlaix (...) et destiné pour faire les questes ordinaires par les Paroisses de l'Evesché de Léon ; je fus curieux de m'enquérir des Vies des Saints Patrons d'icelles, pendant le séjour que je faisois en chacune, afin d'en pouvoir dire quelque chose en Chaire, és rencontres des occasions, & spécialement aux jours de leurs Festes, sans autre dessein. »

« En ceste recherche — poursuit Albert — j'en advis de nombre d'Eglises dédiées à Dieu, sous l'invocation & patronage de plusieurs d'iceux, dont les noms (bien qu'escrits au livre de vie) ne se trouvent dans nos Martyrologes et Calendriers : Cét advis redoublant ma curiosité, me fit continuer avec plus de diligence, mesme à visiter les anciens Breviaires imprimez, Legendaires & Martyroles Manuscrits, Offices particuliers & semblables Antiquitez desdictes Eglises, & tirer extraicts de la plupart d'iceux. »

Nous avons là, indiqué par l'auteur lui-même, le point de départ de son ouvrage, en vue duquel il enquêta d'abord, pendant au moins deux années de suite, à travers le Léon.

En 1624, nous le trouvons successivement à « Guic-Sané » (Plouzané), considérant attentivement la Fontaine du « Cloestre (*Feunteun ar Cloastr*) » sur la margelle de laquelle il notait la présence de « caractère incogneus » ; au Fol-Coat, se faisant communiquer par le sieur Sacriste de l'église un légendaire manuscrit de saint Tanguy ; à « Saint-Guénégan, près Landt-Ternok » (Beuzit-Conogan), prenant connaissance d'un autre document du même genre intéressant la vie de l'éponyme local.

Son *Advertissement*, morceau de littérature à lire d'un bout à l'autre avec attention, tant il importe à la compréhension de l'ouvrage lui-même, nous renseigne encore de la façon suivante sur les circonstances qui amenèrent Albert à élargir le champ de ses enquêtes :

« Puis, venant à considérer, que je n'estois pour demeurer toujours audit Convent (de Morlaix), l'envie me prit d'en faire autant par les autres Eveschés de Bretagne, pour m'en servir (à mesme fin) quand je me trouverois assigné dans quelque Monastère de leur territoire : Et Dieu favorisant mes Labeurs, à la prière des Saints pour lesquels je travaillois ; m'assista si bien de sa providence qu'en trois ans je devins riche en nombre de memoires, que je rédige par l'Ordre du Calendrier, en un petit corps formé, & l'ayant fait voir à quelques-uns de mes amys, curieux de telles choses, ils me conseilèrent aussi-tost de le faire imprimer, voire m'en firent presser par gens de qualité relevée, & qui avoient de l'ascendant sur moy ; à quoy toutes fois j'eus peine d'abord à me résoudre, considérant qu'au lieu des fruits (...) qu'espèrent tirer de leurs labeurs, ceux qui poussez d'un louable dessein de servir le public, font imprimer leurs œuvres pendant leur vie, ils ne moissonnent le plus souvent que des espines de mespris, de jalousie, & de mesdisance. »

En 1628, notre frère « questeur » se trouvait toujours dans la maison qui avait reçu ses vœux ; et c'est là qu'au cours d'une visite

de son Provincial, Frère Noël Deslandes, de passage à Morlaix le 29 juin, lui fut fait « commandement » par écrit, au vu de ses cahiers, de mettre ceux-ci « en estat de subir la censure des docteurs et en suite la presse ». En conséquence de quoi, ajoute-t-il, fut continué par obédience ce qui avait été entrepris de sa propre volonté, et fut dressé pour le public ce qui n'était destiné jusque-là qu'à son usage particulier.

Mais, entraîné par son zèle, il n'avait pas attendu ce « commandement » pour solliciter du seigneur comte évêque de Tréguier l'autorisation de faire dans son diocèse « les perquisitions requises » pour son œuvre en gestation ; car, dès 1626 (ou dès le 13 mai 1628) elle lui était accordée par le Grand Vicair de ce prélat (6).

De toute façon, très probablement en septembre 1627, il séjourna à Tréguier et dans les environs, visitait dans la ville épiscopale l'église Saint-André, qui, d'après lui, aurait longtemps servi de cathédrale. Il se faisait communiquer par le sieur de Crech-an-Gouez « capitaine de la ville de Landi-Treguer », les actes manuscrits du procès de saint Yves, qui lui serviraient à rédiger l'une des notices des plus importantes de son futur ouvrage (Edit. or., pp. 650 et 125). Le 12 du dit mois, c'était au tour du sieur de Pont-Gautier, de Langoat, de lui confier le catalogue d'un légendaire de la cathédrale de Tréguier dressé en l'an 1590 « par noble et discret M. Maudez de Trogoff, chantre et chanoine de la dite église ».

Il s'était auparavant mis en relation avec le P. du Paz, célèbre chercheur appartenant à son ordre, puis avec les détenteurs ou dépositaires de documents les plus divers intéressant les saints et les évêchés de Bretagne.

Voici les dates que l'on peut noter en lisant avec attention les Vies elles-mêmes et les *Catalogues* d'évêques qui les accompagnent.

15 septembre 1628. Lettre de J. Guillerm, recteur de Guimiliau, vicair général de l'évêque de Léon, René de Rieux, autorisant l'auteur à consulter tous documents utiles dans son diocèse. Il ressort de cette lettre qu'Albert, encore attaché au couvent de Morlaix le 13 mai précédent, fut entre temps affecté à celui de Rennes (*Bonne-Nouvelle*).

19 octobre 1628. Permission de l'évêque de Cornouaille, Guillaume Le Prestre de Lezonnet.

Février 1629. Albert se trouve à l'abbaye de Landévennec où il consulte un « vieil fragment » contenant l'ordre des cérémonies observées aux obsèques du roi Grallon, « l'an 405 ».

Dans le courant de la même année, R. P. Frère Vincent Duval de Sainte-Marie, vicair provincial d'Hybernie, lui communique un extrait authentique des archives manuscrites de Notre-Dame d'Inis-Kaha, relatif à saint Sané.

(6) P. 763 et 704 de l'édition originale on trouve deux dates qui se contredisent : la seconde est, en latin : *Huc die Maij 13 Anno Domini Millesimi Sexcentisimj Decimj Octavo* (13 mai 1618) et ne peut être qu'un lapsus ; si Albert s'est lui-même trompé, il faut rétablir en latin : 1628, et dans ce cas, la délivrance de l'autorisation épiscopale serait encore antérieure au « commandement » du Provincial de l'ordre des Pères Prêcheurs.

Mai 1631. Il recueille la vie de saint Briac à « Boulbriac ».

1^{er} juillet 1633. Albert, qui devait se trouver à Nantes depuis le début de l'année, afin de surveiller l'impression de son livre, dont une partie avait été remise à l'imprimeur (v. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1925, p. 196), reçoit en communication de Vincent Charron, chanoine de Saint-Pierre de Nantes, des annales manuscrites de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon.

7 janvier 1634. La première « forme » de la *Vie des Saints* est à l'impression.

30 janvier 1634. Permission de l'évêque de Saint-Malo, suivie, le 14 février, de celle de l'évêque de Dol (7) ; le 19 février, de celle de l'évêque de Saint-Brieuc, Etienne de Villazel ; le 16 juin, de celle de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes ; le 11 juillet, de celle du R. P. Vicair Général de la Congrégation gallicane et du R. P. Vicair substitut et commissaire du Révérendissime P. Général du même ordre ; le 6 novembre, de celle de l'évêque de Nantes.

◇ ◇ ◇

Alors qu'une grande partie du texte de l'ouvrage était à la composition, l'auteur n'en continuait pas moins ses recherches sur les saints et l'histoire des évêchés de Bretagne. C'est ainsi que le vendredi 11 août 1634, Messire Jean Valhère, doyen et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Angers, lui communiquait le procès-verbal de la dernière translation des restes de saint Gohard ; en novembre suivant, il copiait, à l'abbaye de la Chaume, en Machecoul, un acte de Jacques, 62^e évêque de Nantes. En 1635, il s'occupait encore de la rédaction du catalogue où devait figurer ce dernier, et prenait connaissance des Mémoires du Couvent de Bonne-Nouvelle, à Rennes, en vue de la notice que le prieur de cette communauté lui demandait sans doute d'insérer dans son livre en cours d'impression ; en mai de cette même année, les titres de l'évêché de Dol étaient mis à sa disposition par l'évêque Hector Douvrier, et au début de l'année suivante, pour remercier ce prélat d'origine toulousaine, il lui présentait pour « Estrennes » des vers latins inspirés par ses armoiries, et qui se trouvent reproduits à la fin du *Catalogue* des évêques de ce diocèse.

Nous savons d'autre part, grâce à une importante lettre d'Albert au Mis. de Rosmadec « à sa maison de Tre-Coat », en Molac (Morb.), lettre datée de Nantes, le 27 avril 1636, et dans laquelle l'auteur se plaignait de la lenteur apportée à l'impression de son livre (8), que cette impression en était rendue, à pareille date, au début du *Catalogue* des « Evêques de Vennes », c'est-à-dire aux pages 606 à 610

(7) Ici encore il y a contradiction entre la date indiquée en français par Albert (1634) et celle donnée par le texte latin de la lettre épiscopale (*digesimo quarto*). Hector Douvrier ne fut nommé au siège de Dol qu'en 1629, et n'aurait donc pu délivrer une « permission » sollicitée en 1624, date par ailleurs trop reculée pour correspondre à un fait réel dans la chronologie de l'œuvre.

(8) Cette lettre, publiée pour la première fois par La Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, II, pp. 424-426, a été reproduite dans l'édition la plus récente des *Vies*, pp. X-XIII.

environ, pour un total de 798 pp. Restaient à imprimer une dizaine de Vies et les Catalogues de Tréguer, de Cornouaille et de Saint-Brieuc (plus celui des « Roys et Roynes, Ducs et Duchesses de Bretagne », et la « Table des Matières et Topographique des Villes et Places de Bretagne » dont Albert ne parle pas, et qui devaient compléter son travail).

Nous savons également, grâce à ce même document et à d'autres indications fournies aux Sources de ses notices, que l'infatigable chercheur accourait, le 19 mars 1636, à Rennes, pour tâcher (inutilement) de sauver une histoire de Grûel le Jeune qui était entre les mains d'un amateur décédé quatre jours plus tôt, et qu'il avait ensuite rendu visite à l'évêque de Léon.

En juin, il était à la Chartreuse d'Auray, copiant un acte sur vélin, signé par Jean IV le Conquérant, le 15^e jour de novembre 1437 et relatif au « Mandement des Colliers ». Le 7 du même mois, c'est à Quimper qu'il travaillait, sans doute à la mise au point de son Catalogue des Evêques de ce diocèse, et s'y faisait montrer un « ancien rollet manuscrit sur vellin », gardé au couvent de Saint-François, contenant la vie de saint Jean Discalceat.

Comme le gros volume qui nous intéresse devait, malgré la date de 1637 qui se lit sur sa page de titre, « sortir » fin décembre 1636, on voit que son auteur ne négligea rien jusqu'au dernier moment pour faire bénéficier l'ouvrage d'ultimes découvertes.

Cependant, les docteurs en théologie et l'Ordinaire ayant eu communication de l'essentiel du texte, et n'y ayant trouvé « rien qui soit contraire à la Foy catholique, apostolique et romaine, ny aux bonnes mœurs », espérant en outre qu'il réussirait « à la gloire de Dieu et utilité du public », le jugeaient digne de voir le jour et en permettaient l'impression aux dates des 29 janvier, 11 avril et 12 avril 1636. Le « privilège du Roy » était signé à Paris le 12 août suivant, et le 1^{er} novembre, « Très humble religieux et obeissant Fr. Albert Le Grand, de Morlaix », datait de la Maison des Jacobins de Nantes (d'où il surveillait l'impression de son livre chez Doriou) son Epistre dédicatoire « à Messeigneurs des Estats de Bretagne ».

Le 20 décembre 1636 était inscrit, p. (X) du volume de XX + 798 pages, un « achevé d'imprimer pour la première fois », et, sept jours plus tard, un exemplaire en était déposé aux archives des Etats qui, en reconnaissance de la flatteuse dédicace par laquelle il s'ouvrait, votèrent l'attribution d'une bourse de mille livres au couvent rennais de Bonne-Nouvelle, dont dépendait l'auteur, et où, sans doute, celui-ci devait mourir cinq ans plus tard.

C'est ainsi que vit le jour un ouvrage qui connut le plus grand succès de librairie réservé pendant plusieurs siècles à tous ceux publiés en Bretagne, et dont le sujet était exclusivement « breton ».

(A suivre.)

F. GOURVIL.

Coincidence ou emprunt ?

Le thème des larmes néfastes

DANS sa *Légende de la Mort* (éd. Dottin, Champion, 1923, t. II, pp. 98-105), Anatole Le Braz donne deux versions de ce thème, qui est lié à la doctrine des Ames du Purgatoire et à un autre thème hagiographique, celui de la *Procession des Défunts* :

LXXXVI. Une jeune fille de Coray (Fin., canton de Châteauneuf) ne cesse de pleurer sa mère. Le recteur la fait assister dans l'église à la Procession des Ames du Purgatoire. Elle voit sa mère se traînant péniblement tout à la fin du cortège en portant un seau d'eau noire qui déborde. Rentrée chez elle, la fille n'en pleure que davantage. Même spectacle le lendemain soir ; mais la mère traîne deux seaux d'eau noire. Interrogée par sa fille, elle répond furieuse que ce sont ses larmes qui remplissent les seaux, lui interdit de pleurer dorénavant, et conclut : « Souviens-toi qu'il ne faut pas pleurer l'Anaon », la collectivité des défunts.

LXXXVII. La femme d'un péri en mer court les grèves et les landes de Port-Blanc (C.-du-N., canton de Tréguier), en pleurant et en appelant son mari. Un jour, celui-ci lui apparaît tel qu'on l'avait retiré de l'eau, sauf que ses cheveux et ses vêtements ne dégouttent plus ; mais, avec ses larmes, elle les mouille sans cesse de nouveau, aussi lui interdit-il de pleurer davantage.

Le Braz a précisé les indications de lieux ; il dit aussi tenir ces versions de personnes connues, la première de Marie Hostiou, à Quimper, tante de la fille de Coray ; la seconde, de Claude Ollivier, à Port-Blanc, parent du noyé en mer. Je n'ai reproduit que l'essentiel, car il y a des additions pseudo-littéraires manifestes, du même type que celles qui ont été relevées par Jean Dupont, (*Nouv. Rev. de Bretagne*, pp. 20-24). L'impression sur le lecteur recherchée par Le Braz au moyen de ces additions était de renforcer l'authenticité, sinon même l'exclusivité « celtique » de ses légendes. Il dit même que ce thème des larmes, il l'a rencontré « dans la plupart des régions bretonnes qu'il a explorées ».

Ceci ne prouve ni leur caractère breton, ni leur caractère celti-

que, malgré l'intercalation du mot *Anaon*. Il est, en fait, une conséquence normale de la doctrine des Ames du Purgatoire, comme elle a été peu à peu développée depuis saint Augustin et fixée par le Décret *Urbis et Orbis* du 30 septembre 1852, promulgué par la Sacrée Congrégation des Indulgences, qui détermina la publication de nombreuses brochures de propagande, dont celle de Francesco Vitali, qui eut une grande diffusion en Italie et fut traduite en français, vers 1860, par l'abbé de Valette (2^e éd., Paris, Paul Leloup, rue Servandoni, in-32, 211 pages).

Ce livre obéit à une tradition déjà longue, sinon instituée du moins justifiée par saint Dominique et ses disciples immédiats, qui, s'étant donné pour mission de prêcher dans les milieux ruraux et dans les basses classes des villes et, sachant par expérience que le pouvoir d'attention dans ces milieux est limité, jugèrent utile d'ajouter à leurs homélies et explications doctrinales, des exemples, des paraboles, des histoires, des anecdotes.

Typiques sont à cet égard les *Sermones vulgares et Exempla* du Cardinal Jacques de Vitry, au XIII^e siècle, et les *Anecdotes* d'Etienne de Bourbon (publiées par Lecoy de la Marche, Paris, Picard, 1887, in-8^o) qui en a relevé d'assez curieuses relatives au Purgatoire (p. 30-49), mais où ne se trouve pas le thème des Larmes.

On le rencontre dans le livret cité de Vitali, p. 132-133, sous la forme suivante, non localisée :

« Une mère, inconsolable de la mort de son fils, pleurait depuis longtemps sa perte... Le Seigneur lui envoya une vision. C'était une procession de jeunes gens dont les vêtements blancs étaient enrichis de divers ornements et qui, pleins de joie, se dirigeaient vers un temple magnifique... La mère désolée... cherchait en vain son fils dans cette troupe choisie... Elle ne le découvrit qu'après que tous furent passés : il était couvert d'un vêtement brun tout mouillé et ne marchait qu'avec peine. A cette vue, ses larmes coulèrent avec plus d'abondance et d'une voix étouffée et interrompue par ses sanglots elle s'écria : « Pourquoi, ô mon fils, êtes-vous si triste et si différent de vos compagnons ? Pourquoi restez-vous si loin en arrière ? ». Le jeune homme répondit tristement : « Vous voyez, ma mère, ces vêtements lugubres et mouillés ; eh bien ! voilà ce que produisent votre deuil obstiné et les larmes que vous versez sur moi, qui pèsent sur moi, et m'empêchent de marcher librement comme les autres... Cessez de donner cours à cette douleur... secourez-moi par les œuvres de foi et de charité. »

Le parallélisme des détails est évident : Procession des Ames, poids des larmes, habits mouillés, sauvetage, et objurgation du défunt de ne plus pleurer. Vitali avait emprunté ce récit à un auteur du XIV^e siècle, Thomas de Campré (*Tomas Cantipræsis*, lib. II, *Apum*, cap. 33, n. 11) que Gerson, au XV^e, utilisa souvent. On peut douter que ce soit dans ces auteurs de la fin du moyen âge que les recteurs bretons soient allés chercher leurs *exempla* ; mais on supposera plutôt que les brochures de propagande en faveur des indulgences accordées au profit des Ames du Purgatoire, publiées

en quantité dans le cours du XIX^e siècle leur ont fourni des sujets de prédication, brochures à bon marché et diffusées jusque dans les campagnes par les colporteurs. Il y en eut peut-être même qui furent traduites en breton.

Pour les deux autres versions, je n'ai pas encore trouvé de parallèles. Dans la légende LXXXVIII, la mère inconsolable est obligée de flageller son fils défunt avec une branche de genêt. Le Braz (*loc. cit.*, p. 106-112) a truqué le thème par un dialogue qui rappelle la littérature hagiographique de second ordre, par une sentimentalité verbale ridicule. Et dans une version obtenue à Port-Blanc (*ibid.*, p. 103), également arrangée, mais moins, chaque larme versée par le fils se transforme en une clochette fixée à la jupe de sa mère, de sorte que celle-ci finit par en être garnie des pieds à la ceinture et que c'est « à peine si elle peut mettre un pied devant l'autre » (*sic*). « N'est-ce pas une étrange et poétique imagination que ces larmes transformées en clochettes sonnantes et douloureux carillon d'angoisse ? », demande Le Braz. Certes ; mais je doute qu'elle soit folklorique indigène.

Arnold VAN GENNEP.

LE CHAUDRON SONORE

Dans l'*Almanach du Rouget de Dol* pour 1948 intitulé « *Les Châtelines de La Saint-Luc* » dont il est l'auteur, un écrivain dolois, Tony Le Montreer, reproduit à la page 47 un passage de l'*Histoire et Panorama d'un Beau Pays* (1) par Bertrand Robidou qu'il titre : *Le « Tire à la Cheuve »* :

« Dans ces tièdes soirées qui attirent jusqu'au lever des étoiles, les laboureurs au seuil des chaumières, qui de nous n'a entendu frémir avec force le *tire à la chèvre*, orgue rustique, monté sur une poêle avec ses tuyaux de jones et qui prolonge si loin ses amples vibrations, écoutées, quelquefois répondues des villages voisins ? »

Ch. LE GALL.

(1) « *Histoire et Panorama d'un Beau Pays ou Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dol et environs* », par Bertrand Robidou (1852).

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

I

Un tricentenaire

CETTE année se célèbre le 300^e anniversaire de la mort de Dom Michel Le Nobletz. Le 5 mai 1652, au Conquet, dans une pauvre logette qui lui fut prêtée par charité, ce gentilhomme de belle lignée s'endormit dans le Seigneur après avoir baisé tendrement le crucifix que lui tendait le P. Maunoir. Il laissait pour tous biens quelques menus objets : deux chemises, une soutane et un manteau dont il s'était couvert sur son grabat contre les frissons de la fièvre ; plus un trépied en fer, un pot de terre, une écuelle, une assiette, un chandelier, une table, un coffret, et, comme article de luxe, un bénitier en faïence ; enfin 25 sols de monnaie.

Il était le fondateur des Missions en langue bretonne. Un « géant de la Sainteté » (1) ; un « grand homme... d'un personnalisme intense... un génie » (2).

Le présent millésime est le plus rapproché de la béatification (20 mai 1951) de l'homme qui fut plus que son successeur et son disciple, mais son fils spirituel et l'héritier de ses méthodes d'apostolat, le P. Julien Maunoir, destiné par lui aux missions, puis entraîné, formé, suivi, encouragé par lui.

Aux cérémonies commémoratives en son honneur (3), il convient que s'intéresse la Bretagne tout entière, puisqu'il est au départ de la légion d'ouvriers évangéliques qui exercèrent sur nos diocèses une action si profonde.

La période active de sa carrière — allant de 1608 à 1640 — correspond donc approximativement au règne de Louis XIII. Le Revival qui accompagna son action et celle de ses premiers disciples fut, croyons-nous, plus profond et plus étendu qu'en n'importe

(1) R. P. LANZ, vice-postulateur général en Cour de Rome des causes de béatification et de canonisation.

(2) Abbé H. BRÉMOND, de l'Académie Française.

(3) Au Conquet (4 mai), puis en diverses localités.

quelle autre région : « Il y a eu chez nous, à la même époque, beaucoup d'autres missions : en Normandie avec Saint Jean Eudes ; en Lorraine, avec Saint Pierre Fourier ; dans le Limousin, le Languedoc et la Provence, avec le P. Lejeune ; dans le Velay et le Vivarais, avec Saint François Régis ; à Paris même avec M. Olier et ses compagnons ; un peu de tous les côtés avec les disciples de Saint Vincent de Paul. Mais aucune de ces entreprises, sauf peut-être à certains jours les missions de Normandie, ne présente le même intérêt que les missions de Bretagne ; aucune, je le crois du moins, n'a eu le même succès. Beaucoup de zèle certes, et des conversions innombrables ». (4)

Dans l'histoire religieuse de la Basse-Bretagne, l'action missionnaire accomplie par Michel Le Nobletz et issue de son entreprise est, pensons-nous, l'événement le plus important après l'évangélisation primitive. Celle-ci avait eu pour principaux artisans les émigrés : prêtres et moines de Grande-Bretagne : Pol, Tugdual, Samson, Méen, Briec et les autres, venus accompagner leurs compatriotes chassés de certaines régions celtiques britanniques par l'occupation saxonne. Il est remarquable que Dom Michel se conformera, dans ses courses apostoliques, à l'itinéraire côtier des saints de cette période lointaine en Tréguier, en Léon et en Cornouaille.

L'enfance et la première jeunesse de Michel

Il naquit le 29 septembre 1577 au manoir de Kerodern, en Plouguerneau (dans le diocèse du Léon, au nord de Brest). Son père, Messire Hervé Le Nobletz — Monsieur de Kerodern pour les gens du pays — seigneur de bonne souche nobiliaire, avait la charge de notaire royal (5). Sa mère, Dame Françoise de Lesguern, appartenait aux familles les mieux apanagées de la région, telle celle des Coëtmenech, hauts et puissants seigneurs (6).

Un épisode de la prime enfance de Michel laisse supposer qu'il apprit le breton sur les genoux de sa mère : « *Me zo bet e ti Doué* », lui répondait-il quand elle lui reprochait ses allées et venues le long de l'étang pour se rendre à la chapelle Saint-Claude (7).

(4) H. BRÉMOND, *La Conquête Mystique*, p. 32-33.

(5) Les notaires royaux étaient officiers, c'est-à-dire fonctionnaires au nom de Sa Majesté avec les sénéchaux, les avocats, les procureurs et autres agents « priseurs et estimateurs », comme dira un jour Dom Michel qui n'en aura cure en ce qui concernait ses biens.

(6) Elle est mentionnée au tableau généalogique des barons de Kermorvan, en Trébabu, comme étant la fille d'Alain de Lesguern, troisième de ces nom et prénom, et de Jeanne du Châtel de la fameuse maison des du Châtel qui commandaient la mer depuis Kersaint-Trémazan jusqu'à la Penfeld.

La gentilhommière de Kerodern, maintenant disparue, était un manoir noble avec ses privilèges afférents : chapelle, étang, colombier aux multiples cloisons accolées et ses dépendances : bois et avenues, un calvaire qui a seul subsisté.

(7) Le fait est raconté par le second biographe de Michel, l'auteur de l'autographe (XVII^e) dont le manuscrit de la bibliothèque de Kerdanet est une copie très ancienne, publié par le chanoine Pérennés en 1934. Nous lui emprunterons pour cette étude pas mal de renseignements ainsi qu'à l'autre biographie imprimée en 1866, et dont l'auteur est le P. Verjus.

Messire Hervé et Dame Françoise avaient connu l'âge d'or, l'époque où la Bretagne « le Pérou des Français » jouissait d'une renommée légendaire de prospérité. Par ses armateurs et ses marins, « les meilleurs du monde », écrivait un agent du roi d'Espagne à son maître, elle exportait grains et toiles dans les Flandres, en Espagne et au Portugal ; des marins de Morlaix et de St-Pol-de-Léon fréquentaient jusqu'aux havres du Brésil (8) ; elle importait pour le ravitaillement des hôtelleries, nombreuses et bien pourvues — la seule ville de Morlaix possédait à elle seule 165 hôtels et auberges (9) pour l'usage des gentilshommes, des bourgeois et des paysans aisés — vins d'Aunis, de Bordeaux et d'Espagne, huile d'olive, sel de La Rochelle.

Le bien-être se faisait sentir à tous les échelons de la société. Les seigneurs s'abritaient dans leurs châteaux ou leurs manoirs, résidences à la silhouette bien assise ; ils étaient parfois assujettis au service des armes, car il y avait quelques ombres à ce tableau enchanteur. Mais depuis la fin de la guerre de Succession (1365) la paix régnait, à part quelques alertes provoquées sur les côtes par les Anglais. Les bourgeois gitaient dans des hôtels en pierres de taille aux substantielles proportions, si l'on en juge d'après les exemplaires qui nous restent ; même les ménages du peuple, au témoignage de Moreau, étaient « bien complets ». Les inventaires du temps confirment l'exactitude du tableau (10).

La famille Le Nobletz possédait de grands biens. M. de Kerodern déclarera un jour à Michel qu'il aura déboursé pour ses seules études deux mille écus, soit six mille livres de bon aloi de la fin du seizième siècle. Or les autres frères reçurent aux Universités une formation semblable. Ils étaient cinq fils : Claude, l'aîné, qui sera, après son père, seigneur et propriétaire du manoir familial ; Jean, qui occupera la charge de substitut du procureur du Roi, à Lesneven ; Guillaume, qui suivra le barreau ; Michel était le quatrième ; Hervé, le plus jeune, sera docteur en droit. Les filles étaient au nombre de six ; les quatre ou cinq qui parvinrent à l'âge adulte, reçurent l'éducation de leur rang. Marguerite que nous connaissons le mieux par la chronique, parce qu'elle suivra son frère dans les missions, tiendra les écoles ; elle connaissait le latin. Nous ne savons si les demoiselles ses sœurs et elle-même furent envoyées chez les Bénédictines de Saint-Sulpice de Rennes comme leurs contemporaines, les trois demoiselles de Lanuzouarn de Plouénan. La distance était longue du Léon à ce couvent renommé : trois relais, sur des chevaux de selle, avec une escorte, plus un cheval chargé de leurs bagages (11). Il fallait donc aller bien loin, car les Ursulines n'étaient pas encore installées dans le pays.

Messire Hervé et son épouse, élevés au temps de la grande

euphorie, avaient connu les méthodes pédagogiques mises à la mode par la Renaissance ; ils étaient en mesure d'en retenir le meilleur pour l'éducation de leurs enfants. C'est ce qui paraît dans l'instruction et la formation de Michel.

A travers le moyen âge, l'Eglise avait été la dispensatrice du savoir. M. Ogès, dans une étude très documentée (12) où abondent des informations peu connues avant lui, a bien montré ce rôle depuis l'époque médiévale, dans la région qui correspond aux limites actuelles du Finistère.

Des chapelles de village servaient parfois de locaux scolaires : ainsi le premier précepteur de Michel, un prêtre, Messire Thomas Cozie, faisait école en la chapelle Sainte-Anastasia, en Saint-Frégant, non loin du château du grand-père maternel, le Seigneur de Lesguern, chez qui Michel, enfant, passa quelques années.

M. de Lesguern mourut vers 1585. Michel avait huit ans. M. de Kerodern rappela son fils et voulut le former en vase clos. Il le confia à un de ces ecclésiastiques, nombreux dans chaque paroisse, parmi lesquels il était prévu par des statuts épiscopaux qu'un ou deux seraient choisis pour remplir les fonctions de maîtres d'école. Celui qui fut chargé de Michel s'appelait Gilles Mazeas. Mais cette formation en isolé fut de courte durée. Le système qui consistait à mener l'écolier par « les routes gazonnées et doux-fleurantes » chères à Montaigne, présentait l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'émulation si utile au développement intellectuel et moral. En revanche, un pédagogue unique, qui ferait preuve de sévérité, n'était pas non plus à recommander. Le second biographe fait cette juste remarque : « La grande sévérité des précepteurs émousse souventes fois l'esprit des enfants ».

Le fait est que Messire Hervé, après expérience, mit son fils entre les mains de deux ecclésiastiques, les frères Yves et Henri Gourvennec, des maîtres aussi savants que pieux et pas trop sévères : « Ils inspiraient doucement et efficacement la piété et la doctrine à leurs enfants ». Remarque laconique, mais suffisante pour que nous en déduisions qu'ils se livraient à un certain enseignement collectif. Ils faisaient leurs classes sur le territoire de Plouguerneau en la chapelle Saint-Antoine.

Michel avait 13 ans quand il finit son stage chez les frères Gourvennec. Il fallait trouver pour l'écolier un établissement qui comportât un cycle d'études préliminaire à l'Université. Ploudaniel offrait cet avantage. Dans cette paroisse, aux portes de Lesneven et de Notre-Dame du Folgoët, enseignait un professeur « estimé habile dans le pays », Maître Alain Le Guen, prêtre. Son école avait un programme d'études plus étendu que la débutante institution de St-Pol (13). A Ploudaniel, notre écolier dut parcourir un programme

(8) DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine Française*.

(9) D'après DAUBENIL, que cite Louis LE GUENNEC, *Choses et Gens de Bretagne*, p. 166.

(10) J'en signale plusieurs dans mon livre *Les missions bretonnes*.

(11) L. LE GUENNEC, *Choses et Gens de Bretagne*, p. 170.

(12) Parue dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1936-37. (Un tirage à part en a été fait.)

(13) On ne pouvait encore donner le nom de collège à la prébende scholastique fondée en 1580 par l'Evêque Rolland de Neufville, pour que ses revenus servissent à payer un précepteur à l'Ecole du Léon ; celle-ci ne sera de plein exercice que dans le cours bien avancé du siècle suivant.

assez complet de matières du second degré puisque, au bout de six ans, il sera capable d'être admis au célèbre Collège de Guyenne, à Bordeaux.

Le temps de scolarité de Michel sous la clémentine régence de Maître Alain avait juste coïncidé avec la période agitée des guerres civiles et religieuses. Le biographe cité ne cache pas que, sans ces guerres, notre élève eût été plus avancé dans les lettres. L'état du royaume, l'éloignement des centres les plus réputés du savoir, les difficultés et les dangers des communications étaient des obstacles qui contrecarraient les projets des parents.

Les guerres de la Ligue et leurs conséquences

L'occasion des guerres qui, depuis près de trente ans, désolaient une partie importante du royaume, fut en Bretagne, l'assassinat du Duc de Guise (1588). Dès 1589, Royaux et Ligueurs y furent aux prises ; puis des troupes étrangères déferlèrent sur son sol : les Anglais, à partir de 1591, soutiennent le roi protestant ; les Espagnols, depuis un an, étaient venus au secours des catholiques. Henri IV avait eu beau se convertir au catholicisme romain (1593), la pacification ne se fit pas encore chez nous, où le duc de Mercœur avait pris la tête de l'opposition au Roi. Les Espagnols entretenaient la résistance, surtout dans l'espèce de « poche » de la presqu'île de Crozon.

Le bilan ? Evidemment il ne s'agit ici que d'un état de pertes approximatif : plus d'un million de Français avaient péri sur le territoire du royaume au cours de luttes tantôt simultanées, tantôt sporadiques, avec des trêves et des répit, et par suite des brigandages auxquels ces dissensions servirent de prétexte. Sur ce nombre de victimes, combien de Bretons, gentilshommes, bourgeois, paysans et même gens d'Eglise ? Il se produisit, tant en Bretagne basse que haute, « tant de désolations et d'inconforts qu'il n'est pas possible de les réciter ». Nous lisons cette réflexion sous la plume d'un contemporain ; car nous possédons notre historien de la Ligue : le chanoine Moreau, conseiller au présidial de Quimper et officiel de Cornouaille (14).

(14) S'il compose de façon discursive au découpage — il écrivait dans l'époque préclassique — son style ne manque pas de charme et de pittoresque, soit qu'il brosse des portraits d'hommes de guerre, soit qu'il expose des mouvements de troupes, un siège, une bataille, soit qu'il décrive les mœurs du temps et les maux qui accompagnèrent le cataclysme, à savoir : épidémies, famine, dépravement moral, bref tous les maux « châtiments de Dieu », en quelque sorte rançon des longues guerres.

De nombreux passages de son livre mériteraient d'être recueillis dans une anthologie d'écrivains du début du XVII^e siècle. Tantôt il prend des airs de bonhomme comme Joinville, tantôt il se livre à des pointes de malice, même d'ironie mordante, ou bien il s'élève jusqu'au pathétique pour élancer ses sympathies ou ses antipathies et fustiger les vices du temps ; moraliste et ardent partisan d'une cause, il a une tendance à magnifier les hommes et à exagérer les fautes d'un camp d'adversaires.

Il insiste avec un luxe de détails sur ce qui se passa en Cornouaille. Il était Cornouaillais ; il résida à Quimper ou aux environs pendant la tourmente ; il était informé des événements ; il fut témoin de plusieurs. Son livre est, d'ailleurs, intitulé : *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les guerres de la Ligue et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille*. Il est vrai que la Cornouaille fut,

Moreau n'est pas le seul de son temps à relater les malheurs de ce diocèse. Dans une lettre au Roi (1592) Marie de Morais, prieure de Locmaria-Quimper, se plaint de la rigueur de la guerre qui empêche le libre exercice de la justice dans l'Evêché à cause de l'insécurité des chemins. Veut-on un autre témoignage ? 91 paroisses de Cornouaille présentent à Henri IV, le 23 janvier 1599, des listes consistantes de leurs dommages de guerre, et demandent qu'il plaise à Sa Majesté de les exonérer des taxes royales. Les ruines sont évaluées à 20 millions de livres de dégâts, somme qui représente pour le moins six milliards de notre monnaie actuelle. Et encore n'y sont pas compris les dommages que d'autres paroisses eurent à subir du stationnement et du passage des Ligueurs et des Royaux et de leurs alliés. L'attention du souverain est appelée sur des faits comme les suivants : 1° les ravages, pillages, incendies et massacres par les troupes de la Magnane (15) au Faou — encore une ville que visitera Michel — et dans les localités voisines à trois, quatre et cinq lieues à la ronde : « ville » dit la requête, « auparavant opulente, et riche, de laquelle Sa Majesté retirait grande finance pour le trafic et commerce qu'on y faisait » ; 2° « les violences, cruautés, exactions, bruslements » du chef de bandes La Fontenelle qui « tua et massacra au bourg de Saint-Germain [Plogastel] deux à trois mille hommes ». A la suite de cette requête, le Roi en son conseil fit remise aux 91 paroisses plaignantes de toutes impositions royales jusqu'à l'année 1604 et les déchargea des deux tiers des dîmes pour 1604, 1605 et 1606 (16).

Le Tréguier avait aussi connu, outre l'occupation étrangère, les brigandages dont elle fut l'occasion. La ville de Tréguier, *Lantreguer*, eut 140 maisons incendiées. La Fontenelle « chrétien de nom et Turc en effet... parjure, perfide... trouvant prétexte sous le manteau de la guerre... » dit Moreau qui « dépeint ce tigre de ses couleurs », avait établi son quartier au château de Coëtfrec, près de Lannion, d'où il ravagea tout le pays d'alentour (17). Le capitaine-bandit et les Espagnols auxquels il s'était allié, se maintinrent dans le château-fort de Primel en Plougasnou, malgré le blocus du gouverneur de Morlaix, Boisson de Coëtnizan. Ce ne fut pas avant mai 1598 que le capitaine espagnol Graviel de Amezcoba abandonna Primel pour regagner par mer le port de Blavet (18), actuellement Port-Louis.

Le Léon ne fut pas mis à aussi dure épreuve que la Cornouaille. Sur les 82 localités — ce chiffre n'est pas exhaustif — que Moreau

plus que les autres régions, le théâtre d'opérations. Des secteurs particulièrement éprouvés furent le Cap-Sizun, Pont-L'Abbé et environs, Concarneau, Douarnenez, Quimper et la presqu'île de Crozon. Il est à remarquer que tous, sauf ce dernier, sont les lieux de prédilection où Michel exercera son apostolat.

(15) Successivement royaliste et ligueur.

(16) D'après un registre conservé à la Bibliothèque Nationale, Fonds français N° 22311, reproduit dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1909, p. 93 et suiv.

(17) BAUDRY, *La Fontenelle*. Cf. DURVILLE DE SAINT SAUVEUR, *Histoire de Bretagne*, T. 3, p. 70.

(18) LA GUENNEC, *Vieux Manoirs...*, p. 256.

signale comme ayant été la proie des gens de guerre et des brigands sur le territoire qui correspond à notre Finistère-Nord, je n'ai relevé, Brest et Morlaix y compris, que 7 du Léon, chiffre également très incomplet. Moreau ne cite pas, par exemple, le pillage du château de Mezarnou, en Plounéventer, ni celui de Penmarch, en Saint-Frégant. Le propriétaire de Mezarnou, Hervé de Parcevaux, estimait à 70 mille écus la valeur des objets détruits.

Avant que les camps adverses eurent définitivement éteint leurs querelles, les gentilshommes léonards s'étaient retirés de la lutte. Si ceux de Morlaix et des environs, entrés dans la Ligue ou Sainte Union en 1589, y demeurèrent jusqu'à la paix définitive, un groupe de seigneurs réunis au Folgoët, le 8 août 1594, firent leur soumission entre les mains de René de Rieux, marquis de Sourdeac, gouverneur de la ville et du château de Brest, le père du futur évêque de Léon. Ils protestèrent « n'avoir eu oncques l'intention de se désunir de la couronne de France et n'avoir eu d'autre crainte que de tomber sous la domination de l'hérésie, crainte dissipée depuis la conversion de Sa Majesté. Le Sr de Rieux accepta, au nom du Roi, ladite capitulation, qui fut signée le même jour à Lesneven » (19). Le calme eût peut-être régné dans le Léon si La Fontenelle et La Magnane n'avaient poursuivi leurs déprédations.

Michel aux Universités

Dès la libération du territoire, M. de Kerodern envoya à Bordeaux Michel et ceux de ses autres fils qui étaient encore aux études. Ils firent le voyage par voie de mer en octobre 1596.

Les bateaux bretons de ce temps, à mâture unique ou à deux ou trois mâts, aux voiles tendues, ne se distinguaient guère, dans leurs détails de forme et de grément, des autres navires de l'époque. Un des tableaux que Michel composera, ou qui sera composé sous son inspiration, la « Carte des Conseils » reproduira les types de ces embarcations : des bateaux à deux mâts, y compris deux à haut bord. Il se peut que notre jeune passager, très observateur, ait examiné au cours de la traversée, les cartes marines signalant rochers, bancs de sable et autres dangers de la mer qui l'inspireront dans son enseignement catéchistique.

Ici se pose une question : seuls les riches pouvaient-ils, en Bretagne, accéder à l'enseignement supérieur ? Evidemment, ce leur était plus facile ; mais nous savons que des jeunes gens intelligents, sans fortune, fréquentaient comme boursiers les diverses Universités. L'Eglise ou des familles riches prenaient leurs études à charge. Michel parlera souvent, dans ses notes, de ses condisciples dépourvus de fortune personnelle. Il recommandera aux riches de porter intérêt aux étudiants pauvres : « Tâchez de faire du bien à votre prochain, nommément en lui donnant quelque instruction... Entretenez un ecclésiastique aux études ». Le plus grand nombre

(19) Texte reproduit dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper*, 1922, p. 22.

de clercs, il est vrai, n'allaient pas prendre leurs grades universitaires, et il n'y avait pas encore de séminaires ; Quimper aura le sien en 1669 et Saint-Pol seulement en 1680. A l'époque où nous sommes, les futurs clercs fréquentaient les écoles monastiques les plus proches ou bien les écoles presbytérales, près de leurs recteurs et de maîtres instruits. Après plusieurs années d'études dans ces conditions, ils allaient, avant leur appel aux Ordres, passer des examens devant les chanoines dans la ville épiscopale.

Le Collège de Guyenne, où Michel devait rester un an, se distinguait par la discipline littéraire et scientifique qu'on y recevait : c'était l'un des meilleurs du royaume, le meilleur si nous en croyons Montaigne, qui y avait passé 50 ans avant. Mais Michel jugeait qu'on n'y apprenait pas suffisamment « la sagesse céleste et la science du salut ».

Parmi les nombreux étudiants Bretons de Bordeaux, Claude, le frère aîné, faisait figure de chef, puisque ses condisciples l'avaient élu leur « prier » ou président. Toute cette gent universitaire portait épée au côté et s'en servait pour ferrailer. Les bagarres étaient fréquentes, surtout entre étudiants de diverses provinces. Michel se révélait adroit au maniement des armes avec parades et esquives ; maintes fois il dégaina pour défendre son frère ou se défendre lui-même. De ce fait, il acquit de l'ascendant sur ses compatriotes et fut désigné, à son tour, comme prier à la place de son aîné. Ce lui fut une occasion de hanter des compagnons turbulents. Il glissait sur une mauvaise pente, lorsqu'il fut sauvé par sa vocation mariale, une dévotion tendre et profonde. Apprenant l'existence, à Agen, d'un collège de la Compagnie de Jésus, où florissaient les lettres et la piété, il partit pour cette ville universitaire.

Pendant quatre ans il y étudia « aux controverses et aux cas de conscience », s'adonna à la philosophie et aux lettres anciennes, devint capable d'expliquer auteurs latins et grecs et de composer des vers dans l'une et l'autre langue. Plus encore, il cultiva son âme. Il aimait à dire que « la sagesse d'En-Haut » s'acquiert par le moyen du mépris du monde : tel était le thème de ses entretiens avec une élite de ses condisciples.

Quand il eut terminé son programme, il retourna à Bordeaux où il suivit ses cours de théologie dans la Somme de Saint Thomas d'Aquin et les Conciles ; il étudiait l'Écriture dans les textes grecs de la Bible et les apprenait par cœur.

Sa vocation de prêtre-missionnaire catéchiste

Depuis longtemps Michel avait été péniblement affecté par l'ignorance religieuse de la masse des baptisés. Il l'avait constatée parmi ses compatriotes de Plouguerneau et jusque dans sa famille. La cause lui apparaissait dans l'absence ou l'insuffisance de l'enseignement du catéchisme. A Ploudaniel il s'était fait, dès l'âge de

14 ans, catéchiste volontaire aux abords de l'école, malgré les rebuffades dont il était l'objet.

A Bordeaux et à Agen, il était témoin de la même ignorance ; mais dans ces villes universitaires il vit à l'œuvre Capucins et Jésuites instruisant les chrétiens. Ces deux Ordres religieux l'attiraient : il aurait voulu « épouser la Pauvreté en l'habit de Saint François » ; il pensa également entrer dans les rangs des disciples de Saint Ignace. Plus que la compétence de ses maîtres dans les lettres, en philosophie et en théologie, il prisait leurs méthodes catéchistiques et suivait leurs leçons : « Le catéchisme », dira-t-il un jour, est « une chaîne d'or qui lie les âmes au trône du Dieu des miséricordes ». Exerçant cet apostolat d'instruction populaire en ville, surtout auprès des enfants, et dans les campagnes voisines où se propageait le protestantisme, il entraîna dans son sillage une équipe de piex étudiants : parmi ceux-ci, un Bas-Breton de Ploujean, en Tréguier, Pierre Quintin, chevronné de l'armée, ancien lieutenant dans le camp de la Ligue, future gloire de l'Ordre de Saint-Dominique.

Tandis que ses frères s'étaient orientés vers les carrières ouvertes par les études de droit civil, il mûrissait dans la mortification et la méditation son dessein d'être prêtre. Ainsi s'achevait sa vie estudiantine. Nous avons vu que ses études avaient coûté à ses parents six mille livres tournois, ce qui représenterait 1 million 200 mille francs de notre monnaie actuelle, pour le moins, car nous avons un élément d'appréciation sur la valeur des choses à Plouguerneau, où le boisseau (une centaine de livres) de froment se payait un écu en 1589.

Michel ne devait hériter que d'une faible partie de la fortune de ses parents, puisque le fils aîné, Claude, aurait les deux tiers de la succession, le tiers restant devant être réparti entre chacun des autres enfants, en parts égales. Tel était le droit en Bretagne. Nous sommes informés, d'autre part, sur l'application de cette coutume seigneuriale aux héritiers Le Nobletz. Jean, le second des garçons, de sept ans plus âgé que Michel, celui qui sera substitué du procureur du Roi à Lesneven, se plaindra, en 1637, de l'insuffisance de ses revenus en exécution du droit (20).

Longtemps Michel avait hésité à entrer dans l'état ecclésiastique, ne se sentant pas digne. De retour à Kerodern, n'ayant pas encore reçu les Ordres sacrés, il composa sa fameuse méditation qui lui servait de « carte marine ». Il y énumérait, sous forme d'écueils, les dangers auxquels étaient exposés les clercs qui vivaient dans le monde.

C'est vers ce temps qu'il déclina l'offre d'un important bénéfice

(20) Ce gentilhomme, époux de Marie de Kergeriou, se dit dans une lettre (Arch. dép. Finistère, Fonds Barbier de Liscoët, série E) « neuvième juveigneur de la maison de Kerodern ». Il avait alors 67 ans. Il mourut à Lesneven le 24 mai 1634 et fut inhumé au chœur de l'église St-Michel. Malgré ses revenus insuffisants (en raison de ses charges de famille), il obtint pour ses filles de bons partis : l'une épousa Urbain de Carné, une autre Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte en Lannilis, de familles d'ancienne extraction nobiliaire. Une Marie Le Nobletz de Kerodern, dame de Kerouartz, fit entrer, en 1683, son fils dans la grande famille de Kergeroadez en Brélès.

que Mgr Rolland de Neufville lui avait faite, après l'avoir entendu argumenter dans une dispute théologique à St-Pol-de-Léon. Michel, par ce refus, avait fort indisposé son père. Autre sujet de mécontentement : M. de Kerodern lui avait payé une soutane de précieuse étoffe bordée de satin. Notre jeune clerc s'en dépouilla et la donna à un prêtre pauvre. Marques de richesse et dignités étaient à ses yeux « les coupe-gorge de l'humilité et de la simplicité chrétiennes ». Le refus du bénéfice eut pour conséquence la séparation momentanée de Michel et de sa famille. Relégué dans une chaumine du voisinage, il y vécut comme un pauvre paysan. Le père le crut revenu à de meilleurs sentiments. — du moins il jugeait ainsi — quand il s'ouvrit à lui de sa résolution de se préparer immédiatement à la prêtrise. Il l'autorisa à partir, lui donna la somme nécessaire pour le voyage et six mois d'études. Michel étudia en Sorbonne, ajouta à son bagage d'humaniste-polyglotte la connaissance de la langue hébraïque « par l'affection qu'il avait à l'Écriture Sainte ». Enfin sur les conseils d'un Jésuite renommé par sa sainteté, sa doctrine et son éloquence, le P. Cotton, confesseur et prédicateur d'Henri IV, il se décida à recevoir le sacerdoce (1606 ou 1607).

Rentré à Plouguerneau, il fit profession de pratiquer la perfection chrétienne dans l'état ecclésiastique. Le foyer familial ne lui offrait pas le climat favorable : certes la foi subsistait, mais ce n'était pas la ferveur. M. de Kerodern était attaché aux biens terrestres ; Mme Françoise avait goûté au monde. Parmi ses sœurs, Michel voyait les deux types des jeunes demoiselles de ce temps : Anne était une fille d'intérieur, toute occupée aux soins du ménage et filait la quenouille ; Marguerite, qui avait 22 ans, affichait son collier de perles, portait un diamant au doigt et aimait à se montrer aux assemblées dans sa robe de soie, qui était celui de ses atours auquel elle tenait le plus.

Convaincu comme il l'était que la vie délicate au manger et au dormir rend l'homme sensuel et charnel avec le temps, il se refira dans une petite cellule couverte de paille qu'il s'était fait construire à l'autre bout de la paroisse, au lieu dit Tréménac'h, proche l'Océan. C'est là qu'il se prépara à son ministère. Nous connaissons de lui cette parole : « La vigne doit porter des grappes mûres ». Se couchant à même le sol, portant un cilice depuis le col jusqu'aux genoux, s'infligeant la discipline, gardant un perpétuel silence, sans autre nourriture qu'une écuelle de bouillie d'orge qu'un voisin lui apportait et qui « ne différait en rien d'une écuelle de colle », il vécut ainsi l'espace d'un an, disant la messe, faisant oraison. Il avait emporté dans sa solitude ses traités de théologie qu'il repassait avec soin. Toujours la même idée le hantait : la mise au point de l'enseignement du catéchisme. C'est alors qu'il imagina de le mettre en tableaux, qu'il conçut ses « taolennou » si riches de substance morale et doctrinale. Quand il quitta son ermitage, ce fut pour inaugurer sa campagne missionnaire.

(A suivre.)
L. KERBIRIOU.

Le monnayage armoricain aux temps mérovingiens

La domination romaine avait amené la disparition des monnaies gauloises. Avec la ruine de l'empire d'Occident on voit renaître des ateliers indigènes ; certains nous intéressent particulièrement, car situés en Armorique, ils ont émis des espèces présentant un caractère local qui en font les plus anciennes monnaies bretonnes du moyen âge. Jusqu'à la fin du VI^e siècle, les Mérovingiens ne frappèrent que des monnaies d'or et quelques pièces d'argent et de cuivre. Tel était encore le prestige de l'Empire Romain que les premiers types furent d'abord une imitation servile des pièces du Bas-Empire, et que nous avons des sols et des tiers de sol d'or au nom des empereurs Anastase et Justinien ; puis le fantôme impérial romain s'estompant de plus en plus dans le lointain, à partir de Théodebert I^{er} (534-548) on trouve des monnaies aux noms de souverains francs et même de maires du palais, mais elles ne furent jamais nombreuses.

Avant tout le monnayage mérovingien est un monnayage municipal. Les espèces émises portent en légende circulaire d'un côté le nom du monnayeur, de l'autre celui de la localité ou de l'abbaye où elles ont été émises. Le centre de la pièce est le plus souvent occupé d'un côté par une tête ou un buste barbare vu de profil et de l'autre par un sujet pieux : croix de différentes formes, calices, etc... Un triens d'or de Nantes du milieu du VII^e siècle reproduit un vase surmonté d'un oiseau.

Il nous a été laissé un curieux récit de la façon dont on levait l'impôt et émettait la monnaie. Lorsqu'il y avait un impôt à percevoir, le domestique du palais (1), accompagné d'un monnayeur, parcourait le pays auquel le tribut était imposé ; il percevait en métal la valeur demandée, puis s'arrêtait lorsque leur collecte était assez considérable, le monnayeur frappait des tiers de sol dans la localité où il se trouvait, lieu de sa résidence momentanée (2). C'est probablement une de ces équipes ambulantes qui vers le milieu ou la fin du VIII^e siècle, craignant un danger, aura procédé à l'enfouissement du fameux trésor qu'en 1904 devait découvrir un cultivateur de Bais, canton de La Guerche (L.-et-V.). Ce qui rend cette hypothèse vraisemblable c'est que ce trésor contenu

(1) On sait que le domestique du palais était un fonctionnaire important.
(2) *Ex vita sancti Eligii a B. sudano*, cap. XV, apud Spielleg-d'ochery.

dans un vase, façonné par un potier malhabile, haut de 67 millimètres environ, profond de 52 à 54 millimètres dans sa plus grande largeur, se composait non seulement de quatre cents et quelques monnaies, mais aussi de deux bagues d'argent, de lingots, de flans monétaires, de petites plaques et de débris d'argent. Les plus récentes des monnaies étaient à flan rectangulaire ou polygonal avec un type informe et des légendes indéchiffrables. On ne peut donc guère douter, ont pensé MM. Prou et Bougenot qui ont décrit cette trouvaille (3), que ces petites plaques d'argent étaient destinées à une frappe ultérieure ; les débris d'argent et les bagues devaient être fondus pour être monnayés. Etant donné leur diversité, ces monnaies devaient avoir la même destination.

Dans les grandes villes, dans les cités, il y avait très probablement des monnayeurs sédentaires qui frappaient soit pour le roi, soit pour les particuliers : s'il arrivait, par exemple, qu'une abbaye eût besoin d'argent, elle fournissait le métal au monnayeur qui inscrivait son nom, ainsi que celui du monastère avec le mot *RACIO*. Dans les provinces qui formaient le domaine du roi, on mettait *RACIO DOMINI*, ou *RACIO FISCI* (4). On ne s'étonnera donc pas du nombre prodigieux d'ateliers connus ; en 1864, Ponton d'Amécourt en mentionnait six cents (5). Depuis, ce nombre n'a fait que s'accroître ; chaque trouvaille révèle de nouvelles officines. Beaucoup de localités portées sur les monnaies n'ont pu être identifiées. Le nom du monétaire permettait un certain contrôle dans le cas où il n'aurait pas donné aux espèces le titre légal prescrit.

A partir du VI^e siècle apparaissent des deniers d'argent sortis pour la plupart d'ateliers ecclésiastiques. Frappé en petite quantité d'abord, l'argent finit par remplacer l'or comme métal étalon dans le cours du VIII^e siècle.

Depuis l'époque des émigrations et jusqu'à la fin du VIII^e siècle, la frontière bretonne du côté de l'Est suivait une ligne partant de l'embouchure du Couesnon et aboutissant à l'Ouest de Vannes sans englober cette ville (6). Nous n'avons pas à nous occuper des monnaies émises par les Bretons venus chercher en Armorique une nouvelle patrie ; il faudra attendre Conan II, comte de Rennes, pour voir figurer sur une monnaie le nom de l'un de leurs chefs. Lors de sa tentative de débarquement en Grande Bretagne, Jules César avait remarqué que les indigènes usaient pour leurs transactions d'anneaux et de monnaies métalliques. Après l'abandon de l'île par les Romains, les chefs bretons n'ont pas recommencé à émettre des espèces nationales et il en fut ainsi tant que le pays de Galles réussit à maintenir son indépendance. Les espèces sorties des ateliers des petits Etats fondés par les Anglo-Saxons suffisaient à leurs besoins. Ces pièces nommées *SCETTAS* étaient imitées des deniers mérovingiens auxquels elles ressemblaient. Parmi les quatre cents pièces de la trouvaille de Bais il en existait vingt-neuf exemplaires ; on peut se demander si ce ne sont pas les émigrants venus de Grande Bretagne qui les ont importés en Armorique. Nous ne nous occuperons donc ici que de la partie de l'Armorique habitée en ce moment par les anciennes populations gallo-romaines. On a fait une remarque singulière ; alors qu'en Normandie et dans les départements limitrophes, les

(3) Dans la *Revue Numismatique* (1906-1907).

(4) Il résulte des citations mentionnées dans le glossaire de Du Cange au mot *Racio*, que cette expression très souvent était synonyme de territoire ou domaine : *Racio Domini* domaine ou territoire du Seigneur, *Racio Fiscis* domaine du Fisc.

(5) L'encyclopédie Roret 1801.

(6) D'après La Borderie.

trouvailles archéologiques mérovingiennes, sépultures, etc... ne sont pas rares, on ne trouve dans la partie de la Bretagne reconnaissant l'autorité des Mérovingiens que de rares monnaies émises par eux. Les empereurs romains devenus chrétiens avaient concédé aux évêques le titre de défenseurs de la Cité ; au moment de l'écroulement de l'Empire d'Occident, ce fut la seule autorité qui ne disparut pas. Ces évêques recrutés dans la haute aristocratie gallo-romaine non seulement possédaient des fortunes considérables qui constituaient le budget de leur diocèse, mais avaient le plus souvent avant d'être revêtus de la dignité épiscopale, exercé les premières fonctions civiles et militaires de l'Empire, ce qui leur donnait aux yeux des barbares un prestige leur permettant de traiter d'égaux à égaux avec leurs rois ; aussi Salomon Reinach a-t-il été tenté d'expliquer cette absence de vestiges de l'occupation franque dans les diocèses gallo-romains d'Armorique, par une convention secrète intervenue entre Clovis d'une part, saint Melaine et ses collègues d'autre part, par laquelle en échange du tribut qui lui aurait été versé, Clovis aurait interdit à ses Germains de s'établir dans ces évêchés. Dans la trouvaille de Bais, il y avait des pièces au nom de l'Eglise de Rennes et de l'abbaye de Saint-Melaine ; peut-être ce droit lucratif de monnayage avait-il pour origine une concession du roi franc à saint Melaine, l'un de ses principaux conseillers.

Les monnaies usitées sous les Mérovingiens étaient : le SOL D'OR, le TRIENS (le tiers de sol d'or) et le SAIGA ou denier d'argent. Les monnaies de compte étaient : la LIVRE D'OR, la LIVRE D'ARGENT, le SOU D'ARGENT. On taillait 85 sols dans la livre d'or de 6.144 grains et 25 dans la livre d'argent. Le SOL D'OR valait 40 deniers, le TRIENS 13 1/3 et le SOU D'ARGENT 12. Le SOL D'ARGENT pesait 72 grains, le TRIENS 24 et le DENIER 2048/100. (Le grain était un poids d'environ la vingtième partie d'un gramme). Etant donné la petitesse de ce numéraire les légendes sont rédigées en abréviations extrêmement sommaires ; elles sont en outre très souvent incorrectes.

Donner une description de toutes les variétés de pièces mérovingiennes sorties des officines armoricaines dépasserait le cadre d'un article de revue et serait d'ailleurs fastidieux ; nous nous bornerons donc à donner la liste des ateliers armoricains que nous connaissons, liste certainement incomplète.

NOM MODERNE

Cité de Rennes
Eglise de Rennes
Abbaye Saint-Melaine
Saint-Même ? (Loire-Inférieure).
Rezé (Loire-Inférieure)
Marcillé-Robert
Vendel
Caro ? (Morbihan)
Yannes
Musillac
Le Port Saint-Père (Loire-Inf.)

NOM ANCIEN

REDONIS CIVI (pour civitas)
RAC ECL REDON
RACIO SCI MELNI
PORTO VIE (Porto Viediri)
RACIATE
MARCILIACO
VINDELLO VC (long perier)
CV ONLE, E.
VENETVS
MYSICVCO NIC
PORTO VIDRARI

C'est avec raison que Bigot, auteur d'un savant traité de numisma-

tique bretonne (7), a fait suivre d'un point d'interrogation l'attribution à Saint-Malo de la pièce dont la légende porte ALL + ECO. Rien ne prouve que cela signifie ALETH, nom ancien de Saint-Servan qui se trouvait d'ailleurs dans la zone occupée par les Bretons.

L'attribution donnée à Pontivy par un expert allemand Cahm (sous le N° 1099 de son catalogue de décembre 1932) d'une pièce à la légende PONTIO VICO monnayeur DAGULFUS doit être rejetée ; cette pièce qui figure dans l'encyclopédie Roret, sous le N° 722 doit être restituée au Ponthieu.

Avec l'avènement des Carolingiens allait se produire une révolution monétaire d'où est issue la numismatique féodale tant en Bretagne que dans le reste de la France.

MOCUDÉ.



Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de l'auteur de cet article, Magistrat en retraite, M. Mocudé vivait, à Gourin, au milieu de ses collections et de ses fleurs.

Ses travaux n'étaient connus et appréciés que de quelques numismates. Sa conversation était un régal pour un collectionneur. Une mémoire extraordinaire lui permettait d'authentifier de nombreuses pièces anciennes qui risquaient de demeurer anonymes. Sa disparition est une perte sensible pour l'avancement de l'étude des monnaies galloises et bretonnes.

La maladie avait contraint M. Mocudé à « poster » le manuscrit de cet article avant son achèvement. Convaincu qu'il aurait complété le tableau des ateliers armoricains, nous nous permettons d'y ajouter cinq autres noms :

NOM MODERNE

Nantes
Cambon (32 km. de Nantes)
Béré
Sulmiac (civitas Namnetum)
Pour Caro, Bigotala

NOM ANCIEN

NAMNETES
CAMBIDONNO
BAIORATF
SILANIO. I. (long perier)
CARONTE F (légende rétrograde)

Toutes les pièces connues sont des triens pesant de 26 à 23 grains. Leur titre varie ; le 21 de Bigot est d'or pur et il qualifie le 29 d'or pâle.

(7) Essai sur les Monnaies du royaume et duché de Bretagne. (Rennes -1857). Ganche. Né à Dinan en 1826 et mort en 1860, Alexis Bigot était un habile collectionneur et un savant numismate.

*Jamais, de son pays, il n'est venu d'Orphée,
Pour des doubles bidets, passe...*

Dans sa *Métromanie*, Piron a campé un bonhomme de cinquante ans, un certain Damis qui, recevant des vers d'une demoiselle Mériadec de Kersic, de Quimper, les communique au *Mercur*, puis s'éprend de cette muse provinciale et prétend l'épouser.

Le Quimpérois Olivier Morvan s'excuse même, dans son *Épître aux muses*, d'avoir vu le jour dans la capitale de la Cornouaille :

*Car (permettez que j'ose vous le dire),
Dans nos climats vous avez peu d'amans,
La faute en est à l'air qu'on y respire,
Mais respectez les arrêts du destin
Qui nous fit naître à Quimper-Corentin.*

Un correspondant anonyme lui répondit par ces vers :

*Par tes charmants écrits force la renommée
À répéter le nom de Quimper-Corentin :
Et que la capitale enfin,
À d'injustes mépris souvent accoutumée,
Sache une fois que le destin
Qui donne aux Bas-Bretons la force et le courage
Ne leur ôte point l'avantage
D'un esprit délicat et fin. (3)*

Les rimeurs ne manquaient pas à Quimper à cette époque : Laënnec, Girard, Desnos, l'abbé Daulny, M^{me} de Pompery... pouvaient certes rivaliser avec beaucoup de versificateurs de Paris et d'ailleurs.

Tout le monde connaît la fable de La Fontaine intitulée *Le Charretier embourbé*, qui contient ces vers :

*C'était à la campagne
Près d'un certain canton de Basse-Bretagne
Appelé Quimper-Corentin.
On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage.
Dieu nous préserve du voyage.*

Cette boutade cache une fine satire politique. La Fontaine n'est jamais venu en Basse-Bretagne et ce n'est point un motif personnel qui lui a suggéré ces vers. (4).

(3) René KERVILER, *Olivier Morvan, dans Armorique et Bretagne*, t. II.

(4) Certains ont cependant cru que le fabuliste avait fait le voyage. Dans une note signée : Folgoet, je lis ceci : « ...La Fontaine qui séjourna quelque peu à Quimper et nous en a laissé un portrait peu flatté... Il est vrai que l'aimable fabuliste y avait été, dit-on, envoyé en pénitence à la suite d'une disgrâce royale. » (*Le Chercheur des Provinces de l'Ouest*, t. II, 2^e partie, p. 265.)

Mon ami Louis Ogès nous a conté, il y a quelque temps, la visite que lui fit un professeur de la Faculté, prétendant avoir découvert la signature du fabuliste sur un registre paroissial de Gouesnach, près Quimper. Ogès n'eut pas de peine à lui démon-

La Bretagne, terre d'exil aux XVII^e et XVIII^e siècles

Les Jansénistes relégués à Quimper

DEPUIS fort longtemps — et même de nos jours — la Bretagne a été considérée comme un pays arriéré, d'un accès difficile, habité par une population peu civilisée. La Basse-Bretagne, en particulier, jouissait d'une détestable et méprisante renommée. « Au moyen âge les Bretons avaient une solide réputation de sottise, de folie et d'ignorance. » (1)

Aux siècles suivants, cette célébrité de mauvais aloi a subsisté ; elle s'est même aggravée aux époques contemporaines par la diffusion d'articles fallacieux, de romans fantaisistes dont les auteurs, bien souvent, n'ont jamais visité les lieux qu'ils décrivent et n'ont qu'une connaissance superficielle, erronée, des populations au milieu desquelles ils situent leurs intrigues.

Les récits de voyages en Bretagne, aux XVII^e et XVIII^e siècles, n'ont été, pour la plupart, publiés que de nos jours, et n'atteignent guère le grand public. (2)

La bonne ville de Quimper, objet principal de cet article, a été la victime de satires et de brocards de la part de quelques écrivains du Grand Siècle.

Regnard, dans sa comédie *Le Bal*, ridiculise un musicien bas-breton :

*C'est un musicien Bas-Breton, Bas-Breton,
Cet homme doit chanter sur un diable de ton ;
Je crois dès-à-présent sa musique enragée :*

(1) Emmanuel PHILIPOT, *Pour le commentaire de Rabelais*, à propos du dicton : « Les Bretons sont gens, vous le savez ». L'auteur cite des satires où les Bretons à Paris les plus misérables des métiers, tel que celui de cureur de latrines. (*Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. X, 1912.)

(2) Voir : BOURNE DE LA ROCHETTE, *Voyage de Mignot de Montigny, de l'Académie des Sciences, en Bretagne, 1752 (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. VI, 1925, Deuxième partie, pp 225-301)*. Dans l'introduction, l'auteur énumère, en les commentant, les relations de voyages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Ce passage de la fable a cependant eu le don d'exciter la colère et les récriminations de quelques-uns de nos compatriotes. On connaît le geste irrité de Brizeux arrachant de son livre de fables la page contenant *Le Charretier embourbé* et la jetant dans l'Odet :

Jean La Fontaine ! alors je t'arrachai
Un noir feuillet de malice entaché :
« Aux flots bretons va, feuille champenoise,
Dis-je en riant, tombe, ô feuille sournoise !
« Tout voyageur sur tes bords arrêté
Doit ce tribut, Kemper, à ta beauté :
« C'est une fable et qu'après un long somme
Pourra rimer, là-bas, notre bonhomme.
« Il sied vraiment de se moquer d'autrui
Aux malheureux nés dans Château-Thierry ! »

Dans son beau livre : *Quimper, Quimperlé, Locronan, Penmarc'h* (Collection *Les villes d'art célèbres*), M. Alexandre Masseron défend Quimper contre l'ironie et le mépris de La Fontaine. Lui non plus ne semble pas avoir aperçu le sens profond et caché des vers du fabuliste. Il en est d'ailleurs de même pour plusieurs annotateurs contemporains des Fables qui n'y ont vu qu'une allusion au mauvais état des routes de Basse-Bretagne. « Où La Fontaine, se demande Charles Monselet, dans ses *Croquis Quimpérois* (5), a-t-il pris son dédain pour la jolie ville de Quimper ? »

Taine lui-même, dans sa pénétrante étude sur les fables, paraît ne pas avoir soupçonné le sens réel des vers du *Charretier embourbé*, car il n'en donne aucun commentaire.

Loin de considérer les vers de La Fontaine comme une offense à sa ville natale, à laquelle il était demeuré profondément attaché, le fameux critique Fréron s'employa, avec succès, à obtenir des secours pour les sœurs et les petits enfants du fabuliste. (6)

Dans une lettre au Quimpérois Olivier Morvan, datée de 1787, le célèbre journaliste Linguet résumait l'opinion de ses contemporains en écrivant : « Votre ville jusqu'ici rappeloit l'idée de l'exil, liée, je ne sais pourquoi à son nom ». (7)

C'est au Quimpérois Félix Hémon que revient l'honneur, croyons-nous, d'avoir le premier dévoilé la signification exacte du passage de la fable du *Charretier embourbé*. Dans son étude sur La Fontaine (8), on lit : « Satire toute politique, où la moindre

trer que cette signature était celle d'un certain *Le Feunteun* qui avait francisé son nom, pour suivre la mode du temps.

A ce propos, signalons une petite erreur du chanoine Le Meur, auteur d'une édition des Fables. Il a confondu la famille de la protectrice de La Fontaine, Mme de la Sablière (née Marguerite Hussein), avec les Blanchet de La Sablière qui possèdent effectivement une propriété à Gouesnac'h, mais depuis une soixantaine d'années seulement.

(5) Feuilleton du journal *Le Finistère*, 22 août 1885.

(6) François Cousou, *Trente années de luttes contre Voltaire et les philosophes du XVIII^e siècle*. Édit. Fréron (1758-1776), p. 273.

(7) René Kervhaun, *op. cit.*, p. 329.

(8) *Cours de Littérature*, t. V, p. 42.

imprudence du fabuliste l'eût compromis. Il n'était pas aimé du roi, et ne se sentait nullement la vocation de l'exil au fond de la Basse-Bretagne... » Et, en note, il ajoute : « Pendant tout le XVII^e siècle, Quimper a été un lieu d'exil, où séjourna plus d'un janséniste. On comprend mal ce passage quand on ignore ce fait ». Il ne nous reste plus qu'à développer et à justifier ce propos.

◇ ◇ ◇

Les vers de La Fontaine ne sont donc qu'une satire, un blâme, une désapprobation du despotisme de Louis XIV symbolisé par les lettres de cachet utilisés contre certains hommes de l'époque qui déplaisaient à la cour.

La première protectrice du fabuliste, une nièce de Mazarin, avait été exilée dans une de ses terres, auprès de Château-Thierry.

Lors de l'affaire du surintendant Fouquet, un des juges, Raffelis de Roquesante, conseiller au Parlement d'Aix, « un grand bel homme, à l'esprit très vif, aux traits expressifs, parlant bien » (9) fut relégué à Quimper, pour avoir émis un vote favorable à l'accusé, le 11 février 1665. Grâce aux instantes sollicitations de sa femme, il fut autorisé à revenir en juin 1667. Malheureusement, son biographe n'a pu découvrir aucun détail sur son séjour dans notre ville. (10)

Jannart, substitut du surintendant, parent de La Fontaine par sa femme, fut exilé à Limoges en 1663 et le fabuliste l'y accompagna.

Gilles Fouquet, frère de Nicolas, une fille de ce dernier, mariée à M. de Charost, furent envoyés à Ancenis.

Quelques temps auparavant, un confesseur de Louis XIII, qui avait essayé de saper l'autorité de Richelieu, Nicolas Caussin, fut relégué à Quimper en 1638, par lettre de cachet. Le disgracié considère sa nouvelle résidence « comme le lieu le plus rude et le plus fâcheux qu'on puisse imaginer ; il est relégué à la dernière maison de la province. Là il ne voit que déserts et rochers ; il entend les flots de l'Océan qui grondent aux fenêtres de sa chambre [à 18 kilomètres de la mer !]. La population articule on ne sait quels sons barbares plutôt qu'elle ne parle... » (11) Ce ne fut qu'une impression passagère. Au bout de peu de temps, Caussin s'aperçut que Quimper possédait des esprits distingués et charmants. Il noua des relations suivies avec l'excellent érudit Guy Autret de Missirien qui, dans une lettre à d'Hozier, avouait son espoir « qu'à son retour à Paris il pourra publier que le navire qui le portoit en exil a fait naufrage dans le Pérou ou aux isles fortunées... C'est un bon home et à mon avis selon le cœur de Dieu, qui aime les bons et hait

(9) J. LAUB, *Nicolas Fouquet*, t. II, p. 389. Voir aussi *Le Journal d'Ormesson et Les Lettres de Guy Patin*.

(10) Paul de FAUCHER, *Un des juges de Fouquet-Roquesante* (1619-1767). Aix, Makaire, 1895, in-8°, 286 p.

(11) P. de ROCHEMONTREUX, *Nicolas Caussin, Confesseur de Louis XIII, et le Cardinal de Richelieu*. Paris, Picard, 1911. In-8°. Passages rapportés par Bourde de La Rogerie, *op. cit.*, p. 266.

tous les méchantz. Incontinent que nostre messenger arrive, il a grande impatience de me voir pour scavoir quelles nouvelles vous m'escrivez... » (12)

La Cornouaille et Quimper le captivèrent bientôt : « Il s'y repait du spectacle des œuvres de Dieu ; il lit son nom sur les pages des éléments ; la plus petite fleur des champs, l'insecte qui vole, tout, dans la nature bretonne, lui rappelle le Créateur et l'invite à le louer... »

Cependant Caussin désirait vivement revenir à Paris. Pour hâter son retour, il eut recours à l'intervention de Catherine Daniélou, la fameuse voyante. Voici comment l'histoire est racontée dans la Vie de Catherine : « Environ le 8 décembre 1642, le Père Caussin, de la Compagnie de Jesus, voyant l'efficacité de la dévotion de saint Corentin, fit un vœu à ce saint titulaire de Quimper, d'imprimer quelque chose à sa gloire, si les supérieurs le tiraient de Quimper, où M. le Cardinal de Richelieu l'avait relégué. Catherine s'intéressait à ce Père, qui avait été son confesseur en l'absence des Pères Bernard et Maunoir ; aussi recommanda-t-elle le Père Caussin à son premier consolateur (saint Corentin) et à son compagnon (saint Joseph), et ceux-ci lui dirent qu'assurément ce Père serait délivré. Ce qui arriva bientôt, car la Reine mère envoya un exprès au Père pour le ramener à Paris ». (13)

Au mois d'août suivant le Père Caussin fut rappelé.

Mais ce fut surtout à l'époque de la grande affaire du Jansénisme que Quimper eût l'avantage de servir d'asile forcé à de nombreux coreligionnaires de la secte.

Du Hamel, Docteur de Sorbonne et curé de Saint-Merry, dut faire le voyage de Quimper en 1654. Il y fut en très bons termes avec Guy Autret à qui il expédia des feuilles de thé de Bellême qu'il dut gagner en quittant Quimper. (14)

Antoine Singlin, confesseur des religieuses de Port-Royal, endoctriné par saint Cyran, reçut une lettre de cachet datée du 8 mai 1660 qui l'exilait à Quimper. Il réussit à se soustraire à cet ordre en se déguisant et en se cachant.

Claude Thaumais, ancien greffier du Châtelet de Paris, qui avait résigné son office pour se consacrer aux bonnes œuvres, fut également relégué à Quimper en 1680, après avoir passé six mois à la Bastille. Il mourut à Quimper le 5 septembre 1681 « muni de tous ses sacrements qu'il a reçus dans les sentimens tout à fait chrétiens ».

M. de Bridieu, archidiacre de Beauvais, fut exilé dans notre ville en 1687 ; il y resta dix ans, sauf quelques mois à la Bastille en

(12) *Lettres de Guy Autret, seigneur de Missirien, recueillies et publiées par M. le Comte de Rosmonduc*, Saint-Brieuc, 1899, pp. 26, 70.

La Fontaine avait pu être renseigné sur le P. Caussin par ses amis Racine et Boileau, ses anciens élèves à Port-Royal.

(13) Catherine Daniélou, *Une voyante à Quimper au XVII^e siècle*, (Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, 1910, p. 28.)

(14) Henry WAQUET, *Messire Guy Autret, Sieur de Missirien et de Lesergué* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. XXII, 1942).

1689. Il fut autorisé à rentrer à Beauvais en 1698 et y mourut en 1708. (15)

Marc Blondin, chanoine de Paris, déclare devant un notaire de Quimper, qu'il « proteste contre les actes qu'il pouvoit passer pour faciliter son rappel d'exil ».

Bégeon, chanoine de Saint-Jacques de Paris, envoyé à Quimper par lettre de cachet du 16 mai 1721, fut fraîchement reçu par l'évêque. (16)

Jean-Baptiste Mayou, docteur de Sorbonne, chantre de l'église-cathédrale d'Angoulême, dut également se rendre à Quimper pour obéir à une lettre de petit cachet du 22 octobre 1728. Dans une lettre publiée dans *Les Nouvelles Ecclésiastiques*, le 15 mars 1729, il écrivait : « Les amis que Dieu m'a fait trouver en cette ville font que je n'y suis plus étranger. Mais ce qui m'a fait davantage admirer sa bonté sur moi, c'est de ce qu'il a changé tout d'un coup le cœur du Prélat qui après m'avoir fait une réception très disgracieuse et traité en termes généraux, de schismatique et d'hérétique, m'a accordé enfin la liberté d'offrir les S. S. Mistères dans son diocèse ». M. Mayou ne jouit pas longtemps de cette grâce, « car peu de jours après, sur les plaintes des Jésuites qui avoient été instruits par leurs confrères d'Angoulême, le Prélat intimidé et prévenu lui fit défense de célébrer. Cette démarche de l'Evêque souleva tout le clergé contre M. Mayou, qui ne reçut plus de consolations que de la part de quelques bons laïques ». (17) On voit que même au fond de notre Basse-Bretagne, la querelle soulevait des tempêtes.

Jean-Baptiste Mayou fit son testament à Quimper le 18 décembre 1728 en écrivant comme préambule : « Obligé par l'obéissance que je dois aux puissances que Dieu a établies sur moi, de vivre dans un pays éloigné du mien... » Il mourut à Quimper, dans la maison de M. Kergoz-Horellou, sur le quai, le 29 mars 1729, à l'âge d'environ 60 ans.

M. Le Large, chanoine et grand pénitencier du diocèse de Saint-Malo, fut l'objet d'une lettre de cachet du 8 décembre 1745, lui enjoignant de se rendre à Quimper. Il se mit en route le jour de Noël, mais l'Evêque lui dépêcha un émissaire lui proposant de faire rapporter la mesure s'il acceptait de se soumettre. Il accepta et revint à Saint-Malo. (18)

Pierre de Ponthieu, diacre, chanoine de Meaux, fut la victime de deux lettres de cachet des 24 juillet 1747 et 21 mai 1751 qui l'exilaient également à Quimper. Il s'installa à l'hôtel du *Lion d'Or*, dans une chambre au premier étage, donnant sur la rue. Le 17 mars 1752 il y fit son testament et y mourut le lendemain « muni

(15) J. VINOT-PRÉPONTAINE dans la *Revue des Questions historiques*, 1928.

(16) Abbé RAISON, *Le mouvement janséniste au diocèse de Dol* (Bull. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1930, p. 79).

(17) Abbé RAISON, *Le mouvement janséniste au diocèse de Rennes* (Annales de Bretagne, t. XL, 1932, p. 203).

(18) Id., *La réaction antijanséniste au diocèse de Saint-Malo* (Bull. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1938, p. 81).

des Sacrements de l'Eglise ». Etant décédé en la paroisse du Saint-Esprit, son corps fut inhumé au cimetière de Sainte-Thérèse, « suivant ses dernières volontés ». Par lettre datée du 20 juin 1752, le comte de Saint-Florentin enjoignit à Hervé-Gabriel de Silguy, sénéchal et premier magistrat de Cornouaille « d'examiner les papiers laissés par le défunt, et s'il s'y trouve quelques pièces relatives à l'exil de ce chanoine, ou qui concernent les affaires de l'Eglise, de les lui envoyer ». Le procès-verbal de vérification du Sénéchal ne fait mention d'aucun papier de ce genre. (19).

Mais Quimper ne fut pas la seule ville de Bretagne à servir de résidence forcée à des religieux soupçonnés d'appartenir à la secte. Le célèbre Lancelot, solitaire de Port-Royal, fut relégué à Quimperlé par lettre de cachet de 1679. Dans une longue lettre qu'il écrivit le 7 avril 1685 à M. Hamon, il donne des détails sur son installation dans une petite chambre d'une maison située entre l'abbaye et le logis abbatial, sur la vie qu'il y mène, sur ses travaux, ses promenades dans la campagne. Il décrit même la petite ville « où l'air est bon et les eaux excellentes ». Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les trois grandes pages que comporte cette lettre. (20)

Lancelot mourut à Quimperlé en 1695, à l'âge de 80 ans.

Dans la même ville furent encore envoyés par lettre de cachet : Dom Perrault, prieur des Salles, auprès de Lyon, en 1707, et le Père Garnier, Dominicain de Rennes, en 1745.

Pour terminer, nous nous contenterons d'énumérer les autres villes de Bretagne où furent exilées différentes personnalités, que nous avons notées au cours de nos lectures. A Guingamp, en 1682, Boucher, docteur de Sorbonne ; au château de Saint-Malo, en 1678 et 1684, Allory, Jean Lenoir et Dubreuil ; à l'abbaye de Beauport, en 1701, le Père Brulé, prieur de Saint-Martin de Laon ; à Saint-Brieuc, en 1717, l'abbé Ravechet, syndic de la Faculté de théologie de Paris ; à Tréguier, en 1721, Le Fève, Directeur de la Maison et Société de Sorbonne ; à Saint-Meen, puis à Dol et à Vannes, en 1731, Maillard, ancien vicaire de Saint-Paul de Paris ; à Dol, Thomas du Fossé. Enfin, à Nantes, les religieuses de Port-Royal.

Daniel BERNARD.

Arthur de La Borderie

Une vocation d'historien

II

L'ANNÉE 1849 clôt la période des débuts bretons de La Borderie. A partir de cette date, il s'éloigne de la Bretagne pour y revenir à la fin de 1852, encore mieux armé et plus décidé si possible dans sa démarche. C'est le temps de son passage par l'Ecole des chartes. Il y entra dans les derniers mois de 1849, il y fut constamment le premier d'une promotion exceptionnellement brillante puisqu'elle compta trois membres de l'Institut : La Borderie lui-même, Célestin Port, archiviste du Maine-et-Loire, qui, comme La Borderie, appartient à l'Académie des inscriptions et belles lettres, et Louis Passy, qui fut membre de l'Académie des sciences morales et politiques. La thèse de La Borderie, soutenue le 16 novembre 1852, portait sur : « La paroisse rurale en Bretagne au IX^e siècle et le prince de la paroisse, *Machtyern* ou *princeps plebis* ». Inutile de dire que le plus clair de sa documentation émanait du cartulaire de l'ancienne abbaye Saint-Sauveur de Redon.

L'enseignement qu'il reçut à Paris, produisit sur lui une impression ineffaçable. Jules Quicherat lui apprit l'archéologie. La lecture des textes médiévaux, leur explication, les lois de la critique lui furent inculquées par Benjamin Guérard, directeur de l'Ecole. La Borderie lui a rendu un juste hommage. « Peu d'hommes, a-t-il dit, ont contribué autant que lui à relever et à maintenir les saines traditions de l'érudition française. » C'est à Paris aussi que La Borderie se lia d'une amitié durable avec celui qui, pendant longtemps, plana de haut sur toute l'érudition française, le normand Léopold Delisle. Delisle n'avait qu'un an de plus que La Borderie, mais il l'avait devancé de cinq ans à l'Ecole.

La silhouette de La Borderie, chartiste, a été joliment croquée par Edmond Biré, son commensal de l'Hôtel de l'Odéon, 13, rue du

(19) Archives du Finistère, B 357 et registre d'insinuations, 1751-1753, fol. 13, série C.
(20) Voir le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, 1889, p. XL. Communication de Robert Oheix. Voir aussi : AUDRAN-DE BLOIS, *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, p. 28 ; *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Florent Le Duc, publiée par R. F. Le Men, p. 542 ; *Chronique du Vieux Quimperlé*, par P. DE LA VILLEMARQUÉ, p. 72.

Petit-Lion-Saint-Sulpice (1). « Très gros, les jambes courtes, les yeux abrités derrière des lunettes, il aurait paru vulgaire, n'eût été sa tête énorme, une tête de lion, avec une crinière de cheveux un peu bouclés, qu'il portait très longs. Nous ne le voyions qu'à l'heure du dîner ; le repas fini, sans s'attarder jamais à causer avec nous, il se retirait dans sa chambre et se remettait à son travail, qu'il prolongeait très avant dans la nuit. Il ne fumait pas, n'allait pas au théâtre, encore moins au café ; il ne buvait que du cidre, sans doute par économie, et comme, avec cela, sa mise était des moins soignées, nous étions tous convaincus qu'il appartenait à une famille pauvre de Bretagne, et que son labeur acharné n'était à autre fin que de conquérir une place d'archiviste...

« J'arrive à Nantes (en novembre 1854) et j'y retrouve La Borderie, toujours assez médiocrement vêtu, mais installé dans un très bel appartement de la rue de l'Evêché. J'apprends alors que son père, un des grands propriétaires d'Ille-et-Vilaine, a plus de cent mille livres de rente et lui fait, pour le présent, une pension annuelle de 25.000 francs. Qu'il fût riche ou pauvre, la chose au fond me laissait assez indifférent ; mais que, pendant deux ans, à une table d'étudiants, il n'eût jamais fait la plus légère allusion à sa grande fortune, cela me parut aussitôt la marque de quelqu'un qui ne vague pas le train commun. » (Montaigne) (2).

Sur ses travaux à Paris, La Borderie nous a laissé cette confidence : « C'est au mois de mai 1850 que je mis pour la première fois les pieds à la Bibliothèque nationale ; et c'est un mois après environ que M. Bizeul me fit connaître la vaste et si précieuse collection des Blancs-Manteaux (3). »

De Paris La Borderie ne perdait pas de vue la Bretagne ni les réunions de l'Association bretonne. Sans le suivre désormais à toutes ces sessions, nous ne pouvons pas omettre de nommer le congrès de 1850 à Morlaix où il rencontra Frédéric Ozanam. Celui-ci prit la parole à deux reprises et précisément le 10 octobre à propos d'une communication de La Borderie sur un sujet qui tenait à cœur à l'un et à l'autre : la valeur historique des Vies de saints bretons.

Au sortir de l'Ecole des chartes, La Borderie fut chargé d'une mission aux Archives départementales de la Loire-Inférieure. A Nantes reposaient les plus précieux documents de notre histoire

(1) Aujourd'hui partie de la rue Saint-Sulpice qui relie la rue de Tournon à la rue de Comlé. E. Bire, *Mes Souvenirs*, 1908, p. 128. Maison d'étudiants comme il en existait très peu à cette époque, maison de tout repos pour les familles religieuses de province ; on y faisait malgré le vendredi. Cette pension catholique était tenue par une famille protestante. Le père était un Suisse du canton de Vaud qui occupait à la Banque Delessert un poste de confiance.

(2) Bire, *Ibid.*, p. 248. Il ajoute ce trait : « Une famille honorable était à la veille de sombrer dans la ruine et la misère. Il fallait trente mille francs pour la sauver. La Borderie donna les trente mille francs, au grand désespoir de son notaire, qui me révéla un jour ce qu'il appelait un acte de folie. »

(3) Papiers des Bénédictins bretons. *Revue de Bretagne*, octobre 1863, p. 323. A Morlaix en 1850 sur les Recherches de Bizeul dans le fonds des Blancs-Manteaux à la Bibliothèque nationale. Bulletin, vol. III, p. 132.

du moyen âge et notamment le trésor des chartes des anciens ducs de Bretagne. Cet amas de parchemins et de papiers se ressentait des déménagements précipités et désordonnés opérés au cours de la Révolution et aussi des triages aveugles qui avaient détruit quantité de pièces précieuses. En un an, La Borderie réussit à s'y orienter à l'aise. Il en débrouilla le chaos et adressa au Préfet un rapport magistral. Le goût qu'il avait pris aux archives nantaises le refit dans cette ville pendant six ans. C'est alors qu'il commença à réunir cette magnifique collection de copies qui fut l'un de ses instruments de travail les plus utiles et qui, selon sa volonté, est venue, après sa mort, enrichir nos Archives, de même que ses livres sont entrés dans nos Bibliothèques publiques. A son séjour aux Archives de Nantes se rapporte une anecdote qui prouve à quel point il s'était identifié avec elles. Le département qui avait la charge de ce beau dépôt en avait confié la garde à un commis de la préfecture. Survint un jour l'inspecteur général qui demanda à voir les archives anciennes. Le brave commis s'excusa en avouant que, seul, M. de la Borderie en possédait la clef. Parlait-il au propre ou au figuré ? En tout cas l'inspecteur prit la phrase au pied de la lettre et rédigea *ab irato* un rapport sévère contre cet intrus qui se permettait d'emporter chez lui la clef des archives, méfait dont, paraît-il, La Borderie était tout à fait innocent.

Lorsque son mariage, en 1858, avec M^{lle} de la Bigne-Villeneuve l'eut amené à partager les mois de chaque année entre Rennes et Vitré, il ne perdit pas de vue l'importance capitale de Nantes comme centre d'études historiques. Déjà la *Revue des provinces de l'Ouest*, qui y avait été fondée en 1853, dut aux articles de La Borderie une grande partie de son intérêt. C'est à Nantes encore qu'il fonda deux organes littéraires dont les recueils sont d'un prix inestimable : la *Revue de Bretagne et de Vendée* qui naquit opportunément en 1857, au moment où allait s'éclipser pour plusieurs années l'Association bretonne en butte à la malveillance du Pouvoir, et ensuite la Société des bibliophiles bretons qu'il créa en 1877 et dont il resta toujours l'animateur (4).

La fondation de la *Revue de Bretagne* était due à une polémique locale. La Borderie, nous le savons, ne redoutait pas la bataille. Sa campagne contre Conan Mériadec par laquelle il s'était imposé au respect général, connut un regain de vie lorsque parut l'édition du cartulaire de Redon que donna en 1863 Aurélien de Courson. La Borderie avait contribué à cette publication depuis longtemps attendue. C'est son intervention qui vainquit la méfiance qu'inspiraient à Benjamin Guérard les chartes de nos cartulaires parce qu'il faisait réjaillir sur leur ensemble l'impression qu'avaient produite sur lui certaines d'entre elles qui étaient apocryphes. La Borderie lui démontra que tout n'était pas faux dans le chartier breton,

(4) On trouverait des détails sur le séjour de La Borderie à Nantes et sur la fondation de la *Revue de Bretagne* dans les *Souvenirs* déjà cités d'Edmond Bire, p. 254-256.

que les chartes de Redon formaient une collection vénérable et c'est sous sa garantie que les presses de l'Imprimerie nationale commencèrent à marcher pour faire connaître au monde savant cet incomparable document, source presque unique de l'histoire de nos institutions politiques et sociales à l'époque carolingienne.

L'ouvrage formait un livre massif de 1.170 pages dont 408 pages d'introduction ou Prolegomènes. C'est là qu'Aurélien de Courson adressait quelques critiques aux thèses de La Borderie et assurait, quand il se rangeait à ses idées, que La Borderie avait dû les puiser dans l'écrit d'un savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dom Le Gallois, compagnon de dom Lobineau, texte resté jusque-là manuscrit, mais qui, avant La Borderie, présentait en somme la même manière de voir sur nos origines. Il s'ensuivit entre La Borderie et Courson un échange d'articles parus dans la *Revue de Bretagne*, articles assez vifs, même légèrement aigres et dont les amis des deux belligérants s'émurent. Par bonheur, l'un de ces amis réussit à mettre fin au duel par sa bonne humeur. On doit à la plume d'Alfred de Courcy, frère cadet de Pol, ce petit chef-d'œuvre pacificateur dont je citerai quelques lignes. Il se présente sous la forme d'une lettre fantaisiste envoyée de Paris et dans laquelle l'auteur est censé faire la chronique des événements du jour (5).

J'en étais, dit-il, à Aurélien de Courson, condescendant à exprimer pour les lecteurs de la Revue le suc de son cartulaire. Il s'adresse à son aimable confrère en érudition bretonne, Arthur de la Borderie, et certes c'est justice. Mais, qu'entends-je, bon Dieu ? C'est une querelle : nos deux savants sont aux prises. De quoi s'agit-il donc entre eux ? J'ai tâché de m'en rendre compte et de discerner l'objet de la dispute. Je n'y suis pas parvenu très aisément. Il semble que l'un et l'autre disent à peu près les mêmes choses. Tous deux se coalisent pour détrôner Conan Mériadec, premier roi des Bretons armoricains, qui vivait tranquillement dans sa gloire et dont ils contestent à l'envi jusqu'à l'existence. Tous deux se renvoient des compliments, parfaitement mérités de part et d'autre. Et pourtant ils se querellent.

— Avouez, dit l'un, que vous avez cru à Conan Mériadec.
— Hélas ! il est trop vrai, répond l'autre, j'y croyais en 1841, j'étais alors jeune et passionné, mais l'âge et le cartulaire ont mûri ma raison, et, foi d'homme d'honneur ! je n'y crois plus depuis longtemps.
— Avouez que vous y croyiez encore en 1846.
— Je ne saurais vous accorder ce point, et la preuve est que, dans mon Histoire des peuples bretons, je n'ai pas même prononcé le nom de ce grand prince.
— Avouez que j'avais ébranlé bien avant vous son trône. Mon article sur Conan date de 1848, année marquée par l'expulsion d'autres rois.
— Avouez vous-même que dom Le Gallois nous avait fourni la pioche dont vous avez fait si rude usage.
— Je jure par les mânes de Conan que je n'ai découvert que plus tard la pioche de dom Le Gallois.

Ici, Alfred de Courcy intervenait :

De grâce, mes doctes amis, double honneur de l'érudition bretonne, cela mérite-t-il que vous vous querelliez ? Vous êtes d'accord sur le fait capital, vous êtes d'accord pour ériger Conan Mériadec sous des coups dont il ne se relève plus. Vous avez pulvérisé ce colosse de notre histoire. Soyez contents et embrassez-vous sur sa poussière.

(5) *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XIV, décembre 1863.

Et un peu plus loin :

Une chose demeure acquise après ce terrible débat, c'est que, tandis que tant de peuples s'agitent, que tant d'armées se heurtent, que tant de notes diplomatiques se croisent et qu'on se demande avec anxiété chaque matin si nous n'aurons pas au printemps une guerre européenne, il y a parmi nous des esprits déliés qui s'échauffent sur la question palpitante de savoir si le tyran Maxime déposa ou non, en l'an de grâce 383, une colonie de Bretons en Armorique. Ceci est à l'honneur de l'archéologie. MM. de Courson et de La Borderie sont les Archimèdes de l'érudition... Il me semble même que tout cela pourrait finir par des chansons.

Effectivement, il termine sa chronique par une chanson en neuf couplets sur l'air de la *Boulangère*.

*Le « Cartulaire » a donc paru ;
Certe on n'y comptait guère ;
Il a paru, car je l'ai vu,
J'ai vu le Cartulaire
Paru,
J'ai vu le Cartulaire.*

La Borderie était un joûteur redouté. Un jour vint cependant où des critiques sévères lui furent adressées. Mgr Duchesne n'était pas un adversaire aussi facile à évincer que le bon Aurélien. Ce qu'il fit dès 1885, d'autres s'y essayèrent après la mort de l'historien breton.

Mais les ombres ne recouvrent pas le tableau. Au terme de cette étude qui nous a conduits jusqu'au moment où l'historien, en pleine possession de son métier, règne pour un demi-siècle sur l'historiographie bretonne, agit dans nos cinq départements, par les sociétés qui répandent ses principes, nous devons nous arrêter sans franchir le seuil de cette période beaucoup plus connue de la carrière littéraire et politique de l'écrivain.

A l'actif d'Arthur de La Borderie, il restera toujours une immense somme d'investigations qui semblent n'avoir négligé nul des recoins de notre histoire, accessibles en son temps. Non seulement il apporte une masse de renseignements concrets qui seront toujours utiles, mais, chose plus importante, il professa sans défaillance la seule méthode historique admissible. L'histoire est science du témoignage. L'historien n'avance rien qu'il ne prouve. La découverte des sources, le discernement entre les sources pures et celles qui sont troubles, la citation de ces sources sont l'*a b c* de cette méthode. A cet égard, La Borderie fut un rénovateur et un maître. La probité avec laquelle il fait connaître les documents qu'il emploie et poussée si loin que ceux mêmes qui atténuent ou rectifient ses déductions peuvent souvent le faire en se contentant de relire ses notes et ses références, quittes à les interpréter différemment.

Ame ardente, Arthur de La Borderie exhalait avec franchise ses sentiments. Son amour passionné pour la Bretagne s'accompagnait d'une antipathie héréditaire contre les Anglais, et même contre les

Normands. Certes, il n'était pas Breton bretonnant. La linguistique bretonne ne fut jamais son domaine. Il avait le patriotisme des marches, celui que l'on sent sur les frontières, et Vitré est bien à la lisière de la province. Il haïssait le despotisme et cela aussi l'a peut-être conduit à quelque injustice pour l'ancien gouvernement de la France, car on peut se demander lequel parmi les régimes qui lui ont succédé aurait le droit de lui jeter la première pierre.

Mais assurément, La Borderie n'a jamais eu d'hésitation sur ses sentiments de patriote français et sur sa volonté de le rester. S'il protesta contre le gouvernement de la Défense nationale, coupable à ses yeux d'avoir insulté les Bretons après les avoir lancés désarmés dans la bataille, La Borderie ne songea pas, le moindre instant, à se féliciter que des soldats bretons n'eussent point pris part à la lutte ; bien au contraire il s'indigna qu'ils n'eussent pas été mis en état de défendre utilement la France.

Je ne pourrai donc mieux conclure qu'en reproduisant ces lignes révélatrices de ses inspirations profondes et que La Borderie plaçait en 1857 au frontispice de la *Revue de Bretagne* :

« Nous sommes du parti des gens de bien et des chrétiens, du parti aussi des bons Français qui aiment et recherchent partout, dans le passé comme dans le présent, la grandeur et la gloire de la Patrie. »

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Le bourreau et la guillotine en Bretagne

(Suite)

LE FINISTÈRE

LES Finistériens à la tête chaude, avaient accueilli la Révolution française avec sympathie, en général, mais avec une sympathie nuancée, suivant les régions. Brest, port de guerre, à la population mélangée, enthousiaste et aventureuse, lui avait apporté une adhésion sans réserve. Quimper, au contraire, ville bourgeoise et administrative, très attachée à l'ancien régime par la majeure partie de son élite, avait témoigné d'une sympathie moins passionnée. Nous allons trouver la preuve de cette divergence dans l'usage inégal que vont faire les deux villes de la machine à couper les têtes, don funeste de l'Assemblée Constituante.

A. — QUIMPER

Le bourreau sous l'Ancien Régime

La note d'infamie qui frappe le bourreau et sa famille n'est pas moins inexorable à Quimper que dans les autres villes. Impossible de s'en évader. La conséquence en est que ces réprouvés se transmettent de père en fils une charge à laquelle ils ne peuvent échapper. Ainsi se créent et se perpétuent ces dynasties que nous avons vu essaimer partout, autour des juridictions criminelles. Quimper n'échappe pas à cette loi. Pendant tout le XVII^e siècle, aux alentours du gibet et des tortures, proliférera la triste famille des Glaouër.

Le premier bourreau de ce nom, dont nous trouvons mention aux archives, est Jacques Le Glaouër, né en 1687 de Elisabeth Le Glaouër et de père inconnu, taré socialement dès sa naissance et qui va devenir l'exécuteur des hautes œuvres de Quimper. Il meurt en 1759. Il est remplacé par son neveu, Maurice Le Glaouër, fils de Jean et de Françoise Cornély. Nous ne saurions rien de cet humble fonctionnaire, tapi dans l'ombre de sa fonction honteuse, sans la correspondance des subdélégués, dont nous avons déjà parlé. Dès 1775, Turgot, hanté par l'idée de réduire

le nombre des exécuteurs, avait adressé un questionnaire à toutes les subdélégations. Le 6 avril 1776, le titulaire du poste de Rennes lui fait réponse. Voici ce qu'il dit du bourreau de Quimper :

L'exécuteur de Quimper est un nommé Le Gluère (en réalité Le Glaouër, mais les noms bretons sont habitués à être estropiés), dit « charbonnier ». Il est logé à ses frais et n'a, comme celui de Vannes, aucun salaire fixe. Il perçoit le havage sur toutes les denrées qui se vendent dans la ville, à l'exception des grains qui n'y sont sujets que les jours d'exécution. Le produit de ses droits est évalué à 600 livres par an (1).

Les ministres changent, les rapports se perdent. En 1782, nouvelle enquête, prescrite par le nouveau ministre. Le 4 août 1783, réponse du subdélégué qui semble s'être borné à recopier la lettre de son prédécesseur, en la corsant de quelques renseignements complémentaires, mais en suggérant une amélioration des salaires de ce malheureux :

L'exécuteur de Quimper est un nommé Le Gluère. Il est logé à ses frais, et au lieu du droit de havage qui lui produirait au moins 1.000 livres, il reçoit une somme de 600 livres par le Domaine, que M. de Cugy m'autorise à lui faire payer. On me marque que cette somme n'est pas suffisante, en égard au nombre de personnes dont la famille est composée. Il a une femme et 3 enfants. Il nourrit sa mère et une sœur de son père. Les exécutions sont infiniment rares, de sorte qu'il n'en retire presque rien. En conséquence, je crois qu'il y a lieu de lui accorder une augmentation de 400 livres par le Domaine (2).

Salaires du bourreau sous l'Ancien Régime

Il ressort de cette lettre du subdélégué, du 4 août 1782, que le salaire du bourreau provenait de deux sources différentes :

1° Tant que le droit de havage a été perçu, il bénéficiait d'un revenu que le subdélégué estime à plus de 1.000 livres et qui, en réalité, lui était très supérieur.

A la suppression de cette taxe arbitraire, il a été consenti à l'exécuteur un traitement fixe de 600 livres, très inférieur à la perte éprouvée.

2° A ce fixe s'ajoutait le casuel, représenté par les exécutions. Le subdélégué convient qu'elles étaient très rares à Quimper : les frais en étaient sans doute établis par accord entre le magistrat et le bourreau, dans les limites fixées par l'usage. Il nous a paru intéressant de donner copie d'un état de frais établi, en 1785, pour une exécution capitale. Nous avons ainsi un aperçu du salaire accordé à « l'opérateur » pour les exécutions similaires et nous pourrions le comparer à celui que le régime révolutionnaire appliquera, quelques années plus tard, au même Maurice Le Glaouër, pour les mêmes services de justice.

Le 22 mars 1785, la Prévôté de Quimper condamne un individu à avoir le poignet coupé, puis ensuite à être pendu. Le condamné a commis son crime à

(1) Rappelons que le droit de havage, unique salaire fixe du bourreau à l'origine, s'était d'abord exercé par le prélèvement direct sur toute denrée mise en vente publiquement au siège du tribunal, ou dans tout autre lieu d'exécution indiqué par le jugement. Pour éviter des bagarres permanentes, il fallut bien vite transformer le prélèvement en nature en une taxe fixe en argent, enfin supprimer le havage lui-même et le remplacer par une redevance annuelle à la charge du Domaine ou de la Communauté. Cette transformation n'a cessé de soulever les plaintes des exécuteurs qui se disaient gravement lésés dans leurs intérêts.

(2) Arch. Nat. B. B. 3.296.

Brest, c'est là qu'aura lieu l'exécution. En voici la filière, elle se résume en 2 pièces (3).

L'ordre au bourreau est laconique : un chiffon de papier sans en-tête :

- 1° Ordre au bourreau de procéder à l'exécution.
- 2° Etat des frais du bourreau.

Ordre d'exécution : *Il est ordonné à Morice Glouër, exécuteur de la haute justice, de se rendre incessamment et de moment à autre, dans la ville de Brest et de représenter le présent à M. le Chevalier de Lusignan, major de la place, aux ordres duquel il se conformera. Fait en notre hôtel à Quimper, le 19 mars 1783. Signé : Ledall de Kervan, président de la Prévôté.*

L'exécution à lieu : le bourreau présente sa note de frais.

A M. le Chevalier de Lusignan, major de place de la ville de Brest, supplie très humblement Maurice Gloaer, exécuteur de la haute justice établi en la ville de Quimper, disant qu'il lui a été ordonné de se transporter en la ville de Brest, pour avoir à mettre à exécution la sentence du 22 mars dernier, de Brest, pour avoir à mettre à avoir le poignet coupé et à être qui a condamné le nommé (nom en blanc) à avoir le poignet coupé et à être ensuite pendu, et que, pour avoir mis cette sentence à exécution, il est dû au suppliant :

1° 21 livres pour avoir tranché le poignet du dit supplicié.....	21 l.
2° celle de 30 livres, pour expédition du gibet.....	30 l.
3° le suppliant a aussi fourni le paroix qui a servi à trancher le poignet	4 l. 10 s.
4° pour avoir descendu le cadavre du gibet et l'avoir mis dans le tombeau, la somme de 6 l.....	6 l.
5° il est dû de plus au suppliant, la somme de 75 livres pour 5 journées de voyage à raison de 10 l. par jour pour lui-même et de 5 l. par jour pour son valet.....	75 l.
6° Enfin celle de 3 l. 2 s. 6 d. pour façon et timbre de la présente.....	3 l. 2 s. 6 d.
Lesquelles sommes récapitulées forment un total de.....	139 l. 12 s. 6 d.

Le bourreau sous le régime révolutionnaire

Mais voici la Révolution. Hervé Le Glaouër a pris la suite de son père, décédé en 1793 (4). C'est lui qui aura la charge des multiples exécutions de la Terreur à Quimper. La profession semble devenue plus rémunératrice, moins par l'élévation des salaires accordés, que par la multiplicité des exécutions. Nous voyons, en effet, Hervé Le Glaouër acheter une maison à Quimper, rue J.-J.-Rousseau, et venir l'habiter. Ce n'est pas avec son seul traitement fixe qu'il a pu faire cette acquisition. On frémit en songeant à la somme de souffrances que représente le prix payé pour l'achat.

Mais il faut convenir que la profession de l'exécuteur est épuisante. Les déplacements de la guillotine sont fréquents. Or, sur la charrette qui la transporte, l'opérateur doit monter, cheminer longuement par des

(3) Arch. L-et-V. C. 1102.

(4) Hervé Le Glaouër semble avoir mérité l'estime de ses nouveaux employeurs, à en juger par les termes d'une lettre adressée au ministre de la Justice, le 3 nivôse an II par l'accusateur public de Montagne-sur-Gôlet (Quimper). « Hervé Glaouër habitant Quimper, est âgé d'environ 60 ans et a la force d'un homme de 40. Il n'est jamais de provision ; son père n'en eut pas plus que lui. Sa famille a exercé sans titre depuis plus d'un siècle. Il a, dit-on, beaucoup de mœurs. »

(5) Arch. Nat. B. B. 3.296.

routes cahoteuses et mal entretenues ; démonter, nettoyer et entretenir sans répit la machine sans cesse inondée de sang. Or, il n'a pas d'aide. Tout le travail retombe sur lui. On comprend ses doléances. Aussi ne faut-il pas s'étonner de le voir, en 1795, à bout de force, réclamer un auxiliaire. Un arrêté préfectoral de brumaire an III, lui donne satisfaction : « Il est constaté, nous dit cet arrêté, que les infirmités et la vieillesse du citoyen Hervé Glaouër, exécuter, le mettent dans l'impossibilité de remplir les fonctions attachées à son état, et que le pétitionnaire, par excès de fatigue et défaut de secours dans les dernières exécutions, s'est donné un tour de rein qui le retient depuis au lit. Il pourra prendre un aide, pour le seconder, aux appointements de 800 livres annuels, conformément à l'arrêté de la Commission administrative du 15 prairial ». En réalité, ce salaire sera réduit à 600 livres. Cet aide, ce sera François La Caille, lui aussi d'une famille de géoliers et d'exécuteurs (6) ; il a déjà suppléé Hervé Le Glaouër pendant son indisponibilité. Il semble donner satisfaction, car un arrêté du 26 fructidor an III, porte son traitement de 600 livres à 1.200 livres, « en raison du prix des denrées qui le mettent dans l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance ».

Hervé Le Glaouër mourra le 23 germinal an XII. Avec lui s'éteindra une lignée d'exécuteurs du même nom, qui s'étaient succédés à Quimper depuis plus d'un siècle.

Il sera remplacé par François La Caille, assisté de Joseph-Archange Fachaux, menuisier, déjà spécialisé dans l'entretien de l'échafaud et rompu au mécanisme des exécutions (7).

Salaires du bourreau pendant la période révolutionnaire

Jusqu'au décret du 13 juin 1793, réglementant les salaires de l'exécuter, les tarifs du régime antérieur semblent avoir été maintenus dans la rémunération du bourreau. Le décret de la Convention établissait une échelle de traitement suivant l'importance de la population. Quimper avait moins de 50.000 habitants ; le fixe nouveau était donc porté de 1.000 livres à 2.400 livres.

En revanche, le casuel semble avoir été calculé sur des bases sensiblement égales à celles pratiquées avant la Révolution. C'est tout au moins l'impression que nous retirons d'un état de frais, présenté par le même Hervé Glaouër, pour l'exposition d'un condamné, à Carhaix, le 8 février 1792 (8).

Ce n'est plus le président de la Prévôté qui délivre l'ordre d'exécution, c'est l'accusateur public du Tribunal Criminel.

Arrivée de la guillotine à Quimper

Quimper, chef-lieu du département, avait droit à un exemplaire de la nouvelle machine, complément indispensable du Tribunal criminel. Dès mai 1792, le Directoire du département en a fait la demande. Le 11 juin, Clavière, ministre des Contributions publiques, annonce son

(6) François La Caille est le frère de l'exécuter de Saint-Brieuc.

(7) Arch. L.-et-V. C. 134.

(8) Le 8 février 1792, Hervé Glaouër s'est transporté à Carhaix, pour exposer sur l'échafaud, Hervé Lejeune, condamné à 8 ans de fer. Voici le détail de ses frais :

1° 15 livres pour avoir exposé ledit Lejeune aux regards du peuple ;

2° 1 livre pour avoir affiché un écriteau au-dessus de sa tête ;

3° 37 livres 16 sols, pour 4 journées de voyage et 1 journée de séjour. (Archives L.-et-V. C. 1182).

expédition « par la voie du roulage ». En fait, elle ne partira que le 11 juillet et parviendra à Quimper le 20 août, soit après 39 jours de voyage.

Avant toute chose, il convient d'expérimenter l'instrument nouveau. Juges et administrateurs sont convoqués par le Commissaire du Roi près le Tribunal Criminel, pour assister à cet essai. La machine a été dressée dans une dépendance de la chapelle Ste-Catherine, lieu ordinaire des audiences. Un innocent moulin est amené. Sa tête, nettement tranchée, roule sans hésitation aux pieds des assistants enthousiasmés. Ils l'auraient peut-être été moins s'ils avaient pu soupçonner que quelques mois plus tard, pour la plupart d'entre eux, ce serait leur propre tête qui tomberait sous le même couperet aveugle et sourd.

Après cette expérience, la nouvelle machine est officiellement adoptée. Le bourreau en exercice, Maurice Le Glaouër, s'en assimile rapidement le maniement. A partir de ce moment, elle va zigzaguer à travers le Finistère, au fur et à mesure des condamnations capitales, sur la charrette de l'exécuter, partout où sera requis son redoutable service.

Reste à établir la charpente, l'échafaud sur lequel elle sera dressée. Car les tribunaux croient à l'efficacité de l'exécution publique, et il faut que la décollation puisse être suivie de partout, comme un avertissement, par la foule avide. Quelles seront les dimensions de ce piédestal ? Nous trouvons la réponse aux Archives de Kernuz, dans le rapport dressé le 25 germinal an II, par 3 experts « chargés de constater l'échafaud et « la guillotine de cette ville, actuellement placés devant la municipalité, place de la Fédération ».

En voici la description :

Le dit échafaud a 13 pieds sur 11 de carré, appuyé sur 4 pieds. Deux traverses de 13 pieds de longueur, placés à distance égale, qui forment 3 vides dans les 11 pieds. Le plancher est formé de planches. La guillotine est posée sur 2 patins qui sont posés sur les 2 planches du milieu, retenus par 2 goujons en fer.

A la même date, l'ingénieur Detaille estime à 525 francs la dépense nécessaire pour confectionner un échafaud convenable (9).

Emplacement de la guillotine. — Il était tout indiqué. De tout temps le gibet et l'échafaud s'étaient dressés place St-Corentin, au coin de la rue du Guéodet. C'est à cet endroit qu'avait été exécutée la trop fameuse Marion du Faouët. La Révolution adopte l'emplacement. Il n'a d'ailleurs rien de définitif et changera plusieurs fois, au gré des caprices municipaux. Quelques mois plus tard, nous voyons la guillotine émigrer sur la place aux Bestiaux, c'est-à-dire sur le Champ de Faire. Elle y sera maintenue longtemps toute montée, comme un avertissement aux aristocrates et aux mauvais garçons. Mais si la menace peut leur être salutaire, le régime des pluies est tout à fait contraire au bon état de la machine. Le 18 août 1793, requête est présentée au Directoire, pour obtenir autorisation de « démolir la guillotine et son théâtre dégradés par pluies et orages et de les transporter dans le grenier de la prison ». Mais la prison n'en veut pas. Le démontage est effectué le 22 août. Les bois de justice sont remisés dans l'église du Guéodet. La

(9) Par exécution du 29 thermidor an III, le tribunal reconnaît que le citoyen Cazan et 8 autres prévenus, furent employés pendant un jour à monter et à démonter l'échafaud de la guillotine, à raison de 50 francs par jour (Registre des arrêtés préfectoraux n° 43 - Folio 93).

encore, ils sont bien encombrants. Le 7 thermidor an III, ordre est donné de les transférer dans les dépendances du Tribunal Criminel qui, après tout, peut bien prendre en charge une machine dont il est seul à tirer utilité (10).

Elle n'y reste pas longtemps. Elle reparait sur la place aux Bêtes. Le 18 floréal an VIII (8 mai 1800) un arrêté préfectoral, reflet des instructions apaisantes du 1^{er} Consul, ordonne de la démolir et de la faire transporter « en dehors des regards de la foule ». La formule est prudente. Elle laisse à la municipalité le souci de soulagement, car personne ne se soucie plus de donner gîte à cette encombrante machine.

Elle finit par échouer dans la chapelle Saint-Louis, au cimetière du même nom, et s'y fait oublier. En mai 1818, les vents ont tourné, les églises et chapelles se rouvrent. Cette locataire indésirable va être expulsée une dernière fois, à la requête d'un groupe de Quimpérois qui réclament le retour de la chapelle au culte et s'offrent à en payer les frais de réparation. Satisfaction leur est donnée (11).

Les exécutions capitales à Quimper

Notons, à l'honneur de la cité quimpéroise, qu'elle a été l'une des villes bretonnes où la Terreur a laissé le moins de sanglants souvenirs. Elle le doit aux sentiments de justice et de modération dont ont fait preuve ses juges. Pendant cette période tragique, le Tribunal Criminel de Quimper va poursuivre sa carrière paisible, en s'efforçant d'appliquer la loi avec humanité. Néanmoins, d'avril 1793 à germinal an II, il envoie à l'échafaud six victimes : quatre prêtres réfractaires au serment civique. Le 17 mars, l'abbé Riou ; le 13 avril, l'abbé Raguenez ; le 15 septembre, les abbés Corrigan et Le Gall. Enfin deux cultivateurs condamnés pour crime d'attroupement closent la liste brève de ces exécutions.

B. — BREST

Le bourreau et la guillotine à Brest

Si dans le Finistère — Brest excepté — le nombre des exécutions a été relativement minime, il n'en a pas été de même pour le grand port de guerre ; il a vu le sang couler à flot, dans des circonstances particulièrement odieuses. Sa population assez mélangée, composée pour une large part de marins en rupture d'embarquement, de dockers et de mauvais gars, déjà mise en ébullition par les ferments révolutionnaires rapportés par les combattants d'Amérique, va accueillir le nouveau régime avec enthousiasme. Puis, comme dans toutes les révolutions, les éléments troubles vont prendre le dessus.

La situation de Brest est assez spéciale. Au cœur même de la ville, le bagne constitue, avec ses forçats, une sorte de petite cité autonome, munie de tous les organismes nécessaires à la marche d'un petit état. Par la force des choses, il possède un bourreau ; à l'occasion, il le prête à la ville, et c'est ainsi que nous voyons, avant 1793, deux exécutions capitales perpétrées dans Brest même, par ce bagnard spécialisé (12).

(10) Registre des arrêtés préfectoraux du Finistère.

(11) Nous devons une grande partie de ces renseignements, à l'érudit quimpérois, M. Daniel Bernard, pour qui les Archives du Finistère n'ont point de secret et dont la complaisance est sans limite.

(12) Il est assez piquant de constater qu'après la Révolution, les errements d'autrefois ont refléuri tout doucement, et que le bourreau du bagne a été appelé à nou-

Après l'échec du mouvement fédéraliste, auquel le Finistère a pris une si large part, la situation va changer. Aux représentants détachés à l'armée des Côtes de Brest, Bréart, Tréhonart, Prieur (de la Marne), va se joindre Jean Bon Saint-André. Il trouve le Tribunal Criminel de Quimper trop modéré. De sa propre autorité, il crée à Brest, pour le remplacer, un Tribunal Révolutionnaire. Le représentant Lequinio va l'organiser. Pour avoir bien en main cette juridiction et assurer une répression sans pitié, il fait venir, de Rochefort, l'accusateur public Hughes et l'exécuteur Anee (13). Il a pu apprécier leur férocité révolutionnaire dans l'exécution des officiers du « Calypso ».

Dès leur arrivée, il fait voter, pour le bourreau et ses aides, un traitement, excessif pour l'époque, de 5.400 francs. Après cette largesse, qui fait litière du décret du 13 janvier 1793, fixant les salaires des bourreaux, il pourra tout leur demander ; il sera aveuglément servi.

C'est ainsi que fait son entrée dans l'histoire rouge de la cité brestoise, cet anormal à qui tout sentiment humain semble étranger, ce petit écrivain de la marine qui a sollicité, comme une faveur, les fonctions de « vengeur du peuple », c'est-à-dire de bourreau, et dont la cruauté bestiale détonne encore plus brutalement dans son comportement physique d'élégant muscadin, aux traits féminins, à la voix très douce.

Monstre à face humaine, dont l'inexplicable férocité a tenté bien des écrivains, mais dont le cas pathologique ressort plutôt de la tératologie que de l'histoire (13).

Ce sont encore des officiers de marine qui vont être ses premières victimes. Leur crime est le même que celui des officiers du « Calypso ». Quand Toulon a été occupé par les Anglais, ils ont voulu sauver leurs navires de la capture ennemie. Ils les ont emmenés d'abord en Espagne, puis les ont ramenés à Brest, à la disposition de la Patrie. En d'autres temps, ils eussent été récompensés. Mais ils sont des aristocrates. A peine débarqués, ils sont arrêtés, amenés devant le Tribunal Révolutionnaire. La canaille exige leurs têtes ; on ne peut rien lui refuser. Ces trois officiers, de 18 et 19 ans, sont donc condamnés à mort. Leurs têtes tomberont le 21 pluviôse an II (9 février 1794) sur la place de la Sainte-Montagne (14). Derrière la charrette qui les conduit au supplice, Anee

veau pour l'exécution des jugements civils. Cette pratique souleva, bien entendu, les réclamations des exécuteurs de Bretagne. La plainte était fondée. A partir de 1839, ce fut le bourreau de Rennes qui procéda aux exécutions de Brest. Dans la tragique affaire du « *Foederis Arca* », plusieurs condamnations capitales furent prononcées. Appel fut fait, non seulement à l'exécuteur de Rennes (Delbler) mais aussi à ceux de Caen et d'Angers, assistés de deux aides.

(13) Lenôtre, dans son livre « La Guillotine » émet l'opinion que le nom de Anee, n'est qu'une transposition par consonance, dans la bouche du peuple, d'un nom d'origine germanique « Heutz ». Il n'en apporte d'ailleurs aucune preuve ; mais nous voyons dans le décret du 16 prairial an III, qui ordonne l'arrestation de l'ancien exécuteur, le nom orthographié « Hans », ce qui semblerait confirmer cette assertion. L'Allemagne s'est toujours spécialisée dans la fourniture des bourreaux.

(13 bis) A. Lenof. Brest et le Finistère sous la Terreur.

A. du Châtellier. Brest et le Finistère sous la Terreur.

Louis Opès. Souvenirs d'autrefois. « Télégramme » du 8 mai 1950.

Pol de Courcy. L'administration de Brest sous la Terreur.

Gaillon-Penanros. Administration de Brest et Tribunal révolutionnaire.

(14) Car pour flagorner plus basement la « Montagne » victorieuse, l'administration brestoise a voulu faire dresser, elle aussi, une montagne au cœur de la ville. Sur la place de la Liberté, elle fait apporter un énorme tas de bûches. Elle le reconstruit d'une toile où des rochers sont peints. A ses pieds, elle fait établir la guillotine et les têtes tombent comme un hommage à cette divinité lointaine et inexorable.

se dandine, élégant et prétentieux dans son costume de muscadin, ses cheveux bouclés au vent, sous un énorme bonnet phrygien rouge, faisant l'aimable et distribuant des sourires aux dames. Puis, quand les trois têtes sont tombées, ce sinistre cabotin les range à ses pieds, comme un chasseur son tableau de chasse, et crie à la foule qui s'entasse autour de l'échafaud : « La Patrie est vengée ! ». En toute occasion, Ance recherche les attitudes théâtrales et ne recule pas devant les plus ignobles cabotinages. Le 26 ventôse an III, il reçoit l'ordre d'exécuter deux marins. Vite, il fait amarrer en pleine mer, une vieille gabarre, y installe la guillotine, obtient que tous les vaisseaux soient rassemblés à son entour. S'étant ainsi assuré un public, il fait tomber les têtes, les empoigne par les cheveux et se tourne successivement devant tous les navires, en brandissant son hideux trophée.

Mais le théâtre de Brest ne suffit pas à ses ambitions. Il entend promener son immense orgueil à travers le département. En avril 1793, il accompagne la charrette, en route pour Lesneven, où des exécutions capitales ont été ordonnées. Le 10 avril tombe la tête de François Bordier, notaire à Ploudalmézeau. Le 14, ce sont les abbés Habasque et Liten, qui sont guillotins. Le 23 avril, 4^e exécution, celle de Jean Prigent, maire de Plouzévédé. Puis il retourne à Brest, fier de la terreur qu'il a répandue dans les campagnes.

Le 26 mai 1794, Ance part pour Morlaix, où l'appelle une nouvelle exécution. La guillotine chemine dans une charrette à deux chevaux et, devant elle, comme un triomphateur, Ance, suprêmement élégant, se pavane sur un cheval de selle (15).

A Brest, la guillotine change souvent d'emplacement, au gré des fantaisies administratives. Le 18 ventôse (8 mars 1794), le substitut Grandjean requiert l'agent général d'avoir, pour le 22 ventôse (c'est-à-dire 4 jours plus tard) à exécuter les prescriptions suivantes :

Faire transporter la guillotine de la place de la Liberté à la place du Château, de faire faire par l'exécuteur, logé à l'Hôtel de la République (aucun Brestois n'a voulu lui louer de chambre), les réparations nécessaires à la guillotine, de faire fabriquer un panier en « ozier », garni de toile rouge pointe à l'huile pour y déposer 3 ou 4 cadavres ; de faire construire une charrette de 8 places assises pour conduire les condamnés au supplice (16).

Au jour dit, 22 ventôse, toutes ces prescriptions étaient exécutées, et dès le 24 ventôse (14 mars) les têtes de Broustaille négociant, et de François Le Coz, prêtre réfractaire, étaient tranchées, sur la place du Château.

Les exécutions allaient se continuer à un rythme effrayant ; il serait trop long de les rapporter en détail. Levot, dans son livre de « Brest sous la Terreur », en donne l'énumération, les noms et les dates. Bornons-nous à citer celles de Raby, étudiant en droit ; puis, en messidor, celles de Auguste Clech, curé de Pleslin ; Anne Le Blanc et sa sœur Anastasie. Le 25 messidor (13 juillet), Ance inaugure une exécution aux flambeaux. Les victimes seront 3 fédéralistes : Le Bronsard, Rideau,

(15) Ance se promet bien de revenir à Lesneven. Les bois de Justice sont transportés dans la salle de la mairie où sont les registres. Nul n'osera y toucher.

En l'an XII, le maire sollicite la permission d'en faire des lits de camp pour les officiers de la garnison, cette permission lui est refusée. C'est seulement le 27 septembre 1806, que le préfet Miollis, de passage à Lesneven, s'indigne de la présence de cet échafaud dans la salle publique. Il ordonne de le détruire et de le brûler. L'ordre est immédiatement exécuté et les habitants délivrés de cette hantise, en font un feu de joie sous l'œil, pour une fois complaisant, de la gendarmerie.

(16) Levot, Brest sous la Terreur, p. 248.

Toullec. Le bourreau en vent à ce dernier ; pour prolonger son supplice, il arrête trois fois le couperet au moment où il entame le cou du condamné, et c'est seulement à la 4^e chute du couteau meurtrier qu'il fait tomber la tête.

Mais l'exécution la plus impressionnante est celle des 26 administrateurs du Finistère, braves gens, bons citoyens, partisans convaincus des idées nouvelles. Leur crime ? Quand ils ont vu éclater, à Paris, les massacres de Septembre, et la Commune révolutionnaire, par le truchement de la Montagne prétendre imposer à la Convention, d'abord, à la France entière, ensuite, un régime de terreur, leur patriotisme s'est révolté. Des premiers, ils ont protesté contre cette formule nouvelle de tyrannie sous la cocarde rouge ; d'accord avec beaucoup de départements, ils ont décidé de courir au secours de la Représentation nationale opprimée. C'est de Brest qu'est parti le 1^{er} bataillon fédéraliste. Mais dans les autres municipalités, d'abord révoltées, des défaillances se sont produites. La lâcheté a étouffé le premier sursaut d'indignation. Le mouvement fédéraliste a échoué et Brest doit s'incliner devant la loi du nombre. Les représailles ne pouvaient qu'être terribles. La Convention avait eu peur, et la peur ne pardonne pas.

Le 26 floréal (15 mai) les administrateurs comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire de Brest. Ance est là. Dès qu'il les voit entrer, il s'écrie : « Ils sont à moi ! ». Il ne se trompait pas ; le Tribunal s'empresse de les lui livrer. Sitôt le jugement rendu, Ance s'en empare, leur fait lier les mains, couper les cheveux et entasser dans deux charrettes qui vont les conduire au lieu de l'exécution, à la place du Triomphe du Peuple (place du Château). Toute la garnison est sous les armes. Une double rangée de gendarmes entoure les condamnés. Les malheureux arrivent en chantant la *Marseillaise*. A chaque tête qui tombe, le bourreau crie « Vive la République ! », saisit la tête par les cheveux et la range à ses pieds. La foule, ignoble, applaudit longuement.

Le IX thermidor et la chute de Robespierre, connus 2 jours après à Brest, auraient dû arrêter la sanglante activité de ce Tribunal Révolutionnaire. Il feint de l'ignorer et continue ses audiences. Le 12 thermidor (20 juillet) le capucin Yves Mével comparait en même temps que 12 femmes coupables de lui avoir donné asile. Treize condamnations à mort sont prononcées et exécutées aussitôt. Parmi les victimes se trouve une jeune fille, Modeste-Emilie de Forsanz, d'une beauté ravissante. Le juge Palis en est frappé ; il lui propose de la faire acquitter si elle lui accorde ses faveurs. La jeune fille refuse avec hauteur. Aussitôt après l'exécution, Palis et Ance font transporter le corps sans tête, encore chaud, dans l'amphithéâtre de l'hôpital de la marine. La scène qui s'en suivit dépasse en horreur tout ce qui peut s'imaginer. (Levot, *op. cit.*, p. 362).

Tout a une fin, même la frénésie d'un fou furieux et la veulerie d'une foule terrifiée. La réaction thermidorienne atteint enfin le Finistère. Le 24 thermidor, un arrêté du Comité de Salut Public suspend le président Ragny de ses fonctions et met ainsi un terme à la néfaste activité de son Tribunal. Le décret du 16 prairial an III (4 juin 1795) ordonne l'arrestation et le renvoi, devant les juges du district « des membres du « Tribunal Révolutionnaire de Brest, et de Hanss exécuteur de ses « jugements ». En vain recherche-t-on le « vengeur du peuple » dont l'arrogance se pavait tous les jours dans les rues de la ville et dans

les réunions publiques. Il a disparu subitement ; jamais plus on ne le reverra ! (17).

(A suivre).

F. LE BOURHIS-KERBIZET.

(17) Quelques auteurs ont mis en doute la réalité des faits monstrueux reprochés à ce bourreau. Peut-être leur scepticisme sera-t-il ébranlé par la lecture de la lettre inédite de Ancé, publiée par M. Louis Ogès, dans le « Télégramme » du 10 octobre 1951. Elle est adressée au citoyen Charpentier, commissaire du gouvernement à Quimper. La voici :

Le citoyen qui par son dévouement à la République (c'est de lui-même qu'il parle) et son énergie reconnue, l'a emporté sur les 31 candidats qui sollicitaient la faveur de servir honorablement et activement la nation, dans la noble et enviable fonction d'exécuteur en chef des hautes œuvres, invite le citoyen Charpentier, commissaire de la ville de Quimper, à ne pas manquer d'assister ce soir au bal fraternel, qu'il donne aux bataillons chargés de réprimer l'infâme révolte des royalistes incorrigibles de Pol-Léon (St-Pol-de-Léon). Au moment où peut-être ils vont mourir en défendant la bonne cause, il est bon que nos braves prennent un peu de récréation.

La société sera délicieuse, choisie : mon adorée épouse ; celle de mes honorables collaborateurs et leurs amies bien connues à Brest pour leur charme. Mon épouse bien aimée, Casimirine, te retient pour la seconde danse officielle, devant danser la première avec le proconsul de la République à Brest, Jean Bon Saint André. Tu auras l'occasion d'admirer sa bonté, ses grâces et son esprit, et surtout la finesse de sa taille. Salut et fraternité.

Signé : ANCE MONTAGNE.

La bassesse et l'inconscience du personnage éclatent dans cette lettre ; tout com-
mentaire l'affaiblirait.

CLAUDE RANNOU

(Barde Roc'h Allaz)

II

UNE candidature isolée d'un homme aussi peu connu dans le département que Claude Rannou n'avait aucune chance de succès. Son nom ne figure même pas dans le procès-verbal du recensement départemental des voix qui porte les noms de cinquante-six candidats ayant obtenu le minimum de 2.000 suffrages. Echec d'autant plus cuisant que le nombre des électeurs inscrits atteignait 167.673 et celui des votants 144.377. En fait Rannou n'avait recueilli que 595 voix.

M. Alfred Besnier, professeur d'histoire au lycée de Saint-Brieuc a bien voulu m'en donner le détail. « Le nom de Rannou, m'a-t-il écrit, n'apparaît pas sur la feuille de l'arrondissement de Saint-Brieuc (qui comporte 62 noms de candidats) pas davantage sur celle de Dinan (36) (qui comporte 98 noms de candidats ayant obtenu des voix). — Dans l'arrondissement de Guingamp 4 voix (2 dans le canton de Guingamp, 2 dans celui de Callac) ; dans l'arrondissement de Loudéac, 17 voix venant toutes du canton de La Chêze ; dans l'arrondissement de Lannion, 574 voix se décomposant ainsi : cantons de Lannion (37), 82 ; de La Roche-Derrien, 9 ; de Lézardrieux, 32 ; de Perros-Guirec, 76 ; de Plestin-les-Grèves, 365 ; de Plouaret, 1 ; de Tréguier, 9. »

Souhaitons que le très relatif succès d'estime, que Rannou obtint dans le canton où il enseignait, l'ait un peu consolé d'une telle défaite.

◇ ◇ ◇

Ses compatriotes ne l'ayant pas jugé digne de défendre à l'Assemblée Constituante les idées qu'il avait exprimées dans sa prolifique profession de foi, il n'avait qu'à continuer l'exercice de ses fonctions d'instituteur. Bien qu'il en eût indiqué l'importance et la dignité, il n'y apporta pas plus de zèle ni même de conscience.

Au début de 1850 (38), Rannou, mentionné comme instituteur à Saint-Michel et à Tréduder, est encore noté « mal ». Il perçoit une somme

(36) Cf. Joseph Le Sage, *Ephémérides dinannaises 1847-1850* (Dinan, J. Bazouge 1863).
(37) Sur les seize députés des Côtes-du-Nord, trois appartenaient à l'arrondissement de Lannion, l'ancien député Yves Tassel, notaire à Louanec et conseiller général de Perros-Guirec, Emile Dupassé, maire de Lannion et Ledru, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Lannion.
(38) Arch. dép. C.-du-N. Série T (Récompenses et encouragements etc., 1837-1856).

totale de 875 francs (600 francs de traitement fixe, 275 francs de rétribution scolaire). A la fin de cette même année 1850 (est-ce une omission ?) il ne figure plus que comme instituteur de Saint-Michel. Il aurait dû se méfier. Sa note demeure « mauvaise ». Ses appointements étant devenus inférieurs à 600 francs (200 francs de traitement fixe et 325 francs de rétribution scolaire), somme au-dessous de laquelle, en application de la loi du 15 mars 1850, ils ne peuvent descendre, force est bien de la compléter au moyen d'une subvention de l'Etat de 75 francs.

Bien entendu, pas plus qu'avant 1848, il ne figure sur les états de répartition de l'allocation (15.000 francs) votée par le Conseil général des Côtes-du-Nord à titre d'encouragement aux instituteurs publics des écoles rurales (39).

Or, il était inévitable que Rannou, à la suite de sa candidature malencontreuse de 1848, verrait ses agissements surveillés avec d'autant plus de soin qu'il avait vu s'accroître le nombre de ses ennemis déclarés, sinon à Saint-Michel, du moins à Plestin. Ils durent apprendre avec satisfaction qui, au mois d'août 1850, à la suite d'une visite à l'inspecteur de l'enseignement primaire, Marre, il avait été l'objet d'une sanction disciplinaire (40). Aussi jugèrent-ils le moment opportun pour porter plainte contre Rannou auprès du recteur départemental des Côtes-du-Nord et l'accuser d'avoir assisté à une « réunion politique de caractère fort tranché (41). »

Le recteur ne se hâta pas de le frapper, attendant sa réponse « pour prendre une décision à son égard. » Rannou ayant formellement déclaré que cette accusation était tout inventée (42), l'affaire parut classée. Alors furent suscitées de nouvelles plaintes émanant de parents contre l'insuffisance de son enseignement. Indifférence ou lassitude, il ne fit aucun effort pour se redimer vis-à-vis de ses chefs. Peut-être furent-ils satisfaits de sévir contre un homme ayant affichés des sentiments qui étaient loin d'être conformes à ceux qui avaient cours alors. Mais nulle part il n'est fait allusion à ses opinions politiques, et c'est uniquement pour fautes professionnelles que le recteur prit contre lui, le 30 août 1851, un arrêté de révocation (43).

Nous, Recteur de l'Académie départementale des Côtes-du-Nord,

Vu l'article 33 de la loi du 15 mars 1850 (44),

Vu les visites de l'inspection qui, depuis 1840, signalent que le s^r Rannou, instituteur communal de Saint-Michel-en-Grève et de Tréduder comme un instituteur très insuffisant et son école très faible et mal tenue,

Vu le rapport daté du 4 juin 1851, de M. l'inspecteur de l'instruction primaire pour les arrondissements de Lannion et de Guingamp,

Vu l'avis, en date du 8 juillet suivant, de MM. les Délégués du canton de Plestin,

Vu les moyens de défense présentés par l'inculpé (45),

(39) Peut-être est-il curieux de noter que Nicolas Le Bras (c'est le père d'Anatole Le Bras), instituteur à Duault (St-Servais) depuis 1846 est toujours bien noté et ne manque pas de percevoir une partie des subventions du Conseil général. Il est en outre secrétaire de mairie.

(40) Arch. dép. C.-du-N. Série T, *ibid.* Peut-être est-ce à ce moment qu'on ne lui laissait que l'école de Saint-Michel.

(41) *Ibid.*, Série T. Correspondance. Registre départ (30 août 1850-13 janvier 1851) et Registre arrivée (1^{er} septembre 1850-5 janvier 1851). Lettres n° 99 départ et 1780 arrivée.

(42) Bien qu'une note indique que la réponse de Rannou a été conservée, il n'a pas été possible de la retrouver.

(43) Arch. dép. C.-du-N. Série T. Registre. Arrêtés du recteur (17 septembre 1850-13 novembre 1851), p. 69-70.

(44) C'est la loi organique sur l'enseignement.

(45) Aucun des documents visés dans l'arrêté de révocation n'a été retrouvé.

Considérant que, malgré la peine prononcée contre lui au mois d'août 1850, à raison de sa négligence habituelle dans l'accomplissement de ses fonctions d'instituteur communal, le s^r Rannou ne s'est pas corrigé,

Considérant qu'on ne saurait laisser plus longtemps en souffrance l'intérêt et le droit des familles qui se plaignent avec raison d'une incurie qui est si préjudiciable à l'instruction de leurs enfants,

Considérant que la loi du 15 mars 1850, en améliorant la situation des instituteurs, leur a fait un devoir d'autant plus impérieux du zèle et de l'exac-titude dans l'accomplissement de leurs fonctions, qu'il serait déplorable que la certitude de toucher 600 francs de traitement, quel que soit le nombre des élèves, quelle que soit la médiocrité de l'école, encourageât l'insouciance de l'instituteur, qu'il importe donc que l'incurie prolongée et coupable du s^r Rannou ne trouve des imitateurs,

Arrêtons,

Le s^r Rannou est révoqué des fonctions d'instituteur communal à Saint-Michel-en-Grève et à Tréduder.

Saint-Brieuc, le 30 août 1851.

Le Recteur de l'Académie,
P. LAMACHE.

Dès le 4 septembre, Rannou était remplacé par un instituteur intérimaire, Guillaume Tilly, de La Roche-Derrien, qui bénéficiait de « tous les avantages attribués à l'ancien instituteur. »
Tels sont les documents officiels.



Bien que Rannou eût dû prévoir sa révocation, il se trouva du jour au lendemain, sans grandes ressources et embarrassé de ce qu'il lui faudrait faire.

Il est probable que ce fut Le Scour qui lui vint en aide. Le barde Itron Varia Romengol était établi marchand de vins à Morlaix. C'est lui qui dut établir Rannou comme aubergiste (46) et lui avancer dans de bonnes conditions les boissons dont il allait avoir besoin. En tout cas, il est certain que Le Scour fut amené à lui en faire des livraisons dans la suite (47). Peut-être même est-ce encore Le Scour, fondateur de la Breuziez Breiz-Izel, qui, connaissant le talent poétique de Rannou, l'enrôla dans l'Association et le poussa à en faire un usage dont il s'était peu soucié jusqu'alors.

Les années passant, à l'auberge primitive fut adjoint un commerce plus important. Les en-tête des lettres commerciales portent : « Rannou père, à Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord). Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, gros et demi-gros. » Il se peut que cette prospérité ait été due pour une part au savoir-faire et à l'économie de Marie-Yvonne Ollivier, sa femme, qui lui survécut, et peut-être à l'aide des aînés de ses enfants. Mais peut-être aussi était-elle surtout apparente et Le Scour, qui avait « fourni » une bonne part des marchandises, et qui ne pouvait faire d'innombrables libéralités, montra-t-il de l'inquiétude quand il apprit que son client n'était pas loin de dépasser. Il dépêcha près de lui un avocat de Lannion, M^r Le Brun, sans doute son homme d'affaires, qui eut la

la maison qu'il occupa, qui n'est plus à usage commercial, est la propriété d'une demoiselle Le Clerc.

(46) Il s'établit dans la Vieille Côte à Saint-Michel-en-Grève.

(47) « Mon cher compère Le Scour, j'ai reçu la livraison demandée de boissons. » Lettre de Rannou à Le Scour (6 juin 1864). Il semble probable que ce commerce de vin mit Rannou en relations avec deux bons poètes bretons : Ollivier Soustra, qui de 1855 à 1857 voyageait pour Le Scour et Prosper Proux, qui de 1865 à 1873 était représentant en boissons.

triste mission d'aller s'informer de la situation financière du barde de Roc'h Allaz. Il dut l'accomplir le jour même de la mort de Rannou, car sa lettre est datée de ce jour-là, 12 janvier 1869.

J'arrive de Saint-Michel-en-Grève, écrit-il à Le Scour. Rannou est à ses derniers moments ; je n'ai pu comprendre que quelques mots qu'il a essayé de prononcer. Si j'ai bien compris la situation, elle se résume comme suit :
Valeur immobilière : 13.000.
Dette commerciale : 5.000 (48).

Mais ce n'est pas du commerce de Rannou et des événements qui suivirent sa mort qu'il peut être question ici. Ce qu'il faut retenir c'est que le discrédit dans lequel était tombé « l'instituteur » Rannou auprès des habitants de sa commune n'atteignit pas « l'aubergiste » Rannou. Ils s'en montrèrent même un peu fiers quand ils surent qu'il composait des poésies bretonnes que des journaux imprimaient, quand ils le virent recevoir des visites d'étrangers, qui, eux aussi, rimaient en breton et en français et qu'ils surent (car tout se sait au village) que le facteur lui apportait une assez nombreuse correspondance.

Le 11 avril 1861, en adressant à Le Scour une chanson à sept couplets *Kan da vro Breiz* — chant à la Bretagne — demeurée sans doute inédite, à Le Scour qu'il appelle « barde excellent », il écrit « L'Ami Guernisson (49) m'a fait le plaisir de me venir voir lors des fêtes de Pâques ». Et il signe Barz Roc'h Allaz (50). Il se peut qu'il ait en 1863 reçu la double visite de Le Jean et de Le Scour (51). En tous cas, il avait eu celle de Luzel qui écrivit deux ans plus tard dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (*En Basse-Bretagne. Notes et impressions de voyage*) :

Saint-Michel-en-Grève semble avoir été occupé anciennement par un poste romain, ou traversé par une voie romaine ; je laisse cela aux antiquaires et aux archéologues ; toujours est-il que M. Rannou m'a affirmé qu'il y a une trentaine d'années, lorsqu'on creusa les fondations de la maison d'école, on y découvrit des substructions, des tuiles, des fragments de poteries et plusieurs médailles romaines. Tout cela est allé rejoindre la collection, si riche et si intéressante, de M. J.-M. de Penquern.

Le 6 juin 1864, Rannou somme Le Scour de tenir la promesse que celui-ci lui a faite (52). Quelque temps auparavant, il avait encore reçu la visite de Luzel qui reviendra le voir en 1865.

Il n'est pas peu fier de ses relations épistolaires. Aussi ne manque-t-il pas de faire savoir à Le Scour que « par le facteur d'hier, M. de la Villemarqué a eu l'obligeance de me faire parvenir trois chants bretons (53). »

Il ne manqua pas de donner son adhésion au *Congrès celtique international de Saint-Brieuc*, organisé par Charles de Gaulle, qui, trop malade, ne put assister à ses séances, et par Geslin de Bourgogne, pré-

(48) Arch. dép. Finistère, dossier Le Scour.
(49) Barde morlaisien (1827-1861). Il était surveillant à la Manufacture des Tabacs. Il publia plusieurs chansons bretonnes dont *Ar paour hag al lapouzedigon* (Le pauvre et les petits oiseaux) qui est dédiée à Rannou.
(50) C'est la première fois que nous avons retrouvé cette signature, que d'ailleurs il ne paraît avoir employée constamment.
(51) Lettres de Le Jean à Le Scour (30 juillet 1863) où il envisage la double visite « au père Rannou ».
(52) « Chose promise, chose due ! Par votre dernière lettre, vous promettez d'arriver bientôt. Nous comptons sur vous... Votre bien affectionné compère et ami, Rannou. »
(53) Lettre à Le Scour du 6 juin 1864.

sidant-fondateur de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* qui en publia le compte rendu en 1868.

Ce congrès s'était tenu au mois d'octobre 1867. Dans la liste des membres titulaires, on relève les noms de Le Jean « instituteur à Guingamp », et de « Lescour, barde de N.-D. de Rumengol, négociant à Morlaix » ; dans celle des membres adhérents, qui ne prirent pas nécessairement part aux travaux du congrès, les noms d'Ernest Renan, « de l'Institut » (il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), de Luzel « professeur au lycée de Quimper », du Vicomte de la Villemarqué « de l'Institut, château de Keransker, Quimperlé », de Milin « employé de marine, homme de lettres, Brest », de Rannou « négociant à Saint-Michel-en-Grève, Lannion », de « Proux Prosper, négociant, Morlaix. »

Rannou se rendit-il à Saint-Brieuc ? En tout cas son intervention ne se marqua nulle part. Mais au moins son nom figurait-il parmi ceux des celtisants les plus réputés.

Pourtant le nombre de ses productions paraît avoir été très réduit. A moins de trouvaillies à effectuer par le dépouillement de petits journaux régionaux ou locaux, il ne semble pas qu'aucune ait été livrée à l'impression avant le 15 janvier 1853. Le 5 août 1861, le journal *Le Bas Breton* publia de lui *Laouenedigez da holl Varzed Breiz*. — Joie à tous les Bardes de Bretagne.

Dédié à « Monsieur le vicomte Hersart de la Villemarqué, directeur de la Société des défenseurs de la langue de Basse-Bretagne », ce poème a été, comme les suivants, recueilli dans *Eunn Neubeat Gwerzton Brezonek* sous le titre *Laouenedigez da oll Barzet Breiz*. Comme les suivants, il est signé Rannou (54). Il est alors suivi des « deux couplets » de six vers en breton et en français que l'auteur du *Barzaz-Breiz* lui avait adressés pour le remercier de sa dédicace (55).

*Joie à tous les Bardes de Bretagne ! Certes, ils étaient nombreux ces bardes, environ 1861, qui étaient connus dans la région de Pleslin et de Lannion ! Ceux que cite Claude Rannou sont J.-M. Le Jean « le ros-signal harmonieux de Coat an Noz », l'abbé Karis « barde du Menz Bré », l'abbé Kemar « barde de Saint-Laurent », Luzel « le grand barde », Prosper Proux « le franc rieur ». Mais ils se nommaient encore J.-P.-M. Le Scour « barde de Notre-Dame de Rumengol », Fr. Guernisson « barde de Keravel », F.-M. Le Quéré (56), G. Milin et peut-être Yves Omnès (57). Il y avait même « l'ouvrier corroyeur » Ch. Le Bras (58). Tous considérés alors Le Gonidec et La Villemarqué comme leurs maîtres. Leurs productions étaient publiées dans des revues telles que la *Revue de Bre-**

(54) Je laisse aux linguistes le soin de chercher la raison pour laquelle Claude Rannou orthographe son nom en breton Rannou.
(55) Cette réponse de La Villemarqué est du 5 novembre 1864. La Villemarqué donne à Rannou son titre de *Barz Roc'h Allaz*. La Société dont Rannou le fait président est inconnue.
(56) François-Marie Le Quéré fut un évangéliste protestant de Pécou de Trémeur, comme Guillaume Ricou et Guillaume Le Coat. — F.-M. Le Quéré vendait lui-même dans les foires les chansons protestantes dont il était l'auteur (M. Ad. de Gouezou a trouvé son permis de colporteur pour 1873 et 1882). F.-M. Le Quéré a habité Pionaret et Lannion.
(57) Je ne connais d'ailleurs d'Yves Omnès que *Havru Jan Mari* sur feuille volante qui se chantait sur l'air d'*Ar Rosé Erudon*. Imprimée en 1813 chez Mauger, cette feuille volante est inconnue d'Ollivier (Catalogue).
(58) Voir « Le Menzaz v'Enn, L'énigmatique Charles Le Bras. (N. R. B. sept. oct. 1928). Pal trouvé dans le n° du 15 juin 1861 du *Lannonnaise* un poème français de Ch. Le Bras *Ar Rossignol*.

tagne et de Vendée, dans des journaux tels l'Océan, le Bas-Breton, le Journal de Morlaix, le Lannionnais, le Journal de Lannion.

C'est dans cette dernière feuille qu'on retrouve entre le 22 décembre 1864 et le 16 mars 1865 trois des plus célèbres poèmes de Claude Rannou (59).

22 décembre 1864 : *Glac'har-gan, Greg ar Merdead* — Élégie : La Femme du Marin (60).

16 et 23 février 1865 : *Teutates-Prezegen Fergussoch, Tad'ann Druized, dastumel gant Fitilloc'h, Kals Kent Donedigez Jezus-Krist*. — Teutates. Discours de Fergussoch, chef des Druides, recueilli par Fitilloc'h, bien avant la naissance de Jésus-Christ.

Dans ce poème, après le long discours de Fergussoch, Rannou, sous le prétexte de dire « quelques mots sur ce chant de Teutates », tient à faire une déclaration qui ne peut être qu'agréable aux membres du *Gorsedd* de Petite Bretagne : « Notre but est de réhabiliter en ce qu'il a de bon le druidisme si discrédité parmi nous, quoique si peu connu. »

16 mars 1865 : *D'am Bro ger Breiz Izel. Kan Kiniget d'Ar Skour Barz I. V. Remengol, gan' he genreur Barz Roc'h Allaz Rannou*. — A mon cher pays la Basse-Bretagne. Chant dédié à Le Scour, barde de N.-D. de Rumengol par son confrère barde de Roc'h Allaz Rannou.

Le *Journal de Lannion* étant la propriété de l'imprimeur A. Anger, il est naturel que ce soit lui qui ait édité l'in-8° de 38 pages *Eunn Neubeut Gwerziou Brezonek*. Quelques chants bretons par C. Rannou (61). On y lira avec intérêt l'observation suivante, qu'il a introduite dans la Post-Face :

Bien des lecteurs instruits parlent et comprennent le breton, comme des Français ou des Allemands illettrés parlent et comprennent leurs langues, s'épouvantant quand on leur propose à lire quelque chose en breton, soit manuscrit, soit imprimé. Ils s'excusent en se pâmant, comme s'il s'agissait de leur imposer une tâche trop rude et au-dessus de leurs forces.

Et pourtant la plupart de ces lecteurs lisent parfaitement le latin, voire plusieurs le grec, et même d'autres langues étrangères, et ils se refusent à croire qu'il leur serait possible de lire leur langue maternelle qu'ils ont sous la main, et qu'ils ont occasion de parler tous les jours...

C'est également chez A. Anger que parut, sans date, mais en 1864 ou peu après, cette brochure de 60 pages *Excentricité d'une petite rivière* par U..., initiale qui cacherait le nom de Rannou (62).

Le prétexte c'était que « la petite rivière de Pont-Ariar, qui sépare la commune de Tréduder de celle de Saint-Michel-en-Grève » avait « par un audacieux coup de tête, bel et bien détaché de la Lieue de Grève, une notable partie pour l'annexer à la commune de Tréduder ». Cet évé-

(59) Renseignements aimablement communiqués par M. Yves Breland.

(60) Avec traduction. Elle avait été publiée dans sa forme primitive par le Lannionnais (n° du 15 janvier 1853).

(61) L'exemplaire de la Bibliothèque de Quimper renferme, encartée, une feuille double avec deux poésies traduites en vers bretons par C. Rannou. Cette feuille sort de l'imprimerie A. Anger.

1° Le Départ de Jeune Conserit, *Kimid ar Brezallour goouank*, (Je viens de quitter le village — *Kimidat am eus deus ar Vro* — 4 couplets de 4 vers). — 2° Le Pèlerin de Saint-Just (Charles-Quint). — *Pire'hirin Zan-Just (Charles Pemp)*, (Il fait nuit l... et l'orage mugit et s'emporte — *Noz eo l... Ann diapaeh'eo war donar ha war vor* — 22 vers). Double signature de P. M. Lazel et de C. Rannou. Ces deux poésies françaises (au reste bien faibles) ne se trouvent pas dans les *Chants de l'Épée*, recueil français publié par Lazel en 1856.

(62) Cet opuscule, dont je dois la connaissance directe à l'amabilité de M. Yves-Marie Fournis, avait été antérieurement publié par fragments dans le *Journal de Lannion*.

nement s'était produit le 13 février 1864. Après quelques considérations plus ou moins géographiques ou topographiques, l'auteur rappelait les récits souvent dramatiques, relatifs à cette Lieue de Grève « jadis, avec raison, si mal famée. » Il les plaçait dans la bouche de M. Cotty, un ancien maire de Plestin, décédé depuis déjà une vingtaine d'années.

Personne ne douta à l'époque que U... fût un autre que Rannou.

N'imitons... — faisait-il dire aux deux ruisseaux de la Lieue de Grève, le Yar et le Roscoat — n'imitons... point ces hommes si peu connaisseurs du passé, ainsi que de l'avenir se permettant de franciser des noms essentiellement bretons.

...Si un héritage venait à échoir à une famille Le Yaouanc ou à une famille Le Coz, héritage datant de deux cents ans, ou de cent ans seulement, est-ce que ceux qui se font nommer maintenant Le Jeune, ou Le Vieux, pourraient y prétendre ?

Evidemment non.
Donc toutes ces permutations de noms sont, ou des anomalies, ou des non-sens, et la langue française me semble trop jeune pour se les permettre (63).

Mais les dangers qu'entraînait, entre autres, le passage de la rivière de Pont-Ariar, ont aujourd'hui disparu, grâce à la loi de 1836 sur les chemins vicinaux.

Et l'auteur de rappeler que pour être entré dans la rivière sans apercevoir le sommet de la croix de granit plantée dans la grève, le notaire impérial de La Roche-Derrien, Joseph-Yves Le Saux, revenant de Morlaix, se noya dans la nuit du 14 au 15 janvier 1872, qu'il en arriva de même à une inconnue « mendiante supposée », le dimanche 14 mai 1815.

Puis (c'est-à-dire Rannou) rappelait comment il était, aussi dangereux pour les voyageurs de s'engager dans une certaine coulée de dunes placée aux embuscades. Que de frayeurs causées, la nuit, par le poteau pour un brigand !

Et de raconter très au long l'histoire d'un commis qui, vers 1720, se rendant à cheval à Morlaix, pour les affaires d'un négociant de Rennes, fut dépoillé de sa valise par deux véritables brigands. Leur ayant échappé, il cherche asile dans les terres et croit l'avoir trouvé dans une ferme isolée où il est parfaitement accueilli par le ménage et par sa fille. Or les brigands n'étaient autres que les fils du fermier. Ceux-ci, de crainte d'être dénoncés, se proposent de le faire mourir. Mais, grâce à un subterfuge imaginé par Louizaic, la fille du maître, et à Koup (Pompée), la jeune servante, le malheureux commis est sauvé, alors que les deux bandits, qui ont poignardé un mort, tremblent devant celui qu'ils croient être ressuscité. Le dénouement est ce qu'il doit être, pour satisfaire les âmes sensibles. Le vieux ménage, après de sérieuses réflexions, quand Louizaic lui eût révélé les crimes de ses fils, consulte un de ses amis et dénonce lui-même les coupables. Ils sont arrêtés, jugés et pendus, mais le jeune commis se mariera à Louizaic. Il emmène à Rennes sa femme et son beau-père qui, dans la famille de son gendre Rennes sa femme et son beau-père qui, dans la famille de son gendre sera « respecté, vénéré comme notre père à tous. »

Événements qui paraissent véritables, s'il est vrai qu'en 1832, un des petit-fils des deux jeunes gens tenait à Rennes « sur la place Sainte-Anne un riche café très renommé et surtout très fréquenté. »

(63) P. 4 et 5. — Rannou répondait déjà à la question posée dans « Le Coin des Fureteurs », *Traduction en français des noms bretons de famille*.

Y avait-il comme une promesse — promesse que Rannou n'aura pas tenue — dans ces quelques phrases de la fin de brochure précédées dans la bouche de l'ancien maire de Plestin ? (64)

...Si j'avais été plus jeune, je me serais fait un plaisir, un devoir de réunir toutes ces histoires dans un recueil aussi complet que possible.

J'aurais recueilli tout ce que la tradition nous a conservé au sujet du couvent druidique qui existait autrefois auprès de l'un des mamelons de Roch Allas ou Grand Rocher, la légende merveilleuse de saint Efflam, son dragon, sa fontaine miraculeuse ; du cataclysme qui changea en un immense désert de sable les verdoyantes prairies, les bois touffus qui existaient jadis ici ; de cette croix en face de nous sur la grève, croix qui depuis tant de siècles brave toute la fureur des flots ; des prouesses de Rannou-le-Fort, vrai Samson breton (65) ; de Lexobie et de ses vestiges qui attestent encore une puissance éclipsée ; du dernier Brigand qui a effrayé ces parages, et qui expie en ce moment au bagne quelques-uns de ses nombreux forfaits ; en un mot j'aurais réuni une masse énorme d'histoires et de légendes qui finiront par se perdre entièrement dans la nuit des temps, si l'on ne prend la peine d'en faire un livre aussi amusant qu'instructif.

Vous êtes jeunes, vous autres, et pourrez entreprendre cet utile ouvrage.

◇ ◇ ◇

On ne peut dire cependant, s'il n'a pas réalisé cet hypothétique projet, que Claude Rannou fut surpris par la mort. Elle le prit à l'âge de soixante ans, le 12 janvier 1869, à cinq heures du soir. La déclaration du décès du « commerçant » Rannou fut faite par François Huard qui avait été nommé instituteur le 18 janvier 1854 à Saint-Michel-en-Grève où il exerçait en outre les fonctions de secrétaire de mairie, et par le juge de paix Louis Rouxel, ses amis (66).

Le 30 janvier, le journal *Le Lannionnais* reproduisit l'entrefilet suivant du journal *Le Breton* :

Un de nos correspondants nous annonce la mort de M. Claude Rannou, ancien instituteur au bourg de Saint-Michel-en-Grève, près de Lannion.

Comme poète breton, M. Rannou avait acquis une certaine célébrité et ses chants populaires étaient justement appréciés par tous les amateurs de notre vieille langue celtique ; ce qui lui avait mérité le titre de Barde de Roch'al-Las. M. Rannou est mort bon chrétien, entouré des secours de la religion.

LÉON DUBREUIL.

(64) P. 59.

(65) Rannou-le-Fort a été identifié par Louis Le Guennec comme étant le sire Raoul de Tréléver, gentilhomme d'une maison de Guimaec (Finistère), qui, en 1403, aurait été chargé d'aller annoncer à la cour de France la victoire de Saint-Mathieu remportée sur les Anglais par l'amiral de Penhoët. Du moins M. Paul-Yves Sémillor rappelle-t-il cette identification dans la page qu'il a consacrée à Rannou-le-Fort dans son excellent ouvrage *Le Folklore de la Bretagne* (1950). J'en extrais quelques lignes :

« A Plestin, une pierre isolée ayant la forme d'un siège s'appelle *Calor* (chaise) *ar Rannou*. Un jour qu'il travaillait dans ses champs à Guimaec, sur la rive gauche du Douaron, il la lança sur de jeunes vauriens qui l'insultaient de l'autre côté de l'eau, et écrasa l'un d'eux (sur des oiseaux qui ravageaient son blé, mais elle n'atteignit pas son but, dit une autre version). On la voit encore près de la chapelle Saint-Gavan. Une empreinte, visible sur cette pierre, passe pour être tantôt celle de ses bras, tantôt celle de sa béche.

« Terrible et vindicatif envers ses adversaires, Rannou était bon chrétien. Dans les pardons, il marchait fièrement en tête de la procession en portant une lourde croix de granit entourée de statues qui se trouve à présent entre Guimaec et Mougat-Guerrand et que l'on continue d'appeler la *Croix de Rannou*.

« Dans le pays de Plestin, on dit encore « fort comme Rannou »...

(66) Renseignements de M. Le Bihan et de M. le commandant Jacob.

JOSÉ-MARIA DE HÉRÉDIA EN BRETAGNE

DANS leur intéressante étude de la N. R. B. de Nov.-Déc. 1951, MM. Thomas et Le Mercier d'Erm ont reconstitué les séjours d'Hérédia à Saint-Malo, à Morlaix, aux environs de Brest et à Douarnenez. Mais il y a encore des recherches à faire sur ses passages à Perros-Guirec (C.-du-N.), à Carnac, Loc Mariaquer (Morb.) et dans la presqu'île guérandaise (Loire-Inférieure).

Dans le journal *Le Finistère* du 20 août 1891, un petit article du poète Le Guyader, tout en confirmant les vacances de 1891 à Douarnenez dont parle le P. S. de l'article, permet de croire qu'Hérédia a visité Perros-Guirec. Sous la signature F. F., c'est-à-dire Frédéric Fontenelle, pseudonyme de l'auteur de la *Chanson du Cidre*, on lit en effet :

« J. M. de Hérédia... Il nous connaît depuis trente ans bientôt ; depuis trente ans il nous aime. Un des premiers il a fait connaître la Bretagne, dans le *Finistère*, le pays qui va de Quimperlé au Menez Hom. Carnac et Loc Mariaquer ne l'ont pas retenu. Perros-Guirec est un coin charmant. Il est vrai que de Hérédia est un familier de Renan, dont le genre et la fille étaient ses hôtes à Douarnenez ces jours derniers. »

D'autre part les deux articles ne font pas mention du séjour au Croisic en 1892.

Dans sa thèse « José Maria de Hérédia, sa vie, son œuvre » (Paris 1923) Miodrag Ibrovac écrit : « Il se retira, pendant les vacances de 1892 au bout de la solitaire presqu'île du Croisic, et c'est là que M. Henri de Régnier le trouva en train de mettre la dernière main à ses *Trophées* » (p. 161).

Miodrag Ibrovac déclare aussi, page 148 « En 1891 Hérédia est à Douarnenez. »

De son côté, Henri de Régnier, son gendre, a écrit dans ses *Portraits et Souvenirs* (1913) page 74 : « En 1892 Hérédia habitait au Croisic, sur le quai, devant le port, une vieille maison d'armateur. Avec quelle émotion, je me souviens encore du cordial accueil fait au jeune visiteur ! A peine arrivé on l'emmena voir le pays. »

Mais si Hérédia connut toute la côte bretonne de Saint-Malo au Croisic, il semble bien que Douarnenez avait ses préférences, comme le dit Le Guyader. Dans le même ouvrage, Henri de Régnier écrit page 73 :

Souvent J. M. de Hérédia allait passer l'été sur quelques-unes des plages que baigne le flot kimrique ; à Douarnenez par exemple dont il admirait passionnément la bote harmonieuse aussi belle, disait-il, que celle de Salamine. »

Jean SANCHEZ.

Prénoms bretons et prénoms de Bretagne

I

Exceptionnellement nous publions une réponse dont l'auteur ne s'est pas fait connaître. L'enveloppe a bien le cachet de Montparnasse.

Au nom de plusieurs étudiants bretons de Paris, je tiens à vous dire que nous considérons vos statistiques comme suspectes. Chacun de nous connaît de très nombreux compatriotes porteurs de prénoms bien celtiques, des *Goustan*, des *Tugdual*, des *Tudy*, des *Armel*, des *Efflam*, etc. Ignorez-vous le coureur cycliste prénommé *Sezny* ? Puisque vous avez des historiens dans vos fureteurs, il doit y en avoir pour savoir qu'un des révolutionnaires du Bas-Léon était *Ildut Moyo*. Nous pourrions vous apporter des dépouillements d'état civil établissant la grande progression des prénoms bretons, progression qui, de nos jours, atteint 80 %, prouvant ainsi la renaissance du patriotisme breton : mais vous refuseriez de publier ces statistiques. Un de nous possède un document imprimé montrant que, pour le Finistère, à la fin de l'année dernière, dans une promotion d'ecclésiastiques, il y avait près de 70 % de prêtres dont le premier prénom était celui d'un de nos saints nationaux, *Thénénan*, *Hervé*, *Pol*, etc. A quoi bon verser à votre enquête ce document incontestable ? Vous l'écarteriez certainement puisqu'il viendrait confirmer le sentiment du grand historien qu'est M. Toudouze.

Bl. M.

Si nous insérons cette lettre, c'est qu'elle fait état d'un « document imprimé... incontestable » d'après lequel le pourcentage de prénoms bretons serait bien supérieur à celui déjà indiqué par nos divers correspondants. Mais nous avons voulu aussi dire à Bl. M. que nous insérerions les statistiques qu'il possède et qui établiraient « la grande progression » dont il parle. Seulement nous voudrions qu'il nous indiquât non pas uniquement la progression, mais aussi le pourcentage : si dans une commune de 1.000 habitants, il y avait maintenant 108 prénoms bretons au lieu de 60 autrefois, à une époque où la population était de 600 habitants, on admettra que de 60 à 108 il y a une progression de 80 %. Mais le pourcentage actuel, par rapport à la population, serait de 10,08 alors qu'il était de 10 % à la première époque. Si nous attirons son attention sur ce point c'est que le « document incontestable » dont il parle n'est pas très probant. Nous avons demandé à M. Le Gouzou de tâcher de le trouver. On verra ci-dessous sa réponse qui donne à ce « document » sa vraie valeur.

Quant à *Ildut Moyo*, il a bien existé ; mais Bl. M. verra dans l'étude du chanoine Kerbirou publiée plus haut que ce prénom était et est bien exceptionnel dans le pays du Bas-Léon.

N. D. L. R.

Ce correspondant fait certainement allusion à la *Semaine Religieuse du diocèse de Quimper* du 22 décembre 1950. On y trouve une liste de nominations ecclésiastiques où on relève les prénoms *Thénénan*, *Hervé*, *Pol* et *Alain* (ce dernier prénom doit correspondre à son etc.). Il est parfaitement exact que sur six nominations, il y a quatre ecclésiastiques porteurs d'un prénom breton. (Notons que cela ne fait que 66,60 % ; mais votre correspondant écrit « près de 70 % ».)

Ce document est donc « incontestable », mais il faut souligner qu'il y a là un hasard curieux, méritant évidemment d'être relevé, mais dont on ne peut se prévaloir pour conclure à la présence dans le Finistère d'un pourcentage spécialement élevé de prénoms celtiques. Une des réponses précédemment publiées disait très justement : « On ne peut établir de statistiques sérieuses que sur les grands nombres. » Aussi ai-je voulu chercher la proportion des prénoms bretons portés par les ecclésiastiques du Finistère au moment précis où paraissait cette petite liste contenant 66 % de prêtres à prénom celtique. Il n'atteignait pas 15 %.

Sur 1.092 ecclésiastiques portés à l'Ordo diocésain, on trouve :

99 Yves (ou Yvon),	2 Thénénan,
22 Hervé,	1 Demet,
12 Alain,	1 Evy,
10 Corentin,	1 Derrien,
4 Goulven,	1 Maudet,
3 Pol,	1 Prigent,
2 Ronan,	1 Sezny,

Le pourcentage est de 14,65 % puisque, sur 1.092 ecclésiastiques, 160 ont un de ces 14 prénoms (on remarquera la forte proportion des Yves).

Ad. LE GOUZOU.

II

DANS les tables décennales de Landivisiau (Finistère), nous avons relevé de 1800 à 1900 le nombre de Thivisiau, vocable du saint local.

1800-1810 : 5	1850-1860 : 3
1810-1820 : 9	1860-1870 : 3
1820-1830 : 10	1870-1880 : 1
1830-1840 : 4	1880-1890 : 3
1840-1850 : 10	1890-1900 : 2

Ces chiffres prouvent que, de moins en moins ce prénom est porté. Les autres prénoms bretons relevés durant ce siècle sont :

- Brévalaire (1806 et 1900).
- Millau (1812). Notez la proximité de Guimillau.
- Eguiner (1821). Même remarque.
- Derrien (1853). Saint-Derrien est à 10 kms.
- Ildut (1895).

Dans le même genre d'idée, nous avons fait le relevé d'un prénom : celui de Napoléon qui apparaît en : 1808-1815-1829 et 1835. Nous voilà loin de la Bretagne, direz-vous ! Bien sûr. Mais ces pré-

noms, s'ils montrent la continuité du culte napoléonien, montrent également qu'il y a une véritable mode pour les prénoms, mode qui va souvent de pair avec les événements politiques.

G.-M. THOMAS.

III

Pour la commune de Moëlan (Fin.), voici les prénoms que je trouve inscrits le plus fréquemment dans la liste électorale de 1951.

Hommes : 62 Yves	30 Mathurin
11 Yvon	13 Guillaume
13 Melaine (1)	12 Arthur
13 Alain	9 Isidore
2 Hervé (2)	
Femmes : 86 Yvonne	140 Anne ou Anna ou Annette
22 Melaine	21 Anne-Marie
19 Yvette	40 Marie-Anne.
12 Corentine	

De 1764 à 1839, je relève les prénoms bretons suivants :

Hommes : Tanguy, Hervé, Gildas, Melaine, Cado, Armel, Albin (?), Donat, Noë, Guénolé, Corentin, Even, Roch, Yves, Alain, Guitton, Leyer, Renant, Samson, Richard, Derrien, Géraud, Guillou, Croizec, Guinal, Mahé, Guillaume, Guénolé, Thurieu, Gleren (ou Glerand), Nédellec, Clète, Eltas (?), Guinel, Thamec, Ubal, Paterne, Jean-Vénal, Euzen, Goulven.

Pour les femmes : Yvonne, Corentine, Thumette (3), Guillemette, Gillette, Marie-Yvonne, Yvonne.

G.-M.

IV

A BOURBRIAC (Côtes-du-N.) le relevé des 1222 prénoms donnés de 1802 à 1815 donne les chiffres suivants :

Pour 577 filles, seulement 2 Yvonne. Marie se trouve 383 fois (soit les deux tiers). Viennent ensuite : Anne (56), Jeanne (49), Marguerite (47), Catherine (16). 10 autres prénoms sont donnés moins de 10 fois. Pour les 645 garçons il y a 45 prénoms (3 fois plus que de prénoms chez les filles).

Comme prénoms bretons on trouve :

Yves (115), soit plus de 19 %.

Briac (2) — saint Briac est le patron local.

Hervé (2).

Alain (1).

Autres prénoms donnés plus de 10 fois : François (73), Jean (72), Pierre (61), Jean-Marie (60), Guillaume (38), Louis (37), Joseph (25), René (24), Olivier (18), Charles (14).

Sur l'ensemble des 1222, c'est donc 122 enfants qui ont reçu un prénom breton, à peine 10 %. Si on considérait Guillaume comme breton, il y aurait 160, soit un peu plus de 13 %.

Ce sondage correspond aux divers résultats déjà publiés.

Daniel BERNARD.

(1) Saint-Melaine est le patron de Moëlan.

(2) Mais ces deux Hervé ne sont pas nés à Moëlan.

(3) La paroisse voisine de Nevez est sous le patronage de Sainte-Thumette.

La Légion irlandaise en Bretagne

(Réponse à la question 329)

LORSQUE les Irlandais s'insurgent en 1798, ils comptent sur l'appui de la France. Le général Humbert arrive trop tard, alors que les insurgés ont déjà été dispersés et sont découragés (août 1798). Il doit capituler devant Cornwallis dont les forces sont beaucoup plus nombreuses. « Les Irlandais abandonnés sont massacrés par la soldatesque. » Quelques-uns cependant parviennent à s'échapper et se réfugient en France.

Après la rupture de la paix d'Amiens, en 1803, les exilés reprennent courage. Bonaparte crée, en novembre, la Légion irlandaise au service de la France et charge l'adjutant général Sheely de l'organisation. Tous les officiers devront être irlandais.

C'est à Morlaix que se trouvent réunis les exilés. Augereau passe la Légion en revue au début de 1804 à Brest, puis en mars la Légion quitte Morlaix pour Quimper, où elle demeure peu de temps. C'est à Carhaix « mieux approprié pour les manœuvres » qu'on la retrouve en mai 1804, époque du couronnement de Napoléon. Des cérémonies se déroulent à Carhaix comme dans les autres villes de France. Les officiers de la légion irlandaise prêtent serment devant le maire et la municipalité, mais l'un d'eux, le capitaine Sweny aurait refusé de lever la main et aurait été dénoncé par un autre officier de la légion, le capitaine Thomas Corbet. Une dispute s'éleva et « ce malentendu se termina par un duel après le départ de la Légion pour Lesneven. »

A la suite de cet incident, Mac Sheely se voit retirer le commandement de la Légion.

Une partie de la légion est détachée de Lesneven à Landerneau. Byrnes qui faisait partie de ce détachement note que lorsqu'ils revinrent à Lesneven au printemps de 1805, les officiers regrettèrent Landerneau où ils avaient fait un séjour aussi profitable qu'agréable ». Il ajoute

(1) Notes tirées des Mémoires de Miles Byrnes (Paris 1864). Né à Monassey (Irlande) en 1780 Byrnes se réfugia en France en 1798. Sous-lieutenant à la formation de la Légion irlandaise le 7 décembre 1803 ; Lieutenant (1804) ; Capitaine (1805) ; Chef de bataillon (1806) au 56^e régiment de ligne. « Il n'y avait plus, dit-on dans l'avis du lecteur, de régiment irlandais ou étranger au service de la France ». Byrnes était Français-naturalisé. (Au mois de juin 1832, le 56^e de ligne fut envoyé de Dijon en Bretagne pour étouffer l'insurrection de la Vendée fomentée par le duc de Berry et ses partisans). Byrnes est mort en 1862.

cependant qu'à Lesneven « les officiers étaient bien accueillis par société choisie de la ville. »

Pendant ce temps on équipait une flotte à Brest en vue d'une expédition « destinée à affranchir la patrie irlandaise du joug de l'étranger. » Byrnes allait parfois à cheval de Lesneven à Brest pour voir le capitaine Murphy, placé à la tête du vaisseau amiral.

Mais le séjour de la Légion à Lesneven allait être abrégé par suite d'une dispute entre le capitaine Patt Mac Sheely et le fils du maire de Lesneven, le jeune Carrandra. Les deux hommes se battirent en duel. « Après avoir déchargé leurs pistolets, le fils du maire voulut continuer le combat à l'épée, mais les témoins intervinrent et arrangèrent l'affaire. Malheureusement, à son retour en ville, le fils du maire dit à quelques amis qu'il rencontra : « ces officiers irlandais ne veulent se battre qu'au pistolet. » Le lieutenant Ormond, qui se trouvait présent, lui répliqua : « Je suis un de ces officiers et je suis prêt à vous prouver le contraire. » Duel. Le fils du maire est gravement blessé. Cette affaire produisit à Lesneven « une sensation douloureuse ». Pendant la nuit le général en chef envoya à la Légion l'ordre de quitter immédiatement Lesneven et de se rendre à Quimper.

À Quimper « une société très choisie, composée d'un grand nombre de belles et élégantes dames des anciennes familles du pays fréquentaient les bals et les soirées données par le préfet du Finistère Miollis. »

Au cours de l'été de 1805, le général Harty venu inspecter les Irlandais à Quimper « leur fait espérer prochainement le départ de l'expédition » contre l'Angleterre.

À la même époque Jérôme-Buonaparte passe par Quimper en se rendant à Brest. « Il s'arrêta quelque temps à l'hôtel du préfet où le lieutenant Saint-Léger se trouvait de garde avec 30 hommes. Il les renvoya en disant qu'un capitaine de vaisseau n'avait pas droit à une garde d'honneur.

« Peu de jours après nous apprîmes que Jérôme Buonaparte avait quitté Brest avec une partie de la flotte, ce qui était d'un mauvais augure pour la pauvre Irlande... il y avait peu d'espoir qu'on fit rien pour elle avant que la flotte ne se trouvât de nouveau réunie. »

De nouveaux émigrés arrivaient d'Irlande ; d'autres au contraire quittaient la France ou démissionnaient, ne « donnant plus aucune chance à une expédition en Irlande. » Le capitaine Merry partit pour l'Amérique.

Plusieurs officiers reçurent l'ordre de conduire des détachements de conscrits à Strasbourg. (Nous sommes toujours en 1805, à Quimper. Byrnes ne précise pas davantage la date, mais il semble bien que ce départ de conscrits vers Strasbourg se situe après la défaite de Trafalgar).

Au printemps de 1806, la Légion est encore à Quimper. Deux officiers s'y marient : le capitaine Materson à la fille du marquis de Castrati, et le capitaine Lacy à Amélie de Guilmar, d'une famille noble.

« Ce qui nous frappa (le jour du mariage de Materson) en revenant de l'église, ce fut de trouver dans la grande salle du château une foule de paysans attendant les nouveaux époux pour leur offrir des présents. » Ces présents consistaient en agneaux, chevreaux, veaux, lapins, pigeons, volaille, beurre moulu en forme de saints, etc...

« Peu de jours après nous apprîmes que Jérôme Buonaparte était revenu d'Amérique sans être accompagné par les vaisseaux de ligne qui avaient quitté Brest avec lui. »

Il échappa aux Anglais dans la baie de Concarneau, « Concarneau

donna un bal et des divertissements magnifiques à Jérôme Buonaparte. » En juin 1806 la légion irlandaise quitte la Bretagne pour se rendre à Alençon. Ainsi se termine son séjour en Bretagne. R. SANCHEZ.

II

O n trouve dans le Finistère, et spécialement à Brest, au XIX^e et au XX^e siècles plusieurs descendants d'un irlandais qui servit dans la Légion Irlandaise John Reilly, né en 1760 à Kilcok, comté de Kildare, ayant participé aux révoltes de 1797-1798, fut emprisonné d'août 1798 à avril 1802. Proscrit, il arriva en France en juin 1802. En décembre 1804 on le trouve sergent dans la Légion Irlandaise ; sous-lieutenant le 26 janvier 1805, il fit la « campagne sous Brest en vue d'une expédition en Irlande ». Après avoir été à Mayence (1806), il se trouve en 1807 et 1808 à « l'armée des côtes de l'Océan » au camp de Boulogne (1). Il avait été un des six officiers volontaires choisis pour guider une nouvelle descente en Irlande ; de 1808 à 1810 il fut mis à la disposition du préfet maritime de Brest.

Mis à la retraite en septembre 1815, il se retira à Brest. Il avait épousé une demoiselle Marie Manach, de Cléder (Fin.). Devenu veuf, il se remaria avec Marie-Renée Poisson, née à Landerneau en 1785. Il eut deux enfants, André et Patrice qui eurent respectivement onze et sept enfants. André L.

III

L e 9 octobre 1844, décédait en son domicile, place de la Poissonnerie, à Morlaix, Jean Swiney, propriétaire, natif d'Irlande. C'était un ancien officier de la Légion Irlandaise (1).

John Swiney avait vu le jour à Cork, le 10 août 1773, et avait été baptisé suivant les rites de l'Eglise Catholique Romaine, en la cathédrale des Saintes Mary et Ann Shandon. Nous ne savons rien de ses premières années, et nous le trouvons, au début de l'année 1798, établi drapier en gros dans la rue Shandon, à Cork, et membre de la société politique des *Irlandais-Unis* (2).

Très vite, John Swiney devint l'un des chefs du mouvement pour la ville de Cork. Ses activités furent bientôt connues des autorités gouvernementales, et le Conseil Privé lança contre lui un mandat d'arrestation. Le 28 mars 1798, J. Swiney fut incarcéré à la prison de Newgate à Dublin (3).

Il ne fut pas mis en jugement, et avec tous les Prisonniers d'Etat,

(1) Fouché signalait à Napoléon le 6 Avril 1807 l'arrivée à Boulogne d'un régiment Irlandais de 1.000 hommes mais il ajoutait : « Ce corps n'a que le nom d'Irlandais ; on y trouve au plus cent sujets du roi d'Angleterre, les officiers compris. Il est presque entièrement composé d'étrangers des diverses nations avec lesquelles la France est en guerre. » *l'Emigration*. La police secrète du Premier Empire, tome 3, page 208.

(2) Etaient témoins de l'acte de décès, son beau-frère Gabriel Guillou, juge de paix du canton de Lanmeur, et son neveu, Hyacinthe Guillou, avocat à Morlaix.

(3) Cette société, fondée en 1791 par Théobald Wolf Tone, avait pour programme, la réforme parlementaire et la réhabilitation des catholiques. De bonne heure, sous l'influence des événements, la Société devint secrète et s'occupa vers la révolution et l'établissement d'un gouvernement républicain.

(4) Les papiers du « Secret Service Money » nous livrent le nom de l'agent qui l'escorta, J. Wizan, et le montant de la dépense occasionnée par le transport L. 28. 73. 9 d.

parmi lesquels Thomas Addis Emmet, Arthut O'Connor et le D^r Mac Nevin, il signa une convention aux termes de laquelle ils s'engageaient à révéler les plans de l'organisation et à quitter le pays contre la promesse du gouvernement de surseoir à l'exécution de deux Irlandais Unis, Bond et Byrne, qui avaient été condamnés à mort. Byrne fut cependant exécuté. Les négociations reprirent toutefois, les prisonniers d'Etat, estimant que la lutte était vouée à l'échec, et qu'il valait mieux mettre un terme à l'effusion de sang.

Un mémoire rédigé par les Irlandais Unis détenus, déplut aux autorités car, plus qu'une confession, c'était un plaidoyer et une justification du mouvement. Le gouvernement anglais viola la convention et vingt des principaux chefs du mouvement, considérés comme les plus dangereux, furent tirés de leurs prisons et enfermés au fort George en Ecosse, où ils furent gardés pendant trois ans et trois mois. John Swiney était de ces vingt.

Les derniers jours du mois de juin 1802, les prisonniers du fort George furent conduits à Cuxhaven, et libérés. En même temps, le gouvernement par un acte du Parlement bannissait les Irlandais et leur interdisait le retour en territoire Britannique, sous peine de mort.

John Swiney, en compagnie de Th. Addis Emmet, Joseph Cormick et Russell, passa en Hollande, et de là, en France. Il était libre, mais condamné à l'exil. Cependant son long internement dans les geôles anglaises et l'acte de bannissement ne l'avaient pas détourné de son action en faveur de l'indépendance de son pays. Au printemps de l'année 1803, le jeune frère de Th. Addis Emmet, qui avait suivi ce dernier en France, retourna secrètement en Irlande et fit des préparatifs en vue d'un nouveau soulèvement. Quand il jugea les préparatifs suffisamment avancés, il écrivit à son frère et lui demanda de lui envoyer trois hommes sûrs : un du Nord de l'Irlande, un autre de l'Ouest, et John Swiney pour le comté de Cork. Ces hommes devaient prendre la tête du mouvement dans leurs districts respectifs. Swiney retourna donc en Irlande, malgré la défense, dans le but d'aider le frère de son ami. On sait que le soulèvement fut un échec ; Emmet fut capturé et exécuté. J. Swiney rencontra les plus grandes difficultés à s'échapper, et, prenant un bateau pilote à Crosshaven réussit cependant à regagner la France où il se fixa définitivement (4).

Le Premier Consul ayant formé une Légion irlandaise composée de réfugiés irlandais, Swiney reçut le 15 Frimaire an XII (7 décembre 1803) une commission de lieutenant avec l'ordre d'aller à Morlaix se mettre à la disposition de l'adjudant général Mac Sheehy, chargé de l'organisation des bataillons irlandais. Il se rendit à Morlaix par la diligence, en compagnie de cinq autres de ses compatriotes, William Lawless, Mac Neven, Tennant, Gallagher et Lacy.

Le 1^{er} Germinal An XII (22 mars 1804), il fut nommé capitaine, mais sa carrière militaire fut courte. En mai 1804, la Légion était en garnison à Carhaix lorsque le Premier Consul fut proclamé empereur ; à cette occasion, les troupes de la garnison et les autorités civiles et militaires

(4) Deux lettres écrites de Cork, les 24 et 26 Décembre 1803, par un fonctionnaire du Gouvernement Anglais, John Shand et conservées au « State Paper Office » de Dublin, font mention de ce retour de Swiney et de sa fuite.

C'est à Paris, au Café de la rue de Londres que John Swiney rencontrera Miles Byrne, l'auteur des « Mémoires d'un Exilé Irlandais » qui, dans cet ouvrage, raconte l'entrevue et décrit notre héros comme « un homme de très belle mine, âgé de trente-deux ans, possesseur des plus beaux dents qu'il ait jamais vues à un homme, et à qui une barbe très longue et très noire donnait un air très martial. »

prêtèrent serment de fidélité à l'Empereur, sur la place d'Armes. Le lendemain la municipalité se réunit à l'Hôtel de Ville avec l'adjudant général Mac Sheehy et le capitaine Thomas Corbet, pour rédiger et signer le procès-verbal constatant l'unanimité de la cérémonie. Le capitaine Corbet, qui était membre du Conseil d'Administration de la Légion, crut devoir signaler qu'un officier de la garnison, le capitaine Swiney, n'avait ni levé la main, ni prêté serment. Après la séance, l'adjudant général Mac Sheehy (par méchanceté semble-t-il, car il n'aimait pas les frères Corbet), fit appeler le capitaine Swiney se rendit immédiatement sur le terrain d'exercice et demanda des explications au capitaine Corbet, lequel refusa de lui en donner. Furieux, Swiney frappa Corbet violemment au visage. Miles Byrne qui fut un témoin oculaire de cette scène, rapporte que Corbet roula sur le sol, et que lui-même dut intervenir pour empêcher le capitaine Swiney de poursuivre son attaque. Les deux capitaines furent mis aux arrêts forcés et le maréchal Augereau envoya le général Arthur O'Connor et le chef d'état major Danbelot procéder à une enquête sur cette affaire.

Entre temps, la Légion reçut l'ordre d'aller tenir garnison à Lesneven. Quelques jours après l'arrivée dans cette ville, son commandant reçut du maréchal Augereau une dépêche l'informant que les arrêts des deux capitaines étaient levés. On rendit leurs épées aux deux officiers, qui firent choix de témoins, se rendirent sur le chemin où ils se battirent en duel, au pistolet. X

Ce duel eut lieu le 3 Vendémiaire An XII (25 sept. 1804) et nous en possédons la relation. Le capitaine Swiney qui avait le capitaine Mac Neven comme témoin, fut blessé à la jambe ; le capitaine Corbet qui avait comme second le capitaine Ware, fut plus gravement atteint et mourut le lendemain. Ce duel eut un grand retentissement dans la Légion irlandaise et fut considéré comme une rencontre politique. John Swiney donna sa démission peu après ; dans une note de sa main, il en donne comme raison, l'impossibilité de porter secours à son malheureux pays. »

Le 12 Juin 1804 (23 Prairial an XIII) il avait épousé à Morlaix, demoiselle Marie-Victoire Pezron.

Au cours de l'année 1808, J. Swiney qui revenait d'un voyage d'affaires aux Etats-Unis et résidait alors à Bordeaux, rue Minvielle, n° 7, demanda au Ministre de la Guerre à être dispensé de la surveillance à laquelle il était soumis en raison de son origine. Les membres du Conseil d'Administration du Corps Irlandais adressèrent au Ministre, un certificat attestant que Swiney était un patriote irlandais.

Le 12 décembre 1818, Jean Swiney obtint du roi Louis XVIII ses lettres de déclaration de naturalité.

Après son mariage, Jean Swiney alla habiter le château du Guérand en Plouégat-Guérand, qui appartenait à sa femme.

De son union avec la jeune Bretonne il eut deux fils. L'aîné Jean-François-Edmond, naquit à Morlaix et devint avocat en cette ville. Il

(5) Agée de dix-sept ans, elle était fille de Jean-François Pezron et de sa femme Hélène-Perrine Pidancet. Jean Pezron, officier garde-côtes, était fils de Jean Pezron, notaire et lieutenant de Plouégat. Un des témoins du mariage était le beau-frère du marié : J.-B. Alexandre Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, et remplacé par un autre construction), appartenait en 1480 à Jean Duparc, chevalier, seigneur de Loemarla. La seigneurie fut érigée en marquisat en 1637. En 1680 le marquisat appartenait à Louis-François Duparc, marquis de Lomaria, maréchal des camps et armées du Roy. Le domaine passa par la suite dans la famille Quémper de Lanascot, puis dans la famille Pezron.

épousa une Barrère, petite-fille d'un maire de Morlaix. Le second, Gustave-Emmanuel, né à Bordeaux, fut maire de Plouégat Guerrand, conseiller général du Finistère et membre de l'Assemblée Nationale en 1873, 1875 et 1879.

Jean SWINEY.

(7) Au « State Paper Office » de Dublin existe une collection de documents « John Swiney, 1798-1799 ». Cette liasse de papiers contient des documents divers parmi lesquels des lettres écrites à J. Swiney par sa sœur Bridgid alors qu'il était prisonnier, des ballades d'inspiration rebelle, et une copie de l'interrogatoire subi par John Swiney devant le Comité Secret des Lords. Cette pièce donne une information précieuse sur l'organisation des Irlandais unis à Cork.

En 1951, une conférence fut donnée à Cork, sous les auspices de la « Cork Historical and Archaeological Society », au Collège de l'Université, par Sean O'Coindealbhain, M. A., sur l'organisation des Irlandais Unis dans le comté et la ville de Cork. Le conférencier s'étendit particulièrement sur la vie et la carrière de John Swiney.

Un divertissement campagnard

(Réponses à la question 339)

LE divertissement appelé « Ober eur Vacoul » qui se pratiquait il y a une cinquantaine d'années dans le Cap-Sizun et que l'abbé Duine décrivit sous le terme « Grigneter » ne se limitait ni au Cap-Sizun ni au pays de Dol. Cet amusement des soirs de battage, toujours connu dans la région de Dol ainsi que j'en ai eu l'assurance en 1947 se voit aussi dans la commune de l'Hôpital-Canfrout (canton de Daoulas, Fin.) où il connaît encore une grande faveur bien qu'il tende à disparaître depuis que les batteuses modernes ont rendu presque exclusivement masculine la main-d'œuvre de battage.

J'ai consacré une vingtaine de lignes à la description de ce jeu et aux circonstances qui l'entourent dans une étude en breton sur la moisson à l'Hôpital-Canfrout parue dans *Ar Falz* (N° 25, Mars-Avril 1951, p. 6 et N° 26, Mai-Juin 1951, p. 14). Deux hommes (souvent des jeunes gens) saisissent à l'improviste une femme (une jeune fille de préférence), l'un par les épaules, l'autre par les pieds. Ils la font basculer puis la balancent trois fois de bas en haut en lui faisant, à chaque balancement, heurter le sol des fesses. La dernière secousse est la plus rude. Décoiffée, dépeignée, les vêtements en désordre, la victime se relève, amusée ou courroucée sous les rires goguenards des hommes qui s'esclaffent tandis que ses compagnes fuient pour échapper au risque de subir la même infortune !

Deux expressions servent à désigner cette plaisanterie paysanne : la première est le verbe « Bahuli » dont l'équivalent capiste est : « Ober eur Vacoul ». Il s'apparente visiblement au substantif *Bacoul* cité par M. Daniel Bernard. La deuxième, poétique à souhait, est : « *Rei eun tamty avel east* » (donner un peu de vent d'Août) !

Aucun des vieillards que j'ai interrogés n'a pu me donner le sens et l'origine de cette plaisanterie. Ce qu'il convient de noter c'est qu'elle ne se pratique qu'à l'occasion du battage, à l'exclusion de tout autre travail en commun, réunion ou assemblée. Ajoutons que d'unilatérale autrefois, la plaisanterie a fini par acquérir un caractère de réciprocité redoutable pour les hommes. De nos jours les jeunes paysannes n'hésitent pas à garrotter un garçon trop entreprenant et à le gratifier d'une substantielle ration d'*Avel east*. Vexation cuisante, infligée par le sexe faible ! Qui avait prévu cette conséquence inattendue et... folklorique de l'émancipation de la femme ?

Charles LE GALL.

II

Le mot Bacoul (eur vacoul par mutation) n'est-il pas emprunté au français Bascule « venu de Tacule, substantif verbal de taculet, proprement « heurter du cul ». (Dict. Etymol. de Bloch et Wartburg) ?

Cela correspond bien à la description du « jeu » étrange.

Vice-Amiral LAURENT.

III

DANS le recueil des croquis originaux de la Galerie Bretonne qui est conservée par les descendants d'Ollivier Perrin, se trouve un dessin inédit qui est placé entre ceux de « la moisson » et des « meules de blé ». Un vieux paysan essaie le fil des faucilles ; un autre remet son chupen. Mais la partie centrale de la scène est occupée par cinq personnages : deux garçons et deux jeunes filles soulèvent une autre jeune fille, les premiers par les épaules, les secondes par les pieds. Tout ce monde, y compris la victime dont l'arrière-train est nettement plus lourd que les extrémités, a l'air parfaitement satisfait.

Très intrigué par ce dessin, j'eus l'occasion de le montrer à l'un de mes cousins qui me donna l'explication suivante : « Ceci me rappelle une scène que j'ai vue au château du Ruliac, en Saint-Avé (Morb.). C'est ce que l'on appelle le *braculage* : après le battage, les garçons courent après les filles, les filles après les garçons. Si quatre d'entre eux attrapent un adversaire, ils le prennent par les épaules et par les pieds et lui « *fossent* » le derrière par terre. Une domestique léonarde qui se trouvait là en était aussi stupéfaite qu'indignée, ce qui indique que la coutume n'est pas en faveur chez elle. Mais le dessin de Perrin montre un fait inhabituel, c'est que la fille est tenue par deux garçons et deux filles, et non par quatre garçons.

Le *Bacoul* et le *braculage* ont certainement la même étymologie, que j'ignore. Mais cette dernière forme élimine l'hypothèse à laquelle j'avais d'abord songé, que *bacoul* pouvait dériver de *bas-cul*, ou de *bas-cule*.

ROUDOUHIC.

IV

J'AURAIS été tenté de ne voir dans ce divertissement un peu naïf qu'un simple et vulgaire jeu que j'avais remarqué dans un collège bas-breton et, pendant la guerre de 1914 dans un régiment de recrutement finistérien. Je ne pensais pas devoir y apercevoir le moindre sens « rituel ». Mais une observation de M. H.-F. Buffet permet d'y voir autre chose qu'un jeu quelconque ne répondant à aucune règle : page 141 de *En Bretagne Morbihannaise*, il signale comme une sanction du jeu Cass Podig (voir N. R. B. Juillet-août 48, pages 312-316) un rite analogue dont les règles semblent bien fixées :

« Quand un maladroit laissait choir son fardeau (un vieux pot) ses deux voisins, si c'était un garçon, ou ses deux voisins, si c'était une fille, le prenaient par les épaules et par les pieds, et le « basculaient » contre la terre en chantant :

Unan, deu, tri, pvar

Stok e rér doh en douar !

(un, deux, trois, quatre — Frapper son derrière contre la terre !)

L. LE GUEN.

BARZAS OU BARZAZ

(Réponse à la Question N° 327)

QUANT on a lu l'article de Fanch Gourvil, on a l'impression que La Villemarqué vient encore de passer un mauvais quart d'heure. Mais le *Barzas-Breiz* a eu trop de succès et tient une importance trop grande dans notre littérature, pour que le gant ne soit pas relevé et que « le père des études celtiques en France » (D'Arbois de Jubainville *dit* ; cf *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, p. 184) reste à jamais flétri dans l'esprit des lecteurs de la N. R. B.

Je signale d'abord, à titre de curiosité, que Guillaume Le Jean, dans « La Bretagne, son histoire et ses historiens », publié en 1850, aux pages 164 et 165, emploie les expressions suivantes : « L'auteur de *Barzas-Breiz* » — « Ouvrez le *Barzas-Breiz* ».

Il en ressort que Le Jean hésitait entre le singulier et le pluriel et s'en tenait encore, en 1850, à l'orthographe de 1839-40.

Voyons maintenant l'article de Fanch Gourvil. Il met le doigt sur la virgule placée entre *historia* et *poetica*, mais c'est pour la souligner et pour insinuer que La Villemarqué a fait le même geste pour la cacher.

J'avais bien vu la virgule, mais n'y avais soupçonné aucune malice. Que La Villemarqué n'ait pas vu la virgule ou l'ait escamotée volontairement, l'estime, pour ma part, que le doute doit profiter à l'accusé. Que La Villemarqué ait volontairement ou non sollicité le mot *barzas* ou plutôt *barddas*, en le traduisant par « Histoire poétique », cela ne fait aucun doute. *Poetica* est un substantif, traduisant un autre substantif.

Mais il n'en reste pas moins que Le Pelletier cite Davies de la façon suivante :

« Davies écrit : *bardd, poeta, propheta, bardus*. — Armor, *bardd, mimus*. — *Barddas, hanes, historia, poetica, æ...* — *Barddoneg, poetica, æ ; poesis, poema, carmen*. — *Barddoniaeth, ars poetica* »

En vérifiant, dans le *Dictionnaire Latin* de Ch. Lechaigüé (Lib. Belin, Paris) le sens de « *poetica* », j'y trouve que ce mot veut bien dire « art poétique », mais aussi « poésie » avec Cicéron comme référence.

De tout cela je crois pouvoir déduire :
1°) Que Davies donne *barddas* et *barddoneg* comme quasi-synonymes, que par conséquent « *barddas* » signifie lui aussi *poesis, poema, carmen*. Et d'ailleurs, pour éviter toute ambiguïté, il prend soin de préciser, en face de *barddoniaeth* : *ars poetica*, ce qui confirme que *poetica*, en face

de barddas et de barddoneg, est pris dans le sens de « poésie » et non de « poétique ».

2°) Que si Davies semble donner *barddas* et *hanes* comme synonymes, c'est parce que presque tous les textes étant anciennement en vers, il n'y avait pas grande différence de sens, à l'origine, entre poème et récit, historique ou fantaisiste. En français moderne, on emploie bien le même mot « histoire » pour désigner une œuvre d'imagination et la narration de faits authentiques.

Davies aurait-il employé *barddas*, *hanes*, ou *barddoneg*, pour désigner l'odyssée ?

Il semble difficile de nier que Davies donne à *barddas* le sens de Histoire et de Poème. *Barddas* ne voudrait donc pas dire exactement « Histoire poétique », mais à la fois « Histoire, en vers », « Récit, en vers », « Poèmes, plus ou moins épique ».

Quant aux définitions données par les dictionnaires que Fanch Gourvil a la chance de posséder « at home », elles ne s'opposent pas au sens que je trouve dans Davies cité par Le Pelletier.

« Somme des connaissances bardiques, doctrine ou philosophie des bardes », cela comprend évidemment quelques milliers de vers sur l'histoire du pays, la mythologie, la géographie, l'astronomie, et la philosophie (Les Séries, par exemple !). C'est tout cela le « bardisme », et c'est en plus la métrique.

N'y a-t-il donc rien, dans ces conditions, qui rattache le mot *barddas* au sens de « poème » ou même de « recueil poétique » : somme de connaissances en vers ?

Enfin, si dans l'ouvrage du Rév. Williams tout est en prose, cela ne prouve pas que tout ce qu'apprenaient les anciens bardes n'était pas en vers (voir Dottin. *Les Littératures Celtiques*, p. 127). Nos romans de La Table Ronde, eux aussi, ont été traduits en prose. Cela ne prouve pas non plus que les récits historiques ou d'imagination n'aient pas fait partie de la « somme des connaissances » des anciens bardes, qui auraient ainsi fait de tout, sauf de la poésie.

J'ajoute que « *The Scholar's Welsh Dictionary* », de D. James (Defynnog), imprimé à Cardiff, donne le mot *barddas* comme masculin.

En tout cas, Le Jean aurait pu se reporter à Le Pelletier avant de prétendre que le mot n'est ni breton ni gallois. Il est tout de même bien gallois.

La Villemarqué a-t-il eu tort de donner à un recueil de chants populaires un titre « inintelligible au peuple chez lequel ces chants ont été recueillis » ?

Je crois que nos paysans bretons sont moins surpris devant ce titre que des paysans français de n'importe quelle région devant une « Anthologie de chants folkloriques ».

Un néologisme arbitraire ? Mais qui a le droit d'interdire les néologismes ? Au XVI^e siècle « anthologie » en était un, et « folklore » date de 1846 (Dauzat. *Dictionnaire étymologique*, Larousse, édit.).

Quant à emprunter des mots au gallois plutôt qu'au latin, au grec ou à l'anglais, c'est tout de même assez logique pour un Breton.

À propos du Barzaz, personne n'a répondu à la question de Fanch Gourvil. N'y a-t-il rien à ce sujet dans les *Annales de Bretagne* ou *La Revue Celtique* ?

Le Goffic, dans *L'Âme Bretonne*, 2^e série, p. 57, écrit : « A la vérité, Souvestre, qui était né à Morlaix, et avait vécu dans l'intimité de l'âme populaire, marqua bien quelque surprise de la perfection sou-

tenue des chants du Barzaz-Breiz. » (Il n'avait pas remarqué, toutefois, que c'était du « breton d'écolier » (cf. *N. R. B.*, janv.-fév. 1952, p. 47). Souvestre serait-il à l'origine de certains bruits qui, « d'abord rumeur légère... » ?

N. D. L. R. — Notre collaborateur F. Gourvil, auquel nous avons communiqué la réponse de M. J.-D. Richard, afin d'éviter de prolonger la discussion, nous prie de la faire suivre des observations suivantes :

Un essai de mise au point concernant la provenance et le sens exact du mot *Barzas* ou *Barzaz* ne pouvait-il être tenté sans que l'on se voie accusé de vouloir « flétrir à jamais » l'auteur d'un ouvrage célèbre dans l'esprit des lecteurs de la *N. R. B.* ?

À propos de la virgule supprimée par La Villemarqué entre les mots *historia* et *poetica*, trouvés dans le Dictionnaire de dom Le Pelletier, le doute aurait logiquement « profité à l'accusé » si les procédés habituels de celui-ci (lesquels n'ont heureusement rien d'infamant) laissaient en l'occurrence la moindre place au « doute » dans l'esprit d'un exégué chevronné de son œuvre.

En ce qui concerne les différents sens du mot *barddas*, sur lesquels il est inutile d'épiloguer davantage, chacun pourra désormais se faire une opinion, en ne perdant toutefois pas de vue que ce mot est gallois tandis que *barzas* ou *barzaz* n'est nullement breton.

Guillaume Le Jean avait, en fait, raison de soutenir que ce dernier n'est « ni gallois ni breton », puisqu'il n'existait de son temps dans aucun dictionnaire breton, et que, sous cette forme, il est inconnu des lexicographes gallois, si l'on excepte le dissident William Owen (Pughe) dont l'orthographe n'a été adoptée par aucun écrivain.

La Villemarqué a donc outrepassé ses droits de « collecteur » en imposant à son recueil un titre sans rapport réel avec la matière qu'il contenait. Quant à savoir si des « paysans bretons » sont ou ne sont pas surpris devant ce titre, la question n'a pas dû se poser souvent. Il est en effet avéré que le *Barzaz* est, dans l'esprit même de son auteur, un ouvrage destiné à des lettrés, bretons ou non, et que depuis sa publication il n'a pas été lu d'un bout à l'autre par dix « paysans » de Basse-Bretagne.

F. G.

Claude Monet à Belle-Isle

(Réponse à la question 335)

Voici un « témoignage » que je viens de trouver dans un ouvrage paru en 1930, « Tableaux de voyage - Belle Ile en Mer, par Walt Vog (pages 159-161).

Henri F.

Les sœurs Huchon nous racontèrent que « leur » peintre Claude Monet, se rendait avec son chevalet et son attirail de peinture, de préférence de Kervilahouen au Port-Coton, distance la plus proche jusqu'à la Côte Sauvage.

Elles n'ont pas connu personnellement l'artiste, qui, vers 1885 avait pris pension chez leurs parents pendant toute une année. Mais le père Huchon se plaisait à leur relater ses souvenirs sur Claude Monet, souvenirs qu'elles nous rapportèrent fidèlement : Le maître était de haute stature et portait invariablement sa cotte de travail qu'il n'échangeait jamais contre un autre vêtement. En sabots de bois et un gourdin à la main, il ressemblait, à s'y méprendre, aux paysans ou aux pêcheurs de la contrée.

Cependant, quand on regardait sa figure radieuse, ses yeux rieurs et scrutateurs, montraient que cette race n'était pas de l'île, où les hommes ont l'expression renfermée et plus sévère.

Il se coiffait d'un petit feutre rond, très à la mode chez les peintres de cette époque et dont les bords mollement rabattus et décolorés par le temps, ombrageaient son visage, encadré d'une longue barbe noire.

Tous les insulaires aimaient à frayer avec cet homme. Très libre, très sociable, et bon comme du pain, il participait jovialement aux joies primitives de ce peuple rude.

Un paysan à Radenac — je n'ai pas pu obtenir son nom — reçut comme cadeau de Monet, le portrait pour lequel il avait posé. Ce tableau est rentré plus tard en possession de l'anglais Russel, le constructeur du manoir de Goulphar.

Dans notre ballade, ce dimanche matin, nous retrouvons au Port-Coton, l'ensemble exact de la fameuse marine de Claude Monet, avec ses aiguilles gigantesques et hérissées. A l'exposition de ses œuvres dans la Galerie Bernheim à Paris, au mois de Mars de cette année (1), nous étions sous le charme des couleurs de cette peinture, sans savoir si

Jamais nous serions transportés dans le milieu où le grand impressionniste surprenait la nature.

Après notre retour à Paris, nous avons pu contempler encore trois autres tableaux de la même époque, dans la collection Caillebotte, au Musée du Louvre.

L'un représente un paysage de la côte sauvage : des rochers abrupts, tombent à pic dans l'eau bouillonnante qui fait jaillir son écume blanche au vent. Dans cette peinture ne vibrent, ni la transparence de la lumière, ni la richesse des couleurs étincelantes de l'impressionniste Monet. La solidité de la structure et du mouvement, les couleurs sombres de bruns et de noirs, y prédominent encore.

Les deux autres tableaux, deux femmes debout sur les dunes, nous sont devenus bien plus compréhensibles, depuis que nous savons que le peintre a vécu à Belle-Isle. La frénésie de la lumière et la limpidité de l'éther, nous empoignaient irrésistiblement. Et plus que nous, l'artiste, dans ses recherches des perceptions et des sensations claires devait s'éprendre de la magie des couleurs des rayons spectraux et en fut touché à un tel point qu'il les recherchait en des orgies atmosphériques.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

344. — CAMARET ET BINIC (*Rectification*).

Une ligne de la typographie ayant sauté, la fin de la question est devenue intelligible. Elle doit être rétablie de la manière suivante :

Ceci est plus vraisemblable que l'histoire connue de tous les marins de mon temps et qui attribue l'assise [de la jetée de Binic aux innombrables couennes de lard jetées dans cette] anse, dont les riverains ont toujours passé pour être friands de porc.

L. D.

346. — PLACE TENUE PAR LES BRETONS DANS LA MARINE MILITAIRE.

J A-t-on évalué l'importance du recrutement breton dans la Marine Nationale ? Il serait intéressant d'avoir des statistiques précises et de les publier.

Jean CARIOU.

347. — FERDINAND DE LESSEPS EN BRETAGNE.

Dans son numéro du 6 août 1864 le journal « *L'Impartial du Finistère* » annonce que Ferdinand de Lesseps, le père du canal de Suez se rend en Bretagne. Que sait-on de ce séjour ?

G. M. THOMAS.

348. — ALAIN GERBAULT, BRETON ?

Dans la biographie que vient de consacrer au célèbre navigateur, son ami Albarran, il est dit qu'Alain Gerbault était né à Laval d'un père breton. Saurait-on de quelle région de Bretagne ?

Un étudiant.

349. — LES CROIX DE CARREFOUR.

Dom Morice a cité dans ses « *Preuves* » (I, 539), le fragment d'une charte de 1129 du prieuré de Josselin, sous la rubrique : Défense d'enterrer les corps au pied des Croix placées sur les grands chemins (*in quadrivitiis*, dit le texte latin).

A-t-on découvert des ossements sous ces croix difformes, plantées à ras de terre, qui pullulent chez nous ? Leur emploi en guise de tombe était-elle leur seule destination ; n'en ont-elles pas eu d'autres au cours du moyen-âge ?

Yves BRIAND.

350. — L'ORIGINALITÉ DE NOS COSTUMES BRETONS.

La remarquable étude de J. Le Doaré sur un de nos costumes m'avait ouvert des perspectives nouvelles sur nos costumes. Il y a un mois, M. Creston, dans une intéressante conférence à Kervreiz m'a semblé avoir démontré que nos « vieux » costumes dataient du XIX^e siècle, comme M. Chassé l'avait déjà souvent indiqué. Mais ces costumes sont-ils même spécifiquement bretons ? Un ami m'affirme que La Borderie aurait depuis longtemps soutenu que nos costumes n'auraient rien d'original, mais il est incapable de me dire où notre grand historien aurait développé cette thèse. Un fureteur pourrait-il indiquer ce texte ?

Une bretonne de Saint-Cloud.

351. — « PARFUMS DE BRETAGNE ».

Sous ce titre a été éditée vers 1907-1910 une collection de « Guides-Miscellanées illustrées publiées sous la direction littéraire de A. Le Braz et de Ch. Le Goffic, par P. Grenet. » Je désirerais connaître l'état réel de cette publication, dont les auteurs semblent surtout avoir vu grand ; ne lit-on pas pour la notice sur Trégastel le n° xxv et pour celle sur Auray le n° 37 ?

Même question pour la collection « Le Décor Breton » parue sous la même direction dont je ne connais que le n° 3 « Les Calvaires Bretons », par Ch. Le Goffic.

352. — NOMS DE FAMILLES.

Trouve-t-on en Bretagne, de 1620 à 1660, les noms de familles suivants :

Trahan, Le Blanc ou Leblau, Bernard, Granger, Melaçon ou Melanson.

Y en a-t-il dans votre commune ? à quelles dates ?

M^{me} VINET (*Le Palais, Belle-Isle*).

353. — ACADIENS.

Qui aurait des documents sur les engagés d'Acadie au XVII^e siècle ? (listes d'engagés, contrats d'engagement, ou rôles d'engagés). Les minutes des notaires (Auray en particulier) en contiendraient-elles encore ? (vers 1632).

M^{me} VINET (*Le Palais, Belle-Isle*).

354. — SŒURS DE GRANDS ÉCRIVAINS.

On connaît depuis longtemps l'influence exercée sur Chateaubriand par sa sœur Lucile, sur Renan par sa sœur Henriette, etc...

Le hasard d'une lecture vient de m'apprendre sur A. Le Braz un détail jusqu'ici ignoré. Dans le compte rendu consacré à la première édition de *la Légende de la Mort* (*Revue Bleue* du 30 septembre 1893, p. 431), Edouard Schuré, écrit au sujet de l'auteur du célèbre ouvrage :

Il y avait d'ailleurs à son foyer une sœur plus bretonne encore que lui-même. En elle vivaient l'amour et la conscience de cette poésie intime et forte du peuple. Elle savait par cœur beaucoup d'histoires et de chansons « qui viennent des anciens ». Depuis des années, elle veillait pieusement et passionnément sur l'éclosion du poète. Elle fut à la fois son bon ange et sa muse.

Qui était cette sœur, dont Le Braz a dû parler à l'auteur des *Grands Initiés* ? A-t-il été question ailleurs de l'influence qu'elle aurait exercée sur l'auteur de *La Légende de la Mort* ?

F. GOURVIL.

355. — PRINCIPAUTÉ DE SAINT-TUGDUAL.

Qui pourrait me renseigner sur la principauté de Saint-Tugdual existante en 1718 ? Origine, importance, famille suzeraine ?

ANDRIANAVARADRANO.

RÉPONSES

315. — POURQUOI HAUTE ET BASSE-BRETAGNE ?

Des coquilles se sont glissées lors de la transcription de la réponse de M. R. de Sagazan, dans notre numéro de mars-avril.

Il convient de rectifier comme suit la fin du second paragraphe, à partir de la fin de la seconde phrase :

« ...par ex. Paris pour les provinces à cheval sur le bassin parisien et le massif armoricain : ainsi je remarque que, pour celles-ci, les régions « hautes » sont celles qui correspondent aux sédimentations du bassin parisien, et les « basses » aux bocages du massif armoricain (exemples : Haute et Basse Normandie, Haut et Bas Maine, Haut et Bas Poitou) »...

316. — LA « SONORISATION » DES AIRES A BATTRE.

Le 16 avril 1930, la *Dépêche de Brest* signalait la découverte, au cours de la démolition d'une ancienne chapelle à Quimper, d'une série de récipients en terre cuite, tous semblables, de forme ovoïde, avec un col rétréci et un goulot évasé. Ces vases, longs de 35 centimètres environ, étaient disposés par rangs longitudinaux, et à fleur de l'enduit intérieur y laissant seulement apparaître le trou de leur goulot.

On les considérait comme des boîtes de résonance, destinées à renforcer le chant et on disait à ce propos : « Un vieux campagnard racontait qu'autrefois il avait vu enterrer dans les aires à battre des chaudrons de fonte pour amplifier le bruit des fléaux sur le sol ». Quelques jours après, la *Dépêche de Brest*, revenant sur la question, rapportait que M. Delécluse (un ancien Douarneniste, il me semble) rappelait à ce sujet : « C'était un usage constant d'enfouir dans les aires où l'on battait au fléau, une cruche ou un vase de poterie quelconque. Ainsi, le sol « sonnait le creux » et les batteurs estimaient que cet écho souterrain, répondant à leurs coups de fléaux, rendait le travail moins pénible ».

Dr C. LAURENT.

L'usage que j'ai décrit dans *Ar Falz* (mars-avril 1951) n'était pas particulier à la commune de l'Hôpital-Camfront.

La « sonorisation » des aires était pratiquée de façon identique dans la commune d'Hanvec, ainsi que dans la région de Locmaria-Berrien (canton du Huelgoat), où l'usage n'en a disparu qu'avec le remplacement du fléau par la batteuse à chevaux. Cette pratique est même demeurée vivante jusqu'à ces toutes dernières années dans le Cap-Sizun (canton de Pont-Croix) où le battage au fléau trouve encore en quelques minuscules exploitations un ultime refuge. Le fait m'est rapporté par *Guillaume Bonis*, un jeune homme de *Lamboban*, en Cléden, qui assista, en 1949, à la réfection d'une aire dans un village voisin, *Talavar* (en *Plogoff*) (orthographié *Toramur* sur la carte d'Etat-Major). Afin de ménager dans le sol une « caisse de résonance » on enfouit côté à côté, en ligne, trois vieux seaux, l'ouverture en bas, sous l'endroit de l'aire destiné à recevoir les épis.

Par contre, dans la région de *Telgruc* (canton de Crozon) où j'ai interrogé de vieux paysans, la « sonorisation » des aires ne semble pas avoir été connue.

Charles LE GALL.

Il y a plus de 50 ans, à la Société Archéologique du Finistère, Pêrudd P. du Châtelier signalait qu'autrefois on pratiquait cette sonorisation « dans nos campagnes » et il indiquait deux cas à *Penmarch*.

« L'emploi des poteries, pour obtenir de la sonorité, avait lieu, autrefois, dans nos campagnes, pour faire résonner les aires à battre. J'ai dans mes collections deux grands vases en argile, dont l'un est à col étroit et à panse très renflée, l'autre en forme de grande jatte un peu rétrécie vers le bord supérieur. Ils ont été rencontrés en défonçant les aires de deux anciens villages de la commune de *Penmarch*. Ils étaient placés debout en terre, recouverts d'une mince pierre plate empêchant la terre d'y pénétrer, ils sont du XVI^e siècle. De là sorte, quand on battait le grain, l'aire,

au milieu de laquelle ils avaient été enterrés, avait une plus grande sonorité, qui entraînait les batteurs par la résonance ainsi obtenue. »
(Copié aux pages 117-118 du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* de 1899.)

336. — RUMEN AR GOULOU.

Le vitrail de Saint-Guénolé, à Batz, bien que plus récent que celui du chevet de l'église de Rumengol (Finist.), procède d'une même source d'inspiration.

Les noms *Rumen-goulou* et *Rumengol* ne sont associés à ceux du roi Gralon et de saint Guénolé que depuis moins d'un siècle, et ce grâce à une légende inventée de toutes pièces par J.-P.-M. Le Scour, poète breton, « barde de N.-D. de Rumengol », et agencée, si l'on peut dire, par un autre poète d'un talent d'ailleurs bien supérieur au sien : Olivier Souvestre, ou Souëtre, puis amplifiée bien plus tard par Anatole Le Braz.

Ru-men-argoulou, ou *Ru-men-goulou* « rouge pierre de lumière » est un mauvais calembour étymologique sorti du cerveau du chevalier de Frémenville, qui en a orné ses *Antiquités de la Bretagne*, Finistère, 1832, pp. 280-281, cherchant à expliquer l'origine druidique du nom de Rumengol.

Si l'on remonte au delà de 1853, date à laquelle fut publiée pour la première fois sur feuilles volantes, chez J.-F. Le Goffic, à Lannion, la célèbre *querz de Roue Gralon ha Kerr Is*, que O. Souvestre reproduisit plus tard dans son *Mikael, klourek breton*, il est impossible de trouver la moindre mention des faits qu'elle retrace, en relation avec la légende de S. Guénolé. Jamais le nom de Rumengol, ancienne trève de Hanvec, n'a été écrit ainsi que le voudraient ces faiseurs d'étymologies. Sa mention la plus ancienne remonte à 1180 environ, dans un acte de Geoffroy, évêque de Quimper : *decimas de Rumengoll* ; en 1460 je relève la graphie *Rumengol*, dans laquelle on peut tout au moins identifier le mot *rum* « colline », à défaut d'y trouver de quoi expliquer le second composant *mengoll*, vraisemblablement non propre. (On notera qu'il existe dans le Morbihan un *Remungoll* dont le nom paraît indissociable de celui de Remungol, et au sujet duquel n'a cours, à ma connaissance, aucune légende éponyme.)

Dans la *querz* d'Olivier Souvestre, aux passages inspirés par Le Scour, on lit ces vers :

*Pu zavas diwar e zaoulin
Diadan fan flamm heol ar mintin
E velas, a dreuz, e zaëlon
E lugerni Ru-men-goulou.*

(Traduction : Quand [le roi Gralon] se remit debout — sous les feux brillants du soleil matinal, — il vit, à travers ses larmes — resplendir la Pierre rouge de Lumière.)

A Le Braz, dans *Au Pays des Pardons*, a repris à son compte, pour les besoins de la cause, l'étymologie de Frémenville vulgarisée par O. Souvestre :

« La flèche de l'église est d'un rose vif, comme si on l'avait taillée dans la « Pierre Rouge d'autrefois. » (*Op. cit.*, *Le Pardon des Chanteurs*, p. 107.)

C'est probablement tout ce qu'il a raconté dans ce beau chapitre du plus connu de ses ouvrages qui a inspiré le vitrail de Batz. Et il est assez piquant de noter que les responsables d'une légende que l'on chercherait inutilement dans la *Vie des Saints*, d'A. Le Grand, mais aujourd'hui acceptée comme argent comptant par beaucoup de fidèles de nos vieux sanctuaires, sont des lettrés lûtes du siècle dernier : Frémenville, Le Scour, O. Souvestre et A. Le Braz.

(On connaît cet autre jeu de mots *Remed-oll* (N.-D. de) « Tout Remède » appliqué à la vierge de Rumengol, s'il n'a pas davantage de valeur étymologique, il a du moins l'avantage d'une ancienneté plus reculée que *Rumen-goulou*. On le trouve en effet gravé sur le cadran solaire de schiste placé au-dessus du porche méridional de l'église : Notre-Dame de Remet oll, 1638.)

F. GOUAUV.

340. — LES IMAGES DU PÈRE MAUINOIR.

Contrairement à l'affirmation du P. Lacoste dont fait état l'« Histoire des livres populaires » de Charles Nisaro, 1^{re} édition (1864), page 33, les images dites du P. Mauinoir ne peuvent être attribuées à Dom Michel Le Nobletz. Ces images, en effet, sont bien antérieures à lui. Elles illustrent déjà des « *Miroirs du Pêcheur* » du XV^e s. Elles étaient colportées par les capucins dans leurs missions, parfois même en France. Certaines collections en possèdent plusieurs exemplaires, parfois avec leurs bois. Celle de Charles Monnoyer, par exemple, en renferme qui ont été gravées au Mans, d'autres à Troyes. Un peu différentes dans leur réalisation, ces images s'inspirent toujours du même thème et reproduisent à peu près les mêmes dessins avec les mêmes personnages. La dernière édition qui fut faite de ces images

me semble être celle d'Alfred Cattier, à Tours (1887), sous le titre : « *Daouzez Taolen ann Tad Maner. Tableaux synoptiques composés pour les Missions bretonnes par D. Michel Le Nobletz et le P. Maunoir* ». Mais cette attribution, généralisée par l'habitude, ne peut être retenue. Les images en question sont, dans leur première présentation, de petit format (9x10 cent.), tandis que les « cartes » de Dom Michel sont peintes sur parchemin d'environ 40 x 70 cent. En outre, Dom Michel, s'il s'inspire — encore d'assez loin — des images provenant des « Miroirs » dans sa « carte des cœurs », traite dans ses nombreuses « cartes » dont nous avons conservé la liste à défaut des « cartes » elles-mêmes, de sujets très différents.

Quant à l'explication des symboles : cell, étoile, animaux, etc... qu'on trouve dans les images dérivées de celles du XV^e s., le P. Lacoste en donne une excellente, me semble-t-il, que Charles Nisard reproduit dans l'ouvrage cité, p. 33.

Ferdinand RENAUD.

Les *Taolennou* de Dom Michel Le Nobletz et du Père Maunoir ont eu de multiples éditions, soit en tableaux séparés, soit en brochures, depuis les premiers essais sur parchemin qui sont conservés à l'évêché de Quimper et qui ont été exposés au Conquet le 4 mai dernier pour la célébration du troisième centenaire de la mort de Dom Michel. Leur utilisation a d'ailleurs dépassé les limites de la Bretagne, et j'ai eu entre les mains un petit recueil publié il y a une cinquantaine d'années par un missionnaire breton dans un dialecte africain, dahoméen si j'ai bonne mémoire, où les personnages des *taolennou* avaient été transformés en nègres. Je serais heureux de retrouver la référence de cet ouvrage, et de savoir s'il y en a eu d'autres analogues.

D^r C. LAURENT.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31-1206. — 7-52. Dépôt légal : 1952, 3^e T., 1081, 900.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— JUILLET - AOUT 1952 —
N° 4

Nouvelle Revue de Bretagne



SOMMAIRE

	PAGES
Marcel GAUTHIER. — Haute et Basse Bretagne	241
Armel DIVERRÈS. — L'Histoire de Bretagne dans les romans de Paul Féval	245
Jean SERGENT. — Chateaubriand et Victor Hugo	254
P. DE LA CONDAMINE. — Quand Duguay-Trouin négociait pour la France en Afrique du Nord	262
D ^r C. LAURENT. — Quelques réflexions sur les costumes bretons	270
A propos de Proust et la Bretagne	278
F. LE BOUR'HIS-KERBIZET. — Le bourreau et la guillotine en Bretagne ..	280
F. GOURVIL. — Les Editions anciennes des « Vies des Saints » d'A. Le Grand	291
Pierre LE ROUX. — « Ar Garlantez » quirlande des Amoureux délaissés ..	302
A propos de « Vêpres Morlatsiennes »	310
La politesse bretonne	313
Le Goin des Fureteurs	317

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-63 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courier

Nouvelle Revue de Bretagne

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

GAUTIER MARCEL. Né le 19-02-09, à Angers (Maine-et-Loire), d'une famille des « Marches bretonnes ». Etudes à la Faculté des Lettres de Rennes : Licence, Agrégation de Géographie, Doctorat (1948). Thèse principale : *La Bretagne centrale, étude géographique* (1). Thèse secondaire : *Tréguier, Côtes-du-Nord, étude de géographie urbaine*. Ouvrages divers et articles de revues dans la géographie de la France de l'Ouest : Bretagne, Vendée, Bas-Maine. Actuellement : inspecteur d'Académie du Finistère.

(1) Dont le regretté éminent géographe Elieo Colin a rendu compte en en disant la qualité et l'importance.

Haute et Basse Bretagne

J'ai pris connaissance avec intérêt des suggestions qui ont été formulées dans la *N. R. B.* à propos de la question 315 : « Pourquoi Basse et Haute Bretagne ? ». Et j'ai été surpris de constater que les auteurs des réponses retrouvaient l'opinion des géographes, même quand ils se disaient incompetents en matière de Géographie. Mieux vaudrait dire d'ailleurs « les opinions ». Car l'on n'a pas éclairci nettement ce problème de terminologie.

La distinction d'une haute et d'une basse partie des provinces est fréquente en France. On la retrouve ailleurs, et par exemple en Lusace. Il faut, à mon sens, exclure du problème les dénominations récentes, fondées sur l'altitude, et qui ne concernent que des vallées montagnardes ou des départements. La partie haute, c'est l'amont, ou le haut pays (ainsi de la Maurienne, de la Tarentaise, du Haut et du Bas Rhin, des Hautes et Basses Alpes, des Hautes et Basses Pyrénées). Mais lorsqu'il s'agit d'une province, il en va parfois de même. Le Haut Dauphiné se distinguait surtout du Bas par son altitude plus élevée.

Dans l'Ouest de la France, la division des provinces en une partie haute et une partie basse est constante. Or, elle n'a rien à voir avec le relief. Au contraire, les points culminants sont toujours là dans la partie « basse », plus accidentée : les collines de Normandie, le mont des Avaloirs (417 m.) dans le Maine, le signal des Gardes (210 m.) en Anjou, — le Puy Crapeau (295 m.) dans le Poitou, — le signal de Tussen ou de Toussaines (384 m.) en Bretagne.

En bornant ses observations à cette région de l'Ouest de la France, M. R. Musset fait remarquer que la partie « basse » correspondait jadis à « une partie mineure et de moindre dignité ». Le Bas Maine, par exemple, apparaît par rapport au Haut Maine « comme une partie déshéritée », par la nature et par l'histoire (1). Et pour C. Vallaux, la Haute Bretagne est de sol plus riche, et elle se prête mieux à une pénétration venant de l'extérieur. Contrée moins tourmentée, pays du blé, non du seigle et du sarrasin, c'est une zone d'attraction qui contraste avec l'isolement et avec la pauvreté de la Basse Bretagne (2). Ce jugement peut paraître insuffisamment nuancé. Toutefois, et nous retrouvons ici l'un des arguments de M. R. Musset, la capitale provinciale, dans l'Ouest, était toujours, dans la partie « haute » de la province : Poitiers pour le Poitou — Le Mans pour le Maine — Rouen pour la Normandie — Nantes et Rennes pour la Bretagne. Plus grande dignité de la partie « haute » ! Et l'on retrouve le fait ailleurs. Le Haut Languedoc entourait Toulouse — le Haut Quercy, Cahors — la Haute Lorraine, Nancy. Mais il faut constater que la règle ne va pas sans exceptions. La Haute Auvergne s'étendait sur le Sud de la Province, englobant le Cantal, alors que la Basse Auvergne correspondait en gros à l'actuel département du Puy-de-Dôme, et donc possédait Clermont. Quant à l'Anjou, sa capitale se situe au contact des parties haute et basse de la province et sur les terrains anciens du Massif Armoricain, jadis réputés pauvres. Ces dénominations de Haut et Bas Anjou sont d'ailleurs à peu près inusitées, et elles reçoivent des acceptions diverses. Le Haut Anjou, c'est pour les uns l'Est de la province, c'est-à-dire le Saumurois et le Baugeois, situés sur les terrains récents du Bassin parisien ; pour les autres, c'est la région au Nord de la Loire : Baugeois et Segréen.

Sans doute, mise à part la Bretagne, tout entière étalée sur un massif ancien (et sauf en Anjou), les anciennes capitales provinciales de la région de l'Ouest s'élevaient-elles sur les terres chaudes des « champagnes », les terres à blé des sols calcaires, non sur les terres froides du vieux socle armoricain. Mais là encore, il faut se méfier des solutions trop tranchées. Le Bas Maine débordait sur la « champagne » de Sillé-le-Guillaume à la Vègre dans la tradition ancienne, selon d'Expilly (3). Et la Basse Normandie englobait la campagne de Caen. Si l'on devait limiter aux terrains anciens la partie « basse » de nos contrées marginales du Massif Armoricain, on leur donnerait une limite singulièrement tourmentée ; l'on devrait faire la part des enclaves dans les terrains récents du Bassin de Paris ; et l'on ne ferait qu'accentuer, en définitive, l'imprécision du terme.

Quant à la notion de richesse des terroirs, qui justifierait l'ancienne distinction d'une partie « basse » plus pauvre et d'une partie

« haute » plus heureuse, elle ne serait valable qu'en gros si l'on devait la retenir. Car aux landes du Porhoët, en Haute Bretagne, s'opposaient jadis et s'opposent encore les terres à blé du Trégorrois, dans la partie « basse » de la province. Le « Haut Berry » englobait des « pays » aussi divers que le riche Boischaux et la misérable Brenne. Et, plus déconcertant encore, voici le cas de la Champagne. La Haute Champagne, qui correspondait au Bassigny, était plus pauvre que la « Basse » de climat plus humide et plus rigoureux que cette dernière.

Reste la position géographique des deux parties de la province. Dans notre région de l'Ouest, la partie « haute » est toujours la plus orientale. Mais le Haut Languedoc se trouvait au contraire à l'Ouest, c'est-à-dire qu'il correspondait à la partie « atlantique » de la province ; le Bas Languedoc était le plus « méditerranéen ». La Haute Auvergne est au Nord, la Basse au Sud. Le Haut et le Bas Quercy occupent respectivement des positions identiques à celles des deux parties de l'Auvergne. Au contraire, la Basse Lorraine se situe au Nord de la Haute.

En somme, il faut conclure, avec M. R. Musset, que « le terme de *bas*, par sa signification même, est vague ». De même, d'ailleurs, que la notion de province. A tout prendre, c'est le sens historique de l'épithète qui paraît pourtant le plus souvent à retenir : cette notion de dignité historique qui s'exprime par la présence ou l'absence de la capitale provinciale. De fait, la distinction d'une partie haute et d'une partie basse des provinces tire parfois son origine d'un partage très ancien. La Lorraine, par exemple, se vit diviser en Haute Lorraine, ou Lorraine Mosellane, et en Basse Lorraine, ou Lorraine Ripuaire, par Brunon, archevêque de Cologne, vers le milieu du X^e siècle. Mais *quid* des exceptions ?

Si l'on en tient compte, l'on voit s'effriter toutes les tentatives d'explication. Celles qui se fondent sur l'ancienne richesse des terroirs ; celles qui reposent sur l'inégale dignité historique des deux parties de la province, sur la présence ou l'éloignement de leur capitale ; celles qui cherchent la solution dans le plus ou moins grand éloignement de Paris (ce qui n'avait guère d'importance dans le passé, et qui n'en avait même aucune pour les terres d'Empire comme la Lorraine ou le Dauphiné) ; celles qui tiennent compte seulement des données géographiques.

Alors ? Alors, l'on en est réduit ou bien à admettre une pluralité d'explications selon les cas, ce qui est fort vraisemblable ; ou bien à substituer une autre hypothèse aux précédentes. Et c'est bien ce qui paraît possible en ce qui concerne nos provinces de l'Ouest.

L'on remarque en effet que ces qualificatifs de « haut » et de « bas », dépourvus de tout rapport avec la notion d'altitude, se retrouvent dans un autre domaine de la géographie. Le paysan de l'Ouest dit volontiers que les vents sont « hauts » ou qu'ils sont « bas ». Il parle des vents « d'à-haut » et des vents « d'à-bas », en

(1) R. MUSSET : *Le Bas Maine, étude géographique* (Thèse, 1917), p. 6.
(2) C. VALLAUX : *La Basse Bretagne, étude de géographie humaine* (Thèse, 1907), p. 56-58.
(3) R. MUSSET, *op. cit.*, p. 5.

Picardie, en Normandie, comme en Anjou, en Haute Bretagne, en Saintonge et dans le Poitou. Les vents « bas » sont ceux des secteurs Ouest et Sud du compas ; les vents « hauts », ceux des secteurs Est et Nord (4). En somme, le « bas », c'est le côté du couchant, le « haut », celui du levant. Et ceci pourrait expliquer que la partie « basse » de la province est toujours la plus occidentale des deux dans l'Ouest de la France, en élargissant le sens du terme jusqu'à l'étendre de la Picardie au Poitou. Ce n'est là toutefois, répétons-le, qu'une hypothèse ajoutée aux autres. Et ailleurs, l'explication ne vaut plus.

Mais c'est à propos de la Bretagne que la question fut posée.

Marcel GAUTIER.

NOTA. — Certes, la Basse-Bretagne se distingue par des traits originaux, tels que, par exemple, la plus longue fidélité aux costumes régionaux, les grands calvaires historiés, les croix de pierre et non de bois à la croisée des chemins, un certain style des chapelles, la langue surtout. Mais ce sont des faits qui, cartographiés, n'admettent pas de limite orientale commune. Et cette limite a varié. Une série de cartes historiques de l'évolution du costume breton ferait, je crois, disparaître à cet égard toute distinction entre une Haute et une Basse-Bretagne. Et l'aire de la langue bretonne n'est pas figée. Dire que la Basse-Bretagne est celle où l'on parle le Breton n'est donc qu'approximatif. Définition commode, sans plus. Et nul fondement linguistique ne permet d'établir ailleurs une distinction entre une « haute » et une « basse » partie des provinces.

M. G.

(4) Voir la carte des noms de vents locaux en France, in Emm. de Martonne : *n France physique*, Géographie Universelle, Tome VI, 1^{re} partie (1942), p. 297.

L'Histoire de Bretagne dans les romans de Paul Féval⁽¹⁾

Le grand nombre de sujets que Paul Féval puise dans le passé de la Bretagne témoigne de l'intérêt que cet auteur portait à l'histoire de la province. S'il montre une prédilection pour les conflits entre le roi et les Etats de Bretagne à la fin du xvii^e et au xviii^e siècle, il ne cesse de mentionner des incidents qui surviennent à d'autres époques : tantôt il y consacre quelques lignes, tantôt il écrit un roman entier autour d'un seul événement.

Quand il nous parle de ses lectures de jeunesse, Paul Féval ne cite que le nom d'un seul historien de Bretagne, dom Lobineau (2). Cependant en 1840, trois ans après le départ de Féval pour Paris, la bibliothèque municipale de Rennes avait sur ses rayons presque tous les nombreux ouvrages écrits sur l'histoire de la province (3) : on y trouvait, entre autres, *l'Histoire de Bretagne* de Le Baud publiée en 1505, *Les Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart qui parurent neuf ans plus tard, *l'Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré (1582), et l'œuvre devenue classique de dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (1750). Il serait étrange si, avant de quitter Rennes, Féval n'avait pas consulté quelques-uns de ces ouvrages.

Il nous sera impossible dans ce court article de discuter les divers faits de l'histoire de Bretagne tels qu'ils apparaissent dans les œuvres de Paul Féval. Nous porterons notre attention d'abord sur l'époque antérieure à l'invasion normande, puis, après avoir passé rapidement en revue toute la période du xiii^e au xvii^e siècle, nous nous arrêterons plus longtemps au xviii^e siècle. Nous croyons pouvoir justifier ce choix par la façon particulièrement intéressante dont Paul Féval décrit les deux époques en question.

(1) Nous nous sommes servis de *l'Histoire de Bretagne*, par La Borderie et Pocquet (Rennes, Pilbon, 1896-1914) et de *l'Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, par Dartelle de Saint-Sauveur (Rennes, Pilbon, 1935) pour contrôler l'exactitude des faits historiques dans les œuvres de Paul Féval. Afin de limiter le nombre de notes au bas des pages, nous ne ferons que de rares références à ces ouvrages.

(2) Voir Féval (P.), *Le Drame de la Jeunesse*, ch. I, Paris, Dentu, 1861, p. 11.

(3) Voir le catalogue de la bibliothèque imprimé en 1840.

Epoque antérieure à l'invasion normande

En 1851 Paul Féval écrivit *Les Tribunaux Secrets*, œuvre en huit gros volumes aujourd'hui peu connue « qui aura pour mission de dévoiler le secret de tous les crimes dont nul jusqu'ici n'a encore pu découvrir la raison cachée (4). » Cet ouvrage ambitieux, dans lequel l'invention de l'auteur occupe une place importante, doit moins à l'histoire qu'à la tradition des romans noirs ou terrifiants si chers aux romantiques. Le début est consacré aux Druides, première par ordre chronologique des sociétés dont Féval s'efforce de dévoiler les mystères. Le lecteur est transporté en Armorique pendant l'invasion de Jules César. Les grandes lignes du récit suivent de près le troisième livre de *De Bello Gallico*, mais les détails sont entièrement fournis par Féval : il introduit un mélange de légendes et d'incidents de sa propre invention, telles que l'apparition des neuf druidesses de l'île de Sein et l'irruption de César dans le conciliabule des druides.

Arrêtons-nous sur le tableau de la civilisation armoricaine que nous peint Féval. Malgré l'absence, à l'époque où il écrivait, de renseignements sur les tribus gauloises, il ne s'abstient pas de décrire l'organisation de la société vénète. Comment a-t-il fait pour suppléer à la pénurie de faits historiques ? S'est-il contenté de donner libre cours à son imagination sans l'appui de textes ? Pas du tout. Il peint son tableau d'après les détails de la civilisation galloise du X^e siècle relevés dans les lois de Hywel Dda (5). Ce code avait intéressé les cellisants du XIX^e siècle. Avant Féval, Pitre-Chevalier avait pensé y trouver la formule des institutions de l'Armorique, non seulement après l'émigration bretonne, mais même avant la conquête romaine :

« Quant au gouvernement de la Bretagne après sa colonisation, il ne diffère guère de l'aristocratique régime de l'Armorique avant la conquête romaine, puisque ce régime était dès lors commun aux deux Breagnes, suivant le témoignage de César : Neque multum a Gallica differunt consuetudine. On jugera toutefois des modifications ou plutôt des développements qu'y apportèrent les chefs colonisateurs, par un court parallèle entre les nouvelles institutions de la péninsule et celles de l'île de Bretagne : institutions tellement analogues, que nous les étudierons souvent les unes dans les autres. Il va sans dire qu'il s'agit ici des institutions de l'île antérieures à l'invasion saxonne, et conservées après cette invasion par les seuls Cambriens du Pays de Galles, comme l'atteste le fameux code de leur chef Hoel-Da (Hoel-le-Bon) » (6).

Paul Féval connaissait certainement l'ouvrage de Pitre-Chevalier, qui lui donna peut-être l'idée de calquer les institutions des Vénètes sur celles décrites dans le code gallois. En parlant des lois, Pitre-Chevalier renvoie ses lecteurs à l'adaptation française faite par Aurélien de Courson (7), mais des différences de détail nous empêchent d'y voir aussi la source de Paul Féval. Nous la trouvons, au contraire, dans une brochure d'Armand Duchâtellier (8), qui renferme un résumé circonstancié du code. Féval n'a eu mieux faire que de copier textuellement des extraits entiers

de ce travail, sans donner la moindre indication de sa source. Tantôt il ajoute un détail de peu d'importance, tantôt il en omet un. Afin d'éviter certains anachronismes, il change un ou deux mots : c'est pour cette raison que le « chapelain » du roi devient le « druide ». Mais l'ensemble de la description de Paul Féval reste fidèle au contenu de la brochure d'Armand Duchâtellier, si bien qu'avant la bataille contre les Romains, le barde exhorte les Vénètes par « le chant de la nationalité bretonne » (9). Le principal rôle du musicien domestique de la cour galloise était, selon Duchâtellier, « de marcher à la tête des hommes du Brenin et de les inciter au combat par un chant intitulé la *Nationalité bretonne* (10) ».

Après avoir parlé des institutions des Vénètes, Paul Féval décrit l'habitation de leur roi Morvan. L'impression que le récit laisse dans l'esprit est d'une grandeur incompatible avec les demeures des Gaulois ; les anachronismes y foisonnent. La description suivante d'un des courtisans montre combien fantaisiste est son costume :

« Il portait des cheveux bruns flottant sur le dos, et le bragou-bras, sorte de saie bretonne, serrée aux reins par une ceinture de cuir ; des guêtres lui montaient jusqu'aux genoux, et dessinaient nettement sa jambe nerveuse » (11).

Des rapprochements semblables entre les Vénètes et les paysans bas-bretons du XIX^e siècle apparaissent à presque chaque page. Il serait étonnant si Féval ignorait la théorie de l'émigration bretonne en Armorique ; mais il n'y croyait peut-être pas (12), puisqu'il laisse supposer dans les *Druides* que la population actuelle de la péninsule était descendue directement des Gaulois.

Quand Féval parle de la persistance du druidisme en Bretagne jusqu'à une date avancée, il partage une illusion chère à certains lettrés de son époque. Bien que la légende du sanctuaire druidique de l'île de Sein ait été mise en doute par l'abbé Manet (13), Féval paraît encore l'accepter comme un fait historique. Dans le second chapitre des *Druides* il va même plus loin, puisqu'il rattache à la légende de l'île de Sein celle de la ville d'Is, et il brode celle-ci d'une manière encore plus fantastique qu'Emile Souvestre (14). Féval nous révèle qu'après avoir pillé le sanctuaire druidique, l'amant d'Abès, fille du roi Grallon, enleva une des neuf prêtresses. La destruction de la ville d'Is était l'œuvre des druides pour se venger de ce rapt. Féval est le seul qui, à notre connaissance, ait réuni ces deux légendes et rendu les druides responsables de l'engloutissement d'Is.

Mais ce n'était pas seulement à l'extrémité de la péninsule que subsistait le druidisme, nous dit-il. Au VI^e siècle, les derniers représentants s'étaient réfugiés dans la forêt de Brocéliande (15), où ils dispa-

(9) *Les Tribunaux Secrets*, t. I, p. 71.

(10) DUCHÂTELLIER, *op. cit.*, p. 39.

(11) *Les Tribunaux Secrets*, t. I, p. 93.

(12) PITRE-CHEVALIER parle de cette émigration dans *La Bretagne ancienne et moderne* (voir la citation plus haut). Toutefois, Joseph Lorn maintient que beaucoup de lettrés du milieu du XIX^e siècle refusaient de l'accepter (voir *L'Émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère*, Paris, Picard, 1885, p. V-XXXII).

(13) *Histoire de la Petite Bretagne, ou Bretagne-Armorique*, Saint-Malo, Caracé, 1834, t. I, p. 244.

(14) Cf. OGIS (Louis), *La Légende de la Ville d'Is*, « Nouv. Rev. de Bretagne », mars-avril 1949, p. 89-90.

(15) Pour Féval, Brocéliande était bien la forêt de Paimpont. Certains croyaient que c'était la forêt de Quintin. Voir HANASSOU, *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, 1836, t. III, p. 60-66.

(4) *Les Tribunaux Secrets*, Introduction, Paris, Penand, 1851, vol. I, p. 6.

(5) Roi gallois de la première moitié du X^e siècle. C'est sous son règne que furent codifiées les lois et les coutumes du pays.

(6) PITRE-CHEVALIER, *La Bretagne ancienne et moderne*, ch. II, Paris, Coquebert, 1844, p. 76.

(7) COURSON (A. de), *Essai sur l'histoire, la Langue et les Institutions de la Bretagne armoricaine* (1840), p. 442-82.

(8) *Des Lois d'Howell-Dda, Mab Cadell, Brenin Cymru*, Paris, Borel, 1840.

rurent petit à petit. Merlin en était le grand défenseur. Toutefois, se convertissant au christianisme, il retourna à la forêt afin de persuader les autres secteurs d'adopter les nouvelles croyances. Pendant cette visite, il devint amoureux de Viviane qui l'enferma dans un tombeau.

Considérons un instant les divers éléments dont se compose ce récit. Aucune des histoires de Bretagne que Féval aurait pu consulter ne parle de druidisme au VI^e siècle, mais des idées analogues sont, en effet, exprimées par Poignand, juge au tribunal de Montfort. Dans un ouvrage sur la forêt de Paimpont, il prétend qu'après le départ des Romains le druidisme fut rétabli en Bretagne et que les druides avaient un sanctuaire à Brocéliande :

« Leur grand-pontife, Merlin, sur lequel ont été faits tant de contes et de romans, doit y avoir été enterré, ainsi que son épouse Viviane, vers la fin du cinquième siècle : cette antique religion s'y conserva encore longtemps après, et ne fut abolie que par le roi domnonéen Saint-Judicaël, vers le milieu du VII^e siècle » (16).

Revenons au récit des *Tribunaux secrets*. Tout ce que nous y apprenons sur Merlin, missionnaire chrétien, semble bien être de l'invention de Féval. Il a aussi confondu deux versions différentes de la disparition du magicien : la première où Viviane le retient enchanté sous un buisson d'aubépine dans la forêt de Brocéliande, et la seconde où la Dame du Lac l'enferme vivant dans un tombeau au milieu de la forêt de Darnantes (17). Cette confusion entre les deux versions s'explique peut-être par l'existence attestée dans la forêt de Paimpont au XIX^e siècle d'un cromlech connu sous le nom du tombeau de Merlin (18) et dont Féval avait probablement au moins entendu parler (19).

Il nous reste à mentionner un dernier personnage de cette période légendaire, Conan Mériadee, dont Féval cite le nom à une ou deux reprises, mais sans dire un mot de sa conquête de la Bretagne. C'est l'incident des onze mille vierges amenées de Londres pour remédier à la pénurie de femmes en Bretagne qui a frappé son imagination, si bien qu'il ne craint pas d'en augmenter le chiffre à cent mille (20).

Le Moyen Age

Avec *La Belle Etoile* nous arrivons à l'histoire de Bretagne proprement dite. Fondé, nous dit Féval, sur une des légendes populaires qui ont entouré le personnage de saint Yves, le sujet n'a rien d'historique, mais le roman contient de nombreuses réflexions sur la Bretagne au XIII^e siècle.

(16) POIGNAND (M.), *Antiquités historiques et monumentales à visiter de Montfort à Corseul*, ch. XV, Rennes, Duchesne, 1820, p. 91, note.

Poignand croyait même à une tentative par Eon de l'Estolle, au XIII^e siècle, de rétablir le druidisme à Brocéliande (op. cit., p. 89). Nous trouvons les mêmes idées exprimées par ROTROUX dans son *Histoire des Rois et des Ducs de Bretagne*, Livre VI, Paris, Dufey, 1839, t. I, p. 137-63. FÉVAL, qui mentionne Eon dans *La Belle-Etoile* (ch. VIII, Lamoignon, Barbou, s. d., p. 126), n'adopte pas à son sujet des idées aussi extravagantes.

(17) Ces versions se trouvent respectivement dans le *Roman de Merlin* et le *Roman de Lancelot*.

(18) Voir BELLAMY (F.), *La Forêt de Brocéliande*, Rennes, Pilhon, 1896, t. II, p. 644-68.

(19) Il ne faut pas écarter, non plus, la possibilité que la confusion entre les deux versions ait déjà existé dans un ouvrage antérieur.

(20) Voir *La Louve*, 3^e partie, ch. VIII, Paris, Cadot, 1862, t. II, p. 198.

C'est un bien triste tableau que Féval nous présente de la Haute Bretagne sous les premiers ducs provenant de la dynastie française :

« ... La haute Bretagne était en quelque sorte coupée en deux par une ligne non interrompue de brigandages, qui touchait presque Nantes d'un côté, et, de l'autre, s'étendait jusqu'aux environs de Saint-Malo ; ce qui n'empêche pas les historiens de proclamer que le règne de Jean I^{er}, dit le Roux, fils de Pierre Mauclerc, fut une époque relativement heureuse pour la Bretagne, entre les abominations commises par les Anglais du temps de Jean-sans-Terre et les calamités horribles qui suivirent la mort de Jean III, pendant la grande guerre de compétition entre les comtes de Blois et de Montfort » (21).

Les recherches historiques des cinquante dernières années n'ont fait que confirmer l'opinion favorable qu'on se faisait du règne de Jean I^{er}. On comprend mieux l'attitude de Féval, cependant, si l'on se rappelle qu'il écrivit ce passage après sa « conversion » (22). Le principal reproche qu'il fait à Pierre Mauclerc et à Jean I^{er} est leur attitude envers le clergé dont ils avaient essayé de diminuer la puissance temporelle, et c'est pour cette raison seule que Féval peint un tableau de l'époque tellement poussé au noir.

Négligeant le XIV^e siècle tout entier (23), Paul Féval trouve quelques sujets dans l'histoire de Bretagne au XV^e siècle. *La Fée des Grèves* a pour thème la mort mystérieuse de Gilles de Bretagne en 1449, suivie quelques semaines plus tard par celle de son frère, le duc François I^{er}. Pour la partie historique du roman, Féval suit de près les opinions qu'on se faisait à son époque de cet événement (24). Aujourd'hui nous les savons fausses, car La Borderie et M. Emile Gabory ont démontré le caractère légendaire d'une grande partie de cette histoire (25). En 1470, François II de Bretagne refusa le collier de l'Ordre de Saint-Michel que lui avait offert Louis XI ; voilà le sujet historique de *L'Homme de Fer*. Paul Féval apporte de nombreuses modifications au récit de dom Lobineau qui lui sert de source (26). Il invente une série d'incidents qui ont lieu au Mont-Saint-Michel, tels qu'une rencontre entre Louis XI et François II, au cours de laquelle le roi essaye de faire enlever le duc de Bretagne. Le François II du roman correspond mal à ce que nous savons du prototype historique, car Féval dépeint un être faible et peu intelligent, qui ne prend aucun intérêt aux affaires d'état.

L'union de la Bretagne à la France paraît à notre auteur comme une nécessité historique, et les paroles suivantes qu'il met dans la bouche de Louis XI correspondent à sa propre pensée :

« Entre la Bretagne et l'Anglais... Dieu a mis la grande mer... entre la France et la Bretagne, Dieu n'a mis qu'un ruisseau : qui oserait prétendre que Dieu fait les choses à l'aveugle ou à la légère ? La Bretagne est à la France, comme le fleuve est à l'Océan, comme le bras est au corps. Cela doit être ; cela sera » (27).

(21) *La Belle Etoile*, ch. III, p. 40.

(22) *La Belle Etoile* date de 1877.

(23) Il fait quelques références à Charles de Blois pour qui il témoigne une vive sympathie, p. ex. dans un article intitulé *Les Pères de la Patrie*, « Rev. du Monde Catholique », t. LXIX, 1881, p. 320.

(24) Voir notre article intitulé *Paul Féval et le roman historique*, « Nouv. Rev. de Bretagne », novembre-décembre 1950, p. 403.

(25) La BORDERIE et POCQUER, *Histoire de Bretagne*, t. IV, ch. XIV, p. 311-4 ; GABORY (E.), *Le Meurtre de Gilles de Bretagne*, Paris, Perrin, 1929.

(26) LOBINEAU (G.-A.), *Histoire de Bretagne*, livre XIX, LXXXVIII-XC, Paris, Guignard, t. I, p. 799-10.

(27) *L'Homme de Fer*, ch. IX, Paris, A. Faure, 1866, p. 63.

Féval ne montre aucun regret pour l'époque à laquelle la Bretagne était séparée de la France, mais il affirme avec insistance qu'elle n'a jamais été conquise.

« La Bretagne, on le sait, n'a pas été conquise. On la glissa, la noble et fière nation, comme un colifichet, dans une corbeille de mariage.

« Et si elle a gardé bon souvenir à sa duchesse Anne, c'est que la Bretagne n'a point de rancune » (28).

Féval ne parle qu'en passant du mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. Cependant, il décrit l'entrée triomphale de la jeune duchesse à Paris (29). Accompagnée du roi et de Louis, duc d'Orléans, qui sera son second mari, elle témoigne sa préférence pour ce dernier. Des idées analogues sur Anne et ses deux maris avaient été développées dans l'Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France par Irail (30) et reprises par Daru dans son Histoire de Bretagne (31). C'est dans un de ces livres que Féval a dû les relever.

Depuis l'Acte d'Union jusqu'à la Révolution

Pour une raison qui nous est inconnue, aucun des romans de Paul Féval ne se situe dans la Bretagne du xvi^e siècle. Même les guerres de la Ligue, qui apportèrent tant de malheurs à la province, sont passées sous silence. Le xvii^e siècle, au contraire, fournit quelques sujets, dont un des plus intéressants est celui de Rollan Pied-de-Fer. Ce roman se fonde sur un fait historique, nous affirme l'auteur :

« ... Il est certain que, vers le milieu du xvii^e siècle, il y eut un prétendant au trône ducal de Bretagne dont le souvenir vit encore dans le département d'Ille-et-Vilaine. Il était reconnu par plusieurs comme aîné de la « vieille race ». Il disparut ; on accusa les gens du roi de sa mort, et il ressuscita. C'est l'histoire de Rollan Pied-de-Fer » (32).

Si cette tradition a vraiment existé en Ille-et-Vilaine, il est curieux qu'elle ne paraisse pas dans un autre recueil quelconque. De leur côté, les histoires de Bretagne, même celles où il y a une grande part de fantaisie, ne font pas mention de ce prétendant breton, Julien, chevalier d'Avaugour. Après l'acte d'union en 1532, le roi de France était devenu duc de Bretagne, et personne ne lui a contesté ce droit. Il faut donc conclure que le tout est une pure invention de Paul Féval (33).

Le thème central des romans que Féval écrit sur la Bretagne au xvii^e et au xviii^e siècle est la lutte des Etats de Bretagne contre le pouvoir centralisateur du roi. Mais notre auteur ne fait qu'effleurer les véritables causes de cette friction, telle que la répression terrible du duc de Chaulnes après la révolte du papier timbré en 1675. Il commet des inexactitudes qui étonnent chez un Rennais, petit-fils d'un avocat du Parlement. Confondant les Etats et le Parlement de Bretagne, il n'y voit qu'une seule opposition, tandis qu'il y en avait deux et qu'elles se trouvaient souvent en conflit l'une avec l'autre. Féval fait toujours réunir les Etats à Rennes, alors qu'on sait que leurs séances se tenaient dans

(28) *La Fée des Grèves*, ch. XVIII, p. 174.
(29) *La Duchesse de Nemours*, 4^e partie, ch. I, II, Paris, Dentu, 1868, p. 356-72.
(30) Paris, Durand, 1764.
(31) Paris, Firmin Didot, 1826, t. III, p. 177.
(32) *Rollan Pied-de-Fer*, Préface, Paris, Palmé, 1878, p. 3-4.
(33) Cet avis était partagé par M. Armand Rébillon que nous avons consulté sur cette question en 1937.

différentes villes de la province à tour de rôle. M. Rébillon a montré que les Etats se disputaient avec le gouvernement du roi à propos des questions de privilège (34), puisqu'ils étaient très fiers de leurs pouvoirs, si limités qu'ils fussent. Ils protestaient vivement quand on essayait de se passer de leur consentement. Toutefois Féval suggère que le véritable mobile de leurs actions était un patriotisme breton (35) :

« La noblesse bretonne se regardait comme indûment conquise ; il y avait encore un patriotisme breton...
« Sous Louis XV seulement, la Bretagne devint française de cœur. » (36)

Féval fait oublier aux trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-Etat) leurs dissensions, pour qu'ils présentent un front uni au gouvernement du roi :

« La noblesse et le clergé oublièrent leurs dissensions séculaires pour repousser l'impôt, substitué violemment aux dons gratuits que devaient voter les Etats. Le tiers, qui comptait parmi ses membres une foule de personnages énergiques, dont plusieurs sont restés dans l'histoire, soutint les deux autres ordres et n'était pas à l'occasion le moins ferme des trois. » (37)

Il faut arriver à l'époque où le maréchal de Montesquion fut maréchal de Bretagne (1716-1720), pour que cette assertion ne soit pas absolument inexacte. En effet, les exigences de cet homme eurent pour résultat d'amener un peu d'unité dans les rangs des Etats. Auparavant, le clergé avait le plus souvent voté pour le gouvernement et contre la noblesse.

Le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV, qui remplaça le duc de Chaulnes comme gouverneur de la Bretagne en 1695, est décrit dans *La Louue* comme un homme éclairé. Séjournant à Rennes jusqu'à la mort de Louis XIV, il se serait intéressé au bien-être de la population. Mais une fois encore Féval déforme l'histoire. Le comte de Toulouse, en réalité, ne vint en Bretagne que pour être installé gouverneur ; il repartit aussitôt pour Paris. Il se tint à l'écart de la politique et n'exerça aucune influence sur les affaires.

Paul Féval considère que vers 1720 la résistance des Etats au gouvernement royal avait pris fin.

« En Bretagne, la longue et vaillante résistance des Etats avait pris fin. Un intendant de l'impôt avait été installé à Rennes, et le pacte d'union violemment amendé ne gardait plus ses fiévreuses stipulations en faveur des libertés de la province. Le parti breton était donc vaincu ; la Bretagne se faisait France en définitive : il n'y avait plus de frontière. » (38)

Dans ce passage Féval laisse voir l'imprécision de ses connaissances sur la question bretonne au xviii^e siècle. La responsabilité de lever les impôts en Bretagne incombait à des intendants du roi depuis 1689. Mais en 1734 le cardinal de Fleury fit nommer la Commission intermédiaire des Etats, donnant en principe à la Bretagne une autonomie financière qui dura jusqu'à la Révolution. D'autres conflits éclatèrent,

(34) *Les Etats de Bretagne*, 2^e partie, ch. I, Paris, Picard, 1922, p. 261.
(35) Le marquis de Pontcalve apparaît dans *Le Cavalier Fortane* comme un chevalier noble et idéaliste dont le seul désir était de rendre à la Bretagne son ancienne indépendance. Cette idée, d'ailleurs, était courante jusqu'au jour où Barthélemy Pocquet fit publier les résultats de ses recherches.
(36) *La Louue*, 3^e partie, ch. VIII, Paris, Cadot, 1862, t. II, p. 95.
(37) *La Fontaine-aux-Perles*, ch. VIII, Paris, Dentu, 1874, p. 100.
(38) *Le Loup blanc*, ch. I, Paris, A. de Vresse, 1856, p. 3.

en particulier au moment de la guerre de Sept Ans. Dans les œuvres de Féval il n'y a nulle part mention de ces faits.

S'il fait terminer prématurément l'opposition des Etats, Paul Féval maintient que le peuple continua la lutte et qu'un des foyers de résistance les plus actifs se trouvait dans la forêt de Rennes.

« Mais autre chose était de consentir une mesure en assemblée parlementaire, autre chose de faire passer cette mesure dans les mœurs d'un peuple dont l'entêtement est devenu proverbial... Assez nombreux et unis pour combattre, si nulle autre ressource ne pouvait être employée, les gens de la forêt attendaient, confiants dans les retraites inaccessibles qu'offrait à chaque pas le pays, confiants surtout dans la connaissance parfaite qu'ils avaient de leur forêt, cet immense et sombre labyrinthe dont les taillis touchaient à la fois la campagne de Rennes et les faubourgs de Fougères et de Vitré. Dans ces trois villes ils avaient des adhérents. » (39)

Ils formaient une bande nommée « les Loups », qui avait comme repaire de grandes cavernes situées au milieu de la forêt. Leur rayon d'action se limitait d'habitude à la campagne environnante, mais une fois ils envahirent la ville de Rennes au cours d'un bal donné par le gouverneur (40). Si pittoresque que paraisse cette résistance du peuple, elle est inventée par Paul Féval et ne contient pas un grain de vérité. Les Loups n'ont jamais existé. A partir de 1675, année de la Révolte du Papier timbré, jusqu'à la Révolution, le paysan breton ne se souleva pas une seule fois, il ne s'intéressait même pas aux conflits entre les Etats et le gouverneur du roi.

La question des grandes cavernes qui servaient de repaire aux Loups mérite d'être étudiée un peu plus en détail, puisque Féval affirme que leur existence est attestée par l'Abbé Manet (41). *L'Histoire de la Petite Bretagne*, seul ouvrage où l'auteur parle de cette région, ne contient aucune mention de ces cavernes ! Cependant, nous y trouvons la note suivante sur les celliers de Landéan, situés à quelques kilomètres au nord-est de Fougères.

« Ce souterrain est un bécœu en plein centre... Il est soutenu de chaque côté par des contreforts ; et l'on y a encore retrouvé de notre temps des madriers qui soutenaient l'ancien plancher. Sa maçonnerie n'a éprouvé à l'intérieur, ni altération, ni dégradation ; mais, au dehors, ce monument a souffert des attaques des hommes. Sa porte d'entrée est aujourd'hui comblée en partie, et noyée presque habituellement jusqu'à sa clef, par les eaux qui l'inondent, surtout durant l'hiver. La tradition est qu'il communiquait originellement avec la ville, mais rien ne vient à l'appui de cette assertion. Les périlleuses tentatives qu'on a faites plusieurs fois en été pour y pénétrer plus avant n'ayant jamais permis de s'y enfoncer au delà de la distance que nous avons dite. » (42)

C'est probablement ce passage qui a donné à Féval l'idée de situer des cavernes en plein milieu de la forêt de Rennes. Au moment d'écrire *La Louve*, il gardait peut-être un souvenir imprécis de la note en

(39) *Ibid.*, ch. I, p. 3-4.

(40) *La Louve*, 3^e partie, ch. VI, VII, t. II, p. 167-91.

(41) « L'Abbé Manet, dans ses savantes et curieuses études sur le sous-sol de la Haute-Bretagne, parle de cavernes souterraines situées sur la rive gauche du Couesnon et se ramifiant à l'infini, principalement autour de la ville de Fougères.

« Selon lui, ces grottes sont en partie naturelles, en partie creusées par la main des hommes. La plupart étaient impraticables dès le temps de sa jeunesse, par suite d'éboulements intérieurs. » (*La Louve*, 3^e partie, ch. VIII, t. II, p. 198.)

(42) *Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne-Armorique*, t. I, p. 162.

question, qui avait pu frapper son imagination de jeune homme. Il était étudiant à la Faculté de Droit de Rennes au moment de la publication du livre de l'abbé Manet, et il se pourrait bien, en effet, qu'il l'ait lu peu après (43). Autrement, il faudrait admettre que Féval consciemment a déformé la pensée de l'abbé afin de donner à son récit une apparence d'authenticité.

Le choix de sujets que Paul Féval fait dans l'histoire de Bretagne ne dépasse pas la Chouannerie, que notre auteur aime à présenter comme un soulèvement spontané de la province tout entière en faveur de l'ancien régime. Il doit peut-être cette conception du mouvement à son oncle, le comte de Foucher de Careil, « chouan de la plus belle eau » (44), qui habitait un château sur les limites du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, une des régions qui fournit beaucoup d'adhérents à l'insurrection. Toutefois Féval ne met en scène qu'un des chefs de la Chouannerie, Georges Cadoudal. Cet homme fait son apparition, non pas dans un récit sur la Bretagne, mais dans *La (sic) Vampire* (45), qui se classe parmi ses romans noirs et terrifiants. On n'y trouve pas le moindre souci de vraisemblance historique : Cadoudal est un simple personnage de roman d'aventure.

Ce qui nous a frappé dans ce rapide examen, c'est l'imprécision des connaissances de Paul Féval sur l'histoire bretonne ; elles pourraient nous être que des réminiscences de lectures de jeunesse. Mais puisque les dates des événements décrits sont d'habitude correctes, nous sommes obligé d'admettre que Féval devait consulter un livre d'histoire au moment de la rédaction de son roman. Les libertés qu'il prend en traitant du passé de la Bretagne, surtout au xviii^e et au xviii^e siècle, nous frappent d'autant plus qu'elles font contraste avec les scrupules qu'il montre devant l'histoire de la France (46). Comment expliquer cette diversité ? Féval pensait peut-être que ses lecteurs auraient plus de difficultés à contrôler les récits bretons, ce qui le dispensait d'apporter le même soin à la recherche de l'exactitude historique et à distinguer entre les parties fictives et historiques de ses romans. Cependant on ne doit pas écarter entièrement la possibilité suivante : certaines de ces entorses à la vérité historique seraient des souvenirs plus ou moins exacts de traditions orales et de contes populaires que Féval avait pu entendre pendant sa jeunesse. Mais même s'il en est ainsi, la part de l'invention pure et simple est bien importante.

Nous espérons avoir démontré dans ce court exposé combien il est dangereux de se faire une idée de l'histoire de Bretagne d'après les romans de Paul Féval, malgré l'apparente authenticité de quelques-uns des récits. Toutefois rappelons-nous une chose : les recherches des soixante dernières années ont bien transformé les idées qu'on se faisait du passé de la Bretagne. Les différences entre les idées exprimées dans les romans bretons de Paul Féval et les connaissances historiques actuelles sont bien plus considérables que les différences qu'on peut relever entre ces mêmes idées et les connaissances historiques en 1880.

Armel DIVERNÉS.

(43) *La Louve* parut en 1857, plus de vingt ans plus tard.

(44) *Chouans et bleus*, Avant-propos, Paris, Palmé, 1879, p. 2.

(45) *La Vampire* forme la seconde partie des *Drames de la Mort*, qui parut en 1856.

(46) Voir notre article intitulé *Paul Féval et le roman historique*, « Nouvelle Revue de Bretagne » (nov.-déc. 1950).

Chateaubriand et Victor Hugo

Ceux même d'entre nous qui ne sont les familiers ni de Chateaubriand ni de Victor Hugo connaissent le mot jeté par ce dernier, enfant, sur un cahier de classe : « Je veux être Chateaubriand ou rien. » L'influence exercée sur lui par l'auteur d'*Atala* et du *Génie* est reconnue par tous les critiques. Louis Barthou a consacré aux relations des deux écrivains, dans la *Revue Bleue* (9 décembre 1911) un assez long article, reproduit dans *Impressions et Essais* (Paris, 1913), dont on a pu croire qu'il épuisait la question.

Cependant, quelques documents ont été mis à jour en ces dernières années qui obligent à corriger les conclusions de L. Barthou et d'autres biographes tels que Biré, sur plusieurs points.

J'ai pensé que si je me hasardais à reprendre la question d'ensemble, on me pardonnerait quelques redites.

Il me semble que la première chose à faire (et cette précaution vaudrait pour toutes les amitiés anciennes de Victor Hugo), c'est d'oublier, non dans le fait, mais dans l'appréciation du fait, ce que rapporte des relations du très jeune homme et du vieillard le « Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie ».

Peu importe la part de Victor Hugo dans cet ouvrage. Il suffit pour que nous devions nous montrer précautionneux, qu'il soit une collection de souvenirs à plus de quarante ans de date s'agissant de Chateaubriand.

Ainsi, retenons — car Hugo ne s'est pas trompé là-dessus et ne voulait pas nous tromper — qu'à l'automne 1820, après l'ode sur la mort du duc de Berry (février), Victor rendit sa première visite à Chateaubriand (qui avait paru la désirer) ; qu'une autre fois Chateaubriand lui lut un fragment de son *Moïse*, puis, sans façon, prit sa douche devant lui. Ce qui est douteux, ou plutôt ce qui n'est pas croyable, c'est que le jeune poète se soit senti « plutôt diminué qu'exalté » par les éloges de son hôte, lesquels avaient le tort de n'être pas tout éloges ; c'est qu'il ait eu très tôt, révoité de l'air « souverain... » avec lequel Chateaubriand « distribuait les places », l'envie de s'échapper, c'est qu'il n'ait trouvé dans le *Moïse* qu'un vers passable et s'y soit accroché « comme à une planche de sauvetage » ; c'est qu'après une série de rencontres auxquelles, tout de même, rien ne l'obligeait, c'est qu'après avoir fait à Chateaubriand hommage de l'ode *Le Génie*, il ait, en apprenant sa nomination à Berlin, soupire d'aise parce qu'il ne trouvait en lui, « comme au premier soir », qu'une « politesse glacée au fond... un caractère dont rien ne pouvait ployer la roideur ni diminuer la hauteur... », éprouvait

plus de respect que de sympathie » et se « sentait devant un génie mais non devant un homme ».

Vaut-il la peine de dire que ces réflexions-là sont celles d'un vieillard parvenu au plus haut de la gloire et qui se souvient sans plaisir d'avoir été intimidé ?

Tout ce que nous savons de certain témoigne chez le Victor Hugo de la vingtième année d'une admiration tout à la fois respectueuse et affectueuse. Il ne se cabrera devant la superbe du vicomte que plus tard, aux environs de la trentaine, quand d'éclatants succès l'auront incliné lui-même à la superbe et que les réserves ou simplement le peu de chaleur des applaudissements lui deviendront malaisés à supporter. Le moment et l'occasion de la rupture — qui ne sera pas franche et définitive — je crois bien pouvoir les montrer. Mais ne courons pas la poste et suivons les faits tels qu'ils nous apparaissent.

Je passe sur les plus menus (non les moins célèbres) qui ne signifient pas grand'chose, qui ne prouvent pas clairement une attention chez l'un et chez l'autre une emprise ; sur la dispute : Chateaubriand a-t-il, ou non, appelé Victor l'enfant sublime ? sur l'incident survenu en *Mathématiques spéciales* où le professeur découvre que son élève est abimé, non dans l'algèbre, mais dans le *Génie du Christianisme*.

Voici plus sérieux : Lorsqu'Abel Hugo songe, en 1819, à fonder une revue de jeunes qui ne répugneront pas à « s'engager », à profiter des meilleurs vents, Victor hésite moins longtemps que lui sur le titre. Celui de *Conservateur littéraire* a le mérite d'afficher un programme et de se concilier la sympathie du maître du journalisme politique, du glorieux régent du *Conservateur*.

Mais s'il y a de l'habileté là-dedans, il y a bien autre chose. Cet hommage trahit une admiration, un respect si vifs que de l'aveu même du Victor Hugo de soixante ans, ils balançaient le respect à la mère.

« *Atala* avait été fort moquée à son apparition ; les éclats de rire trouvaient encore des échos en 1819 et une parodie, intitulée « Ah ! la la » écrivait à jamais les descriptions du Meschabé et des forêts vierges en décrivant pendant vingt pages un champ de pommes de terre. Mme Hugo était pour la parodie ; Victor fut énergiquement pour *Atala*. »

Il est aussi pour le catholicisme artiste et souriant du *Génie* et l'action de Chateaubriand apparaît là d'autant plus puissante qu'elle doit repousser celle de la générale :

« Victor... passa du royalisme voltairien de sa mère au royalisme chrétien de Chateaubriand. »

D'autres influences ont contribué assurément à tirer Victor au catholicisme et à l'y maintenir quelques années : Lamennais, des chagrins de cœur ; mais quand le memorialiste de 1863 attribue le premier choc à Chateaubriand et au *Génie*, il retrouve exactement l'ordre de ses pensées anciennes.

Sur tout donc, philosophie, politique, esthétique, Chateaubriand à cette époque est le maître de Victor Hugo. Admiration appelle imitation chez un tout jeune homme, fût-il Hugo. Elle est sensible dans le choix des sujets, comme dans « *La Canadienne suspendue au palmier le corps de son enfant* », élégie datée d'octobre 1818, comme dans l'ode dédiée à Chateaubriand : *Les Destins de la Vendée* qui suit de près un article sur la Vendée donnée par Chateaubriand à un numéro du *Conservateur*

de juillet 1819. L'assassinat du duc de Berry provoque le mot fameux de Chateaubriand sur Decazes : « Le pied lui a glissé dans le sang », mais aussi l'ode parue en février 1820 dans le *Conservateur littéraire*, aux applaudissements des ultras et de Chateaubriand qui, peut-être, appelle alors Victor Hugo *l'enfant sublime*.

L'influence est dans la langue et dans le style. Il y a les passages du *Bug-Jargal*, décrivant l'exubérante végétation de Saint-Domingue qui ne se bornent pas à reprendre les grands thèmes d'*Atala*, mais encore ses cadences et sa couleur :

« Les bords, brusquement inclinés, se hérissaient de touffes de buissons impénétrables à la vue. Souvent même son cours était caché par des guirlandes de lianes qui, s'accrochant aux branches des érables à fleurs rouges semés parmi les buissons, mariaient leurs jets d'une rive à l'autre et, se croisant de mille manières, formaient sur le fleuve de larges tentes de verdure... »

Ailleurs, le récit renvoie des échos des *Martyrs* :

« Les chefs, s'éveillant en sursaut, coururent rassembler leurs soldats, la trompette sonna l'alarme et nos lignes se formèrent en tumulte. »

On multiplierait aisément ces exemples d'imprégnation. Elle est incontestable. Ce garçon de quelque dix-huit ans éprouve encore le besoin d'assurer sa marche en tenant les yeux sur un exemple. Mais il le choisit le plus haut qu'il se peut et il le considère non comme un pôle inaccessible, mais bien comme une image de lui-même lorsqu'il aura touché sa plus haute et parfaite expression. Cela témoigne de la qualité de l'admiration en même temps que d'un robuste orgueil. Et qu'il ne s'agisse pas d'une admiration uniquement attachée à l'œuvre, d'une admiration à distance, méfiante et boudeuse qui n'eût jamais permis de rapports un peu suivis si l'ambitieuse Générale n'avait constamment poussé son fils par les épaules dans les bras du grand homme, que tout ce que rapporte là-dessus le *témoin* soit invention ou déformation, nous en avons dix et vingt assurances. Une lettre de Victor à Saint-Valry prouve à la fois ses assiduités chez le vicomte, son empressement à lui soumettre ses poèmes, sa docilité à ses avis :

« L'ode que je vous envoie (sur la naissance du Duc de Bordeaux) était terminée deux jours après l'accouchement. M. de Chateaubriand à qui je la fis voir sur-le-champ, m'indiqua cinq ou six taches à faire disparaître. Ce travail minutieux me coûta huit grands jours. »

Huit jours ! Et pour un travail que cette nature spontanée, ce génie aisé, a constamment eu en horreur !

Les poètes, depuis qu'il en est, pratiquent trop bien la louange pour qu'on doive s'arrêter longuement et particulièrement à l'ode *Le Génie*, sinon pour y admirer des qualités formelles peu banales chez un poète de dix-huit ans. Prométhée dévoré par l'envie, géant parmi les nains, nef qui tient tête à la mer, oiseau des tempêtes, Tyrtée, Homère, il n'est point pour Chateaubriand de nom trop grand ni d'image trop sublime.

Tout cela serait même un peu gênant si nous n'étions sûrs... Mais on peut être sûr. Voici enfin au même Saint-Valry en octobre 1820 une opinion toute franche sur l'attitude de Chateaubriand lors d'une assez pauvre querelle de préséance avec de Séze. (Il s'agissait de présenter à la Duchesse de Berry trois dames de la Halle de Bordeaux venues offrir un berceau à l'enfant qui portait le nom de leur ville.)

« M. de Chateaubriand a déployé pour la millième fois son noble et grand caractère. »

Et quelques jours plus tard :

« Quand je vous verrai, je vous parlerai longuement de ce grand Chateaubriand et vous admirerez en tout cette conduite que vous ne jugerez pas bien quoique vous la jugiez de loin. »

Et qu'on ne dise pas que Victor est trop heureux d'étaler des relations flatteuses. Il est orgueilleux, il n'est pas vain ; il est trop orgueilleux pour ne pas préférer son estime à toutes les petites parades. 27 août 1821 :

« Je dîne mercredi avec cet illustre Chateaubriand et j'en suis plus fier que jamais. »

S'il était fier à la manière des médiocres qui se rengorgent, il ne le dirait pas, ou le dirait autrement.

On voit comme il y a contrainte dans les rapports du vétéran et du cadet, comme le cadet ressent péniblement la hauteur de l'aîné.

Ils sont, dès cette époque, si peu après les premiers contacts et malgré l'énorme différence des âges, dans un état de familiarité qui permet de publics éloges un peu appuyés chez Victor Hugo, comme en certain article du *Conservateur littéraire* sur les « *Mémoires... touchant la vie et la mort du Duc de Berry par M. de Chateaubriand* », parce qu'ils sont à tout moment soutenus dans le privé d'attentions déferentes ou, publiquement encore, de gestes point absolument gratuits.

La loi sur la Censure (1820) détermina Chateaubriand à se retirer du journalisme. Le *Conservateur*, perdant avec lui son meilleur soutien, cessa de paraître, cependant que certains de ses collaborateurs, regroupés autour de Lamennais, fondaient le *Défenseur*. Ils n'eurent rien de plus pressé que d'attaquer l'ancien patron. Ils malmenèrent le *Journal des Débats*, coupable d'après eux d'avoir décerné à Chateaubriand des louanges hyperboliques, de l'avoir salué des noms de chef et de maître. Là-dessus, le *Conservateur littéraire*, c'est-à-dire Victor Hugo, se s'enflamma. Qui donc mieux que l'auteur de la *Monarchie selon la Charte* méritait d'être appelé chef par les royalistes, maître par tous les écrivains ?

« Pourquoi répéterions-nous une apologie qui est dans la bouche de tout le monde ? »

Les griffes lui en sortent :

« Les détracteurs eux-mêmes font l'éloge de ce généreux écrivain par la confiance avec laquelle ils osent le déprimer ; ils se reposent sur son âme grande et simple ; ils savent bien que sa modestie, qui n'est comparable qu'à son prodigieux talent, l'empêchera toujours de repousser des allégres, d'ailleurs si au-dessous de lui... »

La modestie de Chateaubriand ! Cela, qui est un peu loin de la hauteur dépeinte par le tardif *témoin*, fait rêver, tout de même. Mais on voit la pensée d'Hugo : que celui-là peut être dit modeste qui, très supérieur à tous les autres, a la bonté de ne pas les écraser de son dédain :

« Pour nous, ajoutait-il, c'est notre devoir... de défendre de notre mieux celui qui est trop fort pour se défendre lui-même. »

Charmante façon d'expliquer pourquoi il volait au secours du grand homme, et qui dut plaire à celui-ci.

Autres lances rompues un mois plus tard, mais avec les *Lettres Normandes* :

« Le titre que nous portons nous oblige à considérer comme confiées à notre garde toutes nos grandes renommées littéraires... Le nom de M. Chateaubriand est une sorte de propriété nationale sur laquelle nous veillons avec jalousie. »

Tenons compte qu'il y avait du pugiliste chez ce fils de soldat, qu'il exerce ici un don naturel qui prendra toute sa force trente ans plus tard, mais qui, déjà, s'est fait reconnaître. Dans son attaque juvénile contre « de très obscurs... rédacteurs » qui croient « trouver dans le scandale un merveilleux moyen de faire du bruit » se perçoivent cette âpreté, cette ironie lancée de haut, cette violence retenue, parfois rompant la digue, que l'on trouvera dans *Napoléon le Petit* ou la *Lettre à Lord Palmerston*. Retenons ce penchant à la polémique, mais tout de même aussi que c'est en faveur de Chateaubriand qu'il y cède pour la première fois avec toute la fougue de la conviction.

Toutes ces preuves de respectueux attachement (et je n'en ai pas dressé l'inventaire) ont leur récompense : un intérêt dont nous conservons aussi plusieurs témoignages, comme cette lettre datée de Berlin, 20 mars 1821 :

« J'ai retrouvé, Monsieur, dans votre ode sur Quiberon, le talent que j'ai remarqué dans les autres pour la poésie lyrique ; elle est de plus extrêmement touchante et elle m'a fait pleurer. Je suis bien honteux, je vous assure, de n'avoir pu faire l'article que je vous avais promis. Je n'y ai point renoncé et je me ferai un vrai plaisir de rendre la France attentive à un vrai talent inspiré par des sentiments élevés et généreux. Je vois tous les jours vanter dans les journaux des vers qui sont bien loin de valoir les vôtres. »
« Si j'avais quelque commission à faire à Paris, Monsieur, je m'adresserais bien volontiers à vous, comptant sur votre obligeance. »

Doit-on croire que Victor-Hugo fut surtout sensible au négligé de ce billet ou faire revient quatre fois ; à son ton protecteur ; aussi à la lenteur de l'illustre correspondant à s'acquitter d'un article promis ? Mais alors, pourquoi écrit-il un peu après à Alfred de Vigny qu'il a reçu de Chateaubriand une « lettre charmante » ? Et voici qui oblige absolument à croire non au dépit mais au plaisir, même à la reconnaissance. Quatre mois plus tard, M. de Chateaubriand fut nommé Maître des Jeux Floraux. Le *lémoin* se borne à dire que Victor Hugo fut « chargé » de remettre ses lettres au nouvel académicien. Mais il ne reçut pas une charge : il la sollicita comme un honneur avec le même empressement qu'il mettait à proposer à Chateaubriand lui-même ses bons offices pour des commissions à Paris, puis il s'en acquitta avec fierté.

« C'est moi, Monsieur, écrit-il à M. Pinard, Secrétaire de l'Académie toulousaine, qui vous remercie du fond de l'âme d'avoir bien voulu me la confier. Ce nouveau rapport a, en quelque sorte, resserré encore ma liaison avec l'illustre pair, et c'est une reconnaissance de plus que je vous dois... »

Le jeune ambassadeur avait-il un moment redouté quelque brusquerie d'un récipiendaire à qui la nouvelle offrande pouvait paraître un peu menue ? Il ajoute :

« M. de Chateaubriand a reçu son diplôme avec toute la grâce possible... »

Puis cette réflexion qui donnerait à croire qu'il n'était pas étranger à l'idée même d'offrir la couronne d'Isaure à Chateaubriand :

« Tous les amis des lettres féliciteront l'Académie de cette glorieuse acquisition. S'il faut l'avouer, elle m'a semblé, comme à tous, un peu tardive. »

Le *Conservateur Littéraire* s'éteint à la fin de mars 1821 ; en juillet 1823, un groupe de littérateurs, tous plus ou moins amis de Victor Hugo, fonde la *Muse Française*.

Le premier article qu'il donne à cette revue vouée à une brève existence étudie Walter Scott et l'épopée. Ce qui lui est une occasion de célébrer les *Martyrs* où il voit la promesse et l'exemple des poèmes épiques du nouvel âge,

« car bien que l'auteur de cet admirable poème ne l'ait point assujéti au joug métrique, ceux-là seuls lui refuseront la palme épique qui voudraient en décorer leur aride Henriade, cette gazette en vers où Voltaire a évité soigneusement la poésie comme on évite un ami avec qui l'on ne se brouiller. »

À la fin d'août, dans un article consacré à l'*Essai sur l'Indifférence*, il ne croit pas pouvoir trouver de meilleur éloge que de comparer cet ouvrage au *Génie du Christianisme* et donc Lamennais à Chateaubriand,

« dont le génie flatte toutes les imaginations lors même qu'il ne touche pas tous les cœurs. »

Il parle de ces

« pages merveilleuses qui passant de mémoire en mémoire, n'auraient pas besoin du secours de l'imprimerie pour arriver à la postérité la plus reculée. »

Même chaleur d'admiration en juin 1824, quelques jours avant que M. de Villèle n'eût renvoyé Chateaubriand du Ministère. Cette fois, face à lord Byron, maître du romantisme satanique, Chateaubriand devient le plus parfait représentant de la littérature qui prend ses thèmes dans

« l'éternité de Dieu, l'âme immortelle, les pérités primordiales et les pérités révélées. »

Il est supérieur à Byron « autant par sa propre élévation que par la hauteur de sa morale ». La voix de Byron ressemble à celle « du cygne à l'heure de la mort », mais celle de Chateaubriand « au chant du Phénix renaissant de sa cendre ».

Le 14 du même mois, Hoffmann rend compte des *Nouvelles Odes* dans les *Débats* (où il signe à l'ordinaire : Z). Le ton est élogieux, sauf deux ou trois réserves sur des pensées, des expressions qu'il croit proprement romantiques. Hugo répond par une longue lettre. S'agissant de classicisme et de romantisme, il regroupe les tenants de la nouvelle école non autour de Shakespeare, de Calderon et de Schiller, à la suite d'Hoffmann, mais autour de Chateaubriand.

« généreux écrivain qu'ont tour à tour trouvé fidèle en leur temps de péril, la religion, la monarchie et la liberté, les trois grandes nécessités d'un grand peuple. »

Déjà, dans la *Préface des Nouvelles Odes*, il avait salué son héros « Les plus grands poètes du monde sont venus après de grandes calamités publiques... Homère [apparut] après la chute de Troie... Virgile après le triomphe... Dante avait été proscrit avant d'être poète... Après la Révolution française, Chateaubriand s'élève, et la proportion est gardée. »

Déjà, surtout, le recueil contenait — outre un poème de novembre 1823 chantant la gloire glanée par la France en Espagne, — un autre poème écrit le 7 août, donc après le renvoi du promoteur de la guerre et qui, placé sous le nom de Chateaubriand, porte pour épigraphe cette pensée d'Alben Hamed : « On ne tourmente pas les arbres stériles et desséchés ; ceux-là seulement sont battus de pierres dont le front est couronné de fruits d'or » et il n'est que de comparer ces deux pièces, la première molle et chevillée, l'autre, oratoire encore, mais plus nerveuse, avec de frappantes images comme la fameuse apostrophe finale :

*Toi qu'on voit à chaque disgrâce
Tomber plus houl encor que tu n'étais monté !*

pour mesurer la différence entre la simple approbation et l'enthousiasme.

N'en doutons pas : le jeune Hugo éprouvait un plaisir fier à porter ses hommages à la victime. Il s'excusait avec cranerie auprès d'Hoffmann de

« n'avoir pu résister au désir de faire entendre à ce noble citoyen une voix amie au jour de la disgrâce ».

En tout cela, il s'agit moins du salut d'un talent à un talent que d'un caractère à un caractère : tout l'être de Victor Hugo est décidément engagé dans son admiration pour Chateaubriand.

Qu'on ne s'étonne donc pas d'en rencontrer des témoignages plus émouvants sinon plus probants que les littéraires et publics. Elle l'opposait, nous l'avons vu, à sa mère, au temps qu'elle chantait la parodie d'*Atala* : elle va jusqu'à l'entraîner à gronder Adèle à l'époque où ne pouvant la rencontrer comme il le souhaite, il lui adresse des lettres passionnées et graves :

« J'aurais bien fait de te quitter avant-hier soir à la porte de chez toi », écrit-il le 4 janvier 1822, je n'aurais pas eu cette discussion... qui m'a valu un si froid adieu... Je ne comprends pas comment je t'ai déplu en prenant la défense du seul homme en France qui mérite l'enthousiasme. »

Et parce qu'il ne doute pas de tenir son engagement envers lui-même : d'être Chateaubriand ou rien ; parce qu'il croit juste de donner aujourd'hui ce qu'il ambitionne de recevoir demain :

« Si jamais j'étais destiné à parcourir une carrière illustre, après ton approbation, ma bien-aimée Adèle, l'admiration des esprits neufs et des âmes jeunes serait, ce me semble, ma plus belle récompense ».

Appellera-t-on cela calcul ? Ne doit-on pas reconnaître, plutôt, qu'il faut beaucoup de générosité à un tout jeune homme pour concevoir de cette manière, sans autres services échangés que spirituels, les rapports entre débutants des lettres et leurs aînés, ceux-ci offrant exemple et encouragement, ceux-là s'acquittant par l'enthousiasme ?

Victor, qui a refusé le poste offert dans la diplomatie par Chateaubriand à la veille de son départ pour Berlin, ne sollicite rien du ministre ; il loue l'homme politique tombé autant que l'écrivain sans journal. S'il y a de l'orgueil en cette attitude, ne l'a pas qui veut. Et tant pis pour le général, pour l'excellent M. Foucher, le beau-père, lesquels (avec aussi, peut-être, Adèle) voient dans l'intérêt du vicomte non l'aiguillon du naissant génie, mais la promesse de protections avantageuses. Voici pour Adèle :

« Toutes les protestations de service des hommes puissants ne me seront pas aussi utiles qu'on pourrait le croire ».

(Observons que d'autres que Chateaubriand sont visés.)

« Je ne compte que sur moi car je ne suis sûr que de moi. J'aime bien mieux, chère amie, travailler quinze nuits de suite que de solliciter une heure ».

Et voici pour le Général, un an plus tard (juin 1823, Chateaubriand étant ministre) :

« Je te remercie de la proposition que tu me fais relativement à M. de Chateaubriand, mais la position intérieure du ministère rend particulièrement délicates les communications actuelles entre MM. de Chateaubriand et de Corbière ».

Nous ne savons pas quelle était la proposition du Général, mais nous voyons bien le peu d'empressement de Victor à profiter d'une amitié dont il n'entend tirer qu'honneur.

S'il est question, çà et là, dans d'autres lettres au Général, d'interventions de Chateaubriand, c'est toujours en faveur du Général et — faut-il parler d'habiletés ? Victor rusait-il avec son père ? — à des moments où cette intervention eût été impossible sinon nuisible au recommandé. Ecoutez la différence de ton entre deux lettres : l'une (16 décembre 1823) du temps où Chateaubriand était ministre, l'autre (27 juin 1824) de quelques semaines après sa disgrâce (il s'agit dans les deux cas d'appuyer les prétentions du général Hugo à une inspection générale et à une remise en possession de ses biens espagnols). La première :

« L'embarras des fêtes m'a jusqu'ici empêché de voir M. de Ch... comme je l'aurais voulu... »

La seconde :

« Si mon illustre ami revient aux affaires, nos chances triplent ».

Et cette réflexion qui suit en dit long — quand même on suppose-rait un raidissement chez le ministre — sur la discrétion et sur la fidélité de Victor :

« Nos rapports se sont beaucoup resserrés depuis sa disgrâce ; ils s'étaient fort relâchés pendant sa faveur ».

Arrêtons-nous à cette lettre de l'été 1824. Elle témoigne éloquemment, et de la bonne conscience de Victor Hugo dans ses rapports avec un illustre aîné qui eût pu lui être un protecteur et, sinon de l'excellente qualité de ces rapports dans l'absolu, du moins de la persuasion qu'il a, lui, Victor, de leur excellence.

Puis sautons par-dessus près de dix années.

(A suivre).

Jean SERGENT.

Quand Duguay-Trouin négociait pour la France en Afrique du Nord

Il a fallu que le fait se soit fortement imposé dans l'exceptionnel pour que, depuis Chateaubriand, on l'ait rabâché jusqu'au slogan : Saint-Malo, berceau d'hommes célèbres... Parmi tant de noms très dignes de retenir, il en est au moins trois, détachés dans les tout premiers plans : Duguay-Trouin, Maupertuis, Chateaubriand. Et puisqu'entre ces trois il serait aussi ridicule de prétendre établir une hiérarchie de grandeur que de comparer la prise de Rio de Janeiro à la détermination de la figure de la Terre ou aux *Mémoires d'Outre-tombe*, qu'on nous permette de dire simplement notre tendresse admirative, notre préférence pour Duguay-Trouin.

Voici une des personnalités les plus séduisantes qui aient jamais existé. C'est le héros français : grand chef et grande âme, cœur chevaleresque et généreux, Non point un demi-dieu. Un turbulent garçon qui sort de l'enfance pour entrer dans l'aventure de cape et d'épée ; qui s'évade du séminaire — car on le voulait d'Eglise — pour courir les tripots, les filles et croiser le fer à la lueur des quinquets ; un futur chef d'escadre qui se sent pris du mal de mer dès qu'on le laisse obéir à sa vocation ; un capitaine de vingt ans qui croit en l'amour et en la gloire ; un héros, oui, et qui confesse avoir « connu souvent les affres de la peur » et livré le combat contre soi-même avant le combat contre l'ennemi.

Il a le génie de l'offensive foudroyante et de la décision soudaine. Il exige beaucoup des autres et davantage de soi ; ne risque jamais inutilement la vie de ses équipages ; se réserve les opérations les plus exposées ; protège, s'il y a lieu, la retraite des siens. Dans les situations les plus désespérées, il ne perd jamais foi en la réussite finale. Il honore et vénère la vaillance d'un adversaire vaincu. Désintéressé, il renonce à une pension de 1.000 livres que lui offre le Roi, au profit d'un de ses officiers sans fortune et grand blessé de guerre ; utilise son crédit à Versailles pour faire récompenser ses compagnons, officiers et matelots. Outre son métier de marin, deux culles : son pays natal, sa Bretagne dont il « embrasse de grand cœur » le rivage après une périlleuse traversée ; son roi : Louis XIV, qu'il sert avec un zèle enthousiaste et qui lui inspire une émouvante affection.

Aux Tuileries, son buste sera placé dans la galerie de Diane, par le

premier consul Bonaparte, aux côtés de ceux d'Alexandre, Jules César, Turenne, Condé.

Ses *Mémoires* furent publiés après sa mort. A notre époque, plusieurs biographes se sont senti attirés. Dans le cadre d'un épisode de cette haute destinée — la croisière en Méditerranée, 1731 — il serait possible, à notre connaissance, d'ajouter un complément, une matière inédite ou très peu connue.

Avec quatre vaisseaux du Roi, Duguay-Trouin avait été investi par la cour de France, d'une mission sur les côtes de l'Afrique et du proche Orient. A bord de l'escadre, un jeune passager tenait journal : le chevalier de la Condamine. Il relatait ses occupations quotidiennes, décrivant tout ce qui lui paraissait digne de remarque. Ce récit est d'un grand observateur, d'un esprit scrutateur, précis, qui veut ne rien omettre de ce qui le retient, sans négliger pour autant la pointe d'humour. Le *Journal de mon voyage au Levant*, qui ne fut jamais publié dans son ensemble, et dont une copie manuscrite existe à la Bibliothèque Nationale, révèle une foule de détails concernant la croisière de Duguay-Trouin. Il porte aussi le témoignage de l'événement qui rapprocha l'illustre homme de mer vieillissant et l'explorateur à ses débuts : cette dernière navigation du vainqueur d'Ouessant et de Rio de Janeiro, qui allait être la première du futur vainqueur de la Rivière des Amazones : glorieux relai ! (1).

◇ ◇ ◇

De quelle mission était donc chargé le lieutenant-général Duguay-Trouin ?

« L'objet de Sa Majesté, en mettant cette escadre à la mer — précise une ordonnance royale signée à Marly le 9 mai 1731 — est de donner aux Barbaresques l'opinion qu'ils doivent avoir de ses forces maritimes, de les obliger à respecter son pavillon et d'assurer le commerce et la navigation des bâtiments français dans la Méditerranée... Pendant le séjour que le sieur Duguay-Trouin fera dans les rades de la côte de Barbarie, il s'informerait avec soin et discrètement des forces maritimes de chaque république et il en rendra compte à son retour. »

La France était présente en Afrique du Nord depuis plusieurs siècles. Au xv^e siècle, des Provençaux, établis aux confins de la province de Constantine, avaient obtenu des cheiks un droit territorial sur les côtes, l'exclusivité de la pêche du corail et l'autorisation de commercer moyennant redevance. Telle fut l'origine des relations officielles entre la France et les « magnifiques seigneurs » du divan d'Alger. Relations souvent litigieuses, les Barbaresques n'étant pas gens à s'embarasser des obligations des traités, et les périodes de paix s'avérant déplorables pour leurs affaires.

Déjà Louis XI avait voulu resserrer les liens unissant la France au monde arabe, avant que François I^{er} ait contracté l'alliance franco-turque, si favorable aux intérêts français en Méditerranée. Par la suite, la politique franco-africaine témoigne de cette heureuse continuité qui

(1) *Journal de mon voyage au Levant*, par Charles-Marie de la Condamine. Fragments publiés : 1^o Dans *l'Univers pittoresque* (Afrique, t. VII), Firmin-Didot, édit., Paris, 1850. — 2^o Par le vicomte Begeon : *La Condamine : Tunis, Le Bardo, Carthage*. (Tunis, 1898). — 3^o Dans *la Revue Maritime* (janvier 1937) où M. Paul-Emile Schazmann présente le Journal depuis son début jusqu'au départ d'Alger ; texte illustré par M. de Berthier. — 4^o Par le signataire du présent article (*Revue Générale du Caoutchouc*, 1931, portrait).

allait assurer la suprématie de la France, reconnue en 1666 par le dey d'Alger. Puis, toujours sous Louis XIV, René Lemaire, consul de France à Alger, obtient confirmation nouvelle des avantages acquis, crée le premier courrier régulier entre la France et l'Algérie, combat avec succès l'influence des émissaires du prince d'Orange et décide le Dey à entrer en guerre contre l'Angleterre.

Malgré cela, les pirates nord-africains n'hésitaient pas à chercher proie vers le Languedoc et la Provence. Ils se livraient à de rapides incursions sur le littoral ou attaquaient en mer les navires marchands. La plus célèbre de leurs victimes avait été saint Vincent de Paul, emmené à fond de cale et vendu comme esclave au marché de Tunis. Ces agressions étaient si fréquentes et si redoutées qu'un inspecteur envoyé par le Roi sur les côtes du Midi vit les maisons transformées en forteresses et les habitants armés de pierriers et de mousquets.

On ne s'étonnera donc pas que la croisière de Duguay-Trouin — démonstration de prestige, mission d'information — ait eu aussi un objectif plus tangible : régler diverses questions de brigandage ; obtenir du dey d'Alger et du bey de Tunis la restitution de matelots et d'esclaves capturés dans les eaux françaises (2).



L'escadre a appareillé de Toulon le 3 juin 1731. Des hommes de grande distinction ont été choisis pour assister Duguay-Trouin. *L'Espérance*, vaisseau commandant, 74 canons, a pour capitaine en second un vice-amiral de France de 21 ans, le marquis d'Antin (3). Sur le *Léopard*, 56 canons, le chevalier de Camilly, frère de l'archevêque de Tours, a devant lui un bel avenir de marin et de diplomate : chef d'escadre, vice-amiral, grand-croix de Saint-Louis, ambassadeur, bailli de Malte. Sous ses ordres sert le chevalier de Cogolin, jeune et extraordinaire érudit, qui se fera connaître dans la littérature et sera membre de l'Académie de Berlin. *Le Toulouse*, 56 canons, est commandé par le chevalier de Voisins et le comte de Marguaire ; *l'Alcyon*, 50 canons, par M. de la Valette et M. de Chateauneuf.

Mais à quel titre s'explique, sur le *Léopard*, la présence de Charles-Marie de la Condamine, qui n'appartient pas aux cadres de la marine royale ? Né à Paris le 27 janvier 1701, il a fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand et s'est engagé dans la cavalerie. Lieutenant au régiment Dauphin-dragons, il se signale par son mépris du danger au cours de la campagne de Catalogne sous Berwick (1719) et reçoit la dignité de chevalier des ordres de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel. La paix rapidement restaurée, La Condamine demeure plusieurs années encore dans l'armée : cette vie monotone et superficielle d'officier sans batailles le déçoit ; il démissionne pour se consacrer à l'étude des sciences et des lettres.

A trente ans, il venait d'entrer à l'Académie Royale des Sciences, lorsqu'il entendit parler des préparatifs de la croisière en Méditerranée. Curieux de tout, avide d'horizons neufs, brûlant de naviguer et, par

(2) Au sujet de la politique de la cour de France en Méditerranée, cf. *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* (1577-1830), publiée par Eugène Planiet (3 vol. Alcan édit. Paris, 1893-1899) et, du même auteur : *Les Consuls de France à Alger avant la conquête* : 1579-1830.

(3) Antoine-François de Pardallan, marquis de Gondrin, dit le marquis d'Antin, vice-amiral de France et lieutenant-général au gouvernement de l'Alsace (1709-1741).

sureroit, enthousiasmé à l'idée de recevoir le baptême des flots sous les auspices du plus illustre marin français de l'époque, La Condamine courut à Versailles demander audience au secrétaire d'Etat à la Marine, Maurepas. En même temps que le Ministre accordait au chevalier l'ordre d'embarquement sollicité, il lui assignait un rôle diplomatique dans les conversations qui s'engageraient avec les princes musulmans.

« ...Satisfaire l'envie extrême que j'ai toujours eue de faire un voyage en mer... m'instruire sur la navigation... faire quelques observations utiles pour l'Académie » : telles sont les premières lignes du *Journal de mon voyage au Levant*. Voyager, s'instruire, être utile : La Condamine définit fort bien ses aspirations.

Chaque jour, il prend au moins quelques notes :

4 juin. — Sur les 3 h., le Commandant a fait signal pour que les vaisseaux de l'escadre lui parlaient en poupe ; on s'est demandé des nouvelles les uns des autres ; tout le monde se porte bien. On a salué le Commandant de trois cris de « Vive le Roi ! ». Nous avons mis le canot à la mer pour porter leur part de bœuf que nous avons tué aux autres vaisseaux.

6 juin. — Nous avons vu la terre de Majorque.

7 juin. — Nous sommes dans la saison des calmes et cela pourrait bien durer.

8 juin. — Toute la nuit les vents ont été au conseil sans rien décider. Après souper, le vent a fraîchi et a tourné vers l'Est.

9 juin. — Depuis 10 h., le vent a redoublé.

10 juin. — Il a fait toute la nuit un gros vent et une grosse mer. J'ai passé presque toute la nuit sur le pont à voir les manœuvres.

11 juin. — A midi, nous avons mouillé dans la rade d'Alger. La ville nous a salués de 21 coups de canon qui ont été rendus coup pour coup.

Fondée en 1516 par deux corsaires de Mytilène, la Régence d'Alger n'était qu'un repaire de forbans. Les pachas, nommés par le Grand Seigneur de la Porte Ottomane, y avaient longtemps exercé le pouvoir absolu. Cette situation changea dans la seconde moitié du xvii^e siècle : les deys s'émancipèrent, renvoyèrent les pachas à Constantinople et ne reconnurent au Grand Seigneur qu'une suzeraineté des plus vagues.

Les deys règnent en despotes. Mais ils sont eux-mêmes tyrannisés. Désignés à l'élection, ils dépendent à la fois d'une milice réputée invincible et d'une corporation de marins — les reis — vivant de la traite des esclaves et de rapines diverses. Leurs jours sont à la merci du dernier des janissaires : si par hasard un dey meurt de sa belle mort, on célèbre en lui un protégé du Prophète ! Parfois un balayeur, un pauvre cordonnier, un misérable ânier, chargé sur des épaules de soldards, est triomphalement proclamé dey. Peu importe qu'il ne sache ni lire ni écrire, l'usage du sceau étant confié à un secrétaire, le saïb-tap.



Les canons de la ville et de l'escadre fumaient encore de leurs bruyants saluts, quand une barque lourdement chargée vint aborder le vaisseau commandant. Elle contenait douze bœufs, cinquante moutons, trois cent cinquante poules et quatre mille citrons ; offrande du Dey.

La Condamine fait partie de la délégation française qui descend à terre. Elle est dirigée par M. de Beaucaire, capitaine de pavillon de

Duguay-Trouin et inspecteur général de la Marine, et par le consul de France à Alger.

Les Français sont reçus dans une galerie ornée de mosaïques en faïence d'Italie. Le plancher est couvert de jone et de tapis de Turquie. Le long des murs, une estrade sert de banc. Quelques miroirs, un baromètre, une ou deux pendules sans ornements, de pauvres chaises de paille, voilà tout le mobilier d'une salle de conférence diplomatique ! A distance de ses officiers et courtisans, se tient le Dey : « un fort gros homme, vieux et borgne ». Il a croisé ses jambes nues sur un sofa et fume éternellement sa pipe. A côté de lui, un esclave agite un éventail de paille. Les principaux ministres siègent à une table où sont disposés de grands livres et des papiers.

Après le rituel échange de souhaits, le cérémonial comporte une distribution d'abricots. Les fruits remplissent une jatte en argent. Le Dey en offre un de sa main à M. de Beaucaire ainsi qu'aux personnages à portée de geste. Ensuite, la jatte circule pour que les autres se servent eux-mêmes.

Les conversations dureront plusieurs jours. Pendant ce temps, La Condamine, qui loge chez le Consul, a installé sa lunette astronomique sur la terrasse de la maison. Mais, pour logner les jeunes Algériennes, ses yeux lui suffisent :

La terrasse de la maison consulaire domine sur les deux ou trois terrasses voisines et, dès aujourd'hui, j'ai vu quatre femmes du voisinage s'y venir promener. Elles ont de grands voiles d'une espèce de gaze fort claire, du moins celles que j'ai vues sur cette terrasse, qu'on dit être femmes d'une condition médiocre. Elles font semblant de se cacher, mais elles ne sont pas fâchées de se faire voir, à ce qu'il m'a paru. Celles que j'ai vues, autant que j'ai pu en juger, pourraient se dispenser de cet excès de précautions. J'ai fait à nos voisines des révérences à la française qui les faisaient rire et faire des mines. On m'a dit que les maris n'auraient pas trouvé bon ces civilités s'ils l'avaient su, et qu'ils seraient venus mettre le holà. Il est à croire qu'elles n'ont pas été leur dire, car j'ai continué de faire tranquillement sur cette terrasse mes observations d'astronomie.

Ces toits en terrasse n'ont pas fini de divertir le voyageur :

Les maisons ayant la plupart deux étages, les terrasses se touchent comme les maisons, quelquefois de plain-pied, ou peu s'en faut, en sorte qu'un homme un peu alerte pourrait, de terrasse en terrasse, faire le tour de la ville, ce que je ne puis concilier avec la jalousie des Turcs et le soin qu'ils prennent de dérober la vue de leurs femmes aux étrangers... C'est en allant de terrasse en terrasse, au besoin avec des échelles disposées exprès quand les terrasses ne sont pas de plain-pied, qu'on visite ses voisins en ce pays-ci. Mais cette manière est plus commune parmi les femmes qu'entre les hommes. Elles vont se voir les unes les autres par leurs terrasses et, quand elles sont ensemble, le mari même n'oserait entrer ; il en est averti par des babouches étrangères qu'il voit à la porte de sa femme, et on assure qu'il n'est pas sans exemple que les galants se soient servis de ce stratagème pour faire respecter le tête-à-tête au mari de leur maîtresse.

A la date du 15 juin, La Condamine note :

C'est aujourd'hui la Pâque des Turcs, qu'ils appellent Baïram... Toutes les nations étrangères, leur consul à leur tête, vont aujourd'hui faire compliment au Dey, et la foule y est quelquefois si grande qu'il y a des gens étouffés.

Pendant la cérémonie le facétieux astronome n'a d'yeux que pour les étranges bonnets dont sont coiffés les dignitaires de l'entourage du Dey :

Les conseillers et autres officiers avaient des coiffures toutes plus bizarres les unes que les autres et fort différentes entre elles : gros turbans, petits turbans, panaches en éventails, bonnets surmontés d'une large bande de cuir blanchâtre qui remonte par dessus la tête et descend jusqu'au bas du dos, avec une moulure de cuivre figurée en carquois, attachée au bonnet par devant ; bonnets de cuivre jaune fort hauts, qui ressemblent à de grands dës à coudre ; bonnets de toutes couleurs et de toutes façons, sans compter les têtes nues.

Après un défilé de spahis et de fantassins...

...tous les gros et petits bonnets ont été, chacun à son tour, baisés la main du Dey, et sont revenus ensuite chacun à sa place en trottant fort vite, les mains étendues sur la poitrine, la tête baissée, et le rouleau de cuir qui leur battait les reins... J'ai donné à l'astronomie le reste de la journée.

La Condamine observe que, par la faute des Algériens qui sont tous soldats ou forbans, leur commerce est abandonné aux marchands français, anglais et hollandais. D'Algérie, « la Provence tire des laines, des huiles pour le savon et de la cire qui vient d'un endroit de la côte qu'on nomme Bougie ». Anticipant d'un siècle sur l'ère de la colonisation, il souhaite que l'Europe « oblige les Algériens à quitter leur métier de pirates, à cultiver leurs terres et à se livrer au commerce. Le terrain est bon et, si les Maures n'étaient pas découragés par le pillage des soldats turcs, la plupart des terres ne resteraient pas en friche comme elles sont ».

Le 20 juin, l'heureuse issue des négociations détermine Duguay-Trouin à reprendre la mer. La Condamine, qui guettait une éclipse de Lune et s'appropriait à évaluer la latitude d'Alger, se résout à partir « le cœur bien gros ».

◇ ◇ ◇

25 juin. — « Un navire anglais était presque sur nous quand nous l'avons aperçu pendant la messe. Le Commandant a mis pavillon et tous les vaisseaux de l'escadre de même. L'Anglais a mis le sien. Le Commandant a largué ses basses voiles et lui a passé au vent à poupe et à portée de voix. Nous ne savons pas quelle a été leur conversation. L'Anglais avait mis en panne pour attendre quand il a vu qu'on voulait lui parler, mais il n'a pas poussé la politesse plus loin et a traversé l'escadre sans la saluer. Depuis quelques années, les commandants et capitaines de vaisseaux ont ordre de ne rien exiger des Anglais. Ainsi M. le Marchand a passé entre quatre vaisseaux de guerre de pair à compagnon.

26 juin. — Cet après-midi, un autre vaisseau anglais vient de nous passer à poupe, à portée de la voix, et a traversé l'escadre avec autant de politesse que le premier. Le Commandant ne l'a point arrêté...

27 juin. — Le vent a viré toute la nuit ; on n'a fait que serrer et remettre des voiles, virer et revirer de bord.

28 juin. — A une heure et demie, nous avons mouillé par sept brasses d'eau dans la rade, à une lieue et demie des ruines de Carthage, dont le cap nous reste au N.-E., et à deux lieues du fort de la Goulette... Les quinze vaisseaux marchands qui sont en rade ont salué notre escadre ; le Commandant a rendu cinq coups de canon.

29 juin. — Les forts de la Goulette ont salué l'escadre de 21 coups de canon qui ont été rendus coup pour coup. M. de Saint-Gervais, consul de France, est venu à bord du Commandant. Je m'y suis rendu avec M. de Camilly et M. de Piosens. M. Duguay-Trouin m'a fait l'honneur de me retenir à dîner... Le

Consul, en sortant du vaisseau, a été salué de trois cris de « Vive le Roi ! » par l'équipage et de neuf coups de canon. J'ai été témoin, après dîner, de la délibération et de la lettre écrite en conséquence par M. Duguay à M. de Maurepas.

Entre Duguay-Trouin et le bey de Tunis ont en effet commencé des tractations analogues à celles d'Alger. Si le Bey retenait en captivité des esclaves italiens faits prisonniers sur les côtes de France, de son côté le gouvernement royal gardait à Toulon une galiote tunisienne qui s'était aventurée de façon fort douteuse dans les parages de l'île d'Hyères. Et chacun réclamait son bien : la France, ses esclaves ; le Bey, sa galiote. Toutefois, la France prétendait que les esclaves lui fussent restitués sans contrepartie, la galiote ayant été capturée parce qu'elle contrevenait aux traités.

Mais le Bey ne veut rien entendre. Il se plaint, précisément, du récent traité qu'il a signé, dit-il, « le pied sur la gorge ». Soudain, comme on désespérait d'un accord, le souverain arabe se fait conciliant : il déclare qu'il va rendre les esclaves et demande, avec mille protestations d'amitié, qu'on le remette en possession de sa galiote et de ses gens, ajoutant qu'il fera « une justice publique et exemplaire de ces brigands ». Duguay-Trouin accepte ce compromis qui sera jugé trop modéré par Versailles.

La Condamine trouve Tunis « beaucoup plus grande et plus belle qu'Alger », plus opulente aussi. Les Français sont ceux qui y font le plus de commerce.

Il y a — écrit-il — un quartier de la fabrication des bonnets, dont il se fait un grand commerce : ce sont des espèces de calottes rouges ; tous les enfants en portent ; tous les levantis, ou gens de mer, n'ont pas d'autre coiffure, quoiqu'ils aient la liberté de porter le turban. Il y a une rue où l'on vend des joyaux de femmes ; plusieurs rues sont couvertes de nattes supportées par des perches, d'autres ont des appentis de planches, et les quartiers marchands, dont les boutiques ont des avancées soutenues par des piliers, ont assez l'air de nos foires Saint-Germain et Saint-Laurent.

Mais ce qui l'intéresse le plus vivement, c'est le Bardo, maison de campagne du Bey : « il n'y a rien, dans toute la Barbarie, qui excite plus la curiosité ». Passant devant l'appartement des femmes, La Condamine demande qu'on l'autorise à leur présenter ses hommages, afin d'apprendre aux Français qu'elles sont plus belles que toutes les Françaises. « On m'a répondu par un signe effrayant — écrit-il — qui m'a fait entendre quelle était la punition destinée à ceux qui oseraient pousser un peu trop loin une pareille curiosité. »

La Condamine admire la magnificence de la cour, « qui ne tient rien de la gueuserie de celle du dey d'Alger », se rend à l'invitation du dolek, personnage qui détenait jadis toute l'autorité, jusqu'à ce qu'un bey « homme de tête et de génie », usurpe le pouvoir suprême. « Depuis ce temps, les beys se sont maintenus dans cette indépendance et n'ont conservé aux doleks, qu'ils nomment, que quelques honneurs sans aucun crédit. »

◆ ◆ ◆

Le 13 juillet, l'escadre « commence à voir les palmiers qui sont la reconnaissance ordinaire de Tripoli » et, vers le soir, mouille par 27 brasses.

Pour exhorter le pacha de Tripoli « à continuer de tenir la main à l'exécution des traités », Duguay-Trouin a délégué auprès de lui le marquis d'Antin et le chevalier de la Condamine. Le pacha habite un palais « fort vilain » ; mais l'accueil est paré de toutes les séductions orientales. Tandis que des officiers vêtus d'étoffes brochées d'or, servent le café et les sorbets, des serviteurs brûlent des aromates et répandent des parfums. Le marquis d'Antin offre au pacha « une paire de pistolets carabinés, d'un fort beau travail, et de plus une caisse de liqueurs de Montpellier dont les Turcs font un grand cas et boivent sans scrupule ».

Au départ de Tripoli d'Égypte, l'escadre se sépare : l'*Espérance* et le *Toutouse* iront à Tripoli de Syrie et à Alexandrette ; le *Léopard* et l'*Aleçon* à Alexandrie, Saint-Jean-d'Acre et Sidon, le rendez-vous des unités, pour le retour, étant fixé à Chypre.

27 juillet. — A la pointe du jour, le Commandant s'est rangé à l'est. Nous avons mis le côté en travers pour le laisser passer à notre avant... Nous avons arboré le pavillon, ce qui est d'usage quand on se sépare. Il nous a répondu par le même signal et, à 7 h., nous l'avions perdu de vue, lui et le *Toulouse*, l'horizon étant assez embrumé.

28 juillet. — J'avais pris bien des précautions contre l'ennui : je croyais trouver les journées bien longues sur le vaisseau, et je n'ai le temps de rien faire de ce que je voudrais. J'avais craint que les échecs me fissent perdre beaucoup de temps, je ne trouve pas le moment d'y jouer, et encore moins à tout autre jeu. Il en est à peu près de même de la flûte : de géométrie, il n'en est pas question, et assez peu de lecture. Je n'ai pas encore eu le loisir de mettre au net le plan des ruines de Carthage, ni le brouillon du dessin de l'arc de triomphe. Le traité de la navigation de Bouguer (4), mon journal, mon point que je fais régulièrement, l'observation de la hauteur et de la variation, quelques questions sur la manœuvre et le pilotage à ceux qui ont la patience de m'y répondre : voilà en gros mes occupations. Nous avons sur notre bord M. de Cogolin, jeune brigadier des gardes de la Marine, qui n'a rien oublié de ce qu'il a lu, et qui sait par cœur depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, les ouvrages des Pères, tous les auteurs latins et tous les poètes français. Par dessus le marché, il fait des vers plus aisément qu'un autre ne fait de la prose. Avec une pareille compagnie, la conversation ne languit point. Ce qu'il y a de fâcheux et d'amusant en même temps, est qu'on ne peut dire ce qu'on croit de son cra sans se trouver prévenu par Ennius ou par saint Ambroise lorsqu'on s'en douterait le moins.

La Condamine quittera le vaisseau du Roi à Saint-Jean-d'Acre pour aller visiter la Terre Sainte. Désormais seul avec son secrétaire Tollot (5), il poursuivra son périple par Chypre, Rhodes et Constantinople, à travers mille péripéties, quelquefois dramatiques. Ce voyage, commencé avec l'escadre Duguay-Trouin, lui aura révélé sa vocation d'explorateur en lui permettant d'éprouver une formule de travail exactement adaptée à sa personnalité : chercher des apports nouveaux pour la science dans une vision directe de l'univers.

Pierre DE LA CONDAMINE.

(4) Ouvrage très estimé à l'époque, le *Traité complet de la navigation* fait l'œuvre d'un Breton de la Presqu'île Guérandaise, Jean Bouguer, né à Saint-Molf, professeur à l'École d'Hydrographie du Croisic, et père du grand mathématicien et astronome Pierre Bouguer. (Voir la N. R. B. de mars-avril 1952.)

(5) Tollot est l'auteur de : *Nouveau voyage fait au Levant, es années 1731 et 1732, contenant les descriptions d'Alger, Tunis, Tripoli de Barbarie, Alexandrie en Egypte, Terre Sainte, Constantinople, etc.* (Durand, édit., Paris, 1742).

de physiologie ont conduit à ce choix qui est à peu près universel, sans cependant être impératif. Il est donc tout à fait normal que les costumes locaux présentent entre eux des ressemblances : mais pour beaucoup de motifs ils présentent également des dissemblances, et il ne faut pas négliger les unes aux dépens des autres.



Voyons d'abord les dissemblances, puisque ce sont elles qui frappent tout d'abord.

Le costume paysan breton devait obligatoirement différer des autres costumes, non pas parce qu'il était breton, mais parce que jusqu'à ces dernières décades le costume d'une localité ne pouvait logiquement être absolument semblable à celui d'une autre localité.

En effet, pour que deux groupes humains portent le même costume, il faut :

1^o) Que chacun d'eux connaisse le costume de l'autre groupement. Or, avant l'avènement des facilités de voyage, avant l'essaimage des journaux illustrés, avant le cinéma, les moyens de connaissance étaient assez précaires. L'interprétation paysanne se faisant peu de région à région, les causes et les possibilités d'imitation et de contamination étaient pratiquement nulles. Les gravures de colportage montraient surtout les modes citadines ; ou, si le dessin représentait des paysans, il avait toutes chances de le faire inexactement. Les ressemblances des costumes provinciaux entre eux ne viennent pas d'une contagion de province à province, mais d'une ascendance commune.

2^o) Qu'ils possèdent les mêmes éléments de confection : mêmes étoffes ; laine, poil de chèvre, cuir, lin, chanvre, soie. Mêmes produits colorants : pastel, garance, pourpre, etc... Or les étoffes étaient généralement faites dans le pays même par des tisserands indigènes avec des produits locaux. Il est difficile de dire à quel moment les étoffes d'importation ont été adoptées pour les costumes de fête. Mais pour les vêtements de travail, elles n'ont probablement pas apparu avant le XIX^e siècle.

3^o) Qu'il n'y ait pas d'obstacle professionnel, social, géographique, climatique, psychologique ou autre. Certaines professions imposent des formes ou des teintes déterminées. Les menuisiers portaient habituellement des costumes clairs. Je ne citerai pas les bourreux, puisque M. le Bourbis-Kerbiziet a montré que leur costume rouge n'était qu'une légende. Les cavaliers préfèrent la culotte au pantalon. L'uniforme des marins a été réglé par des nécessités de service : pantalon à pont et non à braguette, vareuse et non veste boutonnée, afin qu'un espar ou un bout de vergue ne vienne pas s'engager dans les fentes ; pattes d'éléphant que l'on puisse aisément retrousser ; souliers bas que l'on enlève rapidement pour grimper dans la mâture, etc...

Obstacles sociaux : dans une société aussi compartimentée socialement que celle de l'ancien régime, il n'était pas intellectuellement concevable qu'une classe puisse porter le costume d'une autre, et les exceptions furent le fait de familles que leur enrichissement était en train de faire passer d'une catégorie dans l'autre. Il n'est même pas nécessaire de parler des lois somptuaires, bien mal appliquées comme le montrent les attendus des ordonnances, les protestations des prédicateurs ou les pamphlets, qui concernent précisément ces cas de muta-

Quelques réflexions sur les costumes bretons

LA question de l'origine et de l'antiquité des costumes bretons a donné lieu à de nombreuses discussions. Mais de ce que j'en ai lu, il m'a semblé que la façon de discuter était habituellement plus sentimentale que logique, et c'est avec l'intention un peu présomptueuse d'apporter un peu de cette logique que je voudrais donner ma contribution à cette étude. Je chercherai à le faire avec objectivité, et si j'ai abouti à me former une opinion personnelle, je ne la considère que comme provisoire, parce que je sais que certains de mes arguments peuvent être contredits par des recherches plus approfondies.

Sur l'antiquité du costume breton, bien des hypothèses ont été émises. Lorsqu'une théorie a été longtemps en valeur, la règle du jeu veut qu'une réaction se produise. Dans le cas particulier, l'on a cru longtemps à l'antiquité de ce costume, que l'on supposait venu du fonds des âges, né sur place, et transmis de génération en génération avec une fidélité inébranlée. La mode paraît être actuellement de lui donner une origine récente, et de n'en faire qu'une variante récente et retardataire du costume français. Un peu trop schématiquement peut-être, on peut reconnaître les partisans de l'un et l'autre système en disant que, dans les rapports entre le costume breton et le costume français, les uns voient surtout les dissemblances, et les autres les ressemblances. Somme toute, c'est la vieille histoire du verre à demi plein ou à demi vide, vu par un optimiste ou par un pessimiste.

Pourrai-je, sans trop me faire honnir des uns et des autres, penser que la vérité se trouve à mi-chemin, et faire remarquer que la base de départ habituellement adoptée est mauvaise, en ce sens qu'elle n'est pas assez large. Il faut se souvenir de la phrase du philosophe lorientais Ernest Hello : « *Connaître la France toute seule, c'est l'ignorer profondément* ». Connaître un pays tout seul, c'est effectivement l'ignorer. L'étude du costume breton, comme beaucoup d'autres, doit être faite sans œillères ; elle doit être prise en fonction, non pas de la Bretagne à l'état isolé, non pas de la France seule, mais du monde.

Il n'est pas douteux que les bases de l'habillement soient les mêmes partout : quand un être humain éprouve le désir de couvrir ses membres inférieurs, il n'a guère le choix qu'entre le vêtement à type « bicylindrique », adopté par la plupart des hommes, et le type « monocylindrique » choisi par la plupart des femmes. Des raisons d'anatomie et

tions, d'ailleurs fréquents : la sévérité de la justice était inutile, les différences de fortune suffisaient.

Obstacles géographiques : de paroisse à paroisse des rivalités, des défiances, des instincts de supériorité amenaient un esprit que l'on peut comparer à l'« esprit de bouton » dans l'Armée, du temps où chaque arme et même chaque régiment avait son uniforme propre. Le désir de se distinguer des rivaux de la paroisse voisine ne pouvait qu'amener à une différence de costume.

Obstacles climatiques : il est bien évident que les climats modifient les costumes que l'on porte, dans les pays chauds, plus ouverts, plus flottants, moins superposés, d'étoffes plus légères.

Obstacles psychologiques : les différences ethnologiques sont non seulement physiques ; elles sont aussi psychologiques. Si un groupe humain pense et sent de façon différente de celle du groupe voisin, il y a des probabilités pour que son évolution vestimentaire soit également différente, spécialement dans sa recherche de la sobriété ou de la richesse des formes et des couleurs. Le vêtement masculin pour les membres inférieurs n'a qu'un nombre limité de variantes : il est court, demi-court, ou long (short, culotte, « corsaire », pantalon) ; serré ou ouvert à sa partie inférieure ; de largeur invariable sur toute sa hauteur ou au contraire de largeur variable. On ne peut profiter de ce petit nombre de formes pour affirmer une filiation, sans quoi on serait obligé de dire que les Bretons à *bragou-braz* avaient arrêté leur évolution sous Henri IV et les Bretons à *bragou-ber*, d'esprit plus moderne, sous Louis XV.

Dans un vêtement, il y a des éléments qui sont essentiels, et d'autres qui sont utiles. L'utilité des derniers peut ne plus se faire sentir, et néanmoins on les conserve parfois très longtemps, transformés en ornements. Ainsi les liettes que les marins portaient au col pour le fermer, et qui n'ont disparu dans la marine de guerre qu'à la fin du siècle dernier. Ainsi le petit bout de lacet qui dépasse l'extrémité des ailes de la coiffe lorientaise. Ainsi les fausses boutonnières qui figurent encore sur le revers de nos vestons, ou les boutons du bas de nos manches, ou le retroussis du bas de nos pantalons. Qui dit ornement, dit fantaisie, donc évolution soumise à des causes immédiates et locales.

En fait, si le raisonnement nous conduit à penser que les costumes régionaux différaient entre eux bien avant le XIX^e siècle, contrairement à la théorie qui paraît le plus en vogue actuellement, l'étude des documents montre qu'il en était réellement ainsi.

On a parlé de l'absence de ces documents. Ils sont effectivement rares, comparés à la masse de ceux que le XIX^e siècle nous a fournis, si bien que l'on a pu les croire absents. On a fait remarquer que les récits de voyage, les descriptions de fêtes, etc... parlaient à peine ou ne parlaient pas de ces costumes, ce qui a porté à nier leur existence. Mais de ce qu'un fait n'a pas été signalé, cela ne veut pas dire qu'il ne se soit pas produit ; il se peut tout simplement qu'aucun témoin n'ait été intéressé par lui. Et si les costumes bretons ou autres antérieurs à la révolution n'ont pas été décrits, on peut en trouver facilement les raisons.

Tout d'abord leur manque relatif de pittoresque : on n'a commencé à remarquer les costumes ruraux que le jour où la mode citadine s'est attristée. A ce moment, leur vif coloris, joint probablement au développement de leur ornementation, a tranché sur la banalité, la sobriété,

l'assombrissement des costumes de la ville. Sous l'Ancien Régime, quel effet pouvait faire un modeste vêtement de chanvre, de berlinge ou de « pilpous » comparé à un brillant habit de cour, en soie ou en velours, brodé et orné de pierreries ? On ne remarqua les paysans que lorsque régna l'habit noir et que le bourgeois s'endeuilla.

En second lieu nos ancêtres des siècles passés étaient accoutumés à la diversité des costumes, diversité sociale et géographique, qui faisait partie de la vie quotidienne. On ne pense pas à noter ce que l'on voit tous les jours : « A une époque où, même aux environs de Paris, les paysans portaient des costumes qui les différenciaient des citadins, la chose paraissait tellement naturelle qu'on ne songeait pas à en fixer le souvenir, soit par des descriptions écrites, soit par des dessins. » (Blum et Chassé : *Les modes au XIX^e siècle*).

Ajoutons qu'avant Rousseau le paysan n'était pas un sujet de littérature. Nos ancêtres citadins aimaient la campagne, mais ils n'éprouvaient pas le besoin de coucher par écrit leurs impressions, car là aussi l'accoutumance jouait. Les villes étaient petites, et il suffisait de franchir les remparts pour se trouver dans les champs. Le romantisme est peut-être venu de l'extension tentaculaire des cités qui sépara celles-ci des campagnes et en fit deux organisations sans contact, mais souffrant de leur séparation. Le développement des moyens de communication, des chemins de fer et surtout des autocars les a maintenant rapprochées, modifiant cette sensation de carence.

Il n'est donc pas étonnant que l'on ait peu parlé des costumes bretons. Mais *peu* ne veut pas dire *jamais*, et, en feuilletant les livres, on trouve de temps à autre des indications. Je regrette de n'avoir pas noté au fur et à mesure toutes celles qui me sont tombées sous les yeux, mais en voici cependant quelques-unes.

Dans le *Dictionnaire de la Langue bretonne*, de dom Le Pelletier (paru en 1752), on peut lire au mot *Braghès* (haut de chausses) : « *Bragou-bras*, grande culotte à la mode des Bas-Bretons, & des paysans de plusieurs autres provinces. *Bragou-moan*, culotte à la Française, à la nouvelle mode, qui est à l'Espagnole, c'est-à-dire culotte étroite et courte ».

J'ai copié ailleurs cette référence : « Les garde-côtes n'avaient pas d'uniforme : le bailli de Mirabeau ne manquait pas, en 1760, de se moquer de leur habillement et surtout de leurs bragou-braz, où l'on trouverait de la toile pour la grand'voile d'un vaisseau de 50 canons ».

Dans un procès-verbal du Général et d'Armes de Lesneven, faisant enquête au Faou en 1766 (publié en 1905 par la Société Archéologique du Finistère), on peut lire :

Young, en 1788, est frappé par le costume des habitants de Landivisau : « Les hommes portent des pantalons larges, mais qui s'arrêtent au genou comme des culottes ; ils ont, en effet, les jambes nues, et la plupart sont chaussés de sabots... A première vue, on s'aperçoit que ce sont des gens absolument distincts des Français. Il est étonnant qu'on les trouve ainsi, avec un langage, des coutumes, des vêtements distincts, après un séjour de treize cents ans en ce pays. »

Corentin Le Floch, député d'Hennebont aux Etats Généraux, fut autorisé, malgré l'uniforme de rigueur, à porter son costume national aux séances.

Les documents pour servir à l'histoire de la Chouannerie dans le Finistère, publiés par le chanoine Peyron, donnent parfois des indications sur les costumes. En voici deux, prises au hasard : le 14 brumaire

an III, des gendarmes en tournée sur le territoire de la commune de Plonevez-du-Faou rencontrent un homme — un prêtre insermenté — portant le costume des paysans de Pleyben. Le 4 messidor de la même année, on signale que la plus grande partie des chouans qui traversèrent la même commune pour se rendre aux Ponts de Buis étaient habillés en paysans, du costume ordinaire de la commune de Baud.

J'ai eu le bonheur d'avoir entre les mains les dessins originaux de la *Galerie Bretonne*, ou *Breiz Izel* d'Olivier Perrin. Cet ouvrage n'a été publié qu'en 1835, après la mort de l'auteur, et les costumes bourgeois ou militaires que l'on y voit sont d'époque Louis-Philippe. Mais Perrin les avait dessinés à la mode du Consulat, ou même Louis XVI, et son œuvre est en réalité antérieure à 1800. Il suffit de regarder les costumes paysans qui y sont reproduits, et qui, eux, n'ont pas été modifiés par le graveur de 1835 (1), pour se rendre compte qu'ils sont très différenciés et qu'ils ont derrière eux une longue évolution, bien que l'ancien régime vint à peine de finir et les lois somptuaires de disparaître. Les gravures de Valentin, dans le *Voyage dans le Finistère en 1794*, de Cambry, nous donnent la même indication.

Cambry d'ailleurs note la singularité du costume des habitants de Lesneven, et, pour comprendre le port des sabots ainsi que les larges culottes des paysans de Quimper, qui ne couvraient que la moitié des fesses, il va chercher une explication inattendue : ce seraient des inventions du gouvernement féodal ; des seigneurs impérieux les auraient imposés pour diminuer l'agilité des paysans, afin qu'on puisse les rattraper plus facilement ! Retenons en tous cas que l'argument n'est valable que pour la période antérieure à la nuit du 4 août 1789.

Peut-on remonter au delà du XVIII^e siècle ? Il est probable que, pour les raisons exposées tout à l'heure, les documents écrits seront rares. Sans doute pas absolument inexistant : le rêve de P. Maunoir parle d'un paysan habillé à la mode de Cornouaille. Les récits de la révolte de 1675 parlent des bonnets rouges et des bonnets bleus... Il est probable que l'exploitation raisonnée de la statuaire, tout particulièrement l'étude des statues de St Nicodème, des sablières en bas-relief des églises, du mobilier, des peintures, des vitraux, serait certainement fructueuse. M. G. Toudouze ne l'a-t-il pas entreprise (*La Bretagne à Paris*, 27 octobre 1950) ?

Question et enquête touchent à l'un des « fonds de travail » essentiels de l'Art Breton.

Si depuis le début du XIX^e siècle et surtout chez les peintres, graveurs, dessinateurs et statuaires de l'Age Romantique, nos archives possèdent un nombre considérable de reproductions — plus ou moins fidèles, plus ou moins arrangées — de costumes et de coiffures en usage à partir de 1800 ou 1810, dans les divers cantons de la Bretagne, par contre, les collections graphiques et archéologiques sont infiniment plus pauvres, voire même indigentes, sur les costumes et les coiffures de Bretagne aux siècles antérieurs.

Je demande donc à tous nos lecteurs leur sympathique coopération, afin d'établir ce qui manque, ainsi :

(1) Voir dans la *N. R. B.* (n° 41, 1948) ce qui a été écrit, par M. Guérandel, des regrettables modifications que le graveur a apportées aux dessins de Perrin.

UN FICHER CHRONOLOGIQUE DOCUMENTAIRE DU COSTUME BRETON

Entendons-nous bien : ce que je sollicite ici, ce ne sont pas des appréciations, ni des commentaires si intéressants ou ingénieux soient-ils. Je demande des FAITS et des DATES. Une documentation objective, par conséquent.

Que nos lecteurs aient l'obligeance de m'envoyer — avec croquis, photos, cotes de bibliothèques ou de musées, précisions de lieux, etc... — les indications sur tous les costumes, et toutes les coiffures de caractère authentiquement breton, portant avec certitude une date antérieure à 1800. Cette documentation est entendue quelle qu'en soit le millésime, pourvu que placée dans les siècles antérieurs au XIX^e et quel qu'en soit le lieu, pourvu que la géographie en soit contenue dans l'un des neuf Evêchés historiques de Bretagne.

Il est très vraisemblable que nombre de nos lecteurs, par tradition familiale ou par érudition, possèdent des FAITS et des DATES. Leur communication obligeante permettra l'établissement de ce Fichier du Costume Breton dans sa chronologie qui — dans le dessein de documenter notre Musée du Costume en formation — constituerait une pièce capitale.

Nos lecteurs voudront-ils m'aider à l'établir ? (2).

◇ ◇ ◇

Si les costumes provinciaux présentent entre eux des différences, ils doivent aussi avoir des ressemblances. Ils n'ont pu se dispenser d'obéir à la mode générale d'une époque, et celle-ci a toujours pénétré dans les cantons les plus reculés. Car si le paysan se déplaçait relativement peu, l'artisan, le commerçant ont été plus mobiles. Les soldats ont sillonné le pays en paix ou en guerre, amis ou ennemis. Surtout les nobles : leurs relations de famille ou d'amitié, fatalement plus étendues géographiquement que celles des paysans, le soin de leurs terres, que les héritages et les mariages localisaient souvent en des paroisses très éloignées les unes des autres, leurs voyages relativement fréquents, soit pour soutenir un procès, soit pour se rendre aux Etats, soit pour aller à la Cour, et néanmoins leur contact permanent avec les paysans montraient à ceux-ci des évolutions vestimentaires qui influèrent sur le goût des tailleurs de village.

La mode était d'ailleurs européenne. Certes les nobles ou les bourgeois français, allemands, espagnols, ne s'habillaient pas de façon identique. Mais dans les coupes différentes de leurs vêtements, il y a tout au moins un air de famille qui permet de juger s'ils sont contemporains. Au XVI^e, au XVII^e siècles, les dissemblances sont plus importantes que les ressemblances, tandis qu'au XVIII^e siècle l'uniformité devient de plus en plus forte, la mode étant lancée tantôt par un pays, tantôt par un autre : l'italianisme pendant la Renaissance, l'espagnolisme au début du XVII^e siècle, les modes françaises sous Louis XIV, l'anglomanie dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Le paysan, lui, suit comme il peut. Il adopte le style général, mais il l'adapte à son goût. Et quand une mode lui plaît, il la conserve autant qu'il le veut. C'est ainsi que l'on retrouve la coupe de l'habit dit à la

(2) Depuis octobre 1950, il ne semble pas que l'on ait publié les résultats de cette enquête. (N. D. L. R.)

Française (mais qui s'est portée à Vienne comme à Londres), à Landisvieu et à Cîteaulin. Le phénomène est le même pour l'architecture, la peinture, la sculpture, comme l'a si bien montré M. Couffon (N. R. B., 1950, p. 321) : les grands courants artistiques circulent dans les provinces grâce aux albums d'architecture, aux cartons de verriers, aux gravures de colportage, à l'importation d'œuvres d'art, sans doute aussi grâce aux Tours de France des compagnons ouvriers. Mais ils ne sont acceptés que s'ils s'adaptent au goût et aux matériaux locaux. Ils sont modifiés au besoin selon ces bases et une fois bien modelés, bien assimilés au génie local, ils peuvent être indéfiniment conservés. C'est ainsi que l'ornementation « au compas », la conservation instinctive du style dit « celtique » marquent l'architecture bretonne, et que pour les meubles, un Louis XV rustique, bien vivant et qui ne doit rien à l'amour des reconstitutions, germe encore dans les ateliers artisanaux.



C'est dans ce sens que l'on pourrait dire que le costume breton n'est pas original. Il n'est pas sorti de toutes pièces du cerveau d'un *kemener*. Il a des ancêtres, une filiation, une généalogie. Aucune généalogie humaine ne s'inscrit dans les limites d'un canton. Aucune généalogie vestimentaire non plus. Les costumes régionaux, les costumes bretons n'ayant aucune raison pour faire exception, ont une évolution qui leur est propre, mais qui reste néanmoins dans le cadre de la mode de leur temps.

Mais ce qui est original en eux, c'est la façon dont ils font leur évolution : partant d'un thème commun, le Béarnais et le Breton, le Sicilien et l'Andalou, le Hollandais et le Norvégien, l'Écossais en kilt et le Grec en fustanelle, sont arrivés à des résultats différents. Comment et pourquoi ?

Ce qui serait passionnant, plus encore peut-être que l'étude muséographique et descriptive des costumes, c'est de savoir pourquoi leur chemin s'est fait dans tel ou tel sens, pourquoi telle paroisse a adopté telle forme et telle couleur. Certes, il y aura toujours des impondérables, des coups de hasard, des fantaisies inclassables. Mais il y a aussi des causes que l'on pourra probablement trouver. Les costumes actuels sont brutalement imposés à des races dont le type physique n'y est pas adapté, car la Mode a pris une telle puissance que tous se croient obligés de s'y conformer, même si elle les enlaidit. Or la mode féminine par exemple est conçue pour un type particulier, celui de la Parisienne, qui est formé tout d'abord par une ascendance puisée dans les différents groupes ethnique français — dont le canon diffère des canons américains, allemands ou japonais — et qui est ensuite modifié par un milieu spécial de travail musculaire peu intense (comparé à celui des femmes de la campagne), d'atmosphère confinée, de nourriture qui ne ressemble nullement à la nourriture rurale. Cette mode est malgré tout adoptée par toutes les femmes, avec le résultat que l'on connaît. L'ancienne façon de procéder était différente, et il semble que l'évolution du costume, quand elle était spontanée, se soit faite vers son harmonisation avec le type physique. J'ai émis l'hypothèse (N. R. B., 1952, p. 17) que dans la Basse-Bretagne, le châle — dont l'origine n'est sans doute pas très ancienne — et le corsage ajusté répondent à deux types, l'un plus fortement charpenté, l'autre plus affiné, qui ont choisi instinctivement le vêtement qui les mettait plus en valeur.

Quand Fosco Maraini (*Thibet Secret*, Arthaud, 1952) demande à une jeune princesse tibétaine si elle n'a jamais essayé de s'habiller à l'euro péenne : « Mon père ne me le permettrait pas ; il est très ferme sur ce point ». Elle est trop intelligente, ajoute l'auteur, pour me dire explicitement : « Les vêtements que je porte ont été modelés au cours des siècles sur les formes de nos corps de Mongoles, cachant nos jambes trop courtes, comprimant notre poitrine trop petite, donnant du relief à notre cou et à notre visage, souvent très beaux ». Il suffit d'aller voir jouer *Le Fleuve* au cinéma et d'assister à la transformation qui s'opère dans la jeune Eurasienne lorsqu'elle quitte les vêtements européens portés en pension, et qu'elle adopte le *sari*, pour se rendre compte de cette vérité. Certes, les types bretons sont moins différents que ceux-là du type parisien, mais si l'on regarde une belle Bretonne en vêtements de la ville, et que l'on imagine son allure si elle portait le costume du pays, n'a-t-on pas souvent la même impression de dissonance ?

D'autres éléments ont certainement joué, que l'on ne connaîtra bien que lorsque la géographie psychologique sera scientifiquement étudiée. Il serait curieux, par exemple, de tester les enfants des écoles sur leur goût pour les couleurs, de voir s'il y a des endroits où il y a une majorité pour telle teinte, ou pour telle association de teintes. Sera-t-il ensuite possible de creuser plus profondément la question, et de trouver les causes de cette préférence ? Nous n'en sommes pas là, malheureusement.

D' C. LAURENT.

A propos de Proust et la Bretagne

A la suite de la Note sur *Marcel Proust et la Bretagne* parue dans notre numéro 6 (novembre-décembre 1951) sous la signature d'André Ferré, M. Henri Borgeaud, membre de la « Société des Amis de Marcel Proust et des Amis de Combray », a donné à notre collaborateur des précisions intéressantes dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs.

Dans *Jean Santeuil*, et notamment dans le prologue « En Bretagne » où revivent les souvenirs du premier séjour de Marcel Proust dans notre province (1895), l'ami qui accompagne le narrateur et dont il parle d'ailleurs de façon discrète, n'est autre que Reynaldo Hahn (1).

C'est en compagnie de Reynaldo Hahn que Proust s'est rendu d'abord à Belle-Isle, d'où, après un essai désabusé, les deux voyageurs ont rapidement repris le chemin du continent. C'est alors qu'ils ont découvert Beg-Meil, où ils sont restés un mois environ, du début de septembre au début d'octobre 1895, ravis de leur séjour.

M. H. Borgeaud, qui précise ce point, a eu connaissance des lettres écrites à l'époque par Reynaldo Hahn à un membre de sa famille, lettres dans lesquelles il précisait que Marcel Proust et lui étaient logés dans une annexe de l'hôtel à cent mètres du bâtiment principal où ils prenaient leurs repas, et qui était certainement l'hôtel Fermon signalé dans l'article de notre revue.

Il avait noté aussi qu'un peintre de grand talent, Harrisson, vivait à Beg-Meil, pendant neuf mois de l'année depuis dix-sept ans, et ne s'en lassait pas. Détail à rapprocher de ce que dit Proust de l'écrivain C. : « Depuis dix ans, il vivait ici huit mois sur douze. » Il ne serait donc

(1) Reynaldo Hahn, musicien français (1874-1945), auteur de recueils de mélodies dont plusieurs inspirées de la Bretagne, d'opéras-comiques et d'opérettes, de ballets (entre autres *la Fête chez Thérèse*, au répertoire de l'Opéra). Ami d'enfance de Marcel Proust, il mit en musique les *Portraits de Peintres*, premiers essais poétiques du futur auteur de *la Recherche du Temps perdu*.

pas impossible que pour le personnage imaginaire de l'écrivain C., Proust ait emprunté quelques-uns des traits du peintre qu'il a connu à Beg-Meil.

Nous venons ces notes complémentaires au dossier Marcel Proust et la Bretagne, en remerciant M. Henri Borgeaud de son intéressant apport.

◆ ◆ ◆

Ces renseignements sont d'ailleurs confirmés par un récent article du *Figaro Littéraire* (14 juin 1952) dans lequel M^{me} Riefstahl (née Marie Nordlinger) publie quelques fragments de lettres à elle adressées par son cousin Reynaldo Hahn au cours de ce voyage mémorable en Bretagne. Mémorable puisqu'il laissa dans l'esprit de Marcel Proust des traces assez indélébiles pour qu'on en retrouve bien des impressions, des rencontres et des épisodes, transposés, dans *A la Recherche du Temps perdu*.

Le témoignage de M^{me} Riefstahl-Nordlinger est particulièrement autorisé puisque, cousine de Reynaldo Hahn, elle a vécu aussi dans la familiarité spirituelle de Proust, à qui elle a apporté l'aide précieuse de sa culture franco-britannique, de sa parfaite connaissance de notre langue et de son goût d'artiste, alors qu'il traduisait (sans savoir lui-même l'anglais, mais avec quelle merveilleuse intuition) des livres de Ruskin. Elle a publié, à Manchester où elle réside (éditions du Calame, 1942), sous le titre *Lettres à une Amie*, un recueil des lettres que lui écrivit Marcel Proust.

L'abondance de la copie et les nécessités de la bonne « mise en page » nous ont obligés à reporter plusieurs articles dont la suite de l'étude du chanoine Kerbirou et un intéressant article de M. Le Coant sur Zénaïde Fleuriot. De même, au moment où on évoque le souvenir de Charles Le Goffic, nous aurions voulu pouvoir publier un article de M. L. Dubreuil sur notre grand écrivain. Qu ces outeurs veuillent bien nous excuser.*

N. D. L. R.

Le bourreau et la guillotine en Bretagne

(Suite)

LE MORBIHAN (1)

Ici encore apparaît nettement ce caractère d'une sorte de *bien de famille*, déjà signalé dans la transmission des charges d'exécuteur. Il était inévitable. Le bourreau, sa femme et ses enfants sont bloqués par le même sentiment d'horreur, à l'écart de la population locale. Impossible de s'y dérober, même par la fuite. Dès lors, ces malheureux se font une âme « d'intouchables » ; ils ne songent plus qu'à exploiter cet opprobre, auquel ils sont rivés et à se transmettre, de père en fils, une charge qui, après tout, assure le pain quotidien.

Cette continuité dans la fonction, nous allons la remarquer à Vannes comme nous l'avons déjà rencontrée à Rennes ; et la justice criminelle y trouvait son compte, puisqu'elle était ainsi assurée d'une continuité de bourreaux sérieux, en général, et bien entraînés dans leur triste spécialité.

Les bourreaux à Vannes sous l'Ancien Régime

Le premier bourreau dont M. Boutillier du Retail ait trouvé mention aux archives, est Pierre Tillard (ou Fillard), époux de Marie Hervé ; il figure au registre des naissances de l'église Saint-Pierre, à Vannes, à la date du 26 novembre 1657. Trois filles sont nées de son mariage. Sur le même registre de St-Pierre, nous voyons le baptême de Perrine, en date du 19 mars 1646, inscrit parmi les « *illégitimes, à cause de la qualité du père* ». Sa sœur, Marie Tillard, épousera, le 3 février 1653, François Guay, qui va succéder à Pierre Tillard, en qualité d'« *opérateur* ». C'est le nouveau titre sous lequel les bourreaux voudraient désormais

(1) Nos recherches pour le Morbihan ont été facilitées par un document précieux, extrait des archives départementales de ce département et dont M. Thomas-Lacroix, son archiviste en chef, d'une érudition si vive a bien voulu nous donner communication. Il s'agit d'une liste des exécuteurs à Vannes, aux XVII^e et XVIII^e siècles, dressée à grand renfort de recherches par M. Boutillier du Retail, ancien membre de la société polymathique du Morbihan.

figurer aux actes ; il n'est pas douteux qu'il sonne mieux que celui de bourreau (2).

A la date du 18 juin 1686, nous relevons, au même registre, la sépulture de *Gervais Judic*, « maître des hautes œuvres du présidial de Vannes ». Il aura, comme successeur, un fils de l'exécuteur de Poitiers, *Jean Verdier*, lui-même ancien exécuteur de Nantes. Pour ne pas sortir de la corporation, il épousera Marie Normandeau, sœur des bourreaux de Loches et de Chinon. Huit enfants naîtront de cette union ; Jacques Verdier succédera à son père en 1752, et sera lui-même remplacé par son frère Jean, époux de Marie Crochard.

A ce moment, nous voyons figurer à Vannes, comme exécuteur, un membre détaché de cette famille Gasnier, de Rennes, dont nous avons déjà parlé, Pierre Ganié, qui a passé de la prison de Vannes, où il était détenu, à cette nouvelle fonction, sans que nous puissions affirmer qu'il y ait gagné en considération... Il lègue sa charge à son petit-fils, Jacques-Benjamin Ganié, probablement ancien aide de Jean Verdier, car nous le voyons figurer comme témoin, le 22 mai 1718, au baptême de Jacques Verdier, 8^e enfant de cet exécuteur.

C'est à ce moment qu'apparaît, comme aide, d'abord, comme exécuteur ensuite, François Prud'homme, dont la descendance va occuper la charge de bourreau à Vannes, pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, et pendant les premières années du XIX^e. François Prud'homme avait été aide à Angers. En 1753, le Présidial de Vannes le nomme exécuteur dans cette ville. En 1764, il cède ses fonctions à son fils, Charles-François, qui va épouser Madeleine Charpentier, veuve de Ganié, l'un de ses prédécesseurs. Charles-François meurt en 1777, à 45 ans. Il est remplacé par son frère Louis-François, dont le passage sera court, puisqu'il disparaît lui-même en 1779, à 37 ans (3).

La dynastie des Prud'homme va être interrompue, à ce moment, par la minorité de l'héritier naturel, Charles-Louis Prud'homme, né en 1772. Pendant l'inter règne, le Présidial de Vannes confiera la charge au valet du bourreau, *Pierre Eno*, *Enos* ou *Esnault*, triste personnage sur la moralité duquel nous aurons à revenir. S'il faut en croire les renseignements fournis au Ministère, en l'an II, par l'accusateur public de Vannes, Eno aurait été destitué en 1794 et remplacé par le fils de l'ancien exécuteur, Charles-François Prud'homme qui, par un nouveau *« assés-croisé »* des situations, assistait comme aide, depuis 1789, l'ancien valet de son père, devenu lui-même bourreau en pied (4).

Nous allons retrouver ce Charles-François dans toutes les exécutions de la période révolutionnaire.

Nous venons de signaler l'élévation au poste d'exécuteur, à la mort de Louis-François Prud'homme, de son aide Pierre Eno, et sa destitution, en 1794, en punition d'une vie trop publiquement scandaleuse. Pour être fixé sur sa personnalité, il n'est que de s'en rapporter au portrait qu'en trace l'accusateur public de Lorient, le citoyen Marion,

(2) Au même registre de Saint-Pierre, saure, en date du 23 octobre 1693, la sépulture du sieur Bouillet, « de la troupe du sieur Du Guay, opérateur » et le registre ajoute avec une satisfaction très légitime « après s'être confessé, avoir communiqué, reçu l'extrême onction et donné pendant plus d'un an des marques publiques d'une sincère pénitence et véritable retour à Dieu ».

On voit que Rennes n'est pas la seule ville à pouvoir se targuer d'un bourreau engagé sur les voles de la sainteté.

(3) Le Falher. — Les prêtres martyrs du Morbihan.
(4) En 1775, l'aide du bourreau recevait 110 livres par an, plus sa nourriture (Lettre Dubodon, subdélégué de Vannes, du 19 juillet 1775).

dans ses lettres au Ministre de la Justice, des 10 nivôse et 13 germinal an II (5).

Voici les passages essentiels de ces lettres :

Haine aux rois, Amour à la République

Lorient, le 10 nivôse an II de la République.

Citoyen ministre,

Pierre Eno était exécuteur depuis environ 12 ans dans la ville de Vannes ; mais il vient d'être remplacé par Charles-Louis Prudhomme, exerçant depuis 5 ans et fils d'exécuteur... Il était d'une inconduite sans exemple, toujours ivre, lorsque son ministère était requis et s'en acquittant d'une manière répréhensible par la nature et par nos lois. Sa maladresse et sa longueur dans les exécutions, donnaient à l'homme qu'il devait frapper, mille morts au lieu d'une. Aussi, à chaque exécution était-il certain de passer 15 jours au moins, en prison par les ordres du Commissaire national. Il se trouve donc remplacé, comme je l'ai dit, par Charles-Louis Prudhomme, plus digne que lui de remplir cette place. Pierre Eno, étant resté à Vannes, où jugeait ci-devant le tribunal criminel, je ne puis te donner la date de sa provision, mais je pense qu'après ce que je t'ai dit, tu ne seras pas tenté d'occuper un pareil homme...

Signé : MARION, accusateur public (6).

Nouvelle lettre de l'accusateur public au Ministre, en date du 15 germinal an II :

Je te donne par écrit, les renseignements que je t'ai promis par la mienne du 19 courant, relative au seul exécuteur ci-devant en titre, non employé dans le département :

- 1° Son nom est Pierre Esnault, il est âgé d'environ 60 ans ;
- 2° Il est natif de la commune de Saint-Nidor, dans la ci-devant province du Maine ;
- 3° Depuis plus de 16 ans, il exerce dans la commune de Vannes, la qualité d'exécuteur.

...Tu te rappelleras, au surplus, citoyen ministre, de ce que je t'ai dit de cet homme dans ma lettre du 10 nivôse, relative à son inconduite perpétuelle. Mort à tous les tyrans. Signé : MARION, accusateur public.

Il ressort de cette correspondance, dans la mesure où les renseignements donnés sont exacts, qu'Eno a été exécuteur en chef à Vannes, pendant une période que l'accusateur public évalue à 12 ans, puis à 15 ans ! En 1794, il est destitué, mais il reste aide de l'« opérateur ». Sa situation n'est d'ailleurs pas misérable : il perçoit 1.000 l. au titre d'ancien exécuteur, et 800 l. en qualité d'aide en exercice.

La lignée des Prudhomme reparait donc après cette courte éclipse, dans les fonctions d'exécuteur à Vannes. Charles-François, qui se trouve être par le jeu de divers remariages, le gendre de son propre père, s'associe avec son frère Charles-Louis, pour l'exploitation commune des fonctions dont il a charge. Dès ce moment, les deux familles vivront en communauté dans la tour de la Porte-prison qui leur est affectée. Les appointements de l'exécuteur, fixés à 2.400 livres par le décret du 13 juin 1793, seront partagés dans la proportion des 2/3 à l'aîné, et d'un tiers à l'aide. Et cette société de famille fonctionnera dans un parfait accord jusqu'en 1813. Constatons, une fois de plus, que les bourreaux ont toujours témoigné un sentiment très vif de leurs devoirs de famille. Sur ce point, justice doit leur être rendue.

(5) A. N. B. B. 3. 206.
(6) A. N. B. B. 3. 206.

Salaires du bourreau sous l'Ancien Régime

Nous sommes fixés sur ce point par une lettre du subdélégué de Vannes, Fresneau, adressée au Ministre de la Justice, en date du 6 juillet 1784 ; les passages essentiels sont à citer en entier. Il parle du bourreau :

...2° Ses exécutions sont excessivement rares et lui produisent très peu : il n'a, en quelque sorte, que les exécutions par la probité, puisque le Parlement, en renvoyant exécuter ici les criminels, y envoie son exécuteur...

4° Ses salaires ont été réglés, lors de la suppression du havage, à 1.000 livres. Sur quoy, il paie actuellement et depuis le 1^{er} arrangement, 350 livres à la veuve d'un précédent exécuteur de Vannes, tant pour elle que pour 3 petits enfants du frère de son mari, précédent exécuteur de l'actuel... ce qui réduit les salaires de cet exécuteur à une modeste somme de 650 livres...

...Je crois pouvoir vous dire que, vu la charge de 350 livres qu'il supporte, il semblerait juste de l'en dédommager, en portant ses salaires à la somme de 1.200 livres...

Signé : FRESNEAU, subdélégué.

Il apparaît donc que le bourreau de Vannes, au XVIII^e siècle, et avant 1789, percevait un salaire fixe de 1.000 livres, en dédommagement du havage supprimé. Le casuel, représenté par les rares exécutions dont il était chargé, était fixé par accord direct entre lui et le magistrat chargé de surveiller l'exécution.

L'aide était nourri et touchait un salaire annuel de 100 livres.

Salaires pendant l'époque révolutionnaire

Le mode de rémunération n'a guère changé jusqu'au décret du 13 juin 1793 qui fixe le traitement de l'exécuteur suivant un tarif proportionnel au chiffre de la population. Vannes ayant moins de 50.000 habitants, le traitement du bourreau était de 2.400 livres. Quant au casuel, devenu l'élément principal de sa rétribution, en raison de la multiplicité des exécutions, il fit l'objet de tractations directes avec le magistrat, puis se fixa dans un tarif variant avec chaque siège, mais qui finit par s'uniformiser (7).

Emplacement de la guillotine. — Nous avons déjà vu, qu'à Vannes, la machine à couper les têtes fut constamment dressée sur la place de la Liberté (actuellement place de l'Hôtel-de-Ville).

A Lorient, les exécutions se faisaient sur la place de la Montagne (place Alsace-Lorraine actuelle).

A Pontivy, ce fut la Plaine, aux vastes dimensions, qui vit se dresser l'échafaud.

Dans les autres localités désignées par les jugements, il est simplement indiqué qu'elles se feront « sur la place publique ». Le maire en fixait l'emplacement.

Logement du bourreau. — A Vannes, à partir du moment où les murailles des villes ont perdu toute valeur défensive, l'exécuteur et sa famille ont été logés dans une tour des remparts, située entre la Porte-prison et la porte du Nord. Elle a conservé le nom de Tour du bourreau.

(7) L'horreur collective dont étaient l'objet les bourreaux et leurs familles avait créé entre eux un sentiment puissant de solidarité, non seulement ils se mariaient entre eux, veillaient à ce que leurs charges ne sortissent pas de la corporation, mais encore ils prenaient l'engagement moral de faire, aux veuves de leurs prédécesseurs, une retraite annuelle de trois cent cinquante livres. Quelle que fût leur détresse, ils ne se dérobaient pas à cette obligation sacrée.

La guillotine à Vannes et les exécutions capitales

La machine officielle à décapiter arrive à Vannes en octobre 1792 ; mais elle n'entrera en action, dans cette ville paisible, que 6 mois après, en février 1793, après le soulèvement suscité dans nos campagnes bretonnes par l'annonce d'une levée de 300.000 hommes. Au surplus, elle n'y sera pas à poste fixe ; elle vagabondera d'une ville à l'autre : Lorient, Pontivy, Josselin, Auray, Hennebont, Ploërmel, au gré des condamnations prononcées.

Les tribunaux révolutionnaires vont s'acharner sur les prêtres réfractaires et sur les Vendéens en déroute. En effet, après l'écrasement de l'armée catholique et royale, à Savenay, les fuyards se sont égaillés au plus profond des campagnes bretonnes, espérant pouvoir s'y cacher. Une chasse impitoyable leur est donnée par les républicains vainqueurs. Malgré la courageuse hospitalité des paysans, beaucoup seront capturés et la guillotine ne chômera pas de têtes humaines (8).

Or, Vannes, comme tout chef-lieu de département, a été doté d'un tribunal criminel. En mars, avril, mai et août, il prononce quelques condamnations capitales ; nous relevons 2 exécutions à Vannes, 5 à la Roche-Bernard et à Auray.

C'est là un rythme de modérantisme que la Convention ne peut tolérer. Vite, elle détache de Rennes, Prieur de la Marne, qu'elle y avait d'abord envoyé, et l'expédie dans le Morbihan, pour y établir la terreur jacobine, dont elle a fait un moyen de gouvernement.

Aussitôt, tout change d'aspect : la ville est encerclée par les troupes, des canons braqués sur les places publiques ; les arrestations se multiplient, les prisons et les couvents transformés en geôles, regorgent de suspects arrêtés.

Le premier souci du proconsul est de bouleverser et renouveler les assemblées politiques et judiciaires, trop tièdes à son gré. Vains efforts, « il ne trouve partout, déclare-t-il découragé, que modérantisme et feuillantisme ». Puisque Vannes est aussi réfractaire aux idées nouvelles, il faut transporter, dans une autre région, le centre de l'activité révolutionnaire. Il n'hésite pas à lui enlever son Tribunal criminel et à le transférer à Lorient (20 novembre 1793).

C'est une ville agitée, où la bourgeoisie ne pense qu'à s'amuser, où la populace est toujours prête à répondre aux appels de haine. Tout ce qu'il faut pour assurer, à une administration sans-culotte, décidée à faire tomber des têtes, l'appui populaire dont elle a besoin.

Les exécutions commencent aussitôt. Le 11 décembre 1793, l'abbé Olivier Le Fellie, prêtre insermenté, est décapité sur la place de la Montagne (place Alsace-Lorraine). Le 11 janvier 1794, c'est au tour de l'abbé Joseph Minier. Puis la guillotine revient à Vannes pour exécuter sur la place de la Liberté (place de l'Hôtel-de-Ville), encore deux ecclésiastiques, les abbés Noël Briand et Joseph Pontgérard. Mais c'est à Lorient qu'est son principal champ d'action, elle y retourne et pendant le cours de cette année sanglante, les exécutions vont se succéder en série. La place de la Montagne va voir, à nouveau, guillotiner dix prêtres, Pierre Mahieux (26 mai 1794), le R. P. Mathurin Léon (27 juin), Mathurin Lebreton, Jacques Santerre oncle, Jacques Santerre neveu (7 juillet), Jean Frocraïn (22 juillet), Noël Goujeon (4 octobre), Abel Lévenas (5 octobre), Jean Le Goff (28 octobre), Joseph Rio (4 novembre 1794).

(8) Il n'est guère de famille bretonne qui n'ait caché, au péril de sa vie, quelqu'un de ces malheureux blessés, malade ou épuisé.

Leur crime à tous est identique : avoir refusé de prêter le serment civique. Deux femmes, coupables de les avoir cachés, monteront avec eux sur l'échafaud.

Cependant, il faut que les campagnes sentent aussi le joug de l'autorité jacobine. C'est pourquoi Jacques-François Prud'homme est envoyé, avec sa guillotine, faire tomber des têtes à Auray, à Hennebont, à Ploërmel, mais aussi à Pontivy, dont la rébellion a fait trembler, pendant quelques heures, l'administration révolutionnaire.

En effet, le 15 mars 1793, cette petite ville est attaquée par plusieurs milliers de paysans. Ils sont repoussés. Ils laissent 53 prisonniers aux mains des troupes républicaines. La Commission militaire accourt. Les 27, 28 et 30 mars, 12 condamnations à mort sont prononcées ; 9 exécutions ont lieu le 29 mars, 3 le 30. Bien entendu, la guillotine a été amenée de Lorient par son inséparable « opérateur », Charles-François Prud'homme (9).

Elle revient ensuite à Vannes et va chômer pendant quelques mois. Aucune exécution n'a lieu en 1795 ; il faut attendre 1796, pour la voir reprendre son activité. C'est toujours sur les prêtres insermentés qu'elle s'acharne : le 1^{er} janvier 1796, l'abbé Yves Le Manour est décapité sur la place de la Liberté, à Vannes. Le 3 mars, tombent les têtes du lazariste Pierre Rogue et de l'abbé Alain Robin. Le 22 mars, montent sur l'échafaud Julien Le Berre, vicaire à Pontivy, puis les abbés Laurent Le Floch, Jean Haméry (dont le crime est d'avoir rétracté le serment prêté) enfin Pierre Le Verger.

C'est dans le sang des prêtres qu'avait commencé cette lugubre série d'exécutions ; c'est dans leur sang qu'elle allait prendre fin. Sur 41 exécutions qui ont ensanglanté la place de la Montagne, à Lorient, 17 ont frappé des ecclésiastiques. Vannes, de son côté, avait vu en guillotiner 10 et M. de la Gorce a pu écrire (10) « qu'en 1796, le Morbihan avait été le département le plus éprouvé par la Révolution ».

LES COTES-DU-NORD

COMME toutes les villes bretonnes, Saint-Brieuc avait accueilli avec joie la déclaration des principes généraux proclamés par la Révolution naissante. Nul doute qu'elle ne l'eût soutenue ardemment si ce mouvement s'était borné à faire la chasse aux abus dans un esprit de tolérance, de justice et d'égalité. Mais son indignation éclata à la nouvelle des massacres de septembre et de la dictature sanglante imposée par la Commune de Paris, à la Représentation nationale.

Les Directoires départemental et communal, soutenus par l'opinion publique, s'associent les premiers au mouvement de résistance qu'organisent en Normandie les Girondins proscrits par la Convention. Dans un bel élan de patriotisme, ils envoient un détachement de 72 citoyens pour aider à libérer l'Assemblée de cette sanglante tyrannie. Mais le mouvement fédéraliste échoue ; force est aux Directoires de s'incliner devant

(9) Nos arrière-grands-parents avaient conservé le souvenir du passage terrifiant, dans leurs chemins étroits, de la sinistre machine en route pour quelque exécution. Tout naturellement, ce roulement sourd, dans la nuit de la charrette, évoquait dans leur imagination, le Kar-an-ankouron de la légende bretonne et leur terreur s'en trouvait décuplée.

(10) Revue des Deux Mondes, 15 octobre 1920.

la Montagne victorieuse, de se renier eux-mêmes et de prêter un nouveau serment, orthodoxe cette fois, mais évidemment sans gloire.

La Terreur commence. Carrier délègue à Saint-Brieuc, avec des pouvoirs dictatoriaux, son « alter ego » Le Carpentier. Dès son arrivée, ce proconsul par substitution bouleverse et renouvelle les comités et les tribunaux. Les prisons se remplissent. La guillotine est établie en permanence sur la place de l'Égalité. Nous allons la voir à l'œuvre dès que le Directoire aura pourvu au choix d'un opérateur entraîné au maniement de cette machine.

Voilà un souci que Saint-Brieuc n'avait pas eu sous l'Ancien Régime. Elle n'avait pas en effet d'exécuteur criminel local. Quand une condamnation capitale était prononcée, appel était fait au bourreau de Rennes ou à celui de Vannes ; il acceptait toujours avec joie ce supplément de salaire inattendu. Et la sinistre besogne était toujours bien faite.

La loi du 13 juin 1793, en instituant un tribunal criminel dans chaque chef-lieu de département, rend obligatoire un agent d'exécution sans lequel les condamnations capitales demeureraient lettre morte. Reste à trouver cet exécuteur. Encore faut-il qu'il soit déjà assez expérimenté pour assurer, dès le début, une parfaite exécution de ces fonctions délicates.

Tout naturellement, le Directoire jette les yeux sur Rennes. Il apprend que l'exécutrice en chef, la veuve Gasnier, est assistée depuis plusieurs années par un aide, Charles Lubin La Caille, très au courant du maniement de la guillotine. Il lui fait offrir la place de bourreau en chef à Saint-Brieuc, avec les appointements alléchants de 1.500 francs par an. Charles La Caille accepte. Par délibération du 25 juin 1792, le Directoire du département homologue cet engagement (1).

Sitôt nommé, Lubin La Caille s'adjoint comme aide son cousin Charles La Caille et court aux quatre coins du département, à Lannion, Pontrieux, Guingamp, exécuter des condamnations, prononcées depuis longtemps, contre des prêtres réfractaires. Ces déplacements, pénibles et répétés, lui démontrent que la fonction est plus lourde qu'il ne l'avait pensé. Il s'adjoint un deuxième aide et demande au Directoire le relèvement de ses appointements. Satisfaction lui est donnée ; il aura désormais 1.800 francs par an au lieu de 1.500. Mais le prudent La Caille s'avise aussi que sa simple nomination par le Directoire ne lui assure pas un titre solide. Il demande qu'une provision officielle lui soit accordée. Sa demande est transmise à Paris (2). La réponse sera donnée par la loi du 13 juin 1793 qui fixe le statut de l'exécuteur et le montant de son salaire, proportionnellement au nombre des habitants.

Lubin La Caille va donc pouvoir suivre, en toute tranquillité, une carrière assez mouvementée. Il semble avoir donné satisfaction à ses employeurs ; aucune plainte n'est formulée contre lui dans les archives qui nous sont parvenues. L'âge venant, il transmettra tout naturellement

(1) « Considérant qu'il est très économique pour l'État, de fixer un exécuteur dans le Département ; att. qu'il en coûte extrêmement d'en faire venir des autres endroits... » et décide d'accorder provisoirement au dit sieur La Caille un traitement de 1.500 fr. par an, parce que ledit La Caille se logera à ses frais dans cette ville, et se transportera dans l'étendue du département, et sera également, à ses frais, toutes les expéditions dont il sera chargé par les tribunaux, sauf à lui tenir compte, lorsque l'Assemblée Nationale aura statué sur son sort, de ce qu'il (sic) lui sera dû. »

(Registre délibérations du département des Côtes-du-Nord, du 25 juin 1792, Arch. Nationales B. R. 2. 206.)

(2) Lettre de Besné, accusateur public, au ministre de l'Intérieur, Primaldi nivôse, an II (Arch. Nat. B. R. 3. 207).

ses fonctions à son aide et neveu, Charles La Caille, et celui-ci fera souche dans le pays (3).

Salaires de l'exécuteur et emplacement de la guillotine

Nous avons vu le Directoire engager, pour la première fois, un exécuteur et fixer son traitement à 1.500 francs, puis à 1.800 francs. La loi du 13 juin 1793 va le stabiliser à 2.400 francs. Des frais substantiels lui seront accordés pour les exécutions qui le forcent à déplacement (4).

Le Directoire, créateur de la fonction, mettra à la charge de l'exécuteur le soin de son logement. Il s'épargnera ainsi de gros soucis, car nul ne veut héberger cet indésirable.

Avant la Révolution, les peines capitales se subissaient sur la place Saint-Pierre. Il était tout naturel que le nouveau régime conservât l'emplacement traditionnel. Nous voyons un jugement du 16 décembre 1791 maintenir ce lieu pour l'exécution de deux malandrins. Il précise en effet :

« Pour réparation de cet attentat, les condamnés à être pendus et étranglés « jusqu'à ce que la mort s'en suive, à une potence qui sera dressée à cet effet, « sur la place Saint-Pierre de cette ville, lieu ordinaire des exécutions « criminelles (5). »

Par la suite, la guillotine sera transportée place de l'Égalité, place de la Préfecture actuelle, autrefois place du Pilon, parce que s'y dressait le poteau des expositions publiques. Elle y demeurera jusqu'à la décision du Conseil général de l'an III, qui la fera rentrer dans l'ombre dont elle n'aurait pas dû sortir.

Les exécutions à Saint-Brieuc

En août 1792, arrivent à Saint-Brieuc, devenu *Port-Brieuc*, les représentants en mission Billaud-Varennes et Sevestre, avec la double consigne d'accélérer la levée des hommes et d'imposer au département la rude discipline révolutionnaire. Dans le même temps, les patriotes s'alarmèrent des mouvements insurrectionnels dont Meslin, Bréhand, Pommeret, venaient d'être le théâtre à la voix ardente de Boishardy. Les représentants profitent de cette émotion pour faire arrêter et déporter les prêtres insermentés dont beaucoup bénéficiaient de la complicité publique. Dans le même temps, ils exigent l'exécution de six malheureux paysans emprisonnés depuis six mois, à la suite des troubles de Pontrieux, provoqués par la levée en masse. Pour l'exemple, ils seront guilotinés chacun dans le district de sa résidence. Le Directoire de Saint-Brieuc, soucieux de racheter à force de zèle sa déviation fédéraliste, « considérant qu'un exemple éclatant de justice est capable d'effrayer

(3) Nous voyons, en 1840, Charles La Caille « exécuteur à St-Brieuc », épouser Victorine Ganié, fille de Jacques-Benjamin Ganié, dont le nom patronymique révèle bien la profession spécialisée. Nous l'avons retrouvé dans la plupart des départements bretons, aux alentours immédiats de l'échafaud.

(4) 7 prairial an VII. « Le Directoire du département arrêté de voter un état exécutoire décerné au citoyen Charles Lubin La Caille, de ce qui lui est dû pour différents voyages, pour l'exécution de plusieurs condamnés et pour réparation de la guillotine, montant à 853 livres. » (Registre des frais de justices du Tribunal Criminel des Côtes-du-Nord.)

(5) Registre des jugements du Tribunal Criminel des Côtes-du-Nord (Archives départementales des Côtes-du-Nord).

les rebelles et d'éclairer les hommes faibles », arrête que la guillotine sera dressée, le 23 mars 1793, à Saint-Brieuc même. Dans son zèle intempérant, il contraint les officiers municipaux de Pommeret, commune réfractaire au recrutement, à assister à l'exécution, et aussi les pères de famille dont les fils étaient recherchés pour insoumission et qui n'ont pas voulu révéler leur résidence (6).

Déjà, le 17 mars 1793, avaient été décapités à Pontrieux François Le Barbu, François Le Brisot et Toussaint Lucas. Le 11 germinal, an II, sont exécutés à leur tour, pour refus de serment civique, l'abbé Androuet et l'abbé Jacques Barlot.

La série rouge continue. En 1794, le Tribunal fait décapiter 15 autres suspects. Parmi eux, deux victimes attirent particulièrement l'attention et inspirent une profonde pitié.

Le 28 messidor an II, monte à l'échafaud Jeanne Noël de la Villehulin, ex-religieuse, ex-noble, double tare qui ne pouvait s'expier que par la mort. Elle était coupable, d'après les termes mêmes du jugement, « d'avoir tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté, en disant que, s'il n'avait fallu que perdre la vie pour son roi, il existerait encore ». Expression imprudente d'une conviction personnelle, assez légitime ; elle suffit à faire tomber sa tête.

Les 14 et 23 floréal an II, le Tribunal criminel, sous la direction de son président, l'implacable Le Roux du Chef du bois, et toujours escorté de la guillotine dont il se fait accompagner à chaque déplacement, se transporte à Lannion. Il y prononce cinq condamnations capitales. Deux prêtres, les abbés Legal et Lajeat, sont exécutés sur-le-champ, sur la place du Marchallah. La femme Taupin est condamnée pour leur avoir donné asile. Mais cette royaliste, d'une énergie farouche, et que des historiens ont comparée à Charlotte Corday, tient tête aux juges et se refuse à pousser le cri de « Vive la République » qui l'aurait sauvée. Le Tribunal exaspéré ordonne que l'exécution se fera, non pas à Lannion, mais à Tréguier, devant la porte même de la malheureuse, qui va laisser cinq orphelins. Elle est ligottée sur un cheval et forcée de suivre la hideuse machine, fumante encore du sang des deux prêtres, qui, le lendemain, fera tomber sa tête. Elle meurt sans avoir faibli, en criant : « Vive le Roi » (7).

(6) LAMARE : *Histoire de St-Brieuc*, p. 208.

(7) Mme Taupin avait partie liée avec la grand-mère d'Ernest Renan, pour cacher les prêtres réfractaires. L'écrivain en évoque la mémoire dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, avec une émotion discrète dont il n'est pas coutumier et qui ajoute un charme de plus à la séduction de son style :

« La pitié de ma grand-mère, sa politesse, son culte pour l'ordre établi, me sont restés comme une des meilleures images de cette vieille société fondée sur Dieu et sur le Roi, deux écus qu'il n'est pas sûr qu'on puisse remplacer... Bientôt elle fut à la tête des personnes pieuses qui cachèrent les prêtres insermentés. La messe se disait dans son salon... Elle joua ainsi pendant 2 ans avec la guillotine et ce fut miracle si elle y échappa. Elle avait pour compagne de son dévouement, une dame Taupin, très pieuse comme elle... Celle-ci fut guillotinée. »

Et l'écrivain raconte comment toute la famille Renan, à genoux, attendit le signal qui devait les avertir de l'insolent procès de la chute du couteau « afin d'être en Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 54.)

À la nouvelle de l'exécution de sa femme, Taupin, émigre à Jersey, rentre en Bretagne, résolu à la venger. À la tête d'un groupe de chouans, il va, pendant plusieurs mois, exercer de terribles représailles sur les troupes républicaines et sur les municipalités patriotes. Il n'oublie pas le président qui a prononcé la condamnation capitale, s'introduit de nuit dans son manoir de Pommeret-Jaudy, le surprend au lit et le tue d'un coup de pistolet.

Après la chute de Robespierre, la réaction dite thermidorienne vient mettre un frein à l'inexorable rigueur du Tribunal criminel. La poursuite des prêtres insermentés ne cesse pas ; elle prend un caractère moins féroce. Néanmoins, en 1794, cent prêtres sont encore arrêtés et enfermés, à Saint-Brieuc, dans l'ancien couvent des Dames de la Croix, mais aucune condamnation capitale n'est prononcée. La population commence à respirer. Le Directoire, interprète de l'opinion populaire, s'empresse de faire disparaître la guillotine de la place publique (8). Elle ne servira plus guère, désormais, que pour les exécutions des criminels de droit commun. Cependant, elle reparaitra encore, le 23 pluviôse an VII et le 19 ventôse an IX, pour exécuter deux condamnés politiques : Mathurin Journeaux, poursuivi pour « fait de chouannerie », et Hervé (de la Ferrière), convaincu d'intelligence avec les Chouans.

Commission militaire de Lamballe

Mais le Tribunal criminel de Saint-Brieuc n'était pas seul à sévir dans le département des Côtes-du-Nord. Le désastre de Savenay, nous l'avons vu, avait dispersé à travers tout l'Ouest les débris de l'armée vendéenne. Trois commissions militaires avaient été instituées dans l'Ille-et-Vilaine. Par un décret du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793), une commission militaire identique est créée à Lamballe, pour les Côtes-du-Nord. Là encore, la justice est expéditive. Pas de jury, des juges militaires. Pour établir la culpabilité, ils se contentent de deux témoignages ou de la simple déclaration d'une autorité constituée. L'exécution suit immédiatement la condamnation et cette exécution est généralement militaire : un pan de mur et douze balles.

Toutefois, les archives de cette juridiction signalent à la date du 2 avril 1793 la condamnation à mort de Joseph Hervé et de six autres paysans. Par exception, ces sept condamnés sont livrés au guillotineur.

En résumé, il faut en croire Berriat Saint-Prix, qui a consulté, tant aux Archives nationales qu'aux Archives départementales, les registres de jugements du Tribunal criminel des Côtes-du-Nord, cette juridiction aurait prononcé 25 condamnations capitales, suivies d'exécutions par la guillotine, pour les motifs suivants :

- 15 pour attroupements armés ;
- 3 pour émigration ;
- 3 pour propos contre-révolutionnaires ;
- 3 pour refus, par des prêtres, du serment civique ;
- 1 pour asile donné à des prêtres réfractaires (9).

Des recherches faites par l'abbé Le Masson (10), il ressort que le nombre des victimes ecclésiastiques aurait été plus élevé. Il note en effet :

(8) Le 4 brumaire an III, au Conseil Général de la Commune, l'Agent national donne lecture d'une lettre du District. Elle charge la municipalité de « faire camoufler » sous la guillotine et lui indique la remise occupée par le citoyen Bourmont, sur la « place de l'Égalité. Le Conseil arrête que le citoyen Cadieu se transportera sur le « champ, au dit lieu, afin de visiter le local, d'y faire placer cet instrument de mort » et de le soustraire à la vue du public. » (Archives Comm. de St-Brieuc - Registre des Délibérations, p. 222.)

(9) BERRIAT SAINT-PRIX : *La justice révolutionnaire*, p. 236 et s. — GUYON DE BOUQUENON : *Étude sur la Révolution en Bretagne*, p. 85.

(10) Abbé Le Masson : *Actes des prêtres insermentés guillotines en 1794 à Saint-Brieuc*. (Archives Nationales, B. B. 75. 2.)

1793. Le 7 décembre, le jeune séminariste Kerambrun, de Plestin, inaugure la funeste liste.

En 1794 sont exécutés :

Le 31 janvier, Louis Connan du Jardin, chanoine de Morlaix ;

Le 18 février, Jean-Philippe Avril, prêtre de Plestin ;

Le 30 mai, Servais Androuetz, chapelain de Bonne Rencontre ;

Le 17 septembre, Jacques Burlot, recteur de Saint-Guen.

Enfin, nous avons déjà noté l'exécution à Lannion des deux abbés Legal et Lageat, ce qui porte à sept le nombre des prêtres des Côtes-du-Nord guillotinés pendant la Terreur.

En résumé, Saint-Brieuc a souffert moins que d'autres chefs-lieux bretons de la vague de terreur qui a déferlé sur la France entière. Il faut attribuer cette heureuse fortune à la sagesse des municipalités modérées qu'elle a su maintenir à sa tête. Républicains sincères — Poulain Corbion en a fait la preuve —, ils ont su, tout en exerçant consciencieusement leurs fonctions administratives et sans résister ouvertement à la dictature rouge qui les eût brisées, modérer le zèle intempérant des représentants déchaînés. Et l'histoire doit leur savoir gré de ce rôle ingrat et obscur qui n'est pas sans grandeur (11).

F. LE BOURHIS-KERBIZIET.

(11) Bien entendu, nous n'avons pas fait état des exécutions irrégulières et multiples, qui, en dehors de la guillotine, ont ensanglanté cette douloureuse époque. Signalons seulement le massacre, à Dinan, le 14 brumaire an II, sans tribunal ni commission, de 14 Vendéens, dont 9 hommes, 3 femmes et 2 enfants.

LES ÉDITIONS ANCIENNES des "Vies des Saints" d'A. Le Grand

L'OUVRAGE du dominicain morlaisien est à la fois célèbre et mal connu, en ce sens que si personne parmi les Bretons instruits n'en ignore l'existence, peu nombreux sont ceux qui, l'ayant eu entre les mains, l'ont dépouillé attentivement, et en connaissent autre chose que des extraits insérés dans des monographies de saints plus ou moins récentes.

Ses éditions anciennes, au nombre de trois, datées de 1637, 1659 et 1680, sont aujourd'hui très rares ; et les rééditions modernes qui en ont été faites en 1837 et 1901 sont à peine plus faciles à consulter ailleurs que dans des bibliothèques publiques. De là, à son sujet, des généralisations et des confusions portant volontiers à croire qu'il ne contient que de l'hagiographie bretonne dans le sens étroit du terme, et qu'en ses différentes réimpressions il est tout entier de la main d'Albert.

I. — Pierre DORIOU, Nantes, 1637

En réalité, seule la première édition est intégralement l'œuvre de celui-ci, les suivantes ayant, comme on va le voir, reçu des modifications et des additions qui, exception faite de la *Vie de saint Budoc*, publiée séparément en 1640, puis intercalée dans la première réimpression, ne sont pas le fait de l'auteur lui-même.

Dans les exemplaires à grandes marges, cette édition se présente en un volume de format petit in-quarto de 331 + 171 mm. dont la page de titre est remplie tout entière par ce texte :

LA VIE
GESTES, MORT, ET MIRACLES,
DES SAINTS
DE LA BRETAGNE
ARMORIQUE.
ENSEMBLE
VN AMPLÉ CATALOGVE CHRONOLOGIQUE
ET HISTORIQUE

DES EVESQUES DES
NEUF EVESCHEZ D'ICELLE.
ACCOMPAGNE D'VN BREF RECIT DES PLYS REMARQVABLES
Evénements arrivés de leur temps, Fondations d'Eglises
& Monastères,

Blazons de leurs armes, & autres curieuses recherches.
Enrichis d'une Table des matières, & succincte Topographie
des lieux
remarquables y mentionnez.

DEDIE A MESSEIGNEURS DES
ESTATS DV DICT PAYS.

PAR Fr. ALBERT LE GRAND, de Morlaix; Religieux, Prestre
& Père de Conseil de droit, en l'Ordre des FF. Prédicateurs
Profes du Convent de Rennes.

IHS.

A NANTES,

Par PIERRE DORIOV, Imprimeur Ordinaire du ROY (1)
M. DC. XXXVII.

Avec Permission, Approbation, et Privilège du ROY.

Après la page de titre, viennent onze feuillets non numérotés dont certains marqués au bas des signes a, ij, e, eij, j et contenant :

- a) Une « Epistre » à « Messeigneurs des Estats de Bretagne », pp. (III à V).
- b) Un « Avertissement au Lecteur », pp. (VI à X).
- c) Le Commandement fait par le Provincial de l'ordre des FF. Prêcheurs à A. Le Grand d'entreprendre l'œuvre ; les Permissions du R. P. Général de la Congrégation gallicane, du R. P. Substitut et Commissaire du Révérendissime P. Général du même ordre, de l'Ordinaire ; les Approbations des Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, des Docteurs de la Faculté de Théologie de Nantes ; pp. (XI à XIII).
- d) Des Epigrammes, Stances et Anagrammes en latin et en français dédiés à l'auteur par des admirateurs qui avaient dû prendre connaissance de l'ouvrage à l'état manuscrit ou sur bonnes feuilles ; pp. (XIV à XVIII).
- e) Le Privilège du Roy à l'Imprimeur, pp. (XIX-XX).
- f) Un sommaire du volume, pp. (XXI-XXII).

Certaines de ces pages liminaires, du genre de celles que l'on trouve dans la plupart des ouvrages de quelque importance publiés du xvi^e au xviii^e siècles, méritent qu'on s'y arrête.

L'Epître dédicatoire et l'Avertissement au Lecteur, dont quelques passages ont déjà été cités, seraient à reproduire en entier pour la compréhension de l'œuvre et les délices des amateurs d'archaïsmes. Qu'on en juge par ces extraits :

(1) Les Dorton ont formé une dynastie d'imprimeurs, à Nantes, puis à Vannes. Pierre, d'abord libraire juré, débuta dans la typographie en 1597 et mourut en 1636 (v. LEBREUX, *Gallia Typographica*, t. IV, p. 216).

MESSEIGNEURS,

CET ŒUVRE, que l'honneur & et la gloire de nos Saints Patriotes m'a fait entreprendre ; le peu de connoissance qu'en ont les Estrangers, semonds de poursuire ; & l'obéissance deüé à mes Supérieurs, forcé de donner au public ; se jette sous les aëtes de votre protection. Cét espoir le flatte, que nay sous l'horizon du Pays Britannic, & dressé pour publier les merveilles des Divins Tutelaires d'iceluy ; vous luy conservez la part, que le droit de sa naissance, & celui de sa principale entreprise semblent luy promettre en vos faveurs. Ceste créance, qui anime son courage & assure son dessein, fait qu'il vous regarde seuls comme son unique Estoile matinale, destinée à sa conduite, ne voulant voir le iour que sous les brillantes lumères de VOS GRANDEURS : S'assurant que la navigation qu'il entreprend sur la mer périlleuse des divers Jugements humains ; ne peut estre par ce moyen, que très-heureuse. Et s'il en est ainsi qu'il mérite de porter vostre nom gravé sur son frontispice, ce luy seront des Couronnes sacrées de Laurier Cesaréen, à l'abri desquelles il mesprisera le foudre des langues médisantes, & les jalouses atteintes des plumes enviouses. Il se persuade aussi que son entretien ne vous sera pas ennuyeux, veu que son discours ne tend qu'à la manifestation des vertueuses actions de ces Ames héroïques, qui ont iadis illustré ceste Province de leur Sainteté, estonné de leurs miracles & enrichy des précieuses despoilles de leurs corps. (...) S'il demeure court à l'ornement du langage, c'est le desclair de l'Authour, & l'infortune de l'ouvrage ; celui-là pour luy estre la langue Francoise comme d'emprunt & estrangère ; celui-cy, de n'avoir rencontré quelque plume plus élégante, & ressentant plus la polissure du siècle de sa naissance. Mais pour aucunement pourvoir à ces deffauts, l'imite ces anciens Peintres moins experts, lesquels cognoissans le manque de leurs inventions, & la pesanteur de leur pinceau, n'exposoient pas leurs œuvres au public à la façon des plus sçavans, ains les plaçoient en haut des plus eslevées colonnes, à ce que la distance desrobât à la veüé ce qu'il y avoit d'imparfait. Ains, MESSEIGNEURS, ie vous ay choisi pour estre (colonnes eminentes en vertus & merites) le soutien de ce petit ouvrage, ainsi que vous l'estes de l'Etat Britannic, par vous si prudemment gouverné, sous l'Auguste Majesté de NOSTRE ROY TRES-CHRESTIEN. Agrées le donc & l'acceptés pour un tesmoignage de mon humble service. Regardés le, mais en pourfil, non du costé de ses deffauts, ains des plus sincères affections que son Authour a voué à vostre service, & au país. Lequel, soit que vous luy faciez l'honneur de le prendre en vostre protection, soit que vous le jugiés indigne de vos faveurs ; aura tousiours satisfait au désir qu'il a de faire voir à tout le monde, qu'il vous à tousiours esté, est, & sera à jamais,

MESSEIGNEURS,

Très-humble Religieux & obeyssant
serviteur, FR. ALBERT LE GRAND, de
Morlaix, Religieux de l'Ordre des
FF. Prédicateurs du Convent
de Bonne-Nouvelle.
Lez Rennes.

De vostre Maison
des Jacobins de
Nantes, ce premier
iour de Novembre,
1636.

On peut aujourd'hui trouver quelque excès de flagornerie et de fausse humilité dans une telle adresse ; mais il faut se souvenir que tous les auteurs de cette époque, et maints autres d'époques bien plus récentes, en quête de patronages illustres, ou dans le cas de remercier ceux qui avaient daigné favoriser la publication de leur œuvre, sont tombés dans des exagérations du même genre. Cependant, on savonne ici je ne sais quelle ingénuité qui n'est pas toujours le propre d'une telle littérature. L'Avertissement qui fait suite à l'« Epistre » est, de toute façon, infiniment plus riche de substance et nous renseigne utilement sur les prémisses de l'ouvrage et sur sa conduite.

Voici quelques passages de cet Avertissement, en complément de ceux déjà invoqués dans le premier chapitre de cette étude :

AMY LECTEUR,

La principale fin des Frères Prédicateurs (à l'ordre desquels il a plu à Dieu m'appeler) estant de procurer le salut des Ames par le moyen de la prédication, & sentant mon humeur incliner à ceste fonction Apostolique ; Je commençai peu de temps après ma confession à recueillir de mes lectures ce que ie rencontrais de manière propre à cet effet pour m'en servir lorsque l'age, la capacité, & et commandement de mes Supérieurs le permettroient (...).

Si bien que ie demeuré dans l'irresolution, iusques à la venue du Reverend Pere Vicair General de nostre Congregation Gallicane (...) audict Convent de Morlaix pour y faire sa visite, lequel, mes cahiers veus & considérés, me fit commandement par escrit de les mettre en estat de subir la censure des Docteurs, et en suite la presse. En consequence de quoy, ie commençai à faire par obédience ce que ie n'avois entrepris que de ma propre volonté, & à dresser pour le public, ce qui estoit destiné pour mon usage particulier (...).

Mon principal dessein est d'escrire les Vies de tous les Saints de Bretagne venus à ma cognoissance : tant de ceux qui estans Originaires dudit Pays, y ont vescu & y sont morts ; de ceux qui y aiant pris naissance, ont vescu & sont decédés ailleurs : que de ceux qui venus d'autres Provinces, ont vescu & pris fin chez nous. J'y ay adjousté la vie d'aucunes personnes de l'un & l'autre sexe, signalés en vertu, (bien qu'elles ne soient canonisées ny béatifiées) mais seulement en opinion d'avoir soigneusement vescu, dont la lecture vous pourra beaucoup edifier, qui est la chose, qu'après la gloire de Dieu & de ses Saints, ie desire davantage. (...)

Mon style au reste est simple & historique, nullement paraphrastique ny enflé, ains succinct et troussé, autant que le sujet le peut permettre. S'il ne vous semble assez elegant, ie vous respons pour legitime excuse, que le François l'est d'emprunt & comme estranger, estant (comme l'ay desia dit) natif de Morlaix, ville située au cœur de la Basse-Bretagne (dont le langage naturel est le Breton) esloignée de la cour, & de l'habitude & politesse de celui dont les relevés du temps se servent. Vous remarquerez aussi, que là où l'Histoire semble apocryphe & de peu de foy, toutefois appuyée de la tradition immémoriale, ie produis les raisons de part et d'autre, & laisse la chose indecis, ne voulant d'une part obliger la foy du Lecteur, ny d'ailleurs desmentir trop hardiment mes garants (...).

Enfin pour dernier avis, ie vous diray qu'en ce siècle se trouvent des esprits bizarres & mal faits, à qui rien ne plaist, quelque perfection qu'il ait, esprits critiques et envieux, qui trouvent (dit le Proverbe) à tondre sur un œuf, & quoy que, Dieu mercy, ie doive fort peu craindre leurs attaques, pour avoir bons cautions de tout ce que j'escriis. Cet avis neantmoins ne se donne sans sujet, car la Presse n'avoit encore qu'à demi roulé sur mon œuvre, que telles gens jappoient à l'encontre ; mais ie fais gloire de leur disgrâce, & d'estre persecuté de tels libertins & Anti-Bretons, rendant ce service à l'Eglise, & à ma Patrie, à la confusion des ennemis de l'un & de l'autre, & veux bien qu'ils sachent, que pour plaire à Dieu & aux gens de bien, il me plaist de leur desplaire, leur donnant pour reste de payement ce distique, emprunté de la plume d'un docte Personnage du temps.

Qui ridere nihil nisi noverit : audiet lex mox,
Carpere vel noli nostrâ vel ede tua.

Pinterdis absolument la lecture de ce livre aux Athées, aux Libertins, aux Indifferents, aux Herétiques, & à ces insuffisants, qui mesurant la puissance de Dieu au pied de leurs cerveaux mal timbrés, se rient des merveilles qu'il a opérées par ses serviteurs, & ne croynt rien de ce qui passe la cime de leurs foibles entendements, voulant captiver la foy sous les loix de la raison.

(...)

Adieu & priés pour moy (2).

(2) Je trouve à l'avertissement qu'on vient de lire une étroite parenté avec certaines

◇ ◇ ◇

Frère Albert nous donne là en raccourci la genèse de son ouvrage, une idée de l'état d'esprit de certains de ses contemporains (parmi lesquels, vraisemblablement des confrères), ainsi que de son tempérament, plus combatif qu'on est d'ordinaire porté à l'imaginer. La glorification de saints aux noms parfois inconnus au delà des limites d'un canton breton n'allait sans doute pas sans provoquer quelques réactions chez tels sceptiques, esprits forts de l'époque, qui n'étaient pas nécessairement des « athées », des « libertins » ou des « hérétiques », mais qui se gaussaient néanmoins de certains miracles complaisamment relatés dans les Vies. Soupçonné de particularisme avant même la publication de son livre, l'auteur dut avoir maille à partir avec des gens qualifiés par lui d'« antibretons ». Ceux-ci durent pourtant se convaincre après coup que son patriotisme n'avait rien d'exclusif, au contraire.

Mais si le bon dominicain rencontra sur sa route les « langues médiantes » et les « plumes envieuses » auxquelles il fait allusion dans son Epître à Messeigneurs des Etats, ses travaux lui valurent en compensation des encouragements propres à l'affermir dans son dessein. Les épreuves et les bonnes feuilles du gros in-quarto — resté sous presse de janvier 1634 à décembre 1636, soit près de trois ans (3), passèrent sans doute de main en main à Nantes et ailleurs — et c'est d'après elles qu'on s'en fit une opinion avant sa livraison au public. Comment expliquer autrement les appréciations portées par des admirateurs, et placées à la suite des pièces officielles en tête du volume ?

En français ou en latin, les amateurs d'épigrammes, de stances et d'anagrammes, jeux des plus à la mode au xvi^e siècle, rivalisent d'ingéniosité ou laissent libre cours à leur lyrisme pour louer Albert et son œuvre. L'un d'eux s'exprime ainsi :

Mais la nuit, le soir, le matin,
J'agmeray plus qu'aucune chose,
La PERLE DE BRETAGNE enclose
Au champ des Saints que va l'offrant
Le subtil PERE ALBERT LE GRAND...

Alors que d'autres transforment le prénom religieux et le patronyme de l'auteur en : ALTER ANGELVS, en ALBERTO REGNAT DEVS, en LE GRAND LABEVH, en TEL RIBADENERA, et qu'un autre encore, opposant ce patronyme au physique de celui qui l'illustrait, surenchérit :

In sermone lepos, pietate et nomine GRANDIS,
Artibus est ingens, artibus exiguus.
Magna illi virtus, an non miracula credas,
Corporis res tantus posse sedere brevis.

pages d'un gros volume qu'Albert avait probablement lu et médité et qui n'est autre que *Les Antiquitez gauloises et françoises* de Claude Fauchet, « Parisien, Premier Président en la Cour des Monnoyes », publié pour la première fois en 1579, puis de nouveau en 1610.

(3) Dans une lettre adressée au marquis de Rosmadec, le 27 avril 1636, publiée pour la première fois par La Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, t. II, pp. 424-426 et reproduite dans l'édition de 1901 des Vies, Albert écrit à ce sujet :

« ...Mon imprimeur qui ne travaille pour moi que lorsque toute sorte de besogne « luy manque, et me tient des longueurs si estranges que ce que par sa propre « estimation il devoit avoir fait en six mois, il m'y tient depuis le 7 janvier 1634, « et me crains qu'il n'y mette ses trois années entières. J'é estrange de luy avec « grande difficulté un exemplaire des trois premiers alphabets qui vient jusqu'au « 6 de novembre, lequel j'ai fait relire en petite cahiers pour faire voir aux docteurs « successivement (...). »

Le sieur de Launay Padioleau, quant à lui, ne consacre pas moins de deux pages à présenter au peuple breton celui en qui il ne voit rien moins qu'un « demy Dieu » :

*C'est ton ALBERT le GRAND, Nourrisson de Morlaix,
Digne fruit de tes flancs, la perle de notre âge,
Grand de nom, mais plus grand d'effect, & qu'à jamais
Tu te dois conserver comme un précieux gage,
CELUY-là, ce tien fils, ce mignon des neuf Sœurs,
Ne trouvant pour le faire, icy bas la matière,
En est, porté du vent de ses saintes ferveurs,
Allé chercher là-haut dans la source première.*

Vies et Catalogues

Les notices relatives aux Saints dans le corps même de l'ouvrage sont présentées dans l'ordre de leurs fêtes au calendrier. Le numérotage des pages commence avec « *Les Vies des Saints dont les Fêtes échéent au mois de Janvier* ». Il se poursuit avec de nombreuses erreurs jusqu'à la fin de la Table des Matières, mais les trois pages suivantes n'ont pas reçu de numéros. (En tout, le volume compte 810 pp.).

On se rendra compte du nombre relativement restreint des notices par rapport à l'hagiographie bretonne prise dans son ensemble, en constatant qu'il s'élève seulement à 81, alors que les éponymes des *Plou-*, des *Lan-*, des *Tré-*, et des *Loc-*, sans préjudice des noms de *Saint-*, doivent se compter par centaines. Encore, sur ces 81 notices, en est-il concernant des personnages comme *Ermenegarde d'Anjou, Françoise d'Amboise, Charles de Blois, ss. Aubin, Dominique, Vincent Ferrer*, etc., ou des Fondations de maisons comme le couvent de *N.-D. de Bonne-Nouvelle*, à Rennes, et qui, de ce fait, n'intéressent pas ces vieux « saints patriotes » dont on se figurerait à tort qu'Albert s'est occupé exclusivement. La plus copieuse de toutes, qui ne prend pas moins de quarante-cinq pages, est précisément consacrée à la bienheureuse *Ermenegarde*, alors que les saints bretons les plus favorisés, *Yves Héloiry, Guillaume Pinchon* et *Samson* doivent se contenter respectivement de 15, 15 et 14 pages, et que la vie de *s. Aaron* tient en vingt et une lignes.

Dans ces conditions, on était, semble-t-il, mal venu à exagérer le particularisme d'un auteur qui laisse la part véritablement belle à des personnages d'extraction étrangère.

Les sources écrites ou imprimées, qui mériteraient de faire l'objet d'une étude spéciale, sont indiquées à la fin de chaque Vie ; leur consultation permettrait, lorsqu'elle est encore possible, de déterminer pour chaque personnage la part de la tradition orale dans l'œuvre d'Albert.

En plus de ses notices hagiographiques, le livre, on l'oublie trop facilement, comporte une partie historique très développée et précieuse à bien des points de vue, bien que sa valeur critique puisse souvent être contestée à bon droit. Il s'agit en l'espèce : 1° des CATALOGUES CHRONOLOGIQUES et HISTORIQUES des Evêques pour les neuf diocèses bretons, « avec un bref récit des choses remarquables advenues de leur temps au dit Diocèse ». Chacun d'eux commence après la vie du dernier saint de l'Evêché mentionné dans le volume ; 2° Un CATALOGUE GÉNÉALOGIQUE et CHRONOLOGIQUE des ROYS et ROYNES, Ducs et Duchesses de Bretagne ; 3° une TABLE des MATIÈRES et Topographique des Villes et places de Bretagne mentionnées dans l'ouvrage.

L'ensemble des Catalogues et de la Table en occupe environ le tiers, puis, le volume se termine par une Table Alphabétique des saints mentionnés ou cités, et enfin par une liste de personnages dont l'auteur disait n'avoir encore trouvé les vies. Il est intéressant de reproduire ici cette dernière avec la supplique qui lui fait suite, étant donné qu'elle ne l'a été dans aucune édition ultérieure :

S. Alain, Patron de Corlay ; s. Colomban, « gîst à Loc-meneh » (Locminé, Morb.) ; s. Buzi (Bieuzy), près Pontivy ; s. Ergat, « patron de Pouldrégal en Cornouaille » ; s. Gnozien (probablement Goezien, éponyme breton d'Audierne) ; s. Goez-gall (peut-être s. Goal, éponyme de Local [Morb.], en 1037 : *Locus sancti Guitual*) ; s. Gingurien, « moine de S. Guedas de Rhugs » ; sainte Noun « patronne de la paroisse de Dire-Noun » (Dirinou, Finist.) (4) ; s. Noyale, « patronne de la paroisse de Noyale, près Pontivy » ; s. Pizher, « patronne de la paroisse du Tréou » (Le Tréhou, près Sizun, Finist.) ; s. Rion, « son chef est en l'abbaye de Beauport (...) en Goëlo » (5) ; s. Ternoh, (qu'on dit Landerneau) ; s. Tujan (...) « patron d'une dévote église près d'Audierne » ; s. Trégarec, « patron d'une chapelle en la Paroisse de Kerlouan, en Léon » ; s. Thégonnet, « patron de la paroisse de Pleiber-San-Thégonnet, en Léon » ; s. Urlou (...), « abbé de Sainte Croix de Kemper Elle ».

« MON LECTEUR. Si tu as quelques mémoires des vies d'aucuns de ces Saints, ou d'autres qui ne soient parvenues à ma connaissance ; Te te supplie de m'en informer, afin (si Dieu me preste vie & santé) que ie les emploie en la prochaine édition. »

Cette édition, Albert Le Grand ne devait pas la voir sortir de son vivant. Il n'apparaît même pas que le consciencieux hagiographe ait eu le loisir de la préparer, ou du moins que ses notes soient parvenues jusqu'à ceux qui avaient intérêt à les utiliser, car la suivante ne révèle aucune correction ou addition qui doivent lui être attribuées.

II. — Jean VATAR et Julien FERRÉ, Rennes 1659 (6)

D'un format identique à celui de la première, celle-ci présente un titre en deux teintes (rouge et noir) d'une disposition semblable au point de vue typographique, mais contenant, en plus de légères variantes, l'addition suivante :

« Reveu, Corrigé & Augmenté, de plusieurs Vies des Saints de Bretagne, en cette seconde Edition, par Messire GUY AUTRET Chevalier, Sr. de MISSIRIEN, & de LESSERGVÉ », etc...

(4) Il est cependant à remarquer qu'Albert, qui cherchait à se documenter sur sainte Noun, citait au nombre des sources consultées par lui pour la vie de saint *Gildas* « le manuscrit de la vie de sainte Nounite, gardé en l'église paroissiale de Dire-Noun au diocèse de Cornouaille ». (Edit. orig., p. 15.)

(5) Dans sa lettre au marquis de Rosmadec, citée plus haut, énumérant celles des Vies qui restaient à imprimer en avril 1636, l'auteur cite en dernier lieu, à la date du 22 décembre, S. Rion, abbé. Il avait donc alors l'intention de lui consacrer une notice qui eût pris place après la dernière de l'édition originale : *Saint Briac*.

(6) Les Vatar, célèbre famille de typographes, originaires d'Auxerre (suivant d'Amplon, de Touraine (suivant La Borderie), ont exercé sans interruption leur art à Rennes, de 1631 à notre époque. Jean I, né à Rennes vers 1608, décéda en 1678. Il avait emprunté sa devise *Carvata Resurgo* au libraire parisien Augustin Courbé, et dans son étude sur les *Ruées Typographiques de Bretagne* (Reveu de Bret., de Vendée et d'Anjou, 1893, pp. 409-410), La Borderie y voyait l'indice d'une parenté entre les deux familles. G. LESPERX, dans *Gallia Typographica*, IV, p. 123, semble bien avoir prouvé que c'est tout simplement parce que l'imprimeur rennais avait remarqué que toutes les lettres de son patronyme apparaissaient dans cette devise en leur ordre naturel : *CarVATA Resurgo*.

Julien Ferré débuta dans la même ville de Rennes en 1658, puis s'installa à Vannes en 1679 (cf. LESPERX, *op. cit.*, pp. 34-35). C'est à lui que l'on doit également l'*Armoiral Breton* de Guy Le Borjae (MDCLXXII).



Exemplaire en possession de P. Trépoz, assistant de langues Celtiques à la Faculté des Lettres de Rennes

Elle forme un volume sur papier vergé d'assez mauvaise qualité, dont les douze premiers feuillets n'offrent, comme ceux de la précédente, aucune pagination, et qui est ensuite paginé de 1 à 656 pour la partie intéressant les Vies, et de 1 à 386 pour celle intéressant les Catalogues; les Tables faisant suite à ces derniers n'étant pas numérotées.

En tout, le volume se compose, compte tenu d'erreurs de numérotage aussi nombreuses que celles de la première édition, de 601 feuillets, soit de 1.202 pp. Bien que l'œil des caractères employés y soit généralement plus fort (65 lettres, signes et espaces à la ligne contre 70), et le nombre de lignes à la page moindre que dans les exemplaires de la première édition (40 contre 48), les additions à l'œuvre d'Albert y apparaissent comme étant assez importantes.

Guy Autret, Sr. de Missirien, qui accorda ses soins à ce volume, était un gentilhomme cornouaillais des environs de Quimper, qualifié d'« ami » du dominicain par l'imprimeur, dans son adresse au lecteur. Né comme notre hagiographe en 1599, et filleul du célèbre brigand Guy Eder de la Fontenelle, il devait mourir en 1660, année qui suivait celle de la seconde publication des *Vies*. Mais, de son vivant, touché par la maladie, il put lire, p. 189 des Catalogues, dans l'ouvrage réédité par lui, sa propre épitaphe en latin, due à l'un de ses compatriotes, le Sr. du Run-Furic, avocat au Parlement.

Ce fut un grand épistolier, un fervent héraldiste et un homme de bien, qui aurait pu, si les circonstances s'y étaient prêtées, être aujourd'hui connu comme l'un de nos historiens les plus féconds. Il avait en effet médité, et sans doute réalisé en grande partie un ouvrage monumental en vingt-quatre livres embrassant l'histoire, la langue, les institutions et les généalogies de sa province, ouvrage auquel il travailla plus de trente ans. Malheureusement, des difficultés d'ordre matériel ne lui permirent pas de le publier; son manuscrit lui-même semble perdu.

On a de Guy Autret une copieuse correspondance échangée entre 1635 et 1650 avec l'héraldiste d'Hozière, et qui a fait l'objet d'une publication par le comte de Rosmorduc (St-Brieuc, 1899). Quelques autres lettres adressées par lui à divers particuliers ont été publiées par D. Bernard: Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1940 (7).

En quoi consista exactement son travail d'éditeur et de « continueur » ?

On eût aimé qu'il fût plus apparent, grâce, par exemple, à la publication d'une notice sur l'auteur disparu, qui, écrite par un contemporain et un ami, nous renseignerait sur le lieu, les circonstances, la date exacte de sa mort, et fournirait maints détails sur son existence.

Autret se donna visiblement la peine de retranscrire en entier, ou peu s'en faut, l'édition de 1637, car la sienne présente d'innombrables variantes orthographiques, des rajeunissements et des modifications d'ordre typographique qu'il eût été difficile, sinon impossible d'indiquer sur épreuves d'imprimerie. Dans la seule vie de s. *Convoyon*, la première de l'ouvrage, on peut relever pas moins de deux cents variantes par rapport au texte original, et portant sur des suppressions d'archaïsmes dans l'orthographe, dans les termes, dans les tournures. Là où Albert avait écrit: *Bretaigne, compaignie, reyogneu, soubdsdtacre, aage, fruitel, tant firent, cloestre*, etc., Guy Autret, s'adaptant à l'écriture

(7) Ceux qui désigneraient mieux connaître l'attachante figure de ce gentilhomme breton, type achevé de l'« honnête homme » du grand siècle, aussi dévoué à la gloire de son souverain qu'à celle de sa propre province, ne sauraient mieux s'adresser qu'à H. WAQUER, qui l'a magistralement dégageé dans une étude parue en 1942 dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (pp. 1 à 27).

et au style du milieu du XVII^e siècle, transcrit : *Bretagne, compagnies, reconnu, sousdiacre, âge, fruit, firent tant, cloître*, etc. Mais s'il supprime parfois des contractions indiquées par un « tilde » que l'on trouve çà et là sous la plume de l'auteur, il les utilise souvent lui-même quand le texte qu'il avait sous les yeux les ignorait. C'est ainsi que p. 2 de l'édition de 1637 on trouve : *homme, érudition, extrêmement, allèrent*, au lieu de *home, eruditio, extrememet, alleret*, dans celle de 1659 (8).

Les additions proprement dites que l'érudite cornouaillais a introduites dans l'ouvrage sont de deux ordres. Celles qui lui sont dues personnellement n'intéressent pas l'hagiographie et consistent surtout en notes complémentaires ajoutées à quelques Vies de saints (entre autres : ss. *Convoyon, Gildas et Guénolé*) et aux Catalogues d'Evêques, lesquels, répétons-le, font dans le volume l'objet d'une publication distincte, au lieu d'être intercalés entre deux notices, comme dans la première édition. Les plus importantes, néanmoins, consistent dans les onze Vies nouvelles que présente l'édition, mais qui ne sont pas dues à Guy Autret. L'une (s. *Budoc*) est l'œuvre d'Albert Le Grand, qui l'écrivit plusieurs années après l'apparition de son livre ; une autre (s. *Héliier*) a pour auteur l'abbé Lambaré, recteur de la paroisse de Saint-Héliier, à Rennes ; sept (ss. *Bené, Colomban, Paterne, Secondel, Marcoul, Bèat, ste Osmane*) ont été écrites par messire Julien Nicole, prêtre, originaire de Largoët (Morb.) (9) ; deux autres, enfin, attribuées par certains à l'éditeur (fr. *Jean de Saint-Samson*, et s. *Bieuzy*), doivent être de provenance différente (10).

En définitive, il n'apparaît pas que le bon Sr. de Missirien ait contribué directement à grossir l'ouvrage de Vies nouvelles, et, en particulier, de celles des personnages sur lesquels Albert désirait se renseigner en vue d'une réédition.

III. — Vve de Jean VATAR, Rennes, 1680

Cette troisième édition, d'un format et d'une présentation typographique semblables à ceux de la précédente (à l'exception de ses ornements : bandeaux, lettrines et culs-de-lampe), porte aussi le nom de *Guy Autret*, bien que celui-ci, défunt depuis 1660, n'ait pu s'en occuper.

Son intitulé, dont on trouvera ci-dessous le texte exact, présente un certain nombre de variantes par rapport à l'édition de 1659 :

(8) On peut ajouter à tout cela des corrections de « coquilles » de l'originale : *naviga* (p. 25 de cette dernière), *macher* en rang (p. 82), deux *lieux* de Morlaix (p. 21), etc., qui, dans Missirien, deviennent : *naigéu, macher* en rang, deux *lieux*, etc. M. s'il est à remarquer que là où les lapsus d'Albert ne sautaient pas aux yeux, Autret ne les a pas toujours relevés. C'est ainsi que, p. 273 des Catalogues d'Evêques, il a conservé la date erronée de 1367 (au lieu de 1357) pour l'année d'élection de Jean du Juch au siège de Léon, et qu'il laisse sans corrections les noms propres : Guyon de *Kelemecq* (orig., p. 334), *Sené et Bégané* (p. 625), *Nurlazo* (p. 630), là où l'on devrait lire : *Kelemecq, Sené, Bégané, Nicolazo*.

(9) C'est ainsi que plusieurs commentateurs ont interprété la mention *Arboretanus* dans cette phrase latine : *Indicem hunc restituebat Dom IVLIANVS NICOLE, Arboretanus*, qui se lit à la fin de la Table des Matières de la 2^e édition. Une telle désignation s'appliquerait mieux, selon moi, à un originaire d'Erbray (Loire-Inf.) ou d'Erbrée (L.-et-Vil.), localité dont les noms procèdent d'une forme latine vulgaire : *Arborela*, d'où : *Arboretanus*.

(10) Dans ses *Errata et Addenda*, l'édition dite des « Trois Chanoines » (v. plus loin) assure que la notice de Fr. Jean de St-Samson est l'œuvre d'un religieux Carme qui en avait déjà publié une Vie plus importante. Rien ne s'oppose par ailleurs à ce que celle de S. Bieuzy ait été écrite par le recteur de la paroisse morbihannaise placée sous le vocable de ce personnage.

Les Vies (11) des Saints de la Bretagne Armorique, Ensemble un ample Catalogue chronologique et historique des Evêques d'icelle, accompagné d'un bref récit des choses les plus remarquables arrivées de leur temps ; Avec les Fondations des Abbayes, Prieures et Monastères, et le Catalogue de la plupart des Abbez, Blazons de leurs Armes, et autres curieuses recherches, enrichis d'une Table des Matières, et succincte Topographie d's lieux les plus remarquables y mentionnez ; par Fr. Albert Le GRAND, de Morlaix, Religieux, Prestre de l'Ordre des FF. Prédicateurs, Profz du Convent de Rennes ; Reueu, corrigé et augmenté, de plusieurs Vies de Saints de Bretagne en cette Troisième Edition, par Messire Guy AUTRET chevalier, Sr. de Missirien, et autres. A RENNES, Chez la Veuve de Jean VATAR (12), Imprimeur et Libraire ordinaire du ROY, à la Palme d'Or. 1680. Avec Privilège du ROY.

La pagination du volume, également muette pour les 12 premiers feuillets et les Tables finales, reproduit exactement celle de la seconde édition jusqu'à la fin des Vies dues à Albert (1 à 646). Après la Table consacrée à celles-ci, et un nouveau titre pour les Additions, elle se poursuit jusqu'à 804, puis reprend de 1 à 359 pour les Catalogues.

Les additions comprennent en plus de celles de la seconde, cinq nouvelles notices consacrées à s. *Jacut*, par « un Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur » ; au Vén. *Robert d'Arbrissel*, par le P. Sébastien Ganot, de l'abbaye de Fontevrault ; à s. *Guingaloc*, par Jullien Nicole, prêtre ; à *M. de Queriolet*, et au Vén. *Pierre Quintin*, toutes deux anonymes (13).

Dans sa réédition de 1837 (*Anner*, Brest, 1 vol. in-4^e de XVIII + 830 pp.), Miorcec de Kerdanet prétend reproduire celle de la Veuve Vatar. En réalité, il y a pris seulement les Vies dues à Albert Le Grand et a laissé de côté celles introduites dans l'ouvrage par les continuateurs de celui-ci. Il a en outre supprimé les Catalogues et les Tables.

Par contre, l'édition annotée dite des « trois chanoines » à laquelle ont collaboré les chanoines A.-M. Thomas, J.-M. Abgrall, et P. Peyron (*J. Salaun*, Quimper, MCM I, 1 vol. grand in-8^e de XXIV + 806 + 346 pp.), suit scrupuleusement l'ordre des divisions et des notices, ainsi que l'orthographe des exemplaires de 1680, lesquels, au lieu des 81 notices de la première édition, en contiennent en tout 97.

FR. GOURVIL.

(11) On remarquera qu'ici les premiers mots du titre sont non plus « La VIE », mais « Les VIES », en conformité avec ceux des divisions de la partie hagiographique, qui, dans la première édition elle-même sont : « Les VIES des Saints dont les Festes escheient au mois de Janvier », etc., et qu'on a supprimé à leur suite les mots « Gestes, Mort et Miracles ».

(12) La veuve de Jean Vatar (décédée en 1678) était Nicole Sachet qui conserva l'établissement de son mari jusqu'à sa mort, en 1694. Elle eut pour successeur son fils cadet *François Vatar*. (LEPREUX, *op. cit.*, pp. 113-114.)

(13) Je remercie mon correspondant nantais M. J.-D. Richard pour ses précieuses indications relatives à l'édition de 1680.

quatre années durant, à la même place. On dit encore que l'on a reçu une « guirlande » lorsque, dans un pardon, on est éconduit par une jeune fille que l'on invite à danser. »

La note de Luzel, très claire, s'applique mal à la chanson qui l'a provoquée, puisqu'il s'agit d'une jeune veuve remariée au clerc qu'elle avait toujours désiré épouser.

E. Ernault a publié, dans *Mélines*, tome X (1901), p. 265-268, un article fort intéressant, sous le titre : « Cadeaux aux amoureux évincés » :

« A Kerfot, près de Paimpol, on raille la déconvenue d'un amoureux (ou -se) en lui faisant cur c'harlantezen, couple de poupées, faites sommairement avec linge et drap bourrés de paille, en costume de mariés, figurant les époux manqués. Un mouchoir est mis dans la main de l'une d'elles pour indiquer, si c'est le prétendant ou la prétendue à qui il ne reste plus que les yeux pour pleurer. L'armature de bois qui les réunit par en bas est dissimulée avec de la verdure, du lierre, etc... Le tout est fixé secrètement pendant la nuit sur la maison de la personne visée, ou, à défaut, sur un arbre du voisinage. Dans ce dernier cas... on a l'attention délicate de répandre une trainée de balle, allant de son domicile à la garlantezen. »

Un croquis, pris en 1901, d'un de ces couples de poupées accompagne l'article.

E. Ernault signale, en outre, un article de l'*Ouest-Eclair* du 27 août 1901 :

« Au bourg de Barré, près de Châteaubriant (L.-Inf.), on porte au délaissé ou à la délaissée, la veille du mariage de l'ex-amoureux ou de l'ex-amoureuse, un bouquet de saule orné de lanternes vénitienes, après l'avoir promené dans le bourg et y avoir dansé. Pour inviter le délaissé aux larmes on joint aux lanternes des oignons, des mouchoirs et des chiffons. Quand celui à qui est destiné le saule a bon caractère, il paie à boire, et parfois une barrique de cidre ne suffit pas. »

E. Ernault signale enfin ce passage d'une note du Barzaz-Breiz, p. 422 de la 6^e édition :

« Dans quelques cantons de Cornouaille, si une jeune fille agréé le jeune homme qui lui fait la cour, elle lui offre une branche de bouleau ; si elle le refuse, un rameau de coudrier. Le même usage existe en Galles. »

L'*Union Agricole* d'octobre 1907 a publié le compte rendu d'un procès en correctionnelle, qui montre qu'à cette époque cette coutume « ar garlantez », existait encore aux environs de Quimper. Deux jeunes gens d'Ergué-Armel et leur père furent poursuivis pour avoir accroché à un arbre un cercle avec « trois petits mannequins emblématiques, représentant un homme de la campagne, une nourrice ou fille-mère nourrissant un enfant nouveau-né. Ces mannequins étaient taillés dans des betteraves... Cette sorte d'installation ridicule et grotesque est qualifiée en breton de *galantes*... ». Le jugement, acquittant les inculpés, disait : « Il semble que les auteurs de cette plaisanterie de mauvais goût ont voulu simplement représenter le fait pour un jeune homme d'abandonner une jeune fille qu'il courtisait pour en épouser une autre ».

“AR GARLANTEZ”

guirlande des amoureux délaissés

LE COIN DES FURETEURS, du N° de janvier-février 1952, de la *Nouvelle Revue de Bretagne*, signale « un curieux usage... » : quand un fiancé (ou une fiancée) était abandonné au profit d'un autre, on suspendait un « mannequin » près de la maison de la victime de cette rupture. Cette méchante moquerie se désignait par le mot *Garlantez*. (Ne serait-ce pas plutôt, par ironie, *Karantez* qui signifie Amour ?) (1).

Garlantez est un mot emprunté à l'ancien français *garlande*, qu'on trouve encore au *XVI^e* siècle, et qui a été remplacé par *guirlande*, pris à l'italien. Précédé de l'article, *ar garlantez*, le mot a été considéré comme un féminin, avec mutation initiale : d'où une forme radicale *karlantez* ; considéré comme un collectif, on en a formé un féminin, *garlantezen*, d'où, avec l'article, *ar c'harlantezen*. (Le dérivé *garlantezec*, proprement « enguirlandé » est un nom de famille connu dans les environs de Guingamp). Parfois l'*r* est tombé, comme parfois aussi, en ancien français, peut-être sous l'influence du français *galante*, d'où *galantez* ; ce sont là les diverses formes que l'on trouve dans les mentions en somme assez rares qui ont été faites de cette coutume. Les renseignements que nous avons, et qui seront groupés ici, montrent qu'elle a dû être connue partout en Bretagne, avec diverses variantes, et qu'elle n'a pas encore disparu (2).

Voici d'abord une note de Luzel, *Soniou Breiz-Izel*, I, 258 :

« La garlantez est une guirlande de verdure et de fleurs que des voisins moqueurs tressent pour une jeune fille dont le galant attiré épouse une autre femme, ou réciproquement, pour un jeune homme dont la prétendue a convolé ailleurs. On la suspend d'ordinaire la nuit qui précède les bans, soit à un arbre proche de la maison, soit au toit même de la demeure habitée par l'amoureux ou l'amoureuse délaissés. Quelquefois on remplace la garlantez par un mannequin représentant un homme, s'il s'agit de plaisanter l'abandon d'une jeune fille, représentant une femme dans le cas contraire, mais qui, dans l'un et l'autre cas, s'appelle un « Pipi Vacon ». J'en ai vu un à Pleudaniel, qui est resté,

(1) En réponse à cette note, M. Thomas signale que cette coutume existait à Plonévez-Portzay et à Plogonec. On trouvera sa communication dans le N° de mars-avril de la *N. R. D. B.*

(2) Je dois à l'obligeance de M. Ad. Le Gonziou divers renseignements intéressants, particulièrement sur le curieux procès de Quimper de 1907.

On voit que le sens de *galantes* (pour *gar-*) s'est étendu à l'ensemble du cercle (rappelant la guirlande ?) et des mannequins.

En février 1911, Erwan Berthou, qui était de Pleubian, écrivait dans le *Clocher Breton* :

« La plupart des vieux usages disparaissent dans le Trégor. Cependant... on va toujours poser une garlantez devant la demeure des amoureux délaissés, en signe de moquerie. Dès qu'on a l'assurance du fait, par une promesse formelle faite ailleurs, par exemple, on confectionne une garlantez ou bouquet de fleurs et feuillages que l'on suspend devant le logis de la victime amoureuse. Parfois l'on se contente de semer les fleurs devant la maison. Pour corser le jeu, on remplace les fleurs par du karaj, résidus du broyage du lin. »

Cet usage n'a nullement disparu dans la région située entre les estuaires du Trieux et de la Rivière de Tréguier, approximativement au Nord d'une ligne Tréguier-Lézardrieux et comprenant les communes de Trédarzec, Pleumeur-Gautier, Pleudaniel, Lézardrieux, Lanmodez, Pleubian, Kerbors.

Le nom de Presqu'île, passé en breton, *ar Preskil*, est parfois donné à cette région entière ; au sens étroit il s'applique à la partie Nord de Pleubian, comprenant le Sillon de Talbert, Pierre Raison, de Pleumeur-Gautier, auteur des chansons dont on trouvera plus loin des extraits, signait parfois *Barz ar Preskil*. Mon témoignage personnel ne porte que sur cette région. Voici des exemples de *karlantez*, à Pleubian, datant de quelques mois :

Une jeune fille courtisée par un jeune homme a rompu avec lui ; il en a courtisé une autre, et les bans ont été publiés ; la nuit suivante on a répandu de la balle d'avoine depuis le seuil de l'église jusqu'à la demeure de la jeune fille, qui, en réalité, n'était pas « délaissée », formant ainsi une sorte de tapis de vingt à trente centimètres de large, sur près d'un kilomètre de long. Le fermier voisin de la jeune fille a dû faire bonne garde une partie de la nuit pour empêcher le pillage de sa balle. Quand le domicile de la victime est par trop éloigné on se contente d'amorcer une traînée de balle, depuis l'église, dans la direction de ce domicile.

Autre exemple récent de *karlantez* dans la même commune. Un mannequin, appelé *Pipi Vacon*, a été placé près de la demeure d'un galant éconduit. *Pipi* est, on le sait, la forme familière du prénom Pierre en Tréguier et dans une partie de la Cornouaille ; *Vacon* est un nom de famille connu. Il semble que ce nom donné au mannequin ne soit usité que dans la région Trieux - Rivière de Tréguier. D'où vient-il ? Du nom d'un personnage barlesque parcourant le pays, comme il y en avait jadis, ou d'un galant délaissé de ce nom, dont la *garlantez* aurait fait plus de bruit ?

On verra, dans les extraits de chansons donnés plus loin, un trait particulier dont je n'ai trouvé mention nulle part ailleurs. Le jeune homme qui vient de constater, chez celle qu'il courtisait, qu'il est remplacé, prend un trépied qu'il fait résonner ; c'est *Son an trebe* : La chanson du trépied. Est-ce quelque chose d'analogue au charivari fait aux veufs qui se remarient ?

Je crois que l'on peut, de ce qui précède, déduire que le « cadeau » offert aux délaissés en consolation ironique a d'abord consisté essentiellement, en Bretagne, en une guirlande de verdure et de fleurs ; parfois elle a été accompagnée de mannequins figurant les mariés, et d'une

traînée de balle d'avoine, représentant dérisoire du tapis de verdure fait en l'honneur des mariés. L'ensemble s'est appelé *ar garlantez* ; puis on s'est contenté d'une partie de tout cet appareil, soit de la guirlande, soit d'un seul mannequin, soit de la balle d'avoine ; mais dans tous ces cas le nom primitif de *ar garlantez* est resté appliqué, même là où le mannequin est appelé « Pipi Vacon ».

Il ne faudrait pas croire que ces coutumes soient spécialement bretonnes. Tout ce qui touche à l'amour et au mariage — amoureux éconduits, maris trompés, veufs ou veuves consolés — a toujours excité la curiosité caustique, parfois assez cruelle, des voisins, et donné lieu à des plaisanteries devenues traditionnelles. Il paraît intéressant de rapprocher de ce que nous avons vu plus haut quelques usages analogues de diverses provinces françaises, cités par Sébillot dans le *Folklore de France*, t. III, passim. Au XVII^e siècle, Tallemant des Réaux rapporte que « lorsque Lambert le riche eut été évincé par une dame à laquelle il voulait se marier, toutes les dames de l'île St-Louis lui envoyèrent des bouquets de sauge ».

En Saintonge, le galant évincé par une jeune fille, et *vice versa*, va avant le jour, joncher de branches et de feuilles de lierre le chemin par où doit passer la noce.

En Saône-et-Loire, quand une jeune fille a été délaissée par son amant, ses camarades vont placer clandestinement des branches de saule devant la porte de l'abandonnée ; anciennement, c'était de la sauge.

Dans la Meuse, les amoureux, pour se venger, mettent à la porte d'une insensible un saule ou un sapin effeuillé.

Dans les Hautes-Alpes, on orne d'oignons le maî planté devant la porte d'un amant éconduit.

Dans la Lozère, quand un mari se laissait battre par sa femme, un dimanche matin, les voisins jonchaient de paille hachée le sol, depuis la maison du délinquant jusqu'à l'église du lieu (3).

On remarquera que les plantes jouent parfois un rôle symbolique dans ces manifestations ; c'est le cas du bouleau et du coudrier dans la note du *Barzaz-Breiz* ; du saule, au bourg de Baré, en Saône-et-Loire et dans la Meuse. E. Ernault, dans l'article cité plus haut, se demande si le saule n'a pas été choisi à cause de ses propriétés médicales : « une décoction de ses feuilles est bonne pour arrêter les ardeurs de Vénus », selon le *Dictionnaire botanique et pharmaceutique*, Paris, 1716.

Une enquête générale faite en Bretagne compléterait utilement les quelques renseignements rassemblés ici (4). Ajoutons-y quelques extraits de chansons bretonnes.

◆ ◆ ◆

Une feuille volante de 8 pages, portant le N° 297 dans le *Catalogue de la Chanson Populaire Bretonne*, de J. Ollivier, contient trois chansons dont deux intéressent notre sujet. Ce sont : *Chanson ann Drobe Karlantez ha Zon ann Trebe*, 31 couplets de 6 vers de 8 pieds, et *Chanson Pipi ha Michel Vacon, Kindirvi*, 18 couplets de 4 vers de 13 pieds. Ces deux chansons sont de Pierre Raison, tailleur d'habits à Pleumeur-Gautier, où il mourut en 1903 (5).

(3) Voir le *Manuel de Folklore* d'A. Van Gemep, tome I, page 310.

(4) A. Ploegmann (Fin.) actuellement on garde le souvenir de cet usage. (N. D. L. R.)

(5) Cette feuille volante ayant été imprimée par la veuve Le Goffe, on peut la dater de 80 ans environ, l'imprimerie ayant été dirigée, de 1864 à 1873, par la mère de notre écrivain breton.

Il semble intéressant, pour compléter ce qui a été dit de la « garlantez », et au point de vue folklorique en général, de donner quelques extraits de ces chansons, surtout de la première. Celle-ci est, en effet, un récit vivant, plein d'une verve rustique, de mœurs et de divertissements de paysans du Pays de Tréguier, à la fin du XIX^e siècle. Qui a vécu dans cette région à cette époque ne peut que confirmer l'exactitude de la description.

C'est le « délaissé » lui-même qui narre sa mésaventure, dont il prend bravement son parti, sans cacher ses regrets. J'ai respecté l'orthographe de l'auteur, me bornant à corriger les fautes d'impression. Il m'a paru inutile de signaler des corrections comme celles de *guengob* en *guengolo*, de *cr'hozan* en *c'hozan*, etc. La Roche est La Roche-Derrien, près de Tréguier, dont le pardon a lieu le 8 septembre. La dérobee est une danse très populaire en Tréguier.

Pierre LE ROUX.

I

**Chanson ann dirobe Karlantéz
ha zon ann trebe voar don : ar c'hog**

(Chanson de la Dérobee-Karlantéz et chanson du trépud
sur le ton : le coq)

Ann eisvet a vis guengolo
Ma guisket ma boto tano
Vit mont d'ober ann dirobe
En ker ar Roc'h oar ar Pave
Dre m'oa gret assinasion
Gant eur plac'h iaouank a fesson.

« Le huit septembre — Je chaussai mes souliers légers — Pour aller faire la dérobee — A la ville de la Roche sur le pavé — Parce que j'avais pris rendez-vous — Avec une jeune fille de bonne façons. »

Il va avec deux camarades chercher des cavalières pour danser et rappelle ironiquement la lourdeur des filles de Louargat :

Me oa het faizet de foar Vre
Ben ma oa fin d'ann dirobe ;
Trempet dre c'hozan ma dillad
O treigna merc'het Louargat ;
Bremen rog monet da dansal
Me glasko eur plac'h dishual.

« J'avais été fatigué, le jour de la foire de Bre — Quand fut finie la dérobee — Mes vêtements tout trempés de sueur — A trainer les filles de Louargat — Désormais avant d'aller danser — Je chercherai une fille agile. »

Les trois jeunes filles trouvées, dont son amie Marivonne, il cède cette dernière pour la danse à un de ses amis et tous les six vont danser :

Bale coubled ha balansin,
Chanj hon merc'hed, n'em rekrein
Plijadur a moamb da voersan.
Ha danso gratis heb pean ;
Ha p'arrete ar zonerien
A lekemb oll peb a brisen.

« S'avancer à deux, et balancer, — Changer nos cavalières, nous amuser — Nous avions du plaisir à revendre, — Et des danses gratis, sans payer — Et quand les sonneurs s'arrêtaient, — Nous mettions tous une prise de tabac. »

Mais voilà que son ami Louis et Marivonne ont disparu :

Laket ar bleiz gant ma denved
Homan eo dans ann dirobe,
Laeret ma flac'h dre finesse.
Henes, vif klevet he gomzo,
Fontfe ket ar sukr n'he c'heno.

« [J'ai] mis le loup avec mes brebis — Cette danse est la danse de la Dérobee ; — Mon ami m'a été volée par ruse ; — Celui-là, à l'entendre, — Le sucre ne lui fondrait pas dans la bouche. »

Inquiet, il quitte donc sa danseuse, après lui avoir, comme il convient, offert une douzaine de poires, et il va jusque chez Marivonne, qu'il trouve en conversation particulière avec Louis. Alors surviennent ses amis :

Hag a zo zavet koms ha kri
Deus ar c'has taguet gant ar c'hi ;
Me gemeras pront ann trebe
Komans da zon gant ma alc'hue,
Me moa eur blijadur nec'het
Rac ma c'halon a oa karguet ;
Guelet renken son ann trebe
Goude ober propriete
Roet eur vonen deus ma dorn,
Hag eun all o lipad m'askorn.

« Et s'élevèrent paroles et cris — Au sujet du chat étranglé par le chien — Je pris vivement le trépied, — De commencer à le faire résonner avec ma clef. — Je prenais un divertissement plein de tristesse — Car mon cœur était lourd — De voir que je devais faire résonner le trépied — Après avoir possédé [l'amour de la jeune fille] — [J'avais] donné un atout de ma main, — Et un outre léchait mon os. »

Ayant pu joindre seul la jeune fille il lui reproche sa trahison ; mais, répond-elle, il est le seul coupable l'ayant donnée comme danseuse à un autre ; tout est fini entre eux ; d'où propos amers du délaissé :

Zantimant merc'hed Breiz-Izel
Zo variant vel ann avel ;
.....
Promessee gret dre c'heno
Histoario ven, kontadello,
Ren-da-ren vel pater ar c'has
So treo hep mirit a viskoas.

« Les sentiments des filles de Basse-Bretagne — Variant comme le vent ; — Promesses verbales, — Vains propos, contes, — Roulez comme la prière du chat, — Ce sont là choses sans valeur de tout temps. »

Si elle se marie, il aura donc Eur Garlantez ; il réclame la hague et le mouchoir qu'il lui avait achetés à la foire de Tréguier ; lui rendra la tabatière offerte ; il lui souhaite de faire bon ménage, « car trop de ménages, hélas ! vont mal ».

Bars Pemzee Devez d'ar goude,
D'ar zul vintin deus ma gouele,
Me a vele eur Gurunen

Dirag ma zi en beg eur voeen ;
Dec'h oa dimet Marivon,
Hag a meus bet lod er pardon.

« Quinze jours après, — Le dimanche matin, de mon lit, — Je voyais une couronne — Devant ma maison, au haut d'un arbre ; — Hier Marivonne a été mariée, — Et j'ai eu ma part de la fête. »

Conclusion : Ne cédez pas votre place à un ami de peur d'avoir à faire résonner le trépied, et d'avoir « eur garlantez » après ; tous se moquent de lui, mais toutes les filles ne sont pas mariées, et il saura une autre fois ne pas lâcher prise.

Dernier couplet :

Nep a neus rimet ar chanson
A zo hanvet Pier Raison,
Ganet hon en Pleumeur-Gotier
En lojen eur paour labourer
Na nefoa nag aour nag arc'hant
Ha meus renket chom ignorant.

« Celui qui a rimé la chanson — S'appelle Pierre Raison ; — Je suis né à Pleumeur-Gautier, — Dans la chaudière d'un pauvre laboureur, — Qui n'avait ni or, ni argent, — Et j'ai dû rester ignorant. »

II

Pipi ha Michel Vacon, Kindirvi

(Pipi ha Michel Vacon, cousins)

Cette chanson n'a pas la vive allure de la précédente, et je me borne à en donner le commencement ; on verra que le « Pipi Vacon » peut être fait sans qu'il y ait rupture de fiançailles et mariage.

Arretet oll, tud iaouank, deus parous Trédarzec,
Da glevet kanan eur chanson zo neve composez
Voar sujet Pipi Vacon, statu dillat ha plous
Eun bilajenn ann Traou-Meur neus laket kals a drous.
Pipi ne ket iaouanq, na [ken] neubeut Michel ;
Boe meus anaoudegues en traoutien Breiz-Izel,
A voelan fourmi Vacon en pilajenno'r Preskil
Gant tud iaouanq ma c'hanton...
Pa voeler merc'hed iaouank vale'n assembleo
Pere n'o deus ket a chang da gad kamarado,
Tud iaouanq ho bilajen, vit n'em divertissan,
A form deze Pipi Vacon d'ho lakaat da viskan.

« Arrêtez tous, jeunes gens de la paroisse de Trédarzec, — Pour entendre chanter une chanson nouvellement composée, — Sur Pipi Vacon, status de vêtements et de paille — Qui a fait beaucoup de bruit au village de Traou-Meur. — Pipi n'est pas jeune, ni non plus Michel ; — Depuis que j'ai ma

connaissance dans cette vallée de Basse-Bretagne — Je vois les jeunes gens de mon canton former un Vacon dans les villages de la Presqu'île... — Lorsque l'on voit des jeunes filles se promener dans les pardons — Qui n'ont pas la chance d'avoir des camarades, — Les jeunes gens de leur village, pour s'amuser, — Leur font un Pipi Vacon pour les faire bisquer. »

Un mannequin a donc été placé contre la maison de deux jeunes filles à Traour-Meur, village de Trédarzec, aux portes de Tréguier, sur la rive droite de la rivière ; elles le mettent en pièces et se disputent, chacune prétendant que c'est pour l'autre qu'a été fait le mannequin. Pour les mettre d'accord les jeunes gens en font deux, placés bien en vue au haut d'un arbre, à la grande joie des passants ; d'où bataille, cotillons déchirés, etc... On a tort, conclut l'auteur de la chanson en terminant, de se fâcher pour de pareils enfantillages ; beaucoup de jeunes filles ont eu affaire à Vacon.

P. L. R.

A propos de "Vêpres Morlaises"

(Voir N. R. B. 1952, p. 24, 141 et sq.)

QUATRE abonnés nous signalent que ce récit a paru dans un ouvrage breton : *Emgann Kergidu*, de Lann Inisan (abbé Inisan, 1826-1891). Cet ouvrage est un roman historique sur la révolution de 1793 en Basse-Bretagne. A propos d'une échauffourée qui s'était produite à Kerguidu (Léon) et qu'on présente comme un combat important, l'auteur a écrit un ouvrage très vivant où sont relatés divers incidents. Paru en 1877-1878, réédité en 1902, il aurait eu une troisième édition en 1903. Ce livre connut un grand succès, mais il est « dépourvu de toute valeur scientifique » nous écrit un « vieux fureteur ».

L'un de nos correspondants, M. Jean-Daniel Richard, nous communique la traduction qu'il a bien voulu faire de quelques passages.

Pages 85 et suivantes. (Je n'en reproduis que les passages marquants. Ceux qui ne possèderaient pas la première ou la seconde édition des « Derniers Bretons » pourront comparer avec le texte reproduit par Fanch Gourvil) :

« Voici un fait qui a été reproché aux Morlaisiens, et pourtant ce n'est pas eux qui en sont les auteurs, mais les soldats envoyés dans cette ville. Je vais vous raconter cela... »

« ... Dans la paroisse de Saint-Thégonnec, près de l'endroit où se trouve maintenant la gare du chemin de fer, il y a dans une vallée, loin de toute habitation, une chapelle bâtie par nos anciens en l'honneur de Sainte Brigitte. Comme les bons chrétiens ne pouvaient, à l'époque dont je vous parle, aller à l'église de leur paroisse pour prier Dieu, et comme ils savaient bien qu'il fallait prier quand même, ils s'entendirent pour aller une nuit à cette chapelle dire à N.-S. qu'ils ne l'avaient pas oublié et le prier d'éloigner d'eux tous maux. Ils pensaient pouvoir être sans inquiétude dans une chapelle comme Sainte-Brigitte, à l'écart de tout grand chemin, loin de tout bourg. Ceux de Saint-Thégonnec, Guimiliau, Guiclan, Lampaul-Guimiliau et ceux de Saint-Sauveur, s'entendirent donc pour aller une nuit prier Dieu à la chapelle Sainte-Brigitte. « Ils choisirent le lundi des Rogations... Le rendez-vous était sur la paroisse de Guimiliau, plus loin de Ste-Brigitte que Bodiniri, Kosti et Pont-Glaz, sur le chemin qui va directement à la chapelle. L'heure du rendez-vous était dix heures du soir... »

(Conversation entre le capitaine et ses soldats) :

— « Bon. Voici ce que je voulais vous dire : à la chapelle Sainte-Brigitte, entre la paroisse de Saint-Thégonnec et celle de Guimiliau, doivent venir de nombreux paysans des paroisses d'alentour. Je sais à quelle heure et par quel chemin ils doivent venir. Ils ont envie de faire comme auparavant les Rogations. Je sais à quelle heure ils doivent se rencontrer à Sainte-Brigitte. Voulez-vous que nous montrions à ces sots de paysans comment on fait les Rogations ? »

« Les soldats, bien guidés, se trouvèrent vers 18 heures au lieu dit « Le Chemin Creux », parce que les haies y sont surélevées des deux côtés. Ce chemin va droit de Guimiliau à Sainte-Brigitte.

« Il y avait une heure que les soldats étaient couchés au bord des fossés... quand ils entendirent de loin, dans le calme de la nuit, une voix chanter :

« *Exurge Domine, adjuva nos et libera nos propter nomen tuum...*
« *Deus auribus nostris audivimus...*

— « Maintenant, restons tranquilles, le doigt sur la détente, prêts à tirer sur mon ordre... »

« Les chants approchent. On entend très nettement :
« Le prêtre : *Pater de Coelis Deus.*
« Le peuple : *Miserere nobis...*

« La procession approche, car, outre les chants, on entend maintenant le bruit des sabots de ceux qui descendent le chemin creux. Ils ne tardent pas à être devant les soldats. La Croix et ceux de tête se trouvent entre les deux rangées. Le prêtre élève la voix et le peuple en répondant fait retentir le chemin creux.

« Le prêtre : *A subitanea et improvisa morte.*
« Le peuple : *Libera nos Domine.*

« Le prêtre : *Ab insidiis diaboli.*

« Le peuple : *Libera nos Domine.*

« Les yeux des soldats de la République brillaient dans la nuit sombre comme l'œil d'un loup sur la proie qu'il va assaillir.

« Le prêtre élève de nouveau la voix et le peuple lui répond.

« Le prêtre : *Ab ira et odio et omni mala voluntate.*

« Le peuple : *Libera nos Domine.*

« La réponse n'était pas achevée qu'on entendit le capitaine crier à pleine voix :

— « Feu, soldats ! »

« Deux cents coups de fusil retentirent le long du chemin creux et beaucoup de gens de notre pays, hommes et femmes, tombèrent à terre, la tête fracassée, les membres brisés, le corps troué. Ces pauvres gens, ils ne s'y attendaient pas, ils ne savaient que faire. Ceux qui n'étaient pas blessés regardaient autour d'eux pour savoir ce qui était arrivé. Le capitaine cria pour la seconde fois :

— « Feu encore, soldats ! »

« Et pour la seconde fois aussi, deux cents coups de fusil abattirent d'autres victimes, au milieu de la nuit, dans le Chemin Creux. »

Je ne crois pas, poursuit M. J.-D. Richard, que la question soit éclaircie pour autant. Car, quand nous aurons la certitude que le rédacteur de *Sked* a découvert dans « *Emgann Kergidu* » l'indication « erronée », il s'agira, et Fanch Gourvil s'en fera un plaisir, de rechercher si Lann Inisan a plagié Souvestre ou si ses sources sont les mêmes.

La comparaison des deux passages suivants, entre autres, est inquiétante :

Souvestre (T. II, p. 363) : « Il y eut des provinces en France où l'on coupa plus de têtes, mais aucune où l'on aiguillonna davantage les susceptibilités, où l'on agaçait autant les passions, où l'on aigrit avec plus d'entêtement la colère des masses. »

Inisan (3^e édition, p. 85) : « E meur a vro marteze euz bet dibennet munioe'h a dud eget e Breiz-Izel, mez n'euz bro ebed hag e vo greal eunhi kement evit displanta ar religion euz a galoun an dud. »

On remarquera en outre que les habitants de Morlaix sont mis hors de cause.

Qu'est-ce que tout cela signifie ?

Jean-Daniel RICHARD.



Le récit de l'expédition dirigée par la Garde Nationale de Morlaix contre les mineurs insurgés de Poullaouen, auquel G. Le Jean fait allusion dans sa notice sur Souvestre, a-t-il été publié, et où ? Sinon, serait-il possible de le donner dans la *N. R. B.* ?
ROUVOUIN.



Une note de mon précédent article laissait entendre que le passage des *Derniers Bretons*, utilisé par Buron dans *La Bretagne Catholique*, avait été exploité dans la presse avant la publication de ce dernier ouvrage. C'est par le *Journal de Morlaix*, organe qui continua la *Feuille d'Annonces* de Lédan père, que m'en est parvenu l'écho. Dans le numéro du samedi 21 septembre 1850, p. 1, col. 2 de cet hebdomadaire, apparaissent les lignes suivantes :

« Un article intitulé : *Une Procession en 1793*, signé des initiales M. S. A., publié par l'*Ami du Peuple*, et reproduit par la *Chronique de Libourne* du 15 septembre courant, parle d'un prétendu massacre exercé sur un grand nombre de personnes paisibles qui faisaient, la nuit, la procession des Rogations aux environs de Morlaix.

« Personne plus que nous n'abhorre les boucheries de 1793 ; mais nous croyons, et des personnes qui faisaient alors partie de la garde nationale l'affirment, que le fait est FAUX ; car il est impossible qu'à une époque où la Religion n'avait ni temples ni adorateurs connus, où les ministres étaient cachés ou bannis, il est impossible, disons-nous, qu'on se soit hasardé à faire, la nuit, une procession ayant eroix et bannière, et surtout que le feu des égorgeurs ait pu être commandé au point où l'on murmurait ou chantait ce passage des litanies : « De la haine et de la colère, délivrez-nous, Seigneur ! »

« En résumé, et en supposant que cette procession ait eu lieu, de deux choses l'une : ou l'on chantait ou l'on murmurait ; dans le premier cas c'était s'exposer volontairement ; dans le second, comment le chef de la bande a-t-il pu épier et saisir certain passage des litanies pour commander le feu ? »

Il serait intéressant de se reporter à cet *Ami du Peuple* pour se rendre compte de la mesure dans laquelle son collaborateur M. S. A. a mis Souvestre à contribution, ou bien aurait apporté quelque chose de nouveau au récit d'un événement situé par lui en 1793, alors qu'aucune date n'est donnée par Souvestre ni par Inizan.

Un lecteur habitant Paris pourrait facilement nous fixer là-dessus en consultant (à la Bibliothèque Nationale ou aux Archives) la collection de l'*Ami du Peuple*, où l'article parut avant le 15 septembre 1850, date de sa reproduction par l'hebdomadaire girondin *La Chronique de Libourne* (1).

Le point d'histoire soulevé ici n'est pas plus négligeable que ceux qui touchent à des massacres, anciens ou contemporains, comme ceux de la Saint-Barthélemy, de Septembre, de la Commune, d'Asq, d'Oradour, de Tréflé, de Landeleau, de Gouesnou et d'autres lieux de sinistre mémoire. Si les faits se révèlent exacts, toute publicité doit leur être donnée. S'ils s'avèrent faux, il y a lieu de penser que l'amour de la vérité et la charité chrétienne inciteront le rédacteur de *Sked* à offrir réparation à la mémoire de Bretons outragés.

F. GOURVIL.

(1) La recherche pourrait être un peu longue car depuis le *Journal* édité par Marat il y eut bien 13 journaux ayant adopté ce titre. L'*Ami du Peuple*, en 1848, publié par Raspail, ayant cessé de paraître en mai 1848, il est probable qu'il faudrait chercher cet article dans l'*Ami du Peuple* qui vécut du 25 avril au 22 août 1850 et qu'on disait fondé par le Duc de Mortemart. En septembre 1850 il ne devait plus y avoir de *Journal* portant ce titre. (D'après HATTIS, *Bibliographie... de la Presse*.)

LA POLITESSE BRETONNE

Cette première réponse nous est adressée par un authentique paysan d'une commune rurale du Bas-Léon. Après des études classiques jusqu'en 3^e, ce fils de cultivateurs demeura à sa ferme où il mène, depuis 50 ans, la vie rurale.

I

Il y avait jadis dans nos campagnes une vraie politesse qui, tout en étant spéciale à nos ruraux, valait bien celle de la ville. Ces coutumes n'ont pas encore complètement disparu, et il est à souhaiter que l'on n'y renonce pas de sitôt car elles caractérisent les mœurs de la Bretagne bretonnante que certains ont tendance à considérer comme rétrogrades, alors qu'elles sont en réalité l'émanation d'une tradition tout à fait respectable, et qui prouve que nos ancêtres, sous des dehors paraissant un peu rustres, ne manquaient pas cependant de savoir-vivre.

Par exemple : *Aotrou* (Monsieur), *Itroun* (Madame) n'étaient pas très employés, parce qu'aux yeux de nos paysans, ces mots ne devaient s'appliquer qu'à désigner des personnes cultivées, fortunées, ou tout au moins d'une essence supérieure à la leur. On aurait appelé *Aotrou*, *Itroun*, un châtelain, une châtelaine, un maire et sa femme, un prêtre, le propriétaire de la ferme et sa dame.

En se croisant sur la route ou en se rencontrant au bourg, on ne se saluait jamais ni par « bonjour », ni par « bonsoir ». Mais on se disait : « *Mont a ra ganeoc'h ?...* - *Iac'h an dud ?...* - *Brao an amzer...* - *Amzer fall a ra...* » (Cela va bien chez vous ? - Tout le monde se porte bien ? - Il fait beau - Le temps est mauvais.)

Même tout en ayant le plus grand respect pour la personne que l'on rencontrait, on ne se découvrait pas pour la saluer. On se bornait à une inclination de la tête en la regardant bien en face, à quoi elle vous répondait de la même manière.

Cette pratique existe toujours, surtout dans quelques communes. Mais il y a certaines familles qui ne témoignent jamais aucune marque de sympathie ni de respect pour les personnes qu'elles croisent sur les routes ou qu'elles rencontrent au bourg. Le mépris de la masse vis-à-vis de ces gens est concentré dans cette simple phrase : « *Ar reze zo toullet uheloc'h egedomp-ni* ». (Traduction exacte : ces gens ont leur trou de derrière plus haut que nous !). Cela se disait surtout en parlant de certains nobles ou jultes.

Il y avait assurément moins de démonstration affectueuse dans nos

campagnes. En ville, une maman ou un papa embrasse ses enfants 4 ou 5 fois par jour. A la campagne, on lance à sa mère ou à son père un large sourire chaque fois qu'on les rencontre. On n'a l'habitude de les embrasser que pour le premier de l'an, en leur adressant le souhait traditionnel : « *Blavez mat a lavaran d'ec'h, iec'hed ha laouenedigez, hag ar baradoz da fin ho puez !* ». Cependant, on les embrasse encore en d'autres circonstances : lorsqu'un enfant quitte la maison pour aller en pension ou lorsqu'il en revient, quand on va à la caserne ou quand on rentre dans ses foyers.

Lorsqu'on entrait dans une ferme, arrivé devant la porte, on demandait : « *Tud zo ?...* » (v a-t-il du monde ?). Si on vous disait « *Ia* », vous franchissiez le seuil en disant : « *Doue ho pennigo !* » (Dieu vous bénisse !) et on vous répondait : « *Bennos Doue d'ec'h !* » (Que Dieu vous bénisse !). Après s'être informé de l'état de santé d'un côté et de l'autre, et fait part de l'objet de votre visite, on vous disait : « *Azevit* » (Asseyez-vous). On n'avait pas l'habitude de se découvrir, ni de se serrer la main. Les fêtes d'anniversaires étaient inconnues jusqu'à ces dernières années. Les demandes en mariages se faisaient toujours par le Baz-Valan. Mais comme de juste, les jeunes s'étaient préalablement rencontrés dans un pardon quelconque et ce n'était qu'après s'être fait mutuellement maintes promesses que le Baz-Valan entrait en jeu.

D'ailleurs il y avait des Baz-Valan qui étaient spécialisés en la matière et qui se payaient en racontant : « *J'ai réussi tant et tant de mariages* » et, s'adressant aux jeunes, disaient : « *Si tu as besoin de mes services, je suis là* ».

Les invitations aux mariages se faisaient toujours par des visites à domicile et la réception se faisait invariablement par la fameuse omelette traditionnelle, café et pousse-café. Une invitation par lettre était méprisée et provoquait parfois des fâcheries.

Pour le repas de noces, on ne recevait pas de cadeaux hormis du parrain, de la marraine et des plus proches parents. Les invités dans le Bas Léon ne payaient pas leur écot comme dans d'autres régions du département.

En ce temps-là les noces duraient huit jours.

Le vendredi, on se rendait chez le marchand de vin devant fournir la boisson, pour prendre les planches et les chevalets qui devaient servir à fabriquer les tables et les bancs que l'on dressait dans l'aire et si possible dans les granges. Le samedi, on empruntait la vaisselle, les verres, les cuillers, toujours chez le marchand de vin, et on tuait les bêtes quand la viande devait servir à faire le « *fricot* ». On allait aussi chercher la cuisinière et le spécialiste qui devait s'occuper de cuire les aliments dans le four. Le dimanche, on célébrait le mariage civil après la grand-messe et on servait un des meilleurs repas de la noce aux nouveaux mariés et à leurs plus proches parents. Le lundi, on coupait les tripes, ce qui, à l'époque, représentait un travail long et fastidieux, car le bache-viande était inconnu. Pour se distraire on chantait et on débitait des monologues. Le mardi, c'était le grand jour : de belle heure, les voisins et les voisines venaient apporter du beurre, du lait, de la farine, du sucre, etc. Puis, peu à peu arrivaient les jeunes gens et les jeunes filles dans de belles voitures à roues caoutchoutées, nouvellement repeintes et attelées de beaux chevaux fringants.

A la tête du cortège, on plaçait toujours un homme pondéré, habituellement un des proches parents des nouveaux mariés, qui avait pour consigne de prendre l'allure et d'en imposer aux récalcitrants qui ne voudraient pas conserver leur rang dans le cortège et qui étaient

susceptibles, de ce fait, de causer des accidents en voulant dépasser les autres voitures.

Après une entrée triomphale au bourg, on rémisait chevaux et voitures dans une cour. Le retour à la ferme était le même que pour l'aller.

Le repas était servi par des gens, jeunes ou vieux, tous revêtus de tabliers blancs.

Une farce que l'on faisait parfois au nouveau marié était celle-ci : sur la route menant à la maison de la mariée on dressait des obstacles de manière à lui faire subir un retard sur son horaire. On mettait des rouleaux, des charrettes, ou tout autre objet pour encombrer la route ; j'ai vu un jour un tas de fagots obstruant complètement le chemin menant chez la nouvelle mariée. Mais comme le nouveau marié était accompagné d'un certain nombre de parents et d'amis, le tas de fagots fut projeté par-dessus les talus des deux côtés de la route, en moins de temps qu'il n'en avait fallu pour le construire. Le loustic qui avait conçu ce projet en avait été pour ses frais, car les amis du nouveau marié en guise de représailles avaient démolì la moitié des fagots en cassant les liens.

Le mercredi se célébrait le service pour les parents défunts et la noce continuait comme la veille. Ce jour-là aussi le garçon d'honneur, suivant la tradition, devait se lever de très belle heure et se présenter dans toutes les fermes avoisinant celle de la noce avec sa bouteille d'eau-de-vie et verser une rasade à tous les hommes du quartier. Il était considéré comme un « *déjourné* » quand il pouvait surprendre les voisins dans leur lit.

Le jeudi, les gens d'honneur se présentaient encore dans les fermes environnantes pour quêmander des andouilles ou pour en voler quand on ne leur en donnait pas. Ce jour-là était aussi considéré comme un jour de deuil, car souvent avant la fin du repas on remarquait la tristesse et parfois des larmes sur la physionomie de celui des conjoints qui devait quitter la maison paternelle pour aller vivre chez l'autre. Dès que l'on avait fini de manger on attelait les chevaux aux voitures et on allait en chœur conduire les nouveaux mariés à leur nouvelle demeure, à moins que la noce n'eût lieu là où ils devaient demeurer.

Le vendredi, on démolissait les tables, les bancs, et on chargeait dans les charrettes tout ce qui avait servi pour la noce, pour les retourner chez le marchand de vin.

II

Il y a beaucoup à dire sur la politesse à la campagne parce que ses formes varient d'une région à l'autre. Mais il y a un cas dans toutes les régions cidricoles de la Basse-Bretagne où un même « rite » se retrouve chez tous les propriétaires quand ils font goûter leurs cidres dans leurs caves où cette boisson est tirée dans un grand bol, que l'on passe aux invités à tour de rôle après que le propriétaire y a pris quelques gorgées. On aurait tort de voir dans cette préséance un privilège que le propriétaire s'accorde. C'est tout le contraire. Par tradition, il ne manque pas de dire aux invités : « *Je bois le premier pour vous montrer que mon cidre n'est pas empoisonné !* ». Cette opération est répétée autant de fois qu'il y a de sortes de cidre dans la cave. Aussi, il arrive assez souvent que les invités en sortent le cœur très gai...

J'ai eu peut-être tort de présenter au présent ces scènes dont j'ai été le témoin, il y a plus de quarante ans, dans les régions de Quimper et de Quimper. S'il n'en est plus ainsi, le lecteur voudra bien m'excuser.

A cette époque, dans la région de Quimperlé, aux repas de nocce, la soupe était servie dans de grands plats où chaque convive puisait avec sa cuillère ; le cidre se trouvait dans de grands bols ; il y avait un bol par plat que l'on se passait l'un à l'autre. Il n'y avait pas de vin du tout. Pour le bouilli, on servait du vinaigre dans des quarts de soldat où chacun trempait son morceau de viande pour l'assaisonner.

Il y a soixante ans, les repas de nocce étaient servis en plein air, chez les parents d'un des nouveaux mariés, aussi bien dans le Léon que dans la Cornouaille et dans la région de Plouray (Morbihan).

A cette époque-là, dans toutes ces régions, les nocces duraient 3 jours. A Plouray, tous les pauvres des environs s'y rendaient le dernier jour. On leur servait une bonne tranche de pain de seigle avec une tranche de lard, le tout arrosé de cidre servi dans une écuelle rouge. A une de ces nocces, deux cents mendiants se trouvaient réunis autour des tables de faire à battre.

C'est dans les pardons et les foires que les filles et les garçons se rencontraient. Chaque jeune fille portait un parapluie, non pour se garantir de la pluie ou de l'ardeur du soleil, le rôle de cet objet était tout autre ; ces jours-là le parapluie avait un caractère sacré, il devenait un gage d'amour. Le jeune homme à qui la jeune fille confiait son parapluie avait la partie gagnée. Il était autorisé à l'accompagner jusqu'à chez ses parents ; avant de quitter la fête, le jeune homme lui payait sa part de pardon (*lod ar pardon*) qui consistait en noisettes, amandes ou fruits verts, selon l'époque de la saison. Arrivé chez les parents de la jeune fille, généralement ces derniers invitaient le jeune homme à table.

Dans la région de Quimper, les jours de pardon les jeunes filles, s'il ne pleuvait pas, ne portaient pas de parapluie. Les jeunes gens leur payaient le café, ainsi que des bonbons, mais n'allaient pas les conduire chez elles.

Dans les environs de Rostrenen et de Maël-Carhaix, les jeunes gens porteurs du parapluie, étaient reçus chez les parents des jeunes filles avec la même amabilité que dans le Léon. Agir autrement, c'eût été manquer de politesse. Cette habitude existe encore.

L'usage de la bicyclette a mis fin au règne du parapluie comme agent matrimonial. Il a été remplacé par les bals nocturnes.

A Plouray, ainsi que dans les environs, pour les repas de nocces, les parents des nouveaux mariés déléguaient des amis pour passer entre les tables pour inviter les convives à ne pas se priver, que les mets étaient préparés spécialement pour eux. Si depuis quelques années cette coutume est tombée en désuétude pour les nocces, elle persiste encore dans la région de Quimper pour les repas de famille où l'on insiste auprès des invités pour qu'ils mangent. On leur dit, en insistant : « *Debit an traouman ha zo aozet prepartet evidoc'h* ». (Mangez, ces choses sont préparées pour vous). Une politesse se paie par une politesse : pour faire plaisir, les invités s'efforcent de manger, souvent bien au delà de leur faim. Des deux côtés il y a excès de politesse.

Dans le Léon comme dans la Cornouaille, la situation de fortune joue un certain rôle dans la vie des gens : on a une certaine crainte des riches. Le propriétaire s'appelle : dans le Léon, *ar Mestre* (le Maître), dans la région de Quimper, *an Aotrou* (le Monsieur), dans le Morbihan, *ar Patron* (le Patron).

Les personnes de la même condition sociale sont appelées par leur prénom tout simplement. C'est plus intime. Quand on s'adresse aux représentants de la noblesse, de la bourgeoisie et du négociant établi en ville, on fait précéder leur nom des mots Monsieur ou Madame et on les

salue en se découvrant. Marque de politesse de la part des campagnards vis-à-vis de ceux qu'ils jugent au-dessus d'eux dans la hiérarchie sociale. FLOCH.

III

A GUIPavas, il y a 50 ans, 60 ans, dans toutes les maisons du bourg, aussi bien que de la campagne, c'était le salut chrétien. En entrant dans la maison, le visiteur disait : « *Done, r'ho Pennigo !* » (Que Dieu vous bénisse !).

Les personnes de l'intérieur répondaient : « *Bennoz Done deoc'h !* », c'était l'équivalent du mot français : merci, et qui, en même temps, signifiait : Et vous aussi, que Dieu vous bénisse !

C'est la forme du salut aujourd'hui encore usitée dans bon nombre de familles bretonnes, à la campagne et dans les bourgs, non seulement à Guipavas, mais au Folgoët, dans les paroisses environnantes et, je crois bien, dans tout le Bas-Léon.

Autre forme de respect : dans les familles paysannes du Léon, jadis, les enfants ne se permettaient jamais de tutoyer leurs parents ou leurs grands-parents.

Jamais non plus, les époux ne se tutoyaient entre eux. Actuellement encore, les époux d'un certain âge, qui ont dépassé la cinquantaine, conservent cet antique usage. Et les enfants continuent à « vouvoyer » leurs parents. *Un abbé Léonard.*

LA BRETAGNE VIVANTE

Notre province montre bien sa vitalité dans la construction. Voici les départements où, l'an dernier, les permis de construire ont été les plus nombreux :

<i>Seine-et-Oise</i>	9.285
<i>Finistère</i>	5.035
<i>Moselle</i>	3.480
<i>Côtes-du-Nord</i>	2.400
<i>Morbihan</i>	2.167

Et il faut ajouter que le nombre des architectes urbanistes n'étant pas assez grand dans l'Ouest, beaucoup de demandes n'ont pu être examinées.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

356. — M. DU TRÉSOR ET SON CORPS D'ÉMIGRÉS.

Dans une lettre adressée de Jersey le 11 août 1794, par une dame émigrée au prince de Bouillon, je relève la phrase suivante : « Mon fils aîné sert sous M. du Trésor. » Il s'agit sans doute du Comte du Trésor, gentilhomme normand, ancien colonel de Lorraine-Dragons.

J'ignore tout d'un corps d'émigrés qu'il aurait formé et commandé, et je serais très désireux d'être renseigné sur ce point.

Y. LE M. DE K.

357. — VÊTEMENTS DE PLUIE DES BRETONS.

Je suis frappé par le petit nombre de documents faisant mention de vêtements protégeant autrefois les paysans bretons de la pluie ou du froid : lorsque l'on a cité — le caban blanc à capuchon de Plougastel de la première moitié du siècle dernier — le *kap aod* blanc des environs de Brignogan (si à la mode actuellement) et la peau de chèvre du Trégor, le *Kalaboussen* ou passe-montagne de la région de Plouescat et une autre sorte de passe-montagne avec épaulières porté par les « marchands d'oignons et de panets du Cap, près Pont-Croix » dessinés par Valentin pour le *Voyage de Cambry* en 1794, je crois que l'on ne trouve plus rien avant la blouse bleue ou noire du début du siècle et les imperméables des stocks américains de 1918 pour les hommes, la cape noire des Fouesnantaises pour les femmes. Je ne cite que pour mémoire les peaux de bique des Chouans, que l'on ne sait trop où situer, les capes des paludiers des environs de Guérande et les manteaux de deuil divers, qui sont des vêtements cérémoniels et non de protection.

Ma documentation est-elle incomplète, ou bien les paysans de Bretagne, et peut-être d'ailleurs, méprisaient-ils l'art de se défendre contre les intempéries ?

D^r C. LAURENT.

358. — LA CÉLÈBRE UNIVERSITÉ D'OXFORD AURAIT-ELLE ÉTÉ FONDÉE PAR UN BRETON ?

Dans le compte rendu du Congrès Celtique international de Saint-Brieuc en 1867 (page 68), on trouve cette affirmation de H. de la Villemarqué : « En 887, le barde Asser, d'origine bretonne, fonde le magnifique établissement d'Oxford, voilà l'origine de cette université célèbre. »

Cette déclaration fut faite à une séance de travail présidée par Henri Martin, en présence de La Borderie.

X. Y.

360. — QUELLES SONT L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DU « TRISKELE » ?

Pendant l'occupation, le motif désigné sous le nom de *triskele* était souvent associé à des manifestations autonomistes. On le retrouve aujourd'hui servant d'emblème à des groupements culturels bretons dont les dirigeants se prétendent au moins « loyalistes ».

Je désirerais connaître l'origine de ce motif, qui me semble n'avoir rien de breton (du moins je ne l'ai jamais rencontré dans la décoration d'aucun meuble ancien). Je voudrais également savoir quelle relation historique existerait entre cette combinaison de spirales et les velleités d'irréductibilité de certains Bretons, ou les ébats folkloriques des *Keven* de binious.

A. LE DILAVREZ.

361. — TÄSSEL REPRÉSENTANT EN 1848.

A la Bibliothèque Nationale (Mss. n. a. fr. 24766) se trouve une note autographe de Victor Hugo. Hugo dit avoir diné, en janvier 1849, chez le prince Napoléon, avec le représentant Tassel, « un des trois plus laids de l'Assemblée ». Et en marge se trouve un portrait à la plume de V. Hugo : Tassel y est représenté de profil avec un nez énorme.

Saurait-on duquel des deux représentants Tassel il s'agit ?

KLASKER.

362. — MARQUIS ET COMTE DE CLOHARS-CARNOËT.

J'avais demandé, dans le n° 2 de la *N. R. B.*, qui étaient le marquis et le comte de Clohars-Carnoët, auteurs d'un petit recueil de fables en vers, *Coups d'Épingle*, publié chez Quantin, à Paris en 1893. Je viens d'avoir entre les mains un autre ouvrage, signé cette fois G. de Clohars-Carnoët : *Le Chevalier de Tinténac et la Chouannerie* (extrait de la *Revue de Bretagne*, Vannes, Lafolye, 1912) ; une dédicace manuscrite datée de 1933 montre que l'auteur était le comte de Tinténac.

Le comte de Tinténac est-il aussi l'auteur du premier ouvrage ? A-t-il écrit autre chose ?

D^r C. LAURENT.

363. — LES CHEMINS D'ENTERREMENT.

N'y a-t-il pas (ou n'y a-t-il pas eu) dans nos campagnes de Haute et de Basse Bretagne, des chemins traditionnels, en dehors des routes normales ou des voies les plus rapides, par où il était « rituel » de transporter les corps à l'église ? Dans la langue bretonne, n'y a-t-il pas d'expression particulière pour désigner ces routes spéciales qu'on n'empruntait que pour les enterrements ?

Un folkloriste amateur.

364. — CADODAL DANS LA RÉGION DE GOUAREC.

Existe-t-il quelque texte qui authentifie le passage ou le séjour de Cadoudal en forêt de Quenecan ?

Ce que j'en dis, dans ma notice sur Mûr, je le tiens du chanoine Le Mouël, ancien curé de Mûr, après y avoir été vicaire à la fin du XIX^e siècle.

La réalité du fait m'a été affirmée ces jours derniers par un Mûrois, dont le père, homme cultivé, lui avait affirmé l'exactitude. Enfin Le Cerf semble le croire. Voir sa plaquette « *Le tumulus de Molennec* », parue chez Prudhomme, p. 6.

LE BARZIC (Mûr).

RÉPONSES

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

Au pardon de Saint-Ignace (c'est une chapelle en forêt de Quénécan) le dimanche 17 août, on a substitué Ignace de Loyola au vieux Saint Ignon. Sur l'autel se dressait la statue de Notre-Dame des Neiges. Le prêtre dans son sermon n'a parlé que de Notre-Dame des Forces. Je lui en ai demandé la raison : « Parce que, m'a-t-il répondu, on est incapable de savoir s'il s'agit de *I. V. en eau* ou de *I. V. en neige* ».

Le BAZIN (Mitr).

Dans *Miz Maril* (Mois de Marle), un auteur estimé signalait que Notre-Dame des Neiges est honorée dans le diocèse de Quimper qui eut trois chapelles sous son vocable. Celle de Quimper a disparu.

Un CORROUZAIS.

A la prochaine exposition d'Art sacré de Saint-Brieuc, on admirera une vieille statue de Notre-Dame des Neiges.

Henri TANGUY.

274. — LE PAPE GRÉGOIRE VII ET LA BRETAGNE.

Je ne suis pas surpris que vous n'avez pas encore eu de réponse à cette question posée y a plus d'un an dans votre revue. Je suis en effet convalescent que jamais Grégoire VII n'a écrit cette phrase sur le rôle de la Bretagne.

Mais il serait curieux de savoir où on aurait pu trouver cette phrase, chez un auteur ancien ?

Abbé P.

295. — EMILE SOUVESTRE ORLÉANISTE ?

Possédant une abondante série de lettres de Guillaume Le Jean à Charles Alexandre et ayant lu beaucoup de réponses de ce dernier, je crois pouvoir assurer que Souvestre était ardent républicain bien avant la révolution de 1848. Mais il me paraît vraisemblable qu'il était opposé aux tendances de Ledru-Rollin, dont Rocher, commissaire général de la République, était l'homme-lige. (Voir l'Étude de M. H. de Berranger, Ad. LE GOZIOU.

Ad. LE GOZIOU.

330. — L'INSTRUCTION AUTREFOIS EN BRETAGNE.

a) Mariages de 1686 à 1690 dans la commune du Palais (B.-He) : nombre 74 ; ont signé, 14 maris et 9 femmes.

b) Mariages de 1786 à 1790 : nombre 87 ; ont signé, 34 maris et 31 femmes.

Si ce second pourcentage est bien plus élevé, c'est que pour cette période il y avait dans l'île beaucoup d'officiers et de fonctionnaires.

Mme VINET.

346. — PLACE TENUE PAR LES BRETONS DANS LA MARINE MILITAIRE.

On trouve de très intéressantes statistiques sur cette question dans une communication faite par le vice-amiral Laurent à l'Académie de Marine. Cette étude a été tirée à part (Broch. de 12 pages) en 1938 sous le titre : *Les traditions de la Marine Militaire*. M. Cariou pourra se procurer cette brochure que je puis vous résumer si vous le désirez.

Ernest TANGUY.

350. — L'ORIGINALITÉ DE NOS COSTUMES BRETONS.

C'est au Congrès de l'Association Bretonne de Landerneau, en 1879, que notre historien La Borderie déclara que les costumes particuliers à la Bretagne étaient autrefois ceux de toute la France. (Voir compte rendu, p. 39).

Ad. LE G.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOUR'NIS-KÉRIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31-1206. — 9-52, Dépôt légal : 1952, n° T., 2.082. 960.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

- SEPTEMBRE - OCTOBRE 1952 -
N° 5



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
F. COANT. — Une Comtesse de Ségur bretonne : Zénaïde Fleuriot	321
RIVOALLAN. — Un admirateur anglais de Renan : Matthew Arnold	329
L. KERBRIOU. — En Basse-Bretagne au XVII ^e siècle avec Michel Le Nobletz (suite)	335
Léon DURRUIL. — A propos d'amour breton, par Charles Le Goffic	346
F. GOURVIL. — Les Saints d'Albert Le Grand (suite)	355
Auguste DUPOUY. — Les deux Bretagnes	363
Jean SERGENT. — Chateaubriand et Victor Hugo	365
Charles CHASSÉ. — Où Lorient a-t-il pris son nom ?	377
F. LE BOUR'HIS-KERBIZIET. — Le bourreau et la guillotine en Bretagne (fin). Amiral LAURENT. — Place tenue par les Bretons dans la marine militaire.	379
P. B. — Ancienneté des rites du Gorsedd	392
F. GOURVIL. — Triskèle	395
Coin des Fureteurs	397
Bibliographie	

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

FRANÇOIS COANT, né le 1^{er} octobre 1899, à Serignac (Finistère).
Elève de l'École Primaire Supérieure de Morlaix et de l'École Normale de Quimper. Etudiant de la Faculté des Lettres de Rennes. Institutier puis Professeur de Cours Complémentaire dans le Finistère. Professeur à l'École Normale de Saint-Brieuc. Inspecteur de l'Enseignement Primaire à Redon, puis à Saint-Malo. Directeur de l'École Normale de Saint-Brieuc depuis la Libération.
Œuvres et Publications : Articles variés (littéraires, historiques, géographiques, pédagogiques) dans diverses revues ou journaux régionaux et locaux. « Géographie de l'Ille-et-Vilaine », en collaboration à l'ouvrage « L'École Publique Française ». Conférences à Rennes-Bretagne (1935-1939). Sous presse : « Au Beau Pays de Bretagne » (en collaboration avec M. Dupuis).

N° 5

6^e ANNÉE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1952

Nouvelle Revue de Bretagne

“ UNE COMTESSE DE SÉGUR BRETONNE ”

Zénaïde Fleuriot

Sa vie et son œuvre

I

PARMI les romancières du siècle dernier qui ont spécialement écrit pour les enfants et pour la jeunesse, il n'est sans doute aucune, exception faite de la comtesse de Ségur, qui ait eu plus de succès ni qui soit demeurée plus populaire que notre compatriote Zénaïde Fleuriot.

Si les œuvres de la première représentent une certaine tendance réaliste en mettant en scène des enfants qui ont les faiblesses comme les qualités de leur âge, ce qui nous changeait des berquinades et des « Veillées du château », celles de Zénaïde Fleuriot nous présentent plutôt de jeunes héros qui doivent, par « la toute puissance de leur énergie », triompher de nombreux obstacles dressés sur leur chemin. Ainsi répondent-elles à ce goût des enfants dont les ambitions dépassent la faiblesse physique et qui admirent volontiers et surtout ceux qui réalisent de vastes rêves « éclos dans une âme à l'étroit dans un corps menu » (1).

(1) M. T. Litzars : « La littérature enfantine en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle » (Les Presses Universitaires de France).

Les livres de Zénaïde Fleuriot durent peut-être, en effet, une grande partie de leur succès au fait qu'ils nous donnent le spectacle d'enfants accomplissant, avec les faibles ressources de leur âge, des besognes dignes de grandes personnes. Et l'on peut se demander jusqu'à quel point ils ne constituent pas la transposition même des rêves de l'auteur que des revers de fortune obligeront de quitter, à vingt ans, le foyer paternel et à forger sa propre destinée dans des conditions difficiles, notamment au point de vue moral. Les éléments de son œuvre, c'est dans sa propre vie et dans celle de son entourage qu'elle dut vraisemblablement les trouver.

Or, c'est une existence plutôt mélancolique, souvent en butte aux piqures d'amour-propre ou en lutte contre les événements et les circonstances, que celle que mènera Zénaïde Fleuriot.

Elle naquit à Saint-Brieuc, le 28 octobre 1829, dans une vieille maison que, dans ses mémoires, elle nous dépeint « très large de façade, un étage surplombant et se terminant par un pignon très aigu. »

De vieille souche bretonne, elle restera toujours fidèle à sa Bretagne à laquelle elle devra, pour une large part, sa foi, son enthousiasme parfois un peu naïf et son idéalisme profond.

« Une exquise naïveté s'unira à son fier courage. Son charme sera le charme discret — si frais — de la bruyère en fleurs. Ses yeux bleus seront pleins de lumière et de rêve comme les horizons qu'elle aimera, où la mer agitée rejoint le ciel clair (2). »

Son père, Jean-Marie Fleuriot, après avoir pris part aux campagnes du Consulat et des premières années de l'Empire, notamment à la victoire d'Austerlitz, était rentré en Bretagne en 1806 ; il avait épousé sa compatriote Marie-Anne Le Lagadec, puis, son droit fait à Rennes, s'était établi comme avoué en sa vieille ville de Saint-Brieuc. Le ménage Fleuriot eut seize enfants, dont onze disparurent prématurément.

Cependant, une heureuse atmosphère d'affection et de gaieté vivante régnait dans ce foyer, et la jeune « Zéna », comme on l'appelait alors familièrement, connut une enfance joyeuse. Quelques bons amis fréquentaient la maison, tel ce brave Monsieur Laennec, « vénérable avocat », qui « régalaît les enfants de ses vieilles chansons et se laissa jouer par eux maints tours (3). Je ne serais pas surpris qu'il ait servi de modèle à Zénaïde pour l'un de ses futurs personnages, de même que sa femme qui, bien qu'ayant dépassé quatre-vingts ans, sortait avec « des robes de soie à ramages, des corsages à pointe et des jupes à paniers, de petits chapeaux ronds entourés de mignonnes roses, et des souliers de satin à hauts talons » (Lettre de Marie Fleuriot à sa sœur Zénaïde, 19 octobre 1873). L'enfant s'amusait beaucoup au jardin où, souvent, elle imposait aux autres son autorité.

De bonne heure, on la mit en classe chez une dame Charlemagne qui tenait en ville un établissement assez prospère et de bon renom. Puis, elle fréquenta le couvent de la Providence. Il semble que, dès lors, ses aptitudes littéraires aient été remarquées ; ses « devoirs de style » et ses narrations brillantes et débordant d'imagination lui valurent le surnom de « Bernardin-de-Saint-Pierre. » A ces dons littéraires, son père lui-même commença à prêter quelque attention l'année même où sa fille, « vêtue d'une robe de mousseline lilas clair, un très joli châle sur les

(2) E. Marlemy : « Zénaïde Fleuriot » (collection Femmes de France). P. Lethielleux, Paris.

(3) Voir : Dr Lejeune. L'aimable Monsieur Théophile, Marie Laennec ou l'élégant étourdi. (Nouvelle Revue de Bretagne, 1949), p. 43-49 et 132.

épaules et un chapeau de paille d'Italie, garni de rubans blancs, posé sur sa magnifique chevelure (4) », prit avec quelques amies ses premières leçons de danse. Il fut frappé, en particulier, par la description exacte et précise, et non dénuée de vie, que Zénaïde, un jour, donna de l'intérieur familial. Et l'idée lui vint même de faire imprimer son travail, ce qui ne fut pas du goût de la fille aînée : « Tu ferais mieux, disait celle-ci à sa sœur, de coudre ou de broder que de rêver de pareilles billevesées. »

Cette vocation naissante trouvait cependant un climat favorable, non seulement dans les heureuses dispositions de Fleuriot père à son égard et dans la passion que nourrissait la jeune fille pour la lecture, mais encore dans le cadre solitaire et rustique où se déroulaient ses libres vacances : le domaine familial du Palacret, ancienne commanderie située sur les bords du Jandy, qu'elle décrit dans « Au hasard », avec ses bois, son moulin à vent, les ruines de l'ancienne commanderie, le ruisseau bordé de saules, de prairies et de pommiers, l'étang à rouir le chanvre, le haut mûrier où elle s'installait avec son petit rouet, puis, plus loin, la lande toute odorante de bruyères... Zénaïde fit, en ces lieux agrestes, des séjours délicieux dont elle parlera toujours avec attendrissement et elle éprouvera un plaisir évident à situer nombre de ses héroïnes dans des milieux manifestement inspirés du Palacret :

« Oh ! le Palacret ! mon cher Palacret, que je voudrais tant revoir ! les bois, la lande toute odorante de bruyères, où je vagabondais si joyeusement ; les longues promenades avec notre père bien-aimé, dans ce pays pittoresque et sauvage, ces tête-à-tête sous le ciel bleu, où il m'initiait aux beautés de la nature et me la faisait aimer !... »

L'influence de son père sur ses goûts et sur l'orientation de ses sentiments transparait nettement en ces quelques lignes. Cette action ne fut pas moindre sur sa première formation littéraire car Jean-Marie Fleuriot sut être pour les premiers essais de sa fille « un critique à la fois clairvoyant et encourageant. » « Il avait foi en mon avenir, déclare-t-elle, et sans cette foi qui me soutenait, je n'aurais jamais osé écrire. » C'est lui aussi qui guida ses lectures et l'on sait que ses ouvrages préférés à l'époque furent « le Robinson suisse », dont elle voulut pour ainsi dire vivre la fiction, et les romans de Walter Scott. Elle marqua d'ailleurs, par la suite, une nette sympathie pour certains écrivains anglais tels que Dickens et George Eliot qui ne durent pas être étrangers à la naissance de certains aspects de son talent de romancière...

Mais les années heureuses de Zénaïde furent bien courtes. Et c'est avec une mélancolique nostalgie qu'elle en évoquera plus tard cette brièveté, dans une lettre à sa sœur Marie, son aînée de vingt ans :

« Tu as pu vivre de la vie de famille, chère Marie, de ses joies, de ses espérances. Moi, pauvre petite retardataire, je suis arrivée juste à temps pour en goûter les amertumes, en voir les douleurs, les privations, les tristesses, la dispersion, la ruine enfin. »

Sa famille connut bientôt, en effet, la ruine. Jean-Marie Fleuriot, légitimiste intransigeant, s'était fait de nombreux ennemis en se posant en adversaire irréconciliable et trop remuant de la Monarchie de Juillet. Il dut vendre son étude de plus en plus désertée puis, ayant refusé dans l'administration un poste que le gouvernement, désireux de se l'attacher,

(4) Lettre déjà citée de Marie Fleuriot à Zénaïde.

lui avait offert, il se vit contraint de liquider peu à peu tous ses biens familiaux.

Et c'est au foyer des autres que la jeunesse de Zénaïde allait désormais s'écouler. C'est sur les enfants des autres que se poserait dorénavant le regard de ses yeux bleus et ce « je ne sais quoi d'aimable, de vif et de gracieux qui distinguait M^{lle} Fleuriot entre toutes » (Lettre de Marie, 19 octobre 1873).

Un ami de son père, Etienne-G. de Keréver, châtelain de Château-Billy, en Ploufragan, proposa de confier à la jeune fille l'éducation de ses trois fillettes. Peu après, Zénaïde quittait les siens. Elle avait vingt ans.

Il est vrai que c'est en amie que la jeune et jolie institutrice fut reçue et traitée par M^{me} de Keréver et ses filles. Elle connaitra, à Château-Billy, une autre vie de famille, aux joies paisibles, et nouera des amitiés que le temps ne fera que consolider.

Elle y sentira aussi, malheureusement, surtout dans les débuts, des souffrances et bien des piqûres d'amour-propre. C'est d'abord la nouvelle brutale de la mort de son père qu'elle aimait tendrement et qu'elle n'eut pas le bonheur de revoir. C'est aussi la lutte contre les préjugés de l'époque qui lui rendaient pénible cette obligation de travailler chez les autres pour gagner sa vie, la rupture avec son insouciance du Palacret, l'abandon de son indépendance, la nécessité de se remettre à l'étude, de s'adapter aux multiples et délicates exigences de sa tâche d'éducatrice... Mais la jeune fille se montra courageuse et accepta son sort avec une belle résignation. Elle écrit à son aînée :

« On s'étonne ici de ne pas me voir disposée à aller à Saint-Brieuc, et l'on me dit qu'il n'est pas naturel, à mon âge, de tant aimer la campagne et la solitude. Je ne puis cependant pas avouer que, par tempérament, j'aime assés autrefois le monde et la ville, mais que mon cœur est à jamais fermé à la joie par notre ruine et nos malheurs ; j'aime mieux passer pour sentimentale que me plaindre de ma destinée. »

Cependant, la bonté de ses maîtres et la présence d'enfants insouciantes eurent vite fait de la rendre à sa gaieté naturelle, et elle se remit à écrire.

Elle composa d'abord quelques petites comédies qu'elle fit jouer par ses élèves :

« C'était le soir, lorsque les enfants étaient couchés et que mes parents faisaient leur partie de cartes, que Zénaïde écrivait sur ses genoux, au milieu des conversations auxquelles elle prenait part (5). »

C'est ainsi qu'elle se laissa tenter par un concours organisé par « La France littéraire », de Lyon, et y obtint le premier prix pour une nouvelle intitulée : « La Fontaine du Moine Rouge ». Elle se défendait pourtant de vouloir poser en femme auteur, n'écrivant, disait-elle, que « pour se distraire »...

Peut-être, en effet, rêvait-elle alors bien plutôt au mariage ; mais, celui qui devait l'épouser mourut subitement, confia-t-elle à ses notes intimes.

Tout au moins, la situation de la famille s'était-elle quelque peu améliorée. L'un des fils, François, marié dans de bonnes conditions et nommé juge de paix, recueillait chez lui sa mère et sa sœur aînée, et

(5) Lettre de M^{me} Ferrigault, née Claire de Keréver, à M. Fleuriot-Kérinou (27 février 1895).

Zénaïde se réjouissait à l'idée de caresser le bébé, son futur neveu, dont on attendait la naissance.

De nouveau couronnée à un concours de « La France littéraire », auquel elle avait participé sous le pseudonyme d'Anna Ediane — son prénom renversé — elle se risqua à publier son premier livre « Souvenirs d'une douairière », qui parut chez Ambroise Bray, à Paris.

« Toutes les qualités que devait développer plus tard M^{lle} Zénaïde Fleuriot rayonnaient dans ce premier ouvrage, écrit le critique Alfred Nettement : ce don d'observation si rare, cet art de saisir et de peindre les scènes d'intérieur, le discernement et la reproduction fidèle des caractères, l'intelligence élevée des beautés du paysage, sans cette vaine recherche qui, chez beaucoup d'écrivains de nos jours, dégénère en affecterie ; enfin, la notion de la vie réelle avec un sentiment suffisant de l'idéal. »

Et Alfred Nettement, séduit par ce nouveau talent, s'empressait de lui ouvrir les colonnes de sa « Semaine des Familles ». C'est ainsi qu'en 1859 commença la fidèle collaboration de Zénaïde à cette revue. L'année suivante, la jeune romancière se rendit à Paris, où elle demeura quelques mois. Elle y fut reçue par les familles Bray, Nettement et Lecoffre, fit de la musique, visita divers monuments et églises, assista à des spectacles, s'entendit avec ses éditeurs et suivit les cours de M^{me} Pape-Carpantier, ce qui lui permit d'obtenir le diplôme nécessaire pour l'inspection des salles d'asile afin, le cas échéant, de « faire face à la mauvaise fortune. »

Car elle semblait encore douter quelque peu du succès. Pourtant, de retour en Bretagne, elle se remit avec ardeur au travail. Et c'est toute une série d'ouvrages qui, en peu de temps, naissent sous sa plume féconde et reçoivent le meilleur accueil : « La vie en famille », « Réséda », « Sans beauté », vite épuisé et réédité, « Au hasard », tout imprégné des souvenirs du Palacret, « Les Prévalonnais », d'une très grande sensibilité, et j'en oublie... En même temps, elle collabore à diverses revues, en particulier, au « Journal des Demoiselles », à « la Mode illustrée », sans compter, bien entendu, « la Semaine des familles » où paraissent plusieurs de ses romans.

Grâce à ses droits d'auteur, sa situation de fortune se redressa, et elle put payer les dettes laissées par son père, puis voyager et revenir à Paris.

Cependant, elle voyait dans ses occupations littéraires non pas seulement, non pas surtout, un moyen de s'enrichir ou d'améliorer son existence matérielle, mais une sorte de mission à remplir :

« Je travaille beaucoup en ce moment, écrivait-elle dans une lettre intime ; je voudrais tant arriver à la hauteur de la mission que je me suis donnée : répandre, à l'aide de mes humbles livres, de belles et grandes vérités que tant de gens ignorent toute leur vie, et dont la connaissance, unie à la bonne volonté, empêcheraient tant de souffrances inutiles. »

En 1867, elle quittait l'hospitalière famille de Keréver pour revenir s'installer à Saint-Brieuc avec l'aîné de ses neveux, Francis, à qui elle voulait « donner la douceur d'un chez soi » tandis qu'il fréquentait le collège de Saint-Charles.

Mais elle n'oubliait pas ses chers amis Keréver et l'on devine sa douleur lorsque, brusquement, elle apprit la mort de sa plus chère élève d'antan, son « intime », sa « sœur » Alix, emportée par le choléra. Cette cruelle disparition l'affecta profondément, au point de la détacher désormais de « ce bonheur humain trop fragile. » Elle tomba dans une sorte d'accablement qui dura des semaines et abandonna tout travail littéraire.

Le souvenir de la disparue la poursuivait. Aussi décida-t-elle de s'éloigner de Saint-Brieuc : « Je pars demain pour Paris ; j'ai pris cette grande résolution. Il me faut secouer ma peine, sans cela ma peine me tuera ; et je dois vivre, puisque j'ai encore des devoirs à remplir. » Elle avait appris depuis peu l'existence, rue de la Baronnière, de la Communauté des *Auxiliatrices du Purgatoire* et, très croyante, elle désirait recommander Alix à ses prières. La paix du couvent l'attirait aussi. Néanmoins, le calme n'était pas revenu en son âme. Sur les conseils de Mère Saint-Pierre — veuve de l'artiste Sémart — à qui elle va s'attacher et dont elle subira profondément l'influence, elle décide de faire le voyage de Rome qui, en la distrayant, lui apporterait peut-être l'apaisement. Les paroles consolatrices de la religieuse et le charme qui émanait de toute sa personne agissent rapidement sur Zénaïde et celle dernière, pour préparer son voyage, fit visite à plusieurs « grands personnages ». Une lettre de la marquise de Blocqueville — fille de Davout — la mit en rapport avec une Romaine de haute naissance et de grande érudition, la princesse de Sayn-Wittgenstein. Séduite par la simplicité et par la fraîcheur d'âme de la jeune romancière, qu'elle appellera désormais « Ma chère Bruyère de Bretagne », la princesse la traita avec une particulière sollicitude et ne cessa plus de s'intéresser à elle et à ses travaux, ni de la conseiller.

À son retour de Rome, Zénaïde retrouva les *Auxiliatrices* qui achèveront de lui rendre la force nécessaire pour reprendre ses anciennes occupations. Elle rentra en Bretagne, rouvrit son appartement de Saint-Brieuc, y ramena son neveu et recommença à écrire.

Pourtant, au fond de ce cœur qui a tant souffert, c'est encore l'incertitude. Elle se demande « où Dieu la veut » et en elle un rêve est né, plus ou moins vague encore sans doute, « dont les perspectives austères l'enchantent », tout en lui inspirant cependant quelque appréhension... Mais, peu à peu, ce rêve se précise : « Il me prend, écrit-elle, une sérieuse envie d'abandonner le monde et de prendre le joug d'une règle. » Comment expliquer cette évolution ? Sans doute, par des raisons sentimentales — la crainte de l'isolement — et par l'espoir de l'appui que Zénaïde pense trouver de ce côté d'où les consolations sont venues à son âme assoiffée d'idéal et de piété...

Le voilà au couvent, où doit cesser son incertitude. Elle y médite, elle y connaît « de beaux élans de piété généreuse » puis, se surprend à dessiner naïvement la pèlerine et la coiffure noire des *Auxiliatrices*.

C'est le Révérend Père Olivaint qui décidera pour elle :

« Non, ma chère fille, je ne vous crois pas appelée à la vie religieuse. Venez dans le monde en vraie chrétienne, et servez Dieu par votre plume. Votre nature, habituée à l'indépendance, ne supporterait pas les bandelettes de l'enceinte religieuse. »

Zénaïde comprend et reconnaît sa voie : c'est dans et par ses travaux littéraires qu'elle accomplira la volonté de Dieu... Et sa plume retrouvée compose « un chant vibrant d'actions de grâces »...

Pourtant, si Zénaïde Fleuriot retourna au monde, ce fut pour y vivre désormais comme si elle n'en était plus :

« Je ne quitte pas, je ne quitterai jamais mon deuil, un deuil adouci, éclairci, mais un deuil... »

Elle le prouva bien, lors d'un nouveau voyage en Italie, quelques mois plus tard :

« J'ai refusé net de me décoller pour assister à des réunions sérieuses, mais parées... », écrit-elle à Mère Saint-Pierre.

C'est en cette période où elle avait atteint au renoncement que survint la guerre de 1870 ; ce fut pour elle l'occasion de pousser l'abnégation jusqu'au dévouement total.

« Il y a des moments où, quand on est par le fait des circonstances demeuré indépendant, il est nécessaire de se dévouer. »

La capitale était sur le point d'être assiégée ; Zénaïde revit le Père Olivaint et lui demanda si « un siège avec toutes ses horreurs » était vraiment à craindre et, comme il lui répondait affirmativement, elle décida de rester car elle espérait pouvoir « être utile ». Et, de fait, elle s'emploiera inlassablement auprès des malades et des pauvres gens « que le froid tue ». Elle prendra largement sa part de toutes les misères du siège.

Elle passa dans sa famille les semaines pénibles de la Commune. Mais, dès juin, elle rentra à Paris et s'adonna à « un apostolat nouveau ». La Supérieure générale des *Auxiliatrices*, réalisant un ancien projet du Père Olivaint, avait fondé une Ecole professionnelle catholique dans un grand immeuble touchant la communauté. Zénaïde s'y consacra avec ardeur, dirigeant parfois effectivement l'établissement. Le matin, elle écrivait ; mais le reste de la journée était pour les jeunes apprenties : elle leur faisait le catéchisme, surveillait leurs repas, leurs récréations, composait pour elles des chansons, des cantiques et des comédies pour les distributions de prix.

En 1872, elle publiait sous le titre « Notre Capitale Rome » une relation de son deuxième voyage en Italie et l'offrait respectueusement au Pape Pie IX qui, en réponse, lui adressa ses meilleurs encouragements.

L'été suivant, l'Académie française couronnait son roman « Aigle et Colombe. »

Bientôt, Lecoivre lui offrait la direction de son journal, « *la Semaine des Familles* ». Mais c'était un travail bien absorbant pour une romancière aussi féconde et elle ne tarda pas à remettre sa démission tout en conservant sa collaboration à la Revue.

Zénaïde Fleuriot qui, jusque-là, n'avait surtout écrit que pour les familles et, en particulier pour les jeunes filles, s'était d'ailleurs mise à écrire également pour les enfants. Elle y connut un nouveau succès car elle savait se mettre à la portée des jeunes qu'elle affectionnait. « Le Petit Chef de famille » fut d'abord édité à 6.000 exemplaires, puis à 10.000 ; c'était un beau tirage pour l'époque. « On désire, écrivait-elle à la princesse de Wittgenstein, me voir remplacer la comtesse de Ségur, qui a passionné toute une génération avec ses ouvrages pleins de verve. Je crains de paraître fade auprès d'elle... »

Sans doute était-il difficile de remplacer l'auteur des « Malheurs de Sophie » ou « d'Un bon petit Diable ». Il n'en reste pas moins que Zénaïde Fleuriot sut conquérir des milliers de jeunes lecteurs par les romans amusants et pleins de fraîcheur qu'elle donna à « *la Bibliothèque Rose* » ou à « *la Bibliothèque de la Jeunesse* ». Et l'on peut affirmer que si son succès ne fut jamais tapageur et ne lui tourna jamais la tête, il fut réel et solide.

En août 1872, elle venait rejoindre sa famille en vacances à Locmariaquer. Ses premiers contacts avec ce coin de terre morbihannaise ne l'enthousiasmèrent que médiocrement. Cependant, son charme devait opérer sur le cœur et l'esprit de la romancière qui y fit même bâtir une maison et s'y fixa désormais. « Je me plais de plus en plus dans ce pays

désert », confiait-elle à Mère Saint-Pierre dès 1873. Locmariaker avait, à cette époque, conservé ses aspects encore un peu primitifs, et la population d'aspect un tantinet rude, mais très simple, professait une foi naïve qui ne pouvait manquer de toucher l'âme de Zénaïde Fleuriot. Elle se plaisait à vivre au milieu d'elle, en sa petite maison de Kermoerch (la villa de la tante) où elle entourait aussi de sollicitude ses neveux dont elle ne perdait pas de vue l'avenir.

Ainsi, les années coulèrent, parfois marquées par quelque voyage, mais aussi, hélas ! par des deuils : celui de sa sœur aînée qui s'était penchée sur son enfance, puis, celui de son amie et conseillère avisée, la Princesse de Sayn-Wittgenstein...

Et un jour, la maladie l'atteignit elle-même. « Je sens venir la souffrance, avouait-elle, J'ai une gêne au cœur qui me paralyse. »

L'affection caractérisée par ces signes se déclarait en 1887. Elle devait finir par vaincre la robustesse de la romancière.

L'air de Locmariaker lui faisait cependant du bien. Mais elle craignait de s'y sentir isolée. A Paris, c'était sans doute le réconfort moral de ses amis, mais aussi l'étouffement et la fatigue. Finalement, elle découvrit un petit pavillon à Clamart où elle s'installa.

« Combien j'ai hâte de dater mes lettres de « Mon Ermitage », s'écriait-elle. Cette jolie habitation, avec ses grands papyrus enlacs d'aristoloches montant jusqu'au faite ; ce petit jardin rempli de fleurs et de fruits, et si près de Paris, tout cela enchante mon imagination. »

Et elle se remit au travail. Car il lui fallait travailler, non seulement par goût, mais pour vivre ; elle avait sans cesse donné pour les siens et pour les autres, et n'avait pas gardé pour elle ce qu'il eût fallu pour assurer son avenir. Qu'importait ? « On n'emporte de cette vie que ce que l'on a donné. »

A la fin de l'été 1890, elle quittait Kermoerch pour la dernière fois. « A peine rentrée à Paris, elle eut une crise violente d'étouffement dont elle se remit ; mais elle était si changée que tous ceux qui l'aimaient avaient le cœur serré en la revoyant (6). »

Elle ne consentit pourtant pas à se reposer. L'hiver vint. Il faisait très froid. Le 18 décembre, Zénaïde Fleuriot, dont l'état de santé eût nécessité les plus grands ménagements, sortit néanmoins pour accomplir des démarches en faveur d'une de ses anciennes élèves de l'école professionnelle. Elle se ressentit de son imprudence dès le soir même et, le lendemain matin, on la trouva dans sa chambre, déjà presque inanimée. Un médecin essaya, mais en vain, de la ranimer. Un prêtre, mandé en hâte, « recueillit son dernier soupir. » Et Mère Saint-Pierre l'habilla, selon le vœu qu'elle avait autrefois exprimé.

Son corps fut ramené en Bretagne et inhumé dans le petit cimetière de Locmariaker, proche de la mer et des humbles pêcheurs qu'elle avait aimés...

Sur sa tombe, se dresse un menhir et, au pied de la croix qui l'orne, une plume et un livre, modestes « symboles du travail de sa vie. »

(A suivre).

F. COANT.

(6) E. Marlemy. Ouvrage cité

UN ADMIRATEUR ANGLAIS DE RENAN

Matthew Arnold

DANS les jeux de la géographie littéraire, on s'arrête trop souvent au lieu de naissance, parfois accidentel, de l'écrivain : on ne se préoccupe peut-être pas assez d'élargir la recherche et l'hommage jusqu'au terroir qui lui donna sa mère ; sa mère, si importante cependant dans la formation de cet être trop sensible qu'est un poète. Aucun pays n'a autant souffert de cette forme de l'injustice que la Cornouaille d'outre-Manche, le comté de Cornwall. Avec ses immenses espaces de lande et de bruyère, avec ses mines à l'abandon, blêmes cicatrices de ses vastes blessures, avec sa majestueuse façade de rocs étagés devant l'Océan sombre, et le grand vent du large qui le soufflette de toutes parts, il laisse une impression de haute et austère grandeur, faite de solitude et de mélancolie, et que relève encore le contraste de ses recoins riants et fleuris. Et l'on se dit : comment ne surgit-il pas un grand poète pour associer l'angoisse de l'homme ou son exaltation à cette symphonie grandiose des mers et des landes, des rocs et des vents ? Et l'on ne s'avise guère que parmi tant d'enfants rêveurs dont la mère était du Cornwall, quelques-uns, qui sont loin d'épuiser la liste, ont tracé en moins de deux siècles au ciel de la poésie anglaise, avec les noms de Keats et de Yeats, des sœurs Brontë et de Matthew Arnold, un fulgurant chemin de lumière.

Pour ce qui est d'Arnold, sur ce point nulle contestation. Laissons parler la fille de son frère Thomas, célèbre elle-même pour son *Robert Elsmere* qui est le roman d'une crise religieuse ; voici ce qu'elle écrit dans ses *Souvenirs d'un Ecrivain* : « Tant Matthew que son frère Thomas avaient reçu d'une ascendance lointaine (peut-être de leur mère cornwallaise, fille elle-même d'un Penrose et d'une Trevenen) des éléments, des qualités qui faisaient défaut à la forte personnalité de leur père. » Et d'énumérer les traits qui, selon Matthew Arnold, caractérisent les Celtes : imagination, tendance au rêve, spiritualité, détachement des choses du monde, inefficacité dans les luttes pratiques de la vie, « révolte contre le fait », amour passionné du charme et de la beauté.

Tout cela manquait sans doute au sévère Docteur Arnold, le rénovateur de l'école de Rugby, éducateur, théologien, homme à poigne ; un de ces pères dont la famille admire moins la grandeur qu'elle ne déteste leur tyrannie, dont les fils se font le serment de ne leur ressembler en rien, mais de réaliser s'ils le peuvent leur vivante antithèse, appuyés avec

certitude sur l'héritage maternel qui vit en eux. Entre un fils tel que Matthew et une telle mère, qui survécut de longues années à son mari, l'entente fut toujours parfaite. Au cours de ses voyages et de ses tournées (car il était inspecteur des écoles), c'est à sa mère qu'il adressait ses lettres les plus vivantes, celles qui échappent le mieux au reproche de sécheresse mérité par l'ensemble de sa correspondance, des lettres pleines de confiance en son jugement, d'abandon à sa tendresse.

De Bretagne en particulier, il lui écrit des nouvelles justes et charmantes, dures pour notre hôtellerie encore arriérée, mais sensibles à la vie rurale, à la piété des marins, à un service du mois de Marie en la Cathédrale de Quimper. Elles sont aussi révélatrices de son être intime que les longs passages où il évoque son frère mort aux Indes, ou que le poème, pourtant beau, qu'il consacre à la fois à ce deuil tout récent et au paysage de Carnac, harmonieusement fondus en un seul état d'âme. C'est aussi, plus que nulle part ailleurs, dans des lettres à sa mère que l'on voit naître et s'affermir l'admiration d'Arnold pour Ernest Renan, venu au monde, un an après lui, et qui semble l'avoir toute sa vie comme fasciné.

D'année en année s'exprime dans la correspondance l'aveu de l'ascendant exercé par Renan, dont le brillant exemple confirme la pensée de Matthew Arnold dans sa double orientation : lutte de l'esprit critique contre l'étroitesse dogmatique, et surtout, rôle capital des races celtiques dans l'histoire spirituelle de l'Occident. La filiation n'est pas plus niée qu'elle n'est niée, et les dates sont là qui montrent Arnold toujours découvrant chez Renan la grande idée dont il se repaîtra longuement en secret, pour l'aborder un jour enfin publiquement, dans le cadre de préoccupations différentes, tant personnelles que nationales.

Mais on chercherait en vain dans toute l'œuvre de Matthew Arnold une phrase explicite où il reconnaisse cette influence. En dehors des lettres (qui ne devaient évidemment paraître qu'après sa mort), il faut la dénicher dans un entretien accordé à un journaliste : là encore il s'agit d'une publication venue trop tard pour être démentie ou confirmée, et malheureusement Frank Harris n'est pas un homme dont on puisse accueillir sans réserves toutes les affirmations ; les voici néanmoins, admissibles en leur vraisemblance psychologique, sinon en leur authenticité littéraire.

« Je vois que vous m'avez deviné, fait-il dire à Arnold ; Renan fut toujours mon maître. Mon maître dans la conception qu'il s'est faite de saint Paul. Et de la Bible en général, bien qu'à mes yeux il se soit montré un peu superficiel dans son traitement de Jésus. Un grand maître néanmoins, qui toujours fait appel à l'âme. » Un silence, puis : « Il fut aussi le premier à me découvrir le génie celtique », ce qui lui vaut, à son insu, ce perfide commentaire de son interlocuteur : « Pourquoi donc Arnold, dans ses écrits, n'a-t-il jamais reconnu cette grande dette envers Renan ? »

Ce que doit en effet à l'histoire des Origines du Christianisme l'homme qui toute sa vie a prêché le culte de « la douceur et de la lumière », il ne nous appartient pas d'en parler. Mais il peut être intéressant de montrer ici comment Arnold a trouvé en Renan son guide pour la découverte du génie celtique. En 1859 paraissaient les *Essais de Morale et de Critique*, dont l'un, « la Poésie des Races Celtiques », fut instantanément célèbre. En 1867, Matthew Arnold publiait, sous le titre *Essai sur l'Étude de la Littérature Celtique*, des conférences prononcées à Oxford dans la chaire de poésie dont il était le titulaire. L'intervalle est de sept années (en datant des conférences), au cours desquelles, vivement frappé par les

pages du critique breton, son confrère d'outre Manche en assimile la matière, et attend le prétexte d'un Eisteddfod à Llandudno (en Pays de Galles), pour en reproduire l'essentiel, enrichi toutefois d'autres sucs, élaboré par un tout autre tempérament dans un tout autre style.

Les mêmes faiblesses caractérisent d'ailleurs les deux ouvrages : limitations, généralisations parfois risquées, et où la critique des spécialistes a eu beau jeu de s'exercer. Mais aussi, pour les sauver à jamais de l'oubli, la profondeur des intuitions, la vérité psychologique de l'ensemble, enfin la présentation : chez Renan, qui n'a rien écrit de plus exquis si ce n'est la « Prière sur l'Acropole », cette phrase flexible qui prend son air le plus nonchalant pour dessiner sa plus savante arabesque ; chez Arnold, ces insistantes reprises avec les mêmes mots à peine retouchés, ces « répétitions passionnées » qui lui servent à avancer le plus hardi de son propos.

Des faiblesses, néanmoins, des limitations : ainsi le mot « celtique », s'il figure dans les deux titres, a-t-il la même étendue, couvre-t-il les mêmes terroirs ? Renan ne voit guère le Pays de Galles (d'où il lui a plu de faire venir ses ancêtres) qu'à travers les lunettes d'un érudit qui a lu les *Mabinogion*. Arnold ne dit mot de notre Bretagne, qu'il a pourtant visitée. Et va-t-on prétendre que la plage de Llandudno, banale banlieue d'été pour les gens de Liverpool, soit un des hauts lieux du recueillement celtique ? Voilà tout ce qu'il nous offre comme « couleur locale ». Tant mieux, dira-t-on, puisqu'il s'agit avant tout d'un portrait spirituel des races celtiques, d'une invitation à étudier la littérature celtique : et ce serait en effet tant mieux, si le programme ainsi annoncé nous était donné. Mais il s'en faut de beaucoup, à moins que l'on accepte, en écrivant « celtique », de penser « brittonique », et d'éliminer à peu près complètement le facteur « gaélique ».

Car l'Irlande, chez Renan comme chez Arnold, fait figure de parente pauvre. De l'immense littérature gaélique, Renan semble n'avoir rien connu : il se réfère uniquement à deux poèmes latins, le *Saint-Brandan* et le *Purgatoire de Saint-Patrice*. Arnold se donne des apparences en parlant d'Eugène O'Curry avec toutes les marques de la familiarité, mais là s'arrête, semble-t-il, son érudition. Tous deux auraient eu bien autre chose à dire, n'en doutons pas, s'ils avaient rencontré l'épopée ossianique et l'épopée de la Branche Rouge. Aujourd'hui, ce double plaidoyer, où ne figurent ni Cuchulain, ni Mœve, ni Deirdre, ni les discussions d'Ossian avec le saint Apôtre ou ses descriptions de la Terre des Jeunes, Tir na n'Og, nous semble un peu étriqué au regard des trésors de nous connus.

La Bretagne même de Renan n'est pas toujours toute la Bretagne. D'une part, ses contacts personnels ne couvraient alors que son terroir natal, le Trégor. D'autre part, il a, regrettablement, suppléé à ses lacunes en s'appuyant avec une confiance excessive sur La Villemarqué. Certes, il s'est ressaisi plus tard, dans une *Note* qu'on aimerait citer tout entière, avec cette finesse incomparable qui fait que sous sa plume une réserve d'apparence bénigne est plus redoutable que la plus violente diatribe. « Sa critique », dira-t-il de La Villemarqué, « est loin d'être à l'abri de tout reproche. Plusieurs de [ses] allusions historiques sont des hypothèses plus ingénieuses que solides. [On craint qu'il] ne prête au texte quelque inflexion légère. » Bref, Renan se repent de la « confiance absolue » avec laquelle il l'a cité. Mais la *Note*, malgré sa sévérité toute rennienne, ne change rien au texte, qui demeure ainsi contaminé par une

source dont on a découvert, trop tard, tout le danger. Il reste donc que « *Poésie des races celtiques* » serait un manteau un peu flottant, et que l'article aurait perdu de sa valeur, s'il ne se fondait, bien mieux que sur une autorité vacillante, sur les intuitions profondes d'un pur Celte, qui n'avait qu'à se pencher sur lui-même pour y découvrir le plus secret de l'âme de sa race.

Sa vaste érudition lui permettait en outre des comparaisons avec l'Inde et la Grèce qui donnent tout leur poids à ses analyses du génie poétique des Celtes, quand il recherche et définit le caractère de véritable magie qui s'y attache. Tout ce que dira là-dessus Matthew Arnold ne sera qu'une transposition, sur le plan particulier de l'Angleterre, des vérités affirmées par Ernest Renan, dont la pénétration est allée jusqu'à entrevoir la dette envers le celtisme d'un Shakespeare. Cette partie de la « *Poésie des Races Celtiques* » est celle qui a le plus directement ébranlé l'imagination d'Arnold. A défaut d'une ascendance parement celtique comme celle de Renan, il trouvait en lui cette dualité dont il a tiré les plus belles pages de son étude : celles qui analysent minutieusement l'amalgame qu'est la littérature anglaise, où se retrouvent à la fois les qualités du Saxon, du Normand et du Celte. A ce dernier se rattache d'après Arnold, poète lui-même et de premier plan, le meilleur de la poésie de langue anglaise. Pour Arnold comme pour Renan, le Celte, et lui seul, détient une formule toujours reconnaissable, qui à la simple observation du réel, fidèlement enregistrée par l'esprit germanique du conquérant saxon, ajoute non pas, comme les Grecs, une lumière, mais véritablement une magie.

Selon Renan, ici fidèlement suivi par Arnold, la présence d'une magie dans la vision poétique devient dès lors la pierre de touche qui révèle en Shakespeare, par exemple, l'importance de l'élément celtique. Développant cette théorie dont Arnold n'avait pas eu le loisir de tracer mieux qu'une esquisse, le maître qui a si profondément et si noblement parlé de notre Bretagne, André Chevrillon, a su l'approfondir en des pages qu'on ne se lasse pas de relire. Shakespeare appartient en effet par ses ancêtres à l'un de ces comtés de l'Ouest anglais, le Warwickshire, où la vague de l'invasion saxonne ne put jamais complètement recouvrir une terre jusqu'alors celtique. « *S'il était possible* », dit André Chevrillon, *de connaître ceux [des ancêtres de Shakespeare] qui vivaient ensemble au sixième siècle* » (vers l'époque où le bouleversement a dû se stabiliser), « *sûrement on y trouverait plus d'indigènes que d'Anglo-Saxons.* » Sans doute serait-il dangereux d'aller trop loin dans cette voie, de pratiquer la généralisation à outrance, la tranchante assurance, en un domaine où rien ne doit être que mesure, nuance et discrétion ; et André Chevrillon de conclure : « *c'est trop sans doute ave de vouloir l'enrôler [Shakespeare] sous le drapeau du celtisme : il suffit de ne pas permettre aux apôtres du germanisme de le présenter comme un des génies de leur race.* »

L'idée féconde suggérée à Matthew Arnold par la « *Poésie des Races Celtiques* », et adaptée au milieu dont il était lui-même un des produits les plus frappants, son heureuse discrimination entre les éléments celtique et germanique qui coexistent en tout Anglais moderne, répond à une réalité si vive qu'il suffit d'être ainsi alerté pour en observer partout des exemples. On est allé beaucoup plus loin que n'y pensait d'abord le fils de Mary Penrose ; on a établi, pour ainsi dire, une carte idéale des dons et des limitations ; elle montre une dégradation des

mélanges ethniques allant de l'est vers l'ouest ; elle est fondée non sur des rêveries, mais des constatations ; et elle n'a pour auteur ni un Celte, ni un poète, mais le renommé psychologue, Havlock Ellis.

A mesure que l'invasion saxonne s'enfonçait vers l'Ouest, elle perdait de sa densité première, elle allait toujours s'amenuisant. Les retraits de plus en plus rares qui se déversaient à l'est de l'Angleterre trouvaient à s'installer à la place des Celtes refoulés et submergés, et n'allaient pas plus loin. Les Celtes, de leur côté, n'ont pas tous été à même de prendre le bateau pour l'Armorique : en fuyant vers l'Ouest, ils ont dû finir par le peupler, non peut-être exclusivement comme en ces deux réduits que sont encore le Cornwall et le Pays de Galles, mais en assez grand nombre pour que leur anéantissement cesse d'être concevable. Les pays situés entre Galles et Cornwall, avec Bristol pour centre, ou entre les Galles et cet antique royaume de Strathclyde, l'un des composants celtiques de la mosaïque écossaise, sont de ceux où l'envahisseur n'a plus dominé par l'écrasement numérique, mais par l'élan acquis déjà et la supériorité d'ensemble.

Si l'on admet ces données aujourd'hui devenues banales, comment ne pas être frappé du fait que presque tout le lyrisme anglais a sa source dans ces comtés de l'Ouest, dont on vient de voir la destinée curieuse ? Prenons les cinq très grands poètes du romantisme. Keats, en qui Arnold relevait un sens magique, c'est-à-dire celtique, de la nature, vient d'une ascendance cornwallaise ; presque certainement du côté de son père, sans doute aucun quant à sa mère. Wordsworth, germanique peut-être par certains traits, mais pénétré d'un étrange sentiment du mystère, en particulier dans cette *Ode*, sur les intuitions de l'enfance, est né dans le Pays des Laes, dont l'une des moitiés s'appelle Cumberland, ou Terre des Kymris. Coleridge, prince du surnaturel, est de Bristol, qui fait le lien entre Cornwall et Galles. Même Shelley est loin d'avoir été fermé aux influences celtiques : son ami Peacock l'a initié aux charmes du Pays de Galles, et son cœur généreux s'est ému pour les souffrances de l'Irlande. Quant à Byron, il n'est question dans Arnold que de son « titanisme », qui est pour lui la marque de la grande poésie celtique ; et qui ne sait à quel point l'Ossian de Macpherson l'avait impressionné ? Plus d'un adolescent breton, en abordant ces grands poètes, a confusément éprouvé comme une parenté dont il ne s'offrait à lui aucune explication valable ; ne serait-ce pas qu'en découvrant, dans une fièvre heureuse, le romantisme anglais un jeune Celte y retrouve en partie son propre héritage ? On pourrait même soutenir que tout celticisme est un romantisme ; mais c'est là un autre, et un vaste débat. Revenons sagement à Matthew Arnold.

Au sang des Trevenen et des Penrose qui coulait en ses veines, il doit ses dons de poète, son attirance vers le thème de Tristan (lui aussi du Cornwall !), son intérêt soutenu pour la chose celtique, et par voie de conséquence son admiration pour le grand celtique de Bretagne, qui l'a conduit à écrire son *Essai sur l'Étude de la Littérature Celtique*. Mais côte à côte avec cet apport maternel subsistait l'autre héritage, bien qu'intimement répudié, et le père désavoué a fini par prendre sa revanche, s'il est vrai que l'on voit, chez le fils, se tarir au cours des ans la fontaine de poésie, et cette belle souplesse dialectique peu à peu se durcir en une sorte de contre-dogmatisme, réduit enfin aux « répétitions poussonnées. » Ainsi se comprendrait, sans se justifier pleinement dans sa malveillance, la conclusion que donne Frank Harris à son interview :

« C'était lui-même une sorte de Renan plus petit, un Renan d'occasion, un Renan pour puritains. »

Que ce ne soit pas là notre dernier mot ! N'oublions pas que l'intervention de Matthew Arnold a mis en marche ce mouvement de réhabilitation des Celtes — ou plus subtilement encore du celtisme — dans une Angleterre qui se croyait si purement, qui se proclamait si orgueilleusement, saxonne. Il est intervenu avec d'autant plus d'autorité qu'il représentait lui-même ce type dont il allait montrer la facture complexe, cette intime fusion de deux races violemment opposées en un même exemplaire d'humanité. Mais n'oublions pas non plus que c'est Ernest Renan, avec sa « *Poésie des races celtiques* », qui a déterminé en lui le choc décisif, qui a fait monter à la lumière de sa conscience mille intuitions encore enfouies au plus profond de sa double nature. La voix de Renan a suscité la sienne : influence à peine avouée dans le secret des lettres et des interviews, jamais reconnue dans un écrit signé de son nom, influence néanmoins incontestable, et à laquelle nous devons une œuvre dont la fécondité n'a pas encore fini d'agir et de porter ses fruits.

A. RIVOALLAN.

NOTES. — Matthew Arnold, né en 1822, mort en 1888, poète et critique ; fils de Thomas Arnold, directeur du collège de Rugby ; oncle de Mrs Humphry Ward, auteur de *Robert Elsmere* (1888) et *Souvenirs d'un Ecrivain* (1918).

Venu en Bretagne, en mission d'inspection des écoles, en mai 1859. Voir surtout dans *Lettres*, vol. I, 1895, une lettre à sa mère (p. 98) et une lettre à sa femme (p. 94), ainsi qu'un poème intitulé *Carnac*. Sur ce séjour en Bretagne cf. *Bulletin de l'Association France-Grande-Bretagne*, Nov. 1928. L'influence renanienne se marque dans *Essays in Criticism* (Essais de critique), 1865 ; et dans *On the Study of Celtic Literature* (De l'étude de la littérature celtique), 1867.

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

(Suite)

MON dessein n'est pas d'exposer la carrière militante de Dom Michel missionnaire, ni d'examiner, même brièvement, ses méthodes d'apostolat qui se révélèrent si efficaces : *Taolennou*, *Kantikou*, processions spectaculaires (1) ; ni d'entreprendre une étude de sa spiritualité « l'épée de Gédéon », comme il disait « qui met division en plusieurs endroits, un glaive qui sépare le fils du père — (il en parlait d'expérience) — et les amis selon la chair et le monde ».

Tout cela a été dit et fort bien. Il m'a paru moins sentiers battus de confronter avec d'autres documents et témoignages ce que Michel et ses anciens biographes nous apprennent de lui-même et du milieu où s'est déroulée son activité. Une réaction s'est produite, en effet, relativement aux circonstances du redressement spirituel dont il fut, au départ, un agent de premier plan (2).

Les deux biographes, ses contemporains, n'ont-ils pas cédé à la tendance de l'apologie en chargeant le tableau de l'époque de teintes trop sombres pour dresser en un plus vif relief une figure de sainteté ? Comme dans les faits présentés il reste une masse très dense, d'une

(1) On sait qu'un seul épisode de ses tournées apostoliques, se référant à son passage à l'Île de Sein, a fourni le thème d'un film à gros succès.

(2) Le premier, jusqu'à plus ample informé, qui se soit élevé contre la réputation faite à la Basse-Bretagne d'avoir été au début de la période missionnaire, une terre d'ignorance et de barbarie spirituelle est Armand-René du Châtellier (1797-1885), membre de plusieurs sociétés savantes, auteur d'ouvrages historiques sérieux. Partant de faits comme les suivants : le nombre de monuments religieux datant de cette époque, les couvents, les confréries, les fondations pieuses, dons et legs de personnes de tous rangs, l'élite instruite et zélée dans le clergé, etc., il conclut : « Il y eut, dans le jugement porté, un défaut d'appréciation convenable des circonstances » (Cf. *Océan* des 16, 23, 28 et 30 mai 1866). Cette opinion est partagée, non seulement par des historiens comme Henri Brémond et Mgr Baudrillart qui n'ont vu que des ouvrages de seconde main, mais par des érudits de chez nous comme le chanoine Peyron (1842-1920) et son successeur aux archives de l'Évêché de Quimper, l'abbé Gabriel Pondaven (1873-1924). Par contre, le vicomte Hippolyte Le Gouvello fait moins de réserve sur la noirceur du tableau, bien qu'il atténue parfois son jugement dans des notes de bas de page. J'ai été plus étonné de l'article du P. Rouquette. Les *Deux Etendards*, paru dans *es Etudes* (juillet-août 1951).

authenticité certaine, je ne serai que plus à l'aise pour faire quelques réserves.

Le premier, le R. P. Verjus (1632-1706), un Parisien, résidait à Quimper à la mort de Dom Michel ; le second, l'auteur anonyme du manuscrit original dont la copie du XVIII^e siècle (3) appartient à la famille de Kerdanet, a connu le grand missionnaire. Tous deux ont eu entre les mains plusieurs de ses écrits : ils les citent ou ils les analysent ; parfois ce sont les mêmes documents, et comme par ailleurs nous constatons de nombreux points communs dans les récits des deux auteurs, nous pouvons penser qu'ils ont dû se consulter. Ils ont eu recours à des témoignages. Je prends acte, dès maintenant, de la déclaration du P. Verjus : le but qu'il poursuit est « une œuvre d'édification plutôt que d'érudition » ; 14 chapitres de son livre sont consacrés aux seules vertus de Dom Michel. L'observation vaut également pour l'auteur anonyme, mais je suivrai davantage celui-ci parce que, ayant été mêlé à l'action du Maître, du moins à partir d'une certaine période — ce qui a fait croire que c'est Maunoir lui-même — il eut une prise directe sur bien des faits. Sur d'autres, il a pu se tromper ou exagérer, de sorte qu'à lui aussi s'applique une seconde remarque du P. Verjus : « Il est difficile, lors même qu'il s'agit de choses attestées de notre temps, de se garantir toujours de tromperie » (4).

Autre observation préliminaire : les deux biographes n'ont pu prétendre donner une vue d'ensemble exacte de toute la Basse-Bretagne comprenant Léon, Cornouaille, Tréguier et une partie du Vannetais. Le terrain d'action de Le Nobletz fut réduit à des zones très circonscrites, sauf exceptions aux secteurs qui avaient été les plus éprouvés par les guerres, et de ce chef, les plus déshérités du point de vue religieux.

On s'est enfin récrié devant l'abondance des faits merveilleux et surnaturels qu'ils racontent. Mais quand on connaît la vie mortifiée de leurs héros, on ne saurait s'étonner qu'à l'instar de tant de mystiques il eût expérimenté des états de contemplation et d'extase, dont il rend compte lui-même dans son « recueil des bénéfices de Dieu ». Quant aux miracles rapportés dans les *Vies*, nous nous contenterons d'imiter la prudence de la Cour de Rome, qui ne les a pas retenus, sauf pour les faire entrer dans la *fama sanctitatis*.

(3) Je la signalerai dans le corps du texte : abréviation K (= Kerdanet) avec indication de la page de l'édition publiée par le chanoine Pérennès.

(4) Il est question, dans les deux *Vies*, d'un prêtre catholique anglais, Dom Charles Louët qui, chassé d'Angleterre par la Réforme, aborda à Morlaix où il catéchisa la jeunesse jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Cantorbéry par le Pape Clément VIII. Or l'archevêché de Cantorbéry, supprimé sous le règne d'Elisabeth, ne fut jamais rétabli au titre catholique romain. Les Bêtes officielles que j'ai consultées ne mentionnent, d'ailleurs, aucun archevêque de ce nom. M. Schlemmer signale un Charles Louët et un Yves Louët comme « régents de l'école et collège de Morlaix » en 1600 (*Cl. Le Collège de Morlaix*, p. 25). — Comment expliquer cette erreur ? Il ne s'agit pas, toutefois, de généraliser. M. Pérennès, qui a exploré les archives paroissiales de Ploaré a identifié des personnes signalées par les biographes dans la longue période du séjour de Michel à Douarnenez. Les résultats de ses recherches correspondent aux dires des deux auteurs comme orthographe, comme situation sociale et comme chronologie.

Voici maintenant quelques exagérations : Michel, étudiant, « savait toute l'écriture Sainte en grec » (K., p. 45) ; à Tremenac'h « il oublia la langue maternelle, à savoir le langage breton qu'il dut apprendre de nouveau » (*ib.*, p. 87) ; « les pauvres Bretons ne différaient des barbares que par le seul baptême » (*ib.*, p. 104) ; « Il n'y avait personne qui catéchisât en breton » (*ib.*) ; il (Michel) fut le premier qui, après saint Yves et saint Vincent Ferrier, a introduit les instructions familières du catéchisme » (*ib.*, p. 205). Or, il n'y avait pas si longtemps (en 1577) que Gilles de Kerampuil, recteur de Gléden-Pohér, avait édité un catéchisme en breton.

La Société au début des Missions

La carrière active de Dom Michel se situe sur la scène de l'histoire à partir de 1608 ou 1609, un an ou deux avant la mort d'Henri IV. Après un séjour à Tréguier, il parcourt des paroisses du Léon jusqu'à 1613, soit une première période d'environ cinq années, qui correspond au début du règne de Louis XIII. De Landerneau, il gagne la Cornouaille ; depuis 1616, il est à Douarnenez ; ce sera le centre d'où il rayonnera, l'espace de près de 25 ans, dans les lieux circonvoisins. L'année 1630, prise comme le point culminant de son ministère, sera la date limite de l'objet de mon enquête sur le milieu et l'état social.

I. — LE CLERGE

Michel a porté son jugement sur les deux ordres d'ecclésiastiques : séculiers et réguliers.

(A) Les Prêtres Séculiers

Il les classait en quatre catégories : 1°) ceux qui se bornaient à dire leurs messes, à réciter leur bréviaire et parfois à faire le catéchisme. Il voulait qu'ils eussent au moins une connaissance suffisante du latin ; 2°) ceux qui, outre ces fonctions, exerçaient le ministère de la confession : ceux-là devaient, en plus, étudier sérieusement les cas de conscience ; 3°) ceux qui, comme recteurs ou vicaires perpétuels, avaient charge d'âmes dans les paroisses : ils devaient étudier la philosophie, l'Écriture Sainte, les casuistes et être capables de prêcher ; 4°) ceux qui, renonçant aux dignités et aux charges, se mettraient à la disposition de « Nosseigneurs les Prélats pour instruire et catéchiser, dans plusieurs évêchés, les (peuples) les plus abandonnés et nécessiteux d'instruction ». Michel sera de ces derniers. En existait-il dans les rangs du clergé séculier ? En tout cas, ils devaient être peu nombreux. A ces prêtres il demandait six années d'études aux humanités et quatre en scolastique (K. p. 79).

Nous avons la bonne fortune de posséder un document de premier ordre sur l'état du clergé de Léon à l'époque : les *Constitutions Synodales* de l'Évêque, René de Rieux (5). Celui-ci, aussitôt nommé (1619) se déclarait résolu « de ne conférer le sacerdoce qu'à des sujets vraiment recommandables par leur science et leur piété ». Le diocèse comptait 95 paroisses, plus une vingtaine de trèves ou succursales et un nombre de prêtres supérieur à 1.200 pour une population qui ne devait pas dépasser 200.000 âmes. Sur ce total, je crois pouvoir évaluer approximativement à 300 les membres du clergé paroissial, sans compter ceux approuvés pour les confessions. Que ceux-ci, prescrivait l'Évêque, n'aient la témérité, même connaissant leur théologie, de tendre l'oreille aux pénitents s'ils ne sont en mesure de les bien comprendre en français, *gallice* (comme en breton).

Au sommet de la hiérarchie se présentent Messieurs du Chapitre et de la Curie épiscopale avec leurs docteurs qui avaient pris grades aux Universités. Le clergé paroissial comprenait aussi un bon nombre de gradués. Mgr de Rieux fera l'éloge de ses « recteurs qui ne manquaient

(5) Parues en 1630 à Paris chez Michel Joly ; mais elles étaient préparées depuis longtemps. Le chanoine Peyron en a fait une analyse dans sa brochure *L'Évêché de Léon de 1613 à 1631*.

pas de connaissances » (6). J'ai signalé dans mes *Missions Bretonnes* avec quelle finesse le recteur de Plouvoorn, qui avait participé à l'administration du diocèse sous le précédent gouvernement (de Mgr Rolland de Neufville), faisait valoir la réputation de vertu et de science de ses confrères.

Il faut néanmoins reconnaître qu'un besoin de réformes se faisait sentir. Comme Dom Michel, Mgr de Rieux regrette que les prescriptions du Concile de Trente concernant les études ecclésiastiques et l'établissement des séminaires n'aient pas été mises à exécution.

Des abus s'étaient glissés dans les mœurs du clergé subalterne qui constituait la très grande majorité (7). Examinant les « écueils ou rochers » qui guettent les clercs dans le monde et leur font courir le risque d'être, selon ses expressions « des nains dans la foule, des lampes sans huile, alors qu'ils devraient être des lampes ardentes et luisantes », Michel se plaint de « pratiques messécantes » : plusieurs fréquentaient les banquets de baptêmes ou de noces, rôdaient autour des tavernes, allaient à la chasse, le justaucorps à la mode par-dessus la soutane, suivis de meutes de chiens, à travers parcs, bois et campagnes. D'autres hantaient les maisons des gentilshommes ; d'autres couraient foires et marchés pour vendre et acheter ; d'autres conduisaient des procès. Même les « premières messes » étaient des occasions de repas où parents et amis étaient invités par centaines et donnaient prétexte à des danses avec concours de musiciens. (K. p. 58, etc.).

Mgr de Rieux, de son côté, prendra des mesures sévères contre ces abus. Dans une pièce écrite de sa main peu après son entrée en charge, il juge « indécent aux ecclésiastiques, de quelque condition qu'ils soient, de trafiquer, marchander, prendre fermes et rezeptes ». Il interdit aux clercs luttas, courses, saut des obstacles, il leur défend, comme honteux, *probosus* et entraînant la suspense, l'usage des grands repas et des danses à l'occasion des premières messes. Y en eut-il, parmi ces clercs, à se rendre coupables d'intempérance dans le boire ou d'autres excès ? Michel ne le cache pas. Il n'en est pas, à ma connaissance, fait expressément mention dans les Statuts, à moins d'y voir une allusion dans la recommandation faite aux chanoines de ne se faire remplacer à l'office que par des clercs « *praestabili vitae innocentia* ».

(B) Les Religieux

Michel s'était senti attiré vers la vie religieuse, mais indigne d'y entrer. Pendant son séjour à Agen, il avait admiré l'esprit de pénitence

(6) Voici quelques noms rencontrés au hasard de mes recherches : Jean Evenou recteur de la Forest-Landeneau (1610), François Rolland recteur de Landéda (1621) étaient maîtres ès-arts ; Guillaume de Kersaint-Guilly recteur de Saint-Houardon (1610), Jean Siguay recteur de Plouder (1615), Prigent Boudeur recteur de Languegar (1623), François Penne, vicaire à Lesneven, etc., étaient de la confrérie des maîtres ès-arts de cette ville. Le recteur de Kernilis, bon humaniste, composa des vers latins à la mémoire du seigneur de Kermavan (1628). Goulven L'Hostis, recteur de Lannilis depuis 1602, a laissé des notes dont nous savourons la bonne latinité. Yves Martin, vicaire à Lesneven (1619) avait étudié comme le P. Maunoir au Collège de la Flèche. Une enquête en Cornouaille conduit à des constatations du même genre.

(7) Ils desservaient des chapellenies, tenaient quelquefois de petites écoles, beaucoup cultivaient leurs terres. J'en ai relevé un grand nombre qui figurent comme témoins ou assistants ou participants aux actes religieux de leur paroisse. L'examen des registres de chrétienté que j'ai consultés aussi bien en Cornouaille — particulièrement dans les paroisses entre l'Elle et l'Isle — montre les signatures de ces prêtres « habitués, sous-curés, etc. », qui font souvent suivre leur nom de la mention « prêtre » ou « prêtre indigne ».

et de pauvreté évangélique des Capucins. Il tenait en grande vénération les Pères de la Compagnie de Jésus, ses maîtres aux Universités : il suivra point à point la mystique ignacienne ; il confiera à des Jésuites la direction de sa conscience. Il conseilla à son neveu qui voulait être prêtre de consulter un Capucin ou un Jésuite.

Il ne se faisait cependant pas d'illusion sur les dangers de contamination mondaine, même pour les religieux. Il avait éprouvé le relâchement des Dominicains de Morlaix quand il pensa à faire profession dans leur Ordre sous le froc blanc et le manteau noir. Il n'en resta pas moins épris de l'idéal de leur fondateur et il s'adjoignit un Frère Prêcheur du même couvent, son ami et ancien condisciple Pierre Quintin — fidèle à ses vœux jusqu'à souffrir de l'incompréhension de ses confrères — pour collaborer avec lui dans l'enseignement du catéchisme.

Sa carte des *Lois* est bien significative : moines et moniales ont embrassé un genre de vie plus parfait, loin de Babylone, la cité de perdition, qui est l'image du monde. Il dira ailleurs qu'ils ont abordé dans l'Île de Haut-Conseil. Ici le tableau représente, à droite, des religieux voués à la contemplation et à la prière dans l'enclos de leur couvent et paraissant se disposer à la prédication ; à gauche, des religieuses dans la même attitude : certaines semblent faire le geste d'enseigner.

Les évêchés bretons leur étaient une terre d'élection. Des Congrégations y étaient installées depuis des siècles. A nous en tenir à la période qui fut l'objet de notre examen, nous trouvons les Jésuites s'établissant à Quimper en 1619 et y fondant un collège. Sept couvents de Capucins sont fondés en Basse-Bretagne entre 1611 et 1621. Les religieux prêchent, avec l'autorisation des évêques, Avents et Carêmes, sermons de pardons et de pèlerinages. Leurs Ordres fournissent des prédicateurs français et bretons, des directeurs de conscience renommés : un Capucin, le P. Césarée, recevra les confidences du voyant de Ste-Anne d'Auray, Nicolazic ; un Minime sera le premier confesseur connu de la stigmatisée de Guiclan, Marie-Amice Picard ; un Jésuite, le P. Huby, guidera dans ses voies extraordinaires Armelle Nicolas, « la bonne Armelle », l'extatique du pays de Vannes.

II. — LES SEIGNEURS

« De toutes les provinces du royaume il n'est aucune qui ait plus d'ancienne noblesse que la Bretagne, et particulièrement cette partie de la Basse-Bretagne qui compose l'Evêché de Léon. » Cette constatation est du marquis de Pomponne de Reffuge, lieutenant général des armées du Roi. En Cornouaille, sur le territoire de Loctudy, on a pu établir une liste de 43 manoirs antérieurs à 1600. En Bas-Léon, région d'origine de Dom Michel, des parcsisses comme Plouzané et Plourin comptaient une quarantaine de familles nobles. Les Le Nobletz étaient alliés à plusieurs d'entre elles.

« As-tu été marquise, ou baronne ou comtesse ?... L'arrêt n'en sera pas moins porté au parquet de la Sainte Trinité. » Tel était le sujet de réflexion que Michel proposait à une sémillante jeune fille de Morlaix, qu'il avait détournée des vanités du monde. Voyons comment ce gentilhomme de race traitait ceux de sa qualité qu'il voulait convertir : ne sauraient prétendre au Paradis les seigneurs qui exigeaient de leurs vassaux un fermage trop élevé ; ceux qui, au mépris des traditions et contrats, réclamaient des journées d'hommes et de bêtes (corvées) ou se faisaient délivrer des présents en de multiples occasions : inauguration d'aires neuves, défrichement des vieilles terres ou écobacs, filerie du

lin, baptême de l'enfant du château ; ceux qui faisaient payer trop cher le décret de justice ; ceux qui imposaient un mari aux filles contre le gré des pères, mères ou tuteurs (K. p. 173-174) (8).

Les nobles jouissaient de privilèges importants et nombreux qui tournaient facilement aux abus : *droits onéreux*, tels que lods et rachats dans les partages, ventes et successions de leurs vassaux ; banalités ou droit de suite au four et au moulin, qui obligeait le paysan à moudre son grain et à cuire son pain chez le propriétaire à prix d'argent ; la corvée, qui consistait à faire la récolte du maître et à rentrer ses foins ; la dime sur certaines cultures. *Droits de justice* — avec sceaux de contrats et actes — que symbolisaient les patibulaires à deux, trois ou quatre piliers : si les seigneurs usaient rarement de la faculté de juger et de condamner un criminel (haute justice), ils exerçaient ordinairement par leurs greffiers, sergents, procureurs et notaires, d'autres droits, comme le décret dit de justice, autorisant le mariage de leurs sujets mineurs. *Droits honorifiques* : à l'église, banc, armoiries, tombes à fleur de terre ou élevées et autres prééminences. Michel s'indigne contre « l'abomination des grands » qui croient avoir mérité tant d'honneurs après avoir « si peu fréquenté et mal vénéré les sacrements » (avertissement 83).

Les cahiers de doléances n'en diront pas autant en 1789. Toutefois, il nous faut noter ici le point de vue du moraliste qui appuie sur les abus, et s'attaque aux points les plus vulnérables ; du prêtre sans attache paroissiale qui n'est pas tenu à des ménagements comme le clergé local. Il ne se leurre pas : ses avis paraîtront « sottise »... « S'ils n'étaient nouveaux et exorbitants ou étrangers à ouïr, ils ne seraient pas salutaires » (avertissement 80). Sans doute les lettres d'anoblissement des ducs conférant des privilèges (9) avaient été délivrées pour services rendus ; sans doute les droits honorifiques et avec eux les droits de présentation aux paroisses, chapelles, collégiales, etc..., dérivèrent héréditairement d'une fondation ou d'un patronage ; mais l'impitoyable censeur opposait à la conduite de ses contemporains les vertus des ancêtres : « En ce temps ils n'ont pas la sainteté du temps passé » (Av^r 83).

Michel, bien sûr, ne frappe pas de la même note de censure toute la gent nobiliaire. Il a vu, à Pont-l'Abbé, M. de Porzmoreau, appelé « le Père des pauvres » (K. p. 213) ; il a rencontré à Ouessant un gentilhomme qui pacifiait les différends, de sorte qu'il n'y avait besoin dans l'île ni d'avocat, ni de juge, ni de procureur, ni de sergent. (K. 165).

Se trouvant un jour à Morlaix, près de la place St-Dominique où se promenaient plusieurs gentilshommes et gens de justice, il demanda à sa sœur Marguerite : « Que font ces messieurs ? » Elle répondit : « Ils font le métier des mondains ». Il lui reprocha d'avoir jugé ainsi, répliquant qu'il y avait dans cette compagnie des personnes qui portaient cilice sous leur chemise de toile blanche (10) (K. p. 141).

(8) Outre le ms. de Kerdanet, je citerai au passage une autre source de renseignements, les avertissements de Dom Michel, extraits de son cahier *Du mépris du monde à l'usage des pères et mères de famille du Conquet*. Ce cahier (109 avertissements) a été transcrit sur « les manuscrits autographes du saint homme » par Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet (1792-1874), avocat et docteur en droit.

(9) Mais en contre-partie les bénéficiaires et leurs successeurs étaient tenus à certaines obligations comme le service en armes, la convocation au ban et à l'arrière-ban ; exemptions des impositions roturières, ils devaient les payer pour les terres qu'ils ne « manoeuvraient » pas.

(10) Louis Le Guennec, qui s'était spécialisé dans l'histoire des familles nobles en Basse-Bretagne, faisait observer que s'il y eut « des vauriens blasonnés » — il en cite un certain nombre — il y en avait beaucoup plus — et il en cite — qui étaient vénérés de leurs vassaux. Il ressort de ses études (voir surtout sa *Notice sur Plougonven* et ses quatre volumes posthumes) que les familles aux apanages opulents étaient le petit

De hauts et puissants seigneurs et dames tenaient sur les fonts les enfants de leurs fermiers et leur donnaient leurs prénoms au baptême, une des causes, à mon avis, de l'abondance des prénoms français dans les milieux les plus ruraux. Ceci m'est apparu dans l'examen de nombreux registres paroissiaux du XVII^e siècle en Léon et en Cornouaille. Il y avait aussi, parfois, réciprocité de la part des vassaux dans le parrainage des enfants du seigneur, comme l'atteste la formule : « le parrain et la marraine ont été élus pauvres gens » (11).

III. — LA BOURGEOISIE

La haute bourgeoisie comprenait les catégories les plus élevées de gens de loi, les détenteurs héréditaires de charges municipales, les gros commerçants, les riches rentiers. Beaucoup de ces bourgeois étaient anoblis de par leurs charges ou leurs alliances, ou par acquits de biens anoblis de par leurs charges ou leurs alliances, ou par acquêts de biens

Il en avait vu dans les villes, souvent mieux logés et plus confortablement aménagés que bien des Messieurs de la Noblesse, Quimper avait « plusieurs maisons de plaisance enrichies de grands jardins élevés sur des collines agréables pour la vue sur toute la campagne et les environs » (12). St-Pol-de-Léon conserve encore de nos jours des types de l'architecture de ce temps : Keroulas, La Richardine, élégantes et solides résidences en pierres sculptées. A Morlaix, la ville la plus commerçante de Basse-Bretagne, à cause de son port commode pour les exportations et les importations (13), s'était constituée une véritable aristocratie judiciaire et marchande et où se recrutèrent maires, syndics, miseurs et autres magistrats. En faisaient partie une trentaine de dynasties bourgeoises connues depuis le XV^e siècle, les Pinart, les Callouët, les Nouët et autres. Leurs résidences étaient sans doute ces maisons à pignons ouverts et à pont d'allée, les premières datant de la duchesse Anne : deux corps de logis, l'un donnant sur la rue, l'autre placé par derrière et séparé du premier par une cour vitrée (14).

La bourgeoisie moyenne, sauf exception, et la petite bourgeoisie menaient un train de vie plus simple ; dans les rangs de la première nous voyons bien figurer des personnages que nous présentent Michel et

nombre : celles dont les châteaux (ex. Kerjean en Haut-Léon, Kergroanduz en Bas-Léon, Kymereh en Cornouaille) dressaient leur silhouette avec leurs imposantes bastilles aux remparts dominateurs. Par contre, beaucoup de moyenne noblesse, logeant dans des manoirs qui présentaient un aspect plus agricole que guerrier : un portail gothique orné de moulures feuillagées ; le logis central avec sa grande salle où dominait la cheminée monumentale sculptée. Quant à la petite noblesse, elle comptait beaucoup de gentilshommes qui se confondaient avec leurs paysans par la communauté des croyances et des habitudes.

(11) Registres paroissiaux de Brélès.

(12) D'après des relations de voyageurs vers le milieu du siècle. Cf. Le Guennec, *Vieux Souvenirs Bas-Bretons*, p. 58-59.

(13) Vers 1630, les négociants morlaisiens vendaient des toiles pour des millions à la Grande-Bretagne, au Portugal, à l'Andalousie (Cf. *Bulletin Diocésain d'histoire et d'Archéologie de Quimper* 1937, p. 258).

(14) Le Guennec, *Vieux Manoirs*, p. 242 ; *Vieux Souvenirs*, p. 165. H. Waquet, *L'Art Breton*, I, p. 107-108.

Les enfants de bourgeois, pensionnaires à l'école de Morlaix (1695), couchaient dans des lits de bête, avaient linceuls (draps) de toile fine, couvertures de drap londonien (fabriqué à Londres), couettes de plumes et oreillers. Dans le mobilier, des tapis, des buffets de chêne, des bancs de chêne formant coffres. (Schlemmer, *op. cit.*, p. 28).

ses biographes : ces « honorables marchands » (15) ; ces maîtres de barque du Conquet, de Douarnenez, de Penmarch, de l'Île-Tudy ; ces médecins : M. Ponce, opérateur renommé à Quimper ; M. Cardose, à qui Michel envoie des clients ; ces apothicaires qu'un des *taolennou*, la « Carte des Malades » nous montre, débitant à M. Nigot tout un « abrégé de médecine » : ventouses, clystères, purgations, pilules, gargarismes, tisanes et autres remèdes.

Une classe bourgeoise s'était formée parmi les laboureurs aisés, comme ce Christophe Abgrall, de Guimiliau (vers 1600), propriétaire, riche à 1.200 livres de rente : il vendait de la toile aux foires et marchés et fournissait du travail aux tisserands, très nombreux en sa région (16). De la moyenne bourgeoisie aussi, les maîtres et artistes : orfèvres, blasonneurs, peintres et verriers de la région de St-Pol, sculpteurs de la vallée de l'Elorn ; maîtres papetiers d'origine normande établis à Pleyber-Christ (vers 1620), etc... Moyens ou petits bourgeois, selon leurs attributions judiciaires et administratives concernant choses et personnes du ressort de leurs maîtres : agents du Roi, officiers épiscopaux chargés des Reguaires (temporel de l'Evêché), agents des juridictions seigneuriales importantes. Ils portaient les noms de sénéchaux ou baillis, avocats, juges, notaires ; à un degré inférieur, les greffiers, huissiers, sergents (17). Quand il fera son testament et prendra « congé de Messieurs ses parents et héritiers », Dom Michel leur dira avec humour que le « beau Rien » qu'il leur laisse les « retirera de la tyrannie d'un greffier et de la patte d'un sergent ».

Le monde des bourgeois, petits, moyens et grands ne tombe pas tout entier non plus sous le réquisitoire du sévère moraliste quand il dénonce les juges qui font traîner les procès en longueur, les officiers de justice qui font subir aux délinquants des peines hors de proportion avec leur délit ; les marchands qui ont le désir désordonné du lucre ; les chirurgiens qui entretiennent les plaies ; les prêteurs qui prennent de douze écus un, sans compter les collations : une avant et l'autre à la fin du prêt (K. 173-174 et avertissements 68 et 69).

Echappaient à la censure, parmi ceux qui évoluaient dans son rayon visuel au Conquet, cet Alain Lestobec, régistrateur ou agent du fisc, dessinateur et coloriste qui lui confectionna des tableaux ; cette Françoise Troadec qui savait faire et peindre les cartes marines pour la conduite des marchands trafiquant sur mer (K. 195) ; toutes les « personnes de qualité qui craignent Dieu suffisamment » (3^e Av⁴). En revanche, il écrivait à toutes mains les bourgeois « vêtus comme des nobles et plus outrageux qu'eux » (2^e Av⁴), « fleur et farine du monde ». Ceux-là portaient gilet, large veste, baudrier, manteau, bottes à revers (18). Une de ses cartes, celle des Lois les montre en justaucorps, en hauts de chausses bouffants serrés au-dessus du genou avec garniture de rubans.

(15) Dans le nombre, ceux qui débitaient marchandises aux foires. Celles-ci très nombreuses, se tenaient non seulement dans les villes, mais dans les centres urbains : Le Folgoët, Breunilis, Kersaint-Gilly en Guilan, etc. Vendeurs et acheteurs affluaient de loin à La Martyre ; en 1618 il en vint de Normandie, de Tours et d'Angers et jusque d'Angleterre et d'Irlande. On trafiquait vaisselles d'argent et autres orfèvreries ; soieries, draps, mercerie, chevaux et bestiaux (Arch. Dép. Fin., 245). Ces assemblées étaient bruyantes. D'où la remarque du biographe : « parler ensemble comme une quantité de marchands dans une foire » (K. 155).

(16) Cf. Vie manuscrite de M. Amice Picard par le P. Maunoir.

(17) Cela faisait des juridictions superposées : c'était l'un des abus de l'ancien régime.

(18) Ils avaient cheveux longs, moustache et mouche Louis XIII ; exemple le riche dans le groupe que préside saint Yves au porche de l'église de Leuhan.

Et le costume féminin ? Comme il faisait mission à Landerneau, en 1613, il avait rencontré, habillée comme une marquise, une de ces bourgeoises comparées par lui à des tortues qui portent toute leur fortune sur le dos : « Quelle vanité de porter au dehors des habits de satin, et au-dessous des jarretières d'étoffe ; de border sa robe de satin et de ne payer ses dettes ! ». (K. 203). Dans son proche entourage il avait vu les train et ornement de demoiselles aux cheveux frisés, utilisant fard, poudres et parfums, portant habits de satin ornés de passenteries ; coiffures et collets de dentelle, pendants d'oreilles, colliers de perles, bagues de diamant, souliers à la mode. Ainsi était sa sœur Marguerite avant qu'il lui imposât un habit de grosse toile et des sabots de villageoise (K. 127). De même Françoise de Quisidic ; sur son ordre, elle jeta ses affluets au vent, quitta l'habit délicat et fait à la mondaine, ses vêtements de satin et de taffetas pour revêtir une robe grise, une ceinture de chanvre et un manteau gris (K. 118). Il ne demandait un tel sacrifice qu'aux âmes d'élite à qui il faisait mater la nature ; au commun, il recommandait un habit seyant « retenant la qualité de l'état » (Av⁴ 3 et 63) pour que l'on sache si celle qui les porte est villageoise, bourgeoise ou demoiselle.

IV. — LE PEUPLE

L'expérience avait appris à Michel que « les villageois des champs étaient les plus susceptibles de la doctrine céleste » (K. 214). Dès sa prime enfance, il s'attacha à la pieuse campagnarde que ses parents lui avaient choisie comme nourrice : il dira combien il était reconnaissant au Seigneur d'avoir été confié à cette vertueuse fille des champs. Aux écoles de Plouguerneau et de Ploudaniel, ses condisciples étaient de petits paysans. Il recommandera aux parents dont les enfants étaient touchés par la corruption du siècle de les mettre chez des personnes de basse condition et de changer leur habit mondain en un habit rustique (Av⁴ 64). Chassé par son père dans l'affaire du bénéfice refusé, il vécut « dans une chaumine comme un pauvre paysan, sans fréquenter les nobles, ni les riches, ni les personnes lettrées, demeurant dans l'église pendant l'office divin (non au banc seigneurial de la famille) mais comme une personne champêtre ». (K. 66) (19).

Il a écrit, s'inspirant de la parabole évangélique : « Ce fut la racaille du marché qui fut trouvée propre pour aller au banquet » (Avertissement 81). Divers exemplaires du type populaire défilent dans ses écrits ou ses cartes ou dans les récits des biographes : des vendeurs d'étoffe ; de pauvres merciers portant leurs paniers sur leurs épaules ; un colporteur d'articles de quincaillerie allant, de bourg en bourg sur sa monture chargée de marchandises ; des travailleurs de la terre ; pauvres laboureurs, journaliers, valets de seigneurs, de petites gens en courtes braies bouffantes penchés sur le sol qu'ils creusent avec des pelles. Surtout les peuples de la mer : entre l'Île Tudy et Quimper, il rencontre des vendeurs de poissons, à pied, ploquant sous de lourdes charges : il leur prête

(19) Ainsi pendant six mois, et plus tard pendant un an à Trémanc'h. Même honneur de conduite à la fin de sa vie quand il déclina l'hospitalité que lui offrait Haut et Puissant Seigneur François de Kergroadez (K. 380), préférant terminer ses jours dans une mesure de dix pieds de long. Ceci se passait au Conquet. Jeanne Le Gall faisait son ménage, achetait ses vivres, allumait son feu, lui prêtait des linéculs et une doucouette. Pour l'intéresser davantage à son service, Françoise Le Nobletz, dame doucouette, nièce du saint homme constitua à ladite Jeanne Le Gall 18 livres rière de Cotelant, nièce du saint homme constitua à ladite Jeanne Le Gall 18 livres tournois par contrat (que cite Le Gouvello à la page 379 de son livre) en date du 19 juin 1647.

ses deux chevaux, celui qui le portait lui-même et celui qui portait ses bagages.

Il ne méconnaît pas, pour autant, les défauts du peuple. Ce qu'il dénonce, dans ses avertissements, c'est la pédanterie de tailleurs et gens de boutique, l'orgueil des paysans qui portent habits de bourgeois, « la coquetterie et les mondanités des filles chambrrières au service des grands ».

On vivait chichement dans le peuple : pain d'orge, lait et bouillie, et quelquefois du lard, était le menu ordinaire des gens de la campagne ; potage de poisson, pain, sardines rôties sur les charbons, celui des habitants de Douarnenez. Michel partageait avec eux ces menus. Mais celui des filles était plus maigre : des panais que cultivaient les femmes, du poisson sans beurre ni vinaigre et, comme il n'y avait ni moulin ni four, du pain cuit sous la cendre de goémon. (K. 221) (20).

Autre question : l'instruction populaire. Michel aurait voulu un peuple plus instruit, lui qui recommandait aux riches de payer les études de pauvres écoliers. Sur l'étendue et le degré d'instruction, nous devons nous en tenir à quelques sondages. Les prescriptions des évêques sur les petites écoles étaient souvent lettre morte. Aussi l'instruction variait selon les localités. Villes et gros bourgs comptaient moins d'illettrés. A St-Pol, vers 1620, tous étaient censés pouvoir lire les affiches apposées aux portes de la cathédrale et « Jouxte la Croix du Grand Cloître ». A Douarnenez-Ploaré, au bas d'un acte du corps politique, nous relevons 13 signatures sur 27 délibérants, y compris les notables. Dans les paroisses rurales, le nombre des signatures sur les registres est sensiblement inférieur (21).

L'analphabétisme était une cause de l'ignorance religieuse. Une seconde — tout à fait inattendue — était le manque de simplicité du clergé dans son enseignement. Mgr de Rieux insiste pour que, dans chaque paroisse, il y ait au moins un prêtre chargé de l'instruction des enfants et pour que l'enseignement de la chaire soit ramené à plus de simplicité. Michel, de son côté, fonde de petites écoles partout où il passe, aidé de sa sœur Marguerite et de personnes instruites ; il compose son catéchisme par questions et réponses d'une extrême clarté (22) ; il y ajoute la leçon de chose avec des tableaux parlants et animés, par exemple des jeux scéniques représentant les vertus aux prises avec les péchés capitaux.

Avec l'ignorance, les superstitions avaient beau jeu. Les biographes

(20) Les gens du peuple en voyage, se faisaient mieux traiter : par exemple, quand ils allaient aux foires et marchés ou aux pardons et pèlerinages. Plusieurs, selon l'auteur anonyme, couraient aux assemblées jusqu'à vingt et trente lieues (K. 174). C'est ce qui expliquait sans doute que les marchands des villages ferraient les soutiers des pèlerins.

(21) J'ai eu l'occasion de voir, en des lieux divers du Finistère actuel, un bon nombre de registres paroissiaux. Ceux de Brélessac donnent pour une centaine de témoins nommés à l'occasion d'actes de baptêmes, mariages et sépultures en plus de celles des nobles au temps de Dom Michel) une quinzaine de signatures sur 1674 témoins nommés au temps de Dom Michel) une quinzaine de signatures en plus de celles des nobles et des prêtres. La proportion est bien moindre dans les paroisses de la région de Quimper (Locunolé, Querrien, Tréméven), où presque seuls les seigneurs et les ecclésiastiques étaient nommés. Par contre, dans la région du Cap, sur 80 actes de baptême à Claden, on lit 11 fois la signature du père et 29 fois celle du parrain (copiées de M. Daniel Bernard, qui fait remarquer que les signatures de femmes sont rares).

(22) Quelques exemples : A quelle fin la seconde Personne de la Sainte Trinité s'est-elle faite homme ? Pour racheter la nature humaine et élever la terre au ciel. — Pour quelle fin a-t-il été garroté ? Pour nous délier des liens du péché. — Pour quelle fin a-t-il enduré la mort ? Pour nous donner la vie. (Extraits d'un cahier de 18 folios « Pour ceux qui commencent à servir et aimer Dieu et son bénième Fils Jésus-Christ », copie du XVIII^e ou XVIII^e siècle, Arch. Evêché Quimper).

parlent de pratiques superstitieuses « en quelques endroits ». Des femmes maltrahaient les images des saints quand leurs maris, partis en mer, tardaient à rentrer ; balayaient la chapelle la plus proche et en dispersaient la poussière pour avoir le vent propice. On recourait à des formules magiques pour obtenir des guérisons, pour découvrir des trésors.

Du recours aux puissances maléfiques par des invocations, pouvons-nous déduire qu'il se tenait des réunions clandestines où initiés et suggérés rendaient un culte au démon ? L'auteur anonyme signale trois faits non localisés. Dom Michel était alors retiré du ministère, mais le P. Verjus déclare qu'il confia au P. Maunoir la charge de poursuivre, par le moyen des missions et au for interne, les adeptes (23) de Satan et lui remit à cette fin le *Malleus maleficorum*. Mgr de Rieux se borna à des peines canoniques contre devins et sorciers : ou bien il ne connut pas l'existence des sabbats ou bien le Léon en était exempt. Nous savons d'autre part, qu'un de ses successeurs, Mgr de Visdelou, de concert avec les évêques de Cornouaille et de Tréguier, appuya l'action de Maunoir.

Ces cas, s'ils se produisirent, furent certainement exceptionnels. Plus fréquents étaient les désordres occasionnés par les danses. Non pas ces danses auxquelles les gens se livraient, à l'occasion des assemblées et des pardons, aux carrefours des routes ou dans les prairies, aux sons des bombardes, des cornemuses et des flûtes, mais les danses que critique Marc Person, vicaire à Plouguerneau vers 1675, auteur d'une *Guerz* sur Michel, Marguerite et Anne Le Nobletz :

*Quitta a reant an ilizon
Evit mont d'an assembleou
D'ar saliou d'ar guellou
...Evit dançal*

ces mêmes danses que condamnait l'Evêque de Léon : elles se tenaient, de nuit, aux abords des chapelles « cum tympanis citharac ac tibiurum sonitu », note René de Rieux. A Douarnenez, Marguerite Le Nobletz usa d'un stratagème pour extirper les bais dangereux : elle apprenait aux jeunes filles des danses inoffensives et dansait avec elles, donnant congé aux sonneurs. En guise de récompense, elle offrait des pommes et des gingives (article apprécié en ce temps) et dans les rélices faisait jouer aux cartes. Ainsi passait-elle pour « la plus joyeuse, la plus récréative qu'on eût jamais vue » (K. 152).

Le peuple savait se divertir honnêtement. L'Evêque en interdisant luttes et courses aux seuls clercs, laisse bien entendre qu'elles étaient permises aux laïques. En Cornouaille, il en allait de même. Les comptes de fabrique de la chapelle de St-Denys, en Plougonec, sont bien révélateurs à ce sujet : « Payé des bonnets aux lutteurs » (1601) ; « payé des ceintures de cuir » (1604). Les fabriciens font venir des bateleurs et des comédiens pour amuser la foule (1602). Ils donnent aux lutteurs, à titre de gratification ou de récompense, de l'argent, des gâteaux, des sigillettes (insignes de décoration). Le jeu de la soule est également mentionné. La fabrique de Plomeur paie des gâteaux aux lutteurs et aux tireurs le jour de la fête (1627) : il s'agit du popegant, perroquet en bois peint qui servait de cible aux tireurs à l'arc.

L. KERANNOU.

(23) J'ai exposé tout au long cette campagne antistatistique dans mon livre *Les Missions Bretonnes*.

A PROPOS D'AMOUR BRETON

de Charles LE GOFFIC

Dans son numéro du 15 février 1889, le journal *Le Lannionnais*, annonçait la parution d'un ouvrage de Charles Le Goffic : « *Amour Breton* ». Le prix en était de trois francs. Cette annonce était suivie d'un éloge très judicieux rédigé par le directeur du journal, Henry Mauger (1) qui, après avoir reproduit une des pièces du recueil, la *Chanson de Marguerite* (2), étayait son opinion de celle d'un « autre critique, M. Charles Le Coz ».

Charles Le Coz était alors un jeune professeur du lycée d'Evreux, que j'ai connu moi-même à ce même lycée, où il enseignait les lettres en classe de première, dans les années 1916 et suivantes. Il était déjà lié, depuis quelques années — affinité de Bretons peut-être — avec Charles Le Goffic, quand celui-ci, après un court séjour au lycée de Nevers, fut nommé à celui d'Evreux, à la rentrée scolaire de 1888. Un mois plus tard, Charles Le Goffic ayant contracté mariage, Charles Le Coz était devenu un commensal assidu du jeune ménage. Il était naturel qu'à la publication d'« *Amour Breton* » il louangeât l'incontestable talent de son ami.

Les opinions d'Henry Mauger et de Charles Le Coz, qui avaient pu être dictées par des considérations qui n'étaient pas toutes strictement littéraires, ne manquaient pas de poids. Mais leur rayonnement n'était pas très étendu, elles ne touchaient qu'une faible partie de la Bretagne et les Bretons passaient alors — espérons que ce fût à tort — pour ne guère aimer acquérir des livres, surtout des livres de vers. Aussi fut-il heureux pour la réputation naissante de Charles Le Goffic que d'autres éloges eussent rencontré une audience beaucoup plus étendue. Le plus enthousiaste des critiques fut peut-être Anatole France qui publia un article si cha-

(1) Henry Mauger était le frère d'Edouard-Jules Mauger qui avait épousé une sœur de Charles Le Goffic, Marie-Louise-Amélie. — Edouard Mauger avait acquis de la veuve de François Le Goffic *Le Lannionnais*, que celui-ci avait fondé en 1849. Henry lui avait succédé en 1877 ou 1878. — Charles Le Goffic avait ses larges entrées au journal créé par son père.

(2) Déjà publié sous le nom de *Marguerite de Kerouar*, dans le n° 2 des *Chroniques* (décembre 1886), p. 36.

leux dans le journal *Le Temps*, que le nom du nouveau poète (on avait oublié les *Chroniques*) devint familier chez les lettrés.

Ce n'est cependant pas des mérites d'*Amour Breton* que je voudrais traiter ici. A ce premier recueil, Charles Le Goffic fit succéder d'autres poèmes : *Le Bois dormant*, *Le Pardon de la Reine-Anne*, *Impressions et Souvenirs*. Dans une des éditions de ses *Poésies Complètes*, il a en outre inséré une pièce en un acte et en vers, écrite avec la collaboration de Gabriel Vicaire et qui, après avoir eu pour titre *Le Sortilège*, reçut celui de *Mary-Morgane* (3). La critique s'est prononcée et a reconnu en Charles Le Goffic, comme Olivier de Gourcuff, peu de temps après la publication d'*Amour Breton* « un talent plein de saveur et d'originalité » (4).

Après Brizeux, Charles Le Goffic partage avec Anatole Le Braz, la gloire d'avoir le mieux pénétré l'âme bretonne et de l'avoir chantée avec un rare bonheur en des rythmes où la simplicité de la forme s'allie à la variété de l'expression.

On lit peu désormais les *Poésies complètes* (5) de Charles Le Goffic, pas plus que la *Chanson de la Bretagne* (6) ou les *Poèmes volifs* (7) d'Anatole Le Braz. C'est regrettable. Il n'y aurait pas un meilleur hommage à rendre à ceux qui ont su faire vibrer les cordes des harpes mélodieuses, qui ont su le mieux exprimer ce qu'il y a de candide et de fort dans l'esprit et le cœur des Bretons.

Mon propos est plus modeste. Je voudrais seulement montrer à quelles difficultés... courantes se heurtait, en 1889, le poète peu connu qui voulait publier un recueil de bons vers. Et pourtant il y avait alors des éditeurs amis des poètes, dont les plus connus sont assurément Léon Vanier, l'ami des symbolistes, des décadents et même des déliquescents (8), et Alphonse Lemerre.

C'est d'ailleurs Alphonse Lemerre qui publia *Amour Breton*.



Car Le Goffic était alors à peu près inconnu du public lettré. Il avait bien assumé, seul, en 1886-1887, la direction des *Chroniques* (10) qu'il aurait dû partager avec Maurice Barrès. Mais celui-ci était malencontreusement tombé malade lors de la mise en train du premier numéro, maladie fort longue que prolongea un

(3) Cette pièce n'a été jouée qu'une fois à Ploumanach en 1948, lors du centenaire de la naissance de Gabriel Vicaire. Vicaire passa les étés de 1894 à 1898 au village de La Clarté qui en est tout proche. Les poèmes que lui a inspirés le pays de Perros ont été publiés en 1902 par son cousin Georges Vicaire sous le titre *Au Pays des Aïeux*.

(4) *Les Poésies Bretonnes*. (Nouvelle Bibliothèque Populaire, p. 400).

(5) La première édition des *Poésies Complètes* fut publiée en 1913 chez Jouve et C^{ie} à Paris.

(6) Chez H. Callère à Rennes, 1892.

(7) Publiés au lendemain de sa mort par ses filles Reine-Anne et Magdeleine Le Braz, Calmann-Lévy, 1926.

(8) Rappeler que Gabriel Vicaire, en collaboration avec Henri Beauchère, avait écrit, pour s'en moquer, *les Délivrescentes d'Adoré Floupette* « chez Léon Vanier à Bysance ».

(9) Dans un des numéros des *Taches d'Encre* (5 déc. 1884), Barrès avait consacré un article très élogieux à « Monsieur Alphonse Lemerre ».

(10) Cf. Léon Dujardin. *Lettres de Maurice Barrès à Charles Le Goffic : les Chroniques*. (Annales de Bretagne, 1951, p. 19-83).

séjour de trois mois en Italie. Aux *Chroniques*, Charles Le Goffic avait donné cinq pièces de vers de facture très variée : la première, *La Fleur*, sous le pseudonyme de Jean Capêkerne (11), dédiée à S. P. [Sully-Prudhomme], puis, sous son nom, les *Deux Nuits* et *Marguerite de Keronar*, dédiées à Jules Tellier, la quatrième, un poème, *La Mort de Jourri le Luxurieux*, dédiée à Emile Herteman. La dernière — dix vers seulement — était intitulée *Vos yeux*.

La préparation de l'agrégation, la direction de la revue, certains travaux de librairie, dont une collaboration mal rétribuée à la *Grande Encyclopédie*, l'avaient, en somme, à peu près détourné d'écrire des vers et d'en chercher le placement dans des revues plus répandues que la sienne.

Quelques littérateurs importants, dont Paul Bourget et Jules Lemaitre (celui-ci à cause de son ancien élève Jules Tellier) s'étaient assurément intéressés aux *Chroniques* : Paul Bourget, qui évoluait dans les milieux mondains, d'un peu loin ; Jules Lemaitre, d'une manière assez distraite. D'ailleurs Le Goffic voulait réserver les influences possibles pour Jules Tellier (12), inapte à se créer, avec une situation définie, des ressources suffisantes. Enfin son succès à l'agrégation l'avait éloigné de Paris. On le verra professeur à Nevers, à Evreux, au Havre, et ce n'est qu'à l'expiration de son engagement décennal qu'il prendra un congé (congé sans fin) pour lui permettre de revenir dans la capitale où le ministre ne voulait pas l'appeler en qualité de professeur.

Mais il pouvait compter sur l'amitié de Maurice Barrès qui s'était créé des relations non seulement dans les journaux mais aussi dans les maisons d'édition. Du reste, en fait de services rendus, Le Goffic n'était pas en reste avec lui. C'est lui qui avait accru la « documentation » pour les *Huit jours chez M. Renan* et c'est à lui que Barrès soumettait pour une révision sévère le manuscrit de son premier roman *Sous l'œil des Barbares* (13). Enfin, soignant sa réputation, Barrès savait orchestrer sa publicité et faire appel à ses amis pour le seconder.

On en trouve un exemple dans une lettre qu'il est possible de dater du début de 1888, peu après la publication du premier volume de la série intitulée *le Culte du Moi* (14).

Mon cher Le Goffic,

Je ne sais si vous avez vu sur mon livre la longue chronique de Casé, les articles du XIX^e siècle, de la Vie Moderne (15). Mais je vous envoie la note d'Ubach (Rappel) que je trouve charmante.

(11) C'était le pseudonyme commun avec son frère Alphonse que Charles Le Goffic avait d'abord adopté. — Cf. Gabriel AUDIAT, *Charles Le Goffic*, p. 21.

(12) Sur Jules Tellier, voir notamment Charles LE GOFFIC, *De quelques Ombres. (Omne id ut fiat cinis : Jules Tellier)*, p. 79 et suiv. — Et Maurice BARRÈS, *Du Sang, de la Volupté et de la Mort* (dédié « A la mémoire de Jules Tellier, qui eut la tradition de la langue française »).

(13) Le roman était déjà commencé quand Barrès vint en Bretagne au mois d'août 1886.

(14) *Sous l'Œil des Barbares*. — *Un Homme Libre*. — *Le Jardin de Bérénice*.

(15) La Vie Moderne du 13 février 1888 avait publié un article de Jean Moréas sur Barrès.

Pouvez-vous l'utiliser dans les écrivains d'aujourd'hui (16) ? N'oubliez pas de faire passer l'article dans le petit journal que vous m'avez dit (ancien Fuster, je crois). Je serai très heureux de savoir votre opinion sur ce livre. Vous savez la haute opinion que je fais de votre esprit sûr. Et il serait très beau que je puisse avoir été assez général dans une analyse aussi particulière pour vous intéresser.

La lettre que vous m'avez fait tenir avant l'agradé [?] Renan m'a fort touché. Vous êtes un bon ami.

A vous,

Maurice BARRÈS.

Au tour de Le Goffic de se faire solliciteur.

Après un congé de maladie de près de cinq mois qu'il avait passé à Paris, Le Goffic, qui postulait une chaire au lycée d'Oran, est nommé à Nevers, le 22 février 1888.

Il a un important article à publier. Il songe à la *Revue de Paris*. L'accès lui en paraît difficile. Peut-être Barrès pourrait-il l'épauler ? Sinon il se rabattrait sur le *Monde Illustré*. Il lui a déjà donné (n° du 3 décembre 1887) un article : *Yann et Gaud* (17), dont Pierre Loti, non sans d'excellentes raisons, s'était montré fort mécontent.

Pour le moment, Barrès songe moins à Le Goffic qu'à soi. « Le Culte du Moi », n'est pas plus alors que plus tard un simple thème à littérature. C'est *Sous l'œil des Barbares* qui requiert toutes ses préoccupations. S'il s'inquiète du futur ouvrage de Ch. Le Goffic, qui paraîtra sous le titre *Les Romanciers d'aujourd'hui*, c'est qu'il y a sa place marquée.

Un billet non daté, mais assurément encore du début de 1888, pour lui servir de preuve. Le Goffic lui ayant demandé si Jules Tellier lui a écrit au sujet de son roman, Barrès lui avait répondu :

Mon cher Le Goffic,

Je n'ai pas encore reçu un mot de Tellier. Or, j'ignore où il est. Il m'a adressé, avant de quitter Paris, un petit mot illisible. J'ai cru qu'il s'agissait d'une poste restante, quelque part, je ne sais plus où. Je lui ai envoqué la mon volume et l'ai prié de m'accuser réception.

Vous le lui écrivez pour savoir s'il a mon livre. Je vous serre la main.

Maurice BARRÈS.
14, rue Chaptal.

Le Goffic s'était hâté de secouer la nonchalance de son ami, nonchalance qui s'alliait à une inexactitude dont il était lui-même assez coutumier. Tellier avait aussitôt préparé un article pour le journal des frères Brisson, *Le Parti National*, auquel, grâce à Jules Lemaitre, il collaborait depuis peu. Cet article, il l'envoya par avance à Le Goffic qui le reçut à Nevers et le communiqua à Barrès. Peut-être la lettre qu'il en reçut aurait-elle pu le décevoir si leur

(16) L'ouvrage paraîtra en 1890 chez Léon Vanier sous le titre *Les Romanciers d'aujourd'hui*. (Voir sur Barrès, p. 154 et sqq.).

(17) Cet article a été recueilli dans deux livres de Charles LE GOFFIC : sur la Côte. (*Pêcheurs d'Irlande* : 1^{er} Yann et Gaud...), p. 193 et suiv. ; *Les Romanciers d'aujourd'hui*.

Mais Le Goffic a fait disparaître tout ce qui avait été désagréable à Pierre Loti. (Voir dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, sept.-oct. 1948 (p. 326)).

amitié n'avait depuis bientôt deux ans pris assez de force pour faire faire toute susceptibilité.

Mon cher Goffic,

C'est dans un voyage qui m'entraîne par Nice jusqu'à Venise (où je séjournerai trois mois) que votre lettre me rejoint. Il est tout à fait impossible de songer à la Revue de Paris. Les numéros sont toujours faits deux mois à l'avance. Allez sans hésitation au Monde Illustré comme vous pensez.

Vous voilà donc à Nevers. C'est parfait. Mais oui, j'irai vous voir.

Mais que diable pensez [?] vous revenir à Paris, de sitôt.

Votre volume marche-t-il ?

Comme on est toujours ambitieux, dans l'admirable, divin article que Tellier m'a fait et dont je suis enchanté, ne pourrait-il allonger un peu le paragraphe où il s'exclame sur les divers chapitres ? (et supprimer cette plaisanterie : « Je vais m'exclamer méthodiquement », qui donne à son article, en cet endroit, une allure un peu gênante, même pour la bonne tenue de son morceau). Est-il encore temps ? Parlez-lui de cela. Sans plus de gêne que je n'en aurais moi-même à le lui dire amicalement, s'il était là.

A vous,

Maurice BARRÈS.

Barrès alla-t-il voir Le Goffic à Nevers ? Des lettres écrites à son père, que M. le docteur Jean Le Goffic m'a confiées, pas une ne paraît pouvoir être datée du second semestre de l'année scolaire 1887-1888.

C'est seulement à Lannion que Charles Le Goffic reçut de Barrès une carte postale dont le cachet de la poste donne la date du 31 août 1888 :

J'ai reçu, mon cher Goffic, l'Instruction Publique. Je suis très sensible aux bons termes d'amitié avec lesquels vous me traitez en passant. Je ne sais trop si je suis symboliste ou non. Ce sont des catégories (vous le dites très bien) de convention (18). Il ne m'appartient pas de me classer moi-même. Là-dessus, le dernier des lecteurs a plus de compétence que l'auteur. Mais je crois que j'aime beaucoup les « prétentions » des nouveaux venus. Je serai à Paris dans trois jours.

Maurice BARRÈS.

La dernière phrase de ce court billet peut laisser supposer que Barrès se disposait à entreprendre des démarches en faveur de son ami. S'agissait-il alors de lui trouver un éditeur pour *Amour Breton* ?

Mais, à moment, Charles Le Goffic vivait cet amour. Il est alors aussi souvent et même plus souvent à Morlaix qu'à Lannion. Ne va-t-il pas épouser, le 30 octobre, à la mairie de la charmante ville finistérienne, la fille d'un ingénieur malheureusement défunt, Julie Fleury ? Barrès sera l'un de ses témoins. Et Le Goffic est, depuis un mois, professeur au lycée d'Evreux.

Il n'y avait assurément aucune raison pour que la littérature perdît une partie de ses droits.

Sans doute Le Goffic avait-il publié l'article destiné soit à la *Revue de Paris*, soit au *Monde Illustré*.

(18) Cf. Louis NISLEB, *Un Chroniqueur Littéraire (Les Chroniques, n° 10, août 1887, pp. 313 à 316)* et Charles LE GOFFIC, *La Littérature Française au XIX^e Siècle*, p. 224.

Je n'ai pas votre article (qui écrivait Barrès dans la lettre même où, en octobre 1888, il confirmait sa présence au mariage). J'ai aussitôt écrit à Charmes (19). On m'a dit qu'il n'y était pas. Désola[ti]on]. Mais pourquoi ne pas le demander à la revue même où il a passé ?...

Au cours des trois journées que Barrès demeura à Morlaix, il fut évidemment question d'*Amour Breton*. A son avis, il était important qu'il portât la marque d'Alphonse Lemerre. Mais comment l'obtenir ? Sans doute est-ce chez Lemerre qu'avait paru *Sous l'Œil des Barbares*. Or c'est Perrin qui allait éditer *Un Homme Libre*, et, on va le voir, Barrès se trouvait plutôt gêné.

Il pensa à Eugène Ledrain, qui collaborait à la *Revue Bleue* et où il s'était créé des accointances pour avoir fait connaissance, dans la salle de rédaction du *Voltaire*, du rédacteur en chef de cette revue, André Maurel. Ledrain pouvait très utilement intervenir auprès d'Alphonse Lemerre.

Il est probable que Barrès se borna alors à cette suggestion. On peut supposer que Le Goffic avait pu souhaiter davantage ; mais il comprit la situation de Barrès. Il était occupé de la publication d'un *Homme Libre* et l'intérêt qu'y portait Paul Bourget (20) n'était pas sans quelque inconvénient. Aussi dut-il répondre, à la fin de 1888, à une lettre insistante de Le Goffic :

Mon cher ami,

Lettre trouvée à mon retour. Bourget vient de faire des démarches pour que je lance « Un Homme libre » chez Lemerre, et je demeure chez Perrin (21). Aussi m'est-il tout à fait difficile d'aller chez Lemerre. Ecrivez-lui nettement et on vous répondra, ou écrivez à Ledrain en lui disant ce que je vous ai écrit la première fois.

Bien vôtre,

Maurice BARRÈS.

Y eut-il une nouvelle lettre de Charles Le Goffic ? Toujours est-il que Barrès sut intéresser Ledrain à l'œuvre poétique de son ami, comme en témoigne le billet suivant :

Chose entendue avec Ledrain : vous imprimerez votre volume à Evreux (22) et Lemerre donnera la couverture. Adressez votre manuscrit à Lemerre, pour la forme, sans autre explication qu'une lettre d'envoi.

Bien votre ami,

Maurice BARRÈS.

Mes hommages à Madame Le Goffic.
Dimanche.

C'est donc à compte d'auteur qu'allait être publié *Amour Breton*. Mais la marque de Lemerre, qui avait édité Leconte de Lisle et Sully-Prudhomme, donnait au lecteur une indiscutable garantie. Jules Tellier, que Raymond de la Tailhède s'appropriait à accom-

(19) Village des Vosges où Barrès avait sa maison natale.
(20) Paul Bourget avait littéralement lancé Barrès avec l'article que, dans *Le Journal des Débats* du 3 avril 1888, il avait consacré à *Sous l'Œil des Barbares*.
(21) L'ouvrage y parut effectivement en 1889.
(22) Evreux possède toujours la très importante imprimerie Hérissey, à laquelle nombre de grands éditeurs s'adressent volontiers.

pagner en Algérie (23), avait revu ses amis avant de partir, et Le Goffic avant Barrès. Celui-ci apprit en même temps la venue prochaine du jeune professeur ébroïcien pour quelques jours à Paris. Peut-être pour les congés de Noël. Il lui écrivit tout aussitôt.

Mon cher Goffic,

*J'ai été heureux de savoir par Tellier que votre volume allait paraître. Je suis chez moi tous les jours de 3 h. 1/2 à 7. Nous ne dînerons pas ensemble, parce que ma famille est à Paris et me retient d'une façon constante. Mais j'd serais bien heureux que nous bavardions — et de vous lire.
Bien amicalement] dévoué,*

Maurice BARRÈS.

On sait que la critique se montra très favorable à *Amour Breton*. Qu'on relise le bref résumé qu'en a fait Norbert Sevestre (24) :

...*Amour Breton*, que salue le suffrage de tous les lettrés. « Comme art, dit Anatole France, le poème de M. Le Goffic est rare, pur, achevé. » — « Ces vers, dit de son côté Paul Bourget, donnent une impression unique de grâce triste et souffrante. Cela est à la fois très simple, et très savant. » Et Gabriel Vieaire écrivait : « Voilà un début comme on n'en voit pas tous les jours ! Il y a dans *Amour Breton* des choses achevées de tous points, et je le dis, sachant bien la valeur de l'éloge, de vrais petits chefs-d'œuvre... »

Pour être pleinement satisfait, Le Goffic aurait été heureux que Barrès lui eût consacré au moins un article. Lui-même ne manquait aucune occasion de faire sincèrement l'éloge du jeune et puissant analyste. Même si ce n'était pas à charge de revanche ; du moins pouvait-il l'espérer.

Mais Barrès aurait pu plaider de nombreuses circonstances atténuantes. Le lancement d'*Un Homme Libre* allait même souffrir de la multitude de ses préoccupations. Il s'était engagé plusieurs mois auparavant dans l'action politique (de quoi surprendre bien des gens) passant, comme le dira plus tard Charles Le Goffic « de l'égotisme nihiliste à cet égoïsme de race et de patrie qui semble jusqu'ici la seule fraternité possible » (25). En d'autres termes, Barrès, qui était entré en 1888 dans le parti boulangiste, en était devenu un des conférenciers les plus actifs.

Les velléités que Le Goffic lui avait inspirées de rechercher un siège législatif dans la première circonscription de Lannion n'ayant pas été encouragées par le directeur du *Lannionnais*, Henry Mauger, il songeait à solliciter les suffrages des électeurs de la troisième circonscription de Nancy. Dans cette perspective, il avait créé, le 22 janvier 1889, un quotidien : *Le Courrier de l'Est*. Cette grande affaire n'allait pas sans difficultés ni déboires, ainsi qu'il le conta lui-même dans un de ses articles du *Figaro*. C'est seulement en

(23) C'est au retour de ce voyage que Jules Tellier mourut à Toulouse. (Cf. Maurice BARRÈS, *Du Sang, de la Volupté et de la Mort*.)

(24) Ch. Le Goffic, *Contes de l'Assommoir* (Nouvelle Bibliothèque Populaire), Notice sur Ch. Le Goffic, p. 72.

(25) *La Littérature Française*, ..., p. 234.

mars 1889 qu'il parvint à se délivrer de ce qu'il appelait « d'étranges persécutions ».

Néanmoins ce silence de plusieurs semaines inquiétait Le Goffic qui reçut enfin le mot suivant :

LE COURRIER DE L'EST

Nancy
51, Rue Saint-Dizier, 51
RÉDACTION

Nancy, le 18.

Mon cher ami,

Après que j'ai écrit deux ou trois fois à l'Indépendant et insisté, voici la fâcheuse réponse.

Mais au moins, je fais un article dans un petit journal littéraire d'ici, très répandu et bien lu (26). Puis la Presse aussitôt que je serai de retour à Paris. A vous, amicalement,

Maurice BARRÈS.

L'échec de Barrès à l'*Indépendant* pouvait être dû pour une part à l'excès de sa dévotion au général Boulanger. Il semblait compromettant. A la *Presse*, comme à l'*Intransigeant*, qui soutenaient les thèses révisionnistes, il était en meilleure position. Finalement, il tint parole, en avril ou en mai.

Mon cher Goffic,

Il y a à la Presse vingt lignes sur « Amour Breton » qui passeront au premier jour. Je vous les ferai tenir. J'ai écrit trois fois à Nancy, qu'on vous adresse, à vous et à moi, mon article sur votre volume. Péladan me dit à l'instant que M. Gontière-Vernolle (27) à qui j'écrivais est à Paris, de là ce retard incompréhensible. Quand j'aurai l'article, je le recopierai et le porterai à la Vie Moderne. Il n'y a aucun mal dans ces lenteurs. Du moment que la publicité ne se fait pas en vue de la vente, du moment qu'on a dépassé la première quinzaine, peu importe ; et même ces après-coup valent mieux qu'un pétard suivi de silence.

Donc Mauger n'est plus boulangiste (28).

*Je n'ai pas un seul article sur mon volume (29). Que cela vous serve de leçon. Notez qu'on en dit le plus grand bien (les *Lemaitre*, les *France*, etc.). Je n'ai beaucoup d'amis et peut-être tous les journaux. Mais pour cela précisément, j'ai cru que je pouvais en prendre à mon aise, qu'on en parlait toujours assez. Je suis allé à Brazzelle (30) et ailleurs. Si V. Hugo n'avait pas fait lui-même la réclame de chacun de ses volumes, on se serait tu.*

Votre bien ami,

M. B.

Mais non, si vous pouvez faire ce journal de l'Instruction publique, ce sera parfait (31).

Les vingt lignes de la *Presse* plurent beaucoup à Le Goffic. On y pouvait lire :

(26) *La Lucerne-Artiste*, 26 mars 1889, revue illustrée.

(27) Avocat, directeur de *La Lucerne-Artiste*.

(28) D'opinions radicales, Henry Mauger avait cessé de soutenir le général Boulanger depuis plusieurs mois. Son article de rupture définitive, NI boulangiste, NI jacobin, parut dans *Le Lannionnais* du 18 mai.

(29) *Un Homme Libre*.

(30) Boulanger s'y était enfilé le 5 avril.

(31) Ce fut un projet sans suite.

« ...Le Goffic sort directement de ces campagnes bretonnes, l'empreinte de ce ciel brumeux ne s'efface pas après vingt générations ; lui, Le Goffic, l'a fait voir dans toute sa fraîcheur... Je vois que Le Goffic est tout fait de traits charmants qui lui viennent des vieux laboureurs et pêcheurs bretons... »

Jules Tellier s'était acquitté plus tôt du devoir d'amitié dont les circonstances avaient retardé l'accomplissement chez Barrès. Son éloge d'*Amour Breton* avait paru le 9 avril dans le *Parti National*. Henry Mauger l'avait jugé si congruent qu'il l'avait reproduit dans le numéro du *Lannionnais* du 14 avril.

Entre temps, le 24 mars 1889, Charles Le Goffic avait eu le chagrin de perdre sa mère (32), puis, au mois de juin, c'est Jules Tellier qui meurt. Et Barrès d'écrire sur papier à en-tête du *Courrier de l'Est* :

Mon cher Goffic,

Je ne vous communiquerai pas tout ce que m'a fait penser de triste la mort de Tellier. Vous avez senti tout ce que je vous exprimerai mal.

Le soir même où je reçus cette dépêche et vous télégraphiai, je fus saisi de fièvres qui m'ont mis au lit et fait souffrir les plus absurdes et les plus épouvantables douleurs, car un abcès s'est formé dans la voûte supérieure de mon palais qu'il a fallu chercher et atteindre difficilement avec le bistouri. Et chaque matin, je suis aux mains des chirurgiens qui me charcutent. Je suis navré.

Je ne suis pas encore sorti.

Je vous fais adresser trois exemplaires d'un article que j'ai écrit sur Tellier ; veuillez en corriger les fautes d'impression, conformément au modèle ci-joint et le faire parvenir, avec l'expression du très sincère sentiment que je garde à Tellier, à la famille de notre ami.

Puis un exemplaire à La Tailhède.

Il y a un article d'un nommé Lapauze dans le *Courrier du Soir*, où il parle de bruits et soupçons qu'il éclaircira sur certain mystère des derniers mois de notre ami (33).

Vous comprenez que je ne me sois pas réellement occupé de votre livre, mais j'ai des données et espoirs et d'ici deux jours serai à même de faire ce léger effort.

Mais si vous saviez mon martyre ; il est vrai que je suis trop nerveux. Enfin la vie est vilaine.

Veuillez me rappeler à la bienveillance de Madame Le Goffic et me croire bien votre

Maurice BARRÈS.

Pentecôte.

Il ne s'agit évidemment plus d'*Amour Breton* qui, lentement, se répand et charme les délicats. Mais d'un autre ouvrage, plutôt les *Romanciers d'aujourd'hui* que le *Nouveau Traité de Versification*, pour l'édition duquel Barrès interviendra encore efficacement.

LÉON DUBREUIL.

(32) Au début de janvier 1890, Barrès, devenu député, se trouvait à Alger (13, Tour-haut Bongo). Il écrivit à Le Goffic : « ...C'est d'Alger que je vous envoie mes souhaits de nouvelle année. Tout de même j'y ai appelé de drôles de choses sur ce pauvre Tellier. C'était un saratouien, oui. »

(33) Voir dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, sept. 1951, p. 301, la lettre de Barrès à cette occasion.

Les Saints d'Albert Le Grand

(V. N. R. B., Mai-Juin et Juillet-Août 1952)

Le nombre total des notices contenues dans l'édition *princeps* des *VIES* (1637) s'élève à quatre-vingt-une (1). Mais, ainsi que nous l'avons déjà signalé, certaines de ces notices n'intéressent pas l'hagiographie proprement dite, en ce sens qu'elles sont consacrées à des fondations d'églises ou de couvents. Citons à cet égard, dans leur ordre de présentation :

Histoire de la Fondation de Notre Dame du Follecoat, en Léon, p. 56.
Histoire de la Translation miraculeuse du Doigt de Sainct Jean Baptiste, de Normandie en Bretagne, p. 240.

Histoire de la Fondation du Convent et Chapelle miraculeuse de N. Dame de Bonne-Nouvelle, les Rennes (...), p. 257.

Restent donc 78 notices pour les saints et saintes eux-mêmes, dont ci-dessous les noms dans leur ordre alphabétique :

Saints :

Aaron, Confesseur, p. 157.
Armel ou Arzel, Abbé et Confesseur, p. 270.
Aubin, Evêque d'Angers, p. 31.
Benoist de Maccerae, Abbé et Confesseur, p. 378.
Briac, Confesseur et Abbé, patron de Boul-Briac en Tréguier, p. 737.
Brieuc, Premier Evêque de Biduce ou Sainct-Brieuc, p. 98.
Cado ou Caduod, Evêque et Martyr, p. 498.
Charles de Chastillon, dit de Blois, Comte de Penthievre, p. 336.
Clair, Premier Evêque de Nantes, p. 360.
Convoyon ou Cannoyon, Confesseur, Abbé de St-Sauveur de Rhedon, p. 1.

Corentin, Confesseur et Premier Evêque de Cornouaille, p. 706.
Dominique de Guzman, Fondateur de l'O. des FF. Prédicateurs, p. 254.
Donatien et Rogatien, Frères (de Martyre de), p. 125.
Eflam, Prince d'Hybernie, Confesseur, p. 562.
Ethbin, Abbé et Confesseur, p. 369.
Ermengarde d'Anjou, Duchesse de Bretagne, p. 285.
Felix, Abbé de Rhuys, Confesseur, p. 58.
Felix, Evêque de Nantes, Confesseur, p. 185.
Françoise d'Ambaise, Duchesse de Bretagne, p. 299.
Erhard, Moine, Beclus, Confesseur, p. 249.

(1) C'est par erreur qu'on lit 82 dans le précédent article, consacré aux éditions antérieures de l'ouvrage.

- Geldouin*, Confesseur, Chanoine de Dol, p. 16.
Gildas, Surnommé de Sage, Confesseur, p. 8.
Gobrien, Evêque de Vennes, Confesseur, p. 604.
Goenou, Evêque de Leon, Confesseur, p. 468.
Gohard ou *Cohard*, Evêque de Nantes et Martyr, p. 157.
Goneri, Anachorète (...), p. 73.
Goulven, Evêque de Leon, Confesseur, p. 177.
Guenegan, Evêque de Cornouaille, Confesseur, p. 353.
Guennolé, Confesseur, Premier Abbé de Land-Tevenec (...), p. 41.
Guen-Ael ou *Guenaut*, 2^e Abbé de Lan-Tevenec, p. 502.
Guevroc ou *Kirecq*, Chanoine et grand Vicaire de Leon, Confesseur, p. 28.
Guiner ou *Eguiner*, Martyr, p. 729.
Guillaume Pichon, Evêque de St-Brieuc, Confesseur, p. 225.
Gurval, Confesseur, Evêque d'Aleth (...), p. 133.
Gunstan, Confesseur, p. 645.
Herblon, Confesseur et Abbé du Monastère d'Aindre, p. 640.
Hernin ou *Thernin*, Confesseur, p. 500.
Hervé, Hermite, Confesseur, p. 144.
Juona, Evêque de Leon, p. 36.
Jean, dit de la Grille, Evêque de St-Malo, Confesseur, p. 22.
Jean, surnommé *Discalceat*, Prestre, Recteur, p. 730.
Josse ou *Judoc*, Prince de Bretagne, Hermitte et Confesseur, p. 725.
Judicael ou *Gicquel*, Roy de Bretagne Donnée, Confesseur, p. 735.
Kè ou *Kenan*, surnommé *Colodoc*, Evêque et Confesseur, p. 506.
Magloire, Confesseur, 2^e Archevêque de Dol, p. 443.
Malo ou *Machutes*, Confesseur, Premier Evêque d'Aleth, p. 569.
Martin, Chanoine et Archidiacre de Nantes, et Abbé de Vertou (...), p. 382.
Moudez, Annachorette (*sic*), Confesseur, p. 631.
Mastrand ou *Modérand*, Evêque de Rennes et Confesseur, p. 380.
Maurice, Religieux (...) Premier Abbé du Monastère de Carnoët, p. 348.
Méen (...), Fondateur et Premier Abbé du Monastère de Gaël, p. 152.
Melaine, Evêque de Rennes, Confesseur, p. 509.
Melaire ou *Melar*, Prince de Bretagne (...), p. 355.
Meriadek, Confesseur, Evêque de Vennes, p. 135.
Nennok (Ste), Vierge, p. 172.
Paschare ou *Pasquier*, Evêque de Nantes, Confesseur, p. 197.
Patern, Evêque de Vennes, p. 91.
Paul, Evêque et Patron du Leon, p. 64.
Rioc, Anachorette et Confesseur, p. 25.
Ronan, Anachorette (*sic*), Confesseur, p. 130.
Salomon, Roy de Bretagne, p. 164.
Samson, Archevêque (*sic*) de Dol, Confesseur, p. 209.
Sané, Evêque Hybernois, titulaire de la paroisse de Plouasné en Leon, p. 50.
Sezni, Evêque, Confesseur et Patron de la paroisse de Guic-Sezni en Leon, p. 275.
Similian ou *Sembin*, Confesseur, Evêque de Nantes, p. 139.
Suliau ou *Syliau*, Abbé et Confesseur, p. 350.
Tanguy, Confesseur, Abbé de S. Mathieu en Léon (...), et *Sainte Haude*, Vierge, p. 634.
Ténénan, Evêque de Léon, Confesseur, p. 203.
Thuriau ou *Thiviziau*, Archevêque de Dol, Confesseur, p. 199.
Tugdual, Evêque de Tréguier, Confesseur, p. 648.
Ursule, Reyne de Bretagne-Armorique (...), p. 372.
Vial ou *Vital*, communément dit *saint Viau*, Hermite et Confesseur, p. 365.

- Victor de Campbon*, Confesseur, p. 272.
Vincent Ferrier, de l'Ordre des Frères Prédicateurs en Bretagne (...), p. 76.
Vouga ou *Saint Vio*, Evêque et Confesseur, p. 137.
Winokh, Prince breton, Abbé de Wormholt en Flandres, p. 558.
Yves, Prestre, Official de Tréguier (...), p. 105.
Yves Mahyeuc, de l'Ordre des Frères Prédicateurs, Evêque de Rennes, p. 278.

× × ×

Si l'on ajoute à ceux-ci *saint Budoc* « Archevêque de Dol », qui a fait l'objet d'une publication séparée, postérieure à la première édition, et dont la *Vie* constitue dans les éditions suivantes la seule addition due à Albert lui-même (pp. 708 à 737 dans celles de 1659 et de 1680), le total des notices imputables à notre hagiographe se trouve porté à 79. Mais, dans l'ensemble des personnages composant la liste ci-dessus, et parmi lesquels les *saintes* sont au nombre de quatre seulement, il y a lieu de faire un tri afin de se rendre compte dans quelle mesure les notices du Dominicain morlaisien intéressent les vieux saints bretons et celtiques liés à l'histoire de la Bretagne primitive, et dont les noms survivent dans notre hagio-toponymie.

Tout d'abord, on devra mettre à part *dix-neuf* d'entre elles, relatives aux personnages suivants, soit parce qu'à l'époque où vivaient ceux-ci la Bretagne n'existait pas encore, soit parce que le lieu de leur naissance n'a été rattaché à ce pays que postérieurement à leur existence, soit encore parce que ce lieu lui est étranger.

- Benoist de Macérac* « Grec de nation, fils d'un noble sénateur de la ville de Patras » (782-845).
Charles de Blois (fils de Gui, 1^{er} comte de Blois et de Marguerite de Valois, 1319-1364).
Clair, Evêque de Nantes (qu'Albert dit avoir été sacré en l'an 69 après J.-C.).
Dominique Guzman (né à Calabora, vieille Castille, 1170-1221).
Donatien et Rogation, martyrisés en 302.
Ermengarde d'Anjou (née à Angers, 1057-1148).
Félix, Evêque de Nantes (né à Bourges, 516-586).
Françoise d'Amboise (née à ? 1527-1585).
Friad (né à Besné en 511).
Gohard, Evêque de Nantes (originaire d'Anjou, nommé en 825).

× × ×

Les 61 notices qui restent après ces éliminations sont consacrées :
 1*) A des personnages nés dans les pays celtiques d'outre-Manche (*Irlande, Galles, Grande-Bretagne, Cornouaille*), mais dont le culte est attesté en Bretagne-armoricaine.
 2*) A des personnages originaires de Bretagne même.

(Il est bien entendu que les indications relatives aux origines et à l'existence des Saints dont il est fait état ci-après sont empruntées à Albert Le Grand et n'engagent que les *Vies*).

I. — SAINTS ORIGINAIRES D'OUTRE-MER

a) IRLANDE.

Briac (contemporain de Tugdual, VI^e s.).
Eflam (né en 448).
Guigner (aucune date, sans doute V^e s.).
Jaoua (cousin de saint Ténénan ; mort « environ l'an 554 »).
Mandez (contemporain de saint Samson, VI^e s.).

Ronan (aucune date, sans doute VI^e s.).
Sané (id.).
Sezni (né en 402, mort en 529, âgé de 127 ans).
Ténénan (successeur de saint Gouluven au siège de Léon en 616, mort en 635).
Vouga (vivait en 518).

(Soit 10 saints d'origine irlandaise.)

× × ×

b) GRANDE-BRETAGNE, GALLES, CORNOUAILLE.

Armel, né en « Penohen » (Glamorgan), en 482.
Brieuc (né en Cornouaille, mort en 614).
Cado « il nasquit environ l'an 522 ».
Gildas « né en la Province de Cornouaille » (pas de date).
Goesnou « nasquit en l'Isle de Bretagne » (mort en 675).
Goneri « estoit natif de la Grande Bretagne » (pas de date).
Guévrok (disciple de saint Tugdual, mort en 547).
Gunstan « natif de la Grande Bretagne » (mort en 608).
Gurval, id. (mort « environ l'an 623 »).
Hernin « passa la mer environ l'an cinq cens vingt & huit ».
Ké « nasquit en l'Isle de Bretagne » (mort « environ l'an 495 »).

Malo, né en 502 à « Guic-Kastel » (Winchester).
Méen « natif de la province de *Cambrie* aultrement nommée *Sud-vuallia* » (mort « environ l'an 665 »).
Nennok, fille de « *Brokhan* et de *Menedux* », morte en 467.
Paul-Aurélien « nasquit en l'Isle de Bretagne, iadis nommée *Albion* » (492-594).
Suliau « nasquit en la Province de Wales, en la Grande Bretagne » (530-606).
Tugdual « estoit natif de la Grande Bretagne » (Le Catalogue des Evesques de Tréguer dit qu'il fut sacré l'an 345).
Ursule « estoit Bretonne insulaire » (née en 337).
Vial « nasquit en l'isle d'Angleterre » (environ l'an de salut 702).

(Soit 19 d'origine britannique.)

II. — SAINTS BRETONS-ARMORICAINS

a) DU V^e AU X^e SIÈCLES :

Aaron « vivoit... environ l'an 507... Il étoit Breton Armoricaïn ».
Aubin « nasquit au Diocèse de Vennes » (du temps de Hoël II, 484-560).
Badoc (mort en 618).
Convoyon « Il nasquit en la paroisse de Combsac » (Comblesac) ; (mort en 872).
Corentin (mort en l'an 404) (1).

Ethbin « né de parens Nobles... qui demeuroient au Diocèse de Dol » (563-642).
Gobrien « estoit Breton Armoricaïn » (élu Evêque de Vannes en 701).
Goulven, né de parents insulaires (« vers l'an de salut 540 »).
Guen-Ael (né « l'an de grâce 396 »).
Guénégan « estoit bas Breton de Nation » (mort en 456).
Guenolé (mort en 448).
Hervé (né vers 515).
Josse « fils de Juhaël, Roy de la Basse Bretagne » (mort en 615).

Judicael (vivait du temps de Dagobert, début du VII^e siècle).
Magloire « nasquit es confins du Diocèse de Vennes » (525-617).
Mélar (fin du VII^e s.).
Mériadek « natif de la Bretagne Armorique » (626-758).
Riok (contemporain de saint Guenolé, V^e s.).
Salomon (né vers 807).
Samson, né au « Diocèse de Vennes vers la Cornouaille, l'an de grace 495 ».
Tanguy (mort en 594).
Thurian (mort en 749).
Winok (mort avant l'an 900).

(En tout, 23 saints bretons armoricains antérieurs au X^e s.)

b) DU X^e AU XV^e SIÈCLES :

*Félix de Rhuy*s (990-1033).
Geldouin (1052-1077).
Guillaume Pichon (1184-1237).
Jean de la Grille (1098-1170).

Jean Discalceat (env. 1280-1349).
Maurice de Carnoët (1115-1185).
Yves Héloruy (1253-1303).
Yves Mahyeuc (1472-1527).

(8 saints et bienheureux postérieurs au X^e siècle.)

RÉCAPITULATION DES PERSONNAGES D'ALBERT D'APRÈS LEUR ORIGINE :

<i>Bretons :</i>	
a) Antérieurs au X ^e siècle	23
b) Postérieurs au X ^e siècle	8
<i>Originaires d'Outre-Mer :</i>	
a) d'Irlande	10
b) de Grande-Bretagne, etc... ..	19
<i>Etrangers :</i>	
Armoricains d'avant les Emigrations, etc... ..	18

LEURS NOMS ET LA TOPONYMIE

On sait la place considérable que tiennent les hagionymes dans la toponymie bretonne, et particulièrement dans celle de la zone d'extension actuelle ou ancienne du breton. Les noms de ces saints : bretons, insulaires ou étrangers, n'ont pas tous connu une égale faveur auprès du clergé ou des fidèles désireux de rendre un culte particulier aux personnages de leur choix.

Certains ont joui d'une popularité qui s'est traduite à des époques déterminées par l'association de leur nom à celui d'une paroisse primitive, d'une subdivision de cette paroisse, ou encore, plus tard, par sa dévolution à une chapelle érigée par la suite en église tréviale puis paroissiale.

De là les composés toponymiques en *Plou-*, en *Lan-*, en *Tré-*, en *Loc-*,

en *Saint-*, ou des noms propres isolés, privés de l'un ou l'autre de ces sortes de préfixes, et désignant des paroisses anciennes, sinon toujours primitives.

Ne pouvant songer à développer ici dans son entier une question aussi complexe, contentons-nous d'indiquer brièvement dans quelle mesure les personnages d'A. Le Grand ont influencé les noms de lieu de la Bretagne, sans tenir compte toutefois des simples chapelles placées sous l'invocation de tel ou tel d'entre eux.

HUIT ont donné leur nom à des *Plou-* :

Armel ou *Arzel*. Cf. *Ploërmel* (Morbihan), dans l'ancien évêché de Saint-Malo, et *Plouarzel* (Finistère), ancien évêché de Léon. Il y a de plus un *Saint-Armel*, commune du département d'Ille-et-Vilaine, et 14 chapelles dédiées à ce saint entre Logonna-Daoulas et Guérande.

Guigner. Cf. *Pluvigner* (Morb.), ancien évêché de Vannes ; ce saint n'ayant rien de commun avec le saint *Eguiner* qui a donné son nom à deux *Loc-Eguiner*, en Léon.

Hernin. Cf. *Plaherlin* (Morb.), dont la forme ancienne est *Plebs Hoïernin* (ix^e s.). On a également *Saint-Hernin*, commune du Finist., ancienne Cornouaille (en 1468 : *Stus. Huerninus*), et *Lescharlins* (en 1411 *Lesernin*), en Séglien (Morb.).

Méen. Cf. *Ploëven* (Finist.), ancienne Cornouaille (forme ancienne : *Ploemeguen*). On le retrouvera plus loin comme titulaire de *Lan-*, de *Tré-*, et de *Loc*.

Miliau. Cf. *Guimiliau*, en Léon, *Ploumilliau*, en Trégor, et *Pluméliau*, en Vannetais.

Sané. Cf. *Plouzané*, en Léon.

Sezny. Cf. *Guissény*, en Léon (V. plus loin aux *Tré*).

Tugdual. Cf. *Pludual* (V. plus loin aux *Lan*, et à *Pabu*, autre nom du même saint).

Aux *Plou-* on peut annexer *Bourbriac* qui offre tous les caractères d'une paroisse primitive avec ses anciennes trèves *Coadout* et *Saint-Adrien*, et dont l'éponyme est saint *Briac*, également titulaire d'une paroisse en *Saint-*.

SIX ont laissé leur vocable à des paroisses dont une seule présente des caractères d'ancienneté reculée :

Budoc, qui n'est autre que la forme savante des différents *Beuzec* (- *Cap-Sizun*, par. primitive ; - *Cap-Caval*, aujourd'hui absorbée par *Plomeur*, son ancienne paroisse-mère ; - *Conq.*, démembrement de *Pleaven*).

Goulven, en Léon, démembrement de *Plouider* ; et *Goulien*, démembrement de *Clédén-Cap-Sizun*, Corn.

Gouesnou, en Léon, qui est un ancien *Langouesnou* et a dépendu primitivement de *Guipavas*.

Meilars, Corn., prononcé *Mèlar*, démembrement de *Poulan*.

Riec (sur-Belon), Corn., qui doit avoir été détaché de *Bannalec*. V. aux *Lan-*.

Paule, prononcé *Powl*, en Corn., a fait autrefois partie de *Glomel*. (Une paroisse de *Paul*, dont le nom se prononce comme notre *Paule*, existe également en Cornouaille insulaire). V. aux *Lan* et *Tré-*.

DOUZE sont les éponymes de *Lan-* dont quelques-uns sont aujourd'hui communes et d'autres restés de simples villages.

Gouesnou, qui, nous l'avons vu, patronnait autrefois un *Langoez nou*.

Guen-ael. Cf. *Lanvénaël*, en Melgven, Corn., et en *Plomeur*, id.

Guenolé, sous son surnom hypocoristique *Tévenec* (To-Winnoc), d'où *Landévennec* (Finist.), et *Landewednack* en Cornwall. (Ce dernier pays possède également une paroisse de *Gunwalloe* qui conserve le nom réel de notre *Guenolé* ; forme ancienne *Win-waloe*).

Ké. Cf. *Langué*, en Bagger-Pécan (C.-du-N.) ; v. les *Tré-* et *Saint-*.

Maudez. Cf. *Lanmaudez* (C.-du-N.). V. les *Saint-*.

Mèlar. Cf. *Lanvélar*, en Kersaint-Plabennec, Léon. V. les *Tré-*, *Loc-* et *Saint-*.

Miliau. Cf. *Lanviliau* en Plomodiern, (Corn.), *Lanvillieau*, en Dirinon, id. ; *Lanvilio* en Coray, id.

Paul-Aurélien. Cf. *Lampaul-Guimiliau*, *Lampaul-Plouarzel*, communes, et *Lampaul*, en Ouessant, tous en Léon.

Nennok. Cf. *Lannévec*, en Ploëmeur (Morbihan).

Tanguy. Cf. *Lantanguy*, en Trégarantec, Léon.

Tugdual. Cf. *Landudal*, commune (Finist.), et *Landual*, vill. en Ménéac (C.-du-N.).

Winok. Cf. *Lanvévec*, en Lanrivoaré, Léon (V. les *Tré-*). Il est possible, sinon vraisemblable, que l'éponyme de ceux-ci soit le frère de *Guénolé* et non le patron de Bergues (Nord) dont le nom est souvent donné au baptême en pays flamand.

ONZE sont les éponymes de *Tré-*.

Budoc. Cf. *Trébeuzec*, en Plouhinec et Meilars, Corn.

Corentin. Cf. *Trégorantin*, en Sèrent (Morb.).

Goez nou. Cf. *Trévénou*, en Langoat (C.-du-N.) en 1669 ; *Trévénou*).

Ké. Cf. *Trégué*, en Bodilis, Léon.

Hervé. Cf. *Tréhervé*, en Muzillac (Morb.).

Malo. Cf. *Trémalo*, en Nizon, Corn.

Mèlar. Cf. *Trémeloir*, commune des C.-du-N. ; *Trémèler*, en Neuillac (Morb.) ; *Lestrémèlar*, en Sizun, Léon. (V. les *Loc-*).

Méen. Cf. *Tréméven*, communes du Finist. et des C.-du-N. (V. les *Loc-*).

Paul-Aurélien. Cf. *Trébaol*, en Milizac, Léon.

Sezny. Cf. *Trézény*, comm. des C.-du-N. (*Sezny* est également l'éponyme de *Silhney* en Corn. insulaire, d'où le nom de *Sidney*, en Australie).

Winok. Cf. *Trévèneuc*, commune des C.-du-N. ; *Trévèvec*, en Carnoët, id.

TREIZE ont donné leur nom à des *Loc-*.

Armel ou *Arzel*. Cf. *Locgarzel*, en Plouarzel, Léon.

Briac. Cf. *Lopriac*, en Langonnet et Kervignac (Morb.).

Gildas, sous son nom breton *Gueltas*. Cf. *Locueltas*, ou *Loqueltas*.

en Arradon, Baden, Baud, Bubry, Crach, Groix, Loccal-Mendon, Nostang, Plomeur, Sauzon, Sulniac, Cléguérec, Inzinzac (Morbihan) ; Ergué-

Gabéric et Ouessant (Finist.). (V. les *Saint-*).

Goulven. Cf. *Locoulven*, en Bubry et Inguiniel (Morb.).

Guen-Ael. Cf. *Locumel*, en Caudan, Inguiniel et Plouay (Morb.).

Guénolé. Cf. *Locquénolé*, comm. du Finist. ; *Locunolé*, id. ; *Loqué-*

nolé, *Locunolay*, vill. en Cléguer, Inzinzac, Pont-Scorff, Plomeur, Quis-

tinic, Langonnet, Kervignac (Morbihan) ; Plonévez-du-Faou (Finist.).

Kirec. Cf. *Locquirec*, commune du Finist.

Josse ou *Judoc*. Cf. *Lohaec*, commune des C.-du-N. (= *Loc-Iudoc*).

Malo. Cf. *Locmalo*, commune du Morbihan ; villages en Languidic,

Réguieny et Port-Louis (Morbihan).

Méen. Cf. *Loméven*, en Glomel (C.-du-N.) (V. les *Saint-*).

Mèlar. Cf. *Locmèlar*, comm. du Finistère, et village en Plounéventer,

id. ; *Locménéard*, en Grâces-Guingamp (C.-du-N.) ; *Lomener*, en Ploemeur, Groix, Pont-Scorff (Morbihan).

Ronan. Cf. *Locronan*, comm. du Finistère, et *Saint-Renan*, *id.*, dont le nom breton est *Lokournan* ; *Loerénan*, en Plestin (C.-du-N.) ; *Laurenan*, commune, *id.*

Samson. Cf. *Locsamzun*, en Melrand (Morbihan).

Enfin VINGT-QUATRE saints se sont vu accorder le patronage des paroisses suivantes, toutes communes aujourd'hui :

Saint-Aaron (C.-du-N.).

Saint-Armel (Ille-et-Vilaine).

Saint-Aubin des Châteaux (Loire-Inf.).

Saint-Brieuc, chef-lieu des C.-du-N. ; *St-Brieuc-des-Ifs* (I.-et-V.), de *Mauron* (Morb.).

Saint-Briac, comm. (I.-et-V.).

Saint-Cadou (Finist.).

Saint-Gildas, comm. des C.-du-N. ; *de-Rhuys* (Morb.), *-des-Bois* (Loire-Inférieure).

Saint-Gouéno (C.-du-N.) (Gouesnou).

Saint-Golven (Morb.).

Saint-Herblon (Loire-Inf.).

Saint-Hernin (Finist.).

Saint-Hervé (C.-du-N.). (Rien de commun avec *Saint-M'hervé* (Ille-et-Vilaine)).

Saint-Judoce (C.-du-N.). (Cf. également *Saint-Josse*, Pas-de-Calais).

Saint-Quay-Perros, et *Portrieux* (C.-du-N.).

Saint-Malo, chef-lieu d'arrondissement ; *Saint-Malo-de-Phily* (I.-et-V.) ; *-des-Trois-Fontaines*, *-de-Beignon* (Morb.). (Cf. aussi *St-Malo-des-Bois* (Vendée) ; *-de-la-Lande* (Manche), et *St-Maclou* (Eure)).

Saint-Maudéz (C.-du-N.). (Cf. *Saint-Mandé* (Seine)).

Saint-Méen-le-Grand (I.-et-V.) ; *Saint-Méen* (Finist.).

Saint-Melaine (I.-et-V.) (également en Maine-et-Loire).

Saint-Méloir-des-Ondes (I.-et-V.).

Saint-Mériadec (Morb.).

Saint-Pol-de-Léon (Paul-Aurélien).

Saint-Samson (C.-du-N.).

Saint-Suliac (I.-et-V.) (Suliau).

Saint-Thuriau (I.-et-V.) ; *Saint-Thuriau* (Morb.).

Saint-Tugdual (Morb.).

Saint-Yougay (Finist.) (Vouga).

Cette liste aurait dû être considérablement allongée si on y avait fait entrer les simples chapelles disséminées sur tout le territoire de la Bretagne, et dont les titulaires les plus fréquents sont saints Yves, Maudéz, Méen, Hervé, Guénolé, etc... le premier de ceux-ci étant d'époque trop basse pour que son nom se trouve associé à celui d'un simple village.

F. GOURVIL.

LES DEUX BRETAGNES

« **P**OURQUOI Basse ? ». C'était la question que je m'étais posée dès les premières lignes de ma *Basse-Bretagne*. Aussi ai-je lu avec un vif intérêt les réponses données dans la *N. R. B.* à la même question, notamment la dernière, celle de M. l'inspecteur Gautier, qui m'a paru — et je n'en suis pas peu satisfait — corroborer mes propres suggestions, en même temps que mes propres doutes.

Quand on dit que la Basse-Bretagne correspond à peu près, comme superficie, à la Bretagne bretonnante, il va de soi que c'est là, en effet, une simple correspondance, une équivalence, et rien de plus, à moins qu'on ne prenne le mot « bas » dans le sens péjoratif, et que le parler breton n'apparaisse comme un élément d'infériorité parmi d'autres, ce qui répondrait bien à une tradition qui va d'Ermold Le Noir à Froissart et de Froissart à Mérimée et Victor Hugo.

Si vraiment « basse » a pu exprimer quelque vague mépris pour le « baragouin » d'un pays que sa situation même dans notre *Far West* mettrait en dehors du circuit, ce n'est pas une considération de ce genre qui en a décidé l'emploi. La toponymie n'a que peu de chose à voir avec des raisons de pur sentiment ; on le verra bien, le jour où les noms, bretons ou français, de nos caps, baies, îles, îlots et rochers seront tous correctement et définitivement expliqués.

Pour l'opposition des deux qualificatifs « haut » et « bas », il faut en revenir à la notion d'altitude : c'est le plus naturel et le plus sensé. Mais le Ménez Hom ? Mais le mont Saint-Michel, les Monts de Laz, le Toulaoëron ? Bien sûr, c'est la Basse-Bretagne qui a, plus que la Haute, les sommets. Mais c'est elle aussi qui a le plus de contacts avec la mer. Or — qu'on m'excuse de me citer — « comme Basse-Loire ou Loire-Inférieure ont le même sens que Loire Maritime, il semble que la pensée de la mer soit pour quelque chose dans cette désignation traditionnelle ». Aujourd'hui, et surtout après avoir lu l'article de M. Gautier, je ne dis plus : « il semble », je dirais volontiers : « c'est certain ». Et au lieu d'un simple « quelque chose », je n'hésiterais pas à dire : « l'essentiel ». Quel que soit le rivage ou l'arrière-pays, le niveau de la mer n'est-il pas inférieur ?

J'emprunte à M. Gautier des exemples : la Basse-Lorraine comprenait une grande partie des Pays-Bas actuels, qui, dans l'ensemble, sont des pays côtiers. Il écrit : « Dans notre région de l'Ouest, la partie haute est toujours la plus orientale ». Donc, la plus éloignée de l'Océan. Il ajoute, il est vrai : « Le Haut-Languedoc se trouvait au contraire à l'Ouest ; c'est-à-dire qu'il correspondait à la partie « atlantique » de la province ; le Bas-Languedoc était le plus méditerranéen ». Attention ! Cette partie

atlantique, centrée sur Toulouse, est encore à belle distance du Golfe de Gascogne, tandis que le Golfe du Lion baigne le Languedoc, à l'Est.

M. Gautier invoque opportunément l'emploi des expressions *vent haut* et *vent bas*. Que dire de leurs synonymes *vent d'amont* et *vent d'aval* ?

L'aval, personne ne s'y trompe, c'est la région de la plaine liquide, et l'amont, c'est la terre, même si cette terre est basse. Qu'elle soit plus basse à 200 kilomètres de la laisse de mer qu'à 10 ou qu'à 20, ce n'en sera pas moins la région de l'amont, ce le sera plutôt davantage.

La conclusion s'impose, à voir les choses en gros. D'ailleurs, quand nous disons *Armor*, pensons-nous à Châteaubriant ou Vitré ? Saint-Malo, objectera-t-on, est sur la mer : aussi Voltaire, dans *l'Ingénu*, mettait-il Saint-Malo en Basse-Bretagne : « erreur pleine de sens » (je me répète) et qu'il n'était sans doute pas le seul à commettre.

Auguste DUBOY.

Chateaubriand et Victor Hugo ⁽¹⁾

(Suite)

À son début de 1834 parut chez Renduel, sous le titre « *Littérature et philosophie mêlées* », un ouvrage qui était censé réunir les études consacrées aux Arts, aux Lettres, à la morale, à la politique par Victor Hugo depuis qu'il tenait une plume. L'intention déclarée de l'auteur en le publiant était de permettre de suivre l'exacte évolution de sa pensée au cours de quelque quinze ans.

Les articles si chauds d'admiration ou d'affection sur Chateaubriand sont donc là ? Ils y sont et ils n'y sont pas. De l'affection ne subsiste plus une once, et l'admiration semble éteinte.

Emondé l'article sur Walter Scott de décembre 1819 qui avait été un si heureux prétexte à louer le Vicomte. La phrase

« nous sommes persuadés que l'on dira un jour : Stern et Walter Scott comme on dit déjà aujourd'hui : Montesquieu et Chateaubriand »

a disparu.

Supprimé de la première ligne à la dernière le long panégyrique de juin 1820 en réponse à « quelques phrases du *Défenseur* ». Il en est de même pour celui qui, deux mois plus tard, reprenait le plaidoyer avec peut-être encore plus de chaleur et s'ouvrait sur la déclaration :

« Le titre que nous portons nous oblige de considérer comme confiées à notre garde toutes nos grandes renommées littéraires ».

Une trentaine de lignes disparaissent de l'article de la *Muse Française* (juillet 1823) consacré à *Quentin Durward* ; parmi elles : la note rangeant les *Martyrs* parmi les poèmes épiques ; l'allusion à ces vieillards qui « ont vécu dans l'exil et meurent dans la pauvreté ».

Dans le compte rendu de *l'Essai sur l'Indifférence*, tout est sabré qui se réfère à Chateaubriand et au *Génie*.

Il est impossible de croire que le désir de voiler ses opinions catholiques et monarchistes ait guidé Victor Hugo, puisque montrer la longueur et les difficultés du chemin parcouru avant d'en arriver au libéralisme — encore très prudent — qui est le sien en 1834 est précisément le propos du recueil et qu'en fait des textes significatifs de ses sentiments d'ultra y ont été maintenus.

L'hypothèse la plus favorable : qu'Hugo estima les passages que nous

(1) Voir la N.R.B. de juillet-août, p. 254.

avons vus d'un intérêt trop étroit. — outre qu'elle n'est point si flatteuse à Chateaubriand — n'est valable que pour les seuls articles uniquement consacrés à lui et qu'on peut dire occasionnels. Mais, s'agissant du mouvement romantique à son aurore, pourquoi parler de Walter Scott, non de Chateaubriand ? On est donc amené à rapporter les coupures à la volonté bien arrêtée d'être désagréable. Pourquoi ? Qu'est-il survenu entre les deux hommes pendant ces dix années ?

Les recherches récentes dans les carnets et papiers de Victor Hugo permettent aujourd'hui, en éclairant un peu le problème au moins de son côté, de mieux répondre à cette interrogation.

Mais d'abord s'impose une évidence : le vicomte et le poète n'en sont jamais venus à s'opposer ouvertement : point d'attaque, pas même de différends étalés ou simplement déclarés par lettres. S'il y en avait eu, cela se saurait, s'agissant d'écrivains de cette taille et de leur tempérament ; à tout le moins — et quand on supposerait disparus les témoignages de la querelle — on en retrouverait la trace dans la suite des rapports. Tout s'est passé comme si, mécontents l'un de l'autre à partir d'un certain moment, l'aîné avait respecté dans le cadet la touchante affection pour lui des années antérieures, le génie salué dans sa fleur, tandis que le cadet s'inclinait devant la vieille gloire de son premier modèle.

Mais alors, d'où le mécontentement assez fort pour les séparer, point assez pour les mettre aux prises ? Les raisons particulières qu'on songe à invoquer : la découverte par Victor Hugo chez Chateaubriand d'une continuelle recherche de l'attitude, d'un manque de condescendance ; par Chateaubriand chez Victor Hugo d'un besoin de domination, d'une excessive sensibilité à la critique, ramènent bientôt, en obligeant de considérer l'homme public dans Chateaubriand, le promoteur et le chef d'un mouvement littéraire chez Hugo, à des considérations toutes générales.

Le mieux est donc, je crois, d'envisager l'attitude des deux écrivains en face des grandes questions qui les occupent.

Sur le terrain philosophique et sur le politique, la séparation de leur pensée se dessine dès ces années 1824-25 où nous nous étions arrêtés.

On peut (et l'on doit) multiplier les nuances lorsqu'il s'agit de définir la pensée de Chateaubriand : elle se meut à l'aise au milieu des contradictions ou plutôt — et c'est par là qu'elle s'apparente à celle d'Hugo, c'est par là, peut-être, qu'elle a dû l'influencer le plus fortement — tantôt elle joue entre deux termes qui s'opposent : monarchie - liberté ; agnosticisme - religion ; tantôt elle se compose de ces deux termes, tirant sa plénitude de la résolution des contraires à l'unité.

Mais il y a la pensée pure et son inserrement — inévitable aux yeux de Chateaubriand — dans la vie : or, les manifestations de la pensée du vicomte ne sont ni capricieuses, ni douteuses : accroché aux principes qu'il a reconnus nécessaires, sinon d'une absolue vérité, il demeure au cours des ans légitimiste et catholique.

Hugo, lui, se détache insensiblement et de la monarchie et du catholicisme.

Côté politique : l'ode à la Colonne de la Place Vendôme paraît en 1827. Elle n'a pas tout à fait l'importance que plus tard lui donna le poète ; elle ne constate pas un revirement dans ses idées ; elle ne fit pas aux royalistes purs, comme le veut le témoin, « l'effet d'une désertion ». Chacun, et Victor Hugo lui-même, savait à quelle occasion précise elle venait d'être écrite : une injure faite par l'ambassadeur d'Autriche à la

gloire militaire de la France dans les personnes des maréchaux d'Empire. Comment Hugo eût-il passé sur le coup pour affronter le roi et les royalistes, alors que toute la presse, dont la royaliste, s'agitait et que M. Hyde de Neuville déclarait devant la Chambre que

« si l'ambassadeur... avait osé inviter de braves maréchaux pour les faire débaptiser par un valet, il avait manqué au roi et à la France ».

Il n'en reste pas moins qu'Hugo a fait un pas. Il ne rompt pas avec son passé ; il a pu — à la fin de l'année 1826 — il pourra encore en 1829 — protester devant un ministre de sa fidélité et de son dévouement : mais il a pris nettement conscience du génie de Napoléon, mais, en l'absolvant des crimes dont sa jeunesse monarchique le chargeait, il est entré dans la conviction de la grande majorité de ses contemporains que le régime impérial avait apporté à la France et à l'Europe plus de libertés que de contraintes ; en sorte que l'éveil de son bonapartisme coïncide avec celui de son libéralisme.

Cependant, que l'aube est lente !

En cette fameuse année 1827 où Victor Hugo situera sa révélation, il écrit un drame avec une préface. Celui-ci, *Cromwell*, est une longue satire à la fois de la république si les puritains, les bourgeois et le Parlement sont moqués, et du pouvoir dictatorial d'un capitaine heureux, si Cromwell apparaît comme un velléitaire brutal.

Quant à la préface, décrivant les grandes époques de la poésie, il y affirme : « Le christianisme l'amène... à la vérité. » Et de fonder la nécessité du constant mélange en art du tragique et du grotesque sur la double nature — reconnue par le christianisme — de l'homme qui, n'étant ni ange ni bête, est un peu tout cela.

Qu'y avait-il là-dedans qui pût déplaire à l'auteur du *Génie du Christianisme* ? L'accord des grands principes de la Préface avec les siens devait, semble-t-il, lui permettre un facile pardon aux idées, malgré tout secondaires, qui le choquaient : sur le passage, — selon des époques tranchées : temps primitifs, anciens, modernes — du lyrisme à l'épopée puis au drame ; sur la présence nécessaire du grotesque dans l'œuvre d'art. Et cependant, je suis tenté de faire remonter à la Préface la première fêlure de l'amitié.

Faut-il insister sur le dépit possible de Chateaubriand à se voir écarté du tout premier rang ? Naguère, Victor Hugo présentait *les Martyrs* comme un poème épique. Aujourd'hui, Dante et Milton sont

« ...les deux seuls poètes des temps modernes qui soient de la taille de Shakespeare... »

D'ailleurs, la prose « a les ailes bien moins larges » que la poésie.

« Elle est... d'un beaucoup plus facile accès ; la médiocrité y est à l'aise ; et, pour quelques ouvrages distingués comme ceux que ces derniers temps ont vu paraître, l'art serait bien vite encombré d'avortons et d'embryons ».

Si tout cela ne froissa pas, cela dut irriter Chateaubriand : ce jeune homme parlait de bien haut, montrait bien de l'assurance à distribuer les places. Et nous voici au principal.

Je pense que ce qui a dû frapper Chateaubriand comme cela nous frappe, et l'indisposer fortement, c'est, à travers les expressions les plus modestes, le ton souverain de l'exposé. Hugo s'y présente en novateur

et en législateur : il découvre ce qui était demeuré voilé ; et, ce faisant, il oublie et bouscule Guillaume Schlegel, M^{me} de Staël, Stendhal et, ce qui était beaucoup plus grave pour Chateaubriand, Chateaubriand lui-même, comme nous l'avons vu.

Celui-ci est bien nommé dans la *Préface* : mais c'est à propos d'une attitude du critique, lequel a tort de préférer « la critique mesquine des défauts à la grande et féconde critique des beautés ». Sur l'essentiel, sur les idées centrales, Hugo se présente en « solitaire » qui doit s'attendre à être attaqué de partout. Et l'admirable est qu'en effet, malgré ses références non avouées à celui-ci, à celui-là, la *Préface* prit un accent original et fit tourner les têtes. Miracle du talent, qui habille de neuf toutes choses usées. La *Préface de Cromwell* sonna comme la trompette d'un Jugement au petit pied, comme celle de Josué devant Jéricho : elle jeta par terre ce qui branlait ; elle réussit. Et ce fut probablement son dernier et plus grave tort aux yeux du Vicomte.

Ce qu'il pensait des jeunes romantiques en général et d'Hugo en particulier, nous le savons par l'*Essai sur la Littérature anglaise*.

Or, si cet *Essai*, où il était sans doute question de littérature anglaise, mais un peu de tout, paraît en 1836, il était écrit par fragments, surtout il était « parlé » bien des années plus tôt. Sa préface le déclare formellement composé en partie d'œuvres antérieures. Lamennais, dans un article de l'*Avenir*, fait état, en juin 1831, d'une réflexion de Chateaubriand reprise dans l'*Essai* ; et tout porte à croire qu'elle et plusieurs autres circulaient depuis assez longtemps déjà dans les salons, dans tous les milieux littéraires. Que prétendaient donc les opuscules constitutifs de l'*Essai* ? D'abord que dans ce monde décidément trop vieux, rien ne mérite plus d'être dit.

« Les efforts infructueux que l'on a tentés dernièrement pour découvrir de nouvelles formes, pour trouver un nouveau nombre, une nouvelle césure ; pour raviver la couleur, rajeunir le tour, le mot, l'idée, pour enovelir la phrase... ne semblent-ils pas prouver que le cercle est parcouru ? Au lieu d'avancer, on a rétrogradé... Soutenir qu'il n'y a pas d'art, qu'il n'y a point d'idéal, qu'il ne faut pas choisir, que le laid est aussi beau que le beau (on voit bien ici que la lecture de la Préface est toute fraîche) c'est tout simplement un jeu d'esprit dans ceux-ci, une dépravation de goût dans ceux-là, un sophisme de la paresse dans les uns, de l'impuissance dans les autres ».

Voilà pour les tentatives du cher Hugo, qui sera comme il lui plaira le mieux, plaisantin, barbare, sophiste ou impuissant, ou peut-être tout cela ensemble — et voici pour son comportement au bout de ses réussites :

« Un critique a osé dans ces dernières années exercer la censure rigoureuse [il doit s'agir de Planché]. Quels cris n'a-t-il pas excités ? Qu'auraient donc dit les auteurs d'aujourd'hui si on les avait traités comme on nous traitait autrefois ? Pleins de notre mérite, nous obstinons-nous fièrement dans nos défauts, déterminés à dominer le siècle, à le faire passer sous les fourches tué ce qui doit vivre et que l'éloge surtout n'a jamais fait vivre ce qui doit mourir. »

Ici encore, on sent toute proche la diatribe — qui visait surtout le couple Hugo - Sainte-Beuve — d'Henri de Latouche contre la camaraderie littéraire (octobre 1829) — et, du même temps à peu près, l'incident Hugo-Nodier, à propos des *Orientales*.

« N'attendez pas à cette heure une si modeste et si sotte condescendance des écrivains. Les vanités se sont exaltées jusqu'au délire ; l'orgueil est la maladie du temps. »

A certaines remarques, on pourrait croire que Chateaubriand ne s'excepte pas, fait du travers dénoncé un vice général et l'absout, par là, chez ses cadets.

« Tous, un à un, nous nous croyons en conscience et avec candeur l'homme de notre siècle, l'homme qui a ouvert une nouvelle carrière ».

Mais il faut une apparence d'humilité à qui s'en prend à l'orgueil — et les valeurs et les plans seront bientôt rétablis. C'est ici, dans le livre, que se place le passage cité premier, où, s'il déclare à jamais fermée, par manque de matière autant que de tempéraments, l'ère des réputations universelles, il laisse entendre qu'il subsiste un témoin des grands âges, témoin qui gêne et fait ombre et qu'on pousse au tombeau.

« On n'est pas trop fâché qu'un homme de mérite vienne à mourir. »

Il en sait, lui, Chateaubriand, quelque chose.

Il y eut mieux que des propos répétés dans les cercles, développés dans des brochures, repris, étoffés dans l'*Essai*. Il y eut des attaques directes — contre Hugo, non — mais contre le bataillon commandé par Hugo.

Dans le cours de l'été 1831, de Genève, où il a cru bon et beau de s'enfuir — nous rappellerons pourquoi tout à l'heure — il dépêche à Ballanche :

« Voilà les élections, comme je l'avais toujours prévu et annoncé, ventrues et reventrues... Une seule chose m'étonne ; c'est le manque d'honneur du moment... Il paraît que tous ces braves contempteurs des perruques, ces futurs grands hommes n'avaient que de l'encre au lieu de sang sous les angles ».

Encore cette boutade reste-t-elle peut-être entre Ballanche et lui, au lieu qu'il livre à la *Revue de Paris* ce qu'il écrivait à quelque correspondante à propos de Saint-Germain-l'Auxerrois menacé, croit-il, de destruction :

« Que sont donc devenus vos romantiques ? On porte le marteau dans une église et ils se taisent ! O mes fils ! Combien vous êtes dégénérés ! Faut-il que votre grand-père élève seul sa voix cassée en faveur de vos temples ? Vous ferez une ode, mais durera-t-elle autant qu'une ogive de St-Germain l'Auxerrois ? »

Le moyen, pour Hugo, de ne pas sentir la pointe ? Il est plus que piqué ; ulcéré. L'« ode » qu'on lui jette au nez s'appelle *Notre-Dame de Paris*, roman paru en deux tomes, en mars, dont il pense seulement qu'il durera autant que la cathédrale et à tout le moins autant que le *Génie du Christianisme*.

Il sent cependant que les reproches de Chateaubriand ne sont pas gratuits et puisque, depuis la préface de son roman où il dénonçait une autre fois le vandalisme, il s'est produit un fait nouveau, en tous cas une menace nouvelle, il se décide à quitter l'ode ou le roman pour l'intervention directe ; simplement, comme il ne veut pas avoir l'air d'agir sur injonction, son article sur les démolisseurs ne paraîtra que sept ou huit mois plus tard (1^{er} mars 1832) dans la *Revue des deux Mondes*.

Quand l'attaque ou, si l'on veut éviter de noircir et dramatiser,

la taquinerie, est poussée à ce point, les gentillesses qui l'avoisinent ont un singulier parfum. On conserve, de 1826, une lettre de Chateaubriand à Hugo qui répond certainement à l'envoi par celui-ci des *Odes et Ballades*. Va-t-elle au-delà de l'amabilité coutumière en telles circonstances ?

« Je vous dois toujours, Monsieur, de nouveaux remerciements... Je vais relire ce que j'ai lu et lire ce que je ne connais pas encore. Je vous admire toujours... »

Deux choses y apparaissent du moins clairement : que le cadet ne manquait pas une occasion de protester de son admiration devant l'aîné ;

« Vous me louez trop, mais pourtant si bien que je n'ai pas le courage de m'en plaindre ».

— qu'il préférerait le couvrir de fleurs à distance que de les lui porter ;

« (Je) ne suis fâché que de ne pas vous voir plus souvent ».

Or, cela, donc, est antérieur à *Cromwell*, c'est-à-dire aux premiers forts crépitements orageux. Mais cela montre que le ciel se charge. Entre *Cromwell* et le moment où nous arrivions, les rapports se sont encore plus détendus — à cause de quoi, peut-être, comme on garde les apparences, les compliments montent d'un ton. On connaît assez le billet :

« J'ai vu, Monsieur, la première représentation d'Hernani. Vous connaissez mon admiration pour vous. Ma vanité s'attache à votre lyre, vous savez pourquoi. Je m'en vais, Monsieur, et vous venez. Je me recommande au souvenir de votre muse. Une pieuse gloire doit prier pour les morts »

billet qui serait attendrissant, qui ferait croire, un peu plus, que Chateaubriand tenait Hugo pour son pair et son successeur, si les termes ne s'en retrouvaient à peu près identiques dans un autre, à peu près de la même date, à un très obscur M. Bretonneau, d'Orléans.

Non, en vérité, ils peuvent, le prosateur et le poète, se dépêcher et se dépêcher les plus suaves tendresses ; l'élan du cœur n'y est plus : ils se regardent et ils se jugent sans aucune indulgence.

Nous venons d'entendre les malins propos de Chateaubriand ; jetons les yeux dans les papiers où Victor Hugo glisse au jour le jour ses réflexions sur les événements et les hommes.

Mars 1831. Chateaubriand vient de faire paraître une brochure, *La Restauration et la monarchie élective*, dans laquelle il soutient une fois de plus que seule peut être libérale une monarchie héréditaire à qui de sûrs fondements permettent de ne pas redouter la liberté. Hugo note :

« Il y avait quelque chose de plus beau que la brochure de M. de C... ; c'était son silence. Il a eu tort de le rompre. Les Achilles dans leur tente sont plus formidables que sur le champ de bataille ».

Mais le libelle ne suffit pas au vicomte. Il veut afficher son dédain. Il s'exile en Suisse — et c'est le séjour auquel nous faisons allusion tout à l'heure. Il part sans aucune maîtresse, mais avec, trois fois hélas ! M^{me} de Chateaubriand. L'air lui devient bientôt irrespirable. Cependant, il ne voudrait pas sembler si tôt fatigué de sa belle attitude ; plutôt céder, enfin, à la force de quelque événement, du moins à celle des prières, Béranger, auquel il offrit naguère sa voix pour l'Académie, et qu'elle soit sur toutes les lèvres ! Chateaubriand la réclame au chaussonnier au cours d'un voyage en septembre. Elle est bientôt prête :

*Chateaubriand, pourquoi fuir ta patrie,
Fuir son amour, notre encens et nos soins ?*

Tout cela divertit Paris et, plus que beaucoup d'autres, Victor Hugo. Il porte au carnet :

« M. de Chateaubriand va à Genève, revient à Paris, retourne à Genève, nous égace, nous fait coquetterie, nous lance une brochure et s'enfuit. Et fugit ad salices, et se cupit ante videri ».

Il avait écrit un peu plus tôt :

« Henri V pour M. de Chateaubriand ?... Occasion de style »

Et encore :

« M. de Chateaubriand... a un moi qu'il appelle Henri V ».

Celle des trois notes qui se réfère uniquement au libelle sera reprise dans *Littérature et philosophie mêlées* et si le texte réduit le nom de Chateaubriand à l'initiale, une note de l'éditeur le rétablit. Les trois dernières notes n'ont été reproduites que dans le reliquat de l'édition Ollendorff (1934).

Elles méritent qu'on s'y arrête un instant : d'apparence, le comportement de l'homme politique, ou de l'homme tout court, est seul visé. Hugo appuie sur l'orgueil du vicomte, parfois changé en vanité, en coquetterie — le mot est là. Mais je prie qu'on prête attention à « nous lance une brochure ». Ou je me trompe fort, ou cela ramène à l'écrivain, c'est-à-dire, tout de même, à l'essentiel et, je le crois encore, à la principale raison d'animosité d'Hugo contre Chateaubriand. A cette date, où le premier fournit un effort extraordinaire et s'affirme un maître à la fois dans la poésie, le roman et le théâtre, il ne peut se défendre d'humeur contre un homme qui, n'ayant pas écrit un seul livre d'imagination, n'ayant pas fait une seule fois œuvre de créateur depuis plus de vingt ans (*Les Martyrs* sont de 1809), ne cesse de jeter des sarcasmes au nez des jeunes novateurs.

La preuve que là est bien le nœud de la brouille, une autre note qui vient seulement d'être publiée par Henri Guillemin, nous l'apporte. Elle est de 1832.

« M. de Chateaubriand vieillit, par le caractère plus encore que par le talent. Le voilà qui devient bougon et hargneux. Le voilà qui invoque, à côté de la monarchie de Louis-Philippe, les nouvelles écoles d'art et de poésie, le drame actuel, les romantiques, tout ce qu'un certain monde est convenu d'inoctiper en certains termes ; le voilà qui mêle aux passions politiques les passions littéraires, le jacobinisme à l'opposition, les petites haines aux grandes. Fricole chose qu'un lion qui aboie ! »

Malgré tout, Chateaubriand demeurait un lion à ses yeux. La tendresse est retirée ; le respect, l'admiration demeurent.

Il se passe à l'automne de l'année suivante, 1833, un petit événement bien significatif. Ses besoins d'argent le pressant, Chateaubriand songe à mettre en vente la vaste maison de la rue d'Enfer où il habite, où M^{me} de Chateaubriand a installé une infirmerie. Hugo en reçoit la nouvelle aux Roches près de Bièvres, de la bouche de son hôte Bertin l'aîné, directeur du *Journal des Débats*, qui se rend chaque jour à Paris. Il en est tout ému. Le lendemain, il remet à Bertin, pour être inséré dans les *Débats*, un papier dans lequel il propose l'ouverture d'une souscription publique

destinée à permettre l'achat de la demeure par la nation, qui l'offrirait à l'écrivain.

La chose est relatée avec assez de détails dans la partie non éditée des souvenirs de M^{me} Victor Hugo qui devait faire suite au *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, souvenirs dont la *Maison de Victor Hugo* possède depuis 1949, grâce à la générosité des héritiers Victor Hugo, trois versions plus ou moins développées.

D'après le récit de M^{me} V. Hugo,

« la lettre mettait en relief le génie de Chateaubriand, les services rendus et disait que rien ne grandit un pays comme (sa) reconnaissance envers les hommes qui en font la gloire ».

On ne se contenterait pas d'offrir sa demeure à Chateaubriand, on ferait sa statue qu'on placerait au centre de la cour ; sur la façade, une plaque de marbre porterait : « *Maison de Chateaubriand* ». Victor Hugo souscrivait, premier de liste, pour cinq cents francs.

Bertin trouva la lettre éloquente et généreuse, mais déclara qu'il ne l'imprimerait pas ; elle rendrait Chateaubriand furieux ; il ne manquait pas de voir dans ce geste une aumône d'autant plus pénible que l'idée en venait de ses jeunes confrères passablement malmenés par lui. Car peu importait que Victor Hugo ne signât point : il serait reconnu. La lettre ne fut donc pas insérée ; mais Bertin s'arrangea pour parler à Chateaubriand de l'idée et tout se passa comme il l'avait prévu : le vicomte s'emporta ; de quoi se mêlaient ces « petits messieurs » !

Prétons attention ici encore à l'énorme décalage entre l'événement et le récit. Mais si M^{me} V. Hugo a pu fausser, grossir, voire inventer certains détails — comme la statue à placer dans la cour — elle n'a pu forger de toutes pièces l'histoire de la lettre, et cette lettre n'a peut-être jamais été écrite — d'où viendrait qu'on ne la trouve nulle part — je ne doute pas qu'elle n'ait existé en intention, ce qui est l'essentiel. Si l'on accorde cela, une chose devient certaine : qu'Hugo, malgré ses raisons de boudier Chateaubriand, a désiré voler à son secours et d'une manière qui proclamait sa déférence ; si l'on admet l'entremise de Bertin, une chose est vraisemblable : que Chateaubriand a eu vent d'un désir dont il a pu s'irriter ostensiblement, tout en s'en laissant toucher.

Ainsi, au moment même où les ponts semblent coupés, les deux hommes sont, l'un au regard de l'autre, dans des sentiments beaucoup plus proches de l'amitié que de l'inimitié.

Ainsi s'explique leur comportement en 1836 quand Hugo, pour la première fois, se présente à l'Académie.

Il commence ses visites par Chateaubriand. Le fait ne souffre pas de doute. Et M^{me} V. Hugo de relater complaisamment les circonstances de l'entrevue en commençant par l'aspect des chambres.

« On traversait un salon ; le cabinet de Monsieur de Chateaubriand était à la droite de ce salon, en face de la chambre de sa femme. Victor fut introduit dans ce cabinet et trouva Chateaubriand comme il l'avait trouvé quinze ans plus tôt, assis devant sa table, toujours avec un pantalon de molleton gris, un madras sur sa tête ; les cheveux seulement avaient blanchi, la tête s'était dégarinée. Monsieur de Chateaubriand en apercevant Victor Hugo cette fois se leva ; ils s'étaient en même temps éloignés et rapprochés ; éloignés par les sentiments, et rapprochés par la position. Chateaubriand lui dit... »

J'avoue que j'étais fort intrigué quand j'arrivai à ce point du récit. J'avais trouvé jadis chez un auteur dont je ne dirai pas le nom, une

relation, reprise par Barthou, qui m'avait toujours paru extraordinaire et que je considérais cependant avec révérence parce que ce biographe affirmait avoir utilisé ces mêmes papiers, alors jalousement gardés, de M^{me} Victor Hugo. Chateaubriand se serait écrié : « Comment, vous, Victor Hugo, vous vous présentez à l'Académie ! Mais à quoi bon cela ?... »

Or, d'après M^{me} Victor Hugo, il dit exactement le contraire, tout en égratignant, il est vrai, l'Académie au passage :

« Vous faites bien de vous présenter... Tous les hommes de talent ont été de l'Académie. Le titre d'académicien en impose à la foule, il faut que le génie ait ce petit cachet pour qu'on y croie ».

Ceci est dans la première copie ; la seconde et la troisième la corrigent un peu :

« C'est une bêtise, mais tous les hommes de génie l'ont faite. Racine et Corneille ont été de l'Académie ; il ne faut pas leur donner un démenti... »

Ce qui ne change rien à la pensée maîtresse. Les plus grandes variations sont dans l'exposé des motifs que le bon écrivain a de ne pas boudier. La leçon numéro un envisage la possibilité offerte à l'académicien d'entrer dans la politique. Les leçons deux et trois ajoutent qu'il importe aux meilleurs et de barrer la route aux médiocres et aux intrigants, et de ne pas leur abandonner les douze ou quinze cents francs dont ils ont un égal besoin et feront un lourde usage.

Toutes les trois s'accordent à reconnaître que Chateaubriand promit formellement sa voix, s'engageant même pour les élections à venir :

« tant que vous serez sur les rangs je ne nommerai que vous, je voterai pour vous au premier, au second, au troisième, au dixième tour de scrutin s'il y en a dix. Je n'entends pas l'élection comme ces Messieurs qui promettent leur voix à tous les candidats et tiennent parole à tous sans tenir parole à aucun. Je n'ai pas de ces arrangements de conscience... Ma façon à moi est celle-ci : je ne promets ma voix qu'à un seul candidat et lui suis fidèle jusqu'à ce qu'il soit nommé ».

On sait que Chateaubriand tint exactement parole, et non seulement, donc, à l'élection de 1836, mais à celles de 1839, de 1840, de 1841.

N'était-il pas inévitable que ses rapports avec Hugo devinssent meilleurs ? Ils le devinrent, mais non beaucoup plus étroits. M^{me} V. Hugo fait suivre les prometteuses paroles de Chateaubriand que nous avons citées de celles-ci :

« Ne vous dérangez donc plus, Monsieur Hugo, pour moi. Il me sera toujours agréable de vous serrer la main, mais cette espèce de visite officielle est superflue ».

La mémoire de Victor Hugo qui renseigne la biographe sur ce point comme sur la plupart des autres, n'a pas dû le tromper, et il ne me paraît pas douteux qu'il eut raison de voir en ce conseil courtois celui de ne pas l'accabler de protestations d'amitié à domicile. Nous conservons d'aimables lettres de l'un à l'autre ; point traces d'autres visites que celle que Victor Hugo esquissa — car il ne trouva pas Chateaubriand chez lui, peut-être ou probablement pour s'être arrangé à ne pas le trouver — en janvier 1841, après son élection à l'Académie française et qui lui valut ce billet :

« Vous ne devez rien à personne, Monsieur ; votre talent a tout fait. Vous avez mis vous-même votre couronne sur votre tête. »

Cette image est le signe d'une commune obsession. L'année précédente, ils avaient échangé des politesses autour de l'ode *Le retour de l'Empereur*, dont Hugo s'empressa d'offrir un exemplaire à Chateaubriand.

« Après vingt-cinq ans, il ne reste que les grandes choses et les grands hommes, Napoléon et Chateaubriand ».

C'était flatter celui qui avait écrit *De Buonaparte et des Bourbons* au point le plus chatouilleux de l'âme — comme aussi de lui dire :

« depuis longtemps vous avez fait une paix généreuse avec l'ombre illustre... »

Hugo, reconnaissant et défiant, devait s'exprimer ainsi ; Chateaubriand, père rigoureux et lointain, se devait de prendre un ton de modestie :

« Je ne crois point à moi, Monsieur, je ne crois qu'en Bonaparte ; c'est lui qui a fait et écrit la paix qu'il a bien voulu me donner à Ste-Hélène ».

élégante manière de signifier qu'il attendait de Bonaparte qu'il fit le premier pas.

Et voilà sinon tout ce qui fut, du moins tout ce qu'on sait des relations d'Hugo et de son père selon l'esprit.

Mais il est des absents qui tiennent plus de place en nos cœurs que bien des vivants rencontrés ou même fêtés chaque jour. Hugo ne peut ni ne désire chasser du sien l'ainé hautain qui loue et bouscule, bénit et se refuse ; et chaque fois qu'une occasion ramène à sa pensée Chateaubriand, on la voit s'émouvoir puis s'exprimer avec un singulier accent.

La page des *Choses vues* consacrée à Chateaubriand mort et à ses obsèques est trop célèbre pour qu'on la reproduise une autre fois. Détachons seulement de la première partie du récit — nous réservant de revenir tout à l'heure à la seconde — cette phrase :

« la face... (apparaissait) avec cette expression de noblesse qu'il avait pendant la vie et à laquelle se mêlait la grave majesté de la mort ».

C'est la seule louange offerte au disparu ; mais elle suffit et la page entière en devient un hommage simple et grand.

Le même recueil contient sous les dates des 29 décembre 48 et 11 janvier 49 le récit de ce qui s'est passé à l'Académie française autour du fauteuil de Chateaubriand.

« Hier jeudi, j'avais deux devoirs à la même heure, l'Assemblée et l'Académie... Au Palais Bourbon, il s'agissait d'empêcher le parti Cavaignac de tuer le nouveau Cabinet ; au palais Mazarin, il s'agissait d'empêcher l'Académie d'outrager la mémoire de Chateaubriand. Il y a des cas où les morts pèsent plus que les vivants ; je suis allé à l'Académie... »

« L'Académie avait décidé brusquement, jeudi dernier, à l'ouverture de la séance, à l'heure où personne encore n'est venu... qu'elle remplirait le 11 janvier... les deux places laissées vacantes par MM. de Chateaubriand et Vatout. Cette étrange alliance, je ne dis pas de noms, mais de mots — remplacer MM. de Chateaubriand et Vatout — ne l'avait pas arrêtée une minute. L'Académie est ainsi faite... »

Les réflexions se poursuivaient assez longuement ; tout y témoigne du sérieux avec lequel Victor Hugo envisage ce « remplacement » de Chateaubriand et la malice lancée à propos de la candidature de Noailles :

« M. de Chateaubriand, qui haïssait tout ce qui pouvait le remplacer et souriait à tout ce qui pouvait le faire regretter »

n'est qu'un sourire sur le masque d'un homme fermement décidé à ne pas permettre, autant qu'il en a pouvoir, qu'un grand seigneur prenne la place d'un grand écrivain. Le ton s'échauffe, la raillerie devient cruelle...

« Après l'éclat de rire, chacun se serait remis à ses affaires... Un duc et pair de plus dedans, un ridicule de plus dessus, la belle affaire ».

En vérité, la question n'est pas strictement de personne : c'est un principe qui est en jeu. En outre, face à M. de Noailles, le parti des Lettres est représenté par Balzac. Tout cela expliquait la gravité. Mais l'émotion de cette page tient, elle, nous n'en pouvons douter, au respect à Chateaubriand.

Ce respect s'affirmera dans la suite du temps toujours plus haut que la malice, encore que celle-ci gagne en force comme il y paraît dans le *Victor Hugo raconté* qui reflète la pensée du Victor Hugo des premières années 1860, sans doute parce que ce Victor Hugo-là ne pouvait pas ne pas se montrer à l'aise, en familiarité avec les hauts lieux, peut-être aussi, tout bonnement, parce que la mémoire de l'homme est ainsi construite qu'elle retient les faits saillants qui ne sont pas nécessairement les points forts.

Il ne faut donc pas prêter trop d'attention aux piques ; il ne faut pas les négliger non plus. Elles nous aident à préciser l'attitude moyenne de Victor Hugo au regard de Chateaubriand, car portant sur l'homme et lui reprochant essentiellement sa coquetterie, son impuissance, à tout le moins sa peine, à sortir de soi, elles atteignent l'homme politique — c'est-à-dire aussi l'écrivain. Avec d'autant plus de complaisance qu'il avait mal réussi lui-même dans l'action politique, Hugo insiste sur l'originalité mais la faiblesse de la position de son aîné, qui passe une existence à dénigrer, à ruiner l'objet de sa dévotion, en le confrontant inlassablement à un absolu qu'il connaît chimérique. Rappelons la manière dont il le salue et l'exécute dans une page de *Napoléon le Petit* sur la tribune française : « Là ont apparu, dédaignant le passé qu'ils servaient : deux vieillards mélancoliques, Royer-Collard, la probité hautaine, Chateaubriand, le génie amer. »

Mais encore une fois, y a-t-il tellement d'hommes à qui Hugo n'ait jamais reproché que leur génie, la hauteur, la fierté de leur génie ? Allons plus loin : cette coquetterie qu'il raille, il l'a aimée. Il l'a cultivée en lui-même et dans ses manifestations les plus diverses, y compris celles à ras de terre où la flamme du génie apparaît en veilleuse.

N'est-il pas amusant de trouver dans son carnet de 1864 :

« Se vieillir est adroit ; se rajeunir est bête
J'allume ma chandelle avant qu'il fasse nuit. »

On dirait la mise en sentence d'une idée chère au pèlerin passionné de Suisse, d'Italie, des Pyrénées du temps de l'*Ocitanienne*.

Curieuse rencontre, assurément, de ces deux affamés d'hommages féminins. Mais en voici une autre qui les unit bien plus profondément.

« Si je meurs à Jersey — (aurait dit Victor Hugo à Pierre Leroux, un jour qu'ils se promenaient ensemble sur la grève de Samarcz, près de St-Hellier) — C'est ici que je veux être enterré ; j'ai choisi ce rocher pour ma tombe ».

Il s'agit du rocher que, depuis le passage d'Hugo, l'on nomme « des

proscrits ». Aujourd'hui que Saint-Hélier a largement débordé sur la campagne, la parenté de ce rocher et du Grand Bé de Saint-Malo n'est pas évidente. Il n'en allait pas de même dans les premières années 1850 : la côte, sur les photographies du temps, apparaît nue. On peut discuter si Victor Hugo exprima jamais nettement le souhait que Pierre Leroux lui prête — et s'il le fit, dans quelle mesure il croyait possible d'obtenir, poète mais proscrit, ce morceau d'île étrangère pour son tombeau. L'important, c'est que l'idée de s'isoler dans la mort lui soit venue et je ne doute pas qu'elle lui vint.

Mais pourquoi des suppositions, si vraisemblables soient-elles ? Que Victor Hugo ait été obsédé de Chateaubriand jusque dans l'idée de la mort, la preuve, la preuve écrite de sa main, nous l'avons dans ce tableau des obsèques qu'il rêva pour Chateaubriand et qui furent à peu près les siennes. On connaît la page des *Choses vues* qui déplore la médiocrité ou la pauvre surabondance des pompes préparées autour du cercueil de Chateaubriand — page si proche par le ton de celle du *Victor Hugo raconté* rappelant les critiques du même Chateaubriand sur les pompes du sacre de Charles X à Reims.

« C'était trop et trop peu. J'eusse voulu pour M. de Chateaubriand des funérailles royales, Notre-Dame, le manteau de pair... tous les Corps présents... le canon de cinq en cinq minutes... »

(j'ai beaucoup écourté)

« ou le corbillard du pauvre dans une église de campagne ».

Quelle résonance a la dernière ligne :

« J'y rêvai quelques minutes. Puis je sortis et la porte se referma ».

Avec cette page, le cycle est bouclé, complet. Elle répond au cri de l'enfant : « Je veux être Chateaubriand ou rien. » Elle témoigne de l'accomplissement d'un destin dont il serait fou de prétendre qu'il fut le reflet d'un autre, dont il faut convenir pourtant que la ligne maîtresse reproduit, avec son terrain propre, son propre climat et sa propre végétation, certains mouvements essentiels de l'autre chaîne. L'opposition, la réaction — par exemple en matière de train de vie où l'exactitude, sinon la parcimonie, répondent chez Hugo à la négligente fastuosité de Chateaubriand — comptent autant que les similitudes.

Hugo est Hugo. Il n'eût pas été ce qu'il fut exactement ni même essentiellement si, présent ou lointain, pratiqué, négligé, vivant ou mort, Chateaubriand n'eût exercé sur lui une attraction puissante, une répulsion fraternelle.

Jean SERGENT.

OU LA VILLE DE LORIENT a-t-elle pris son nom ?

LES *Annales de Bretagne*, revue de l'Université de Rennes, consacrent une importante partie de leur avant-dernier numéro à l'origine de plusieurs noms de lieu dans notre province.

M. Buffet, morbihannais et archiviste d'Ille-et-Vilaine, apporte des lumières nouvelles sur l'étymologie de la ville de Lorient. L'opinion généralement répandue est que c'est la Compagnie des Indes, créatrice du port de Lorient, qui lui a trouvé cette appellation. Or Buffet a découvert que ce terme n'a jamais été employé par les administrations de la Compagnie. Quand celle-ci eût établi son siège à Port-Louis en 1666, elle chercha des terrains où elle pourrait établir ses chantiers de construction navale ; après avoir pensé à Kernével, à Saint-Michel et à Saint-Christophe, elle fit choix d'un terrain désert que le Sénéchal d'Hennebont désignait soit comme Rohellec Beg ar Rohan (lieu rocheux de la pointe des Roches), soit comme le Faouédic (petit bois de hêtres) du nom de la seigneurie voisine. Ce nom de Faouédic fut le seul à être employé par les directeurs de Port-Louis dans leur correspondance. Ce nom n'était d'ailleurs pas strictement exact puisque le véritable bois de hêtres était assez loin du terrain destiné aux chantiers.

Quant au nom de Lorient, c'est la population de la région qui l'a conféré à l'emplacement des chantiers et, surtout, parce qu'une association d'idées s'était établie dans les esprits entre le lieu précité et le grand navire de mille tonneaux que la Compagnie avait immédiatement résolu de mettre en train. Ce navire s'appelait *Le Soleil d'Orient*, mais, pour les Morbihannais, c'était tout simplement « l'Orient ».

Il ne fut achevé qu'en 1671 et, pour tout le monde, les chantiers où, si longtemps, les ouvriers avaient coutume de se rendre, furent connus comme les chantiers de « l'Orient ».

M. Buffet, sur l'origine des noms de lieu dans toute la Bretagne, fournit par ailleurs de très curieuses précisions. L'Institut National de Statistique a récemment entrepris, sur toute l'étendue de notre

péninsule, par l'intermédiaire des facteurs et des gendarmes une liste des villages isolés, dits « écarts » ; il y en a 100.000 environ. A côté des noms officiels de ces écarts, figure très souvent un autre nom plus ancien (et dans la plupart des cas, plus répandu encore à l'heure actuelle). Or M. Buffet a été surpris de constater que le plus ancien des deux noms était presque toujours le nom qu'avaient ces « écarts », au moyen âge.

M. Souillet, dans le même numéro des *Annales de Bretagne*, examine le premier fascicule du dictionnaire topographique du Finistère qui vient d'être publié par l'abbé Pérennès, grâce à une subvention du Conseil Général. Il discute en particulier l'étymologie « ile d'épouvante », que l'abbé Pérennès présente comme étymologie d'Ouessant, alors que M. Souillet se rallie à la théorie moins romantique du savant Joseph Loth, qui considère que Ouessant signifie « l'île haute », par opposition à Sein qui est l'île basse.

Charles CHASSÉ.

ERRATA

Dans l'article du D^r Laurent : *Quelques réflexions sur les costumes bretons* :

P. 271, ligne 17 : au lieu de « l'interprétation paysanne », lire « l'interpénétration paysanne ».

P. 273, au 7^e paragraphe, après « on peut lire : », ajouter « Nous étant informé si on n'avait pas vu un homme... et un autre... accompagnés de trois femmes, tous habillés à la mode de Léon... Les mal-faiteurs changent leur ajustement de païsan de Léon et se travestissent en matelots. »

Le bourreau et la guillotine en Bretagne

(Suite)

LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le département de la Loire-Inférieure ne pouvait échapper à la loi du 25 mars 1792 ; Nantes, son chef-lieu, devait être, de par la volonté de la Législative, doté de l'inséparable trilogie : Tribunal criminel, guillotine, exécuteur. Le grand port breton va donc recevoir la coupeuse de têtes ; mais nous allons voir que par dérogation à sa primauté habituelle, la machine officielle va être contrainte de céder le pas, dans l'horrible, à la satanique invention de Carrier, la noyade collective.

Il faut convenir que jamais victimes ne s'offrirent plus nombreuses et plus résignées aux coups des massacreurs. Les populations vendéennes, en fuite devant les colonnes infernales, n'avaient eu d'autre ressource, que de suivre leurs frères et maris, dans la marche aventureuse de l'armée catholique sur Granville. Après le désastre de Savenay, un immense troupeau de fuyards s'était égaillé à travers tout l'Ouest. La Convention donne l'ordre d'anéantir tous ces « brigands » : cet ordre fut obéi sans pitié. Fusillade, sabre, guillotine, noyade, toutes les formes de massacre furent mises en action pour accomplir cette œuvre de destruction (1).

Arrivée et installation de la guillotine à Nantes

La loi du 8 Mai 1792, en instituant pour la France entière, un mode unique d'exécution, la décapitation, avait suspendu en fait le cours de la justice criminelle. Les condamnations à mort acquises, demeuraient

(1) Le 30 frimaire an II, Carrier écrit à la Convention : « La défaite des brigands est si complète, que nos postes les tuent et les amènent à Nantes par centaines. » La guillotine ne peut suffire, j'ai pris le parti de les fusiller. Ils se rendent ici et à Angers par centaines. »
Même la fusillade elle-même, allait sembler trop lente, Carrier allait imaginer la noyade.

platoniques faute de guillotine ; aucune nouvelle peine capitale ne pouvait être prononcée, jusqu'à l'arrivée du nouvel instrument de supplice. Les magistrats s'émouvent et réclament. Le 8 Mai 1792, le procureur syndic renouvelle la demande au ministère. Il lui révèle, détail qui ne manque pas de saveur, que le constructeur officiel de la machine vient de lui offrir l'envoi immédiat mais clandestin, d'une guillotine, contre paiement d'une somme supérieure au prix officiel (2).

La machine arrive enfin. Où l'installer, sinon au lieu consacré aux exécutions, depuis un temps immémorial, sur la place du Bouffay. L'échafaud est donc monté, juste au milieu, en face du Présidial, de la prison et de la grande tour de l'Horloge au carillon cèdebre. Sauf une échappée de quelques jours à Guérande, la guillotine demeurera en permanence sur cette place, malgré les protestations des Nantais, les ordonnances des juges, les arrêtés des représentants en mission. Le bourreau reste sourd à toutes ces réclamations. Il se sait intangible et affirme que ses hautes fonctions se bornent à déclancher le couperet fatal. Le reste ne le concerne pas. Son insouciance est telle, qu'après chaque exécution, de larges traînées de sang, stagnent au pied de la machine. Les protestations du président du Tribunal Civil restent vaines. En désespoir de cause, le Directoire fait peindre en rouge l'échafaud et la guillotine, dans l'espoir, que dans cet ensemble écarlate, les traînées de sang choqueront moins la sensibilité populaire.

A dire vrai, il semble bien que cette inamovibilité de la guillotine soit due, moins à la négligence de l'exécuteur qu'au refus des ouvriers nantais de travailler à son démontage. Même requis individuellement, ils persistent dans leur refus et toute la puissance des proconsuls ne vient pas à bout de leur entêtement (3).

Il faut attendre le passage des représentants Bollet et Bourgeois. Nouveaux venus, ils s'indignent de voir l'instrument de mort en permanence au centre de la ville. Par arrêté du 1^{er} vendémiaire an III, 22 septembre 1794, ils déclarent : « Informés que depuis plusieurs mois, la guillotine est continuellement exposée sur une des places de cette commune, arrêtent qu'elle cessera d'être en permanence dans la commune de Nantes : en conséquence qu'elle sera enlevée avec l'échafaud et qu'elle ne sera dorénavant exposée que pour les exécutions (4). »

Il semble que cette fois, le démontage de la machine ait eu lieu et que ses éléments aient été mis en dépôt chez un charpentier, car nous voyons le 16 prairial an III (4 juin 1795) cet artisan exposer « qu'ayant dans son atelier, le dépôt des agrès et appareils de la guillotine, il demandait, pour la chose publique et sa tranquillité personnelle, que ces objets fussent transférés au château ou autres lieux de sûreté (4). »

(2) « M. le Ministre est prié de vouloir bien faire cet envoi, afin que la vengeance des lois ne soit point retardée. Un artiste qui ne décline pas son nom, le même qui a dû construire pour Paris et Versailles la machine en question, vient de m'offrir ses services Il propose d'en fournir une à ce département, mais il attache à son offre un prix qui me paraît considérable. Il m'a parlé de 40 louis. » (Correspondance du Procureur syndic, p. 160).

(3) Le 9 septembre 1792, le maire de Nantes fait établir une liste de tous les charpentiers de la ville ; ils seront obligés, à tour de rôle, d'enlever la guillotine. Le 13 septembre, lecture est donnée au Conseil d'un rapport indiquant que les charpentiers Lantour et autres, avaient refusé de se soumettre à la réquisition. (Conseil communal de Nantes, n° 128).

(4) (Registre du département de la Loire-Inférieure, p. 195 et s.).

Les pourvoyeurs de la guillotine. — Les exécutions

Voilà la machine rouge à pied d'œuvre. Reste à l'alimenter ; de nombreux organismes vont s'y acharner.

En mars 1793, est institué le Tribunal criminel. Il comprend deux sections ; elles seront vite fondues en une seule. Le président en sera d'un bout à l'autre, le citoyen Phelippes. Ce tribunal juge souverainement sans appel, et sans recours en Cassation. La première victime est un laboureur de St-Même, Gabriel Mussel, arrêté parmi les insurgés de Macheou. Il est exécuté le 13 mars 1793.

Le 18 avril, le Tribunal Criminel devient le tribunal criminel révolutionnaire de la Loire-Inférieure. En juin, il livre à la guillotine neuf accusés, 3 en août, 3 en septembre. Le chiffre de ses victimes atteindra 105 au cours de sa carrière.

Cependant les représentants en mission, Gillet et Merlin, trouvent insuffisant le rythme de la répression. A quoi bon faire venir à Nantes, les prisonniers du Croisic et de Guérande ? Il faut les guillotiner sur place. Aussi une section du Tribunal Criminel de Nantes est-elle détachée à Guérande. La guillotine l'accompagne, car les soldats se refusent à ces massacres civils (5). Quatre têtes de Vendéens vont tomber sous le couperet national.

Mais le 17 vendémiaire an II (8 octobre 1793) arrive à Nantes, assoiffé de sang, le représentant du peuple Carrier. Pendant trois mois et demie, il va se déchaîner sur la ville terrifiée. Plus vite, plus vite encore. A quoi bon le vain formalisme des tribunaux, puisque tous les accusés sont condamnés d'avance ? Par arrêtés des 27 et 29 frimaire an II, il décide que les prisonniers pourront, désormais, être exécutés sans jugement. Lui-même fait immédiatement l'application de cette terrible ordonnance :

Le 27 frimaire an II, 24 paysans de La Chapelle-Basse-Mer sont venus se rendre à discrétion. Ils ne sont pas envoyés en prison, mais conduits directement au Bouffay et parqués plusieurs heures autour de la guillotine. Carrier vient en fiacre pour voir tomber leurs têtes. Timidement, le président Phelippes lui fait remarquer que, parmi les prisonniers, il y a deux enfants, 13 et 14 ans. N'y a-t-il pas lieu de les épargner ? « Sacré mille dieux, jure Carrier ; dans quel pays suis-je ? Tout comme les autres ! » Et les deux enfants sont livrés au bourreau.

Mais l'exécution capitale qui a soulevé le sentiment d'horreur le plus profond, est celle du 27 frimaire an II (17 octobre 1793). Mieux que tout récite, la lettre d'un sans-culotte, parue dans le *Journal de la montagne*, situe le drame dans le cadre de l'époque :

« Les débris de l'armée catholique arrivent à force. Hier on a fusillé 279 brigands, dont 170 avaient été pris à Ancenis. Sept prisonnières prises sur la route de Rennes, arrivèrent hier soir. Il se trouve, parmi elles, quatre cousines de l'infâme Charrette. Ce sont toutes des ci-devant et deux de ces femmes sont d'une grande beauté. Elles seront guillotinées aujourd'hui. »

En effet, Carrier donne l'ordre de les exécuter sans jugement. Parmi elles quatre sœurs, de 24 à 17 ans, les demoiselles de Métairie. A tour de rôle, elles montent sur l'échafaud. Le bourreau Sénéchal va jusqu'au bout de son effroyable fonction. Mais quand il a vu rouler à ses pieds,

(5) « ...Le commandant Leviaux ayant assuré, écrit l'accusateur public, que les militaires du Croisic et de Guérande, ne se prêteraient pas à l'exécution des jugements du tribunal, c'est-à-dire la fusillade. » (Revue Historique de l'Ouest, 1896. Laitié. Guillotine et bourreau à Nantes, pendant la Terreur).

la tête de cette enfant de 17 ans, il est saisi d'un tel sentiment d'horreur qu'il rentre chez lui malade, et meurt deux jours après sans avoir pu se libérer de l'épouvantable vision.

Cette mort tragique importerait fort peu à Carrier, si elle n'immobilisait la guillotine. Il exige un remplaçant immédiat. Le Tribunal engage François-Joseph Féréy, ancien bourreau à Pont-Audemer. Mais le nouvel exécuter n'arrive pas assez vite au gré du proconsul : Carrier l'accueille avec des cris de rage ; il le frappe à coups de plat de sabre. Le malheureux, lui aussi, en tombe malade, mais ne lui laisse pas le temps de se remettre. Il lui faut entrer immédiatement en fonction non sans avoir prêté devant le Tribunal Criminel, un serment dont les termes semblent d'une ironie féroce, quand on les rapproche de la profession qui l'exige (6).

Parmi les pourvoyeurs de la guillotine à Nantes, il convient de faire une large place à la *Commission militaire Bignon*, qui en 5 mois, prononça 2.919 condamnations à mort ; trois cents condamnés furent noyés, la plupart furent fusillés ; quelques-uns, cependant furent livrés à la guillotine, et c'est à ce titre que nous devons mentionner cette juridiction militaire et brutale. Parallèlement à la commission Bignon, Carrier, infatigable, institue une commission Pépin, dont l'existence sera courte, mais bien remplie. Du 15 brumaire an II au 11 floréal, elle fait exécuter 230 prisonniers (7).

Enfin si ces juridictions pseudo-régulières, alimentent la mort à Nantes, sous toutes ses formes, elles sont elles-mêmes alimentées par les sociétés révolutionnaires de l'époque. Dès 1789, avait été créée à Nantes, une *société populaire*, filiale du club des Jacobins. On en comptera 21.000 dans la France entière. En mars 1793, est institué un *Comité de surveillance* composé de 12 membres. Il ne comprend que des sans-culottes éprouvés. En septembre 1793, la *loi des suspects* renforce ses attributions. De consultatives elles deviennent exécutoires. Elles lui attribuent le pouvoir d'arrestation, sans avoir à justifier des motifs. Il devient un des pourvoyeurs les plus actifs des prisons et de la guillotine. La délation fleurit, nul n'est à l'abri d'une dénonciation, et la dénonciation c'est la mort (8).

Les bourreaux à Nantes

Sous l'ancien régime. Le premier exécuter dont nous trouvons mention est Charles Davy. Encore n'est-il qu'un bourreau d'occasion. Le

(6) L'exécuter jure « de maintenir de tout son pouvoir... la conservation des personnes et des propriétés, et aussi, de mourir en les défendant. » (Archives du greffe du Tribunal Criminel).

(7) Berriat Saint Prix, l'historien de la Justice révolutionnaire en 1793, évalue à quatre ou cinq mille, le nombre des victimes de la Terreur à Nantes (Berriat Saint Prix, La Justice révolutionnaire, t. 1, p. 3).

(8) Il est difficile d'étudier le passage de la guillotine à Nantes pendant la Terreur, sans mentionner tout au moins, la concurrence qui lui est faite par la monstrueuse invention de Carrier, les noyades collectives de la Loire. De multiples historiens en ont relaté les horreurs ; mais peut-être ont-ils exagéré le nombre des victimes ? Il est évident que le chiffre exact n'en sera jamais connu ; Carrier et ses complices se sont efforcés de détruire tous documents écrits. Restent les témoignages recueillis lors du procès criminel intenté contre le proconsul. Deux d'entre eux sont dignes de crédit, ceux des deux bateliers Robert et Colas, qui assistèrent aux exécutions. Robert affirme avoir dénombré 1777 victimes ; Colas 1877. D'autre part Lambertye, le séide de Carrier, s'est écrié un jour en montrant le fleuve « Il a déjà passé 2800 brigands dans la baignoire nationale. » Or, à ce moment, les exécutions n'étaient pas finies. On peut donc admettre que 2 à 3.000 victimes ont trouvé la mort dans les noyades qui restent attachées comme une tare indélébile, à la mémoire de Carrier.

comte de Chalais a été condamné à mort ; son exécution est fixée au 19 août 1626.

Ses amis s'imaginent un peu naïvement l'empêcher en escamotant le bourreau, la veille du jour fatal. Espoir chimérique : La justice criminelle a vite fait de le remplacer. Un cordonnier, Charles Davy, doit être pendu trois jours plus tard. On lui offre la vie à condition qu'il décapite le comte de Chalais. Ce savetier n'a aucune notion du métier de bourreau ; il n'a jamais coupé que le cuir des semelles. Néanmoins, il accepte pour sauver sa tête, de faire tomber, comme il pourra, la tête du comte.

Reste à lui procurer les instruments nécessaires à cette exécution. On découvre chez un fourbisseur (armurier) une épée de suisse, par conséquent de parade, elle n'est même pas aiguisée. Qu'importe ! en cas d'insuffisance, une doloire est fournie à l'exécuter, pour lui permettre d'achever la décapitation. Au jour dit l'exécution a lieu, ou plutôt le massacre. Cinq fois, Davy frappe la tête du comte, sans parvenir à la détacher. Il prend alors la doloire et s'acharne sur le malheureux. Au 29^e coup seulement, la tête tombe. Jusqu'au 20^e coup, le comte criait encore : Jésus ! Maria !

L'impression d'horreur produite sur les contemporains, fut immense, elle devait être renouvelée, cent ans plus tard, par l'exécution sur la même place, des quatre gentilhommes bretons impliqués dans la conspiration de Cellamare. En effet, le 27 mars 1720, sur la place du Bouffay, sont décapités à la hache, les comtes de Pontcallec, du Couëdic, de Talhouët, de Montlouis. Nous connaissons le nom du bourreau ; il s'appelait Chaumont. Sa signature figure au bas du procès-verbal de l'exécution en effigie des condamnés en fuite. L'échafaud avait été dressé au milieu de la place du Bouffay. C'était une plateforme de six pieds de haut, à laquelle on accédait par une échelle. Tout au moins, s'il faut en croire les contemporains, l'exécuter s'acquitta-t-il, cette fois, correctement de ses effroyables fonctions (9).

A partir de ce Chaumont, la filière des exécuteurs nantais nous est connue. Si nous ignorons à quelle date ce bourreau abandonne ses fonctions, tout au moins savons-nous qu'il a pour successeur Victor Gasnier, de cette lignée des Gasnier dont nous avons déjà trouvé des représentations sur plusieurs des échafauds de l'Ouest. Cette filiation est prouvée par un arrêt du Parlement de Bretagne, du 4 août 1764, qui condamne Victor Gasnier, exécuter à Nantes, à verser à Marie Gasnier, veuve de Chaumont son *prédécesseur*, le tiers de la rente à lui faite par la communauté de ville (10).

S'il faut en croire le citoyen MauSSION, accusateur public à Nantes, dans une lettre adressée par lui, le 1^{er} messidor an III à la Commission des administrations, police et tribunaux, lettre dans laquelle il se pique de donner la filiation des bourreaux pendant le XVIII^e siècle (11), Victor Gasnier aurait été remplacé en 1764, par Victor Dupuy. Lui-même aurait cédé ses fonctions, le 13 juin 1783, à Michel Sénéchal, cet exécuter trop sensible dont nous venons de parler, et dont la mort tragique reclasse

(9) Le récit étonnant de ce drame a été fait par M. Barthélémy Pocquet, dans son Histoire de Bretagne (tome VI, pages 145 et s.) d'après les récits de cinq témoins. Nous savons par lui que l'imagination populaire avait brodé toute une légende sur le nom du bourreau : Pontcallec se serait vu précéder, dans son enfance, qu'il périrait par la mer, et cette prophétie se serait réalisée, par un jeu de mot de la destinée, puisque le bourreau se serait appelé Lamer ! La signature du véritable exécuter, Chaumont, au bas du procès-verbal, coupe court à cette légende.

(10) Arch. L.-et-V., C. 134.

(11) Arch. Nat. B. B. 3, 266.

un peu les bourreaux parmi les êtres humains. Nous avons vu comment il fut remplacé, au pied levé, par François Férey.

Cette même lettre de l'accusateur public nous fournit des renseignements plus précis sur l'équipe qui desservait l'échafaud à Nantes, en 1794 : c'est-à-dire sous le régime de la Terreur.

- » François-Joseph Férey, écrit-il, 31 ans, natif de Pont-audemer (*sic*)
- » département de l'Eure, ayant des provisions depuis 26 ans comme fils
- » de maître, et ayant de bons certificats. Parti de Pont-audemer le 4 frimaire an II. A Nantes depuis le 16 nivôse suivant. Exécuteur à Nantes.
- » Il a comme aides :
- » 1^{er} aide : Louis Lejeante, 26 ans, natif de Châteaufort, près Venail.
- » Ayant de bons certificats. Arrivé à Nantes avec les volontaires de la
- » Seine. Aide depuis 20 mois. Aspirant (? ?).
- » 2^e aide : Nicolas Dupuis, natif de Châteaugontier, exécuteur en
- » chef le 13 juin 1783, 18 ans de service, 2 enfants en bas âge. »

Ainsi il apparaît que le 2^e aide est un ancien exécuteur en chef, forcé, par l'âge sans doute, d'abandonner ses fonctions dirigeantes, mais maintenant, comme assistant, auprès de son successeur.

Sur ce Victor Férey, les renseignements abondent. C'est un enfant de la balle ; il appartient à cette lignée des Férey, dont les représentants opèrent à Pont-Audemer, Provins, Orléans. Aucune plainte contre lui, dans les archives du tribunal criminel ; mais de multiples lettres de réclamation de ce bourreau toujours insatisfait. Le 17 floréal an II (6 mai 1794) il se plaint de la rétention faite à son préjudice, des vêtements dont les condamnés sont porteurs, lors de leur jugement. Le Tribunal se déclare incompétent. Un autre jour, ayant eu vent d'une gratification annuelle de 3.000 livres, accordée à l'exécuteur de Paris « tant que la République sera en guerre avec les puissances coalisées », il réclame à pleines dents la même faveur.

Mais la lettre la plus caractéristique est celle qu'il adresse le 7 germinal an II, au représentant Prieur de la Marne, de passage à Nantes. Elle énumère ses griefs du moment, et les multiples doléances dont il assaille régulièrement le tribunal criminel, sans que celui-ci semble s'en émouvoir (12).

(12) *Je te demande, citoyen, que tu me donnes l'ordre de faire faire les réparations nécessaires à la guillotine, qui sont :* 1^o que les coulisses soient garnies de cuivre ; 2^o que le montant soit rechargé ; 3^o que le tranchant soit repoussé par le coutelier que j'indiquerai ; 4^o que l'échafaud soit clos (sans doute une barrière à son entour ?) ; 5^o qu'il soit nommé un charpentier qui sera tenu d'être présent à chaque exécution, pour tenir l'aplomb de la guillotine et sera chargé d'ôter le tranchant tous les jours (celui se fait à Rennes et le charpentier y est permanent comme le vengeur) ; 6^o il faudrait un autre lablier plus grand ; 7^o qu'il soit fait un tombereau garni de fer blanc ; 8^o que l'on fasse verser l'eau suffisante toutes les fois qu'il y aura des exécutions pour donner la facilité au sang de l'écouler ; 9^o que je sois déchargé de la conduite des gens exécutés ; 10^o que je sois remboursé des avances que j'ai été obligé de faire depuis le 16 nivôse dernier que je suis à Nantes ; 11^o que mes appointements me soient payés, tant pour moi que pour mes commis, à raison de la loi du 3 frimaire, 4.000 livres pour moi et 800 l. pour chaque commis. Le 16 de ce mois, il me sera dû 1.400 l. que je réclame ; 12^o qu'à l'avenir, je sois payé tous les mois. Signé : Férey, vengeur du peuple.

Si le fond de la requête est bien de lui, il n'en est pas de même de la forme, à en juger par l'orthographe pittoresque d'un reçu délivré par lui au greffe et qui nous édifie sur son degré d'instruction :

Liberté, égalité, fraternité ou la mort. Je reçu l'ordre de la Commission militaire extraordinaire révolutionnaire par un dragon, de mettre à exécution, 2 condamnés à la peine de mors. Nantes, le 6 fructidor an II de la république française eune en dit-sible empérissable. Signé : Férey, vengeur du peuple.

Salaires du bourreau

I. *Sous l'Ancien régime.* — Le premier salaire officiel, dont nous trouvons mention, figure sur l'état de frais du bourreau d'occasion, Victor Davy, après l'exécution du comte de Chalais, en 1626. Il lui est octroyé, à ce titre, 18 livres tournois (13). Le salaire peut sembler modeste, il dut paraître magnifique à Davy, joint à celui que représentait pour lui, la grâce de cette mort par pendaison à laquelle il avait été condamné.

Au XVIII^e siècle, nous avons sur ces salaires quelques renseignements plus précis. De temps immémorial, le bourreau avait joui du droit de *havage*, prélèvement brutal sur les marchandises mises en vente. Les rixes étaient quotidiennes ; unanimement, les commerçants en réclamaient la suppression. Dès le début de 1764, le maire et les échevins de Nantes, adressent requête au roi pour l'obtenir ; ils proposent de verser au bourreau, si le havage est aboli, une rente annuelle de 1200 livres. Le 28 mars 1764, le Conseil du roi leur donne satisfaction. Le même arrêt ordonne que l'exécuteur « sera tenu d'ôter dès à présent de la » place du Bouffay, la potence qui y est plantée, à charge de la faire » replacer aux jours et heures d'exécution, et de l'ôter pareillement, » aussitôt l'exécution faite, le tout à ses frais et dépens. »

L'arrêt est signifié à l'exécuteur, publié par le trompette à trois marchés successifs. La potence n'en restera pas moins en permanence sur le Bouffay. La monarchie tombera sans en avoir eu raison et nous verrons la guillotine révolutionnaire, s'y maintenir elle aussi, malgré les multiples jugements, ordonnances et arrêtés qui ordonnent son enlèvement.

Nous sommes mieux renseignés sur la rémunération des bourreaux au XVIII^e siècle, par la correspondance des subdélégués de Nantes avec M. de Beaumont, conseiller du roi à Paris. Au questionnaire de ce haut fonctionnaire le subdélégué répond le 5 août 1782 :

« Exécuteur de Nantes. — Il n'est point établi en titre d'office et n'a » qu'une simple commission au Présidial. Il vient de perdre sa femme » qui lui laisse trois enfants. Il est obligé d'avoir deux valets et une » servante. Ses exécutions sont évaluées à 200 livres par an. Il jouit » d'ailleurs, d'une somme de 1.200 livres qui lui est payée par la ville, » pour indemnité du droit de havage, dont il retirait 4.000 livres. Il est » obligé de payer 400 livres à la veuve de son prédécesseur. »

Et cette réflexion dont il est inutile de souligner la saveur :

« De sorte que ses appointements et son état, ne lui donnent qu'un » revenu de mille livres, avec lequel il ne pourrait subsister, s'il n'exer- » çait pas la profession de restaurateur dans laquelle il a de la réputation ;

(13) Arch. L-et-V. C. 1814. *Etat des frais d'exécution du Comte de Chalais.*

Dû à Joseph Compoignon, fourbisseur à Nantes, pour une épée	18 livres
Dû à Pierre Rondeau, pour avoir fait charroyer le bois nécessaire à l'échafaud	7 l. 4 s.
Dû à Pierre Parisey, charpentier, pour avoir fourni 9 futailles de support pour l'échafaud	12 l.
Dû au même pour avoir dressé l'échafaud sur la place du Bouffay	4 l. 10 s.
Dû à Pallier, menuisier, pour avoir fourni 12 planches de chêne	18 l.
Dû à Jacques Gandin, tonnelier, pour avoir fourni une doleire	4 l. 10 s.
Dû à Charles Davy, bourreau, pour avoir exécuté à mort le comte de Chalais	18 livres tournois

» mais comme c'est un état particulier qui ne saurait influencer sur son état principal, je crois qu'il serait juste de lui accorder 600 livres d'augmentation. »

On ne peut s'empêcher de penser que la vogue de ce restaurateur était sans doute due à la qualité de sa cuisine ; mais qu'il y avait peut-être beaucoup de mode, et un peu de sadisme, dans cet engouement des trafiquants nantais pour les sauces réalisées par les mains du bourreau.

II. *Sous le régime révolutionnaire.* — Au début, la rémunération de l'exécuteur, réglée par l'usage antérieur, semble n'avoir pas changé. Survient le décret du 11 juin 1793, qui règle définitivement ses appointements. Nantes a plus de 50.000 et moins de 100.000 habitants. Le bourreau recevra donc un traitement fixe de 4.000 livres par an. En cas de déplacement, il percevra 20 sous par lieue, tant à l'aller qu'au retour. Chaque aide sera payé 800 livres par an. A ce tarif officiel, s'ajoute non seulement le casuel des exécutions, que le subdélégué de Nantes évalue à 200 livres par an ; mais aussi les frais et les faux frais, pour la taxe desquels les magistrats semblent s'être montrés assez larges. Malheureusement, les finances de la Révolution n'ont jamais été prospères. Elle payait très irrégulièrement ses fonctionnaires et trop souvent en assignats. Aussi les Archives du Greffe Criminel regorgent-elles de réclamations de l'exécuteur criant famine.

CONCLUSION

Si, de cette étude hâtive, il est permis de tenter une synthèse, il apparaît que pendant le XVIII^e siècle, en Bretagne, les bourreaux ont constitué une véritable caste, rejetée sur elle-même par l'invincible horreur de la population. Inlassablement, les exécuteurs ont crié misère et sollicité le relèvement de leurs salaires ; mais dans le même temps, ils se montraient très attachés à leurs tristes fonctions. Cet attachement semble indiquer qu'à côté de la rémunération officielle médiocre, existaient des côtés compensatoires. Aussi les voyons-nous préoccupés de transmettre leur charge à leurs enfants ; à leur défaut, à des membres de cette sorte de franc-maçonnerie rouge, qui détenait la plupart des charges criminelles de l'Ouest.

Pour être juste, il faut reconnaître leurs qualités familiales d'époux et de pères ; en avance sur leur siècle, ils établissent entre eux une solidarité qui se traduit par une assistance mutuelle dans la détresse, par la rente qu'ils servent très généreusement aux veuves de leurs prédécesseurs.

La Révolution française avait éveillé chez eux les espérances les plus belles. Non seulement elle avait proclamé leur égalité avec tous les Français, mais elle avait pu faire croire aux « vengeurs du peuple », que la terreur dont ils étaient entourés, n'était qu'une forme du respect dû à leur haute fonction ; qu'elle les élevait au-dessus de la masse des citoyens et leur permettait toutes les ambitions. Nous avons vu leur porte-parole Samson, dans le mémoire présenté par lui à l'Assemblée Constituante, assimiler l'exécuteur, au chirurgien qui délivre le corps du malade, des membres gangrenés et évoquer le précédent du bourreau Athénien siégeant parmi les magistrats (14). Mais leur ambition ne s'est pas arrêtée là ; dans un autre mémoire, présenté à la même Assemblée en

avril 1790, par C. H. et L. C. Samson, toujours mandataires des exécuteurs de France, les « vengeurs du peuple » demandent « qu'un droit de priorité leur soit accordé, pour être élevés aux fonctions de Maire. » C'était peut-être aller un peu loin !

Leurs déceptions durent être amères. La Révolution finie ils sont retombés dans la même atmosphère de mépris d'où ils s'étaient crus définitivement dégagés.

Aussi, petit à petit, leurs rangs se sont-ils éclaircis. La Révolution avait déjà supprimé quantité de juridictions criminelles particulières. Le XIX^e siècle, a consommé leur disparition, en réduisant à un seul bourreau par province d'abord, puis pour la France entière, la charge officielle d'exécuteur des hautes œuvres.

Leurs descendants se sont évadés par la seule porte de sortie qui leur fût ouverte, l'émigration. La plupart ont cherché fortune dans des régions lointaines de la France, où ils n'étaient pas connus ; plusieurs ont changé de nom. Ils ont pu ainsi reprendre rang dans ce peuple de France, dont ils avaient été si longtemps exclus. Les années ont passé. Dans leur entourage, nul ne se doute de leur ascendance douloureuse, ou même, s'en doutant, n'aurait la cruauté de l'évoquer. En notre siècle, l'homme est son propre aïeul, et c'est justice.

F. LE BOURHIS-KERBIZIET.

(14) N. R. B. 1952, Mars, avril.

Place tenue par les Bretons dans la Marine militaire

(Réponses à la question 346)

M. Tanguy a bien voulu relever dans la communication de l'amiral Laurent à l'Académie de Marine l'essentiel de son intéressante étude sur la place tenue par les Bretons dans notre Marine militaire. Dans son texte, nous insérons quelques précisions plus récentes que nous a envoyées l'ancien Préfet maritime de Brest. A la suite, nous donnons quelques réflexions de l'amiral Laurent.

I

PRÉCISONS d'abord que cette étude a porté, non sur l'ensemble des marins, mais uniquement sur les marins de « carrière ». Négligeant les *appelés*, l'amiral Laurent s'est ingénié à établir l'origine des seuls sous-officiers de carrière depuis 1848. Seuls l'intéressent les « officiers mariniers » constituant ce qu'on désigne sous le nom de « maistrance » et dont l'influence est si grande aussi bien dans la formation des officiers que de celle des « hommes ». Indiquons aussi la méthode suivie ; il n'a pas prétendu faire une statistique minutieuse et savante mais son dessein était de donner une idée générale en dépouillant, « par coups de sonde » les listes de promotion depuis 1848 jusqu'en 1912.

De 1848 à 1855, l'ensemble des sous-officiers bretons était de 45 % alors que, réunies, la province du Languedoc, de la Provence et de la Corse, représentaient 25 %. Restait 30 % pour les autres provinces dont pour chacune, l'apport était relativement insignifiant.

La maistrance n'était donc pas encore homogène. Mais à partir de 1855, on constate une importante évolution en faveur de la Bretagne.

Les *canonniers* bretons vont passer

de 60 % en 1848-1855
à 75 % en 1868-1869
85 % en 1878-1879
89 % en 1890-1891
88 % en 1900-1901
96 % en 1911-1912
77 % en 1926-1927

— 389 —

Les *manœuvres* monteront aussi

de 48 % en 1848-1855
à 71 % en 1868-1869
87 % en 1878-1879
95 % en 1890-1891
98 % en 1900-1901
95 % en 1911-1912
96 % en 1926-1927
97 % en 1937

Les *calfs* gagnent également

de 20 % en 1848-1855
à 40 % en 1868-1869
57 % en 1878-1879
72 % en 1890-1891

Réunis aux *charpentiers* (lesquels, sont partis de 41 %) :

95 % en 1900-1901
92 % en 1926-1927
76 % en 1936

La savante spécialité des *torpilleurs* donne :

73 % en 1890-1891
74 % en 1900-1901
85 % en 1911-1912

elle essaime la spécialité des *électriciens* qui donne alors 84 % de Bretons.

Les *fusilliers*, recrutés d'abord dans l'Infanterie de marine, comptent :

11 % en 1848-1855
55 % en 1868-1869
82 % en 1878-1879
86 % en 1890-1891
88 % en 1900-1901
95 % en 1911-1912
97 % en 1926-1927
76 % en 1936

Les *commis-magasiniers* donnent :

40 % en 1890-1891
81 % en 1911-1912
87 % en 1926-1927
76 % en 1936

Les *fourriers* suivent la progression :

45 % en 1868-1869
53 % en 1878-1879
62 % en 1890-1891
55 % en 1900-1901
73 % en 1911-1912
76 % en 1926-1927
75 % en 1936

Les infirmiers qu'une légende faisait venir presque tous des provinces basques donnent un très fort contingent de Bretons :

96 % en 1926-1927
70 % en 1936

Dans les timoniers, on trouve :

93 % en 1926-1927
88 % en 1936

Les radio-télégraphistes représentent :

68 % en 1926-1927
77 % en 1936

Pour les clairons en 1926-1927 on arrive au maximum :

100 % !

Quant aux mécaniciens, dans la période de 1848 à 1855, la Marine recrute 2.998 jeunes mécaniciens dont 144, soit 6 % portent des noms et prénoms certainement bas-bretons, mais la marche ascendante va également s'accroître (1).

Voici les chiffres dans les promotions de la maistrance (2).

6 % en 1848-1855
12 % en 1868-1869
14 % en 1878-1879
20 % en 1890-1891
34 % en 1900-1901
71 % en 1911-1912
61 % en 1926-1927
63 % en 1936

◆ ◆ ◆

« A la veille de la guerre de 1914, la maistrance française était pour plus des quatre cinquièmes bretonne », dit l'amiral Laurent. Les mécaniciens compris, la maistrance comptait :

20 % vers 1850
84 % en 1911-1912
73 % en 1926-1927
71 % en 1936

Cette proportion ne peut que s'être maintenue. En effet, en 1937, dans les écoles d'apprentissage de Toulon et de Lorient où se forment les spécialistes (mécaniciens, torpilleurs, armuriers, chauffeurs), il y avait 851 bretons dont 89 % sont Bas-Bretons et dans les 10 % des départements de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine. Sur les instructeurs bretons, 93 % sont bas-bretons.

(1) Cela est d'autant plus remarquable que la Basse-Bretagne n'est pas pays d'industrie et que les chemins de fer ne s'y sont développés que relativement tard.

(2) A partir de leur création, les officiers maritimes chauffeurs sont compris dans les calculs.

◆ ◆ ◆

L'amiral Laurent souligne l'importance de l'influence de la maistrance sur le corps des officiers. « Groupe hétérogène » à leur arrivée à l'Ecole Navale, les jeunes candidats officiers s'imprégnaient de l'esprit militaire, des traditions de la Marine, surtout au contact de la maistrance : la pratique du métier était enseignée par les « instructeurs ». Si la formation intellectuelle était du domaine des professeurs, il n'en était pas de même de la formation pratique et morale : « Nos premiers éducateurs appartenaient à la maistrance ». Or en 1889 l'équipage du Borda était constitué par 92 % de Bretons pour la Maistrance, par 94 % pour les quartiers-maîtres et par 94 % également de matelots bretons. Et sur cet ensemble, les Hauts-Bretons représentaient seulement 9 %. Aussi l'amiral Laurent conclut-il « En réalité, nous étions sur un vaisseau français transformé en séminaire bas-breton »...

« En résumé, voilà, selon mon sens, d'où nous venons. Nos traditions actuelles avec lesquelles nous avons fait la guerre [de 1914] et qui nous ont aidés à rénover notre établissement naval après le grand conflit, nous ont été données par la Bretagne. Ce sont les manières d'agir, de penser, de parler qui sont dans le cœur et l'esprit des Bretons. Je le dis avec d'autant moins d'embarras que je ne suis pas Breton. »

Ernest TANGUY.

II

En vous communiquant quelques chiffres, je vous dirai mon désir de voir continuer l'étude de l'évolution du recrutement de cette maistrance à laquelle (mon expérience me permet de le dire) on doit attribuer l'établissement des traditions faisant la valeur de notre marine militaire. C'est dans une maistrance homogène apportant avec elle les manières d'agir, de penser, de parler du pays de son berceau, que peuvent naître des traditions ; mais celles-ci, pour fructifier, ont besoin qu'une élite les fasse passer de l'inconscient dans le conscient des hommes, les cultive et les fasse sagement évoluer. Cette élite, c'est le corps des officiers, formé en grande partie par cette maistrance dont on n'exagérera pas l'influence.

Compléter mon petit travail est facile. Un ancien officier retraité n'aurait qu'à dépouiller, pour les années en cours, le Journal Officiel et y relever, par spécialité, dans chaque promotion au grade de second-maître, le nombre de Bretons.

J'attire l'attention de nos lecteurs sur un point. La maistrance de 1850 à 1910 a passé de 50 % à 84 %. Volontiers, la Marine militaire attribuerait cette progression envahissante aux bénéfices de la loi de 1855. Encore faudrait-il que ce recrutement puisse puiser dans une population maritime assez dense. Or elle n'existait pas avant 1855. Il me semble qu'un afflux de population se serait produit à cette époque, de la Bretagne paysanne vers les centres de pêche. Ce serait vers 1850 que se serait développée la pêche et bien accru le commerce des poissons et des conserves. N'y aurait-il pas là une corrélation à étudier pour un érudit de Basse-Bretagne ?

Amiral LAURENT.

Ancienneté des rites du Gorsedd

(Réponses à la question 325)

I

La réponse apportée par F. Gourvil à cette question faisait état de l'opinion d'un écrivain gallois contemporain et apparemment bien renseigné.

Il en ressort que la doctrine et les rites du Gorsedd Gallois, et, par contre coup du Gorsedd armoricain, ont pour base les travaux de Iolo Morganwg, surtout le *Barddas* publié, assez longtemps après la mort de celui-ci, par le Rév. J. Williams Ab Ithel. Dans ces conditions, si ces travaux sont dénués de valeur historique, doctrine et rites des deux « Collèges » sont eux-mêmes vides de sens.

On peut regretter que les dirigeants du nôtre n'aient pas cru devoir éclairer le public en lui mettant sous les yeux, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* ou ailleurs, les preuves que leur institution prolonge, en plein vingtième siècle, une philosophie et un cérémonial transmis sans interruption ni innovations ou suppressions, depuis 2.000 ans ou plus.

Non sans peine, je me suis procuré dans une bibliothèque parisienne le livre de Williams Ab. Ithel. En inventoriant avec soin son contenu, j'ai constaté entre autres choses qu'il ne contient absolument quoi que ce soit ressemblant de près ou de loin au fameux « Serment bardique » qui m'avait, moi aussi, laissé rêveur lorsque j'en lus le texte dans *La Bretagne à Paris*. Dans ces conditions, quelle est la source de ce serment bi-ou tri-millénaire ? Et s'il en existe une, galloise ou autre, pourquoi en faire mystère plus longtemps ?

Chose amusante, dans son ensemble, la matière formant le volume intitulé *Barddas* (publié à Llandovery pour la Société des Manuscrits gallois, en 1862), avait été condamnée avant sa publication intégrale par un écrivain breton cher à tous les Bardes : La Villemarqué. Il en parle dans sa préface des *Bardes bretons du VI^e siècle* (1860) et, faisant allusion à un auteur contemporain dont il ne cite pas le nom (1), notre La Villemarqué dit, p. 6-7 : « Il y regardera de plus près avant de donner sa confiance à l'alphabet prétendu druidique des poètes gallois du « XVI^e siècle, au fameux Coelbren y beirdd, car le coelbren a juste le « degré d'authenticité de ce Kyvrinach, ou Mystère des Bardes, dont il

(1) Notre collaborateur F. Gourvil, auquel nous avons soumis cette réponse, pense que La Villemarqué doit avoir en vue l'édition du *Mystère des Bardes* publiée en 1853 et 1856 par le philologue suisse Adolphe Picquet, d'après les ouvrages de Iolo Morganwg.

« s'est épris bien malheureusement ». Plus loin, on peut noter ces deux phrases dont la première, étant donné son auteur, doit prendre une certaine saveur aux sens de votre collaborateur F. Gourvil :

« Il faut se garder d'introduire dans l'austère domaine de l'histoire « des données qui pourraient fort bien n'être que des chimères. Quel « tort a fait à la vérité historique et philosophique l'adoption pure et « simple, que dis-je, l'amplification éclatante des commentaires sur le « *Mystère des Bardes*, misérable rapsodie moderne où il n'y a tout juste « d'ancien que trois lignes et qui contient des doctrines religieuses, non « pas des Druides, mais de quelques poètes chrétiens hétérodoxes du « pays de Galles, des premiers temps de la Réforme. »

Ce qu'il y a de curieux, en dépit des condamnations lancées depuis cent ans par la critique, contre ces ouvrages, c'est de voir tenir encore pour des vérités révélées les extraordinaires inventions qu'ils contiennent. (Ab Ithel prétend que Iolo n'avait fait que retranscrire les manuscrits d'un certain Llewelyn Sion de Llangewydd, né au début du XVI^e siècle et mort centenaire au siècle suivant. C'est donc probablement de celui-ci et de ses confrères en bardisme que La Villemarqué voulait parler. Mais il faudrait se convaincre que ce Llewelyn a bien écrit tout ce que lui prête Iolo, en recourant aux copies authentiques de ses œuvres, s'il en existe encore ; or, on se souvient que Wyn Griffith, mis à contribution par Gourvil, ne se fait pas faute d'assurer que ce Iolo a souvent présenté ses propres inventions pour les créations originales d'auteurs du moyen âge).

Taldir-Jaffrennou n'affirme-t-il pas, par exemple, dans une récente brochure : *Les Bardes et les Félêtres porte-flambeaux de l'Occident* (1), que le *Gorsedd*, « ses réglemens et ses costumes ont été reconstitués d'après les textes manuscrits du Château de Raglan, en Pembroke (2) datant du X^e siècle » et qu'ils furent « codifiés » par le barde « Iolo Morgannoc » (sic).

Pour le même Taldir, les *Triades* qui forment le « Mystère des Bardes » restent « les préceptes de la philosophie des Druides primitifs, transmis oralement depuis les premiers siècles de notre ère jusqu'à ce que les moines du Monastère de Lanearvan les couchèrent sur parchemin au moyen âge ». Mais, au fait, où Taldir-Jaffrennou a-t-il pêché cette nouvelle version de la provenance des *Triades*, que Williams Ab-Ithel a prises à Iolo et que celui-ci aurait héritées de Llewelyn Sion ?

Décidément, plus on cherche à s'instruire sur une question en apparence aussi simple que la tradition « bardo-druidique », et plus on rencontre d'embûches et d'obscurité...

Domage qu'un vrai « porte-flambeau » ne vienne pas illico nous éclairer et guider nos pas incertains.

P. B., Paris, VI^e.

II

Note complémentaire, par Fr. GOURVIL.

Il y aurait un moyen radical de se rendre compte de la sincérité de Iolo Morganwg attribuant à Llewelyn Sion le *Llyfr Barddas* dont le texte gallois et la traduction anglaise vont de la p. 224 à la p. 285 de l'ouvrage d'Ab Ithel. Ce « livre » débute ainsi :

(2) Vérification faite, le château de Raglan se trouve en Monmouthshire et non dans le comté de Pembroke !
F. G.

« Llyma Lyfr y Barddas sef *Derwyddoniaeth* Beirdd Ynys Prydain « a dynnais i Llewelyn Sion o Langewydd o'r hen Lyfrau... » (mot à mot : Voici le livre du Bardisme, c'est-à-dire le Druidisme des Bardes de l'île de Bretagne, extrait par moi, Llewelyn Sion, de Langewydd, des livres anciens...).

Dans le texte gallois j'ai souligné à dessein le mot *derwyddoniaeth* qui, s'il existait au XVI^e siècle, époque à laquelle florissait Llewelyn Sion, prouverait que les Bardes gallois avaient bien la notion du « druidisme » deux cents ans avant que William Owen, Owen Williams, dit Iolo Morganwg et quelques-uns de leurs contemporains entreprirent de remettre en honneur une telle philosophie.

Le *Welsh-English Dictionary* d'Owen (1803), qui contient le substantif *derwyddoniaeth* sous l'orthographe *derwezoniaeth* le traduit : « druidism » et lui donne comme seule référence un certain *Ed. Davit* (lisez : *Edward* ou *Edmund Davies*). Il est fait mention de deux Edward Davies dans les *Etudes d'Archéologie celtique* d'Henri Martin. L'un est l'auteur de *Mythology and Rites of ancient British Druids and Bards*, ouvrage publié du temps de W. Owen ; l'autre est un compilateur gallois qui vivait à la fin du XVII^e siècle. Duquel des deux s'agit-il dans la citation d'ailleurs très laconique du *Welsh-English Dictionary* ?

En cours de publication, le monumental Dictionnaire gallois de l'Université de Galles (*Geiriadur Prifysgol Gymru*) n'en est encore qu'à la lettre B. Il ne mentionne aucun Ed. Davies dans la si copieuse bibliographie placée en tête de son premier fascicule. Si ces lignes tombaient sous les yeux d'un de ses rédacteurs, je serais reconnaissant à celui-ci de s'assurer de la plus ancienne apparition du mot *derwyddoniaeth* dans la langue galloise. Contemporaine de Iolo Morganwg, elle indiquerait une fabrication « pour les besoins de la cause » ; antérieure aux préoccupations philosophiques du pré-romantisme insulaire, elle serait susceptible de démontrer que les Bardes cambriens de la Renaissance ou du moyen âge étaient déjà hantés par l'idée d'une antique filiation spirituelle de leur ordre.

La chose vaut d'être vérifiée, quand bien même elle décevrait quelque peu les contempteurs de Iolo et du néo-druidisme.

F. G.

TRISKÈLE

(Réponses à la question 360)

I

LA triple volute à corps triangulaire dénommée triscèle ou triskèle n'est peut-être pas à proprement parler bretonne mais elle est incontestablement celtique. On la trouve comme motif d'ornementation dans le nombre de bijoux de l'époque de la Tène. Comme la double volute à enroulements opposés, en forme d'S, elle dérive de la palmette grecque.

Il ne semble pas que ce signe ait une signification particulière comme le « *svastika* » qui était l'emblème du feu ; certaines associations bretonnes ont pu l'adopter à une date récente, à l'imitation du « *svastika* » et de la croix basque qui ressemble d'ailleurs à ce dernier.

J. SWINEY.

II

LE *triskèle*, dont le nom, avant 1914, était inconnu en Bretagne — sauf de quelques rares archéologues — n'a absolument rien de breton.

Antérieurement aux essais tentés dans tous les domaines de la broderie et de l'ameublement, par exemple, par J. Bouillé, M. Marchal et J. Philippe entre 1920 et 1925, je ne pense pas qu'il en existe un seul spécimen dans l'art décoratif breton-armoricain avant 1920.

Ces artistes ont découvert le motif et sa désignation dans le *Manuel d'Archéologie préhistorique et Celtique de Déchelette* ou dans *The Celtic Art in Pagan and Christian Times* de Romilly Allen, ouvrages dans lesquels sont reproduites maintes applications du premier.

Celui-ci apparaît dans les Iles Britanniques au début de l'âge du fer. Sa vogue s'y est maintenue pendant un millénaire au moins, car on retrouve le *triskèle* traité en émail dans des objets datant du VII^e siècle de l'ère chrétienne (Chesteron-on-Possway, Warwickshire), au pied du calice d'Ardagh, sur la broche de Tara (Musée de Dublin), dans les enluminures du livre de Durrow (Trinity College, Dublin), etc., qui datent du VIII^e siècle.

Mais il ne s'ensuit aucunement qu'il soit d'origine purement celtique. On le trouve en effet au Danemark, accompagné de motifs naviformes qui, eux, semblent étrangers à l'art des orfèvres et fondeurs des Iles, sur des couteaux-rasoirs de l'âge de bronze ou du premier âge du fer que j'ai remarqués récemment au musée national de Copenhague. Or ces

instruments sont apparemment plus anciens que les objets d'outre-Manche sur lesquels on peut relever le *triskele*. Il est donc vraisemblable que des Celtes (ou les pré-Celtes) d'outre-Manche l'ont emprunté aux Scandinaves de l'époque.

Mais ce n'est point pour autant un « signe » nordique, inventé dans brumes d'Hyperborée. C'est plutôt un fils du soleil, car il s'étale complaisamment, multiplié en de savantes combinaisons, sur les faces d'une hachette de schiste attribuée au Minoen moyen (XVII^e siècle avant l'ère chrétienne) conservée au Musée de Candie. *L'art, des origines à nos jours* (Larousse), t. I, p. 48, donne de cette pièce une suggestive reproduction.

Si tant est qu'on ait pu lui attribuer de nos jours une signification « subversive », qu'on se rassure, car il semble bien en train de la perdre. La ville de Rennes l'a adopté comme motif de décoration florale en son beau jardin du Thabor, et l'Institut de Géologie de la Faculté des Sciences, le fait alterner avec l'hermine traditionnelle aux en-tête de son papier à lettres. Par ailleurs, il n'est pas jusqu'à des vases sacrés, bannières et peintures murales d'églises, où il n'ait inspiré des décorateurs comme ceux de l'Atelier d'Art Chrétien « la Spirale », fondé en 1929, l'auteur de la bannière de Saint-Geldouin, ou encore le peintre des fresques de Tréhorenteuc.

D'ici quelques décades, ce jeu de spirales inventé par des Méditerranéens, adopté successivement par les ancêtres des Vikings et ceux des Insulaires, introduit chez nous depuis trente ans à peine, sera devenue la marque distinctive de toute *bretonnerie* authentique !

F. GOURVIL.

III

JE n'ai aucune compétence pour parler de l'origine du Triskele. Je sais cependant qu'il s'est montré sur les revers et les drapeaux des anciens autonomistes.

Pendant l'occupation c'était leur signe de ralliement ; les Rennais et les Nantais aussi bien que les Brestois se souviennent de l'avoir vu en même temps que des devises séparatistes barbouillés sur leurs monuments sous la protection des Allemands.

Un numéro de *l'Heure Bretonne* représentait des « chemises noires » du P. N. B. « sous le signe du Triskele. »

A-t-il été abandonné depuis à des formations plus pacifiques ? C'est possible, mais on peut cependant le voir encore tracé avec hâte par des barbouilleurs nocturnes entre les initiales B. A. dans quelques villes bretonnes ! Si tous ceux qui s'en parent aujourd'hui ne connaissent pas sa signification passée, cela prouve que ses anciens fidèles ne l'ont pas renié.

Un Haut Breton.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

365. — GILLOT DE KERHARDÈNE.

Serait-il possible d'avoir quelques indications précises sur le « poète mystique » Gillot de Kerhardène, qui, assurément assez âgé, habitait à la fin du Second Empire, le manoir de Létang, près de Guérande ?

Léon DUBREUIL.

366. — COIFFES BRETONNES AU XVIII^e SIÈCLE.

Il ne semble pas que la variété qui existe aujourd'hui en Basse-Bretagne parmi les coiffes traditionnelles remonte à bien loin.

Cel accessoire du vêtement féminin est-il lui-même tellement ancien ? On peut en douter car s'il remontait à de nombreux siècles il est vraisemblable que son nom serait breton au lieu d'être tout simplement emprunté au français : *Koeff* : « coiffe », plus anciennement *coëffe*.

A l'article *COEFFE, habillement de tête*, le *Dictionnaire Français-Celtique* de Grégoire de Rostrenen (1732), il est remarquable que cet auteur estimable ne cite aucun surnom appliqué aux coiffes, chacune de celles-ci était comme de nos jours sous une désignation particulière (sinon sous plusieurs différentes suivant les lieux) : *Touken, Bigouden, Dardoup, Kapen*, etc... ressort seulement de ses citations que du temps où il écrivait, les coiffes pour connaître la forme exacte de certaines coiffes, au XVIII^e siècle, à des gravures ou à des peintures d'époque ?

Ceux qui en connaissent rendraient un immense service aux études ethnographiques en les signalant le plus rapidement possible.

F. GOURVIL.

367. — LA ROCHE DES MARTYRS.

Il existe en Perros-Guirec, entre les villages de La Clarté et Ploumanac'h, une roche curieuse dans laquelle ont été encastrés les médaillons de Gabriel Vicaire, d'Anatole Le Braz et de Charles Le Goffic.

Or, dans le n° 31 (oct.-nov. 1910) du *Fureteur breton*, H. Mén, dit que cette roche qui s'appelle aujourd'hui, *Roche du Dante* était appelée jadis *Roche des Martyrs* et il se demande si ce nom n'évoquerait pas quelque fusillage révolutionnaire.

Disons tout de suite que ce nom de *roche du Dante* qui lui fut donné par Gabriel Vicaire rappelant un personnage trop peu connu de la grande masse de la population n'avait aucune chance de prévaloir.

Je ne crois pas qu'une réponse ait jamais été faite à la question posée. Serait-il permis de la reprendre et de la poser à nouveau.

C.

368. — FRANÇOIS PÉRENNÈS DE LANNION.

Vers 1850-1860 un auteur, assez fécond était apprécié dans les milieux religieux. Il écrivit en 1864 une *Histoire de Saint-François de Sales* qui eut un grand succès et était encore en vente en 1910.

Ce nom de Pérennès est spécial à Douarnenez mais le répertoire bibliographique Lorentz dit que mort à Montrouge en 1867, François Pérennès était né en 1811 à Lannion.

1° De Lannion pourrait-on vérifier ?

2° Saurait-on le degré de parenté l'unissant à J.-B. Pérennès qui fut doyen de la Faculté des Lettres de Besançon vers 1850 ?

Biblio.

369. — « LA COUTUME DE MÈNÈBRÉ ».

Dans le procès-verbal d'évaluation (établi par Anfray père et Le Roy, experts du district de Guingamp) des biens de l'abbaye de Bégard, en décembre 1790, on peut lire parmi les biens situés dans la paroisse de Pédernec : « La coutume de Ménébré [Menez Bré], affirmée à Jean Le Gars par acte du 13 avril 1780 dont l'échéance est fixée au 21 septembre 1793, pour payer annuellement la somme de 150 livres. » Les experts se sont bornés à ajouter « pour mémoire. »

En quoi pouvait consister cette coutume ?

C.

370. — PSEUDONYMES BARDIQUES.

Très intéressé par votre enquête sur l'origine du Gorsedd au serment tellement curieux, je voudrais savoir à quelle date apparut en Bretagne l'usage de pseudonymes par nos poètes de langue bretonne. Ce doit être vers 1840-1850. Quels furent les auteurs ayant, les premiers, adopté un pseudonyme ?

Saurait-on si pour avoir ce pseudonyme il est nécessaire : 1° de savoir la langue ; 2° d'avoir écrit des poésies ?

Paul LE M. (St-Brieuc).

371. — ERNEST RENAN SAVAIT-IL LE BRETON ?

Pourrait-on avoir des faits assez précis établissant que Renan parlait couramment notre langue ? Il est très probable que, comme tout enfant élevé à Tréguier (ou à Guingamp ou Lannion ou Morlaix ou Quimper) un collégien de 1835 se « débrouillait » en Breton. Mais, par exemple, M. Gourvil a établi que Souvestre était un très médiocre « bretonnant ». Pour Renan, en saurait-on plus ?

J. ABAUTRET.

RÉPONSES

190. — UNE SECONDE « PETITE CHOUANNERIE ».

1° Les réfractaires de 1830 avaient établi un poste dans la forêt de Lanouée, non pas à *Courte-Branche* même mais tout près, au levant, en un lieu appelé « La Cour des Fossés » où se trouve un rebranchement ayant déjà servi aux Chouans de la grande Révolution ; Pierrot de Saint Régent y avait sa « Loge » à proximité de Boeneuf-la-Forêt, siège de son quartier général. Un transfuge du nom de Jean Le Derf révéla au lieutenant Lavelaine (qui en écrivit à Lorcé, le 27 août 1831) qu'il avait été avec « La Housaye », et que dans l'intérieur de la forêt il y a un trou conduisant à un souterrain qui peut abriter plus de 400 hommes (j'ai vu moi-même ce trou). Un autre transfuge, Pierre Le Corre, déposait que le repaire des Chouans était

ordinairement dans la forêt de Lanouée et qu'ils y recevaient leurs approvisionnements.

a) C'est à la *Courte-Branche* qu'un conscrit réfractaire, Olivier Géhélo, de la Ville-Hervieux, fut atteint d'une balle le traversant d'une épaule à l'autre, dont il mourut le 16 Juin suivant au Vaubrone en Lanouée.

b) Jean Caro, natif des Aulnaux en Lanouée, y fut reconnu par le fusillier Landrouet. Saisi quelque temps après, il fut condamné à mort par les Assises du Morbihan. Ayant fait appel en Cassation et renvoyé devant les Assises d'Ille-et-Vilaine il fut condamné une seconde fois à la peine capitale. (On ne fit pas la preuve qu'il était à la *Courte-Branche*). Il fut condamné pour avoir contribué à soulever les citoyens contre le pouvoir établi. Il subit sa peine sur le Champ-de-Mars, à Rennes, le 28 Juin 1832.

2° C'est à La *Courte-Branche*, maison de garde, qu'eut lieu la rencontre armée entre les légitimistes et les philippistes, le 13 mai 1831. Le garde avait un fils, Mathurin Nagat qui, capitaine des réfractaires de Lanouée, avait été blessé précédemment à l'affaire de Talhouët, en Lantillac. Ce jour-là, les Philippiques de Sorel campaient au bourg de Lanouée dans la maison dont M. Denis, maire, est actuellement propriétaire. Ils appartenaient au 43° de ligne nouveau d'Arras. Voici un récit de la rencontre de La *Courte-Branche* conté par François Landrouet, grenadier au 43° : « J'étais en garnison au bourg de Lanouée avec 19 de mes camarades lorsque, le 3 Mai 1831, vers 3 heures de l'après-midi nous entendîmes une fusillade dans la forêt. Notre sergent nous conduisit, à l'exception de cinq qu'il laissa à Lanouée, pour voir ce qui se passait. En arrivant à La *Courte-Branche*, j'étais alors avec la troupe, faisait tête devant la maison du garde, et mon sergent, avec le reste de l'action reçut en pleine déroute pour la prendre par derrière... Le sergent au cours de l'action reçut une claque sur la joue mortelle, tirée, dit-on, par Mondart de Bignan, déserteur, qui avait rejoint Julien Guillemot. D'après la tradition, le sergent fut transporté sur une chaise au village de Boeneuf-la-Forêt, où la population le veilla la nuit suivante. La fille de Jean Le Verger, Désirée, m'a affirmé que son père fut réquisitionné pour transporter le corps à Josselin, le sergent y fut enterré (dans quel cimetière, je ne sais). Voici l'inscription qui se lisait sur sa tombe :

Ci-gît Arsène-César-Octavie Sorel, âgé de 30 ans, natif d'Amiens, sergent de Grenadiers au 43° de ligne nouveau d'Arras. Il ne connut que son devoir : il mourut pour la défense de la liberté : le 13 mai 1831.

Au revers du marbre : Donne une arme au brave Français mort pour la Patrie, et déteste la guerre civile.

327. — BARZAS OU BARZAZ.

Je bats ma coulpe pour avoir péché par excès de certitude. Le 5° fascicule de *Geiriadur Ffrifysgol Gymru* (Dictionnaire de l'Université de Galles) vient de me parvenir. J'y trouve du mot *barddas* les définitions suivantes, qui proviennent que de l'autre côté de la Manche un même couvercle est susceptible de servir à des récipients de calibres différents :

Barddoniaeth, *prydyddiaeth* ; *dyss neu gelfyddyd cerdd dafod, cyfundrefn y beirdd* ; *diwngwddiaeth* *Newydd-Deryddol*. Soit en français : « Poésie, art poétique ; connaissance ou art du chant, système des Bardes ; théologie du néo-druidique ;

Une citation, qui accompagne dans l'article les définitions ci-dessus, provient d'un lexique annexé à l'édition des œuvres poétiques de William Llyn, poète de la première moitié du XVIII^e siècle ; *barddas*, hanes ar gan, soit : *barddas*, histoire chantée. Et elle m'oblige à reconnaître qu'un auteur gallois au moins a attribué au mot un sens que j'avais cru devoir lui contester : celui que La Villemarqué a conféré exclusivement à *barzaz*, soit-disant d'après dom Le Pelletier, en réalité d'après Davies, et au prix d'une virgule escamotée.

J'ai donc eu tort d'être trop affirmatif pour le gallois *barddas*, mais je n'en maintiens pas moins mon affirmation pour *barzaz-barzaz*, à savoir que ce mot est une création de La Villemarqué. La première d'une abondante série, et qui ne pouvait être mieux placée que là où il l'a mise.

340. — LES IMAGES DU P. MAUNOIR.

C'est plutôt à Michel Le Nomez (que mentionne M. A. V.-G.), qu'il faut attribuer les fameuses Taolennou.

Je n'ai jamais eu l'occasion de voir les originaux de ces dernières, mais j'ai sous la main une brochure bretonne intitulée *Taolennou ar Mision*, par M. Balaçant, prêtre (1) dont l'imprimatur est de 1899. Elle est illustrée de 12 gravures en pleine page, et qui, bien que traduit sans souci d'archaïsme, semblent être inspirées par des originaux bien plus anciens. Sept d'entre elles représentent des cours surmontés

(1) KEMPER, Moullet e ti ar de Kerangal, mouler ann Eskobli, sans date.

d'une tête d'homme ou de femme, répondant aux descriptions prises dans l'ouvrage de Nisard ; elles sont dites remonter à dom Michel.

Or, je possède également un petit ouvrage en français intitulé : *Le Miroir des ÂMES, ou Exposition des différents états des âmes par rapport à Dieu (...)*, septième édition, Lyon, chez Pélissier Frères ; 33, rue Mercière, Paris, chez Méquignon Junior, rue des Grands Augustins, n° 9 (1823, illustré de quinze planches dont trois représentent aussi des cours.

Le rapprochement de ces dernières avec celles de la brochure de l'abbé Balanant est frappant : même composition générale, et souvent mêmes détails dans la figuration des vices et des vertus.

L'ouvrage ne fait aucune mention de l'origine des planches qui ont servi à son illustration ; mais il y aurait peut-être lieu de rechercher si les missionnaires français contemporains de Nobletz, antérieurs ou postérieurs à lui, n'auraient pas également utilisé des tableaux peints de la même manière, pour leurs prédications.

L. CARADec, Pontivy.

352. — NOMS DE FAMILLES.

Les noms *Trahan, Le Blanc, Bernard, Granger, Melanson*, cités par M^{me} Vinet sont ceux d'Acadiens fixés dès 1763 à Morlaix et Belle-Ile-en-Mer ; quelques descendants de ces familles existent encore dans le Morbihan et le Finistère ; mais en ce qui concerne les *Le Blanc* et les *Bernard* il n'est pas toujours facile d'indiquer ceux qui sont d'ascendance acadienne, étant donné le caractère commun des patronymes. Jusqu'à présent je n'ai relevé les autres en Bretagne que postérieurement à 1763, et suis à peu près persuadé que ce pays n'a fourni qu'un nombre insignifiant de colons au Canada, entre 1620 et 1660.

F. GOURVIL.

357. — VÊTEMENTS DE PLUIE DES BRETONS.

Dans le Porzay (Fin.), il ne semble pas qu'il y ait eu de vêtements de pluie. Quand une averse survenait, le cultivateur se réfugiait sous un « pen goss » (1) — un têtard de chêne — et il attendait l'accalmie. Parfois, il s'abritait sous un sac ayant servi à transporter des pommes de terre.

J'ai vu ce système employé il y a vingt ans par des enfants pour se rendre en classe, à Locmélar et à Saint-Berrien, dans le Léon.

G.-M. THOMAS.

363. — LES CHEMINS D'ENTERREMENT.

Dans sa *Légende de la Mort* (chapitre XX) Le Braz parle du chemin de la mort comme de quelque chose de normal il y a 50 ans. Selon lui, quand on construisait de nouvelles routes, on réservait aux convois les chemins abandonnés par les vivants : « ...on eut cru commettre un sacrilège, en conduisant un homme à sa dernière demeure par une autre voie que celle où l'avaient précédé ses pères... et tous ses aïeux de temps immémorial. Ces chemins, désormais fréquentés par les seuls enterrements, reçurent le nom de *chemin de la mort* (*hent ar maro*). Malheur au propriétaire assez mal avisé pour vouloir interdire sur ses terres, l'accès d'une de ces voies sacrées. »

Et après avoir dit : « Il ne manque pas d'endroits en Basse-Bretagne où ce genre de servitude existe encore » Le Braz cite un exemple qui se serait passé à Penhors (Fin.) vers 1857.

Un étudiant de Rennes.

Au village de Kerimanton en Quéménévez existe une route connue sous le nom de « hent ar horf » (le chemin du corps). C'était par là que passaient les corps des défunts du village. Ce n'était pourtant pas le chemin le plus court pour gagner le bourg. C'était là, également, que l'on allumait le feu à la Saint-Jeruz.

G.-H. THOMAS.

(1) Je ne garantis pas l'orthographe.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre MASSERON, *St-Yves*, Editions Albin-Michel, 223 p. (450 fr.).

Francis GOURVIL, *Langue et littérature bretonnes*, Presses universitaires de France, 126 p.

GAUTIER, *Chateaubriand*, Lettres à M. de Fontanes, Lille, Librairie Giard, 78 p.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

- NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1952 -
N° 6

Nouvelle Revue de Bretagne



SOMMAIRE

	Pages
Auguste DUPUY. — <i>Morlaix, Ploujean</i>	401
<i>Dances bretonnes par Boucher de Perthes</i>	406
CONSE. — <i>Les Bestay au XIX^e siècle</i>	407
Claude Monnet à Belle-Ile	413
CRESTON. — <i>La Lutte bretonne</i>	414
Ch. CHASSÉ. — <i>Joergensen et Pont-Aven</i>	423
DUVAL. — <i>La fratrie de Saint-Nicolas à Lannion</i>	427
<i>Lettre de Louis de Chateaubriand</i>	431
H. CHATEAU. — <i>Statistiques bretonnes</i>	434
F. GOURVIL. — <i>Que sont devenus ces incunables ?</i>	437
LÉON DUBREUIL. — <i>Renan savait-il le breton ?</i>	444
F. COANT. — <i>Une comtesse de Ségur bretonne (Suite)</i>	450
<i>Lettres Bernardin de Saint-Pierre</i>	456
KERRIQU. — <i>En Basse-Bretagne avec Michel Le Nobletz</i>	464
<i>La Légion Irlandaise</i>	466
Georges TOUDOUZE. — <i>Jacques Toulouze</i>	469
<i>Coin des Fureteurs</i>	475

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 830-68 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courcier

A NOS LECTEURS,

QUAND la Nouvelle Revue de Bretagne vit le jour, au début de 1947, elle définita nettement le champ de son activité : tout pour la Bretagne, histoire grande et petite, toponymie, démographie, résurrection des grandes figures dont elle a le droit d'être fière, etc... Ce programme, nous croyons l'avoir réalisé. Après les témoignages officiels qui ont, en quelque sorte consacré sa réussite, elle a éveillé des sympathies ardentes, non seulement chez les Bretons disséminés aux quatre coins du monde, mais aussi dans les milieux étrangers. Nous avons des abonnés en Angleterre, en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas, en Belgique et même aux Etats-Unis d'Amérique. A l'heure où notre Revue commence sa septième année d'existence, nous aurions peut-être droit à quelque satisfaction si nous n'étions rongés par des difficultés financières, dont nous avons le devoir de faire part à nos amis et de souligner la gravité. Notre existence est un miracle permanent ; mais ce n'est pas avec des miracles qu'on peut assurer la continuité d'une revue.

Soyons francs ; il nous faut ou augmenter le nombre de nos abonnés ou disparaître !

Nous demandons en conséquence à tous nos amis — et nous savons combien ils sont fidèles et dévoués — de faire autour d'eux un effort personnel de propagande et de nous amener deux cents abonnés de plus. A défaut de ce renfort, la petite Revue bleue à cocarde rouge, qu'on nous avoue attendre avec impatience cessera de tomber, tous les deux mois, dans la boîte de nos abonnés.

Nous nous excusons de cet appel réaliste à l'heure habituelle des vœux de nouvel an. Mais l'un n'empêche pas l'autre, et c'est du fond du cœur que nous adressons à tous nos amis, collaborateurs, abonnés ou lecteurs, nos vœux les plus cordiaux pour 1953.

Puissions-nous, l'année prochaine, présenter les mêmes vœux au nom d'une N. R. B. revigorée, assurée de l'avenir et impatiente de repartir pour de nouvelles et brillantes destinées.

N. R. B.

Voir en 3^e page couverture :

ONT COLLABORÉ A CE NUMERO

N° 6

6^e ANNÉE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1952

Nouvelle Revue de Bretagne

A Morlaix et à Ploujean les 13 et 14 Août 1898

Notre collaborateur Auguste Dupouy dont on vient de fêter magnifiquement le jubilé à Quimper et à Paris, veut bien nous adresser une page de ses souvenirs relatifs à la fondation de l'Union Régionaliste Bretonne et à la renaissance du théâtre populaire breton qui devait jusqu'en 1914 se montrer si brillant et si actif.

C'EST un avantage de la vieillesse que d'avoir de lointains souvenirs. Mais sa mémoire est à éclipses, et son témoignage en souffre. Que me reste-t-il de cette journée morlaisienne où fut fondée l'Union Régionaliste Bretonne ? Peu de chose en vérité ; assez cependant, je crois, pour intéresser des lecteurs de cette Revue et inciter chez ceux de mon âge qui la vécurent (ils ne doivent pas être foule), quelques évocations complémentaires.

Je comptais y retrouver Le Braz, dont j'étais depuis un an le collègue à Quimper, et y faire la connaissance de Le Goffic. J'y allais en compagnie de deux peintres, dont l'un était Boutigny, peintre d'histoire, et l'autre un ami de toujours, Théophile Deyrolle. Ils étaient partis de Concarneau, et je dus les rejoindre à Rosporden. Deyrolle m'embarqua dans sa charrette anglaise, et Boutigny, grand pédaleur, prit sa bicyclette. Quel que soit le but, une excursion en Basse-Bretagne est toujours une joie, surtout en été, par beau temps.

Cette joie-là, je me souviens de l'avoir pleinement ressentie, et si la route passait par Châteauneuf et Huelgoat, comme il est probable, ce ne serait étonner personne. Mais c'est un point qu'à cinquante-quatre ans de distance je suis incapable de préciser, et je suis le premier à trouver bizarre un pareil oubli.

L'arrivée à Morlaix, les rencontres prévues et les poignées de mains échangées se perdent aussi dans des limbes, ainsi que les propos tenus dans la première séance de travail. On s'organisait : Le Braz, alors en pleine forme et en plein succès, fut élu sans concurrent, sauf erreur, président de l'Union nouvelle. Elle comporterait cinq sections : économie régionale, administration, beaux-arts, littérature de langue française, littérature de langue bretonne. La politique, cette indiscreète qui fourre son nez partout, était mise poliment à la porte. Je ne sais si elle n'a pas réussi, par la suite, à s'immiscer en des sessions et des agapes où elle n'avait que faire.

Comme une voyante qui ne serait pas extra-lucide, j'arrive à dégager d'une ombre jalouse quelques clartés, sans prétendre assigner à ces apparitions un ordre chronologique. Je vois une salle de théâtre où, prêt à l'enthousiasme sans renoncer à l'observation, j'occupe un fauteuil d'orchestre. Deux discours, l'un de Le Braz, l'autre de Le Goffic. Le Braz parle toujours bien, et c'est un charmeur. Je ne puis pourtant me dissimuler qu'il m'a souvent charmé davantage soit en se promenant avec moi, à Quimper, sur les allées de Locmaria ou la route de Brest, soit dans sa maison accueillante de la rue Feunteunik ar Lez, où il réunissait tous les lundis soir une demi-douzaine d'amis et d'admirateurs. Que nous dit-il en ce théâtre ? A ma honte, je ne le sais plus. Et je ne sais pas davantage ce que nous conta Le Goffic, mais j'ai gardé le souvenir émerveillé de sa facilité d'élocution, de son naturel, de son aimable bonhomie. Une causerie plus qu'un morceau d'éloquence, c'était justement ce que je préférais. Depuis, il m'est arrivé de le voir se disperser un peu dans ses allocutions : mais, ce soir-là, ce fut parfait.

Sur la même scène, je vois Théodore Botrel, et je vois avec lui un chœur de chanteurs bretons, mais qui, comme lui, chantent en français. A lui les couplets, à eux le refrain. La chanson est une des siennes. Et je suis frappé d'une chose : tandis que lui, le chanteur populaire, parle de son couplet, qu'il le parle en fin diseur, mettant où il faut l'accent oratoire, faisant un sort à certains mots, à certaines syllabes, eux, qui sont du peuple, d'un peuple breton et non parisien, ils s'en tiennent à une déclamation rythmique, marquant les césures avec une monotonie vigoureuse, comme des militaires marquent le pas, et c'est cette observance insoucieuse des sous-entendus qui me plaît, non parce que je la découvre, mais parce que je la reconnais.

Je vois encore (mais est-ce bien à cette occasion ?) un repas en commun où quelques congressistes se sont costumés à la bretonne : Charles Le Goffic, qui est citadin de Lannion, porte le chapeau à boucle d'argent, le chapeau bleu foncé, la large ceinture de cuir

blanc, les larges *bragou* de toile blanche et les guêtres du vieux Riec, et M^{me} Le Goffic, qui est Morlaisienne, arbore avec majesté (car elle est belle femme) la coiffe et le grand col plissé de Fouesnant.

Autre repas : il a lieu à Kerséline, la villa de Maître Cloarec, sise à Ploujean, dont il est maire, m'a-t-on dit. La salle à manger est claire, spacieuse, agréable, la meilleure cordialité y règne. Je suis placé entre le peintre Maufra et le chansonnier Botrel, deux régionalistes convaincus, mais tous deux de la Bretagne de l'est, l'un Nantais, l'autre Dinannais. Et, à ma droite, le Nantais, qui a peint les décors pour la *Vie de Saint Guénolé*, me glisse à l'oreille : « Tout cela est très bien ; il n'y a que ce breton auquel on n'entend goutte. » Et le Dinannais, à ma gauche, me chuchote que les choses n'en iraient que mieux pour la Bretagne et sa littérature si l'on renonçait décidément au breton. Je ne sursaute pas, mais *in petto* je m'inquiète et je me dis que s'il y a beaucoup de régionalistes dans notre Association à penser de même, leur régionalisme, qui se veut constructeur, tient plutôt de l'entreprise de démolition. J'étais d'ailleurs filialement attaché au maintien de notre langue et je le suis encore, quoique l'entendant et le parlant mal. Avant comme après 1898, j'ai trop souvent regretté de n'être pas un meilleur bretonnant pour m'associer à une proscription si peu attendue de jour-là. Ceci soit dit sans manquer à la mémoire de ces deux bons amis, l'un et l'autre d'un indiscutable talent.

On peut toutefois admettre, pour leur donner un semblant de raison, que la pièce bretonne représentée ce même jour sur la petite place de Ploujean, au voisinage immédiat de l'église, fut pour beaucoup des auditeurs comme le latin des Epîtres et des Evangiles pour la majorité des fidèles, aux messes du dimanche. Une traduction imprimée n'eût pas été superflue. Cette *Vie de Saint Guénolé* était pour le public — pour les folkloristes venus de partout et le petit peuple du pays — le morceau de résistance. Il faisait clair et doux : une chance. Assis ou debout, les spectateurs étaient tous des sympathisants, et sur la scène les acteurs villageois formés par l'impresario Parkic, un gars de la campagne morlaisienne comme eux, contrôlés aux dernières répétitions par Le Goffic et Le Braz, jouaient en conscience leur rôle, sans une faute de mémoire, sans le moindre à-coup. Assurément, un Gaston Paris, venu là tout exprès, aurait mieux compris dans le détail un mystère en roman du XIV^e siècle. Mais le jeu énergique des personnages, leur déclamation pleine d'accent faisaient entendre l'essentiel à un spectateur comme lui, et distingue-t-on beaucoup mieux les paroles chantées à l'Opéra ? Il est certain qu'il se montra très satisfait, et il ne fut sans doute pas le seul parmi ceux qui ne connaissaient pas plus que lui le breton.

Pour Le Braz, le succès de cette représentation semble avoir éclipsé la fondation de l'Union Régionaliste Bretonne, sans laquelle peut-être elle n'aurait pas eu lieu, sinon devant un public exclusivement populaire. La même année, en effet, à la date du 1^{er} novem-

bre, paraissait sous son nom, dans *La Grande Revue*, un article intitulé *La résurrection du théâtre populaire en Bretagne*, et l'Union naissante n'y était même pas mentionnée. Est-ce parce qu'il en était le président, et que sa modestie le dissuadait d'en souffler mot ? Ou, par scrupule d'écrivain, se refusait-il à contaminer son sujet ? On peut admettre l'une et l'autre raison, mais j'en crois voir aujourd'hui une troisième, dont je ne me serais pas avisé alors. La verve et l'enthousiasme n'abolissent pas chez Le Braz la prudence. Or cette Union Régionaliste qui s'interdisait toute politique, la politique ne s'interdisait pas de lui chercher noise. Des hommes de gauche, de cette gauche où il trouvait des sympathies et pour laquelle il avait lui-même du penchant, flairaient dans l'association nouvelle un fumet d'autonomisme et de réaction. Un jeune professeur, de trois ou quatre ans mon aîné, Breton et normand comme moi, Bouglé, venait d'exprimer leurs griefs dans un article assez virulent publié par le *Manuel Général de l'Instruction primaire*, qu'éditait la maison Hachette et que dirigeait Ferdinand Buisson. Le Braz en fut assez fâché : il devait l'être d'autant plus que, mis à la tête des suspects, il était lui-même fils d'instituteur. Que faire ? Prendre sa bonne plume et répliquer ? Non pas. Il me voyait assez prêt à employer la mienne, assez combatif peut-être, et ce fut moi qu'il chargea de la mise au point. Il fallait d'abord qu'il m'introduisît dans cet hebdomadaire où il avait ses entrées, et il y réussit sans peine. Mon article parut le 26 novembre 1898 sous ce titre : *Le régionalisme littéraire en Bretagne*. La défense, aussi vive que l'attaque, passait çà et là à la contre-offensive. N'ayant d'attache avec aucun parti, politiquement libre comme je devais toujours l'être, j'étais à mon aise pour boxer l'adversaire : entre anciens condisciples et collègues, on peut y aller rondement. Le Braz fut satisfait, et après tout sa tactique était bonne : il n'était pas monté sur le ring, il n'avait pas compromis sa dignité présidentielle, il n'avait pas combattu des alliés, et tout de même ce qu'il y avait à dire avait été dit. Quant à moi, je lui fus reconnaissant de m'avoir choisi comme champion de sa cause et ouvert la porte d'une maison où l'on pouvait parler à un public instruit. Je donnai encore au directeur de ce *Manuel*, sur d'autres sujets, deux ou trois articles dont les libertés ne durent pas le ravir : mais il voulait être impartial, et il les publia.

J'ai relu *Le Théâtre Celtique* de Le Braz ; j'ai voulu vérifier, entre autres choses, si le souvenir de l'Union Régionaliste y était associé ou non à celui de la représentation de Ploujean. Eh bien ! cette fois encore, « la résurrection du théâtre populaire en Bretagne » ne semble avoir aucun lien avec la naissance de l'association dont il fut le premier président. Mais ici l'omission s'expliquait mieux : il se devait exclusivement à son sujet de doctorat. Et cependant que de haltes complaisantes en ces 530 pages, que de silhouettes pittoresques et d'anecdotes qui sont moins dans le ton du genre que dans celui du *Pays des pardons* ! Elles feraient croire à une thèse romancée, n'étaient de si évidents témoignages d'une

critique en éveil. Il émet les plus justes réserves sur les dires de Renan, qui, voyant sa Bretagne avec des yeux d'ancien séminariste, la confinait dans un lyrisme dolent, sans reconnaître son aptitude au drame : pourtant admirait-il assez Renan ! Plein de déférence pour la Villemarqué, il n'en signala pas moins à plusieurs reprises les singularités de son folklore. Mais son principal mérite dans ce gros volume, celui qui fait le plus honneur à sa clairvoyance et à sa probité, c'est que, procédant à l'inverse du prêtre de Baal, et parti pour bénir, comme il bénissait avec zèle tout ce qui lui semblait breton, il a osé non pas maudire, certes (il n'y avait pas lieu), mais réduire singulièrement le théâtre dont il avait entrepris l'étude : théâtre de reflet, selon lui. Après en avoir manié les textes, il déclare que « par la composition comme par les sujets, ils sont d'essence toute française ». C'est même trop dire, quand il s'agit d'un *Saint Guénolé* ou d'une *Sainte Tryphine*. Mais en face de certaines évidences il est passé d'une extrême à l'autre. Et le voici qui généralise : à son avis, « il y a une culture bretonne, mais elle a sombré tout entière, et sans laisser de trace ». (Il s'agit de la Bretagne médiévale). On peut donc croire « que la littérature dite bretonne a commencé d'être seulement le jour où l'esprit breton a pu s'abreuver aux sources françaises ». Et ceci : « La Bretagne était toute française de fait, longtemps avant qu'elle le fût de nom. » (1). Ah ! oui, c'est du Le Braz. Depuis, on s'est fait honnir par nos fanatiques pour bien moins.

En juillet 1899 parut dans *Le monde moderne* un article de Gausseron sur le *Théâtre breton*. Il était important et encourageant, mais lui non plus, qui s'étendait sur la représentation de Ploujean, ne disait mot de l'Union Régionaliste. Quelques intellectuels de l'époque croyaient ou voulaient croire à l'avenir des scènes populaires, et le cas de Ploujean rejoignait dans leur esprit ceux de Bussang et d'Oberammergau. Le fait est qu'après la réussite du 14 août 1898 il y en eut quelques autres en Bretagne, notamment celles de l'abbé Le Bayon, dont les pièces, en dialecte vannetais, s'écheonnèrent entre 1901 et 1926, avec le grand vide creusé par la guerre. Elles furent pour la plupart représentées au collège de Sainte-Anne-d'Auray, sur une scène construite à leur intention. Le Braz, dans une courte note (page 514 de sa thèse), mentionne « les efforts méritoires » de l'auteur, ainsi que ceux des Trégorrois Rolland et Le Garrec. Le compliment aura paru un peu chiche à quelques lecteurs. Dans le *Réveil breton* de juillet-août-septembre 1921, Daniel Bernard a énuméré les troupes bretonnes et leurs principales représentations, de 1878 à 1913. Il ne compte pas moins de dix-huit troupes, dont celles du Trégor ne sont pas les plus nombreuses : son Cap-Sizun figure en bonne place dans la liste.

Cet ensemble était prometteur. Je ne crois pas que ces promesses aient été tenues, mais peut-être suis-je mal informé. Au contraire, l'Union Régionaliste, qui n'avait pas eu une aussi bonne

(1) Voir les pages 227-231, d'où ces citations sont extraites.

presse, vivait. Le Braz, ne fût-ce que par le prestige de son nom, lui avait donné l'élan. Mais il renonçait dès 1899 à sa présidence, charge un peu lourde pour un écrivain très occupé, un peu gênante aussi à d'autres égards. René Kerviler l'assuma après lui. Après Kerviler, ce fut le marquis de l'Estourbeillon. Une scission devait s'y produire, qui ne fut pas mortelle. Parmi les dissidents se trouvait mon vieil ami fouesnantais Jos Parker, dont l'exemple me fit hésiter : je restai fidèle aux orthodoxes, mais d'une fidélité sur ses gardes. L'association ne tombait-elle pas de temps en temps sous le coup des reproches que Bouglé lui adressait d'avance et contre lesquels j'avais protesté ? En feuilletant aujourd'hui son Bulletin de 1942-1943, qui est le compte rendu de son 48^e Congrès, celui de Rennes, principalement consacré au jubilé du marquis de l'Estourbeillon pour sa quarantième année de présidence, on regrette d'y trouver certaines déclarations fâcheuses et le récit de certaine démarche on ne peut plus déplacée. Mais enfin le marquis président avait toujours eu à cœur, et cette fois comme les autres, de se montrer aussi bon Français que bon Breton, et l'on ne saurait en toute impartialité condamner l'Union Régionaliste en bloc pour les erreurs de quelques-uns de ses membres.

Auguste DUPOUY.

Les Danses bretonnes vues par Boucher de Perthes

« Les danses des Bas-Bretons ont le caractère d'une haute antiquité, et, probablement, les airs et les figures en sont les mêmes qu'au temps des druides : leurs chants, toujours en mineur, ont quelque chose de bizarre qui attache et étonne. Ils dansent avec gravité ; les femmes ont les yeux baissés, et les hommes sont sérieux ; personne ne se douterait qu'ils s'amuse ; cependant aucun peuple n'a porté plus loin la passion de la danse... Une de leurs danses, le jabadeau, lorsqu'elle est formée par un grand nombre d'individus, ne manque pas de grâce et même de majesté. Un premier cercle est composé tout entier d'hommes, un deuxième de femmes, et ainsi de suite. Ils sont à quelque distance les uns des autres, leurs mains mêmes ne se rapprochent pas ; on croirait presque voir une pompe religieuse.

« L'orchestre est un bignou ou bigniou (cornemuse), une bombarde, espèce de hautbois, un tambourin ; quelquefois on y ajoute une vielle.

« Aux environs de Landerneau, il y a une autre danse : tous les danseurs, hommes et femmes, se tiennent par la main ; le premier en tête entraîne la file qui est obligée de le suivre ; la mesure est vive, et cette ligne de danseurs, comme un long serpent, se plie et se replie en cent façons, selon le caprice ou l'art de celui qui la guide.

« Après la danse, l'homme reste immobile et silencieux devant sa danseuse qui, de son côté, demeure les yeux baissés et sans parler ; elle ne se retire que lorsqu'il a touché légèrement son chapeau.

« S'il se promène avec elle, il prend l'extrémité du long ruban qu'elle porte à la ceinture et le roule jusqu'à ce que sa main le touche ; la jeune fille lui frappe alors légèrement le bras, il laisse échapper le ruban et il recommence à le rouler.

« Il est une autre danse dans laquelle les figurantes ont sur la tête un vase rempli de sable et de fleurs... Si quelqu'une laisse tomber son vase elle est l'objet des sarcasmes de tous les assistants... »

Chants Armoricaïns, Souvenirs de Basse-Bretagne, 1831, pp. 187-188.

LES BESLAY AU XIX^e SIÈCLE

Après avoir produit, au XVIII^e siècle, un grand nombre de notaires, la famille Beslay, de Dinan, produisit au siècle suivant, des hommes politiques et des littéraires dont nous voudrions rapidement évoquer le souvenir.

I

CHARLES BESLAY

(1768-1839)

Charles Beslay, qui vit le jour, à Dinan, en 1768, faisait son droit à Rennes, quand, en juin et juillet 1788, la noblesse et le tiers état de la capitale bretonne, hostile au despotisme ministériel, protestèrent contre les édits de Loménie de Brienne, qui annihilèrent les pouvoirs des parlements. Mais, un conflit violent mit aux prises les deux ordres, dès que fut décidée la convocation des Etats Généraux. Avec le feu de ses vingt ans et l'enthousiasme de convictions inébranlables, Charles Beslay se lança dans la lutte, au service de la cause populaire.

En 1789, il fut élu commandant de la garde nationale de Dinan, qu'il représenta, en janvier 1790, à la fédération de Pontivy. Aux séances de travail, il se tint, comme membre du bureau, aux côtés du président Jean-Victor Moreau, prévôt des étudiants en droit de Rennes. Il en fut de même lorsque, dans l'église Notre-Dame de la Joie, après la messe de clôture, le futur général prit l'engagement « sur l'autel de la patrie », au nom des jeunes volontaires nationaux de la Bretagne et de l'Anjou, « de combattre les ennemis de la Révolution, de maintenir les droits de l'homme et du citoyen, et de soutenir la nouvelle constitution ».

Procureur syndic du District de Dinan, Charles Beslay s'initia à la conduite des affaires publiques, dont il s'occupera, plus particulièrement à partir de 1801 et durant trente-sept années, tant sur le plan départemental que sur le plan national, dans diverses assemblées.

Sous la Restauration, il fut « une des lumières » de la Chambre des Députés, au point de vue des questions de crédit et de finances. Il faisait partie, toujours, de la commission du budget. Ses rapports, disait le duc de Richelieu, étaient « simples et clairs comme une facture de commerce ».

« L'Association Bretonne ». — Quand il vit que la Restauration allait s'écarter, tout de bon, avec le ministère Polignac, de la voie libérale qu'elle avait fait semblant, un moment, de suivre, Charles Beslay, n'hésitant pas à proposer aux contribuables le moyen de lui couper les vivres, rédigea et envoya à un journal de Paris, l'Acte d'association bretonne pour le refus de l'impôt qu'il est intéressant de reproduire :

Nous, soussignés, habitants de l'un et l'autre sexe, dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne ;

Considérant qu'une poignée de brouillons politiques (.) d'essayer l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la charte,

Considérant que la Bretagne a pu trouver dans ces garanties la compensation de celles que lui assurait son contrat d'union à la France, il est de son devoir, et de son intérêt, de conserver le reste de ses libertés et de ses franchises ;

Considérant que la résistance par la force serait une affreuse extrémité ; qu'elle serait sans motif, lorsque les voies restent ouvertes à la résistance légale et que le moyen le plus certain de faire préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer aux opprimés une solidarité fraternelle ;

Déclarons, sous les liens de l'honneur et du droit :

1°) Souscrire individuellement, pour la somme de dix francs, et subsidiairement ceux des soussignés inscrits sur les listes électorales, pour le 1/10 du montant des contributions qui lui sont attribuées par les dites listes ;

2°) Cette souscription formera un fonds commun à la Bretagne destiné à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient rester à leur charge, par suite du refus d'acquitter des contributions publiques illégalement imposées, soit dans le secours libre, régulier et constitutionnel du roi et des deux chambres constituées, en conformité de la charte et des lois actuelles ; soit avec le concours des chambres formées par un système électoral, qui n'aurait pas été voté dans les mêmes formes constitutionnelles ;

3°) Advenant le cas de la proposition, soit d'un changement inconstitutionnel dans le système électoral, soit dans l'établissement illégal de l'impôt, deux mandataires de chaque arrondissement se réuniront à Pontivy et dès qu'ils seront réunis au nombre de vingt, ils pourront nommer, parmi les souscripteurs trois procureurs généraux et sous-procureur dans chacun des départements ;

4°) La mission des procureurs généraux est de recueillir les

souscriptions ; de satisfaire aux indemnités en conformité de l'article 2 ; d'exercer, sur la réquisition de tout souscripteur inquiété par une contribution illégale, toutes les poursuites légales contre les exécuteurs ; enfin de porter plainte civile, et accusation, contre les auteurs, fauteurs et complices de l'assiette, et perception, de l'impôt illégal (1).

Après la Révolution de 1830, Charles Beslay vota toutes les mesures qui consacraient l'esprit nouveau. Mais, aussitôt que la volonté de Louis-Philippe ramena le pays aux pratiques du gouvernement personnel, il rentra dans l'opposition et il s'y tint jusqu'au 31 décembre 1838, jour où il fit parvenir au ministre de l'Intérieur sa démission, parce que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de continuer de prendre part aux travaux de la Chambre des Députés.

L'année suivante, le 12 octobre, il expirait, à Dinan, entouré des soins affectueux de sa famille et soutenu par les consolations de la religion.

Le lendemain, à quatre heures du soir, un imposant cortège précédé par la musique et encadré par la garde nationale, quitta son domicile pour accompagner au cimetière sa dépouille mortelle. Pressée dans les rues, échelonnée à toutes les fenêtres des maisons, une immense population se découvrait, ou se signait, sur le passage du convoi. Le jour était à son déclin quand on s'arrêta au lieu de la sépulture. « Et ce fut avec une indicible émotion, écrit Le Dinannais, qu'on vit, à la lueur de quelques torches funèbres, le sous-préfet, vénérable vieillard, apparaître sur le bord de la tombe et, d'une voix émue, adresser à l'ami qu'il venait de perdre l'au revoir d'une sainte amitié. Puis, la voix du procureur du roi, plus jeune mais tremblant d'une profonde douleur, fit l'éloge, dans un discours rempli des sentiments les plus nobles, du citoyen dont on déplorait la perte... »

Certainement, beaucoup d'hommes politiques ont fait plus de bruit et connus plus de renommée que Charles Beslay. Mais ont-ils montré « un patriotisme plus éclairé, des principes plus arrêtés, un dévouement plus sincère et persévérant au pays ? »

Faut-il ajouter qu'il a été d'un désintéressement complet ? En 1830, il aurait pu monter au pouvoir, avec ses amis, puisqu'on lui offrait le ministère du Commerce ou le ministère des Finances et, une autre fois, la pairie. Plus les offres étaient séduisantes, plus opiniâtre était sa résistance. Il avait coutume de répondre : « L'ancienneté de mon mandat m'a fait le doyen de la Chambre des députés ; quel plus beau titre pouvait honorer ma vie ? » Jusqu'au bout, il a fui les faveurs ou les dignités, qui auraient pu altérer son indépendance. Il a voulu être, et demeurer « l'élu du peuple, le mandataire et le défenseur de ses droits ».

(1) L'Association Bretonne fut prise pour modèle, aussitôt, par toute la France libérale, comme, en 1790, la Fédération bretonne-angevine l'avait été par la France patriote. Auguste Durou, *Histoire de Bretagne*, p. 296.

D'ailleurs, sur son cercueil, il n'y avait aucun insigne extraordinaire, aucun de ces attributs qui indiquent une haute position ou des fonctions éminentes. « L'étoile de la Légion d'honneur, brillant sur un crêpe de deuil, rappelait, seule, que le citoyen, dont la vie venait de finir, avait bien mérité de la patrie. »

II

CHARLES BESLAY

(1795-1878)

Après avoir fait ses premières études à Dinan, Charles Beslay, fils du précédent, partit pour Paris, en vue de compléter son instruction. Il fut placé au Quartier latin, chez un sous-bibliothécaire de la bibliothèque impériale, qui devait lui donner des répétitions et le surveiller. Au lycée Napoléon, dont il suivait les cours en qualité d'externe, il avait pour condisciples Odilon Barrot et Salvandy.

En 1813, son père le rappela à Dinan, où il tenait une maison de commerce, dans laquelle venait se concentrer l'activité commerciale de la ville et du pays environnant. On y faisait à peu près tout ce qui pouvait intéresser le commerce et le crédit : les affaires de banque, l'exportation des produits de la région, l'importation des marchandises étrangères, les entreprises de travaux publics, à quoi s'ajoutaient une manufacture de cuirs et un commerce de vins en gros.

Charles Beslay dut s'initier à toute cette activité. Il travailla avec intelligence et ardeur. Voilà pourquoi, vers 1817, la maison fut laissée à sa direction pleine et entière ; puis en 1820, elle lui fut cédée, à l'exception de la plupart des entreprises de travaux publics.

Ainsi, Charles Beslay se trouvait, à vingt-cinq ans, à la tête d'une des plus fortes maisons des Côtes-du-Nord, dont le chiffre d'affaires allait croissant, d'année en année, et qui jouissait de la confiance et de la renommée que Beslay père avait su acquérir par sa vie privée et sa vie publique.

Regardant plus avant, Charles Beslay devint adjudicateur d'une section du canal de Nantes à Brest en construction, celle de Glomel, dans les Côtes-du-Nord. L'ouverture d'une immense tranchée y était nécessaire pour établir le canal et joindre la vallée du Blavet et celle de l'Aulne.

D'après le cahier des charges, l'entrepreneur de cette section devait employer, pour l'exécution de l'ouvrage, un certain nombre de militaires condamnés aux travaux publics. Un camp avait été installé pour eux, dans une lande, près du bourg de Glomel.

À la nouvelle des trois Glorieuses (27, 28, 29 juillet 1830), les condamnés se soulèvent, désarment la troupe qui les garde, brûlent les baraquements du camp et se portent sur Pontivy, à dix lieues

de là. Le 4 août, à quatre heures du matin, ils ne sont plus qu'à deux kilomètres de la ville.

Charles Beslay, absent au moment où la révolte éclate, revient assez tôt pour sauver Pontivy et ramener le calme. Selon la promesse qu'il leur a faite, les ouvriers obtiennent une augmentation de salaires. En outre, le ministre de la Guerre, à la prière de Beslay, accorde la grâce de tous les condamnés du camp (2).

Pour prouver sa gratitude à celui qui avait sauvé Pontivy de l'envahissement et du pillage le corps électoral pontivyen, aux premières élections législatives qui se firent après la révolution de 1830, élit député Charles Beslay, sans même que celui-ci eût posé sa candidature. Aussitôt nommé, Beslay se rendit près de ses électeurs, pour les remercier du haut témoignage d'estime dont ils venaient de l'honorer. L'accueil u'il reçut fut vraiment enthousiaste.

Député de l'opposition, il échoua, en 1837, contre le candidat officiel, qui ne triompha qu'à une voix de majorité. Cependant, il resta conseiller général du Morbihan et malgré les importantes occupations qui le retenaient dans la capitale, il revenait, tous les ans, de Paris à Vannes, prendre part aux travaux de l'assemblée départementale (3).

En 1848, aux élections à la constituante, il consent à poser sa candidature dans le Morbihan. De sa profession de foi, courte et nette, on peut extraire ces lignes : « Je défendrai la liberté, toute ma vie : liberté d'association, liberté des cultes, liberté de réunion, liberté de la presse. Je n'ai jamais été un homme de parti, un homme de coterie ; je resterai l'homme de mon pays. Mes opinions se résument ainsi : respect au droit de propriété, liberté de conscience, progrès pour avoir l'ordre, l'ordre pour avoir le progrès. » Au scrutin du 23 avril, auquel participent 105.877 citoyens (sur 123.260 inscrits), Charles Beslay est élu député du Morbihan, avec les onze autres candidats de la liste catholique, par 95.282 suffrages (4).

Pendant les journées de juin, il préside par ordre du général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à la défense de la mairie du VIII^e arrondissement, place des Vosges. Plus d'une fois il risque sa vie en essayant de mettre fin « à cette lutte fratricide ».

Quand il s'agit, en 1849, de désigner des candidats à la législative, le comité catholique tout puissant dans le Morbihan, exclut de sa liste Charles Beslay « entré, plus fortement que jamais, dans les voies ouvertes par la révolution ».

(2) Charles BESLAY, *Mes souvenirs*, Paris, Sandoz, 1874. — J. B., *Charles Beslay* (dans *Journal de Pontivy*, 29 avril 1928). — Le Pomplier de service (S. SROUSSI), *Le marche des Révoltés sur Pontivy*, le 3 août 1830 (dans *Pontivy-Journal*, 13 et 20 janvier 1932).

(3) Peu de temps après son mariage qui eut lieu en 1833, Beslay avait fondé à Paris une fabrique de machines à vapeur.

(4) Le nom de Beslay figure sur la liste républicaine, patronnée par Guérol, commissaire du gouvernement dans le département du Morbihan, et sur la liste catholique (Voir Eugène CONANE, *Les élections de 1848 dans le Morbihan* (dans *N.R.F.*, p. 195-197, mars-avril 1948). — 1848 dans le Morbihan (dans *Mémoires de la Société Polytechnique du Morbihan*, 1848, p. 3-72).

Le 2 décembre 1851, Beslay fait de son mieux pour donner à la résistance de Paris l'ensemble et l'impulsion qui lui manquent. Son domicile, rue de la Cerisaie, 33, quartier de la Bastille, est un des rendez-vous de bien des membres importants du parti républicain. Cinq mois après le coup d'Etat, il refuse de prêter serment, comme conseiller général du Morbihan, au prince Louis-Napoléon, président de la République, et il est regardé comme démissionnaire (5).

Dès qu'il apprend notre défaite à Wissembourg (4 août 1870), il s'engage, à soixante-quinze ans, pour la durée de la guerre : « A l'heure du péril, dit-il, le dévouement à la patrie est le premier devoir ». Mais, dans l'impossibilité de rejoindre son régiment, le 26^e de ligne, à Metz, il se fait inscrire à la 6^e compagnie du 86^e bataillon de la garde nationale et, dans ses rangs, il monte la faction, la nuit, sur les remparts de Paris. Le massacre du Bourget et la capitulation de Metz (27 octobre) déterminèrent à Paris un mouvement révolutionnaire, qui faillit emporter, le 31, le gouvernement disposé à négocier un armistice. C'est la « journée fatale », déclare le général Trochu, chef de ce gouvernement et gouverneur de la capitale. Mais, Beslay riposte, le 18 novembre : « Sans le 31 octobre, que j'ai conseillé, vous seriez, déjà, général et nous serions, hélas ! avec vous, aplatis, pour bien longtemps, sous le talon du peuple-brigand, qui a juré notre perte... La voix du 31 octobre est venue vous arracher à l'abîme et vous empêcher d'ajouter à la honte de Metz et de Sedan, la honte de Paris, et celle-là, irréparable... »

Quelques semaines plus tard, vers le 15 janvier 1871, reprochant à Trochu de n'avoir rien fait pour la délivrance de Paris, Charles Beslay, « ancien député du Morbihan » précise-t-il, termine une adresse à son « compatriote » par ces mots : « Paris, irrité par quatre mois de siège, vous a crié : En avant ! La population, soulevée par le bombardement, vous a crié : Vengeance ! L'armée de Paris, comme la garde nationale, dégoûtée de vos lenteurs, vous a crié : Marchons ! Tremblez, général, que, demain, on ne vous dise, à vous et à tous ceux de l'Hôtel de Ville : Sortez ! »...

Et voici que Paris s'insurge contre Thiers, chef du pouvoir exécutif et l'assemblée nationale. Le 26 mars, une commune de quatre-vingt dix membres est élue, dans laquelle Charles Beslay doit accepter, malgré son âge et l'état déplorable de sa santé, de représenter le 6^e arrondissement, parce que « refuser, ce serait paraître désertier la cause populaire le jour de son avènement et à l'heure où elle est environnée de périls ». Mais, à la séance inaugurale de la « Commune de Paris » le 28, dans le discours qu'il prononce, comme doyen d'âge, il rattache, en termes modérés, la révolution du 18 mars au grand principe de l'affranchissement des communes. « Malheureusement — il le constate très franchement — le programme que j'ai formulé n'est pas de nature à donner satisfaction aux opérations aussi ardentes que tranchées de la majorité de la Commune. »

(5) A l'occasion du centenaire de 1848, le nom de Charles Beslay a été donné à une rue de Pontivy par le Conseil municipal.

Délégué à la Banque de France, il s'oppose, courageusement, aux perquisitions que veulent y opérer certains de ses collègues, pour lesquels cet établissement est la forteresse du capitalisme, une nouvelle Bastille à prendre, et, peut-être même, une mine d'or à piller. Cela lui vaut, alors que des poursuites sont intentées à ceux qui ont coopéré à l'insurrection parisienne, de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Il passe les dernières années de sa vie en Suisse, à Neuchâtel, où son fils, François Beslay conduit, en 1878, ses funérailles civiles.

Eugène CORGNE.

(Dans le prochain numéro : François BESLAY.)

Claude Monet à Belle-Ile

(Réponse à la question 335)

A ma connaissance, c'est dans les notes posthumes d'Anatole Le Braz, réunies sous le titre : ILES BRETONNES (Belle-Ile, Sein), Calmann-Lévy, Paris, vol. in-12, 1935, que l'on trouve le plus de détails sur le séjour du grand peintre impressionniste dans la « perle de l'Atlantique ».

La visite que Le Braz a consignée dans ses notes remonte à 1908, et il indique lui-même, p. 47, qu'elle se situe « quelque vingt-cinq ans » après ce séjour, lequel, par conséquent, aurait dû avoir lieu vers 1883, mais se place en réalité du 14 septembre au 15 décembre 1886.

L'auteur de *Au pays des Pardons* emprunte d'ailleurs à Gustave Geoffroy, auteur de *Pays d'Ouest*, quelques lignes consacrées dans ce dernier ouvrage au séjour de son grand ami dans ces parages :

« Claude Monet travaille dans le vent et dans la pluie. Il lui faut être vêtu comme les hommes de la côte, botté, couvert de tricot, enveloppé d'un ciré à capuchon. Les rafales lui arrachent parfois sa palette et ses brosses des mains. Son cheval est amarré avec des cordes et des pierres. N'importe, le peintre tient bon et va à l'étude comme à la bataille. »

Monet était souvent flanqué d'un vieux loup de mer qui lui servait de guide et de porteur : le père Guillaume, du village de Radenac, dont il fit le portrait, et auquel il demanda de lui confectionner un « cirage » (capuche huilée) de son invention.

Le Braz retrouva le bonhomme à l'auberge de M^{me} Marec, à Kervilaouen, et reçut ses confidences relatives aux peintres français et étrangers qui le prirent souvent pour modèle et lui enseignèrent, dit-il, « à gagner sa vie les bras croisés », chose qu'il aurait crue impossible.

Il était fier, comme on pense, de rappeler, parlant de Monet, que « tous les matins et tous les après-midis, quelle que fût la mine du ciel, ils partaient de conserve, comme deux inséparables, dans la direction soit de Port-Quével, soit de Port-Domois. »

« Car, Monsieur Monet ne se plaisait qu'avec la mer. Il lui fallait de l'eau, de la grande eau ; et tant plus il y en avait, jusqu'à nous cracher des paquets d'écume dans le nez, tant plus il était content. »

Cette familiarité, et le fait que son portrait était connu de tous les amateurs d'art, valut au « père Guillaume » une véritable célébrité auprès des touristes qui, chaque été, se déversaient de plus en plus nombreux dans l'île.

« Dès que la belle saison arrive, dit-il, à Le Braz, je ne suis plus le père Guillaume ; je suis le vieux que Monsieur Monet a peint ! »

Et pourtant, il s'en faut qu'en 1908 le nom du grand peintre eût encore connu la gloire...
L. BONZEAS (Le Palais).

Dans la lutte gréco-romaine interviennent les facteurs poids, force, agilité. Dans les luttes septentrionales c'est moins le poids que la force nerveuse et l'agilité, la rapidité des réflexes qui entrent en ligne de compte.

Alors que le type de lutteur gréco-romain est personnifié par des individus à l'allure générale massive, aux muscles très développés, le type du lutteur septentrional est un homme d'aspect nerveux, élancé, aux muscles longs et durs.

Aux luttes septentrionales appartiennent les luttes suisses et tyrolienne, la *Glimá* islandaise et féroéenne et les luttes celtiques de Galles, Cornwall et Bretagne.

Aire de diffusion des luttes celtiques

Ces luttes, traditionnellement pratiquées par les paysans ou par les ouvriers jusqu'à leur codification en Galles et Cornwall d'abord, en Bretagne ensuite, avaient primitivement une aire de diffusion beaucoup plus grande qu'à l'heure présente. En Bretagne il semble que celle-ci s'étendait à toute la Basse-Bretagne alors que les pays gallos de Nantes et de Rennes l'ont toujours ignorée. Nous faut-il voir dans ce fait l'influence de la colonisation celtique d'outre Manche qui aurait apporté avec elle, non seulement sa langue qui devait devenir le breton, mais aussi ses exercices physiques traditionnels et parmi eux la *soule*, la *crosse* aujourd'hui disparus, le lever de la perche et la lutte toujours en honneur ?

Il semble bien que l'on ait lutté partout en Basse-Bretagne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sauf peut-être dans le Léon mais que par la suite la lutte se soit localisée et maintenue dans son pays d'élection, c'est-à-dire la Cornouaille, le Sud et l'Ouest du Trégor et l'Ouest et le Nord du Vannetais.

Au centre du triangle Lannion, Fouesnant, Lorient est le domaine où elle s'est le mieux maintenue jusqu'à nos jours : le pays dit *Giz Fouen* et plus particulièrement les paroisses de Scaër, Guiscriff et Gourin.

Les centres (1) de luttes bretonnes sont :

Au Nord, dans le Trégor : *Lannion, Belle-Iste-en-Terre* ; dans la Cornouaille : *Scrignac, Huelgoat, Poullaouen, Carhaix*.

Au Sud, dans la Cornouaille : *Fouesnant, Pont-Aven, Bannalec, Quimperlé, Scaër, Guiscriff, Gourin* ; dans le Vannetais : *Lorient, Hennebont, Plouay, Guéméné-sur-Scorff*.

Depuis sa codification, la lutte Bretonne est également pratiquée dans les villes situées hors de son territoire traditionnel telles que les villes de *Nantes, Rennes, Paris, Saint-Denis* et, dit-on aussi *Angers*. Mais dans ces villes ce ne sont pas seulement les paysans ou les ouvriers qui fournissent traditionnellement des lutteurs pratiquant la lutte bretonne mais aussi des jeunes de sociétés folkloriques (telles que les Cercles Celtiques ou *Nevezadar* et *Labour ha Kan* à Paris). Si l'on compte parmi eux de jeunes ouvriers, on peut aussi y dénombrer un fort contingent d'étudiants attirés par ce sport non seulement pour l'intérêt physique qu'il représente mais aussi par le désir qu'ils ont de faire revivre les traditions bretonnes sous toutes les formes qu'elles affectent : danses, chants, port du costume, exercices physiques.

(1) Nous disons les centres. En effet nous nous bornons par exemple à citer Fouesnant alors que les communes voisines sont des pépinières de lutteurs.

La Lutte Bretonne

PARMI les exercices physiques traditionnels, la course à pied, le lancer ou le lever de poids et la lutte sont, sans doute, les plus anciens et aussi les plus communément répandus.

La lutte, en plus de la nécessité pour l'homme de se défendre avec ses armes naturelles, contre les attaques d'ennemis, paraît être également la représentation du déroulement du cycle solaire, du mythe de la naissance de la vie, de la mort de l'astre du jour. Cette interprétation transparaît nettement dans plusieurs mythes solaires et particulièrement dans la légende de Cuchulainn, fils d'un dieu solaire. Cuchulainn durant son fosterage s'exerce à la lutte pour se préparer aux combats qu'il devra mener durant toute sa vie contre les forces mauvaises, contre les saisons noires, contre la mort de la vie symbolisée par l'hiver.

Comme nous le verrons plus loin, rien n'est épargné pour obtenir la victoire et les formules, les défenses, les armes magiques entrent en ligne de compte pour le triomphe du héros.

Sans nous attarder plus avant sur cet aspect mythique de la lutte, examinons-la sous ses seuls aspects technique et historique.

Il ne s'agit pas ici de la lutte considérée comme « Sport » internationalement codifié, mais de celle qui sous des aspects différents, selon les peuples qui la pratiquent appartient à un stade de civilisation antérieur à la civilisation machiniste.

La lutte primitive se divise en deux types nettement définis : la lutte à terre et la lutte debout.

Les aires de diffusion de chacune d'elles sont celles de civilisations différentes : d'une part, la civilisation dite méditerranéenne, d'autre part la civilisation dite septentrionale.

A la première de ces civilisations appartient la lutte à terre, dont la lutte gréco-romaine est sortie et dans laquelle les lutteurs, même tombés, continuent de combattre pour remporter la victoire par l'application contre le sol, des deux épaules, l'une après l'autre ou toutes deux ensemble de l'un des adversaires.

A la seconde, appartient la lutte debout qui consiste, pour un lutteur à projeter son adversaire à terre, de façon à lui faire toucher le sol des deux épaules simultanément ou, comme c'est le cas dans les luttes noroises, à lui faire perdre simplement l'équilibre, même si les deux épaules ne touchent pas terre. Dans la lutte debout, le combat est suspendu dès qu'un des deux adversaires tombe à terre.

Réglementation de la lutte Hier et Aujourd'hui

Jusqu'à ce que le Docteur Cotonne eut apporté à la lutte bretonne la réglementation qui est actuellement admise et respectée par les lutteurs sous le contrôle de la F.A.L.S.A.B. les tournois se déroulaient selon des règlements purement oraux et non écrits. On demandait aux lutteurs de lutter sans haine et sans brutalité, de n'employer ni prises déloyales ni magie et les tournois n'avaient pratiquement pas de limitation quant à leur durée.

Lorsque les assauts duraient trop longtemps, le juge, pour y mettre fin, pouvait s'il le jugeait utile, déclarer vaincu celui des lutteurs qui mettait le premier genou ou main à terre.

Actuellement le règlement établi est le suivant :

1° Dans un tournoi, chaque lutte durera 20 minutes sans interruption, les points comptant dès le début de la lutte. S'il n'y a pas de résultat, le vainqueur sera déclaré aux points, un point comptant pour chaque attaque poussée à fond et donnant un résultat proche du « Lamm ».

2° Sont considérées comme fautes : la main à terre, le genou à terre pour parer un « lamm » inévitable, le défaut de combativité, la brutalité.

« Autrefois, les luttes commençaient par les vieux lutteurs. Ceux-ci considéraient comme un droit de choisir le prix le plus important, c'est-à-dire le mouton. Ils prenaient par exemple un paquet de tabac au cerceau où étaient accrochés les prix et faisaient le tour de l'assistance, le paquet tenu au-dessus de leur tête. En réalité, c'était un tour d'honneur pour les plus vieux car, la plupart du temps, personne ne relevait le défi (2). »

Dans son poème « Skaer ha Guiskri » Pierre Martin écrit à ce sujet :

*Postik koz' giz bep bla
Le vieux Postic comme chaque année
A ziskrog euz ar c'herl an tam butun kenta
Décroche du cerceau le premier paquet de tabac
He dok en he zorn kleis hageveac'h dean zavet,
Son chapeau à la main gauche et son bras droit levé,
Ober ra tro al lis, ha den n'en deuz kavet
Il fait le tour de la lice et personne il n'a trouvé
Vit laret : « Chom n'ho zao, Postik, ha me ia 'deoc'h ! »
Pour lui dire : « Arrête-toi Postic, je suis ton homme ! »*

Puis venait le tour des mouchoirs d'être décrochés. De la même manière un lutteur faisait le tour de la lice. Alors on entendait :

*Chom n'ho zao Distroeit gant ho mouchoir, rak kavet peuz he ten !
Arrête et retourne avec ton mouchoir car tu as trouvé ton homme !*

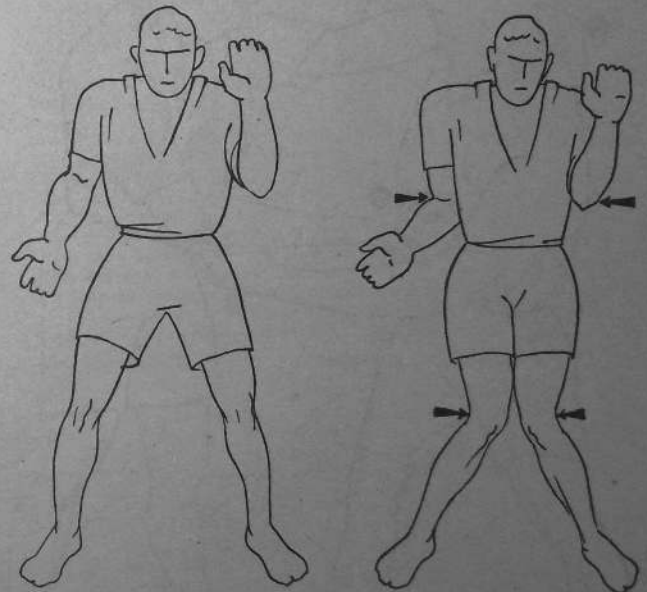
Ainsi, les uns après les autres les prix s'en allaient, jusqu'au mouton car on terminait les luttes par celui qui constituait le plus important de tous les prix.

Cambry parle, dans son *Voyage dans le Finistère* d'un taureau comme prix principal. Souvestre cite un mouton, un veau ou une génisse.

D'après lui, la formule pour relever le défi serait « *Chom sahué !* » mais il semble que celle-ci ne fut en usage que dans le Vannetais.

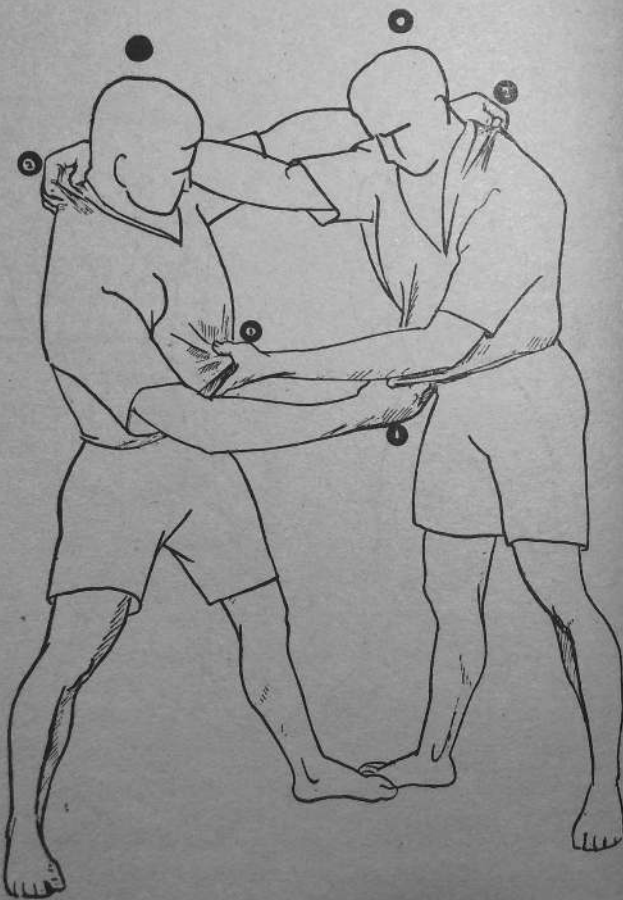
Aujourd'hui, théoriquement du moins, car à Berrien où cette coutume existerait encore, il n'y a plus de défi.

(2) Renseignements fournis par M. Croissant, de Scaër.



Garde

Parade



Mais la tradition du serment des lutteurs a été conservée. Si la formule n'est plus la même, si les formules spéciales à chaque pays ont cessé d'être usitées, le fait demeure et contribue à donner aux assauts de lutte bretonne un aspect de « fair play » que bien des tenants de certains sports modernes ne semblent pas toujours posséder.

Il n'y a pas 30 ans, il existait encore dans certaines contrées des formules spéciales pour le serment. Nous ne retiendrons que celle citée par le Docteur Anthony (3) d'après le docteur Cotonnec :

M'emaoc'h dre ho nerz ho anan
Si vous (luttez) par votre seule force
Chom'n ho sao, me a ia deoc'h
Arrêtez-vous, je suis votre homme
M'emaoc'h dre vertu an Diaoul
Si vous luttez par la vertu du Diable
Kerz kuit
Allez-vous-en !

La formule actuelle, celle retenue par la F.A.L.S.A.B. est la suivante :

M'hen tou da c'houren gant leaded
Je jure de lutter avec loyauté
Hep trubarderez na taot fall ebet
Sans trahison et sans brutalité
Evit va Enor ha hini va Bro
Pour mon honneur et celui de mon pays
Hag evit heul kiz vad va zud koz
Et pour suivre la bonne coutume de mes ancêtres
Kinniga a ran d'am c'henvreur va dorn ha va jod
Je tends à mon confrère ma main et ma joue.

D'après Pierre Martin (4) les lutteurs faisaient, avant de commencer le combat, le signe de la croix :

Evolution... Lors des luttes qui se déroulaient avant guerre lors du Pardon des « Bretons émancipés » soit à Saint-Denis soit à la Courneuve, les lutteurs de l'Association, avant de lutter et après avoir prêté le serment, levaient le poing :

Nous n'entrerons pas, dans le cadre réduit de cet article, dans l'étude et la critique des diverses « tenues » ou costumes de lutte actuellement en usage. Disons simplement que le costume actuel est uniformisé et comporte, avec certaines variantes les pièces suivantes : une culotte courte, genre short, une chemise de forte toile, plus ou moins ouverte sur la poitrine, un turban ou ceinture de flanelle ; comme pour les luttes anciennes, les hommes sont pieds nus et les doigts libres de bagues.

Cette tenue de lutte est la même, à quelques différences près pour les lutteurs bretons, corniques et gallois lors des rencontres interceltiques. Autrefois, c'est-à-dire jusqu'à la codification et la création de la F.A.L.S.A.B. la tenue des lutteurs bretons consistait en une chemise de lutte en forte toile de chanvre, le pantalon étant celui porté tous les jours par les adversaires, retenu par un turban ou ceinture de flanelle. (A l'époque où les Bretons portaient encore les cheveux longs, ceux-ci étaient relevés sur le sommet de la tête par un lien de paille de seigle).

(3) *La lutte Bretonne dans « Contribution à l'étude du folklore breton »*, Dr ANTHONY, Édit. Nevezadur, Paris, 1942.
(4) *Skaer ha Gwiskerl*.

Principaux lutteurs (Pays de Scaër) jusqu'en 1943

A tout seigneur, tout honneur, nous limiterons notre nomenclature des lutteurs les plus réputés, à la commune de Scaër conservant la liste complète des lutteurs fameux pour l'étude générale sur les luttes bretonnes que nous avons entreprise.

Cette nomenclature a été établie par nous grâce à l'obligeance de MM. Massé, arbitre de luttes bretonnes, Croissant, négociant, président du Comité des fêtes, Marcel Le Guillou, instituteur public, lutteur, et M. l'abbé Breton.

Il ne s'agit ici que des lutteurs réputés de Scaër, le souvenir des autres n'étant pas demeuré.

De 1900 à 1914 :

- Jean Navellou, cultivateur,
- Nihuellou, cultivateur,
- Youenn Hervet, cultivateur,
- Hascoat, cultivateur,
- Boulben, cultivateur,
- Yann Jaffré, cultivateur,
- Rest, ?
- Yann Evennou, cultivateur,
- Prigent, cultivateur.
- Louis Jaum, cultivateur.
- Job Gorvan, cultivateur.

De 1920 à 1939 :

Scordia, très grand lutteur, décédé en 1932 à la suite d'un accident, fait extrêmement rare dans les annales de la lutte Bretonne (rupture de la vertèbre cervicale), boulanger.

Le Bec, meunier.

Le Guillou Henri, cultivateur à Logeou, en Scaër.

Le Guillou Joseph (frère du précédent), cultivateur.

Le Guillou Marcel (frère des précédents), instituteur public.

Lannuzel, cultivateur (venu de Coray).

Kerroux Bernard, cultivateur.

Kerroux Mathurin, cultivateur (frère du précédent).

De 1939 à 1943 :

Le Meur, cultivateur.

Le Guillou Joseph, cultivateur (déjà cité).

Le Guillou Marcel, instituteur (déjà cité).

Even, commis de ferme,

Le Mao, cultivateur,

Le Rest, charron, à Coadri, en Scaër,

Le Bec, meunier (déjà cité).

Avant la codification actuelle, on ne tenait guère compte de la différence de poids entre les lutteurs. Malgré cela, ce n'était pas toujours le lutteur le plus lourd qui remportait la victoire, preuve de plus que l'agilité dans la pratique de la lutte debout compte, autant, sinon plus, que la force et que la différence qui existe entre cette lutte et la lutte gréco-romaine est profonde.

A ce propos citons encore Pierre Martin lorsqu'il évoque une compétition mettant aux prises Louis Nihuellou, de Scaër et Guégan dit « Le grand Guégan », de Guiseriff, de poids et de force bien supérieure.

C'est pourtant Nihuellou qui mit Guégan sur les deux épaules ! Depuis cette époque, le règlement définit ainsi les diverses catégories de lutteurs :

- Poids lourds : au-dessus de 72 kg. 500.
- Poids moyens : au-dessous de 72 kg. 500.
- Poids légers : au-dessous de 65 kg. 500.
- Poids plume : au-dessous de 59 kg.
- Lutteurs tous poids : au-dessous de 18 ans.

Coups et Prises

Autrefois, les principaux coups et prises étaient :

- le *kliket soun* ou *kliket rôn*,
- le *taol skarge* qui semble être l'actuel *taol biz troad*,
- le *peg gourn* appelé actuellement *kliket en arrière*.

Quant aux coups, prises et contreprises, parades actuelles, nous nous contenterons de donner 1° celles généralement employées à Scaër et dans les autres régions de Bretagne où se pratique la lutte et parmi celles-ci, les plus employées ; 2° Les coups et prises que pratiquent plus spécialement les lutteurs de Scaër :

- le *kliket* ou *croc en jambe*,
- le *double kliket*,
- le *taol biz troad*,
- le *taol korn reor*,
- le *krog da zont*,
- le *pont*,
- le *krog peron*,
- le *double coup de peron*,
- les coups de *petillon*, le *bris*, etc...
- le *tour de bras en tête*,
- la *ceinture* ou « *casse reins* ».
- la *ceinture arrière*,
- la *ceinture de côté*,
- la *ceinture de côté croisée*,
- la *ceinture à rebours*.

Les coups et prises plus spécialement employés à Scaër étaient, il y a 10 ans :

- le *kliket*,
- le *taol biz troad*,
- le *taol korn reor*,
- le *krogzou* ou *krog da zont*,
- le *pont*,
- le *krog peron*,
- la *ceinture avant*.

Et comme le plus simple croquis en dit plus long qu'un long rapport, on trouvera dans les planches qui illustrent cet article, ainsi que dans celles qui passeront dans les numéros suivants, la description du mécanisme de plusieurs de ces prises, des parades et de la garde.

Avant de terminer cette rapide revue de la lutte bretonne, précisons comme l'a si bien dit M. Croissant, bon connaisseur en la matière, qu'un « vrai lutteur n'est jamais à terre mais toujours debout, face à l'adversaire et qu'il ne « tombe » pas celui-ci ni ne tombe sur lui ; mais il roule.

Il doit sentir à la pression de son adversaire quelles sont les intentions de celui-ci » et, ajoutera Marcel *Le Guillou* « un vrai lutteur ne tombe pas son adversaire... mais il l'aide à tomber ! »

Nous avons dit que la lutte celtique pouvait être une représentation du Cycle solaire et que certains procédés « magiques » étaient employés par les lutteurs. Sans vouloir remonter aux « Cleasá » de Cuchulainn disons quelques mots cependant sur les procédés magiques et sur les superstitions se rapportant à la lutte et aux lutteurs.

Nous avons vu qu'autrefois, le lutteur, avant de commencer le combat, demandait à son adversaire s'il venait se mesurer avec lui sans l'aide de « La vertu du Diable ». Le peuple, étonné des tours de force extraordinaires de certain champion se demandait parfois si celui-ci ne pactisait pas avec le Diable, s'il n'employait pas des tours de sorcellerie pour se permettre de vaincre impunément des hommes souvent plus forts que lui.

D'autre part, le clergé, désireux de calmer les nerfs de paroissiens un peu trop enclins à la bataille, après boire, à toutes les occasions bonnes ou mauvaises (et la lutte en était une) avait parfois contribué à jeter le discrédit sur les lutteurs.

Mais ce discrédit se traduisait par une croyance générale à la force extra-humaine des lutteurs. Ceux-ci d'ailleurs ne se faisaient pas faute de se faire craindre et ne démentaient pas les bruits qui couraient sur leur compte.

Certains lutteurs, d'ailleurs, croyaient fermement au pouvoir du talisman qu'ils avaient choisi. Il en était qui, pour être imbattables avaient une langue de vipère cousue dans le dos de leur chemise. Mais pour qu'elle puisse remplir son office de talisman il fallait que cette langue eût été déposée sur l'autel où le prêtre célébrait la messe sans que celui-ci ait pu s'en apercevoir. Elle octroyait alors à son possesseur le don de ne jamais être battu par « *tamm* », ses épaules ne pouvant alors toucher terre puisque comme la vipère le lutteur était censé pouvoir se retourner dans tous les sens. Cette langue était transmissible de lutteur à lutteur mais chaque champion avait son talisman personnel dont il gardait jalousement le secret.

D'autres, par suite de procédés secrets donnaient à leur chemise le « don » d'empêcher qui que ce fût de les étaler sur le dos. D'autres enfin savaient enlever leur force à des animaux tels que le taureau. Quelques-uns prétendaient avoir des « attaches » avec la terre et ne pouvaient, par conséquent, être « déracinés ».

Actuellement la lutte bretonne est en plein épanouissement et la faveur du public n'a pas cessé de lui être témoignée. Ce goût des Bretons pour la lutte ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier : de tous temps les tournois de lutte ont eu ce qu'on appellerait actuellement leurs « supporters. »

Ne dit-on pas que lors du voyage d'Anne de Bretagne dans son Duché après son mariage avec le Roi de France, ses sujets pensèrent que l'un des plus beaux hommages à lui rendre était de lui offrir le spectacle de luttes bretonnes ?

Et s'il faut en croire la tradition, ne dit-on pas aussi que les lutteurs Bretons étaient si réputés que, lors de la venue en France d'Henri VIII d'Angleterre, François I^{er} en fit venir pour les opposer aux lutteurs Gallois que le souverain anglais avait amenés avec lui ?

Sans doute est-ce là le premier tournoi interceltique ?

(A suivre).

R. Y. CRESTON.

LIENS MYSTIQUES DU GRAND DANOIS JOERGENSEN AVEC PONT-AVEN

L'ÉCRIVAIN danois le plus réputé d'aujourd'hui est incontestablement Joergensen et j'en trouve la preuve dans ce fait que, sur les dépliants publics par les groupements touristiques de Copenhague, c'est le visage de Joergensen qui a été seul choisi pour synthétiser aux yeux des étrangers toute la littérature du Danemark. Le phénomène est d'autant plus frappant que, biographe enthousiaste de saint François d'Assise, Joergensen depuis de longues années a quitté son pays natal pour habiter l'Italie où beaucoup de voyageurs vont lui rendre visite ; ajoutons que Joergensen s'est converti au catholicisme, ce qui le différencie de l'ensemble de ses compatriotes, presque tous protestants très orthodoxes.

L'importance internationale de l'École de Pont-Aven

De l'ensemble de l'œuvre de Joergensen, je n'ai pas l'intention de parler ici mais, dans notre périodique breton, il est intéressant de noter le rôle que le Finistère a joué dans l'existence de l'illustre Danois et particulièrement dans sa conversion.

Joergensen qui est fils de pêcheur et qui s'est attaché à pénétrer dans l'âme populaire de toutes les nations, a été attiré par les pêcheurs finistériens et il les a dépeints avec une vive sympathie dans les carnets où il a enregistré ses randonnées.

Ce ne sont pourtant pas ses relations avec les pêcheurs bretons qui l'ont orienté vers le catholicisme ; c'est l'influence mystique des paysans bretons auxquels Max Jacob attribuait une puissance christianisante. C'est aussi l'action des doctrines symbolistes professées par les peintres de l'École dite de Pont-Aven dont la ferveur, sous l'impulsion de Gauguin a complètement bouleversé les conceptions artistiques de presque tous les artistes de l'univers. Jusqu'à Gauguin, il avait été en effet admis que la peinture avait pour but la ressemblance ; même l'Impressionnisme n'avait d'autre ambition que de faire encore plus ressemblant que les écoles précédentes. Dorénavant, le peintre, au contraire, ne se souciera plus d'être exact ; l'art sera, selon la phrase de Sérusier « un moyen de communication entre les âmes. »

En réaction contre le respect ébloui pour les découvertes scientifiques qui avaient marqué la génération antérieure, les jeunes contem-

porains de Gauguin furent séduits par tout ce qui était étrange et indémontrable. Aussi plusieurs d'entre eux arrivés libre-penseurs en Bretagne devaient se convertir assez rapidement au catholicisme tandis que d'autres comme Sérusier et Filiger devaient se réclamer des croyances théosophiques.

La conversion du Hollandais Verkade

Une des conversions les plus sensationnelles fut celle du Hollandais Verkade et on en trouvera le détail dans un livre de lui : *le Tourment de Dieu* dont une traduction française a paru en 1923 chez Rouart et Watelin. Lorsqu'en mai 1923 Verkade s'arrêta à Quimper où il attendait la voiture de poste qui devait l'emmener à Pont-Aven, il fut tout de suite surpris par la douceur du décor au milieu duquel il avait été transporté. « La première impression que me fit la Bretagne — écrit Verkade — a été une impression de charme indicible. Le paysage ondulé où, enfants de la grande ville, nous nous trouvions, après une nuit blanche, subitement transplantés, était si jubilant de bonheur en même temps que si serein, si silencieux, si plein de Dieu qu'on eût dit une religieuse en robe de mariée s'avançant vers l'autel pour se fiancer au Christ. » Verkade qui étudiait les Beaux-Arts à Paris s'était présenté, muni d'une lettre de recommandation chez son compatriote De Haan ; celui-ci le conduisit à Gauguin dans un restaurant de la rue de la Grande-Chaumière. De Haan lui fit aussi faire la connaissance de Sérusier, déjà passionné de théosophie et qui — dit Verkade — « devait exercer une grande influence sur mon évolution religieuse et artistique. » C'est Sérusier qui, partant pour la Bretagne, décida Verkade à l'accompagner. Après un séjour à la pension Gloanec de Pont-Aven, Verkade alla découvrir Châteauneuf-du-Faou, Le Huelgoat puis Le Pouldu. C'est au Huelgoat que, assistant à une messe, il s'agenouilla pour la première fois et « se sentit — déclare-t-il — à moitié catholique. »

Mais la conversion totale de Verkade ne se produisit que l'année suivante à Saint-Nolf dans le Morbihan et c'est à Vannes qu'il se fit baptiser dans la chapelle des Jésuites, en choisissant pour parrain un jeune meunier de Saint-Nolf, Jean Gachet. Le lendemain de son baptême, Verkade était confirmé par Mgr Bécél. La conversion de Verkade était si profonde qu'elle le conduisit à devenir moine, un moine-peintre qui établit la liaison artistique entre les convictions de l'Ecole de Pont-Aven et les doctrines d'art monastique pratiquées depuis 1860 en Allemagne à l'abbaye de Beuron dans la Forêt-Noire. Ainsi, du mécréant Gauguin, allait procéder au cours du XIX^e siècle et par l'intermédiaire de Verkade, tout ce mouvement favorable à un art sacré d'avant-garde dont quelques ecclésiastiques sont maintenant les très ardents apôtres.

La conversion du peintre danois Ballin

Joergensen connaissait Verkado ; avec lui, il a visité Beuron, il a aussi rencontré Verkade à Copenhague où celui-ci avait organisé une exposition de tableaux qui remporta un grand succès. Mais ce n'est pas tant Verkade qui détermina la conversion de Joergensen qu'un autre peintre de l'Ecole de Pont-Aven, danois celui-là, Morgensen Ballin. Le visage de Ballin apparaît déjà dans le *Tourment de Dieu* ; il était à Saint-Nolf avec Verkado quand celui-ci résolut d'aller se faire baptiser à Vannes, mais ce ne fut qu'à son retour de Vannes que Verkado

lui relata ce qui s'était passé. « Ballin — écrit Verkade — resta quelques instants bouche-bée. Mais m'attrapant, il me dit : « Cochon, pourquoi ne m'as-tu rien dit ? Moi aussi, je veux me faire baptiser et cela tout prochainement. »

Mais sur Ballin nous obtenons des informations bien plus circonstanciées dans les livres de Joergensen et spécialement dans le premier volume du *Pèlerinage de ma vie* (traduction par Jacques de Coussange, Beauchesne, éd. Paris). Ballin était un Israélite dont les parents très aisés étaient de tendances radicales. Il avait connu Verkade à Copenhague chez les Gauguin (la femme de Gauguin, comme on sait, était danoise et belle-sœur du célèbre critique danois, George Brandès, auteur de remarquables ouvrages sur les grands courants de la littérature européenne). Arrivé comme Verkade à Paris en 1891, Ballin fréquenta assidûment les groupes symbolistes de la Closerie des Lilas ; très impressionné par Péladan et par la lecture de Swedenborg, il ressentit bientôt un choc plus violent encore lorsque la personnalité de Jésus fut révélée par les Evangiles. Un jour, Verkade, au bal Bullier, aperçut Ballin effondré sur un banc, qui regardait un couple dansant le Cancan. « Je m'ennuie, dit Ballin, tout cela est tellement bête ! » Sur ce, Verkade lui signala qu'il partait pour la Bretagne avec Sérusier. « Emmenez-moi ! » dit Ballin. « Si Ballin — opina Sérusier — partage nos idées en peinture, qu'il vienne avec nous ; peut-être sera-t-il un jour un bon Nabi. » Ballin avait alors vingt ans.

C'est en 1893 que Ballin s'est converti et l'instrument de sa conversion fut un exemplaire de *l'Imitation de Jésus-Christ* qu'il avait lu à Auray. « Sur les bords du Rhin en 1913 — relate Joergensen — il me montra cet exemplaire très délabré de *l'Imitation*. Sur la première feuille, il avait écrit : « Ce livre m'a été donné en Bretagne en 1892. Je l'ai lu, il m'a converti. » Verkade lui servit de parrain et la cérémonie se déroula dans le Baptistère de Florence où le Dante avait reçu le même sacrement. En hommage à saint François d'Assise, le jeune israélite reçut le prénom chrétien de Francesco et, pour tous ses amis, il ne fut plus après cela Ballin mais Francesco.

La conversion de Joergensen

« Tout art qui ne décrit pas l'absolu — proclame Ballin — est blasphématoire ou inutile... En dehors du catholicisme... rien que perdition. » Entre tous les écrivains catholiques, ceux qui lui plaisaient le plus étaient les plus intransigeants : Léon Bloy et Hello. Ce goût de Ballin pour la violence ne choquait pas Joergensen. « Ballin, dit-il, me plut par sa spontanéité ; il devint pour moi une sorte d'idéal, un prototype de ma propre personne. » Comme Ballin, il avoue avoir été séduit d'abord par les apologistes les plus volcaniques de la foi chrétienne, ceux qui étaient inspirés par la haine plus que par l'amour. « Mauvais comme j'étais — confesse-t-il — je pouvais ressentir la haine ; je ne pouvais éprouver l'amour. Ma conversion commença par la haine. »

Pendant la misère s'abattait sur Joergensen dont le menuisier saisit jusqu'à la table ; il doit se retirer à la campagne chez sa mère ; là il commence à prier Dieu de lui montrer la route de la croyance. C'est alors que Ballin, Verkade et d'autres artistes pour l'arracher à la dépression à laquelle il est en proie montent à son bénéfice une loterie à Copenhague qui va lui permettre de voyager à l'étranger et de repren-

dre sa vie d'homme de lettres. Bientôt, d'ailleurs, Joergensen est à bout de ressources et c'est Ballin qui, séjournant à Assise, subvient à ses besoins. Quant, à la gare d'Assise, les deux compagnons contemplant les ruelles escarpées qui montent vers la ville, Ballin prophétise à son camarade ce qui va se passer. « Oui, c'est le chemin qui mène au royaume des Cieux. » Signor Francesco qui est entré dans le Tiers Ordre franciscain loge son ami Signor Giovanni chez le boulanger en face; tous deux allégés des préoccupations du lendemain, sont très heureux et on les désigne comme « les messieurs qui rient toujours. »

Dans cette délicieuse atmosphère d'Assise, ce qui restait d'amertume dans le cœur de Joergensen achève de se fondre, revivant l'existence du Poverello, c'est maintenant la mansuétude familière du Fils qui l'émeut bien plus que la justice terrible du Père.

Mais n'est-ce pas qu'il est inattendu, à l'origine de toute cette cascade de conversions à travers l'Europe, de déceler le souvenir du Bois d'Amour, du Pouldu, de Douélan; de tous ces paysages vers lesquels ont afflué (car le mouvement ne comprenait guère d'artistes autochtones) tant de jeunes gens venus en Cornouaille de tous les horizons avec la certitude qu'il n'était pas possible de trouver dans l'univers d'autre lieu où les contours des collines et des rivières s'accommoderaient aussi bien aux contours de leurs rêves et où des tempéraments très divers pourraient ainsi aisément élaborer les formules menant à une transformation fondamentale de l'art pictural tel que jusqu'alors il avait été conçu ?

Ch. CHASSÉ.

UNE ASSOCIATION D'ARMATEURS BRETONS AU XV^e SIÈCLE

La Frairie de la St-Nicolas des Mariniers à Lannion

Au cours de la première moitié du XV^e siècle, époque d'essor économique pour notre province, nous assistons, en Bretagne, à la naissance de nombreuses confréries, toutes empreintes du plus pur esprit chrétien.

C'est ainsi que le 26 Janvier 1483 (Vieux Style), 31 marins, négociants et armateurs de Lannion se réunissaient en assemblée extraordinaire, sous la présidence de leur élu, Maître Arthur Kermerchou, pour dresser de leur propre initiative les statuts d'une frairie de secours mutuels, qu'ils décidaient de placer sous le patronage de Saint Nicolas (1).

L'association, nous dit M. Le Nepvou de Carfort (2) avait déjà, depuis quelques années, élevé une chapelle privative à son usage en l'église Saint-Jean du Baly, principal édifice religieux du port et tout porte à croire que ces hommes vivaient depuis quelque temps, en état de communauté de prières.

Cependant, désireux de partager d'une manière plus égale les risques et périls de chacun de leurs armements, aussi bien que de venir en aide aux plus indigents d'entre eux, nos marins décidèrent de coucher par écrit leurs communes résolutions (3).

Après avoir invoqué le secours de Dieu et prié Celui-ci qu'Il « Veille préserver et garder eulx, leurs biens, navires et marchandises par mer et par terre », les trente confrères manifestent sans équivoque l'esprit de fraternité chrétienne qui les anime. Les associés décident en effet qu'en « (en) cas qu'ils seroient en censures de Sainte Eglise ou sanction d'excommunication pour fautes de payer leurs crédateurs et leurs debtes, ils seroient aidez, si la diete debte n'est advenue par le mauves gouvernement d'iceux et ce jusques à cinquante sols chascun. »

(1) Cf. Arch. d'Ille-et-Vilaine (I.F. 842). Extrait et copies des Archives de l'Église Saint-Jean-du-Baly. Titres concernant la communauté de la Ville et la Frairie de Saint-Nicolas-des-Mariniers (Archives de l'Hôpital Sainte-Anne).

(2) Cf. LE NEPVOU DE CARFORT, *Histoire de Lannion*.

(3) Les Statuts de cette association ont jadis fait l'objet d'une publication par les soins de M. ROPARTZ, in *Revue de Bretagne et Vendée*, 1868 p. 161.

« Il semble qu'hommes et femmes se soient retrouvés dans cette confrérie : si seuls les hommes contribuaient au gouvernement, leurs compagnes participaient aux prières prescrites ; douze messes étant dites annuellement aux frais de la confrérie pour chaque membre et « autant » pour les femmes des dits frères et de chacun. »

En ces temps médiévaux, les différences sociales étaient encore peu marquées et « notables, bourgeois, marchands de navires et marinières » se rencontrent ici sur pied d'égalité. A l'instar de nombre de leurs voisins (4) ils se réunissaient dans un esprit de solidarité, pour assurer la défense de leurs intérêts et d'un commun accord posaient, sous le regard de Dieu les principes de leur propre organisation.

Nous voyons en effet l'assemblée se préoccuper d'abord du *gouvernement* de la confrérie. Il est confié, suivant une habitude assez fréquente à l'époque aux soins de deux abbés, élus annuellement au jour de la Saint-Nicolas.

Les solennités de la fête patronale ayant été célébrée, les deux hommes devaient, dès le lendemain, rendre compte devant leurs collègues de leur année d'exercice et de la gestion financière de la frairie.

On procédait également en cette circonstance à l'élection d'un sergent, auxiliaire rémunéré de la confrérie, dont les fonctions étaient d'assurer l'exécution des décisions de ses membres.

Les statuts de l'association nous apprennent en effet que la frairie possédait des pouvoirs de *juridiction* dont elle n'hésitait pas à faire usage à l'égard des défaillants. De plus, elle s'était faite promotrice d'un système original, véritable « pool » d'assurances maritimes avant la lettre dont le mécanisme philanthropique et ingénieux, mérite à plus d'un titre de retenir, aujourd'hui encore, notre attention.

Le dépouillement attentif des dispositions statutaires nous permet en effet d'apprendre que les caisses de la confrérie étaient alimentées régulièrement par une double contribution de chacun de ses membres :

— L'une fixe et forfaitaire, le *Droit d'Escuelle* » n'était autre qu'une obole tarifée perçue annuellement à raison de 20 deniers pour homme marié, les célibataires et les veufs payant seulement 10 deniers.

— L'autre, purement *volontaire* cette fois, était prélevée sur les navires et les marchandises appartenant aux membres de la confrérie : « Ont les bourgeois, maîtres de navires marchands et marinières, frères » que dessus, vouleu, consanty, grée et promis... par leurs sermens, » pour eux et leurs marinières qui pour le temps advenir voyageront » et ma/ reront o eulx en leux navires, bailler, poier et rendre le » *devoir de desquindage* tout et entièrement, est assavoir six deniers » par chacun tonneau de vin et qui droit appartient aux dits maîtres » et marinières, ...aux dits abbés, sans rien réserver ne accepter du dict » *devoir*. »

Quel était donc ce droit de *desquindage* ? Il semble que ce fut moins une taxe fiscale qu'une somme supplémentaire exigée par le maître du navire et destinée à couvrir les risques de déchargement du frêt dans le port. Moyennant le paiement d'une prestation de 6 deniers par tonneau, le capitaine et l'équipage répondaient vis-à-vis des négociants venus aux quais ou sur les rives prendre livraison des marchan-

(4) Sur la Confrérie de Notre-Dame de Costcolvezou, voir : *Histoire municipale de la Ville de Tréguier*, Documents inédits du *xv^e* et *xvii^e* siècle publiés avec notes et introduction par R. de LA BOURDIERE, Rennes, Pilon, 1894. (Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XXXII, pp. 52-145.) — Sur la Confrérie du Sacre à Morlaix, voir : DAUMENIL, *Histoire de Morlaix*, page 454.

dises, de tous les accidents qui pourraient survenir au cours de leur débarquement. Les statuts de la confrérie s'en expliquent quelques lignes plus loin sans équivoque :

Et pource que, selon l'usement de la mer, les dits maîtres et marinières sont tenus et subjects de poier le vin qui seroit perdu ou deffoncé par faulte de desquindage et respondre du prix que le dict vin vaudroit au marchant et a celle fin le dict devoir de desquindage ordonné, pour quoy vouldroient aucuns inférer que la perte devoit choir sur les dits abbés et fraerie, et ce pourroit en autre division entre eulx... est dict et accordé... que au cas que la dicte fortune adviendrait au temps advenir... par deffault des dits maîtres et marinières au desquindage, qu'iceulx porteroient et poieraient la moitié de leur dicte perte et les dits abbés et fraerie l'autre moitié.

Ainsi le devoir perçu pour la couverture des risques de transfert, au lieu d'être retenu individuellement par chacun des marinières était directement versé à la caisse de la confrérie qui en cas d'avaries subies par la cargaison d'un de ses membres, prenait à sa charge le dommage subi dans la proportion de 50 %.

Ce régime avait pour intérêt, en égalisant les risques éventuels, d'éviter les discussions entre les marchands et les marinières tous habitants du même port.

Le système de préfinancement mutuel n'était pas limité à la couverture des frais encourus par la décharge du *vin*. Il avait été prévu pour d'autres marchandises transitées par les confrères, ainsi qu'en témoignent d'autres dispositions des statuts :

Et pareillement ceulx qui veigeront o leurs dits navires et seront chargés de fer, fruy et du froment ou autres marchandises qui sont subjects à poter braceage, poteront aussi six deniers par tonneau passant et encombrant, mais seront ceulx les dits maîtres et marchans en leur simple vérification du port et charge de leurs navires.

Il n'était pas jusqu'au *sel* débarqué qui ne payait son tribut à la confrérie :

Oultre ont voulu, consenty et ordonné les dits maîtres, marchans et marinières et autres frères de la dicte frairie... poier et bailler aux dits abbés de chacun navire a hune deux boisseaux de sel et de, chacun navire sans hune... un boisseau.

Un régime de solidarité aussi poussé exigeait au sein de la confrérie une *juridiction* douée de pouvoirs de contrainte à l'égard des éventuels récalcitrants.

Et pour autant qu'il y auroit debact, discord ou division entre les frères d'icelle confrérie, a cause d'icelle frerie, soit sequelles ou dépendances, et mesmement entre iceulx frères et le sergent tant a cause de l'exécution et prinse prédite, la cognoissance toute et décision de leurs débats et contens se fera par les dits abbés et non par autres juges.

Chaque défaillant sera contraint à payer une amende de 6 deniers applicable pour moitié à la confrérie et pour l'autre au sergent en faveur duquel est également prévu une indemnité de 5 deniers à raison de chaque procédure d'exécution contre un maître défaillant, ainsi que diverses autres « épices ».

Il est prévu que les abbés recevront « de chacune personne qui entrera et sera reçue au temps advenir, en la dicte frairie, une livre de cire et un pot de vin. »

L'esprit de solidarité et de charité chrétienne qui avait présidé à l'instauration de la confrérie, retrouve ses droits dans les dernières dispositions destinées à assurer l'entretien décent des confrères marinières qui viendraient, par infortune à tomber dans la misère :

« Aussi ont ordonné que si nuls des dits freres et sœurs viendroient en mendicité et pauvreté, qu'ils n'auroient de quoy vivre ne se gouverner, que dessus les deniers de la dite frairie leur soit payé par les dits abbés, si le cas leur advient par fortune, et sans leur coulpe, desmerite ne mauves gouvernement, chacun sept deniers, chacune semaine pour avoir pain, avescque une robbe l'an jusqu'à la valleur de vingt sols monnoie. »

Est-il une meilleure preuve du souci de ces hommes de se venir mutuellement en aide en toutes circonstances, dans le meilleur comme dans le pire ?

Michel DUVAL.

LETTRE INÉDITE de Louis de Chateaubriand à la Comtesse de Marigny

Louis de CHATEAUBRIAND (1), propre neveu de l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* exprime à sa tante, la comtesse de Marigny, l'opinion qu'ont les membres de sa famille sur les fameux *Mémoires*. Ce document inédit qui donne quelques détails sur les derniers moments de René, montre combien c'était un incompris parmi les siens. On se rappellera que la tante de Marigny, sœur de René, qui mourra centenaire à Dinan, et qui en voulait à son frère de ses écrits, n'hésite pas à tourner son portrait le long du mur de sa chambre pour le mettre en pénitence.

Cette lettre provient des Archives de Monchoix où elle est précieusement conservée ainsi que de nombreux documents et portraits des de Chateaubriand et Bédée.

Daniel DE LA MOTTE-ROUGE.

Paris, le 10 Octobre 1848.

Je commence, ma chère Tante, par vous adresser mes profonds remerciements et ceux de Geoffroy (2) pour la bonté que vous avez eue de lui abandonner votre part dans le mobilier de mon Oncle et surtout le beau buste du Comte de Chambord et d'avoir bien voulu vous prêter à l'ennuyeuse et fatigante formalité des deux actes notariés que ma délicatesse me faisait désirer pour régulariser légalement la position

(1) Louis fils de Jean-Baptiste comte de Combourg, né le 13 février 1790, Colonel de chasseurs sous la Restauration, pair de France en héritage de son oncle, jusqu'en 1830 où il se démit, marié à Henriette d'Orlandes dont il eut 6 enfants, mort au château de Malesherbes le 14 octobre 1873.

(2) Geoffroy, né à la Ballue le 11 mai 1835, fils de Jean-Baptiste comte de Combourg, frère aîné de l'écrivain. Secrétaire de la Légation au Mexique, marié en 1839 à Françoise Regnault de Parcé.

de Geoffroy car votre bonté exprimée verbalement n'ayant été connue que de Geoffroy et de moi seuls, quelques paroles de doute à cet égard auraient pu être prononcés plus tard par des membres de la famille et des amis et venir nous causer quelques afflictions.

Vous désirez, ma chère Tante, un petit objet quelconque ayant appartenu à mon Oncle. Geoffroy aurait voulu vous apporter toute votre part pour que vous choisissiez vous-même. Nous avons pensé qu'un assez beau chapelet qu'il tenait du Pape même était ce qui pourrait vous plaire davantage. Je vous l'apporterai bientôt, ma chère Tante, car je viens d'être nommé du Conseil Général à Combourg et je vais partir aussitôt que les affaires de la Succession qui ne sont pas encore entièrement terminées me le permettront.

Pour parler maintenant avec vous des tristes Mémoires, ma chère Tante, je vous dirai que j'étais bien persuadé qu'ils nous affligeraient tous beaucoup. Vous lui en avez écrit et je lui en ai parlé. Cela a abouti à quelques corrections (on m'a assuré que ma Tante (3) en avait obtenu quelques-unes de lui) mais bien insuffisantes. Il parle irrespectueusement de mon Grand-Père (4) et de ma Grand'Mère (5) en se faisant en cela plus de tort qu'à eux, car grâce à beaucoup de contradictions qui se trouvent dans leurs portraits, le lecteur en conclue que mon Grand-père était un loyal Seigneur des anciens temps et un homme de grande volonté et de Génie et ma Grand'mère une sainte et une femme de beaucoup d'esprit ayant de l'instruction. Il en résulte surtout que leur famille était bien tenue ce qui fait toujours un grand honneur aux pères et mères.

Ce que je connaissais de l'ouvrage par des rapports que m'en avaient fait des personnes qui avaient assistés à des lectures et par quelques lectures que j'avais entendu moi-même, ce que, dis-je, m'affligeait le plus, était ce qui concernait ma tante Lucille. J'étais si fortement inquiet à cet égard que je lui ai écrit il y a quelques années pour lui exprimer que le tableau que son imagination traçait, compromettait une sœur très pure. Il m'a demandé lorsqu'il m'a revu le lendemain si j'étais devenu fou (6) m'assurant qu'il n'y avait rien dans ses écrits qui fût de nature à donner à la pureté de sa sœur et à la sienne. Et je suis persuadé qu'il me parlait franchement en cela; qu'il ne comprenait pas lui-même la gravité de ses tableaux. Son imagination l'emportait et l'aveuglait. Il écrivait en poète une fiction et ne soupçonnait pas qu'on put le prendre autrement. Cependant j'étais toujours inquiet (dans l'affection sincère et fidèle que je lui portais) des jugements de Dieu sur lui à cet égard et je craignais qu'il ne fût puni de son aveuglement en mourant avec les secours de l'église après avoir été fidèle toute la vie à la confession annuelle et presque toujours

(3) Lucille de Chateaubriand.

(4) René-Auguste de Chateaubriand, comte de Combourg (1718-1786), armateur, voir sa biographie dans *REUVILLON*, T. 22, p. 427.

(5) Appoline Jeanne ou Bénée (1726-1797) Comtesse de Chateaubriand. Voir sa biographie dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des C. D. N.*, Tome 79. Correspondance du comte de Bédée.

(6) Souligné dans le texte.

à la communion Pascale avoir même dans les dernières années communie assez fréquemment aux époques de certaines fêtes, mais en laissant derrière lui des écrits, de nature à scandaliser et j'ai éprouvé un grand soulagement lorsqu'ainsi je crois vous l'avoir raconté, ma chère tante, la veille de sa mort, après avoir reçu le jour précédent l'extrême Onction, il m'enjoignit de signer pour lui, sa main ne pouvant le faire la présente déclaration :

« Je déclare, devant Dieu, retracter tout ce qu'il peut y avoir dans mes écrits, parus ou à paraître de contraire à la foi, aux mœurs et généralement aux principes conservateurs du bien. Paris, le 3 juillet 1848. »

Aussitôt que j'eus signé une sérénité extraordinaire se répandit sur son visage. Nous avons tout lieu d'espérer que cet effort qui à du coûter à l'amour propre d'écrivain, lui obtenu miséricorde auprès du Dieu infiniment miséricordieux, car il est hors de doute que l'homme qui au lit de la mort, fait avec la plénitude de sa volonté une rétractation de ses vérités, alors dans la ferme résolution de réformer ses écrits si Dieu lui en donne le pouvoir et le temps.

Je me réjouis, ma chère Tante, à la pensée que je serai auprès de vous à Dinan ou dans ces derniers jours de Novembre ou dans ces premiers de Décembre. J'espère trouver alors votre santé tout à fait remise. Veuillez recevoir l'assurance de mes bien tendres et respectueux sentiments. Votre dévoué neveu,

LOUIS DE CHATEAUBRIAND.

Statistiques fiscales

% France entière pour tous les chiffres ci-dessous :

	Population	R.I.C. soumis à la surtaxe progressive	Bénéfice agricole Taxe proportionnelle	Bénéfice agricole Surtaxe progressive	Taxe à la production	Taxe transactions	Impôts sur les sociétés
Côtes-du-Nord ...	1,23	0,66	1,48	0,14	0,21	0,44	0,06
Finistère	1,73	1,18	0,86	0,15	0,56	0,85	0,28
Ille-et-Vilaine ...	1,42	0,89	1,75	0,27	0,39	0,73	0,22
Loire-Inférieure...	1,67	1,24	1,54	0,52	1,04	1,30	0,71
Morbihan	1,24	0,57	0,77	0,15	0,22	0,40	0,08
	7,29	4,54	6,40	1,23	2,42	3,72	1,35

Nous ne publions que les pourcentages par rapport à la France entière parce qu'ils se comparent directement aux pourcentages de population. De la sorte, la position de la Bretagne par rapport au reste de la France saute aux yeux. La Loire-Inférieure, en plein essor démographique, tient un rang très voisin de la moyenne française. Nos autres départements sont nettement en retrait sur cette moyenne.

On notera cependant des pourcentages relativement élevés sous la rubrique « camions neufs », ce qui laisse à penser que notre effort d'équipement industriel et agricole est beaucoup plus accusé que notre recherche d'un simple confort ; les pourcentages voitures neuves, abonnés au téléphone, consommation électricité domestique sont bien plus tassés.

FISCALITÉ. — Du point de vue agricole, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine dépassent largement la moyenne française. Le Finistère est bien plus faible, il a cependant autant de riches exploitations que les Côtes-du-Nord et le Morbihan (cf. surtaxe progressive agricole), mais à part ces exceptions qui se limitent à quelques zones privilégiées, le reste du département est fort pauvre.

Richesse vive

Les indices de *Vendre* ont été calculés de façon à pouvoir être comparés directement aux statistiques de population. La richesse vive du Français moyen étant de 1, voici les moyennes par habitant dans les départements bretons, ainsi que dans quelques autres pour fixer les idées :

Côtes-du-Nord	0,47	Seine	2,38
Finistère	0,48	Alpes-Maritimes	1,50
Ille-et-Vilaine	0,51	Bouches-du-Rhône	1,29
Loire-Inférieure	0,53	Nord	0,75
Morbihan	0,40	Calvados	0,96

STATISTIQUES BRETONNES

COMME chaque année nous sommes redevables à M. Nicolas, directeur de la revue *Vendre*, de statistiques intéressantes. On les trouvera au complet, pour la France entière, dans les numéros de *Vendre* de août et septembre 1952.

Nous extrayons ici ce qui a trait à la Bretagne. Pour la notion de *richesse vive*, nous renvoyons au numéro de novembre-décembre 1949 de la *N. R. B.*, sous rubrique « Les Bretons sont-ils riches ? ». En quelques mots, rappelons seulement que cette richesse vive est l'argent qui circule, au stade de la consommation, pour des dépenses dont on peut à la rigueur se passer. C'est le « vouloir d'achat », lequel dépend pour partie seulement du pouvoir d'achat, et pour une autre part de la facilité à la dépense, qui est très variable selon les régions et même les villes.

Nous donnerons d'abord quelques statistiques générales, en provenance de l'I.N.S.E.E.

	POPULATION			Consommation électricité (lumière et usage domestique) (% France entière)	Abonnés au téléphone (% France entière)	Voitures neuves (% France entière)	Camions neufs (% France entière)
	1952 (en mille)	Variation depuis 1946	% France entière				
Côtes-du-Nord ..	521	- 6.000	1,23	0,60	0,58	0,56	0,91
Finistère	735	+10.000	1,73	0,90	0,84	0,83	1,45
Ille-et-Vilaine ...	603	+25.000	1,42	0,73	0,85	0,93	1,21
Loire-Inférieure...	708	+43.000	1,67	1,47	1,11	1,28	1,76
Morbihan	525	+18.000	1,24	0,43	0,51	0,49	0,91
	3.092	+90.000	7,29	4,13	3,89	4,09	6,24

Les cinq premiers départements sont : Seine (2,38), Rhône (1,51), Alpes-Maritimes (1,50), Seine-et-Oise (1,32), Seine-et-Marne (1,30).

Les cinq derniers : Corse (0,39), Morbihan (0,40), Vendée (0,46), Côtes-du-Nord (0,47), Finistère (0,48).

Encore une fois, ne faisons pas dire à ces chiffres ce qu'ils ne veulent pas dire. Il ne s'agit pas de la richesse fondamentale du pays, de son capital, mais seulement de la facilité avec laquelle le consommateur dépense, ce qui est tout différent.

Sous ce rapport, la richesse vive en Bretagne n'a pas beaucoup varié depuis deux ans. Elle a diminué de 2 % dans les Côtes-du-Nord, spécialement à Saint-Brieuc, Dinan et Guingamp. Elle diminue également de 1 % dans le Finistère, où les centres ont tous baissé, sauf Brest. Même diminution de 1 % dans le Morbihan où l'amélioration de Vannes et Pontivy ne compensent pas tout à fait la baisse lorientaise.

Par contre, Ille-et-Vilaine et Loire-Inférieure augmentent chacun de 1 %.

Dieu merci, la richesse vive n'est pas tout. Elle n'est même pas l'essentiel, malgré l'intérêt qu'elle présente pour les commerçants. L'essentiel, c'est l'équipement agricole et industriel, et de ce côté notre vaillante province mène un combat très âpre pour remonter un retard qui ne lui est pas moralement imputable.

H. CHATEAU.

Que sont devenus tous ces incunables ?

L'ADMINISTRATEUR Cambry, connu surtout pour son *Voyage dans le Finistère*, publié sans nom d'auteur, en 1797, réédité en 1836 par Souvestre d'une part, par Fréminville, d'autre part, et pour ses *Monumens Celtiques*, avait dressé en l'An III, un *Catalogue des Objets échappés au Vandalisme dans le Finistère*, que ce département fit imprimer à ses frais en 1795, chez Y.-J.-L. Derrien, à Quimper.

Ce document officiel, inventaire scrupuleux d'objets mobiliers et de livres ayant appartenus à des communautés religieuses désaffectées ou à des émigrés, est d'une lecture édifiante ; autant par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'on y trouve, il donne à réfléchir sur les conséquences de cette espèce de rage collective de destruction qui s'empare des individus à l'occasion de tout changement de régime quelque peu mouvementé, rage stupide qui se porte souvent sur les choses les plus inoffensives et par conséquent les plus dignes d'être respectées.

Une opportune réédition en fut faite en 1889 par J. Trévédy, ancien président du Tribunal de Quimper, vice-président de la *Société Archéologique du Finistère*, en son temps « fureteur » des plus sagaces et pourchasseur déterminé d'erreurs historiques. Il ne semble pas que le succès de cette réédition ait été très grand, car, dans les années 1910-1920, un bouquiniste rennais qui avait dû se rendre acquéreur d'une partie de l'ancien fonds Caillère, en soldait les nombreux exemplaires qu'il détenait pour la modique somme de cinquante centimes ! C'est l'un de ceux-là que je possède, et je me félicite aujourd'hui du « sacrifice » que pouvait, à l'époque, représenter son acquisition pour une bourse d'étudiant nécessaire.

En feuilletant par hasard ces temps derniers le grand in-8° de cette réédition, j'ai pu me rendre compte des richesses que contenaient, à la fin de l'ancien régime, les bibliothèques monastiques et privées dispersées aux quatre coins du département nouvellement créé. Cambry, enquêtant dans les chefs-lieux de districts n'a pu noter que de façon incomplète ce qui se trouvait parmi les monceaux de livres apportés là en attendant que des dispositions fussent prises les concernant ; encore est-on surpris de ne point trouver dans son travail mention de certains fonds qui devaient être des mieux fournis en ouvrages de valeur.

Dans la Préface de celui-ci, le Président du District de Quimperlé, qui était homme de goût, et très averti des choses de l'art et de la littérature, s'exprime ainsi :

« J'ai fait le catalogue que je donne au public à la hâte, parce que chaque jour amenait de nouveaux désordres, parce que les crimes de

« l'ignorance, d'une insouciance inconcevable, succédaient à ceux de la brutalité de quelques écoliers féroces. J'aurais voulu me trouver en même temps sur tous les points de la République, sauver tant de monuments précieux à l'histoire, aux bons cœurs... Ils ne sont plus !
« Dans le voyage pénible que j'ai fait, dans un hiver très rigoureux, mon respect des arts m'a donné les forces nécessaires. Je ne crois pas qu'un seul objet important m'ait échappé.

« J'ai déclaré aux Administrateurs du Département, au Comité d'instruction publique, que je pouvais donner un état complet du Finistère dont j'ai parcouru les rivages pittoresques, dont j'ai tâché de connaître les mœurs ; cet ouvrage serait terminé si les ennemis de toute espèce qui nous entourent n'avaient permis un instant de repos. Il est difficile de présider une Administration, de s'opposer aux désordres occasionnés par des soldats indisciplinés, par des chonans, par des agioteurs, par des Anglais ; de secourir tant d'infortunés, volés, battus, ruinés, assassinés, et de faire un livre... »

Pp. 72-73 de la réédition Trévédy, on peut prendre une idée du genre de destructions qu'il déplorait, s'adressant aux « Citoyens Administrateurs » du District de Landerneau au sujet d'un tableau qu'il avait dû admirer précédemment au couvent des Ursulines, dans cette ville :

« ...Je gémiss avec vous, avec toute la ville, sur la perte d'un bel ouvrage de Restout que, dans un moment d'erreur et de fanatisme, des militaires ont déchiré, ont brûlé sur la place du S. Esprit. Ce tableau, dont je possède un dessin colorié, plein de finesse et d'esprit, représentait une sainte famille ; la Vierge assise portait sur ses genoux l'enfant Jésus, qui, les bras étendus, contemplant dans le ciel le S. Esprit et le Père éternel. La Vierge éblouie pouvait pourtant supporter l'éclat de la gloire ; mais S. Joseph, moins près de Dieu, s'humiliait, baissait la vue. Outre l'exécution, la belle disposition, le brillant coloris de cet ouvrage, on devait louer l'auteur d'avoir, en unissant les deux parties de son tableau, évité le défaut si commun chez les peintres, qui presque tous placent une gloire dans leurs compositions, sans que les acteurs inférieurs se lient à ceux qu'ils peignent dans le ciel. Gémissons sur les ravages affreux qu'on vient d'exécuter en France, sur ces millions de monuments détruits ; et surtout travaillons à réparer tant de ruines. Au milieu de la belle boiserie qui renfermait le tableau de Restout, gravez sur une table de marbre :

Ici fut un chef-d'œuvre de peinture détruit par des hommes égarés. Amis des arts et de l'humanité, souvenez-vous des jours de Robespierre. »

Il avait terminé sa Préface par ces lignes :

« On pourra blâmer mon rapport, mais les livres, les monuments éparés dans le Finistère sont préservés d'une ruine totale. »

Mais les choses ont leur destin, qui, hélas ! ne saurait toujours dépendre des assurances d'un administrateur, si bien intentionné soit-il.

Témoins, les incunables mentionnés dans le rapport de Cambry, et auxquels je veux m'arrêter plus spécialement, parce que, dans leur immense majorité, ils ont complètement disparu de notre département, leur collection représenterait un trésor incalculable.



Les livres réunis au « dépôt littéraire » du District de Quimper provenaient des bibliothèques du Séminaire, du Présidial, des Cordeliers, des Capucins, des Carmes de Pont-l'Abbé, du Collège, et de fonds privés comme ceux « des malheureux administrateurs du Département », guillotines à Brest, et dont les biens avaient été dispersés ; des émigrés : de Trémaria, de Larchantel, de Cosseu, ex-chanoine Dulaurent, ex-jésuite Le Guillou, Silguy, Cheffontaine, Lansalut.

Cela devait représenter des milliers de volumes de tous formats parmi lesquels certains sont signalés comme sortant des presses de Plantin, de Kerver, d'Estienne, de Rob, des Vascosans, de Gryphius, de Josse Badius, etc. ; et bien que Cambry se plaignit de ce que l'ensemble n'eût pas « offert les richesses qu'on est en droit d'attendre d'un amas de volumes aussi considérable », l'enquêteur n'y avait pas moins relevé les ouvrages suivants, tous imprimés avant l'an 1500, et dont certains doivent être devenus rarissimes, à supposer qu'ils soient tous connus des bibliographes les mieux renseignés :

Logica vetus et Quaestiones super logicam Aristotelis, Pictavii (Poitiers), 1491. Bouyer. In-folio.

Joan. de Turrecremata Summa, Lugduni (Lyon), Trechsel, 1496, in-fol.

Aegidius Decfus de virtutibus et virtis, Paris, 1490, in-fol.

Antonini Florentini quarta pars Summae, Venetis (Venise), 1481, in-fol.

Laurentii Vallae ac Pomponii Narrationes in Quintilliani Institut. ; Venetis, Peregrinus de Paschalibus, 1494, in-fol.

Ambrosii Spiera de floribus sapient, Venetiis, Grassis de Papia, 1485, in-4°.

Pii II Epistolae et varii Tractat. ; Lugduni (Lyon), de Vingle, 1497, in-4°.

Justiniani Institut., Paris, Bocardi, 1499, in-4°.

Jacobi Magni Sti. Augustini heremitae Sophologium, Parisiis, Crantz, 1475, in-4°.

Valerius Maximus, etc., Justini et Flori Epitome, Venetiis, Locatellus, 1493, in-4°.

Cambry se montre bibliophile averti, lorsqu'il note, en parlant de cette réunion d'ouvrages anciens :

« Le livre le plus rare, le plus précieux qu'elle renferme est sans comparaison le Catholicon en trois langues (le breton, le français, le latin) fait par Auffret de Quatqueran (*sic pour Quatquévran*), chanoine de Tréguier, imprimé par Calvez à Tréguier, 1499, in-4° folio, sans N°, en caractères longs, gothiques, bien conservé, complet, papier épais, un peu gris. Il est couvert en bois, recouvert de parchemin. »

J'ignore combien, parmi les incunables que je viens de citer, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Municipale de Quimper ; mais, fort heureusement, le rarissime incunable de Tréguier, l'un des trois seuls exemplaires connus du doyen des dictionnaires bretons, a franchi deux grandes tourmentes, et est toujours conservé dans cet établissement, dont il est une des curiosités les plus marquantes avec le Cartulaire de Landévennec qui sera mentionné plus loin.



De Quimper nous passerons à Landerneau où se trouvaient 5 à 600 volumes ayant appartenu « à Le Bihan, prêtre, dont on a trouvé les livres enterrés ; à la Chapelle, curé émigré ; aux Chanoines de Daoulas », et jugés insignifiants par Cambry, lequel signale en outre une caisse « saisie chez Moëllien, officier de la marine ». Mais auparavant avaient eu lieu des ventes chez les Capucins, les Récollets et les Ursulines ; et les 4.000 ouvrages, presque tous *in-folio*, qui furent ainsi dispersés, se trouvaient entre les mains des citoyens Taylor, Oléa, Radiguet et Le Bihan ; vraisemblablement sur les instances de l'administrateur, ceux-ci eurent « la générosité de rendre gratis à la Nation » les ouvrages qu'ils avaient acquis, et parmi lesquels figuraient les suivants :

Dioi Johannis Duns Expositio, Parisiis, per Andream Bocard, 1497, *in-fol.*

Lactantii Firmiani de divinis institutionibus, Item *Tertulliani apologeticus adversus gentes*, Venetiis, 1494, *in-fol.*

Doctrinale Monachi Lombardi, impres., Lugduni, par Johannem de Prato (Lyon, par Jean du Pré), 1491, *in-4°*.

Joan. de Guerson Opera, 1489, *in-4°*.

Geometria Thomae Bravardini, Parisiis, 1495, *in-fol.* avec figures.

Isodori hispaniensis Etymologiarum, Parisiis, impres. operâ magistri Georgii Wolff et Thielmani Kerver, 1499, *in-4°*.

Le Thielman Kerver qui, associé à G. Wolff, imprima ce dernier ouvrage, a été pris pour un Breton, à cause de la consonnance de son nom et du fait qu'il a publié plusieurs ouvrages en breton. En réalité, il s'agit d'un Allemand, venu avec beaucoup de ses compatriotes exercer en France l'art de Gutenberg.

Sermones aurei quos compilavit magister Leonardus de Utino, 1473, *in-4°*. Deux exemplaires.

Aechinnis contra Ctesiphonem, per Leon. Aretinum, in latinum orationem interpretata, Impres. Venetiis, per Bartholomeum Alexandrinum et Andream Asulanum, 1485, *in-fol.*

Euclidis opus cum commentis campani, Venetiis, 1482, Erhardus Raldolf, *in-4°*.

Opusculum de canonisatione sanctorum, per Troilum de Malvitiis, Bononiae (Bologne), 1487, *in-4°*.

Il est possible qu'une partie de ces différents ouvrages ait figuré au catalogue de la bibliothèque de Brest, où ils ont pu être versés après coup. Mais il faut sans doute faire son deuil d'une « Carte générale et manuscrite du Diocèse de Quimper », et d'un autre document du même genre « des grands chemins de la ci-devant Bretagne », bien qu'aucune indication d'ancienneté n'accompagne leur mention sous la plume de l'enquêteur.

◇ ◇ ◇

A Brest, où auraient dû se trouver les livres de l'abbaye de Saint-Mathieu, l'ouvrage ne signale aucune bibliothèque de provenance religieuse, et ce n'est pas dans les collections de l'Académie de Marine qu'il faut s'attendre à trouver des incunables latins dans le genre de ceux déjà mentionnés.

C'est à Lesneven qu'avaient été centralisées les prises faites aux domiciles des particuliers suivants :

« Barbier (Lescoët), en sa demeure de Kerno, en Ploudaniel « émigré ; Parcevaux, émigré, en Cléder ; V^e Kersauson et l'émigré

« Tinténia, de Brézal, en Plouneventer ; l'émigré Puyferré, ex-curé de Plouescat ; l'émigré Favé, ex-curé de Trégarantec ; l'émigré Lesguerne, ex-conseiller au Parlement ; l'émigré Lesguen, ex-noble, de Lesneven ; « ex-copatanscour, ex-noble, de Kerjean, en Plouzévédé ; Trogoff, « la dame Cpatanscour, ex-noble, de Penhoat en Saint-Frégent (St-Frégant). »

On y avait joint les livres des Ursulines ; mais, chose curieuse, Cambry ne donne aucun détail sur l'importance de ces divers fonds et ne signale pas un seul titre d'ouvrage pour l'ensemble du district.

Venons-en donc à Morlaix, où la nomenclature est abondante, en raison de la provenance variée des envois groupés dans la Salle de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville. Ils devaient servir à la constitution d'une Bibliothèque pour le District, mais étaient tellement confondus qu'il était impossible d'en désigner les anciens propriétaires :

Jacobins, Capucins, Chambre Littéraire de Morlaix ; Bénédictins (Bernardins) du Relec ; Carmes de S. Paul-de-Léon, Hôtel de Lesqueffiou, à Morlaix ; Chanoine de Keroulas, à St-Pol ; Jolivet ; du Dresnay (sans doute du château de Boiséon, en Lanmeur) ; Récollets de Cuburien (en St-Martin-des-Champs) ; Capucins de Roscoff ; Minimes de St-Paul-de-Léon, Lazaristes, Evêché et Chanoines de la même ville ; de Quillien.

J'y relève :

Scolastica Historia. Praeclarum hoc opus Scolasticae Historie factoribus Johanne de Groningen, nec non Heinrico de Inguiter, impressorie artis magistris in inclita Argentinorum civitate (Strasbourg), etc., anno 1483, *in-8°*. Cambry note au sujet de cet ouvrage : « grand, belle impression, beau caractère, beau papier, bon état ».

Pii II, pontificis maximi Historia, rerum ubique gestarum, etc. Venetiis, per Joannem de Colonia (Jean de Cologne), socium que ejus Johannem Manthen de Gherretzem, 1447 (?). Se trouvaient reliés avec celui-ci : *Margarita poetica de arte dictandi ac praticandi epistola*, Alberti de Cyb., Paris, per Magistrum Ulricum Guering (sic), anno 1476, et *Caii Plini secundi novicomensis epistole*, anno domini 1478, *Mediolani* (Milan) per Philippum Lavagniam.

Finis stultifere navis, impresum per Jacobum Zachoni de Romano, anno domini 1495. « Gravures en bois originales ».

Liber Chronicarum. Ad intuitum autem et preces providorum civium Sebaldi (probabl^t : Tebaldi) Schreyer et Sebastiani Kamermeister. Antonius Koberger impresit, Nurembergoe, adhibitis tamen viris mathematicis pingendi que arte peritissimis, Michaelis Vogelmuut et Wilhelmo Pleydenwurff, 1493, grd. in-fol., chargé de figures, de gravures et de cartes.

Meditationes Divi Augustini, Venetiis, per Octavianum Scotum, 1483, *in-8°*.

Summa S. Thomae de Aquino, Venetiis, 1477, *in-4°*.

Roberti Kolkol opus, 1489, *in-4°*.

Homeri historici clarissimi tractatus, Parisiis, impres. opera et industria Athonii Deniel, 1498.

Summa in virtutes cardinales, et vitia illis contraria. Exaratum est hoc opus in urbe Pisiana (sic pour Parisiana) per magistrum Ulricum Gering et G. Maynial, 1480, grd *in-4°*.

Supplementum Chronicarum per Frat. Jacob. Philip. Bergomensem. Venetiis, per Berhardinum de Benaliis bergomensem, 1486, *in-4°*.

Destructorium vitiorum, etc. à cujusdam fabricignarii filio maximam

ad ecclesiam utilitatem, anno 1429. *Collecta de novo per me Henricum Quentell*, Coloniensi incolam exactissime correcta ac summo studio impressa, 1480, in-fol. (Il s'agit ici d'une édition due à un Breton appartenant sans doute au Collège de Cornouaille, à Paris).

Beati Hieronymi Biblia, Venetiis, Magistri Johannis dicti Magni Herbart de Selgestat alemani impres., 1484, in-4°.

Sermones aurei de Sanctis, Fratris Leonardi de Utino, etc., quos compilavit ad infantiam et placentiam magnifice Comitatus Utificensis ac nobilium virum ejusdem, M. CCCC. XLVI. (Il y aurait lieu de vérifier l'exactitude de cette indication, qui peut être une erreur pour 1496. Si la date lue par Cambry est exacte, on aurait ici l'une des plus anciennes impressions connues).

Martinus, de fortitudine et temperentia, Paris, per Wuolfgangum Hopyl, Almanum, 1490, in-4°.

Rationale divinarum officiorum, etc. Vicentiae, 1476, in-4°.

Cambry précise que les livres réunis à Morlaix devaient former une bibliothèque de plus de vingt mille volumes, puis demande qu'on enlève les 5.000 volumes qui jonchaient le dallage de l'église des Jacobins, afin qu'ils ne restent « passer l'hiver dans cet endroit humide, dans un « magasin ouvert à tout le monde ».

La même église désaffectée avait reçu onze barriques remplies de livres en provenance de St-Pol. « Ils y contractent, dit l'écrivain, une « odeur de lie de vin ; ils y prennent une courbure défavorable ; ils se « débirent entre les clous... désordre affligeant pour les lettres. »

Quelle perte que celle des 10 volumes in-4° bien reliés, manuscrits, d'une belle écriture, dans lesquels le Chevalier Desroches rendait compte de ses opérations quand il était gouverneur de l'Île de France (de la Réunion), de 1768 à 1771... (Sur ce personnage, consulter L. Le Guennec, *Choses et Gens de Bretagne*, pp. 147 et suiv., et Bourde de La Rogerie : *Les Bretons aux Îles de France et de Bourbon au XVII^e et au XVIII^e siècles*).

Je possède une preuve directe que Cambry n'a pu se rendre compte de la valeur de tous les livres qu'il a eu sous les yeux, ou dont la vue lui était dérobée : c'est un ouvrage m'appartenant, qui provient du couvent de Cuburien, avec l'ex-ibris suivant, répété à plusieurs reprises : *Perlinet ad usum fratrum minorum conventus Cuburii prope Montem Relaxum*. Or, il s'agit d'un très rare exemplaire de l'édition de 1518 (due à des Bretons de Paris) de l'*Historia Regum Britanniae* de Gaufrid de Monmouth, et imprimée par le célèbre typographe flamand Josse ou Judoc Badius. De toute évidence, ce volume, que j'ai acquis récemment, doit avoir fait partie des stocks déchargés « en paye » dans la cour de l'Hôtel de Ville ou sur les dalles des Jacobins, en 1792.

◆ ◆ ◆

Les Carmes déchaussés, les Augustins, les Ursulines, les Hospitalières, le château de Kerampuil, les manoirs de Kersalaun en Leuhan, et de Trévarez en Laz (ce dernier appartenant à du Bot-Grego, émigré), avaient déversé leurs collections de livres dans un local carhaisien appartenant au citoyen Le Gogal. J'y ai relevé l'existence d'autres incunables :

Moralla beati Gregorii Papae, Venetiis, per Raynaldum de Novimagio Leontontonicus, 1494, in-fol.

Biblia cum postillis Nicolai de Lyra, Venetiis, Johannis de Colonia, Nicolai Jinson, sociorumque, 1481.

Même ouvrage, imprimé également à Venise en 1483 par Fr. Renner de Hailbrun, en 1483.

Liber Cronicarum cum figuris et imaginibus... impressus in imperiali urbe Augustâ, a Jofanne Sehensperger, 1497, in-fol.

Opus quaestionum divi Augustini, Lugduni, imp. Joannis e Recheel, 1497.

◆ ◆ ◆

A Quimperlê, les bibliothèques des Jacobins, des Capucins, des Ursulines et des Bénédictins (de St-Maurice-de-Carnoët), réunies au siège du District, formaient une masse de plus de 15.000 volumes, parmi lesquels une quinzaine d'incunables de Venise, de Lyon, etc., dont le plus ancien était de 1476, et dont plusieurs titres ont déjà été cités comme appartenant à d'autres fonds.

Il n'est pas question du *Cartulaire de Sainte-Croix*, qui, à cette époque, avait déjà dû franchir la Manche.

◆ ◆ ◆

Parlant des 3.000 volumes environ déposés à Chateaulin, Cambry est amené à dire quelques mots de la « riche bibliothèque » de l'abbaye de Landévennec, située dans le district, « laquelle, dit-il, visitée par « Montfaucon, par Mabillon, a été dépourvue d'une partie de ses « richesses, des livres en parchemin surtout dont on s'est servi pour « humecter les tabacs. On avait fait porter cette bibliothèque au Port-« Launay en 1792 ; ce n'est qu'à la fin de 1793 qu'on l'a fait parvenir à « Chateaulin. » Il est possible que le fameux manuscrit de *Guineclouff* qui se trouvait à l'abbaye au temps où dom Le Pelletier composait son *Dictionnaire de la Langue Bretonne*, et dont j'ai eu l'occasion de parler ici à propos de la mission de Mémimé en Bretagne (v. N. R. B., 1949), ait terminé son existence à la Manufacture des Tabacs de Morlaix ou bien dans une fabrique de poudre à canon, où le parchemin servait à la confection de gargousses. Le *Cartulaire* de l'abbaye, heureusement conservé à la bibliothèque de Quimper, n'a probablement dû son salut qu'à son format relativement réduit. Cambry n'en parle d'ailleurs qu'incidemment, tout à la fin de son rapport concernant le district de Chateaulin.

On peut juger d'après ces extraits d'un catalogue lui-même certainement incomplet, et rédigé après que des pertes irréparables eussent éprouvé les richesses bibliographiques de notre département, à quel point l'incurie des hommes a privé les amateurs de vieux livres et les chercheurs, de documents précieux, qui auraient dû faire aujourd'hui l'ornement de deux ou trois bibliothèques finistériennes : Morlaix, Brest et Quimper, et qui, hélas ! ont complètement disparu, du moins de notre région.

A ma connaissance, la Bibliothèque municipale de Morlaix ne conserve que deux ou trois des incurables cités. Les autres sont peut-être devenus la proie des « agioteurs » dont parlait Cambry dans sa préface, ou, plus probablement, ont été détruits par l'humidité, les rats ou les enfants, à moins qu'ils n'aient été transformés en cornets à tabac...

De toute façon, que de richesses inutilement perdues pour notre pays, bien que, parmi elles, ainsi qu'on l'aura noté, la langue bretonne n'ait guère trouvé beaucoup de place !

F. GOURVIL.

ses vacances d'été, Renan nota au crayon ce texte inédit d'un souhait que les enfants du Trégor faisaient parfois à leur père :

Salut dom tadadï cos
A respect der goneer bara
Salut à notre vieux père,
Et respect au gagnereur de pain.

Que Renan ait transcrit et traduit ce qu'il avait lui-même entendu ne saurait faire de doute car on lit plus loin : « Je crois même avoir entendu : *Salut der tantarin cos...* (4). Renan mettait à profit l'expérience qu'il acquérait ainsi pour mieux pénétrer les secrets d'autres civilisations. Lorsqu'il lisait les *Psaumes* notamment, bien des traits de la vie des anciens Hébreux prenaient un sens lorsqu'il les comparait à ceux que lui mettaient sous les yeux paysans et marins du Trégor. Mais c'est surtout à des fins linguistiques que le jeune armoricain. Le Saint-Sulpice utilisait sa connaissance de la langue armoricaine. Le philologue en herbe découvrait de multiples rapports entre le breton et l'hébreu. Par exemple, après avoir observé que l'hébreu est d'autant plus pauvre pour l'expression des idées intellectuelles, qu'il est plus riche pour celle des idées matérielles et sensibles, Renan ajoutait docement : « *Le breton, et généralement toutes les langues des peuples peu exercés aux fonctions intellectuelles, participent à ce caractère de pauvreté et de richesse* (5). » Les notes du jeune séminariste fourmillent surtout de rapprochements audacieux, sinon téméraires, entre racines celtiques et sémitiques : héb. *éretz*, bret. *donar* (terre); héb. *tzarac'h*, bret. *skrij* (crier); héb. *kol*, bret. *oll* (tous); héb. *ém*, bret. *mamm* (mère); héb. *yayin*, bret. *gwin* (vin); héb. *shekem*, bret. *skoak* (épaule, dos); héb. *egrof* (poing), bret. *craban* (griffe); héb. *la'ag* (railler), bret. *gogues* (flatter? flateur?); héb. *shebhá*, bret. *seis* (sept); héb. *ketoneth*, bret. *cotilloneta* (tunique); héb. *chamadh* (déli-cieux), bret. *mad* (bon); héb. *azan* (dresser l'oreille), bret. *asen* (âne); héb. *paratz*, bret. *fraillet* (briser, fendre) (6). Renan alla même jusqu'à rédiger une brève étude intitulée *Rapports de la langue celtique avec l'hébreu*, qui, inédit, semble dater de 1844 ou du début de 1845 (7). Il y insiste sur les ressemblances que présentent les pronoms en ces deux langues : héb. *atta*, bret. *té* (tu, toi); héb. *hi*, bret. *hi* (elle); pronom démonstratif *-zé*, identique en breton et en hébreu; et surtout sur l'emploi des pronoms affixes. En hébreu, observe Renan, ces pronoms s'ajoutent aux substantifs, aux verbes et aux particules : ainsi *mon cheval* se dit *sousi*, et *son cheval* *souso*, les pronoms personnels tent aux particules seulement : *gant*, avec; *gantun*, avec lui; *guennoc'h*, avec vous; *guennit*, avec toi. Une autre particularité grammaticale propre aux deux langues, remarque encore Renan, c'est que les substantifs se mettent au singulier après les noms de nombre : en breton, par exemple, *dix maisons* se dit *dek ti* et non *dek tié*. Au cours de ses études en Sorbonne, Renan tira un parti analogue de sa connaissance du breton lorsqu'il voulut expliquer certaines étymologies ou éclairer le sens de mots français dont la signification a évolué. Ainsi, pré-

Renan savait-il le breton ?

(Réponse à la question 371)

I

Il paraîtra peut-être surprenant que cette question se pose : « Renan savait-il le breton ? » En effet, Renan naquit à Tréguier, ville située bien à l'intérieur de la zone bretonnante, à une époque où l'usage de la langue bretonne était aussi commun, sinon aussi exclusif, dans les petites villes que dans les campagnes. Il est donc naturel de penser qu'il apprit le breton en même temps que le français, d'une manière toute spontanée. Cependant, si l'on songe qu'un critique aussi averti que Michel Bréal a pu écrire que Renan ne connaissait pas le breton (1) une mise au point semble nécessaire.

Il est certain que Renan parlait breton. Sinon, comment aurait-il osé écrire à sa mère, qui certes pouvait mieux que personne juger de sa véracité : « *Ce bon Monsieur* [il s'agit de l'abbé Tresvaux, natif lui-même de Tréguier, qui prit Renan sous sa protection lors de son entrée au petit séminaire de Saint-Nicolas] *me témoigne le plus grand intérêt et j'ai bien du plaisir à m'entretenir avec lui dans le langage de notre bon pays* (2). » Ne déclara-t-il pas encore, dans l'ouvrage qui lui valut de remporter le prix Volney en 1847 : « *La langue cello-bretonne... est celle qui est actuellement parlée en Basse-Bretagne et dans le pays de Cornouailles en Angleterre. Je m'estime heureux de la savoir de naissance* (3). »

Ne dit-il pas enfin, près de cinquante ans plus tard, dans le discours qu'il prononça à Quimper le 17 août 1887 : « *Je passe l'été près de Perros, au milieu d'un hameau de très pauvres gens... Dès que je leur ai parlé breton, ils m'ont tenu absolument pour un des leurs.* » ? Multiplier les citations de ce genre serait aisé, mais présenterait sans doute moins d'intérêt que de délimiter la place qu'occupe la langue bretonne dans l'esprit et dans l'œuvre de Renan.

Très tôt, Renan comprit que sa connaissance du breton lui permettait d'entrer en contact direct avec ses compatriotes et d'observer sur le vif leurs coutumes et leurs usages. Ainsi, en 1845, au cours de

(1) *Notes sur Renan*, « Revue de Paris », 15 septembre 1903, p. 272.

(2) Lettre du 16 octobre 1838 (*Lettres du séminaire*, p. 20).

(3) *Essai historique et théorique sur les langues sémitiques en général et sur la langue hébraïque en particulier*, Bibliothèque de l'Institut, Ms. 2209, fol. 346 inédit.

(4) Bibliothèque nationale, Ms. N.A.F. 11478 bis, fol. 78.

(5) Bibliothèque nationale, Ms. N.A.F. 11480, fol. 477, inédit.

(6) Bibliothèque nationale, Ms. N.A.F. 11479, pp. 473, 475, 481, 492; N.A.F. 11489, fol. 179, 183, 248, 261, 261, 324, 337, 338, 478.

(7) Bibliothèque nationale, Ms. N.A.F. 11479, fol. 608-619.

tendait-il, le mot *Armoricum* provient non d'*Armoric* (la petite mer) mais d'*Armor* (la mer) plus le suffixe *-icum*, car le nom d'*Armor* s'est conservé sous cette forme en Bretagne. Le mot breton *ler* (voleur) est un emprunt direct au vieux français. Le mot *guennék* (sou), dont la racine est *gwenn* (blanc), n'est qu'une traduction presque littérale du vieux français *blanc* (petite monnaie d'argent). Enfin, le mot *soudard* a gardé en breton son sens original de *soldat* (8). Renan eut à nouveau recours à sa connaissance du breton lorsqu'en 1846-1847 il composa son monumental *Essai historique et théorique sur les langues sémitiques en général et sur la langue hébraïque en particulier*. Il y reprenait en les développant les comparaisons qu'il avait déjà esquissées dès 1844-1845 (9). Linguistes et philologues d'aujourd'hui montreraient sans peine que bon nombre des rapprochements établis par Renan sont dépourvus de signification réelle ou ne reposent sur aucune base scientifique solide. En discuter la valeur entrainerait trop loin. Il convient du reste d'indiquer que Renan lui-même montra par la suite plus de prudence dans les comparaisons de cet ordre. S'il rapprocha encore parfois des mots bretons de racines sémitiques, ou s'il découvrit des analogies entre certains aspects des idiomes celtiques et sémitiques, il évita soigneusement toute tentative d'assimilation entre ces deux familles de langues. Avec sagesse, il maintenait qu'un grand nombre de faits reliés les uns aux autres par des loins phonétiques constantes peuvent seuls produire la conviction scientifique (10).

Le point essentiel est que Renan, lorsqu'il abordait un nouveau champ d'études, songeait immédiatement à utiliser son expérience bretonne.

Sans doute se demandera-t-on si Renan, après avoir ainsi appliqué sa connaissance du breton à l'étude des langues sémitiques, ne procéda point à l'opération inverse. Il faut bien reconnaître que sa seule contribution personnelle aux progrès de la philologie celtique est une note sur l'étymologie bretonne du nom *Abélard*. Renan la fit lire par un collègue de l'Institut, Henri Martin, au Congrès celtique international de 1867, à Saint-Brieuc, et la publia, légèrement remaniée, dans le premier numéro de la *Revue celtique* (pp. 265-268). Renan soutient que le nom d'*Abélard* se décompose en *ab* (fils, en celto-breton), et *Aelard* ou *Alar*. E. Ernault a ratifié cette étymologie dans son *Glossaire moyen breton*. Si Renan limite à cette note ses recherches sur la langue bretonne, c'est sans doute en raison de l'insuffisance de ses connaissances. Spécialiste avant tout des langues sémitiques, il ne poussa jamais très loin l'étude des idiomes celtiques. L'orthographe des mots bretons qu'il écrivit semble indiquer qu'il en donnait une transcription phonétique. Pouvait-il même juger de la correction grammaticale d'un texte breton ? On en peut douter. En effet, le 5 avril 1891, Renan adressa le billet suivant à M. G. Le Coat, pasteur protestant de Trézel (Côtes-du-Nord) : « Votre traduction bretonne de la Bible me paraît fort réussie sous le rapport de la langue. Recevez mes meilleurs compliments... » Or le breton du pasteur — Anatole Le Braz l'a montré — fourmille de gallicismes, de néologismes copiés sur le français, et de mots détournés de

(8) *Cahiers de jeunesse*, pp. 11, 21, 26, 173 ; *Nouveaux cahiers de jeunesse*, p. 95.

(9) Bibliothèque de l'Institut, Ms. 2209, fol. 169-170, 346-350, 358, 485-486.

(10) *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, pp. 436-438. « Rapport annuel sur les travaux du conseil de la Société asiatique pendant l'année 1869-1870 », *Journal asiatique*, 1870, pp. 32-33.

leur sens véritable (11). D'autre part, si Renan avait su le gaélique, il ne se serait point fait illusion sur l'identité de cette langue et du bas-breton (12). S'il avait su le gallois, eût-il écrit que la traduction des *Mabinogion* de Lady Charlotte Guest « est le miroir fidèle de l'original kymrique (13) ? Il aurait sans doute observé que la noble dame, si elle avait publié intégralement le texte gallois, avait soigneusement omis de traduire en anglais les passages qui eussent pu choquer la pudibonderie victorienne. Enfin, Renan ne semble pas avoir suivi les progrès de la philologie celtique : selon toute apparence, il n'a jamais mentionné dans ses écrits les noms des premiers grands celtisants, Zeuss, Chr. W. Glück, Herman Ebel ou Whitley Stokes, ni pris connaissance de leurs travaux.

Mais si Renan n'a pas personnellement participé au développement des études celtiques, il les a favorisées dans la mesure de ses moyens. Dès 1864, date à laquelle il essaya d'obtenir que les études celtiques fussent représentées au Collège de France, sa sympathie était acquise à leur cause, et, jusqu'à sa mort, son appui ne leur fit jamais défaut. H. d'Arbois de Jubainville, premier titulaire de la chaire de celtique au Collège de France, lui rendit un juste hommage lorsqu'il attesta que les celtistes n'eurent jamais ami plus sincère et plus dévoué que Renan.

Il serait pourtant inexact d'attribuer à Renan un attachement excessif à la langue bretonne. L'intérêt qu'il lui portait était dû pour une large part à son goût des sciences philologiques. En effet, Renan put annoncer sans trop s'émouvoir la mort du breton : « Un idiole a toujours assez vécu quand il a été aimé, et que de bonnes études philologiques ont fixé son image pour la science comme un fait désormais indestructible dans l'histoire de l'humanité (14). Voyait-il juste en cela ? Il est réservé aux générations futures d'en juger.

René GALAND.

II

O ui. Renan savait le breton et le parlait. En voici un témoignage, indiscutable dans deux extraits d'une lettre adressée en février 1930 à son correspondant inconnu par M. Jules Guillermin, maire de Tréguier au moment de l'inauguration du monument Renan (le brouillon m'en a été remis aimablement par M^{me} Léon Le Gac, née Juliette Guillermin).

J'ai omis de faire allusion à un mot que Renan lança en sa présence [la présence de M^{me} Jules Guillermin] : elle accompagnait sa grand-mère [M^{me} Le Scornet] à Ros-map-hamon, où son locataire [Renan] venait depuis peu de s'installer, et dont l'une des premières demandes fut de lui faciliter, de la porte-fenêtre de la pièce où il avait installé son bureau, une descente plus commode sur la terrasse longeant toute la devanture de la maison.

Pour satisfaire sans retard à une demande si justifiée, M^{me} Le Scornet se présenta un jour dans la propriété accompagnée de ma femme, sa petite-fille, qui se souvient aujourd'hui de l'explication donnée en sa

(11) Voir A. LE BRAZ : « *Ap Bibl santel, troet e brezhoneg* (les Treger), G. Le Coat », et la « *Réponse de M. Le Coat à M. Le Braz* — *La Bible bretonne* », *Annuaire de Bretagne*, 1891, VI, pp. 634-638, et VII, pp. 131-133.

(12) Bibliothèque nationale, Mss. N.A.F. 11474, fol. 167, et N.A.F. 11473, fol. 610.

(13) *Essai sur La poésie des races celtiques*.

(14) Lettre à Narelasse Quéllen du 30 juillet 1870, in *Correspondance* II, p. 182.

présence à l'ouvrier apportant sur place les matériaux nécessaires, entr'autres la pièce principale, une marche de granit à disposer de manière à faciliter la descente sur la terrasse.

Ce qui provoqua une justification du Maître, qui, s'adressant à l'ouvrier, qu'il savait ne connaître que le breton :

Na dier zo ber, a ma hôff zo pouner.

Traduction française : Mes jambes sont courtes et mon ventre devient lourd...



...Renan faisait toujours grand cas des fermiers voisins de sa maison de campagne, les entretenant, autant qu'il le pouvait, dans la langue bretonne... C'est ainsi et principalement au moment où il avait chez lui son grand ami Berthelot, le grand chimiste, il se rendait avec lui dans la famille Le Goff, qui exploitait une ferme voisine, et où il s'asseyait toujours « War ar banc dossier », sur le banc-dossier, près du foyer principal, et se plaisait à entendre les membres de la famille racontant leurs marchés et aventures des jours précédents, les enfants qui, volontiers, chantaient en breton les gwerz qu'ils avaient retenus. Au nombre de ceux-ci, la petite Marie, dont la mémoire était, paraît-il, prodigieuse, mais qui, à peine jeune fille, quitta le berceau paternel pour s'allier à un marin de l'Etat...



La « petite Marie » existe toujours. Elle s'appelle M^{me} Le Brozec et est devenue une vénérable aïeule. J'ai eu l'occasion de causer avec elle il y a une dizaine d'années. Elle avait conservé toute sa mémoire. Les Renan et les Psichari avaient, m'a-t-elle dit, assisté à son mariage, ce dont elle était très fière. A l'église de Louannec, Renan accompagna même à mi-voix à peu près tout l'office.

Elle m'a confirmé les fréquentes visites de Renan à Rochguen, la ferme de ses parents. Il était parfois accompagné par Berthelot, plus souvent par son gendre Jean Psichari.

Non seulement il écoutait les fermières (plutôt que les fermiers alors aux champs), mais encore il leur « disait des blagues en breton » pour les faire rire. Puis il s'endormait un moment assis sur le banc-dossier où il aimait prendre place. Alors Berthelot ou Psichari s'éclipsait. S'il faisait chaud, celui-ci allait s'étendre sous un arbre pour y dormir aussi.

M. Guégan, ancien directeur de l'école de Ploumanac'h, né à la Ville-neuve, en Louannec et retiré dans cette même commune à Truzugal m'a raconté qu'au cours des courtes promenades que Renan faisait d'ordinaire avec Berthelot, à petite distance de Rosmapamon, il entraît volontiers chez les gens du pays. Au début de son séjour, on lui avait réservé assez grise mine, en raison de la réputation qui lui avait été faite d'être un adversaire acharné de la religion et des prêtres, mais dès qu'il avait échangé quelques mots en breton avec ses hôtes d'occasion, la retenue cessait et, si la maîtresse de maison faisait des crêpes, elle ne manquait pas de lui en offrir ainsi qu'à son compagnon de promenade.

A Ploumanac'h, où il aimait venir parcourir le village de pêcheurs, exempt de toute construction estivale, il faisait arrêter sa voiture (d'ordinaire un char à banc dont le banc d'avant était occupé par le conducteur et M. Renan, lui, s'asseyant en arrière sur une chaise) devant

l'Hôtel des Voyageurs et là, avant d'entreprendre sa promenade, parlait volontiers en breton avec la tenancière, M^{me} Lageat.

Ainsi les témoignages abondent.

Mais parlait-il breton, sans la moindre hésitation, comme les gens du Trégor demeurés fidèles à leur pays d'origine, ou avait-il quelque effort à faire pour retrouver la langue qu'il avait certainement parlée enfant ? C'est ce que je ne saurais dire.

De même que je ne puis dire, lorsqu'il eut pris sa mère auprès de lui à Paris, à laquelle il consacrait, chaque jour, une heure de conversation, s'ils utilisaient de temps à autre le breton dans l'échange de leurs souvenirs.

Léon DUBREUIL.

La plus courte des "Vies" d'A. Le Grand (d'après l'Édition de 1659)

LA VIE DE SAINT AARON CONFESSEUR, le vingt-deuxième Juin.

Environ l'an 507, Saint Aaron vivoit en grande sainteté, & gouvernoit nombre de Moynes en vn Monastere qui estoit en vne Isle dans la mer, vis-à-vis de la ville d'Aleth. Il estoit Breton Armoricaïn, & ayant receu l'Ordre sacré de la Prestre, se retra avec quelques autres jeunes clercs dans cette Isle, où ils construisirent vn petit Monastere, dans lequel ils se logerent, & se soumirent à la direction de saint Aaron : la vie que menoiēt ces saints Personnages estoit si parfaite, que saint Malo ayant quitté son pays, fut averti par vn Ange d'aller trouver le saint-Abbé Aaron, lequel pour lors s'estoit retiré en l'Isle de Cesembre plus auant en la mer, pour s'adonner plus spécialement à la solitude. Le Vaisseau de saint Malo guidé du Ciel aborda en cette Isle, les deux Saints s'entre-saluent, & le bon vieillard Aaron receut saint Malo comme celui que Dieu luy envoioit pour luy succeder en sa charge d'Abbé. Ils allerent tous au Monastere, où peu de iours après Dieu appela à soy saint Aaron, au grand regret de ses Religieux, qui l'enseuelirent en son Eglise Abbatale, & eleurent en son lieu saint Malo, lequel ayant esté sacré Euesque d'Aleth, fit leur de terre les Reliques de S. Aaron, & mettre dans vn Sepulchre eleué en sa Cathedrale : depuis son Chef & son Bras droit richement enchasséz, furent mis parmy les autres Reliques de la Cathedrale de saint Malo, où Dieu a operé plusieurs miracles par son intercession.

Tous les Aulheurs qui ont écrit la vie de St Malo parlent de Saint Aaron, & l'Eglise Maloïne en fait la Feste le 22 Juin.

(La Vie, Gestes et Miracles des Saints de la Bretagne Armoricaïne, etc., M. DC. LIX, pp. 224-225).

“UNE COMTESSE DE SÉGUR BRETONNE”

Zénaïde Fleuriot

II

L'ŒUVRE de Zénaïde Fleuriot nous frappe tout d'abord par son extraordinaire abondance et par sa facilité. En 31 ans, de 1859 à 1890, la romancière a publié plus de 80 volumes et, sans doute y eût-elle ajouté encore quelques autres, ne fût-ce que pour satisfaire « l'impatience » de ses éditeurs et l'appétit de ses jeunes lecteurs, si son amie la Princesse de Wittgenstein ne l'avait mise en garde contre les dangers de cette fécondité.

Elle possédait, en effet, une verve intarissable et une imagination particulièrement vive et débordante en même temps qu'une plume très aisée et un don réel de construire et d'habiller de fictions les événements de la vie quotidienne...

Ce qu'elle nous présente, c'est la vieille province, et surtout la sienne — la Bretagne — très pittoresque mais aussi très calme et un peu endormie, avec son existence un peu terne, au rythme très lent, ses usages, ses mœurs et sa société vieillotte... Aussi, plusieurs de ses œuvres ont-elles vieilli et donnent-elles l'impression d'un autrefois très révolu et déjà lointain. Pourtant, sous un extérieur un peu démodé, une grande partie reste vivante parce qu'elle s'appuie sur un grand fond de vérité. C'est que l'auteur a souvent peint « d'après nature ».

Ce sont des milieux connus qu'elle décrit, ce sont des personnages vus et fréquentés qu'elle met en scène :

« Comptez, dit un critique, les petites scènes d'intérieur absolument vraies, finement dépeintes, dont tous ces livres sont remplis. D'abord, voici bien la Bretagne avec son cachet spécial, ses pêcheries, ses grèves, ses landes, ses forêts où fume la hutte du sabotier, ses bourgades où la vieille auberge, soutenus par des clients traditionnels, commence à lutter contre l'hôtel moderne, fier de son aspect plus confortable et plus régulier. C'est la petite ville avec ses qualités, ses défauts, ses ridicules, ses côtés touchants. C'est la maison de campagne où vit une famille nombreuse. Ce sont les jeux, les travaux, les taquineries entre frères et sœurs, les petits événements qui passionnent un foyer ; le tout entrecoupé, comme dans la vie, de morts, de naissances, de mariages, de

séparations et de mille détails dont les prétendus réalistes, absorbés par leur esprit de système, paraissent ne pas trop se douter... (1) »

L'œuvre échappe ainsi à la monotonie, de même que la vie, elle est changeante, multicolore et, « Comme dans la vie », toutes les classes sociales s'y mêlent, chacune avec ses traits particuliers, ses habitudes, ses préjugés, son genre de vie et, souvent, avec ses types originaux et amusants.

On peut voir dans « Cadok » et « L'Héritier de Kerquignon », cette demoiselle angélique qui, de longues années durant, compulse et fouille des monceaux de vénérables et antiques papiers de famille, dans l'espoir tenace et infatigable d'écarter la ruine qui la menace. Ailleurs, ce sont des « vieilles filles », « ses sœurs en célibat », telle Victorine, Horacie et bien d'autres, ou un curieux ménage, celui d'« Alix », M. et M^{me} Cree'h, le mari, toujours soumis, en quête d'auditeurs complaisants pour ses poésies fumeuses, la femme, au ton tranchant et dominateur. Ailleurs encore, des orgueilleux dans le genre d'Armelle et de M. Trahec, des avarés comme M^{me} Dubellec, si dure pour sa nièce Mandarine, la jeune « Tombée du nid », ou « l'affreux » Jérôme Villeandré des « Prévalonnais » et Jacques Tirechamp, père et patron de « Ces bons Rosaëc » qui ne s'en apitoient pas moins sur sa fin tragique...

Ce sont tous ces bourgeois un peu compassés de l'époque, ces propriétaires campagnards et les châtelains et châtelaines avec lesquels vivent d'aimables jeunes filles, parfois si gracieuses, contrastant avec leur entourage, telles « Bengaté », M^{me} Duchâtenel, « Alberte »... et ces enfants aux tempéraments divers et si vrais, comme ce petit monstre de « Tourbillon » qui fait oublier « Tranquille », « Gildas l'Intraitable », ou l'audacieux « Cadok » qui a de bien imprudentes fréquentations, « Cadette » ou « Bouche-en-Cœur », l'espégle Charlotte, l'intelligente et terrible sœur du « Petit chef de famille » et « les Grises », leurs amies « en austères sarraus »...

Mais les humbles ne sont pas oubliés. Nous y rencontrons de petits boutiquiers du vieux temps qui, les jours de marché, l'aune ou le pichet à la main, s'affairent derrière leur comptoir, telle « Farande », la servante, ou « la Glorieuse », altière, agitée et bruyante, qui se prétend au-dessus de sa condition — de braves pêcheurs côtiers dont le type est Christophe, ancien marin, gardien de phare, qui élève toute une bande de « petits bonnets » — et des paysans et des paysannes, que représentent des personnages comme Monique « la Rustaude », et que l'auteur nous montre déjà séduits par l'appel trompeur des cités dont certains quartiers populaires bien tristes sont décrits à leur tour dans « Bonasse ».

Ainsi, c'est essentiellement dans sa vie personnelle et dans la vie de ceux qui l'entourent et qu'elle a observés et bien connus qu'elle a trouvé la matière de la plupart de ses romans. C'est ainsi qu'elle met volontiers en scène des familles comme la sienne, c'est-à-dire des familles bourgeoises et nombreuses que des revers de fortune ont réduites à la gêne, sinon à la misère... Il existait sans doute quelque parenté entre elle et Charlotte qui, dès ses quatorze ans, voulait se rendre « utile » en donnant des leçons de musique. « Il y a, écrit Zénaïde Fleuriot dans « Plus tard », un fléau dont on ne soupçonne pas assez les poignantes amertumes, c'est la ruine... Rien n'est plus difficile que de remonter l'échelle sociale pour regagner la place occupée par ses ancêtres... » Qui mieux qu'elle pouvait évoquer ces amertumes, elle que la chute de la fortune familiale avait

(1) G. d'AZAMBUJA, feuilleton de l'Univers du 2 septembre 1897.

ravalée au rang de la pauvre petite institutrice et qui confiait si naïvement à sa sœur aînée les misères que lui valait cette condition subalterne : « Figure-toi que cette mauvaise étoffe verte a été brûlée par la teinture et que le bas s'est tout effilé ; impossible de repriser, l'aiguille faisait des trous... enfin, j'ai pu tirer un morceau du devant que cache mon tablier et qui m'a servi à raccommoder le bas. »

Étant donné ces éléments de l'œuvre, le cadre de l'action ne pouvait manquer d'être principalement la province natale de l'auteur. « M^{me} Fleuriot, bretonne et chrétienne, a donc étudié l'humanité, comme la nature, dans sa province... Elle a vécu dans cette atmosphère de foi, d'honneur et de probité antique, et l'on retrouve dans ses compositions comme un reflet de ces vertus morales qu'elle a eues sous les yeux depuis son enfance (2). »

Avec la foi et la famille, c'est, en effet, la nature chère à ses jeunes années, à ses années heureuses, qui constitue l'une des principales sources de son inspiration, la nature bretonne, c'est-à-dire la mer, loin de laquelle Cadok ne saurait vivre, les forêts auxquelles Bénédicte des « Premières pages » ne veut pas qu'on touche, et les landes fleuries d'ajoncs et de bruyères.

C'est la nature chère à sa sœur, avec les humbles gens qui la peuplent : paysans, domestiques, servantes surtout, et sabotiers frustes souvent dépeints avec « un saisissant relief » qui accuse des natures « parfois dominées par la violence de l'instinct, et qu'un geste de bonté, une supplication d'enfant suffisent à mater (3). » C'est le cas de ce Blaise, le grand sabotier de « Galadoc », toujours prêt à maltraiter ou à injurier son petit frère Brandan qui aime mieux dessiner qu'ébrancher des chênes. Alors que personne n'ose intervenir pour mettre fin à ses brutalités, la petite Bengale s'approche doucement de lui et lui pose sur le bras sa frêle main puis, d'une petite voix flûtée, lui demande : « Blaisé, voulez-vous me donner Brandan pour porter mon petit frère ? » Et le terrible sabotier, interdit, lâche comme malgré lui la ceinture de Brandan qui tombe sur la mousse : « Prenez-le, Mademoiselle, je n'ai rien à vous refuser. »

Aussi bien ces âmes rudes cachent-elles souvent ces fortes qualités que l'auteur apprécie surtout chez ses personnages : un solide fond d'honnêteté, une grande piété et une bonté dévouée...

Ces traits marquants des humbles rustiques, c'est surtout chez les servantes que Zénaïde Fleuriot se plaît à les faire apparaître, chez ces servantes dont la vie se mêle étroitement à celle des jeunes et des enfants pour qui la romancière finira par écrire presque exclusivement. Car, si cette dernière connut d'abord le succès grâce à des ouvrages écrits pour les familles et pour les jeunes filles, et qui furent publiés chez Lecoffre, chez Blériot et Gautier ou chez Plon, c'est surtout par des romans destinés aux enfants qu'elle se fera une réputation durable. Non qu'elle ne se laissât parfois attirer vers le genre romanesque cher à l'époque. Elle en fait l'aveu à la Princesse de Wittgenstein : « J'ai eu quelquefois des tentations de m'essayer dans le roman de passion. La vogue et l'argent suivent ces succès faciles... » mais, ajoutera-t-elle : « J'ai résisté ; j'ai fui cette dangereuse et irrésistible M^{me} Sand qui avait demandé à me voir et qui aurait pu prendre sur moi une immense et fâcheuse influence. »

C'est, sans aucun doute, parce que chez elle la piété et la fidélité

(2) Alfred NETTEMET, Introduction de *La Vie en Famille*.

(3) M. Th. LATZARUS, ouvrage cité.

à certains sentiments familiaux l'emportèrent, avec quelque tendance à moraliser, voire à édifier par ses œuvres.

Il ne faut pas non plus négliger l'influence qu'exerça sur l'évolution de sa carrière littéraire son entrée dans « la Semaine des Familles » dont Lecoffre ne tardait pas à lui confier la direction.

Ajoutons cette prédilection qu'elle portait aux faibles, aux humbles et surtout aux enfants qu'elle aimait particulièrement parce qu'elle les comprenait mieux que quiconque pour avoir été longtemps en contact avec eux et parce qu'elle possédait ce fond de naïveté, de candeur et de jeunesse qui semble avoir été le trait dominant de sa nature.

Il est vrai encore que la réussite de ses premiers essais dans ce genre avaient été des plus encourageantes et lui avait prouvé que les enfants lui rendraient bien cette rayonnante sympathie qu'elle leur prodiguait.

Et ce fut alors toute une longue série d'œuvres fraîches comme « le Clan des Têtes chaudes », « Au Galadoc », « Bengale », « le Petit chef de Famille », « Plus tard », « la Petite Duchesse », « Raoul Daubry », « Tombée du Nid », « Tranquille et Tourbillon », « le Cœur et la tête », ...et quantité d'autres, qu'elle publia, dans la Bibliothèque Rose, ou dans la Petite Bibliothèque de la Famille, et dans « cette collection de beaux volumes in-8° illustrés qui furent, pendant des années, les étrennes préférées de bien des petits Français (4). »

C'est dans ces charmants ouvrages, « dont la vogue n'a pas faibli jusqu'à 1910-1914 et qui gardent encore de nombreux lecteurs dans le public de nos collections pour la jeunesse (5) », que nous trouvons souvent ces types de servantes si caractéristiques et sympathiques.

Elles tiennent une très grande place dans la maison de leurs maîtres ; la confiance qu'elles inspirent et l'affection qu'elles savent conquérir sont telles que « c'est à elles que la mère de famille, se sentant mourir, confie les siens. » Confiance bien justifiée d'ailleurs, car, à l'exemple des servantes de Molière, elles sont perspicaces, pleines de bon sens et toujours en éveil à l'endroit des agissements des intrigants et des hypocrites qu'elles ont vite fait de dépister et contre lesquels elles n'hésitent pas à défendre énergiquement leurs maîtres. M. du Galadoc et son entourage se laissent-ils bernier par un aventurier qui leur promet monts et merveilles, la servante Michelle ne sera pas dupe : « Monsieur est ensorcelé, et ses fils aussi ; pour moi, j'aurais des cents et des mille que je ne les confierais pas à ce Monsieur qui a l'air du diable. »

Elles sont, il est vrai, entêtées comme de vraies Bretonnes. Mais « cet entêtement orgueilleux » les maintient à l'abri de toute faiblesse et les préserve de toute chute. Il leur vaut aussi, parfois, de souffrir, comme la bonne farauda qui n'admettra jamais que son frère ait pu dérober un couvert d'argent et préfère quitter des maîtres qu'elle servait depuis vingt ans pour aller courir tous les risques de la capitale. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer chez ces humbles, ou leur dévouement à ceux qui les emploient ou leur esprit de famille et leur fidélité à leurs origines.

Ainsi que l'écrivit justement M. Th. Latzarus, c'est cet esprit de famille « qui fait toute la moralité de l'œuvre de Zénaïde Fleuriot. »

Il prend sa source dans « les vieilles traditions chrétiennes et françaises » qui représentent l'idéal dont l'âme de l'auteur est impré-

(4) M. Th. LATZARUS, ouvrage cité.

(5) Renseignements très aimablement communiqués par la Librairie Hachette que nous remercions vivement.

gnée. Dans la plupart des familles que celle-ci nous présente, c'est la mère qui veille sur ces traditions et, si elle vient à disparaître, l'un des enfants saisit le flambeau...

Car, l'esprit de famille, nous le rencontrons chez nos jeunes héros comme chez leurs ascendants. C'est lui qui crée l'unité parmi ces types variés qui comprennent, non seulement d'excellents sujets, mais aussi des faibles, prêts à tomber sous de mauvaises influences, des égoïstes, des paresseux, des capricieux, des turbulents, de vrais petits diables voisinant avec de jeunes modèles de bonté... tous, quelque différents qu'ils soient par maints côtés, sont susceptibles de réagir dans le bon sens par affection ou par dévouement pour les leurs. Tous sont à même de faire preuve de cette volonté que nous avons signalée et qui les rend capables d'actions ou de gestes au-dessus de leur âge. Par exemple, lorsque M^{me} du Galadoc meurt, c'est sa petite Bengale qui lui fermera les yeux, au milieu du désarroi général...

Mais ils sont surtout mûs par le ressort du cœur dont la vie, chez eux, est généralement intense, qu'elle se manifeste sous la forme de l'orgueil, comme chez l'insupportable « Petite Duchesse », ou par des traits d'une touchante bonté.

Au reste, les circonstances avivent fréquemment leurs sentiments. Car tous ne vivent pas dans une atmosphère heureuse. Ils sont quelquefois « de trop » dans la famille ou mal accueillis lorsqu'ils arrivent trop tard, telle cette pauvre « Caline » à qui les domestiques eux-mêmes font sentir qu'elle est indésirable mais dont la patience ingénieuse finira par lui conquérir les cœurs qui se fermaient pour elle.

Ces jeunes héros gardent cependant les traits caractéristiques de leur âge. Ainsi que nous l'avons déjà constaté, Zénaïde Fleuriot connaît bien les enfants et a su distinguer leurs défauts propres, comme leurs qualités. L'exemple de la Charlotte du « Petit Chef de famille » et du « Jeune Chef de famille » puis de « Raoul Aubry », qui, par tant de côtés, rappelle la Sophie de la Comtesse de Ségur, est bien typique à cet égard. Comme Sophie, Charlotte est autoritaire, indépendante, exigeante et capricieuse à la façon des enfants gâtés dont tous les désirs ont toujours été comblés. Les fantaisies de son inconscient égoïsme sont, pour son entourage et, en particulier, pour ses aînés, de fréquentes causes de souffrance. Pourtant, « ce cœur léger » n'est pas incapable d'émotions sympathiques ni de gestes affectueux et, même dans l'étude de cette âme d'enfant indisciplinée et fantasque, Zénaïde Fleuriot demeure fidèle à sa « conception idéaliste » de l'enfant.

Encore qu'on puisse également affirmer que c'est ce fait d'avoir su peindre les enfants, ni tout à fait bons ni tout à fait mauvais, qui rappelle le mieux la réalité et donne à son œuvre son double caractère de vérité et de vie.

Ce qui contribue encore à procurer du relief à ses petits personnages, c'est qu'elle a su les faire parler. Pour nous les faire connaître, elle adopte moins la forme du récit que celle du dialogue « du dialogue vif, animé, qu'aucune longueur n'alourdit. » Elle a l'art de les faire parler en phrases concises et adaptées par lesquelles se traduit un caractère. Rappelons-nous ce dialogue entre Lotte et son cousin devant une barque où ce dernier veut faire monter sa cousine :

« Je ne connais pas ça, dit Lotte, et je vois très bien d'ici ce qu'il y a à voir.

— Comment, Charlotte, un officier de marine en herbe !

— C'est que je ne connais pas ça, et si ça bouge, j'aurai peut-être peur.

— Ça ne bouge que si je veux.

— Je vois bien que ça bouge tout seul. »

Lotte, cependant, se laissera persuader, mais non sans émotion, et elle veut se ressaisir :

« Ne bougez pas encore, s'écrie-t-elle.

— J'attendrai ton commandement.

— Bougez, maintenant, vous pouvez bouger. »

Cela n'est-il pas pris sur le vif, et n'est-ce pas ainsi que les enfants s'expriment, sans phrases inutiles ?

Cette sincérité et cette simplicité, c'est aussi ce qui fait l'attrait de son style, peut-être un peu facile, parfois trop moralisateur, mais alerte, d'une correction aisée et d'un tour souvent spirituel et fort attachant. Elle n'a pas toujours su éviter les longueurs ni les digressions — pas plus que ces romanciers anglais auxquels son talent s'apparente quelque peu — mais, du moins n'est-elle pas tombée dans cette fadeur qui a gâté trop d'auteurs, surtout féminins, de « bons romans » de l'époque.

Elle est restée à la fois naturelle et vraie — et, à une œuvre destinée à la jeunesse, elle a su conserver une fraîcheur et une jeunesse qui en ont, jusqu'à nos jours, assuré l'agrément et le succès. Certes « elle n'était pas une de ces fleurs éclatantes qui forcent l'admiration, écrit E. Mariemy. Elle était une simple « Bruyère de Bretagne ». Mais sur la bruyère — douceur de la lande — s'arrête sans fatigue le regard de qui veut se laisser pénétrer par son charme. »

F. COANT.

BIBLIOGRAPHIE

E. MARIEMY, *Zénaïde Fleuriot*, P. Lethielleux, Paris, 1929.
M. T. LATZARUS, *La Littérature enfantine en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Les Presses Universitaires de France, Paris, 1924.
F. FLEURIOT-KERINOU, *Zénaïde Fleuriot, sa vie, ses œuvres, sa correspondance*, Librairie Hachette, Paris, 1899.
P. CRESSARD, *Si vous passez par là... Zénaïde Fleuriot s'était construit un petit château-fort de roman d'aventures*, OUEST-FRANCE du 16 juillet 1952.

“PAGES OUBLIÉES” sur la Bretagne

Quelques lettres de Bernardin de Saint-Pierre

LETTRE PREMIERE

De Lorient, le 4 janvier 1768.

JE viens d'arriver à Lorient après avoir éprouvé un froid excessif. Tout était glacé depuis Paris jusqu'à dix lieues au delà de Rennes. Cette ville, qui fut incendiée en 1720, a quelque magnificence qu'elle doit à son malheur. On y remarque plusieurs bâtiments neufs, deux places assez belles, la statue de Louis XV, et surtout celle de Louis XIV. L'intérieur du parlement est assez bien décoré, mais, ce me semble, avec trop d'uniformité. Ce sont partout des lambris peints en blanc, relevés de moulures dorées. Ce goût règne dans la plupart des églises et des grands édifices. D'ailleurs, Rennes m'a paru triste. Elle est au confluent de la Vilaine et de l'Ille, deux petites rivières qui n'ont point de cours. Ses faubourgs sont formés de petites maisons assez sales, ses rues mal pavées. Les gens du peuple s'habillent d'une grosse étoffe brune, ce qui leur donne un air pauvre.

J'ai vu en Bretagne quantité de terres incultes. Il n'y croit que du genêt, et une plante à fleurs jaunes qui ne paraît composée que d'épines : les paysans l'appellent lande ou jan ; ils la pilent et la font manger aux bestiaux. Le genêt ne sert qu'à chauffer les fours ; on pourrait en tirer un meilleur parti, surtout dans une province maritime. Les Romains en faisaient d'excellents cordages, qu'ils préféraient au chanvre pour le service des vaisseaux.

Ne pourrait-on pas, dans ces landes, planter avec succès la pomme de terre, subsistance toujours assurée, qui ne craint ni l'inconstance des saisons, ni les magasins des monopoleurs ?

L'industrie paraît étouffée par le gouvernement aristocratique ou des Etats. Le paysan, qui n'y a point de représentants, n'y trouve aucune

protection. En Bretagne, il est mal vêtu, ne boit que de l'eau, et ne vit que de blé noir.

La misère des hommes croît toujours avec leur dépendance. J'ai vu le paysan riche en Hollande, à son aise en Prusse, dans un état supportable en Russie, et dans une pauvreté extrême en Pologne : je verrai donc le nègre, qui est le paysan de nos colonies, dans une situation déplorable. En voici, je crois, la raison. Dans une république il n'y a point de maîtres, dans la monarchie il n'y en a qu'un ; mais le gouvernement aristocratique donne à chaque paysan un despote particulier.

De la liberté naît l'industrie. Le paysan suisse est ingénieux, le serf polonais n'imagine rien. Cette stupeur de l'âme, plus propre que la philosophie à supporter les grands maux, paraît un bienfait de la Providence. Quand Jupiter, dit Homère, réduit un homme en esclavage, il lui ôte la moitié de son esprit.

Passez-moi ces réflexions. Il est difficile de voir de grandes misères, sans en chercher le remède ou la cause.

Vers la Basse-Bretagne, la nature paraît en quelque sorte rapetissée. Les collines, les vallons, les arbres, les hommes et les animaux y sont plus petits qu'ailleurs. La campagne, divisée en champs de blé, en pâturages entourés de fossés et ombragés de chênes, de châtaigniers et de haies vives, a un air négligé et mélancolique qui me plairait sans la saison, qui rend tous les paysages tristes.

On trouve, en plusieurs endroits, des carrières d'ardoise, de marbre rouge et noir, des mines de plomb mêlé d'un argent très ductile. Mais les véritables richesses du pays sont ses toiles, ses fils et ses bestiaux. L'industrie renaît avec la liberté, par le voisinage des ports de mer. C'est peut-être le seul bien que produise le commerce maritime, qui n'est qu'une avarice dirigée par les lois. Singulière condition de l'homme de tirer souvent de ses passions plus d'avantages que de sa raison !

Le paysan bas-breton est à son aise. Il se regarde comme libre dans le voisinage d'un élément sur lequel tous les chemins sont ouverts. L'oppression ne peut s'étendre plus loin que sa fortune. Est-il trop pressé, il s'embarque. Il retrouve sur le vaisseau, le bois des chênes de son enclos, les toiles que sa famille a tissées, et le blé de ses guérets, dieux de ses foyers qui l'ont abandonné. Quelquefois dans l'officier de son vaisseau il reconnaît le seigneur de son village. A leur misère commune, il voit que ce n'est qu'un homme souvent plus à plaindre que lui. Libre sur sa propre réputation, il devient maître de la sienne ; et, du bout de la vergue où il est perché, il juge, au milieu du feu et de l'orage, celui qu'aux états il n'eût osé examiner.

Je n'ai point encore vu Lorient. Une demi-lieue avant d'arriver, nous avons passé, en bac, un petit bras de mer ; voilà tout ce que j'ai pu distinguer. Un épais brouillard couvrait tout l'horizon : c'est un effet du voisinage de la mer ; aussi l'hiver y est moins rude.

Cette observation a encore lieu le long des étangs et des lacs. Ne serait-ce point pour favoriser, même en hiver, la génération d'une multitude d'insectes et de vermineaux aquatiques qui habitent le sable des rivages ? Quoi qu'il en soit, la facilité d'y vivre et la température y attirent du nord un nombre infini d'oiseaux de mer et de rivière. La nature peut bien leur réserver quelques lisières de côte, quelque portion d'air tempéré, elle qui a destiné plus de la moitié de ce globe aux seuls poissons.

Je suis, etc..

LETTRE II

De Lorient, ce 18 janvier 1768.

Lorient est une petite ville de Bretagne, que le commerce des Indes rend de plus en plus florissante. Elle est, comme toutes les villes nouvelles, alignée et imparfaite : ses fortifications sont médiocres. On y distingue de beaux magasins, l'hôtel des Ventes qui n'est point fini, une tour qui sert de découverte, des quais commencés, et de grands emplacements où l'on n'a point bâti. Elle est située au fond d'une baie où se jettent la rivière de Blavet et celle de Ponscoff, qui déposent beaucoup de vase dans le port. Cette baie ou rade est défendue à son entrée, qui est étroite, par le Port-Louis ou Blavet, dont la citadelle a le défaut d'être trop élevée, ce qui rend ses feux plongeants. Ses flancs déjà ont des orillons, dont l'usage n'est avantageux que pour la défense du fossé ; or elle n'en a point d'autre que la mer qui baigne le pied de ses remparts.

Le Port-Louis est une ville ancienne et déserte. C'est un vieux gentilhomme dans le voisinage d'un nancier. La noblesse demeure au Port-Louis ; mais les marchands, les mousselines, les soieries, l'argent, les jolies femmes, se trouvent à Lorient. Les mœurs y sont les mêmes que dans tous les ports de commerce. Toutes les bourses y sont ouvertes ; mais on ne prête son argent qu'à la grosse ; ce qui, pour les Indes, est à vingt-cinq ou trente pour cent par an. Celui qui emprunte est plus embarrassé que celui qui prête ; les profits sont incertains, et les obligations sont sûres. Les lois autorisent ces emprunts par des contrats de grosse, qui donnent aux créanciers une sorte de propriété sur toute la cargaison du vaisseau, pouvoir qui s'étend, pour la plupart des marins, sur toute leur fortune.

Il y a trois vaisseaux prêts à appareiller pour l'île de France : la *Digue*, le *Condé* et le *Marquis-de-Castries*. Il y en a d'autres en armement, et quelques-uns en construction. Le bruit des charpentiers, le tintamarre des calfats, l'affluence des étrangers, le mouvement perpétuel des chaloupes en rade, inspirent je ne sais quelle ivresse maritime. L'idée de fortune qui semble accompagner l'idée des Indes ajoute encore à cette illusion. Vous croiriez être à mille lieues de Paris. Le peuple de la campagne ne parle plus français ; celui de la ville ne connaît d'autre maître que la Compagnie. Les honnêtes gens s'entre-tiennent de l'île de France et de Pondichéry comme s'ils étaient dans le voisinage. Vous pensez bien que les tracasseries de comptoirs arrivent ici avec les pacotilles de l'Inde ; car l'intérêt divise encore mieux les hommes qu'il ne les rapproche.

Je suis, etc..

LETTRE III

De Lorient, le 20 février 1768.

Nous n'attendons plus, pour partir, que les vents favorables. Mon passage est arrêté sur le vaisseau le *Marquis-de-Castries*. C'est un navire de huit cents tonneaux, de cent quarante-six hommes d'équipage, chargé de mâtures pour le Bengale. Je viens de voir le lieu qui m'est destiné. C'est un petit réduit en toile dans une grande

chambre. Il y a quinze passagers : la plupart sont logés dans la sainte-barbe ; c'est le lieu où l'on met les cartouches et une partie des instruments de l'artillerie. Le maître canonnier a l'inspection de ce poste, et y loge ainsi que l'écrivain, l'aumônier et le chirurgien-major. Au-dessus est la grande chambre, qui est l'appartement commun où l'on mange. Le second étage comprend la chambre du conseil, où communique celle du capitaine. Elle est décorée, au dehors, d'une galerie ; c'est la plus belle salle du vaisseau. Les chambres des officiers sont à l'entrée, afin qu'ils puissent veiller aux manœuvres qui se font sur le pont. Le premier pilote et le maître des matelots sont logés avec eux pour les mêmes raisons.

L'équipage loge sous les gaillards et dans l'entrepont, prison ténébreuse où l'on ne voit goutte. Les gaillards comprennent la longueur du navire, qui est de niveau avec la grande chambre, lorsqu'il y a un passavant, comme dans celui-ci ; les cuisines sont sous le gaillard d'avant, les provisions dans les compartiments au-dessous, les marchandise dans la cale, la soute aux poudres au-dessous de la sainte-barbe.

Voilà, en gros, l'ordre de notre vaisseau ; mais il serait impossible de vous en peindre le désordre. On ne sait où passer. Ce sont des caisses de vin de Champagne, des coffres, des tonneaux, des malles, des matelots qui jurent, des bestiaux qui mugissent, des oies et des volailles qui piaillent sur les dunettes ; et, comme il fait gros temps, on entend siffler les cordes et gémir les manœuvres, tandis que notre lourd vaisseau se balance sur ses câbles. Près de nous sont mouillés plusieurs vaisseaux dont les porte-voix nous assourdissent : *Evite à tribord ; largue l'amarré..* Fatigué de ce tumulte, je suis descendu dans ma chaloupe, et j'ai débarqué au Port-Louis.

Il faisait très-grand vent. Nous avons traversé la ville sans y rencontrer personne. J'ai vu, des murs de la citadelle, l'horizon bien noir, l'île de Geois couverte de brume, la pleine mer fort agitée ; au loin, de gros vaisseaux à la cape, de pauvres chasse-marées à la voile entre deux lames ; sur le rivage, des troupes de femmes transies de froid et de crainte ; une sentinelle à la pointe d'un bastion, tout étonnée de la hardiesse de ces malheureuses qui pêchent, avec les mauves et les goélands, au milieu de la tempête.

Nous sommes revenus bien boutonnés, bien mouillés, et la main sur nos chapeaux. En traversant Lorient, nous avons vu toute la place couverte de poisson : des raies blanches, violettes, d'autres toutes hérissées d'épines ; des chiens de mer, des congres monstrueux qui serpentaient sur le pavé ; de grands paniers pleins de crabes et de homards ; des monceaux d'huîtres, de moules, de pétoncles ; des merlus, des soles, des turbots.. enfin une pêche miraculeuse, comme celle des apôtres.

Ces bonnes gens en ont la bonne foi et la piété : quand on pêche la sardine, un prêtre va avec la première barque, et bénit les eaux. C'est l'amour conjugal des vieux temps : à mesure qu'ils arrivaient, leurs femmes et leurs enfants se penchaient à leurs cous. C'est donc parmi les gens de peine que l'on trouve encore quelques vertus ; comme si l'homme ne conservait des mœurs qu'en vivant toujours entre l'espérance et la crainte.

Cette partie de la côte est fort poissonneuse. Les mêmes espèces de poissons y sont, pour la plupart, plus grandes qu'aux autres endroits ; mais elles sont inférieures pour le goût. On m'a assuré que la pêche de la sardine rapportait quatre millions de revenus à la province. Il est assez singulier qu'il n'y ait point d'écrevisses dans les rivières de

Bretagne ; ce qui vient peut-être de ce que les rivières n'y sont pas assez vives.

Nous sommes rentrés dans notre auberge, les oreilles tout étourdies du bruit du vent et de la mer. Il y avait avec nous deux Parisiens, les sieurs B., père et fils, qui devaient s'embarquer sur notre vaisseau ; ils ont, sans rien dire, fait atteler leur chaise et sont retournés à Paris.

LETTRE IV

A bord du *Marquis-de-Castries*, le 3 mars 1768,
à onze heures du matin.

J'E n'ai que le temps de vous faire mes adieux ; nous appareillons. Je vous recommande les cinq lettres incluses ; il y en a trois pour la Russie, la Prusse et la Pologne. Partout où j'ai voyagé, j'ai laissé quelqu'un que je regrette.

Mais le vaisseau est à pic. J'entends le bruit des sifflets, les hissemens du cabestan, et les matelots qui virent l'ancre... Voici le dernier coup de canon. Nous sommes sous voiles ; je vois fuir le rivage, les remparts et les toits du Port-Louis. Adieu, amis plus chers que les trésors de l'Inde !... Adieu, forêts du Nord, que je ne reverrai plus ! Tendre amitié ! sentiment plus cher qui la surpassiez ! temps d'ivresse et de bonheur qui s'est écoulé comme un songe ! Adieu... adieu... On ne vit qu'un jour pour mourir toute la vie.

Vous recevrez mon journal, mes lettres et les regrets. Je vous aimerai toujours... Je ne puis vous en dire davantage.

Je suis, etc...

(Œuvres de JACQUES-HENRI-BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, mises en ordre par L. Aimé-Martin. Paris, chez Lefèvre, libr.-édit., M DCCC XXXIII, 2 vol. in-8°, t. I, *Voyage à l'Île de France*, pp. 21-24).

En Basse-Bretagne au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz

(Suite et fin)

Etat économique et social

Nous sommes en Basse-Bretagne au début du règne de Louis XIII. Comment caractériser sommairement les conditions économiques et sociales ?

A la campagne le nombre des fermiers, métayers, laboureurs l'emporte sensiblement sur celui des domestiques et journaliers (1). En ville, non seulement les grandes organisations, mais les petits métiers ont des confréries qui disposent de pas mal de ressources. Les gens de mer, sauf ceux des îles, ne se contentent pas de vivre des produits de leur pêche, mais les vendent sur place à des marchands et les exportent à l'étranger. (K. 227-228).

L'historien Moreau parlant des classes sociales au moment des guerres de religion décrit les ménages du peuple « bien complets et ameublés ». Des inventaires de l'époque confirment son observation. Depuis, la guerre et l'occupation ont ravagé le pays. Mais il semble que la reprise fut rapide, même dans les régions les plus atteintes, par exemple Douarnenez et les proches environs au temps du séjour de Dom Michel : les jeunes filles pouvaient s'y payer le luxe de bagues aux doigts, de dentelles à leurs coiffes et collets, de passements à leurs habits. Et l'auteur qui en parle ajoute : « Les pompes et vanités se logent aussi bien quelquefois sous la chaumière que dans les châteaux des riches et des nobles. » (K. p. 153). Cette constatation, on le voit, n'a pas une portée générale. Je la donne telle qu'elle est formulée.

(1) Les nombreux registres d'actes paroissiaux que j'ai consultés, tant de la région de Quimperlé que de celle de l'Aber ne donnent que rarement les professions, mais voici ce que j'ai noté dans des registres plus récents (deuxième partie du siècle et début du suivant) : sur 36 professions mentionnées, 10 journaliers, valets, domestiques ; 11 ménagers ; 2 métayers ; 7 meuniers ; 1 maître menuisier ; 3 tisseurs (ou tissierands) ; 1 maréchal ; 1 tailleur. — A Laurivoaré, paroisse d'environ 600 habitants, possible de tirer de mes sondages. — A Laurivoaré, paroisse d'environ 600 habitants, le nombre des assujettis au fouage extraordinaire pour champs, parcs, prés, courtils et chaubres est de 83 en 1676 ; j'en trouve 9 qui sont fermiers de seigneurs ; 2 paysans sont propriétaires, d'après une liste (archives du presbytère) qui n'est certainement pas exhaustive.

Les mœurs

Sur l'état des mœurs j'ai signalé bien des déficiences. Faut-il aller plus loin ? Il est une légende qui a la vie dure, celle des naufrageurs. Les pièces de procédure concernant les causes maritimes, ainsi que des statuts synodaux nous révèlent des cas de capture d'épaves et de bris échoués et de bris échoués sur les côtes. Les lois civiles comme les lois canoniques n'admettaient pas le droit du premier occupant et sévissaient avec une extrême sévérité, les premières par de fortes pénalités, les secondes par des sanctions allant jusqu'à l'excommunication. Mais nous ne trouvons pas davantage. Les riverains attachaient-ils des torches enflammées aux cornes des bœufs pour attirer les navigateurs sur les écueils ?

Thème à épisodes terrifiants pour drames et romans, que trop d'auteurs ne se sont pas fait faute d'expliquer. A quelle époque remonteraient ces coutumes barbares ? Ont-elles un fond historique ? MM. Lemoine et Bourde de La Rogerie, bien au courant des archives de l'Amirauté, se sont naguère inscrits en faux contre cette assertion : « Les dossiers si nombreux » disaient-ils, « que nous avons inventoriés, les déclarations des capitaines, les dépositions des témoins nous permettent d'affirmer que ces crimes n'ont jamais été commis. » Sans doute leur observation concerne seulement la Cornouaille et les documents consultés ne sont pas antérieurs à 1716.

Reste, il est vrai, un passage de la Vie de Dom Michel, qui se réfère aux insulaires de Sein : « On les appelait autrefois les démons de la mer : ils allumaient des flambeaux au-dessus des rochers pour attraper les vaisseaux qui faisaient voile la nuit à l'entour de cette île, qui est l'endroit le plus dangereux de Bretagne, pour ne dire d'Europe » (K. 217) autrefois. Sans doute s'agit-il d'une légende issue des brumes d'un passé mal connu, ou comme l'a supposé récemment un critique (2) à propos de ces coutumes criminelles attribuées à « une vieille population installée en un coin sauvage de la côte du Léon » de mœurs fort lointaines, du temps « où l'antiquité a connu la loi de la mer », donc antérieure à la civilisation et nullement particulière à la Bretagne.

Ceci dit, revenons à l'époque qui est l'objet de notre étude.

Etat religieux : Passif et actif

Sur le plan religieux, je garde l'impression que la situation est marquée par un fléchissement si on la compare à l'époque qui a précédé les guerres. Trop de témoignages concordent. Michel et les biographes ne sont pas les seuls à le dire. Le Père Carme Cyrille Le Penneec, décrivant les « belles et magnifiques chapelles de Notre-Dame en Léonais » (3), fait cette réflexion : « Ces ouvrages merveilleux portent témoignage de la rare et éminente piété de nos ancêtres, et qui nous fait rougir de honte, ayant à présent la claire flamme de la dévotion éteinte dans nos âmes. » Un autre contemporain, Guy Autret de Missirien précise que les guerres avaient étouffé dans tout le pays breton « l'exercice des vertus chrétiennes, la fréquentation des sacrements et l'horreur du péché (4) », et c'est un laïc qui parle. Dans un factum

(2) M. Maurice Brillant.

(3) Dans un livre approuvé pour l'impression, le 4 août 1645, par messieurs J. Guillerm et Claude de Penc'hodie, chanoines de Léon.

(4) Cf. *Vies des Saints*, d'Albert Le Grand (édition 1901, p. 753).

pour les Pères de la Compagnie de Jésus, il est dit de la Cornouaille : « Les peuples ont une dévotion particulière aux chapelles et aux pèlerinages, et anciennement beaucoup plus qu'aujourd'hui... » (5)

Nous voyons là une atténuation à la rigueur des précédents jugements. Lorsque, vingt ans plus tôt, les Jésuites avaient projeté l'établissement d'un collège à Saint-Pol et d'un autre à Quimper, ils vantaient d'un collège à Saint-Pol et d'un autre à Quimper, ils vantaient l'aspect religieux des deux régimes, attendant de ces constitutions « de grands fruits... », car le peuple d'ici est enclin à la piété, et les âmes sont prêtes à recevoir une culture spirituelle, bien que le parler habituel est le breton ; la plupart, néanmoins, en ville savent le français et en usent (6). « Peuple flexible et porté à la piété », avait dit, de son côté, Messire Yves Le Gac, parlant de ses compatriotes léonais.

Certain d'avoir ainsi quelque chose à présenter au compte de l'actif, je livre à bâtons rompus aux lecteurs une poignée de faits et d'attentions qui, s'ils ne constituent pas, chacun d'entre eux, des preuves irréfutables de vitalité chrétienne, forment un faisceau de probabilités impressionnantes.

1° Les registres de chrétienté font ressortir que tous les enfants sont baptisés, que les défunts sont morts « dans la communion de notre Mère la Sainte Eglise. »

2° Les biographes de Dom Michel reconnaissent eux-mêmes la pratique générale de la communion au Temps pascal. Entre « Pâques fleuries » et « Pâques closes », au témoignage de Mgr de Rieux, les confesseurs étaient surmenés, et il était recommandé aux fidèles de se confesser également à la Mi-Carême (7). L'observation du précepte dominical est plus difficile à établir. Les fêtes chômées étaient, d'ailleurs, beaucoup plus nombreuses que de nos jours : une quarantaine en plus des dimanches. C'est le cas de rappeler la remarque faite avec quelque humeur par le savetier de la Fontaine : « Monsieur le Curé de quelque nouveau saint charge toujours son trône. » Un arrêté du Parlement de Bretagne du 16 octobre 1627, laisse à entendre que la pratique était universelle. Je n'ai trouvé de chiffres que pour Saint-Pol, véritable ville sonnante, où le jour de la Pentecôte, en 1626, cinq mille personnes — ne s'agit-il pas de l'unanimité de la population adulte ? — se présentèrent aux églises pour la messe. Les pèlerinages du Folgoët, de St-Jean-du-Doigt, de Ste-Anne d'Auray, et autres sanctuaires, la Troménie de Locronan attirent des masses de fidèles venus souvent à pied de longues distances.

3° La plupart des familles comptent ou ont compté des prêtres parmi leurs membres : ils sont plus de 1200 en Léon, depuis les prêtres habitués (ms. *Dom Ian* de la tradition), jusqu'aux docteurs en Sorbonne. Religieux et religieuses, qui avaient couvents en Basse-Bretagne, se recrutent dans le pays. Une des caractéristiques de cette période est l'établissement de communautés nouvelles sur l'appel ou avec le consentement des habitants, l'autorisation de l'Ordinaire ou les lettres patentes du Roi.

4° Les corporations ont leurs autels dans les églises ; les confréries, surtout celles du Saint-Sacrement, du Rosaire et des Trépassés sont

(5) Arch. du Finistère, D. 45.

(6) Arch. S. J. France, 4, folio 49. Le projet fut réalisé à Quimper ; peu d'années après, le collège où enseignera Maunoir comptera un millier d'élèves.

(7) Cette coutume appelée Hanter-Corail subsistait encore en Léon et en Cornouaille au siècle dernier.

florissantes (8). Les registres de comptes accusent, un peu partout, des legs pieux, des apports en espèces, en nature, en terres pour des fondations de messes (9), ce qui traduit chez leurs auteurs le souci de faire leur salut. Et les offrandes constituent une contribution importante des fidèles aux frais du culte et à l'entretien du clergé (10).

5° Une floraison admirable d'art religieux date de cette époque : calvaires historiés, porches monumentaux, tours grandioses, trésors d'orfèvrerie, œuvres d'artistes, de maîtres, de tailleurs de pierre, d'artisans spécialisés.

Voilà donc, à côté des notes sombres, quelques touches claires qui se détachent dans le tableau.

C'est à René de Rieux que j'emprunterai le jugement qui me paraît le plus exact. Constatation faite d'une ignorance plus grande dans les paroisses rurales, il en attribue les causes presque exclusive « hanc unicum prope causam » au style pompeux et superbe des prédicateurs. Aussi a-t-il trouvé dans certaines paroisses plusieurs jeunes gens qui n'avaient pas appris les saints mystères (11). Je souligne la portée restreinte de cette constatation.

Même les écrits de Michel et les deux *Vies* contiennent des réserves à la noirceur du tableau. Il écrivait le 17 juillet 1625 à Messire Germain de Kerguelen, grand vicaire de Cornouaille : « Les prédicateurs de carême sont chargés de tant de stations qu'ils n'ont aucun temps de faire le catéchisme. » Comment surtout expliquer que Douarnenez, pris en charge dans un état lamentable par le missionnaire, se soit merveilleusement transformé, après un court laps d'années au point que nous lisions ces lignes : « Il n'y a pas de peuple plus instruit en France. Cette petite république ressemble à une école de théologie mystique, bien que la plupart ne sachent lire que dans les tableaux énigmatiques ? » (K. 250). Comment le symbolisme compliqué de plusieurs de ces peintures pût-il être accessible à tant d'esprits incultes ? Certes le rayonnement de sainteté qui émanait de la personne du missionnaire y fut pour beaucoup ; mais eût-il réussi à « ôter les épines de l'ignorance de la Basse-Bretagne pour y dresser un jardin de délices » s'il n'avait trouvé un support dans les âmes ?

Conclusion

J'ai été mieux servi par les documents concernant Léon et Cornouaille. Que penser des autres régions ? Le Tréguier n'avait pas si mauvaise réputation puisque quatre Congrégations s'y établissent. Dans son étude sur Armelle Nicolas, « *La Bonne Armelle* », du pays de Vannes, l'abbé Brémond se refuse à croire que la Bretagne fût « tombée si bas... Armelle n'a servi que chez de bons chrétiens. Elle a traversé bien des maisons. Dans la dernière que voyons-nous ? La prière du soir et une lecture spirituelle ; des enfants de quinze ans qui ont à leur

(8) La confrérie des Trépassés à Saint-Pol disposait, en 1630, de 1 500 livres de revenus annuels. La même année, les offrandes reçues pendant le jubilé permettent aux comptables d'engager de grandes dépenses pour restaurer ou renouveler le mobilier d'église.

(9) Ex. : Logonna-Daoulas, cinq fondations nouvelles entre 1600 et 1621. A Henvel pendant la même période, trois nouvelles chapellenes. Les honoraires de messes étaient de 3 à 10 sols.

(10) Sur ce seul chapitre des offrandes les registres de comptes de « Monseigneur Saint-Sezné » à Guissény (paroisse de 2 000 habitants), inscrivent 140 livres d'offrandes en 81, volailles, produits des troncs, dons des porteurs d'enseignes.

(11) Cf. Pivron, *op. cit.*, p. 58.

disposition des livres pieux ; à côté d'Armelle, une autre servante, demain religieuse et déjà toute céleste. Faut-il une direction à cette paysanne ignorante ? Le premier confesseur qu'elle rencontre est un spirituel des plus éclairés. Tout ceci dans l'enceinte ou dans les environs d'une petite ville et vers 1630. (12). »

Epoque de mystiques, en effet : Armelle Nicolas (1606-1671), Marie-Amice Picard (1599-1652), Catherine Daniélou (1619-1667). Epoque qui compta de grands évêques issus du terroir : René de Rieux (1588-1651), René du Louët (1583-1668) ; des écrivains de talent : le Cornouaillais Guy Autret de Missirien (1599-1660), Julien Furic du Run l'épistolier ; des membres renommés des deux clergés : Moreau l'historien ; Tanguy Guéguen, auteur de nombreux ouvrages bretons ; Rolland de Poulpiquet, auteur de traités variés et d'annales en langue française ; Jean Briand, abbé de Landévennec, fin lettré ; Albert Le Grand, le premier de nos hagiographes ; Pierre Quintin (1569-1629), gloire de l'Ordre de Saint-Dominique ; le P. Cyrille Le Penneec, etc. Et les dominant tous, Michel Le Nobletz « chétif prêtre missionnaire » au visage maigre, aux cheveux roux, à la barbe rasée, portant soutane plus courte que les autres prêtres.

Il parle une langue claire, sans grandiloquence, une langue que ne départent pas les défauts de l'époque : ni l'abondance des figures de rhétorique, ni l'abus des pointes et des faux brillants. Cette étude a montré que chez lui l'originalité, la verve, l'humour s'allient avec la doctrine la plus pure. De même son breton caractérise la langue du XVII^e siècle.

Cet humaniste, ce gentilhomme de race fut un grand ami du peuple. Partisan de l'extension de l'instruction dans la masse, il consacra sa fortune à cette œuvre : « Le Père Michel et sa sœur (Marguerite) dédièrent tout l'argent qui leur était échu après la mort de leur père (survenue en 1612) pour l'instruction de la jeunesse et du simple peuple. » (K. p. 208).

Grand Breton et grand Français. A Douarnenez la trésorière de ses bonnes œuvres faisait dire chaque semaine une messe pour le souverain « à ce que Dieu lui donnât lumière et force pour conduire son peuple dans les sentiers de la vertu, assister l'Eglise, venir à bout de ses ennemis visibles et invisibles. » (K. p. 251).

L. KERBIRIOU.

(12) *La Conquête Mystique*, p. 126-127.

LA LÉGION IRLANDAISE

(Réponse à la question 339)

IL faut savoir gré à MM. Sancier, André L. et Jean Swiney, d'avoir révélé au grand public, par leurs réponses à la question 339, cette Légion irlandaise sur laquelle Napoléon I^{er} avait fondé de grands espoirs ; les événements n'ont pas permis qu'ils se réalisent. Nul doute que ces soldats eussent servi magnifiquement, si la permission leur avait été donnée de tomber sur les « vestes rouges ». Aussi ne faut-il pas s'étonner de leur réaction un peu vive, quand l'occasion s'étant présentée lors du débarquement des Anglais à Douélan, ils ont vu leur chef les écarter injurieusement et opposer une réponse blessante à leurs réclamations. D'un geste unanime ils allèrent rendre leurs épées à ce commandant ; ils déclarèrent « qu'ils ne pourraient les reprendre qu'avec la confiance qu'ils réclamaient et qu'ils ont le droit d'attendre ».

Geste d'insubordination peut-être, blâmable au point de vue de la discipline militaire, mais réaction légitime d'un amour-propre blessé dans son patriotisme et dans son honneur.

C'est de cet incident que le général Harty, commandant le Morbihan en 1806, rend compte à son supérieur, le général Delaborde, dans la lettre du 27 avril 1806, que nous publions. Sans doute, est-elle une entorse à la vie hiérarchique, puisque les officiers irlandais sont cantonnés dans le Finistère et que lui-même ne commande que le Morbihan ; mais cette entorse est excusable puisqu'elle a pour but de justifier des soldats à qui on ne peut reprocher que de vouloir se battre. Cette lettre est un plaidoyer : mais Harty, lui-même, est irlandais. Il a cru de son devoir d'intervenir et s'en explique en termes émouvants : « Plusieurs de ces officiers se sont adressés à moi, comme des enfants malheureux et persécutés qui invoquent la protection de leur père. J'en ai pour eux les sentiments... »

Cette lettre nous révèle en outre les malversations du commandant Petrozzoli, chef de la Légion, malversations si fréquentes dans les armées de la Révolution et de l'Empire. La haine du commandant pour ses subordonnés proviendrait, d'après le général Harty, du refus opposé par eux, à leur supérieur, de lui délivrer des reçus fictifs pour couvrir ses détournements, dans l'enquête ordonnée, sur sa gestion, par le ministre de la guerre.

L. B. K.

— 467 —

XIX^e DIVISION MILITAIRE

Vannes, le 27 avril 1806.

O. HARTY, général de brigade, l'un des commandants de la Légion d'honneur, commandant le département du Morbihan,
A M. le général Delaborde, commandant la 13^e région militaire.

Mon Général,

Il vient de se passer dans la légion irlandaise, à Quimper, des événements dont on vous aura sans doute fait un rapport circonstancié, mais auxquels il est possible qu'on eût donné une couleur propre à nuire aux officiers irlandais, en leur prêtant des intentions qu'ils n'ont pas. Lorsque le chef de bataillon Petrozzoli, commandant cette légion, fut informé du débarquement partiel effectué par les Anglais, sur les côtes de Douélan, il affecta de n'envoyer sur les lieux que des officiers nés français, et de se passer par des étrangers, demandèrent à leur commandant la faveur de marcher contre leurs ennemis. Non content de leur refuser cette autorisation, il eut l'impudence de publier qu'il n'avait point de confiance dans leur fidélité, les affichant par là comme trahissant le souverain bienfaisant qui leur a tendu les bras et qui les protège aujourd'hui. Le point d'honneur est poussé chez les Irlandais jusqu'à la vanité. Désespérés ainsi de se voir humiliés par celui qui devait être leur défenseur, accablés de l'idée de voir leur loyauté soupçonnée, ils jurèrent, par un mouvement spontané, remettre leurs épées chez leurs commandants, pour ne les reprendre qu'avec la confiance qu'ils réclamaient et qu'ils ont le droit d'attendre. Si le chef du bataillon irlandais s'est donné la peine d'étudier un peu la situation des Irlandais à l'égard de l'Angleterre, il aura acquis la conviction qu'il n'y a aucun rapprochement possible entre les officiers de son corps et le gouvernement anglais, oppresseur de leur patrie. Il le sait bien aussi et la preuve qu'il connaît bien l'esprit de ses officiers, c'est qu'il a précisément saisi, pour se venger d'eux, le point qui pouvait leur faire le plus de mal. Il a attaqué leur honneur, leur réputation, tout ce qu'ils ont su conserver dans leur proscription.

C'est probablement le dépit de n'avoir pu obtenir des officiers irlandais de couvrir des malversations dans son administration qui aura porté ce chef à se venger aussi cruellement. Dernièrement, le ministre de la guerre a ordonné une vérification extraordinaire de la gestion du chef de bataillon Petrozzoli. Il a conjuré plusieurs officiers de signer des pièces qui pouvaient cacher une partie du mal. Il les a trouvés inflexibles ; ils n'ont point voulu se prêter à des bassesses propres à déshonorer le corps et cela pour sauver un homme qu'ils ne peuvent plus estimer. Il les a menacés de les entraîner dans sa perte et il paraît qu'il ne débute pas mal dans l'exécution de son projet, puisqu'il les a déjà entraînés dans une démarche à laquelle on pourrait donner le caractère d'indiscipline. Plusieurs de ces officiers se sont adressés à moi, comme des enfants

malheureux et persécutés qui invoquent la protection de leur père. J'en ai pour eux les sentiments, tant par ma qualité de leur compatriote que par la connaissance que j'ai de l'esprit qui les anime. Dans la crainte qu'on ne les noircisse aux yeux de Son Excellence le ministre de la guerre, j'ai cru devoir lui transmettre hier leur plainte sans l'adresser par votre intermédiaire, attendu que le courrier ne part d'ici pour Rennes que dans deux jours.

Je pense, mon Général, que dans l'état actuel des choses à Quimper, il conviendrait de rassurer les officiers irlandais et de leur ordonner de reprendre leurs épées. Ce corps d'officiers est plein de zèle. Qu'on l'arme de fusils, il rendra le service d'une bonne compagnie de grenadiers lorsqu'il s'agira de donner un coup de main. Nous n'avons point de troupe et c'est le cas d'utiliser leur haine contre les Anglais, en attendant que vous les employez dans leur pays.

J'ai l'honneur de vous saluer avec un profond respect.

Signé : HARTY.

Nous savions, par l'article de M. Sancier, qu'en juin 1806, la Légion Irlandaise quitta Quimper et la Bretagne pour aller tenir garnison à Alençon. Ce changement peut évidemment s'expliquer par l'abandon du projet de descente en Irlande, mais n'a-t-on pas le droit de penser que le rapport dressé par le général Harty, pour expliquer et atténuer le geste des jeunes officiers rendant leur épée, a pu être pour quelque chose dans cette mutation ? Les Irlandais ont le sang chaud. Le duel Swiney-Corbet, la remise des épées, avaient montré qu'il était difficile de maintenir, dans une garnison finistérienne, ces jeunes officiers assoiffés de bagarres. Aussi l'administration militaire trouva-t-elle plus sage de les envoyer dans des garnisons plus paisibles, quitte à les répartir, par la suite, dans des régiments français, puisque la raison de leur groupement avait cessé d'exister.

L. B. K.

BIOGRAPHIES BRETONNES

JACQUES TOUDOUZE

Lieutenant des Chasses du Château de Chantilly
et la Famille des Toudouze

par Georges G. TOUDOUZE, de l'Académie de Marine

C'est vraisemblablement — et sauf indication d'un document différent — en 1694 que, au bourg de Combrit, sur le chemin qui va Fouesnant à Pont-l'Abbé, dans une famille de pêcheurs vivant et travaillant du métier de la mer au hameau de Sainte-Marine, naquit Louis Toudouze.

1694 : la grande année tragique pour la Bretagne de Cornouaille. L'année au cours de laquelle, lieutenant général de la Marine « pour l'honneur », c'est-à-dire sans solde de par sa volonté, et chef suprême des forces de terre et de mer par la volonté de Louis XIV, Vauban — par le jeu de ce qu'il appela modestement, dans sa correspondance, ses « petites précautions » et qui furent une merveille de tactique — arrêta net et rejeta à la mer, dans la baie de Camaret, le 18 juin, la tentative de débarquement des Anglo-Hollandais attaquant avec 36 vaisseaux de guerre, 12 galiotes à bombes et 80 navires de transport de troupes.

Combrit : une petite agglomération au milieu d'une riante campagne bigouden. L'église est belle et forte, avec sa nef séparée des bas-côtés par des piliers les uns ronds, les autres octogonaux, remarquables en ce qu'ils n'ont point de chapiteaux et qu'ils soutiennent directement des arcs ogivaux très simples. Les tympans sont flamboyants. Et des griffons, finement sculptés, jouent dans des feuillages aux frises du chœur. Vingt ans auparavant, elle avait été punie, cette église — et durement — son clocher rasé, « de par le Roy », avec défense de le reconstruire. Les habitants de Combrit payaient ainsi la part qu'ils avaient prise à la Révolte du Papier Timbré en 1675, lorsque, dans un mouvement de salaud, ils avaient pendu haut et court Nicolas Euzenou, sieur de Kercolère, à une fenêtre de son château du Cosquer. Gouverneur de Bretagne, le Duc de Chaulnes exécuta ce rasement; et l'église demura sans clocher jusqu'à ce que, cent ans plus tard, le petit-fils de la victime

sollicitât et obtint du Roi l'autorisation de reconstruire le campanile actuellement en place.

Sainte-Marine : le plus modeste des hameaux au bord de l'estuaire de l'Odet. Quelques demeures alignées sur une manière de quai fruste avec une cale massive par laquelle embarque qui veut passer à Bénodet. Et, tout auprès, une petite chapelle charmante dont les sablières sont étonnamment fouillées, par la main convaincue de quelque artisan local qui s'amusa à sculpter des feuilles de chêne, des raisins et des anges tenant banderolle où se lit le nom de Morvan.

Voilà le cadre dans lequel, presque trois siècles écoulés, bien des choses sont demeurées pareilles dans les vieilles pierres, encore que Louis Toudouze n'ait jamais connu le clocher, abattu avant sa naissance, reconstruit après sa mort.

De sa vie, nous ne connaissons que ce fait : il fut chef-passeur et pilote de l'estuaire de l'Odmet. Charge qui ne s'avérait pas commode tous les jours : car, délicieusement belle dans son cours sinueux et ravissant de quatre lieues, de Quimper à Bénodet, la rivière ouvre, vers Moustérlin et les Glénans, des chenaux mal commodes dans lesquels les marées des jours de mauvaise humeur se ruent durement, et les devaient rendre bien plus méchants et dangereux en ce XVIII^e siècle où le balisage était évidemment plus que simple. Le passeur-pilote, pratique de cette entrée d'estuaire en trois passes avec des cailloux aux noms hérissés — Roc'h Hérou, Kerek-Saou, Men-Bret, Rostalou, Treus-Vas, Taro ou Malvic — devait ennaître des heures tragiques et livrer souvent à la mer déchaînée de longues et redoutables batailles.

De là, évidemment, et aussi d'un certain degré d'instruction assez rare en son époque et en son milieu, vint la situation que Louis Toudouze semble avoir occupé dans l'administration de son bourg. Car les archives locales font fréquemment acte et mention de sa personne et de son autorité sur ses concitoyens. Et sa signature apparaît sur maintes pièces officielles : il y figure souvent à titre de témoin authentifiant de sa signature les déclarations de personnes qui attestent ne savoir signer. Lui-même écrit toujours en toutes lettres « Louis Toudouze », d'une graphie nette, un peu forte, sans hésitations, ni bavures, mais sans paraphe. Détail particulier : tant dans le corps des actes, mais sans paraphe. Secrétaire-rédacteur ou d'un recteur, que sous la plume même du chef-passeur et pilote, l'orthographe du nom a évolué au cours des années. On trouve successivement : *Toudoux*, *Toudous*, *Toudouz*, *Le Toudouz* et enfin *Toudouze*, qui est la forme finale établie. Notre regretté confrère Le Gueannec qui avait effectué des recherches sur l'origine de la famille, et avait trouvé dans les archives du Fonds de l'Amirauté de Cornouaille (Tome III de l'Inventaire du Finistère, p. 173 et 174) deux fois la mention du pilote de Sainte-Marine, avait tenté d'établir la construction du patronyme ; et il m'avait écrit qu'il pensait y voir une contraction des deux mots « *Toul-dour* ». D'autre part, la revue *An Oaled* (n° 68, 2^e trimestre 1939) a retrouvé le nom à Plonévez-du-Faou, sur la route Carhaix-Châteaulin, sous le « doublet » *Toutoux*, et lui donne pour origine le mot « *Toux* ».

Louis Toudouze épousa Marie-Françoise Bodet, et il eut quatre enfants : deux fils, Louis et Jacques, et deux filles, Jeanne-Yvonne qui épousa Joseph Guillard le 18 janvier 1757 et Marie-Michelle qui épousa Yves Le Breton le 17 octobre 1763.

Le passeur, pilote, figure comme témoin signant dans diverses cérémonies de baptêmes, mariages et enterrements.

Louis Toudouze décéda lui-même en 1753, ainsi qu'il appert du texte suivant aux archives de Combrit : « Louis Toudou (*sic*), époux de Marie Codet, âgé d'environ cinquante-neuf ans (*ce qui confirme sa naissance en 1694*), muni de ses sacrements, a été inhumé dans le cimetière le « vingt-trois décembre mil sept cent cinquante-trois, en présence d'Yves « Le Denic, Guillaume Guégen et d'autres qui ont déclarés (*sic*) ne savoir « signer. — J. C. Riou, Recteur de Combrit. »

Le fils aîné, Louis, semble bien avoir continué le métier de son père. Les deux filles ont eu des enfants dont les registres font mention. Et par la suite la famille se trouva alliée à diverses familles de Quimper, et aux Le Pichon, de Morlaix.

Le fils cadet, Jacques Toudouze, a eu une destinée tout à fait différente de celle de ses frères, sœurs et beaux-frères.

En effet, pour des motifs et dans des conditions que l'on ignore, Jacques Toudouze fut remarqué par le Prince de Condé, à cette époque un des plus importants propriétaires terriens de Bretagne, et emmené par lui au château de Chantilly où lui furent attribuées, en 1741, les fonctions d'inspecteur des Chasses à la Capitainerie, et, en 1747, celles de lieutenant des Chasses, fonctions que Jacques Toudouze exerça jusqu'au jour de son décès, le 26 juin 1785.

Au cours de ces quarante-quatre années, le fils du passeur-pilote de Combrit Sainte-Marine, émigré de sa Bretagne natale au château de Chantilly, y prit et y occupa une situation de tout à fait premier plan. Non seulement, il tenait la haute main sur l'ensemble des chasses de l'immense domaine des Condé, mais il était également chargé des pécheries ; en outre, il se trouvait appelé à prendre une part quotidienne active à l'organisation de toutes les manifestations de la vie mondaine et artistique dont le château de Chantilly se trouvait être une des plus éclatantes capitales, en liaison constante avec Versailles et Paris.

Le rôle ainsi joué par Jacques Toudouze fut si important que le Prince de Condé, désireux de marquer sa gratitude pour l'action multiple exercée par son lieutenant breton, attribua, de son vivant, son nom à la grande voie forestière qui unit l'avenue de Laigle aux Etangs : les « Allées Toudouze » ou « Layon Toudouze » continuant de porter ce nom depuis deux cents ans.

Outre une correspondance administrative abondante, et sur des sujets de service, entre Jacques Toudouze et l'Intendant Michel, les archives du château de Chantilly conservent un document manuscrit extrêmement précieux : les *Mémoires*, toujours inédits, du Lieutenant des Chasses.

Deux gros volumes reliés en maroquin aux armes des Condé et qui — premier tome allant de 1748 à 1778, second tome allant de 1779 au 29 juin 1785, jour du décès de l'auteur — contiennent, jour à jour, l'exposé de tout ce qui s'est passé, durant ces années, au château de Chantilly.

Le titre — un peu long, mais l'usage du temps le voulait ainsi — est celui-ci :

« Journal des Chasses de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé à Chantilly et autres lieux circonvoisins, mêlés « d'anecdotes et événements relatifs aux fêtes données à l'occasion des

« entrées, mariages, naissances, etc., des Princes et Princesses de la Maison de Sadite Altesse Sérénissime, présenté à S. A. S. le Duc de Bourbon par le Sieur Toudouze, Lieutenant des Chasses de Monseigneur le Prince de Condé. »

Le premier tome a 999 pages et le second 673, de format petit in-4°. L'écriture est d'une remarquable netteté sur un papier fort ; et la précision, la minutie de l'auteur, se manifestent dans la remarquable présentation des tableaux de chasse et de pêche qui sont presque « dessinés », et dans lesquels chacun des participants apparaît avec son nom, son titre et les résultats de son intervention, depuis les plus hauts seigneurs — voire à certains moments, des souverains — jusqu'aux plus modestes invités, tel un M. Durand qui, pour un motif inconnu, figure à la suite des plus nobles invités un jour de grande réception.

Une copie de ces deux volumes figure à la Bibliothèque Mazarine, également reliés aux armes des Condé.

Bien entendu, ces Mémoires sont essentiellement un « Journal des Chasses et Pêches » dont les comptes quotidiens tiennent la place majeure, ainsi qu'il sied. Mais Jacques Toudouze a entremêlé ses comptes de toute une série d'observations, de récits, d'anecdotes, d'indications détaillées qui révèlent en lui le plus avisé, et le plus intéressé, des observateurs. On peut dire que rien ne manque en ces pages écrites sans la moindre visée à la littérature, mais d'un style simple, direct, extrêmement ramassé, ne laissant tomber aucun détail, et donnant, de cette existence somptueuse menée au domaine de Chantilly, une vision d'une couleur tout à fait remarquable. Ce fut, d'ailleurs, l'avis du Prince de Condé qui, à réception du premier volume, à lui remis le 1^{er} janvier 1780, dès le 24 janvier, après lecture, exprima sa vive satisfaction à l'auteur, en des termes dont l'intendant Michel, en une lettre de ce même jour, se fait l'écho tout en exprimant lui-même ses compliments à son collègue.

Les sentiments du Prince pour son Lieutenant des Chasses étaient d'ailleurs connus de tout le monde, et la preuve en est fournie par une lettre de l'intendant Michel, du 6 août 1779, et dans laquelle l'auteur parlant d'un grave accident survenu à Jacques Toudouze, en service commandé, dit que le maître de Chantilly, « sensiblement touché », a donné au blessé « les preuves de son attachement ». En marque de cet attachement, outre son nom donné à la grande allée desservant les étangs, Jacques Toudouze recevait, le 22 décembre 1781, un terrain pour son usage personnel dans le parc.

Si, pour l'histoire de la vénerie, le « Journal » constitue un document d'une importance capitale, fréquemment consulté par les historiens et les commentateurs de cette branche particulière d'érudition, sa lecture fournit, d'autre part, des éléments d'un très vif intérêt pour la vie au XVIII^e siècle.

Il faut signaler, en passant, que, en bon fils de marin, dressé par l'atavisme à l'observation du temps et procédant exactement comme un capitaine hanturier sur son Livre de Bord, Jacques Toudouze note avec minutie et précision tous les événements météorologiques quotidiens : pluies, vents, sautes de température, neiges et glaces, dégels, et aussi des incidents moins fréquents, mais d'autant plus significatifs, par exemple ceci : « Le 17 juillet 1771, vers les 10 heures 1/2 du soir, il est tombé « une boule de feu vers le Réservoir, suivie de trois gros coups précipités ; le temps était très beau, il y a eu une secousse de tremblement

« de terre dans l'intervalle (sic) du coup. » Les orages, fréquents dans la région, sont également soigneusement notés, et décrits avec précision.

Non moins grandes précisions de dates, de faits et de descriptions dans les visites de souverains au-devant desquels le Lieutenant des Chasses a pour devoir de sa charge, de se porter à la tête de toute « une cavalerie lestée » (texte du 26 novembre 1762) qui comprend MM. de la Martinière, capitaine ; Gapart, lieutenant, et Manoury, inspecteur. Et, à travers ces pages, on voit ainsi défilé le Roi Louis XV, qui est très souvent l'hôte de Chantilly, le Roi de Danemark, l'Empereur, et ce « Comte du Nord » dont le « Journal » respecte l'incognito.

Les passages les plus curieux sont, évidemment, ceux qui ont trait à la vie quotidienne et aux événements exceptionnels dont le domaine princier est le fréquent théâtre.

D'abord, de manière constante, on joue beaucoup à Chantilly : on joue aux cartes, et gros jeu ; on joue à la paume ; et on joue la comédie. S'il ne paraît pas prendre part aux deux premiers jeux, par contre Jacques Toudouze est étroitement associé aux plus que fréquentes représentations théâtrales dont les unes sont données par des acteurs professionnels, et les autres, très nombreuses, par les maîtres de maison eux-mêmes et leurs invités, lesquels passent de longues soirées à répéter consciencieusement des rôles souvent difficiles. Le Lieutenant de Chasse ne joue pas, par lui-même, mais il organise, et se trouve en rapports amicaux avec les auteurs et les acteurs de métier, rapports dont il tient grandes notes. Par exemple, le 22 octobre 1772, une représentation est donnée qui comporte l'École des Femmes, interprétée par les hôtes du château ; le Devin du Village, par acteurs professionnels, avec un ballet apporté par l'Opéra, et au cours duquel Jacques Toudouze note le succès remporté par un petit danseur de 13 ans, tout à fait inconnu, qui se nomme Vestris et qui remporte, en dansant seul, « un succès éclatant ». Parmi les pièces que « S. A. S. et sa compagnie » jouent le plus volontiers, l'auteur signale : La Mère Confidente, Crispin médecin, On ne s'avise jamais de tout, Rose et Colas, La Fermière, L'Ami de la Maison, Le Glorieux, Nantine, L'Esprit de Contradiction, La Métromanie, L'Avocat Pathelin... Les choix témoignent d'un grand éclectisme. Les auteurs vivants sont naturellement l'objet d'un chaleureux accueil. Quant aux acteurs amateurs, c'est toujours un triomphe, et Jacques Toudouze ne manque pas d'insérer cette petite phrase : « Toute la salle de spectacle était bien garnie ».

Mais il semble que le Breton conserve un intérêt particulier pour les fêtes en plein air, dans lesquelles lui est dévolu un rôle d'organisateur encore plus complet, sur terre et sur l'eau. Il en est de splendides : par exemple celle du 5 août 1763, avec bergers, bergères et violons en chaloupes, puis danses à l'Isle d'Amour du Bois Verd ; le banquet du Roy, le 27 août 1767, sur la Pelouse de l'Orme, près le Jeu de Paume, avec quatre salles de danse en plein air, dont trois pour « quatre marmottes joueurs de vielles » et une pour violons ; le feu d'artifice pour le Roy, le 30 octobre 1768, qui ne « fut pas exécuté comme on le désirait à cause du grand vent et de pluie considérable » ; le grand bal masqué, le 28 novembre 1768, pour le Roi de Danemark, où « il y a eu « abondance de rafraîchissement de toute espèce et à manger, l'on y « avait tout de que l'on pouvait désirer en chaud et froid » ; la réception de la Légion de Condé, infanterie et cavalerie, les officiers avec le Prince dinant sous une tente, et les 650 soldats sous deux autres « où ils ont bien bu et bien mangé » ; la fête du 1^{er} novembre 1778, au cours de laquelle le Duc et la Duchesse se sont, après

souper, donné le divertissement de faire « avec une troupe considérable d'acteurs représentant des Indiens noirs, la cérémonie du mariage d'un Roy et d'une Reyne qui était (sic) M^{re} le Duc et M^{me} la Duchesse ».

On retrouve le Breton marin dans le soin avec lequel Jacques Toudouze monte les fêtes nautiques, tant dans les pièces d'eau et canal entourant le château, que sur ces splendides étangs dont les rives, les rochers, les arbres rappelant les détours pittoresques de l'Odet, devaient évoquer pour lui les souvenirs et les beautés de son pays natal. En particulier, il y a, le 3 juin 1777, une grande fête sur l'eau avec embarquement en pirogues de la société et de chanteurs. Et le 21 juin 1778, il y a courses sur le grand canal et la tête du canal, et intervention d'une frégate armée d'artillerie qui tire huit salves : sans doute, le fils du pilote de l'estuaire de l'Odet a-t-il ici renouvelé une construction navale imitée de ces modèles navigables que Colbert avait bâti pour Louis XIV sur le grand canal de Versailles et qui promenaient dames et courtisans au Roy-Soleil ; mais ici, il y eut un accident : « à la dernière salve de « la frégate (sic), le feu a pris à la poudre et a brûlé plusieurs personnes, toutes les voiles ont été brûlées ». Ce qui n'a pas empêché, le 2 septembre 1779, de renouveler cette grande fête nautique.

Deux passages particulièrement importants de ce « Journal » sont consacrés à la description détaillée des cérémones qui ont accompagné l'accouchement et les relevailles de la Duchesse de Bourbon. Le 2 août 1772, « à 8 h. 1/4 du soir, M. le Curé est venu ondoier le Prince ; « il y a eu deux salves de canons de 27 coups chaque ; il est survenu « un petit accident, le nouveau-né étant sur un oreiller, le feu a pris « à l'eau-de-vie qui a gagné l'oreiller qui s'est enflammé ; le Prince « était tout en feu ; il fut retiré promptement sans accident. Le Roy a « nommé le jeune Prince duc d'Anguien (sic) ». Le 6 septembre 1772, la fête est grandiose : feu d'artifice, salves d'artillerie ; déroulement devant la Duchesse et le Petit Prince d'un cortège à pied, à cheval et en calèches, de fées, génies musiciens, satyres, Indiens empanachés, guerriers et enchanteurs ; puis soupers et danses... que couronne, en pleine nuit de fête, « un orage affreux de tonnerre et de pluie ».

De ci de là, le « Journal » s'émaille — suivant l'actualité quotidienne — des événements les plus disparates comme importance : qu'il s'agisse de la réception, le 23 juin 1760, du fils de Lord Marlborough traversée d'un de ces orages terribles dont Chantilly paraît avoir été souvent le théâtre ; de la remise au Duc, le 27 octobre 1762, des « brioches de la Sainte-Catherine » par les petites filles de Chantilly ; de la révolte des « bleds et farines » le 2 mars 1778, dans tout le royaume ; de la noyade accidentelle de Blanpied, pêcheur du Duc, le 20 février 1781 ; de la présentation au Duc et à la Duchesse, le 19 août 1771, de M^{me} Tany, de Chantilly, à l'occasion de ses 102 ans ; d'un évanouissement, au cours de la messe, le 17 août 1781, du jeune Duc d'Enghien, âgé de 9 ans, et encore, le 26 mars 1781, le décès tragique de M. de Nedonchel, blessé par un cerf aux abois, et mort 3 heures après ; ou enfin, le 24 février 1782, le commencement d'incendie au Pavillon de la Ville, à l'avant-cour du Château.

(A suivre).

Georges G. TOUDOUBEZ.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

366 (bis). — COIFFES BRETONNES AU XVIII^e SIÈCLE.

Quelques lignes sautées dans la composition de la note qui a paru sous ce titre dans le n^o de septembre-octobre, je crois utile de renouveler ici la question posée, incompréhensible sous la forme où elle a paru.

Il ne semble pas que la variété qui existe aujourd'hui en Basse-Bretagne parmi les coiffes traditionnelles remonte à bien loin.

Cet accessoire du vêtement féminin est-il lui-même tellement ancien ? On peut en douter, car s'il remontait à de nombreux siècles, il est vraisemblable que son nom serait breton au lieu d'être tout simplement emprunté au fr. *coiffe*, sous sa forme ancienne : *coiffe*.

A l'article consacré à ce mot dans le *Dictionnaire Français-Celtique* de Grégoire, de Rostrenen (1732), il est remarquable que cet auteur estimable ne cite aucun des surnoms appliqués de nos jours aux coiffes par les personnes étrangères au territoire de chacune d'elles (surnom qui peut être différent, selon les lieux) : *Tooken*, *Bigouden*, *Dardoup*, *Kapen*, etc... Les différentes sortes qu'il mentionne ne s'appliquent à aucune région déterminée : « *Coef-dantelès*, coiffe à dentelle ; *Coef canv*, coiffe de deuil ; *coaricher*, coiffe de deuil pour les femmes de la campagne ; *coef du*, coiffe noire ; *coef nos*, coiffe de nuit, etc. »

Cependant, la citation suivante doit retenir notre attention : « *Coiffe ouverte*, comme les portent les poissons de Léon, et de Vannes, « entre le Gueméné et Pontivy. *Coef digor* (barbaquement), on dit : « *coef sparlet* ».

Il ressort de cette citation qu'au temps où Grégoire rédigeait son dictionnaire il y avait une certaine analogie entre la coiffe du Léon (probablement de Pleyber-Christ à Ploudiry) et celle de Gueméné, la première, comme celle de Pleyben-Châteaulin, étant encore désignée suivant les endroits, par le nom de *sparlet*. On regrette de disposer de si peu de documents pour connaître la forme exacte de certaines coiffes bretonnes au XVIII^e siècle.

Ceux qui en connaissent rendraient un immense service aux études ethnographiques en les signalant le plus rapidement possible.

F. GOURVIL.

372. — CYRANO DE BERGERAC BRETON ?

Je lis, dans le « Guide Michelin » des *Environs de Paris* (édition 1952-53), à l'article « Sannois », p. 167 :

« Enterré sous une dalle (de l'ancienne église de Sannois, S.-et-O.), en 1655, le fameux Cyrano de Bergerac... était d'une famille bretonne et non gasconne. Bergerac « était le nom d'une terre dépendant du château que son père avait acquis à Saint-Forgat, dans la Vallée de Chevreuse. »

Ainsi Rostand, qui était de Marseille (et qui n'en est pas moins un exquis poète) nous en a audacieusement fait accroire. Ce n'est donc plus :

« Ecoutez, les Gascons, c'est toute la Gascogne »

qu'il faut dire, mais :

« Ecoutez, les Bretons, c'est toute la Bretagne » !..

Quelqu'un d'informé pourrait-il nous donner des précisions sur les origines bretonnes de notre Cyrano, ce Breton de Paris travesti en Gascon ?

C. LE MERCIER D'ERM.

373. — GERMANETTE.

Dans le compte rendu que Guillaume Le Jean fit d'un livre de vers du poète Emile Grimaud, *Fleurs de Vendée*, parmi l'énumération des pièces qu'il aurait voulu reproduire, on lit : « ...Quelques légendes poitevines, *Mellusine*, la fée-serpent de Lusignan, ...*Germanette*, joli conte que nous avons retrouvé au fond de la Bretagne ».

Quel est ce conte ?

C..

374. — LE GOFFIC FOLKLORISTE.

Un ami du folklore aurait-il le courage de dénombrer dans l'œuvre de Le Goffic quels sont les documents bretons dignes de foi, bien localisés, et non pas « empruntés » plus ou moins discrètement à Luzel, à Sébillot et aux autres folkloristes bretons proprement dits ?

Un folkloriste.

375. — UNE FILLE DE LOUIS XV A GOUAREC ?

D'une communication faite, l'année dernière, à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, il ressortait qu'une fille naturelle de Louis XV, Elisabeth de la Salle, mariée successivement à M. de Bréville et à M. Petit, était venue finir ses jours, en 1864, à la communauté de Gouarec, après une existence extrêmement agitée. Un de nos lecteurs pourrait-il nous donner quelque précision sur cette héroïne de roman, sur son ascendance et sur sa descendance ?

LE HUITTELLOUB.

376. — GUINGAMP = CHAMP DU VIN ?

Je lis dans l'histoire de *Guingamp*, publiée par Sigismond Ropartz (t. I, pp. 104-105, 2^e éd., 1859), à propos d'une bulle obtenue en 1190 par Jodocin, abbé de Sainte-Croix, du pape Clément III, ces quelques lignes :

« C'est dans cette même bulle qu'il est fait mention des quatre arpents de terre « labourable situés entre Guingamp et Sainte-Croix, et donnés par la comtesse « Marguerite (duchesse de Bretagne et comtesse de Richemont) pour y planter une « vigne » :

« Quatuor arpennos terre arabilis inter Ecclesiam vestram et Guingampum, quas ad plantandum vineam sepe memorata comitissa ecclesie vestre donavit. »

« Cette indication tranche pour nous l'étymologie de *Guin-Camp*, champ du vin. »

Qu'en pensent les toponymistes ?

LÉON DUBREUIL.

377. — PRÉNOMS ET PARRAINS.

Dans son savant article sur les prénoms, M. Gourvil nous a indiqué dans une note de la page 438, que les enfants recevaient seulement un prénom au baptême. Comme j'ai vu dans de vieux registres qu'à un moment les enfants avaient deux parrains et deux marraines, ne peut-on pas croire que la multiplication des parrains entraîna celle des prénoms ? Dans ma « paroisse », il y a encore 40 ans, le choix du prénom appartenait strictement au parrain, sauf cependant pour l'aîné, auquel le père pouvait imposer son prénom.

1° Le droit de « nommer » l'enfant est-il réservé au parrain dans d'autres pays de la Bretagne ?

2° Existe-t-il d'autres usages pour l'attribution du prénom ?

3° De quelle époque à quelle époque y eut-il deux parrains et deux marraines ?

4° Chez moi, une femme enceinte ne pouvait pas être marraine. Cet usage est-il suivi ailleurs ?

Un secrétaire de mairie.

378. — HISTOIRE DES COSTUMES BRETONS.

Qui peut fournir la présentation d'un vêtement ou pièce de vêtement à la fois situé géographiquement, de manière certaine et daté précisément, qui soit antérieur de manière indiscutable à 1789 ?.. Qui peut fournir la photographie d'un dessin, d'une gravure, d'une statue, d'un bas-relief, d'une miniature, d'un vitrail, d'un tableau antérieur de manière certaine, et daté à 1789, et reproduisant un costume ou une partie de costume désigné localement de manière certaine aussi ?

Georges TOUDOUZE.

379. — LA SECONDE ÉDITION DES « VIES » D'A. LE GRAND.

Dans *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens* (1850), ouvrage dû à la plume de Guillaume Le Jean, p. 397, je relève ce passage qui va à l'encontre de ce que F. Gourvil a écrit dans le second de ses articles consacrés à A. Le Grand :

« La première édition de ses œuvres (à A. Le Grand) est de lui ; la seconde, de G. Autret, sieur de Missirien, qui y a ajouté une préface « et quelques vies inédites qu'il a trouvées dans les papiers de l'auteur. » On se rappellera que Gourvil a précisément regretté que Missirien n'ait pas consacré quelques lignes à Albert dans sa réédition des *Vies*. Ces lignes auraient trouvé leur place dans une Epître, en tête du volume. Connait-on quelques exemplaires de l'édition de 1659 où elle se trouverait parmi les feuillets « liminaires » ? Sinon, comment expliquer l'affirmation d'un écrivain d'ordinaire aussi consciencieux que Guillaume Le Jean ?

WAROK (Redon).

380. — QUE SIGNIFIE LE MOT « CABIC », « KABIK » OU « KABIG » ?

Le vêtement ainsi désigné, de plus en plus porté en Bretagne dans les classes populaires et moyennes, et qui gagne de nombreux amateurs tous les ans parmi les touristes des deux sexes et de tous âges, remonte au moins à un siècle, car on le reconnaît dans l'une des lithographies de la *Galerie Armoricaïne* (Cicéri et Lalaisse), publiée entre 1850 et 1860.

Je serais curieux de savoir d'où il tire son nom.

KIKINGROGN (St-Malo).

RÉPONSES

293. — MADAME KERGOMARD.

Cette illustre pédagogue n'était pas bretonne d'origine mais elle avait épousé un de nos compatriotes. Née à Bordeaux, le 24 avril 1838, elle était la fille de Jean Reclus, inspecteur primaire. Elle passa son enfance à Orthez avec ses cousins germains qui se firent connaître pour leurs travaux géographiques et par leur action « individualiste » au temps du mouvement anarchiste.

Elle épousa Jules Duplessis, né à Morlaix, le 14 juillet 1822. Allié aux grands négociants de Morlaix, son père était originaire de Brest. Jules Duplessis, après ses études au Lycée de Reunes, partit en 1843 pour Paris avec l'espoir de réussir dans la littérature. La révolution de 1848 le trouva enthousiaste républicain. Il refusa de s'incliner devant l'Empire et il s'exila volontairement. Et c'est à Bruxelles qu'il dut rencontrer sa femme. Il ne réussit pas dans les lettres. C'est à Morlaix où il se retira à la fin de l'Empire qu'il mourut le 29 mars 1901.

M^{me} Kergomard fut, dès 1879, inspectrice générale des écoles maternelles. Elle fut la première femme à être membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique. C'est elle qui fonda la revue pour enfants : « Mon Journal ». Pionnière de l'éducation enfantine, elle avait devancé de 20 ans l'action de M^{me} Montessori et elle mériterait d'être célèbre dans le monde.

Un de leurs enfants, professeur agrégé de géographie, est mort il y a 5 ou 6 ans. Une institutrice libre.

331. — GARLANTEZ (OU KARANTEZ).

« La plus remarquable [des coutumes] est le « *Garlantez* ».

Telle jeune femme ou tel homme est-il vexé d'un mariage qui se fait, des loustics vont placer sur sa cheminée une planche avec un dessin représentant la personne supplantée et les deux futurs conjoints, avec leurs noms. Il se trouve assez de curieux goguenards pour ajouter par leurs ricaneux au dépit du délaissé. »

(J.-M. Quiniou : *Histoire d'un village bas-breton, Plouégat-Moyan* (1923, Morlaix), page 142). L. FOURNIS.

358. — UN BRETON FONDATEUR DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD ?

En principe, lorsque La Villemarqué emploie l'épithète de « breton » ou de « bretonne », en l'appliquant à des personnages ou à des poésies antérieures au x^e siècle, il fait toujours penser aux Bretons d'outre-mer et à la langue galloise. C'est ainsi que de ses « *Contes populaires des Anciens Bretons* » (1842) pas un seul n'intéresse notre pays, et que des « *Bardes bretons du vi^e siècle* » qui lui ont fourni le matériel d'un autre ouvrage (1850-1860), pas un seul n'a vu le jour ni n'a mis le pied en Bretagne Armoricaïne.

Le « Breton » du nom d'Asser qui aurait fondé en 887 l'Université d'Oxford, ne pouvait être, lui non plus, qu'un « insulaire ». Il s'agit en l'espèce d'un moine gallois du x^e siècle qui fut le tuteur, l'ami et le biographe du grand roi anglo-saxon Alfred (849-901), et qui fut titulaire de l'évêché de Sherborne (Dorset). La réputation de ce personnage parmi ses compatriotes dut être très grande, car l'année de sa mort apparaît dans les *Annales Cambriae* publiées par Egerton Phillimore d'après le Ms. de Harley 3859, et reproduites par J. Loth dans les annexes du t. II de ses *Mabinogion*, p. 382 duquel on lit :

908. Asser defunctus est.

F. GOURVIL.

363. — LES CHEMINS D'ENTERREMENT.

Le grand plan de la ville de Morlaix dressé par l'ingénieur Besnard en 1784, et qui orne aujourd'hui l'une des salles de la mairie de cette ville, indique une « *Rue du Mort* » qui reliait le haut de la rue Longue de Bourret à la place Saint-Martin avant l'aménagement de la « Voie d'accès à la gare », aujourd'hui : rue Gambetta.

Il n'y a pas de doute que cette voie, d'ailleurs très courte, ne se soit appelée en breton : *Ru ar Maro*, et eût dû se dire en français : *Rue de la Mort*, et non *Rue du Mort*. Elle était ainsi dénommée parce que tous les cortèges venant des bas quartiers de la paroisse de Saint-Martin étaient obligés de l'emprunter pour se rendre à l'église, les autres moyens d'accès du côté de la ville consistant uniquement en escaliers comme ceux de la « Rue Courte » et de la « Venelle de la Roche », impraticables aux enterrements.

A proprement parler ce ne devait donc pas être un chemin « rituel ».

F. G.

Il existe à Guer (Morb.) un chemin par où il était rituel de transporter les corps à l'église. Ce chemin s'appelle encore le chemin des morts.
D^r MOLAC GUER (Morb.).

Du temps où j'étais vicaire à Seer (1925-35) il y avait de ces chemins que seuls des enterrements empruntaient. Ajoutons que pour un cas particulier, la procession des Rogations à la chapelle Saint-Jean, la procession empruntait la même voie, on l'appelait *hent ar maro*. Il ne s'agit pas, à mon sens, de tradition ni de ritualisme mais simplement de précaution contre le droit coutumier de Bretagne. Cette affirmation serait à vérifier. Je me suis laissé dire que « *An hent lec'h ma tremen ar maro* » (La où la mort a passé il n'y a plus de chemin privé). Il est arrivé que pour rejoindre un village à partir de la grand-route, les usagers du chemin public l'ont abandonné en partie ou en totalité pour tracer une voie charretière à travers leurs champs, ce dernier chemin reste chemin privé fermé par une barrière. Le propriétaire ne permet pas que l'enterrement suive le chemin privé — qui du coup deviendrait public — et exige que le convoi funèbre continue à emprunter le chemin public depuis longtemps délaissé et qui devient alors « *hent ar maro* ». Chose curieuse, la procession des Rogations suivait le même chemin. Le passage d'un convoi avait-il dans l'esprit des gens le même effet juridique ? Cette explication se tient ; mais que vaut-elle ? Il faudrait consulter la vieille coutume.

V. FAVÉ,
Curé de St-Pol-de-Léon.

Voici par ailleurs un certain nombre d'indications prises dans divers ouvrages :

Vers 1830 Bouet écrivait à propos du pays de Quimper :
« Quelques impraticables que soit le chemin ordinaire, c'est celui qu'il faut suivre ; car c'est depuis un temps immémorial le chemin des morts, sicut ann ankou, et les fils doivent passer par où ont passé leurs pères. Cet usage a souvent nui à la viabilité du pays, les conseils municipaux s'étant plus d'une fois opposés à ce qu'on perçât de nouvelles communications plus commodes et plus directes, mais qui eussent fait supprimer les vieilles routes, les routes des morts. Les tailleurs, qui rient de tout, racontent à ce sujet l'histoire que voici : « Un mari portait sa femme en terre, tout, racontent à ce sujet l'histoire que voici : « Un mari portait sa femme en terre, femme acariâtre, vrai diable à quatre, et se refusa à laisser traverser son champ par le convoi, de peur que le public n'y réclamât plus tard un droit de passage, parce qu'un mort y aurait passé. » (Breiz-Izel, réédition de 1918, page 182).

Dans les Côtes-du-Nord, on trouverait des exemples :
« Jusqu'à l'érection de notre localité (St-Nicolas-du-Pélem) en paroisse les inhumations se faisaient à Bothoa. Les convois funéraires empruntaient le « hent ar c'hovou » « le chemin des corps ». (Voir l'*Histoire de Saint-Nicolas-du-Pélem*, par le comte de Boisboissel, page 98).

Enfin, la suivante prouve que la Bretagne « basse » ou « haute » n'a pas le monopole des « chemins des morts » puisque cette tradition se retrouve dans l'île de Jersey :

Les chemins d'enterrement ou chemins de cimetière, encore appelés chemins de corps, étaient des raccourcis par où passaient les porteurs de corps et les assistants. Des aides portaient des escabeaux sur lesquels on disposait le cercueil aux halles. Pierre Dalido, Vannes, Jersey (1951), p. 230.

365. — GILLOT DE KERHARDÈNE.

« Gillot de Kerhardène appartenait à une famille bourgeoise du pays de Vannes, dont on trouve Claude Gillot, veuve de N... Ruault, S^r du Resquen, figurant à l'Ar-dont de 1696 avec le blason « d'azur un cerf passant d'or » (Vannes, *Registre I*, morial de 1696 avec le blason « d'azur un cerf passant d'or » et publié en 1843 un « Voyage p. 833). Il fut interprète honoraire de la Terre-Sainte et publia en 1843 un « Voyage en Galilée ». La terre de Kerhardène se trouve en Sène ; ce n'était pas une terre noble. » Y. LA M. DE K., Douglas (Finistère).

368. — LES PÉRENNÉS DE LANNION.

Ni François, ni J.-B. Pérennés ne sont nés à Lannion. J'ai examiné l'état civil de cette ville de 1793 à 1822. Je n'ai relevé que deux fois le nom de Pérennés. Il s'applique à Marie-Joséphine, née le 12 pluviôse an X, et à Adélaïde Marie, née le 29 fructidor an XI.

370. — PSEUDONYMES BARDIQUES.

A titre de curiosité je verse dans le débat relatif aux rites du *Goredid* et aux pseudonymes des bardes l'extrait qui suit, que je trouve dans le quotidien breton *l'Océan*, n^o du vendredi 3 mars 1907, reproduisant le *Publicateur de Quimper*, qui lui-même semble mettre à contribution un organe gallois :
« Le *Publicateur* de Quimper publie le compte-rendu suivant d'une réunion

bardique qui aurait eu lieu en cette ville en février dernier. C'est une revue du pays de Galles qui se fait l'écho de cette fête celtique. Nous ignorons quelle est cette mystérieuse initiation ; les profondeurs de la forêt de Clohars-Carnoët la déroberont au regard des profanes ; mais nous enregistrons avec plaisir l'élection de notre correspondant Yann Penn-Kaled dans la confrérie des bardes bretons.

On lit dans le numéro du 15 février du journal gallois *Gwir yn Erbyn y byd* : « Le 3 février, a eu lieu près de Quimperlé (France) la première grounn semestrielle des bardes de Llydaw. Un grand nombre de bardes accourus des différents points du Dyfnaint, du Kerniw, de Gwennydd et du pays de Pober, assistaient à cette Esteidffodd littéraire.

« Ces réunions, on le sait, ont pour but d'aider le mouvement régénérateur imprimé depuis quelques années à l'idiome et à la littérature celtiques. Cette fois la fête offrait un attrait tout particulier : c'était la réception solennelle de Yann Penn-Kaled dans l'illustre confrérie. L'intéressante cérémonie s'est faite d'après le rit traditionnel, au pied d'un antique tumulus, dans un coin perdu de la forêt de Clohars-Carnoët.

« En entrant dans le cercle symbolique, le jeune barde a entonné un hymne en l'honneur du grand Taliesin. Ce chant héroïque d'une grande puissance de souffle et d'une rare pureté de langage, alternait avec les airs nationaux joués sur le bombarde (sic) par Kouowgan Talabardon et était accompagné sur la chroble (le plus ancien des instruments connus) par le barde Gwaghen-Scorff, délégué du Gwennydd.

« La cérémonie terminée, le nouvel élu a porté à ses lèvres le banap d'honneur, a reçu de ses aînés, en bardisme l'accolade fraternelle. Il y avait là des Celtes de vieille roche ; nous avons reconnu entre autres : Ujan Louarn-Roz, Alan Bleun-Brak, Gweltaz Torr-Benn, Ervon Hénandour, Arzel Bleiz-Breiz, Judok Lagad-Ian et Iolo Morganwg, etc...

« Nos bras et nos cœurs sont à nos frères de Llydaw. Qu'ils conservent pure la langue des aïeux ; nos vœux les accompagneront dans leurs louables tentatives, et nos mains applaudiront à leurs religieux efforts... »

S'agit-il là d'une fumisterie, ou bien la cérémonie décrite a-t-elle bien eu lieu, et les nombreux pseudonymes bardiques cités ont-ils été portés, et par qui ?

Un « furcher » bretonis.

— POLITESSE BRETONNE.

En ce qui concerne votre rubrique « La politesse bretonne » nous avons remarqué que les coutumes étaient à peu près semblables en Basse et Haute Bretagne. Les vœux de nouvel an par exemple : « Bonne année, bonne santé et le Paradis à la fin de vos jours » ; la formule « Y a-t-il du monde ? » lorsqu'on arrive à la porte d'une maison ; l'usage qui veut que celui qui offre à boire dans son cellier (ou une « boie à cidre » est posée sur une barrique) boive toujours la première boïée ; tout ceci se fait encore en Haute-Bretagne.

Je connais à Soudan (L.-Inf.), des fermes où se pratique encore à présent ce qu'on pourrait appeler : la règle du couteau. L'usage des couteaux de table n'étant pour ainsi dire pas connu (sauf pour quelques grands repas comme les repas de mariage), chaque convive apporte son propre couteau qu'il doit fermer et remettre dans sa poche sans trop tarder à la fin du repas, montrant par là qu'il est bien rassasié.

Le maître de maison ferme le sien en dernier après s'être assuré du regard que tous les convives ont fermé le leur, donc, ont « mangé leur content », car s'il fermait son couteau le premier, ce serait une impolitesse, ce geste signifiant que le repas est terminé, tout le monde devrait fermer aussitôt son propre couteau et ne plus se couper un seul morceau de pain (chacun allant couper ce qui lui est nécessaire au pain entier placé à un bout de la table).

On dit qu'autrefois, certains chefs de famille, durs envers leurs jeunes domestiques aussi bien qu'envers leurs propres enfants fermaient leur couteau sitôt leur appétit d'adulte satisfait, laissant ainsi les jeunes « sur leur faim ». Maintenant le maître de la maison le laisse assez longtemps ouvert sur la table pour que tous puissent satisfaire leur appétit.

Voici un autre usage que mon mari, encore enfant a vu pratiquer à Bourg-des-Comptes (I.-et-V.), il y a une trentaine d'années.

Les faire-part de mariage imprimés n'étaient pas connus et les futurs époux allaient eux-mêmes « prier aux noces » la famille et les amis. Arrivés dans une maison, après le bonjour d'usage, le futur marié s'approchait de chacune des personnes qu'il désirait inviter, en commençant par la plus importante ou la plus âgée et en terminant par les enfants, et lui adressait cette formule : « Je viens vous prier, d'honneur et d'amitié, d'assister à mes noces qui auront lieu... tel jour. »

N'était-ce pas une invitation bien délicatement exprimée.

M^{me} R. Judéaux, Neully.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31-1206. — 12-52. Dépôt legal : 1852, 4^e T., 2847, 900.

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

M. CRESTON RENVÉ. Né à Saint-Nazaire (L.-Inf.) en 1898. Etudes secondaires au collège A.-Briand à Saint-Nazaire. Diplôme d'Etudes supérieures d'Ethnologie (Institut d'Ethnologie à l'Université de Paris). Ancien élève de l'École Supérieure et Spéciale des Beaux-Arts de Paris. Ancien boursier du Muséum National d'Histoire Naturelle. Membre de l'Expédition du Commandant Charcot au Groënland. Ancien chargé de mission par le ministère de la Marine Marchande en Mer Blanche, à l'Île aux Ours et au Spitzberg. Secrétaire général du Comité au Pavillon de la Bretagne à l'Exposition Internationale de Paris en 1937. Chargé de mission par le Muséum et le Musée de l'Homme aux Iles Feroë et en Islande 1939. Attaché au Centre National de la Recherche Scientifique.

Travaux :

— « Bretagne 38 ». Etude sur l'Economie de la Bretagne, en collaboration avec G. Jouan et P. Péron 1938.

— « Keravel et Recouvrance » 1934.

— « Le Quai de la Fosse à Nantes » 1932.

— « Les Iles Feroë » ; (La Nature) 1940.

— A l'impression : « Les Costumes des populations bretonnes », ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, in « Travaux du laboratoire d'Anthropologie générale de la Faculté des Sciences de Rennes ».

— En préparation « Ethnographie des populations maritimes du Nord-Ouest Européen. »

M. MICHEL DUVAL, Docteur en droit et Licencié ès-lettres, s'est fait remarquer par une thèse de doctorat sur : *Les usages et institutions forestières dans notre province*. Il a publié, en outre, deux études, l'une sur « *Les Imprimeurs et Libraires bretons au XVII^e siècle* » (Bulletin des travaux historiques et scientifiques) ; l'autre sur « *Les Libraires du XVI^e siècle* » qui va paraître prochainement dans les mémoires de la Société d'Histoire de Bretagne.

M. Michel Duval attend sa nomination officielle comme bibliothécaire-archiviste de la ville de Brest.

M. TOUDOUZE GEORGES-G. Né à Paris le 22 juin 1877. Bis du romancier Gustave Toudouze, Etudes à Condorcet et à la Sorbonne. Licencié ès-lettres 1896, diplômé d'Etudes Supérieures 1897, avec une thèse *La Défense des Côtes de France au XVII^e siècle*. Prix Audiffred-Pasquier de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Un des fondateurs de la *Ligue Maritime*. Collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, de *l'Illustration*, *Je Sais Tout*, *Lectures pour Tous*, *Gazette des Beaux-Arts*, etc., sa production est abondante et régulière ; en histoire, par exemple *Anne de Bretagne, Duguesclin, Glisson et Richemont, Françoise de Chateaubriant* ; en art et archéologie : comme *Ames et Pierres de Bretagne, Venise née de l'écumé des Flots, la Sicile, la Grèce* ; en études maritimes, telles *Les Equipages de la Marine Française, la Vie de l'Amiral Courbet, Le Livre de la Mer* ; en romans presque tous maritimes et bretons comme *Le Petit Roi d'Ys, Anne et le Mystère breton, Les Derniers Jours d'Ys-la-Maudite*, etc... ; au théâtre, des pièces maritimes, *Parmi les Loups, Equinore*, etc... A été sept fois lauréat de l'Académie Française, et est membre de l'Académie de Marine.

